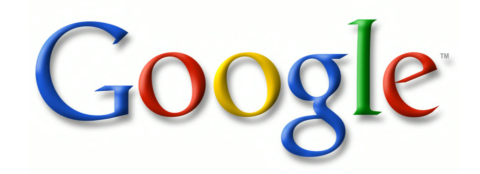





STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

SOCIÉTÉ ROYALE DE GÉOGRAPHIE D'ÉGYPTE

PUBLICATIONS SPÉCIALES
SOUS LES AUSPICES DE SA MAJESTÉ FOUAD Ier

L'ÉGYPTE ET L'EUROPE

LA CRISE ORIENTALE DE 1839-1841

TOME QUATRIÈME

OUVRAGES DE M. EDOUARD DRIAULT

DIRECTEUR DE LA « REVUE DES ÉTUDES NAPOLÉONIENNES ».

Aux publications spéciales de la Société Royale de Géographie d'Égypte :

Mohamed Aly et Napoléon (1807-1814). **Correspondance des Consuls de France en Égypte. — Grand in-8° jésus. Le Caire 1925.**

La formation de l'Empire de Mohamed Aly. De l'Arabie au Soudan (1814-1823). **— Grand in-8° jésus. Le Caire 1927.**

L'Expédition de Crète et de Morée (1823-1828). **— Grand in-8° jésus. Le Caire 1930.**

L'Égypte et l'Europe. La crise orientale de 1839-1841. — 5 vol. grand in-8° jésu Le Caire 1930-1933.

I. — *Nésib. Le destin de l'empire ottoman (avril-octobre 1839).*
II. — *L'intervention de l'Europe (nov. 1839 - juin 1840).*
III. — *L'Égypte et la France contre l'Europe (juillet-octobre 1840).*
IV. — *Les négociations de la paix (novembre 1840 - mars 1841).*
V. — *Les solutions: L'Égypte héréditaire dans la famille de Mohamed Aly (mars-décembre 1841).*

A la Librairie Félix Alcan :

Napoléon et l'Europe. — 5 vol. in-8°.

I. — *La politique extérieure du Premier Consul (1800-1803).*
II. — *Austerlitz. La fin du Saint-Empire (1804-1806).*
III. — *Tilsit. La question de Pologne (1806-1809).*
IV. — *Le Grand Empire (1809-1812).*
V. — *La Chute de l'Empire (1812-1815). La Légende de Napoléon.*

L'Immortelle Épopée du drapeau tricolore. Napoléon le Grand, 1769-1821. — 3 vol grand in-8° jésus. 24 planches en couleurs hors texte, 350 gravures dans le texte. Une édition de luxe sur papier « France ». Une édition hors commerce sur papier « Pôle Nord ».

I. — *Bonaparte. La France nouvelle*
II. — *« L'Empereur ». L'Europe nouvelle.*
III. — *« L'homme du peuple ». Sous le signe des Trois Couleurs.*

La Revue des Études Napoléoniennes, 22e année. — Mensuelle. — 12 livraisons illustrées par an.

L'ÉGYPTE ET L'EUROPE

LA CRISE ORIENTALE DE 1839-1841

PAR

EDOUARD DRIAULT

TOME QUATRIÈME

LES NÉGOCIATIONS DE LA PAIX

(NOVEMBRE 1840 - MARS 1841)



STAMPATO IN ROMA
NELL'ISTITUTO POLIGRAFICO DELLO STATO
PER LA REALE SOCIETÀ DI GEOGRAFIA D'EGITTO
MCMXXXIII

(4106142) Roma, 1934-XII – Istituto Poligrafico dello Stato - G. C.



LES NÉGOCIATIONS DE LA PAIX

INTRODUCTION HISTORIQUE

SOMMAIRE

Importance capitale de cette période : elle décide de l'existence politique de Mohamed Aly et de l'avenir de l'Égypte. — La note française du 3-8 octobre : l'ultimatum de la France ; le salut de Mohamed Aly. — Le « secret de Walewski » et la lettre de Mohamed Aly au Roi des Français (7 novembre) : Mohamed Aly se confie à la France. — La chute de Thiers et le ministère Soult-Guizot du 29 octobre. — Le ministère de la paix, mais sur la base de la note Thiers.

I. — La convention d'Alexandrie (27 novembre 1840).

La réponse de Palmerston à la note Thiers (2 novembre). — Les instructions de Metternich (8 novembre) : pour un arrangement « conservatif » ; Mohamed Aly sauvé par la France. — La chute de S[t] Jean d'Acre ; la fin de la mission Walewski. — Le Memorandum de Londres (14 novembre) : communication à la France. — Les instructions de Nesselrode (25 novembre). — Le revirement de la politique russe. — Le commodore Napier devant Alexandrie : les pourparlers. — Signature de la convention d'Alexandrie (27 novembre). La fin des hostilités : la convention d'Alexandrie d'abord désavouée, puis confirmée par l'amiral Stopford. — La retraite de l'armée de Syrie. — L'agitation des populations. — Tentatives des Anglo-Turcs pour couper les communications. — La manœuvre d'Ibrahim sur le Jourdain. — Les renforts égyptiens à Gaza. — Le retour des chefs druses du Liban. — L'anarchie turque après l'ordre égyptien.

II. — Le hatti-shérif ou firman impérial du 13 février 1841.

4 janvier 1841 : la mission de Mazloum-bey à Alexandrie. — La nouvelle carrière de l'Égypte dans les travaux de la paix. — Le rappel de Cochelet ; les instructions au nouveau Consul géné-

---

Les historiens de cette crise d'Orient l'ont généralement traitée comme un épisode, comme un accident, et non comme un chapitre essentiel de l'histoire générale de la Méditerranée, c'est-à-dire de la grande histoire, dont l'intérêt dépasse largement les limites de temps et d'espace où on l'a enfermée.

En cette conception étroite, celle d'une querelle diplomatique entre la France et les quatre cours, on s'est le plus souvent arrêté à la chute de Thiers, octobre 1840; et, le danger de guerre dès lors écarté, le reste, qui n'est que de l'Égypte, a paru n'avoir plus qu'une importance secondaire, n'être qu'un appendice sur lequel on pouvait passer vite. (1)

---

(1) M. M. Sabry, le dernier historien de Mohamed-Aly: *L'Empire égyptien sous Mohamed-Aly et la question d'Orient (1811-1849)*, ouvrage d'ailleurs fort remarquable à divers titres, n'échappe pourtant pas à cette critique.

Or cet appendice est le moment capital, puisqu'il s'agit, parmi des circonstances dramatiques, de l'existence politique de Mohamed-Aly, de l'indépendance et de l'avenir de l'Égypte, de l'organisation de la Méditerranée, des destinées de l'Islam.

Il n'y a pas de problème de plus haute portée, et de plus grave conséquence.

Les termes en sont nettement posés; ils se dégagent d'eux-mêmes du fatras de la correspondance diplomatique :

d'une part, toujours la convention de Londres, du 15 juillet 1840, revue et augmentée sur place par lord Ponsonby, évidemment d'accord avec lord Palmerston;

d'autre part, la note Thiers du 3-8 octobre, qui, malgré la chute du ministère, dit en termes catégoriques la volonté de la France.

Il faut en reprendre les formules, puisqu'elles allaient s'imposer à la mauvaise volonté de tous et sauver l'Égypte :

que le traité du 15 juillet avait été négocié et conclu dans les conditions les plus désobligeantes pour la France, sans considération pour une grande et utile alliance de dix ans; que le texte n'en avait même pas été communiqué, dans le moment, à l'ambassadeur de France;

que la France avait donc réservé sa liberté, mais appelait l'attention sur « le côté vraiment grave de la situation »;

que l'alliance de la France et de l'Angleterre avait garanti la paix et l'équilibre de l'Europe dans des circonstances délicates; qu'elle serait difficile à renouer

après une « telle offense »; que l'espérer de cette manière de la part de la France ce serait se faire de la fierté nationale une dée qu'elle n'a jamais donnée au monde.

Et comme, avant que cette dépêche ne fût partie, on sut que la déchéance de Mohamed-Aly avait été prononcée par la Porte, en post-scriptum, le 8 octobre:

que la déchéance de Mohamed-Aly, si elle était une suite du traité du 15 juillet, ferait désespérer du rétablissement de l'harmonie entre les Puissances.

A l'appui, fortifications de Paris, appels de classes, concentration militaire aux frontières: une belle effervescence du sentiment national.

La France a levé sa grande épée pour son honneur et la liberté de l'Égypte.

* * *

Et Mohamed-Aly, dont le cœur était aussi généreux que l'intelligence était pénétrante, le reconnaissait de bonne foi. Dans son entourage on eût voulu que la France risquât sa propre existence sur les champs de bataille de l'Europe, d'ailleurs sans obligation de retour de la part de l'Égypte (1). Le Vice-roi n'en prétendait pas autant; et, le 5 novembre, il exprimait une fois de plus, devant Cochelet et Walewski, sa reconnaissance en termes animés; et il disait que « lui et les siens feraient le

---

(1) Ainsi encore M. M. Sabry: La France en danger, l'Égypte se fût-elle risquée pour elle? — N'exigez point d'autrui ce que vous ne feriez point pour lui.

sacrifice de leur vie à la France plutôt que de douter de ses bonnes intentions ».

La note du 3-8 octobre lui inspira la plus vive émotion; et, les nouvelles de Syrie étant de plus en plus mauvaises, il comprit définitivement qu'il n'avait de recours qu'en la France, qu'il ne pouvait se sauver que par la France.

Walewski, Cochelet, le pressèrent, comme c'était leur devoir, de manifester cette confiance, afin que la France sût de son côté à quoi s'en tenir, fût sûre qu'il ne se retournât pas d'autre côté. Et ce fut l'origine de la lettre que Mohamed-Aly écrivit le 7 novembre au Roi des Français et qui achève de nouer le lien entre la France et l'Égypte.

Ce n'est pas qu'elle ait été l'expression spontanée d'une adhésion chaleureuse; en toute manifestation politique, le calcul a la plus grande part. Ce n'est pas une raison pour méconnaître ce qui peut s'y rencontrer de sincère.

Si l'on s'en rapporte en tous points à Walewski, c'est lui qui a conçu le projet de cette lettre; ce fut son secret, qu'il ne confia même pas à Cochelet; il s'en entretint d'abord avec Artin-bey, le premier drogman, l'homme de confiance du Vice-roi. Sur sa demande il en rédigea la minute; il y mit quatre jours et quatre nuits; le fond adopté, Artin-bey se chargea de l'habiller en style oriental. Et donc la lettre du 7 novembre serait le produit de la collaboration de Walewski et de Mohamed-Aly: image séduisante que celle de cette conspiration entre le Vice-roi et le fils de Napoléon.

Il faut se défendre des excès de zèle et de la complaisance avec laquelle l'artiste considère son œuvre. Il faut se persuader que Mohamed-Aly n'était pas homme à écrire ou à faire écrire sous la dictée de quiconque, et que la lettre du 7 novembre est bien de lui, et non pas de Walewski; à l'analyse, on y trouverait aisément les traits essentiels du caractère de Mohamed-Aly.

Et c'est pourquoi il faut en reprendre les formules les plus expressives, qui ont été longuement pesées et réfléchies:

« Il me serait impossible d'exprimer la reconnaissance dont je suis pénétré pour l'intérêt bienveillant que Votre Majesté et la grande nation française ont de tout temps daigné me témoigner. Je ne saurais surtout remercier assez Votre Majesté pour avoir déclaré, dans la note officielle adressée de sa part aux grandes Puissances de l'Europe, que mon existence politique est indispensable à l'équilibre européen ».

Après avoir rappelé que son vœu le plus sincère avait toujours été l'intégrité, l'indépendance et la prospérité de l'empire ottoman, après avoir dit avec une fierté naturelle les soins et les peines qu'il avait pris pour faire régner l'ordre en Syrie et les résultats qu'il y avait obtenus, il constatait que, par suite de l'intervention étrangère, les motifs d'intérêt général qui le portaient à vouloir conserver cette province n'existaient plus, qu'il ne restait plus que ses intérêts personnels et ceux de sa famille, et qu'il était prêt à les sacrifier à son pays et à la paix du monde. Mais on ne prendra pas cela au pied de la lettre.

Il continuait ainsi:

« C'est à la haute sagesse de Votre Majesté que je m'adresse; je mets mon sort entre ses mains; elle règlera à sa volonté les arrangements qui doivent terminer ce différend.

« Si Votre Majesté le juge convenable, je suis prêt à me contenter en Syrie du pachalik d'Acre. Cette province a résisté jusqu'à ce jour à tous les efforts qu'on a faits pour la soulever contre moi. (1) Votre Majesté trouvera peut-être juste de faire aussi laisser sous mon autorité l'île de Candie.

« Mais si ses hautes lumières lui fesaient juger que la Syrie entière doit être maintenue sous mon gouvernement, je suis prêt à combattre jusqu'au dernier soupir. Mon fils Ibrahim a sous ses ordres une armée considérable. Damas, Alep, les principales villes de Syrie sont encore en mon pouvoir. L'armée du Hedjaz est en partie au Caire; le reste y sera sous peu de jours; mon neveu Achmet-pacha la commandera. Des cheikhs influents du Liban qui étaient établis au Caire partent pour la Montagne, où sont également renvoyés, sur la demande de votre gouvernement, les émirs et les cheikhs que le prince Béchir avait récemment fait exiler au Sennaar. J'ai en outre quarante bâtiments prêts à prendre la mer au premier signal de Votre Majesté.

« Mon unique but, en fesant aujourd'hui cette démarche auprès d'elle, est de prévenir les malheurs d'une guerre générale. Elle n'en doutera pas après l'assurance que je

---

(1) Acre avait succombé le 3 novembre.

viens de lui donner de ma détermination de me sacrifier avec mes enfants si elle le jugeait nécessaire.

« Faite il y a vingt jours, on aurait pu voir dans cette démarche de la faiblesse. Mais aujourd'hui que mon existence est assurée, que la France s'est prononcée à cet égard, je ne cours que peu de risques à prolonger la guerre. Ce ne sont pas les forces qu'on pourrait déployer contre moi qui m'effrayent. Ce qui m'effraie, ce serait d'être la cause d'une guerre générale qui n'aurait d'autre objet que la défense de mes intérêts personnels.

« Aussi, dans cette circonstance, je devais m'adresser à Votre Majesté, dont la sagesse fait l'admiration du monde entier, et c'est entre ses mains que je viens remettre mon sort. Je lui demande seulement de daigner intervenir dans le traité qui règlera définitivement les relations qui devront exister à l'avenir entre mon souverain et moi.

« En retour de ce bienfait, je ne cesserai de témoigner toute ma vie au Roi et à la France la reconnaissance la plus vive, que je lèguerai à mes enfants et à mes petits-enfants comme un devoir sacré à remplir.

« Je m'arrête en suppliant Votre Majesté de daigner me continuer sa haute bienveillance et en me recommandant humblement à ses bontés royales ».

Walewski dit qu'il a travaillé quatre jours et quatre nuits à la confection de cette lettre: sans doute on trouvera qu'elle sent un peu l'huile. Il y voit une espèce de « vasselage moral » de la famille de Mohamed-Aly envers le Roi des Français, l'Égypte sous l'influence exclusive de la France comme une espèce de fief re-

levant *de fait* autant et plus du Roi des Français que du Sultan lui-même. Il exagère, naturellement; il vante son propre ouvrage; il se félicite du succès de la mission dont il avait été chargé auprès du Vice-roi, et il a raison, quoiqu'il convienne de faire aussi la part des circonstances.

On n'attribuera pas, dans ce texte même, une importance primordiale aux affirmations encore belliqueuses de Mohamed-Aly; au lendemain de la prise d'Acre et de la perte de toute la Syrie, elles ne peuvent même pas sauver la face.

En dernière analyse, on retiendra de cette composition ceci, que Mohamed-Aly remet son sort entre les mains de la France et lui demande d'intervenir dans le traité qui règlera ses relations avec la Porte.

Cela suffit. Mohamed-Aly se couvre de la note française du 3-8 octobre, qui garantit son existence politique. La démarche était aussi habile que franche. Elle fait honneur à l'habileté du comte Waleswki, plus encore à l'esprit politique du Vice-roi.

Quoi qu'il en soit de leurs mérites respectifs, elle éclaire de la plus vive lumière les dernières négociations où allait lentement se résoudre la « crise ». Ouvertement ou non, la France et l'Égypte sont d'accord; elles sont solidaires, le Vice-roi n'ayant plus d'autre soin que de donner toute leur valeur aux arguments que le gouvernement français appuiera dans les conseils des Puissances où la France va rentrer, et non pas par la petite porte.

Mohamed-Aly continue à fortifier Alexandrie; il ne fournit pas au commandant Gallice tous les ouvriers et matériaux qu'il faudrait pour aller vite; mais il le garde

à son service; il adopte ses plans; il les met de son mieux à exécution. Il n'est pas défendu de comparer les fortifications d'Alexandrie à celles de Paris: elles répondent à la même pensée.

Mohamed-Aly concentre toutes ses troupes en Égypte; il achève de ramener celles d'Arabie, qui sont de bonnes troupes, bien entraînées; il continue de faire manœuvrer la garde nationale; il va avoir à sa disposition les troupes de Syrie, si du moins la retraite d'Ibrahim et de Soliman se peut achever sans encombre. Déjà l'intervention étrangère a ramené tout de suite l'anarchie en Syrie; et, par comparaison avec l'ordre qui y avait règné depuis huit ans, il y a du regret parmi les populations: une bonne carte dans le jeu serré qui va se jouer.

Sans doute le discours du trône prononcé par le Roi à la rentrée des Chambres françaises n'a presque plus de pointe belliqueuse. Sans doute la circulaire du 2 novembre et la dépêche du 9 novembre, de Guizot à Cochelet, sont de nature à dissiper toutes les illusions de Mohamed-Aly; on trouvera même que les termes de cette dépêche sont excessivement péremptoires puisque, moins de quinze jours plus tard, M. Guizot devra parler d'un autre ton:

« Il est bon que Méhémet-Ali ne s'abuse point sur ce que la France veut et peut faire pour lui...

« Quant à la France, elle ne veut pas, elle ne fera pas la guerre pour la question de Syrie; elle ne veut pas, elle ne fera pas la guerre pour permettre à Méhémet-Ali d'alimenter la lutte dans cette contrée...

« S'il était dans la pensée de Méhémet-Ali de jouer le tout pour le tout, de risquer même son existence en

Égypte pour se maintenir en Syrie, s'il espérait pouvoir entraîner ainsi la France à prendre pour lui les armes, il tomberait dans la plus dangereuse des illusions. La France ne souffrira pas que qui que ce soit l'entraîne dans une guerre pour des intérêts qu'elle ne regarde pas comme siens et comme assez puissents pour lui faire prendre une telle résolution ».

En fait, si Guizot a renversé la vapeur, il ne poussera pas loin ce mouvement de machine en arrière; il sera obligé d'adopter pour sienne la note Thiers du 3-8 octobre. Et c'est elle qui, par les soins de Guizot, règlera les destinées nouvelles de l'Égypte.

Mais il faut l'imposer à l'Europe...

I. — La Convention d'Alexandrie (27 novembre 1840)

Et d'abord à lord Palmerston. Il avait tout de suite affecté de n'attacher aucune importance à la chute de Thiers et à l'avènement de Guizot: « Nous ne pouvons pas, écrivait-il à lord Granville, ambassadeur à Paris, compromettre les intérêts de l'Europe — il faudrait dire: de l'Angleterre — par complaisance pour Louis-Philippe ou pour Guizot plus que par crainte de Thiers. Si nous cédions, la nation française croirait que nous cédons à ses menaces, et non pas aux prières de Louis-Philippe... J'ajoute que nous sommes en train de réussir pleinement en Syrie, et que ce serait en vérité être bien enfant que de cesser d'agir quand il ne faut qu'un peu de persévérance pour l'emporter sur tous les points...

La seule manière de tenir de telles gens en respect est de leur faire comprendre clairement qu'on ne cédera pas d'un pouce, et qu'on est en état de repousser la force par la force... ». Il refusait au gouvernement français le droit de se mêler de l'éxécution d'un traité auquel il était étranger; il ne se souciait pas plus de sa bonne volonté que de sa mauvaise humeur: « On ne voit pas bien, disait-il encore, les dangereuses conséquences qui, selon M. Guizot, résulteraient de la non-participation de la France à cette pacification ».[1]

Le 2 novembre, il répondait officiellement à la note française du 8 octobre.

Le ton en est aussi déplaisant et le fond aussi peu conciliant que possible.

Il enregistre avec satisfaction les assurances pacifiques de la France, et le principe qu'elle affirme une fois de plus qu'elle considère l'existence de l'empire turc dans son intégrité et son indépendance comme essentielle aux plus chers intérêts de l'Europe. Toutes les grandes Puissances sont unanimes à cet égard. Mais certains passages de la note française ont suggéré des réflexions qui doivent être soumises à nouveau au gouvernement français: « M. Thiers déclare que l'intégrité de l'empire ottoman embrasse les rives de la mer Noire et celles de la mer Rouge et qu'il est aussi important de maintenir l'indépendance de l'Égypte et de la Syrie que celle du Bosphore et des Dardanelles. Le Gouvernement de Sa Majesté (Britannique) présume que la véritable

(1) A. Debidour, I, 389.

signification de ce passage est, non que les parties spéciales de l'empire turc y mentionnées devraient être séparément indépendantes, parce que ce serait là une dissolution de l'empire ottoman, mais que la puissance souveraine qui gouverne tout l'empire turc devrait être en état d'exercer son autorité suprême avec une indépendance entière de tout contrôle étranger aussi complètement et pleinement sur les rives de la mer Rouge que sur celles de la mer Noire en Égypte et en Syrie que sur le Bosphore et les Dardanelles. Le gouvernement de Sa Majesté partage cette opinion, et les mesures en voie d'exécution par les quatre Puissances relativement à la Syrie paraissent au gouvernement de Sa Majesté s'accorder rigoureusement avec ces vues. En cela, le gouvernement de Sa Majesté est charmé de se trouver s'accord avec les arguments consignés dans la dépêche de M. Thiers; mais il ne peut pas également approuver l'opinion que la condition actuelle du pacha d'Égypte est un élément essentiel de l'équilibre du pouvoir en Europe.

« La totalité de l'argument de M. Thiers sur ce point semble reposer sur la supposition que la continuation de l'existence de Méhémet-Ali dans sa condition actuelle comme pacha d'Égypte est une source de force pour le Sultan et tend à le mettre en état de se mieux défendre contre tout danger extérieur et intérieur; mais, au contraire, il est évident que la continuation de l'existence d'un sujet qui se trouve dans un état d'insubordination et d'inimitié envers son souverain doit être une source de faiblesse et non de force pour ce souverain, doit le mettre moins à même de se défendre contre tout

danger intérieur et extérieur et doit, par conséquent, d'après les principes de la dépêche de M. Thiers, compromettre la balance du pouvoir

« Et l'opinion du gouvernement turc, qui peut être regardé comme un juge compétent en cette matière, a été depuis quelque temps que la continuation de l'existence de Méhémet-Ali dans sa condition actuelle de puissance militaire, et avec ses intentions hostiles envers le Sultan, est incompatible avec la paix intérieure et l'intégrité de l'empire ottoman, et destructive de l'indépendance du sultan; et, sans contredit, l'expérience de ces dernières années n'a que trop bien prouvé que cette opinion n'est pas dénuée de fondement.

« L'étendue des limites dans lesquelles il peut être nécessaire de renfermer l'autorité déléguée à Méhémet-Ali afin de rendre probable qu'il sera à l'avenir un sujet obéissant, au lieu d'être un sujet désobéissant, et qu'il pourra ainsi devenir une source de force et non de faiblesse pour l'Empire ottoman, est un point sur lequel les opinions peuvent différer, et je n'ai pas à discuter cette question en ce moment.

« Mais il n'appartient qu'au Sultan, en sa qualité de souverain de l'Empire ottoman, de décider lequel de ses sujets sera nommé par lui pour gouverner telle ou telle partie de ses possessions et les puissances étrangères n'ont aucun droit de contrôler le Sultan dans l'exercice discrétionnaire d'un des attributs inhérents et essentiels de sa souveraineté indépendante.

« La question de principe sur laquelle je viens d'appeler votre attention ne pourra probablement avoir au-

cune influence pratique sur les évènements qui s'accomplissent en ce moment; mais le gouvernement de Sa Majesté n'a pas voulu que son silence sur cette question exposât ses opinions à être mal comprises ».

Il ne s'agit même plus ici du traité de Londres du 15 juillet 1840. Rien ne permet ici de penser que le gouvernement de Sa Majesté Britannique puisse un jour consentir à reconnaître Méhémet-Ali comme pacha d'Égypte même à titre viager, si la Porte maintient son décret de déchéance, puisqu'il « n'appartient qu'au Sultan, en sa qualité de souverain de l'Empire ottoman, de décider lequel de ses sujets sera nommé par lui pour gouverner telle ou telle partie de ses possessions ».

M. Guizot sans doute, en lisant cette dépêche, ne se fit aucune illusion.

Il poursuivit donc avec la même activité les préparatifs militaires que M. Thiers avait commencés. Il se tint, par force, dans la même position menaçante.

* * *

Mais les alliés de lord Palmerston n'étaient pas tous aussi excités.

Le prince de Metternich adressait le 8 novembre au comte Apponyi, son ambassadeur à Paris, et faisait remettre à M. Guizot une dépêche particulièrement soignée.

Il prenait l'occasion d'une conversation dans laquelle Guizot, au moment de quitter Londres pour aller prendre le portefeuille des affaires étrangères, avait dit à

M. de Neumann, représentant de l'Autriche, qu'il entendait à Paris défendre la cause de la paix.

Metternich ne voulait même pas attendre les communications officielles du nouveau ministre; il les prévenait, tout heureux de se sentir « plus à l'aise avec le Ministre *conservatif* qu'avec le ministre qui s'était qualifié de *parlementaire*, — mot que, soit dit en passant, je vous déclare ne point comprendre, et, qui, dans mon faible entendement, ne saurait, sous les auspices sous lesquels il a été inventé, avoir une autre valeur que celle d'une négation des principes *conservatifs* »...

Cependant, laissant vite de côté ce doctrinarisme un peu nuageux, le chancelier d'Autriche en venait tout droit au problème de la paix.

Il se persuadait, à en juger par les rapports de M. de Neumann, que « si M. Guizot se fût trouvé placé au timon des affaires, il aurait fait choix d'une toute autre marche que celle qu'a si malheureusement adoptée son prédécesseur ».

Pourtant il était obligé de reconnaître qu'il y avait dans la note du 8 octobre des éléments de conciliation: « La formule que M. Thiers a adoptée ou que pour le moins il a examinée dans ses dernières pièces diplomatiques, a été de couper en deux la question turco-égyptienne, en faisant de l'existence de Méhémet-Ali en Égypte la question politique, et abandonnant au sort des armes celle du gouvernement de Méhémet-Ali sur des parties de la Syrie. Cette distinction bien employée pourra assurer la fin du conflit, et cela au moyen d'une distribution des rôles entre la France et les quatre Cours, conforme aux exigences naturelles des deux parties.

« On peut admettre comme base de calcul que le Sultan, sur les conseils des puissances, serait disposé à rétracter l'acte de déchéance, mais en dépendance de l'acte de soumission, et que le pacha d'Égypte, sur les conseils de la France, ou spontanément, serait disposé à cet acte de soumission qui entraînerait la rétractation de l'acte de déchéance. La position du gouvernement français se trouverait ainsi allégée, parce que le pays ne pourrait pas lui adresser le reproche de ne point avoir soutenu le pacha, puisque ce serait l'intérêt qu'elle lui porte qui aurait contribué le plus puissamment à sauver son existence aujourd'hui si évidemment compromise, même matériellement.

« Le conflit entre le maître et le sujet arriverait à son terme moyennant l'aide de toutes les puissances et cela bien évidemment par les conseils que les unes prêteraient au monarque ottoman, et que l'autre aurait donnés à Méhémet-Ali...

« Là où une entreprise politique ne renferme pas d'étoffe pour la guerre, si cependant celle-ci éclate, elle prend alors le caractère d'une monstruosité morale.

... Personne ne songe à attaquer la France; toute l'Europe par contre se défendra si elle est attaquée. En doute-t-on en France? Je ne le crois pas. La vérité est trop saillante pour ne point frapper tous les yeux. Ce qui existe en France, ce sont deux partis, dont l'un est trop sage pour employer une arme à deux tranchants, et dont l'autre serait prêt à la saisir dans l'intention de bouleverser son propre pays. L'homme qui n'a point reculé devant l'emploi des moyens dangereux de soule-

ver les esprits, a fait preuve d'une bien grande légèreté: c'est le jugement le plus doux qu'il soit possible à l'observateur impartial des aberrations humaines d'émettre sur cet homme ».

Tout de même, M. de Metternich adoptait les formules de la note Thiers.

Il disait encore, dans une autre lettre du même jour: « Je reconnais la nécessité que le gouvernement français puisse dire au pays: C'est moi qui ai sauvé le pacha d'Égypte! — Tout le monde se joindra à cette prétention, et nous les premiers... Une puissance n'est point responsable de la chute de ce qui manque de force et de vitalité; si elle parvient à sauver un corps pareil de sa destruction totale, c'est à elle que ce corps devra sa durée.

« M. Guizot ne saurait faire mieux qu'en se plaçant ferme sur ce que son prédécesseur a déclaré regarder comme suffisant. Par cela il gagnera la force que prête aux hommes le succès tout en laissant à l'*autre* la charge des limites dans lesquelles il a enfermé celui-ci ».

Quoi qu'il dise, voici Metternich rallié à la note Thiers: ce n'est pas le moins piquant de l'aventure.

* * *

On ne savait pas alors la chute de Saint Jean d'Acre, qui est du 3 novembre. On pensait que la résistance aurait été plus longue. La place était bien défendue; mais la poudrière n'avait pas été mise à l'abri; les premiers boulets anglais la firent sauter: 1.800 victimes; panique, le général Schultz blessé — capitulation.

L'émotion en fut considérable dans tout le Levant. Il parut que c'était la fin de la puissance de Mohamed-Aly. On attendit d'un jour à l'autre l'apparition de la flotte anglaise devant Alexandrie.

Walewski se félicita d'avoir obtenu du Vice-roi la lettre du 7 novembre sans laquelle il était à craindre qu'il ne s'abandonnât aux mains des Anglais. Et il écrivit d'urgence à Paris: « Pour être sur qu'Alexandrie ne soit pas prise, il faudrait y envoyer 800 artilleurs français, avec leurs officiers, un bon général de brigade pour prendre le commandement de la place à côté de Gallice, un contre-amiral avec plusieurs officiers de marine pour faire concourir la flotte à la défense. Avec ces auxiliaires on pourrait être certain que les efforts des Anglais seraient impuissants. Si donc la guerre est déclarée il faudrait, ou envoyer ces renforts, ou envoyer la flotte française pour tenir en échec l'escadre des Alliés, ou bien encore envoyer quelques bâtiments pour chercher la flotte égyptienne qui serait conduite en France ou auprès de l'escadre française, et alors se résigner à laisser prendre Alexandrie en engageant le Pacha à concentrer toutes ses forces au Caire. Walewski a conseillé au Pacha de ne pas ramener Ibrahim de Syrie et, au contraire, d'y envoyer des renforts. Il rappela que l'île de Candie était toujours au pouvoir de Mohamed-Aly.

Mais cette lettre hardie destinée à Thiers fut reçue par Guizot.

A la nouvelle de la formation du nouveau ministère, Walewski écrivit une autre lettre, toute pacifique: — que Mohamed-Aly ne changerait rien à sa volonté de laisser

à la France le soin de ses destinées, et, au besoin, de se défendre dans Alexandrie, mais que, pour lui, il ne voulait plus que se consacrer à la paix et à la prospérité de son pays; — qu'il n'a jamais eu l'ambition de remplacer le Sultan sur le trône de Constantinople; — qu'il ne veut pas que les Anglais s'emparent de la route de l'Inde; — qu'il fera le canal de Suez à ses frais, mais qu'il veut en avoir la garde.

Politique nouvelle, qui ne correspondait plus à la mission de Walewski. Il ajouta à sa lettre qu'il avait déjà demandé à M. Thiers la permission de rentrer en France. Guizot n'avait pas attendu ce rappel: il l'avait invité tout de suite à quitter Alexandrie.

Ainsi finit l'expédition de celui qui avait personnifié, un peu de temps, une lueur de la pensée de Bonaparte.

Il paraît, selon Walewski, que Mohamed-Aly en éprouva une vive contrariété, et qu'il s'écria tout d'abord: « Je vois bien que la France m'abandonne, répèta-t-il à plusieurs reprises; je reprends donc ma liberté, et je finirai mes affaires comme je l'entendrai! »

Il ne faut pas croire que le départ de Walewski ait produit une telle catastrophe. En vérité, cela ne changea rien aux intentions de Mohamed-Aly, qui continuèrent de se modeler avec beaucoup de souplesse et de finesse sur les circonstances.

On racontait même, à la suite de la prise d'Acre, que lord Ponsonby, le grand méconnu, n'avait à l'endroit de l'Égypte que les intentions les plus généreuses. Et de bonne source: son ancien secrétaire, un certain Houry, regrettait que la France n'eût point songé à s'entendre

directement avec lui; il affirmait qu'il avait une influence prépondérante dans les conseils de l'Angleterre, grâce à de précieuses parentés, qu'il serait parfaitement disposé à laisser à Mohamed-Aly, non seulement l'Égypte héréditaire, mais le pachalik de Saint-Jean d'Acre en viager; qu'il estimait que l'Angleterre ne pouvait établir une communication sûre et rapide avec ses possession de l'Inde que par l'Égypte sous le gouvernement de Mohamed-Aly, etc.

Nous verrons si ce secrétaire avait bien pénétré le secret de lord Ponsonby; — en tout cas, pour le moment, un secret bien profond.

En attendant, le 14 novembre, les plénipotentiaires des quatre Puissances réunis à Londres rédigèrent un Memorandum par lequel ils annonçaient à la Sublime Porte « que leurs gouvernements respectifs, conformément aux stipulations du paragraphe 7 de l'acte séparé annexé (*sic*) à la convention du 15 juillet, croient devoir recommander fortement au gouvernement de Sa Hautesse que, dans le cas où Méhémet-Ali se soumettrait sans délai, et consentirait à restituer la flotte ottomane et à retirer ses troupes de la Syrie tout entière, d'Adana, de Candie, de l'Arabie et des Villes Saintes, Sa Hautesse daignât, non seulement réinstaller Méhémet-Ali dans ses fonctions comme pacha d'Égypte, mais en même temps lui accorder l'investiture héréditaire du dit pachalik, d'après les conditions établies par la convention du 15 juillet, bien entendu que ce titre héréditaire serait sujet à être révoqué si Méhémet-Ali ou l'un de ses successeurs venait à enfreindre les susdites conditions ».

En conséquence, et sur mandat des Quatre, lord Palmerston demandait aux lords de l'Amirauté de donner des instructions à Sir Robert Stopford, pour lui ordonner d'envoyer immédiatement à Alexandrie un officier compétent pour y faire les communications suivantes:

L'officier, se présentant devant Mohamed-Aly, l'informera que, s'il se soumet immédiatement au Sultan et remet une obligation par écrit de rendre sans autre délai la flotte turque et de retirer immédiatement ses troupes de toute la Syrie, du district d'Adana, de l'île de Candie, de l'Arabie et des Villes Saintes, les Quatre Puissances recommanderont au sultan de le rétablir dans le pachalik d'Égypte.

L'officier aura l'ordre de rester trois jours au plus à Alexandrie pour connaître la décision de Mohamed-Aly et la porter à Constantinople.

L'obligation sus-énoncée devra être remise à l'officier bon cachetée, afin qu'il puisse s'informer de son contenu; et il refusera de la porter à Constantinople si elle n'est pas conforme à la volonté des quatre Puissances.

Le Memorandum de Londres, avec les instructions annexes, fut immédiatement porté à la connaissance du Gouvernement français.

Ces documents ne ressemblaient pas beaucoup à la note Palmerston du 2 novembre. Il n'était donc plus tout-à-fait le maître; Metternich avait parlé. Guizot comprit que la situation n'était plus tout-à-fait aussi mauvaise, et il renoua avec Mohamed-Aly des relations que les instructions du 9 novembre avaient risqué de rompre.

Il lui fit dire par Cochelet que « toute mesure qu'il prendrait, toute résolution à laquelle il s'arrêterait parce qu'il la jugerait conforme aux nécessités de sa situation et propre à prévenir ou à détourner tout danger qui menacerait son pouvoir dans sa base, aurait notre entière approbation » (17 novembre).

Mais aussi il ajoutait que le Gouvernement français avait toujours le sincère désir de lui venir en aide: — Qu'on ne pouvait pas lui garantir un emprunt, à quoi sans doute les Chambres ne consentiraient pas; qu'on ne pouvait pas lui envoyer un amiral parce qu'une action aussi marquante ne pourrait qu'attirer sur lui les plus grands dangers; mais qu'on allait tout de suite lui envoyer les trois ingénieurs qu'il demandait.

Cochelet répétait dans toutes ses dépêches que la France pouvait exercer à Alexandrie une influence plus grande que jamais, soit pour épargner à l'Égypte et au Vice-roi de nouvelles épreuves, soit pour les aider l'une et l'autre dans le développement des œuvres de paix.

Au moment même où Mohamed-Aly allait céder, sa situation déjà se redressait, grâce à la France.

Le 25 novembre, le chancelier de Russie, comte de Nesselrode, adressait à son représentant à Paris, le comte Pahlen, pour être communiquée, la dépêche la plus conciliante. Il y disait la satisfaction éprouvée par l'empereur Nicolas, à la suite des premières conversations du nouveau ministre des affaires étrangères de France, affirmant sa volonté de faire cesser dans les esprits une effervescence dangereuse. Il se félicitait que, dans son récent discours à la Chambre des Pairs, M. Guizot eût

affirmé avec une belle franchise que les Puissances signataires de la convention de Londres n'avaient voulu ni insulter, ni tromper, ni isoler la France.

Il ne pouvait pas manquer de faire des réserves sur les accusations maintes fois dirigées, même publiquement, contre la politique du Gouvernement de Saint-Pétersbourg. Il aurait pu se plaindre que, même dans la note française du 8 octobre, M. Thiers eût attribué encore à la Russie des ambitions contraires à l'indépendance complète de la Porte.

Il préférait déblayer le terrain de la discussion, en écartant toute controverse de principe, et retenir seulement ce que la note française contenait de pacifique et de pratique pour arriver à la solution du problème turco-égyptien.

Les manifestations belliqueuses ne pouvaient qu'aggraver la situation de jour en jour même plus critique. « Du moment où, au contraire, le nouveau cabinet s'annonce comme un ministère de paix, l'honneur et la dignité des Puissances cessent par là même d'être en cause, et dès lors elles n'ont plus de motif de se refuser à lui faciliter la tâche de réconciliation qu'il entreprend.

« M. Guizot en trouvera la preuve dans la promesse qu'elles viennent d'adresser à Méhémet-Ali d'intercéder auprès de la Porte pour lui faire rendre le gouvernement de l'Égypte, s'il renonce aux territoires que la convention replace sous l'autorité du Sultan. Cette démarche, à laquelle notre plénipotentiaire a concouru avec empressement, témoigne assez des sentiments des quatre cabinets alliés... Elle fournit au cabinet français un moyen de prendre part à l'oeuvre de pacification com-

mune, en adressant de son côté au Pacha les avis que du nôtre nous nous engageons à adresser au Sultan. Moyennant ces conseils réciproques, le conflit entre le maître et le sujet arriverait ainsi à son terme avec l'aide de toutes les Puissances, et cette œuvre si épineuse, au lieu d'être une source de mésintelligence, en deviendrait au contraire une d'harmonie et d'unanimité. Aussi est-ce avec un sentiment de satisfaction que nous venons d'apprendre que le Ministère français s'était décidé à user de son influence à Alexandrie pour engager Méhémet-Ali à se soumettre aux conclusions du traité.

« Tout nous autorise donc à croire qu'une solution définitive de la question orientale fera promptement cesser l'état de crise où elle tient encore le monde, et, en permettant à la France de se replacer sur la même ligne que les autres cabinets, mettra fin à un isolement qu'aucun d'eux, M. Guizot le reconnaît, n'a voulu créer autour d'elle ».

Quelqu'un faisait remarquer, à la même date, que les entreprises militaires de l'Angleterre dans l'Inde septentrionale et en Afghanistan étaient pour quelque chose dans la nouvelle direction que prenait la politique russe. Car il est permis de rappeler que. même avant les « manifestations belliqueuses », ou tout simplement les preparatifs militaires du ministère Thiers, la Russie n'avait pas montré des dispositions particulièrement conciliantes à l'égard de la France.

Passons l'éponge.

En tout cas, la note Thiers était en train de faire autour d'elle une sorte d'unanimité. Et sans doute elle

eût abouti à des conclusions rapides si les dispositions pacifiques avaient été unanimes chez les Quatre.

Rappelons aussi que, même dans le Ministère anglais, les collègues de lord Palmerston n'étaient pas unanimes à approuver toute sa conduite, et nous verrons ainsi se dessiner, dès novembre 1840, une évolution politique où la France n'apparaissait plus aussi isolée que l'Angleterre.

Le salut de Mohamed-Aly est là, pourvu qu'on évite les accidents et qu'on ne néglige aucune précaution contre les fauteurs de discorde et de guerre. Le Vice-roi avait beaucoup trop de sens politique pour ne pas le comprendre. Il demeura attaché à la France autant par intérêt que par reconnaisssance. Au reste, en cette matière, de part et d'autre, il n'y a qu'intérêt.

* * *

M. de Valmont, commandant du bateau à vapeur français l'*Euphrate*, était passé à Saint-Jean d'Acre au lendemain de la prise de la ville. Il racontait, dans son rapport, que la flotte de l'amiral Stopford avait mouillé devant le port le 2 novembre, qu'elle avait ouvert le feu le lendemain, que la place avait d'abord répondu assez vigoureusement, maltraitant un vaisseau, une corvette et un bateau à vapeur; mais qu'une heure après, le magasin à poudre avait sauté parmi les troupes qui se trouvaient aux environs; que cependant le feu avait continué jusqu'au coucher du soleil; que dans la nuit une partie de la garnison s'était échappée, et que le lendemain matin 4 novembre, les troupes turques y avaient été débarquées sans opposition.

Le commandant Valmont ajoutait que le bruit courait que les Anglais avaient promis le rétablissement du royaume d'Israël. Déjà!

Ces nouvelles jetèrent la consternation à Alexandrie.

Cochelet, accompagné du commandant Gallice, fut reçu par le Vice-roi. Mohamed-Aly donna pleins pouvoirs à Gallice pour l'organisation de la défense; mais il ne lui donna pas encore tous les matériaux et tous les ouvriers qu'il aurait fallu.

Il demanda conseil à Cochelet, comme « véritable ami », pour le cas où l'amiral Stopford lui proposerait de s'adresser directement à l'Angleterre, pour obtenir l'hérédité de l'Égypte. Cochelet répondit, naturellement, qu'après la note française du 8 octobre et sa lettre du 7 novembre, où il avait remis son sort à la protection de la France, c'était sur elle qu'il pouvait et devait compter; qu'il ne pouvait pas courber la tête lorsqu'un ami généreux et desintéressé lui avait noblement tendu la main en présence des cinq Puissances coalisées... Et Mohamed-Aly se redressa fièrement sur son divan pour déclarer qu'il resterait dévoué et soumis à la France.

Et, « supérieur à la mauvaise fortune », le Vice-roi donna des ordres pour le retour des troupes de Syrie, pour la concentration de toutes ses ressources militaires. Il se montra résolu à faire sortir sa flotte; Cochelet l'en dissuada, disant qu'elle ne devait être mise en mer que sur l'ordre et sous le patronage du Gouvernement français.

Cochelet cependant ne doutait point qu'à l'apparition des Anglais et sur leurs premières sommations, le Vice-roi capitulerait. Et l'on ne voit pas bien comment

il eût pu faire autrement. Mais ce n'était pas une raison pour que la France lui retirât sa protection; au contraire: car il n'avait plus d'autre recours.

Le 23 novembre, le commodore Napier parut devant Alexandrie.

Il adressa aussitôt à Mohamed-Aly une lettre où il l'invitait à échanger contre un nombre égal d'officiers égyptiens les émirs et cheikhs druses qui avaient été ramenés du Liban et exilés au Sennaar. Il le pressait aussi d'accepter l'hérédité de l'Égypte.

Boghos-bey lui répondit aussitôt, au nom du Vice-roi, que les chefs druses avaient été remis en liberté quelques jours auparavant et qu'ils avaient repris la route de la Syrie; que, pour la question de l'hérédité de l'Égypte, le Vice-roi n'avait pas encore eu connaissance officiellement qu'on fût disposé à la lui reconnaître; qu'il l'avait acceptée depuis longtemps, même avant qu'on n'engageât les hostilités contre lui, qu'il n'avait jamais refusé de rendre la flotte ottomane; que, pour l'évacuation de la Syrie, il avait demandé la médiation de la France; que d'ailleurs il ne pouvait pas donner ses ordres à Ibrahim-Pacha, les communications étant coupées par l'agitation qui régnait parmi les populations de la Syrie et de la Palestine.

La conversation continua.

Sur une nouvelle invitation du commodore, Boghos-bey précisa que le Vice-roi rendrait l'escadre turque et ferait évacuer la Syrie dès qu'il aurait reçu la garantie officielle et positive de l'hérédité de l'Égypte; que, pour le reste, il y avait convenance à attendre la décision

qu'allaient prendre les Puissances par suite de la médiation du Gouvernement français.

Le 25 novembre, Cochelet, et Walewski dont le bateau avait dû retarder son départ, essayèrent d'obtenir que Mohamed-Aly cédât à la France, et non à l'Angleterre. Mais ils n'avaient pas d'instructions de Paris, et Napier se faisait pressant.

Le 16 novembre, à la réception du Memorandum de Londres Guizot avait répondu [1] que, laissée par la Quadruple Alliance en dehors de la négociation orientale, la France attendrait, pour y rentrer, de le pouvoir faire sans rien sacrifier de sa dignité ni de ses droits, et qu'elle réservait jusque-là sa liberté d'action. Et, le 25 novembre, interpellé par Thiers à la Chambre des députés, il avait déclaré hautement que le Gouvernement s'en tenait à la note du 8 octobre.

En d' autres termes, la France exigeait, avec Guizot comme avec Thiers, la garantie de l'existence politique de Mohamed-Aly, et de l'hérédité du gouvernement de l'Égypte pour sa famille.

Guizot continuait avec la plus grande activité les armements que Thiers avait commencés; il déposait sur le bureau de la Chambre le projet de loi relatif aux fortifications de Paris.

D'autre part, il avait recommandé à Mohamed-Aly de céder à la pression des Puissances, ce qui laisserait à la France seule le soin de lui assurer les garanties nécessaires.

---

(1) A. Debidour, I, 390.

Le 27 novembre, le commodore Sir Charles Napier, commandant les forces navales de Sa Majesté Britannique devant Alexandrie, et Boghos Youssouf bey, spécialement désigné par Son Altesse le Vice-roi d'Égypte, signaient une convention par laquelle:

Article premier. — Le commodore Napier, en sa qualité sus-dite, ayant porté à la connaissance de Son Altesse Méhémet-Ali que les Puissances alliées avaient recommandé à la Sublime Porte de le réintégrer dans le gouvernement héréditaire de l'Égypte; et Son Altesse voyant dans cette communication une circonstance favorable pour mettre un terme aux calamités de la guerre, elle s'engage à ordonner à son fils Ibrahim-Pacha de procéder à l'évacuation immédiate de la Syrie. Son Altesse s'engage en outre à restituer la flotte ottomane aussitôt qu'elle aura reçu la notification officielle que la Sublime Porte lui accorde le gouvernement héréditaire de l'Égypte, laquelle concession est et demeure garantie par les Puissances.

Le commodore Napier mettait à la dispositon du Gouvernement égyptien un bateau pour conduire en Syrie l'officier désigné par Son Altesse pour porter à Ibrahim-Pacha l'ordre d'évacuer cette province.

Toutes hostilités étaient dans l'instant suspendues contre Alexandrie ou toutes autres portions du territoire égyptien.

Mohamed-Aly n'avait pas manqué de saisir cette « circonstance favorable »; il n'y était point traité comme un rebelle, mais comme une Puissance; il cédait, mais en faisant ses conditions. Ce n'était pas une capitulation.

Il se hâta de lancer une proclamation.

Considérant que c'est une loi de l'organisation du monde que les phénomènes de la guerre et de la paix se succèdent sur la terre tour à tour, ainsi depuis la bataille de Nézib jusqu'à ce jour mille obstacles paraissaient s'opposer au rétablissement de la paix et de la bonne harmonie, et l'on ne voyait pas par quels moyens ces bienfaits seraient rendus au monde, lorsque l'époque providentielle de leur retour étant venue, l'amiral Napier commandant l'escadre anglaise dans la Méditerranée — promotion et exagération calculées — s'est présenté devant Alexandrie et a demandé que la paix fût conclue, en notifiant que les Grandes Puissances de l'Europe avaient décidé d'accorder à la famille de Mohamed-Aly le gouvernement héréditaire de l'Égypte.

Son Altesse, ayant à cœur d'empêcher l'effusion du sang, de tranquilliser les habitants du pays et de les rendre à leurs paisibles travaux d'industrie, de commerce et d'agriculture, s'est empressée d'accueillir la demande de l'amiral, et elle a envoyé immédiatement au généralissime Ibrahim-Pacha l'ordre d'évacuer la Syrie et de revenir en Égypte avec toute l'armée et tout ce qui est au service égyptien.

C'était la paix en effet, aux conditions les plus honorables pour le Vice-roi.

Cochelet pourtant se mit d'abord dans une grande colère. Mohamed-Aly ayant demandé à le voir, il refusa de se rendre au palais, disant qu'il n'avait pas à prendre part aux arrangements convenus entre le Vice-roi et le commodore anglais; qu'il devait attendre les instructions de son Gouvernement; qu'en agissant ainsi, après

sa lettre au Roi, Mohamed-Aly s'était mis dans une position fausse, peu digne et peu honorable. Il ajoutait sévèrement qu'il regrettait que le Vice-roi eût trompé la France sur la réalité de ses forces et la constance de son caractère.

Le lendemain, il y avait réception à l'occasion du Baïram. Cochelet s'y rendit officiellement. Il salua le Vice-roi, lui souhaitant « une position digne et tranquille ». Mohamed-Aly sentit le reproche, leva les yeux au ciel, disant qu'il avait 73 ans et ne voulait pas qu'on versât le sang encore, peut-être pour rien.

Cochelet voulut voir dans cette soumission « quelque chose de honteux » après tant de jactance, après avoir jeté le défi à l'Europe. Et il avait hâte de s'en aller, fatigué de cette longue mission, pendant laquelle s'était joué, dit-il, « le plus grand drame politique des temps modernes ».

Avant de s'en aller, il eut le temps de revenir à une appréciation plus calme et plus exacte de la situation. Quelques jours après, comme il disait encore au Vice-roi qu'il était bien regrettable que sa puissance militaire, qui paraissait si solide, eût montré dans l'épreuve si peu de consistance, il dut s'arrêter, à voir Mohamed-Aly vraiment affecté, et le Vice-roi termina la conversation en poussant un profond soupir et en disant: « Nous avons commis de grandes fautes! ».

Assurément. Et non pas seulement lui. Et Cochelet se rendit compte que la France n'avait pas intérêt à abandonner Mohamed-Aly sous prétexte qu'il lui avait causé des déceptions. « Il est très important, écrivait-il le

7 décembre, pour l'avenir de notre position en Egypte, où il sera bien constaté un jour que Mohamed-Aly et ses enfants auront dû leur pouvoir à nos bons offices, et où nous avons toujours la première influence, il est important, dis-je, que Mohamed-Aly et plus tard les siens soient aussi indépendants que possible pour tous les actes de leur administration intérieure, afin que les Puissances qui auront le plus d'influence auprès de la Porte n'en profitent pas pour se créer, par le moyen des firmans du Sultan, des avantages que nous n'aurions pas; car c'est bientôt sur le terrain des intérêts matériels que la lutte va s'engager et que l'Angleterre profitera sans doute de sa position pour obtenir de la Porte les plus grandes concessions possibles ».

Voilà en effet une politique. Il le répétait le 11 décembre, quand on avait commencé de constater les premiers effets de la convention Napier. Il disait l'estime que les populations faisaient déjà de notre conduite: « En ne nous voyant prendre aucune part à ce qui se fesait, on a pensé que nous n'approuvions pas le dénouement, et que nous nous réservions l'avenir. On nous a su gré de n'avoir pas poussé Méhémet-Ali à la résistance; car on redoutait par-dessus tout un bombardement. On sent bien déjà que la Porte va peser de tout son poids sur l'Égypte, et on est persuadé que la France seule cherchera à tempérer la rigueur des ordres qui peuvent être donnés. Notre rôle ici comme à Constantinople sera d'observer pendant quelque temps la marche des choses; mais nous devrons veiller, dans l'intérêt de notre politique et de notre avenir dans ce pays, à ce que Mé-

hémet-Ali reste autant que possible indépendant de la Porte sous le rapport de son administration intérieure ».

Rien de plus juste. On a désormais conscience, à Paris comme à Alexandrie, de la solidarité des intérêts qui unissent la France et l'Égypte.

Rien de plus précieux pour Mohamed-Aly dans le temps où l'Angleterre allait s'acharner à vider l'hérédité de toute substance, pour le pousser aux extrémités du désespoir, et enfin l'anéantir.

Tout d'abord la convention Napier n'eut pas de succès. L'amiral Stopford, en l'apprenant, écrivit à Mohamed-Aly (2 décembre) qu'elle ne serait par lui ni approuvée ni ratifiée, le commodore n'ayant pas eu qualité pour la conclure. L'amiral ajoutait qu'il espérait que ce contretemps ne causerait point d'embarras au Vice-roi, que cela ne diminuait point son plus vif désir d'adopter au plus tôt toutes sortes de mesures « ayant pour but de renouveler l'amitié et les bonnes relations qui, je me flatte, seront désormais rétablies entre l'Angleterre et Votre Altesse ».

En effet, le même jour, conformément au Memorandum du 14 novembre, l'amiral envoyait au Vice-roi le capitaine Flanshaw, porteur de l'autorisation officielle du Gouvernement britannique, au nom des Quatre Puissances, de maintenir le Vice-roi dans le pachalik d'Égypte, à condition que, dans le délai de trois jours, il consente à restituer la flotte turque au Sultan et à évacuer définitivement la Syrie.

Il ajoutait avec une émotion sincère: « Que Votre Altesse me permette de la supplier de prendre ces conditions en sérieuse considération. J'implore la toute-puis-

sance de Dieu pour que l'esprit de Votre Altesse se pénètre du bien qu'elle fera à un pays désorganisé, en accédant à la décision des Quatre Puissances ».

Le capitaine Flanshaw accomplit sa mission sans encombre. Mohamed-Aly adhéra aux conditions qui lui étaient imposées..., ou soumises, et il en informa lui-même le Grand-vizir. Il annonça qu'il avait pris des dispositions pour que la flotte ottomane fût remise à telle personne et de telle manière qu'il plairait à Sa Hautesse d'ordonner; que l'évacuation de Candie, de l'Arabie et des Villes Saintes aurait lieu sans délai, dès réception de l'ordre du souverain; que l'évacuation de la Syrie et d'Adana était commencée et que toute l'armée d'Ibrahim-pacha rentrait en Égypte; que par conséquent son acte d'obéissance était accompli.

Cependant, pour d'autres raisons, lord Ponsonby et Reschid-pacha avaient ensemble protesté véhémentement contre la convention Napier. Ils déclaraient hautement que le commodore s'était arrogé un droit qui n'appartenait qu'au Sultan; qu'en allant au devant des désirs de Mohamed-Aly, il lui avait donné les moyens de faire revenir ses troupes de la Syrie et de sauver son fils, en enlevant aux Turcs l'occasion de réduire le Pacha à se rendre à discrétion en demandant la vie sauve; qu'il fallait le traiter comme un rebelle, et non pas comme une Puissance. Et, sous ces prétextes, ils firent tout pour que le Sultan n'acceptât point l'arrangement intervenu, pour que la retraite fût coupée aux troupes d'Ibrahim-Pacha, pour que le Vice-roi fût obligé de se rendre à merci, pieds et poings liés.

Mais ils ne pouvaient pas traiter avec la même désinvolture le Memorandum du 14 novembre et la mission de l'amiral Stopford. Ils ne pouvaient plus compter que sur une imprudence de Mohamed-Aly. Ils espérèrent qu'il réagirait par quelqe violence contre leurs provocations, et qu'on pourrait encore remettre tout en question.

Il est étonnant que lord Palmerston ait toléré leurs manigances qui, si elles avaient réussi, n'auraient pas fait honneur à l'Angleterre.

Et, dans la crise ainsi prolongée, Mohamed-Aly allait pouvoir se rendre compte que la protection de la France n'était pas superflue.

* * *

D'abord il était bien nécessaire que l'armée de Syrie rentrât tranquillement en Égypte. Il fallait lui éviter le désastre d'une capitulation, et on pouvait encore avoir besoin d'elle.

On a évoqué ici le souvenir de la retraite de Moreau; il n'est point mauvais de nourrir l'esprit de comparaisons: chacun y fait les réserves qu'il faut.

Après l'occupation de Beyrout par les Anglo-Turcs et quelques autres opérations malheureuses, Ibrahim et Soliman avaient ramené toutes leurs troupes entre Baalbeck et Damas; ils avaient encore avec eux 60.000 hommes et une belle artillerie, 150 canons. Il fallait sauver cela de la pression qui pouvait venir des Anglo-Turcs à mesure qu'ils devenaient les maîtres de la plus grande partie de la côte. Ibrahim prit donc sa ligne de

retraite derrière les Libans, à l'abri du Jourdain, du lac de Tibériade et de la mer Morte, le long de la voie traditionnelle des pélérinages à La Mecque.

Mais il n'y a que 60 à 100 kilomètres de la côte à cette ligne, et il semble qu'il eût été facile aux Anglais de le couper quelque part.

Pour aider au sauvetage, Mohamed-Aly envoya quelques troupes à Gaza par El-Arych, notamment l'école de cavalerie de Ghizeh où servait un officier français, M. de Veimars. Les Anglais demandèrent au Vice-roi des explications, firent semblant de croire qu'il massait de nouvelles troupes pour soutenir les hostilités en Syrie dans le moment où il en promettait l'évacuation. Il lui fallut s'en défendre. Il lui fallut défendre aussi la position de Gaza, c'est-à-dire la principale porte de sortie, contre l'indiscipline de ses propres troupes, contre les désertions, contre les incursions des Bédouins avides de pillage: corbeaux derrière toute détresse.

Il y eut un moment de grave péril: des officiers quittèrent les rangs, appelèrent des bandes du désert, revinrent avec elles, cimeterre levé. Il fallut sévir à Gaza même. Un jeune officier de l'école de Ghizeh fut convaincu de trahison, traduit devant une cour martiale, condamné à mort et exécuté. La leçon fut comprise. L'ordre fut maintenu, mais dans une angoisse de tous les jours: tout le pays depuis Alep et Beyrout dans une agitation croissante, contre les fonctionnaires égyptiens qui s'en allaient, contre l'administration du Vice-roi, contre l'ordre qu'il avait établi, donc dans un désordre universel.

Il est vrai qu'il y eut assez vite quelques signes de revirement; que les Turcs, sinon les Anglais, se rendirent bientôt odieux; que les populations chrétiennes ne tardèrent pas à être molestées; qu'on se mit à regretter la parfaite tolérance religieuse que Mohamed-Aly avait imposée. Tout de même, la retraite d'une armée était scabreuse dans de pareilles circonstances; et, à Alexandrie comme au Caire, on répandit des bruits sinistres.

Et puis il y avait dans les rangs égyptiens des contingents syriens. Les officiers anglais et turcs les réclamèrent. Sans doute ils avaient raison. Le Vice-roi répondait qu'il était impossible de désorganiser l'armée en ordre de marche. Les Anglais justement ne tenaient pas qu'elle demeurât en ordre de marche; ils ne voulaient que la désorganiser. Mohamed-Aly promit que, dès le retour à la frontière égyptienne, ces contingents seraient rendus au Sultan pour rentrer chez eux: l'affaire fut traînée en longueur jusque-là.

Ibrahim avait quitté Damas à la fin de décembre. Ce fut de jour en jour une dure retraite, harcelée de pillards, anémiée de désertions.

Après la prise d'Acre, puis de Caïffa, et de Jaffa, les Anglo-Turcs s'établirent à Jérusalem, sous le colonel R. Napier, fils du commodore. La retraite d'Ibrahim risquait d'être étranglée là, sur la mer Morte. Ibrahim tout à coup franchit le Jourdain à Jéricho, fit une démonstration sur Jerusalem. Les ennemis s'y concentrèrent pour l'y attendre et l'y écraser. Il se déroba, disparut, glissa le long de la mer Morte, sauva l'armée, ramena le reste en deux colonnes: l'une, sous le commandement de

Soliman, vers Akaba et la mer Rouge, l'autre sous son propre commandement vers Gaza, pour y faire sa jonction avec les troupes de secours qui l'attendaient.

Parmi tant de difficultés, on louera cette retraite de deux mois, qui évoquera naturellement le souvenir de Bonaparte après Saint-Jean d'Acre, avant Aboukir.

Ibrahim aussi était capable d'un pareil redressement.

Son armée et lui-même demeurent des forces disponibles au service du Vice-roi: éléments d'importance considérable dans le bilan de la liquidation. Les ennemis devront en tenir compte.

Gallice continue ses fortifications à Alexandrie et sur toute la côte, avec une ardeur renouvelée, et il vient d'être promu lieutenant-colonel, et Mohamed-Aly le garde et va le faire bey.

En France aussi on continue les fortifications de Paris. La loi qui les concerne est votée en février par les deux Chambres: le testament de Thiers... et de Napoléon.

Mohamed-Aly se résigne à la situation nouvelle, puisque Dieu l'a voulu ainsi; il se consacrera aux travaux de la paix avec la même passion, toujours jeune, que jadis aux entreprises conquérantes. L'Égypte peut être grande aussi dans la paix; elle fut si grande aïnsi sous les Pharaons!

Mohamed-Aly le sait. Il est grand pour avoir compris l'Égypte, pour avoir eu foi dans ses ressources infinies.

C'est pourquoi il ne faudrait pas le réduire au désespoir. Il saurait mourir dans un grand geste à 72 ans.

Il sent l'immanente justice. En Crète, le Sultan a prié Moustapha-pacha de garder le gouvernement. Le Vice-

roi s'est montré un moment ému qu'il eût consenti à servir la Porte. Puis il a admis que cela valait mieux pour les populations, pour le propre prestige de l'administration égyptienne, et il l'en a félicité.

En Syrie, l'anarchie turque, restaurée par l'Angleterre, fait contraste avec l'ordre égyptien. Les chefs Druses retournent dans le Liban; mais ils ne cachent pas qu'ils y défendront les libertés de la Montagne, et qu'ils ne manqueront pas de recourir à la séculaire protection de la France.

La France aussi sans doute finira par y défendre ses droits et ses traditions.

Mohamed-Aly n'est pas vaincu.

II. — Le hatti-sherif du 13 février 1841.

Le 12 janvier, en réponse à la lettre du 27 novembre, le Grand-vizir écrit à Mohamed-Aly:

Que Sa Hautesse avait apprécié les termes de sa soumission et était disposée à lui pardonner complètement;

Qu'aussitôt donc que, conformément à son engagement, la flotte impériale serait sortie du port d'Alexandrie avec ses officiers, équipages, armes et munitions, et que « les endroits qu'on sait » auraient été remis aux commissaires de la Sublime Porte, et que ce serait là des faits accomplis, c'est-à-dire que la nouvelle positive en serait parvenue à Constantinople, il était décidément résolu qu'alors Sa Majesté Impériale daignerait réintegrer Mohamed-Aly dans le gouvernement de l'Égypte;

gociation avec une souplesse infinie. Le commodore Napier était toujours devant Alexandrie; il venait à terre souvent. Mohamed-Aly le recevait avec toutes sortes de prévenances, lui donnait à dîner, s'entretenait longuement avec lui. On répandit le bruit que le colonel R. Napier, fils du commodore, allait épouser la fille de l'émir Haïdar, l'un des plus influents parmi les Chefs druses qui s'en retournaient dans le Liban: trait aimable d'une politique orientale pleine de promesses.

Cochelet était jaloux. Mais, quand le commodore était parti, Mohamed-Aly le recevait avec d'autres prévenances, se tenait étroitement lié à l'amitié de la France, que rien ne pouvait remplacer, et qui était en effet le fond indestructible, la morale de cette histoire.

Et Napier était jaloux de Cochelet.

Et la situation de Mohamed-Aly n'était pas si mauvaise, puisque les deux plus grandes Puissances de l'Europe se disputaient son alliance. Il n'avait qu'à éviter les pièges de lord Ponsonby: il était trop habile pour y tomber.

Cochelet pourtant s'en alla, un moment trop tôt. Il était mécontent, sans savoir au juste de qui ou de quoi. Il n'était plus l'homme de la situation.

Il fut remplacé par le comte Philippe de Rohan-Chabot.

Ses instructions du 22 février, sont une haute leçon de morale à l'adresse de Mohamed-Aly, qui sans doute en éprouvait le besoin: « Une voie nouvelle s'ouvre pour le Vice-roi, dit M. Guizot, et j'apprends avec une vive satisfaction qu'il l'a déjà compris. Maintenant que rien ne le menace plus (?) et que son sort est fixé (?), ce n'est

plus par des conquêtes, par des agrandissements territoriaux aujourd'hui impossibles, par un déploiement de forces sans objet comme sans prétextes, par des mesures compromettantes et ruineuses tout à la fois, qu'il doit travailler à augmenter sa puissance. L'allègement des charges publiques, la réduction des impôts et d'un état militaire qui épuisait la population, l'encouragement de l'agriculture et du commerce, l'amélioration de la condition des peuples soumis à son administration, tels sont les moyens par lesquels Méhémet-Ali peut aujourd'hui consolider son gouvernement, de créer de nouvelles ressources et calmer des mécontentements dangereux. Cette politique est la seule qui puisse lui ramener l'opinion de l'Europe...» et notamment celle de M. Guizot.

On voit le ton. Que si M. de Rohan-Chabot a eu l'idée de lire cela à Mohamed-Aly, on imagine le fin sourire en sa barbe. Il savait d'autre part que les deux Chambres venaient de voter les crédits nécessaires aux fortifications de Paris. Et Ibrahim venait de rentrer, et l'armée égyptienne avait encore de la force.

Les dernières troupes d'Arabie revenaient. Les Anglais s'installaient à Moka, et autres lieux. Ce n'est pas qu'il s'agisse d'une ambition immorale et insatiable: honni soit qui mal y pense! Tout simplement ils achèvent d'édifier dans l'Inde le plus riche empire de la terre et de s'en assurer les routes; tout ce qui mène à l'Inde est à eux: quoi de plus naturel? Et de plus juste?

La France les laisse donc faire.

Les officiers français qui ont accompagné les troupes égyptiennes en Arabie, en rapportent des cartes et de

précieuses informations scientifiques. C'est leur part de civilisation, quelque chose qui rappelle les beaux travaux de l'Institut d'Égypte: — une tradition qui se perpétuera.

Tout de même le gouvernement de Paris a fait encore quelque chose d'autre pour contrecarrer l'influence anglaise dans les pays de la mer Rouge, ou tout au moins pour s'y assurer aussi quelques bonnes positions: — reliefs de leur festin impérialiste.

Une agence consulaire de France fut instituée à Massouah, et confiée d'abord à M. A. Degoutin. Le 17 février, il envoyait la note de ses frais de voyage, 2.251 frs 75 + 624 frs pour frais d'installation, soit 2.875 frs 75: — C'est une somme.

Il fut reçu d'ailleurs à Massouah selon tous les honneurs dus à sa haute dignité. Le pavillon français fut salué magnifiquement, et M. A. Degoutin se réjouissait déjà de représenter le gouvernement de Sa Majesté le Roi des Français dans un pays barbare; il se préparait à faire cesser tous les anciens abus qui y paralysaient le commerce avec la France.

Mais, le lendemain de son arrivée, les soldats albanais de la garnison se présentaient en demandant un pourboire, pour les salves de la veille et les honneurs rendus au pavillon français. Il leur fit sentir l'inconvenance de cette conduite, et ils se retirèrent. Ils reparurent un moment après, avec une note de 50 talaris = 797 frs et cette invitation laconique: « Oui ou Non ? » Il refit son discours. Ils tirèrent leurs yatagans, coupèrent les cordes qui soutenaient le mât de pavillon, et le pavillon s'effondra au bas du mât. M. A. Degoutin se plaignit

au gouverneur. Le gouverneur lui offrit de lui avancer la somme. Degoutin n'accepta point et menaça d'informer Sa Majesté le Roi des Français. Le soir même il eut satisfaction; les soldats vinrent lui demander pardon, rehissèrent le pavillon et égorgèrent un chevreau au pied du mât en signe de paix et d'oubli du passé, et la dignité de la France fut sauvegardée: il fut établi dorénavant que les honneurs rendus à Sa Majesté le Roi des Français lui sont dus et ne se payent pas.

A quelque temps de là, deux Français, agissant au nom et pour compte de la « Compagnie Nanto-Bordelaise », qui se réservait de prendre le nom de « Compagnie Française d'Abyssinie », achetèrent pour 100.000 francs au souverain et juge de la ville et province d'Edd, près de Massouah, la propriété des dites ville et province, destinées à devenir le siège social de leur établissement, et Degoutin y donna son approbation. Mais la population, quand elle fut informée, se souleva à la pensée d'être ainsi vendue — à moins que ce ne fût pour en recevoir elle-même le prix —, et on découvrit que le souverain et juge de la ville et province d'Edd ne possédait pas ce qu'il avait vendu.

Ce n'était pas de quoi barrer la route aux Anglais ni leur disputer la domination de la mer Rouge.

Image, en quelque manière, des velléités incohérentes et timides et parfois ridicules, que le gouvernement français opposait ici ou là aux entreprises si fermement conçues et menées par l'Angleterre. Napoléon l'aurait suivie partout, harcelée, traquée, lui aurait fait échec partout et sur tous les terrains.

L'agent A. Degoutin n'avait rien de commun avec le général Decaen.

Decaen était mort, Napoléon aussi, et la France n'avait plus que ses cendres.

Elles avaient été ramenées le 15 décembre. Le gouvernement avait tout fait pour que la cérémonie n'exaltât point trop le sentiment national.

Cependant la Porte, c'est-à-dire Reschid-pacha, soulevé par lord Ponsonby, achevait l'étude des conditions auxquelles Mohamed-Aly recevrait l'investiture de l'hérédité.

Hérédité ne signifie pas indépendance, et on peut être vassal à titre héréditaire.

Le 8 décembre, Reschid-pacha avait fait passer à lord Palmerston une communication où il disait l'hésitation que Sa Hautesse le Sultan éprouvait à accorder à Mohamed-Aly le gouvernement héréditaire du pachalik d'Égypte.

Les représentants des Quatre se réunirent et adressèrent à la Sublime Porte, le 30 janvier, une note qui lui soumettait quelques considérations. Elle disait qu'après consultation entre les quatre gouvernements, leurs intentions étaient demeurées celles qui avaient été indiquées dans leur mémorandum du 14 novembre, et elle les renouvelait ainsi:

Les Quatre Puissances invitent le Sultan à user de sa clémence et de sa générosité souveraines de manière, non seulement à révoquer l'acte de déchéance prononcé contre Méhémet-Ali, mais à lui accorder la promesse que ses descendants en ligne directe seront nommés successive-

ment au pachalik d'Égypte, chaque fois que ce poste deviendra vacant par la mort du pacha précédent.

Cela est clair.

Puis la note du 30 janvier se réfère au texte des articles de la convention du 15 juillet 1840 et de ses actes séparés; d'où il résulte que:

« Tous les traités et toutes les lois de l'Empire Ottoman, c'est-à-dire tous les traités et toutes les lois qui sont aujourd'hui ou qui pourront à l'avenir être en vigueur dans l'Empire Ottoman, s'appliqueront au pachalik d'Égypte comme à toute province de l'Empire. Cette condition, que les quatre cours regardent comme indispensable, constitue à leurs yeux l'un des liens les plus solides pour rattacher l'Égypte à la Turquie comme une partie intégrante de l'Empire ottoman ».

L'homme sain attaché à l'homme malade afin qu'il en contracte tout le mal: — Une trouvaille des peuples civilisés.

Autre chose: — Conformément au même acte, les forces de terre et de mer qui pourront être entretenues en Égypte, faisant partie des forces de l'Empire Ottoman, seront toujours considérées comme disponibles pour le service général de l'Empire.

Finalement: il a été formellement reconnu que si Méhémet-Ali ou l'un de ses descendants venait à enfreindre les conditions auxquelles le gouvernement héréditaire de l'Égypte lui aurait été confié, ce titre serait sujet à être révoqué.

Et les signataires de cette note, apparemment rédigée par Palmerston, se louent de leur ouvrage: « Le Sultan

serait désormais assuré de l'obéissance et de la soumission de son pacha — gouverneur d'Égypte. Les populations de cette province seraient mises à l'abri de l'oppression dont elles ont eu à souffrir durant ces dernières années par les abus de l'administration locale; enfin Méhémet-Ali obtiendrait pour lui-même et pour sa famille une position qui assurerait paisiblement son avenir, sans toutefois porter la moindre atteinte aux devoirs qu'il aura à remplir comme sujet du Sultan ».

* * *

Cette savante rédaction, mise au point par Reschid-pacha et lord Ponsonby, donna le hattishérif, ou firman impérial de l'investiture héréditaire de l'Egypte, en date du 13 février 1841.

Les actes du 13 février 1841 constituent un ensemble impressionnant.

Ce sont d'abord les instructions données à Son Excellence Saïd Muhib-effendi, chargé de les porter à Alexandrie : — Il devait remettre à Méhémet-Ali le firman relatif à l'hérédité, celui relatif aux provinces du Soudan, et une lettre du Grand-Vizir. — Ces firmans seront lus officiellement en plein Divan, et rendus publics. — Le dit effendi remettra à Son Excellence Méhémet-Ali pacha le Nicham distinctif des Vizirs, que le pacha devra mettre sur soi le jour de la lecture des firmans.

Dans le firman relatif à l'hérédité, il est dit que dorénavant les gouverneurs de l'Égypte devront se rendre en personne à Constantinople pour recevoir l'investi-

ture. En considération de son âge, Méhémet-Ali pourra se faire remplacer par un de ses fils.

Méhémet-Ali devra accepter et exécuter immédiatement toutes les conditions portées au firman impérial; sinon, il saura que son refus portera atteinte à l'hérédité qu'on vient de lui accorder comme une insigne faveur.

Le hatti-shérif lui-même dit d'abord la grande satisfaction éprouvée par Sa Hautesse lorsqu'Elle a su la soumission de Méhémet-Ali: d'où l'octroi du privilège de l'hérédité sous les conditions suivantes:

En cas de vacance, le gouvernement de l'Égypte sera confié à celui parmi les enfants mâles qui sera préféré et choisi par le Sultan. — Celui qui aura été choisi devra se rendre en personne à Constantinople pour recevoir l'investiture.

Les dispositions du hatti-shérif de Gulkhané, toutes les lois établies ou à établir par la Sublime Porte, ainsi que tous les traités conclus ou à conclure entre elle et les cours amies, seront de même exécutés en entier en Égypte.

Tous les impôts et revenus de l'Égypte seront perçus au nom de le Porte et selon les règles en vigueur dans les autres provinces de l'Empire. Quelle que soit la somme à laquelle ils s'élèveront, le quart de ce revenu brut, sans déduction d'aucun frais, appartiendra à la Porte, qui en aura le contrôle supérieur par les moyens qu'elle ordonnera.

Les monnaies d'or et d'argent frappées en Égypte au nom du Sultan, et avec sa permission impériale, devront, sous les rapports du taux et de l'aloi et de la forme, être pareilles à celles de Constantinople.

Le chiffre des troupes ne dépassera pas 18.000 hommes. Ce chiffre pourra être augmenté, en temps de guerre, pour le service de la Sublime Porte, comme elle le jugera à propos. Le recrutement se fera selon un service de 5 ans conformément à ce qui a été établi pour le service de l'Empire.

Les uniformes seront les mêmes que ceux des troupes turques.

Les officiers de terre et de mer, jusqu'au grade de *Kol-aghassi* (adjudant-major), seront choisis et nommés par le Vice-roi; les grades supérieurs seront conférés par le Sultan sur la proposition du Vice-roi.

Les gouverneurs de l'Égypte à l'avenir ne construiront plus de vaisseaux de guerre sans la permission de la Porte.

Comme le privilège de l'hérédité dépend de chacune des présentes conditions, le non-accomplissement de l'une d'entre elles entraînerait la révocation et l'annulation immédiate du dit privilège.

Un second firman confie au Vizir Méhémet-Ali pacha, gouverneur d'Égypte, l'administration des provinces de Nubie, Darfour, Kordofan et Sennaar: « J'ai pris la gracieuse résolution de t'accorder, sans l'hérédité, le gouvernement de ces provinces avec leurs dépendances. — Tu soumettras à ma Sublime Porte la liste exacte de leurs revenus.

Un troisième firman contient la liste des tributs et arrérages qui se sont accumulés, tant pour l'Égypte que pour la Syrie et l'île de Candie; ces sommes arriérées

doivent être versées intégralement et sans délai dans le trésor impérial, et le Pacha fournira par là une nouvelle preuve de son obéissance et de sa fidèlité.

La lettre du Grand-vizir à Méhémet-Ali, en confirmant les instructions données à Saïd Muhib-effendi, expliquait que, si l'on avait établi certaines conditions dans le firman d'investiture, ce n'était pas que l'on eût le moindre soupçon sur le compte du Pacha. « Mais, indépendamment de la nécessité absolue que des conditions essentielles soient attachées à une aussi grande concession que celle du privilège de l'hérédité, Sa Hautesse a voulu et a jugé à propos d'insérer ces conditions dans le firman, parce qu'Elle les considère, non seulement comme un moyen de prévenir toute espèce de différends, qui, vu les difficultés de prévoir l'avenir et à cause des vicissitudes humaines, pourraient surgir par la suite, mais aussi comme une mesure de précaution tendant à assurer le repos et la tranquillité des habitants de l'Égypte ».

Ces firmans furent communiqués le même jour aux puissances amies, qui furent priées de renvoyer leurs consuls à Alexandrie.

Et sans doute la Porte espèra que la crise d'Égypte était résolue.

* * *

Muhib-effendi à peine débarqué à Alexandrie, tout de suite le bruit se répandit que le Vice-roi n'acceptait pas les conditions qu'on prétendait lui imposer. Et Cochelet se désola que tout fût encore remis en question. Cela

était à peu près exact. Mais il n'y avait pas de quoi se désoler que Mohamed-Aly ne fût ni d'humeur ni désormais en situation d'en passer par de telles exigences. D'ailleurs le commodore Napier ne se priva pas de dire aussitôt qu'elles étaient inacceptables et qu'il allait en écrire lui-même à lord Palmerston.

Mais le mieux ici est de suivre le rapport de Muhib-effendi.

Après sept jours de traversée heureuse, Muhib-effendi arriva à Alexandrie le 20 février.

Il fut reçu fort honorablement. Un officier du Vice-roi lui demanda aussitôt si le firman devait être lu à Alexandrie ou au Caire; il répondit qu'il devait d'abord être lu à Alexandrie, puis au Caire, et porté à la connaissance du public. On prépara aussitôt la troupe et la musique. On revint dire, après un moment, que tout était prêt. Il demanda si le firman allait être lu. On lui répondit: « Non. Il faut que Son Altesse le voie d'abord ».

Muhib descendit à terre, parmi les bâtiments pavoisés et les salves d'artillerie, troupes et officiers en grande tenue, musique en tête.

Reçu par le Pacha, il fut invité aussitôt à lire la lettre du Grand-vizir et les firmans. Il lut.

Mohamed-Aly dit alors: « La publication des conditions que ce firman renferme doit, dans un pays tel que celui-ci, causer des désordres ».

Muhib fit tout l'usage qu'il put de sa langue et de son jugement pour l'amener à de meilleures dispositions; et, par propos encourageants ou menaces mêlées, il représenta au Vice-roi « que la nature de cette affaire exigeait que

n'y ait pas de troubles ici, il est de l'intérêt de la Sublime Porte qu'il y ait beaucoup de troupes en Égypte; car, lorsqu'on en aura besoin, comme en cas d'une guerre, je pourrai envoyer la quantité de troupes qu'on me demandera et qu'on m'ordonnera d'envoyer ».

Sur ces bases, on s'entendit assez vite. Muhib déclara qu'en cas de besoin la Sublime Porte accorderait l'autorisation nécessaire. — « Ce que vous dîtes est rationnel, dit le Vice-roi; et le nombre fixé à présent paraît en effet suffisant pour la défense de la province d'Égypte; et toutes les fois qu'on aura besoin de troupes et qu'on m'en demandera, j'aurai soin de les équiper et je m'empresserai de les expédier à tel endroit qu'on voudra ».

On s'entendit de même sur les forces de mer, et sur les monnaies.

Ce fut plus difficile pour le recrutement des troupes. — « Comment, dit le Pacha, peut-on changer les soldats une fois chaque cinq ans, comme il est dit dans le firman et dans le code des règlements impériaux?... Les Arabes ne ressemblent point aux peuples de la Roumélie. Il faut à un soldat pour le moins cinq ans pour apprendre à faire l'exercice du pas... Je connais, moi, l'état des choses dans ce pays-ci, et je vous dis la vérité toute nue; je suis tout-à-fait excusable en cela, et je suis obligé de prier qu'on me favorise sur ce point...

« Et puis, reprit le Vice-roi, le firman impérial dit que le gouverneur d'Égypte ne doit pas conférer un grade supérieur à celui de *kol-agassi* (adjudant-major, grade qui est immédiatement au-dessous de celui de chef de bataillon). J'étais autorisé auparavant à donner le grade

de général de brigade; ne pas être autorisé à présent à faire ce que j'étais autorisé à faire autrefois, c'est une chose qui me fera du tort... » Muhib-effendi usa en vain de tous ses moyens de persuasion; il fut impossible de faire céder le Vice-roi sur ce point.

Il fut entendu que Saïd-bey, le fils du Vice-roi, serait envoyé à Constantinople pour présenter ses respects et l'hommage de sa soumission à Sa Hautesse.

Puis le Vice-roi s'attaqua à l'article du firman qui réglait la succession.

« Le firman dit que lorsque par la volonté de Dieu il y aura vacance dans le gouvernement de l'Égypte, la Sublime Porte élira, choisira un des membres de ma famille et l'appellera à Constantinople afin qu'il y soit nommé gouverneur de la province... Mais il est évident qu'une paraille disposition fera naitre des discussions et peut-être même une guerre entre les membres de ma famille. Je ne veux pas, moi étant en vie, exposer ma famille à de pareils malheurs, parce qu'en effet si on allait nommer gouverneur le cadet tandis que l'aîné existe, cela ferait naître entre eux une froideur qui évidemment dégénérerait à la longue en discusions et en troubles ».

Muhib-effendi ne put pas le convaincre sur ce point, et le Vice-roi déclara, avec quelque vivacité: « Dorénavant, lorsqu'avec la permission du Ciel, la place de gouverneur sera devenue vacante, l'aîné de ma famille qui sera jugé capable d'être gouverneur doit être proposé dans une pétition de la part de toutes les notabilités de l'Égypte, des ulémas et des personnes qui se trouvent

dans ma famille et dans mon département, et après cela la Sublime Porte devra accueillir leur demande, accorder le gouvernement à celui-là, et l'appellera aussi à Constantinople pour cela ».

Muhib insista: en vain: « Je ne peux pas, dit le pacha, de mon vivant, laisser ma famille en danger, et je prierai Sa Hautesse de m'accorder cette demande ».

La discussion fut très chaude sur la question du quart des revenus de l'Égypte que la Porte prétendait se réserver. Muhib fut tout de suite très pressant, car il savait que la Porte y tenait essentiellement: — « Le paiement à la Sublime Porte du quart des revenus est une condition attachée à l'hérédité, un point arrêté de commun accord avec les hautes cours alliées, et la volonté de Sa Hautesse à cet égard est positive. Ainsi c'est dans vos propres intérêts et dans ceux de votre famille que je tiens ce langage. Rejeter cette condition, ce qu'à Dieu ne plaise, ou une foule des autres conditions, c'est donner lieu à une nouvelle effusion de sang, qui est une chose terrible. Moi je parle à Votre Altesse sincèrement. Elle agira comme elle jugera à propos ».

La pression était vive. Elle fut inutile: « Les puissances alliées, nos amies, dit le Pacha, ont de la discrétion; elles savent ce que c'est que l'équité; elles n'emploient pas la contrainte là où il serait injuste de le faire. Elles comprendront, en jugeant la chose équitablement, que lorsque la quatrième partie des revenus sort d'un pays, ce pays se ruine. Cette province est une possession de la Sublime Porte; qu'elle soit florissante ou ruinée, l'un et

l'autre de ces États touchent de près cet empire... Enfin cette condition est tout-à-fait au-dessus de mes forces; c'est une condition impossible ».

Il y eut plusieurs entrevues sur ce point. Muhib essaya de persuader le Pacha qu'il serait fort à propos qu'il cédât, parce qu'il rendrait ainsi grand service au trésor impérial, parce que ce serait un sujet de contentement pour tous les ministres de la Sublime Porte... Les deux interlocuteurs restèrent sur leurs positions.

On s'entendit mieux sur les uniformes et les pavillons. On réserva la question de l'assiette des impôts, où il était nécessaire de tenir compte de la différence des pays et des traditions, où il fallait surtout éviter de tout désorganiser: ce qui risquait en effet de compromettre toute la situation financière.

En fin de compte, Muhib adressa son rapport à la Sublime Porte, avec une lettre de Mohamed-Aly au Grand-vizir. Il décida d'attendre à Alexandrie la réponse de la Sublime Porte.

Le firman pour lors ne fut pas publié.

La lettre de Mohamed-Aly au Grand-vizir confirme fort exactement le rapport de l'envoyé de Constantinople.

Elle redit les honneurs qui ont été rendus à Muhib-effendi: « Veuille le Suprême Ordonnateur de l'Univers faire en sorte que notre Très Auguste, Très grand et Très Puissant Padischah et Maître répande à jamais ses faveurs sur les hommes, et brille dans le royaume de la justice et de l'équité!

« Cependant, continue-t-il, j'ai la confiance que Sa Hautesse, qui est pleine de générosité et de clémence, mue par son caractère magnanime, ne croira pas qu'il soit digne d'elle que, lorsque le Créateur du monde dispense les hommes de conditions dures, les Padischahs, qui sont doués de qualités diverses, attachent à leurs bienfaits et à leurs faveurs des conditions inexécutables. Je prends donc la liberté d'exposer ici mes motifs pour ne pas accepter certaines conditions ».

Donc, pour la succession, il demande qu'elle passe de l'aîné à l'aîné dans la ligne masculine; la famille existante et les grands de la nation feront la demande que l'aîné soit nommé, et Sa Hautesse daignera accorder leur demande, et de cette manière le bon ordre et la tranquillité seront maintenus.

Pour l'application des lois et des traités de la Sublime Porte, Charte de Gulkhané, traités avec les puissances, lois relatives à l'administration intérieure, au recrutement, à la levée des impôts, il odmet le principe établi par le firman; mais il demande que, dans l'intérêt de la Porte et de l'Égypte, il soit tenu compte de la nature des choses et des traditions: « C'est là une règle naturelle, qui est observée même dans les Etats de l'Europe où chaque partie d'un royaume a des lois analogues aux dispositions des habitants ».

Il se refuse absolument à réserver à Constantinople la quatrième partie des revenus de l'Égypte. Il supplie Sa Hautesse que, par un effet de sa bonté souveraine, elle veuille protéger les habitants de ces contrées, en les dispensant d'une condition extrêmement onéreuse qui redoublerait leurs souffrances.

Aussi pour ne pas accabler les populations, il demande qu'on lui fasse grâce des deux ou trois ans d'arriérés à payer.

Il résume les conditions qu'il accepte: la réduction des forces de terre et de mer, la monnaie, les uniformes. Il espère que, lorsque le Grand-vizir aura pris connaissance de ses excuses pour ne pas accepter les autres conditions, ce sera un acte de clémence digne de Sa Majesté Impériale que de le dispenser de ces conditions ou de les modifier.

Le Firman impérial ne pouvant donc pas encore être publié, tout demeura suspendu.

Il fallait s'attendre qu'à Constantinople Reschid-Pacha et lord Ponsonby allaient redoubler leurs violences contre Mohamed-Aly, reprendre les hostilités pour le réduire à merci ou l'anéantir. On parlait de leur entente secrète pour une organisation nouvelle de la Syrie et des routes de l'Euphrate dans la direction de l'Inde. Il ne fallait pas supposer de leur part la moindre modération.

Il ne fallait pas compter sur quelque ferme intervention de la France. Guizot conseillait au Vice-roi de ne pas chicaner. Ce n'était pas un grand réconfort, et cette politique, de dignité sans doute, mais d'abandon, du moins en apparence, était plutôt de nature à jeter Mohamed-Aly dans les bras de l'Angleterre, s'il avait été d'un autre tempérament.

Cochelet en augurait les pires malheurs. Le Pacha quitta Alexandrie pour se rendre au Caire, au milieu de sa famille. Cochelet le vit avant son départ, l'engagea à se montrer encore conciliant et modéré.

« C'est ce que je vais tenter, répondit le Vice-roi, j'ai écrit au Grand-vizir une lettre soumise et respectueuse. J'essaierai tous les moyens d'arrangement. Quand on m'aura bien poussé à bont, je mettrai deux pistolets dans ma ceinture: avec l'un, je tuerai celui qui viendra pour m'arrêter; avec l'autre je mettrai fin à ma vie. Je ne pourrais pas supporter l'abaissement où l'on vent me réduire. Je serais trop humilié ! ».

Il ajouta encore: « Napoléon a pu se résigner à son sort; moi je ne le pourrais pas ».

Et Cochelet, dans la prespective d'une catastrophe, laissait divaguer sa imagination: « Il aurait, écrit-il, une consolation dans son malheur. La France ne refuserait pas un asile à sa vieillesse. Il pourrait aller finir ses jours en Algérie, dont le climat, les mœurs et la langue lui rappelleraient l'Égypte. La Providence en ferait peut-être l'instrument de la soumission entière des Arabes. On pourrait ressusciter en sa faveur un ancien projet ».

Mohamed-Aly dey d'Alger ! Et Abd el Kader ?

Il valait mieux, à tous égards, que Mohamed-Aly restât en Égypte.

* * *

Cependant, à Londres, les Puissances travaillaient consciencieusement à la liquidation de l'interminable affaire d'Égypte, et cette liquidation ne pouvait s'achever sans la rentrée de la France dans le concert européen, et la France ne rentrerait pas dans le concert européen, sans conditions, sans les conditions de la note Thiers du 3-8 octobre.

Cette négociation suprême pouvait se faire sans fiè-re: il n'y avait plus de guerre générale à redouter, par fait de l'avènement du Ministère Soult-Guizot, et unité d'action cessait ainsi d'être nécessaire entre les uatre; leur alliance cessait d'être tendue contre la rance. On ne pouvait plus guère parler de continuer action militaire contre Mohamed-Aly: il s'était soumis; lle avait accompli son effet; il ne fallait pas risquer e le compromettre.

Circonstances excellentes pour aboutir..., sauf ac-ident.

Donc, le 5 mars, un protocole de la conférence de Lon-res, signé par les Quatre et par le représentant de la ıblime Porte, constata:

que Mohamed-Aly avait fait acte de soumission bsolue envers son souverain et sollicité son pardon;

que la flotte ottomane avait été remise entre les mains es commissaires de Sa Hautesse, avait quitté le port 'Alexandrie et était entrée dans la baie de Marmorizza;

que la Syrie tout entière avait été évacuée par les oupes égyptiennes;

que l'autorité du Sultan se trouvait légalement ré-ıblie et en Syrie et dans l'île de Candie;

que Sa Hautesse le Sultan avait daigné accepter la umission de Mohamed-Aly, en accordant amnistie eine et entière à lui, à ses enfants et à ses descendants;

que, déférant aux avis des puissances alliées, il avait aigné annoncer en même temps l'intention de mainte-r Mohamed-Aly dans les fonctions de Pacha d'Égypte, vec hérédité pour ses descendants;

dans cet état de choses, considérant que les circonstances qui avaient motivé le départ d'Alexandrie des consuls des quatre Puissances avaient cessé d'exister, les plénipotentiaires des cours alliées jugeaient que le moment était venu où ces agents devaient retourner à leurs postes.

Donc clôture ? Reprise des relations diplomatiques avec le Vice-roi d'Égypte ?

En même temps, les plénipotentaires des Quatre mettaient en délibération le retour à « l'ancienne règle de l'Empire Ottoman, en vertu de laquelle il a été de tout temps défendu aux bâtiments de guerre des Puissances étrangères d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore.

Il leur parut immédiatement, et elles le manifestèrent dans un « projet de protocole », du même jour, 5 mars, que « pour manifester l'accord et l'union qui président aux intentions de toutes les cours dans l'interêt de l'affermissement de la paix européenne, il convenait de constater le respect dû au principe sus-mentionné au moyen d'une transaction à laquelle la France serait appelée à concourir, sur l'invitation et d'après le vœu de Sa Hautesse le Sultan.

« Cette transaction étant de nature à offrir à l'Europe un nouveau gage de l'union des cinq Puissances, le principal Secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique ayan le département des affaires étrangères était chargé d porter cet objet à la connaissace du gouverneme français en l'invitant à participer à la susdite trans tion ».

Et déjà, ce 5 mars, on mit sur pied le projet de convention sur les détroits.

Les formules étaient préparées pour y faire place au plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi des Français, puis l'article I disait:

Sa Hautesse le Sultan d'une part déclare qu'il a la ferme résolution de maintenir à l'avenir le principe invariablement établi comme ancienne règle de son empire et en vertu de laquelle il a été de tout temps défendu aux bâtiments de guerre des Puissances étrangères d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore, et que, tant que la Porte se trouve en paix, Sa Hautesse n'admettra aucun bâtiment de guerre étranger dans les dits détroits.

Et Leurs Majestés l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, le Roi des Français, le Reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, le Roi de Prusse, et l'Empereur de toutes les Russies, de l'autre part, s'engagent à respecter cette détermination du Sultan et à se conformer au principe ci-dessus énoncé.

Article II. — Il est entendu qu'en constatant l'inviolabilité de l'ancienne règle de l'Empire Ottoman, mentionnée dans l'article précédent, le Sultan se réserve, comme par le passé, de délivrer des firmans de passage aux bâtiments légers, sous pavillon de guerre, lesquels seront employés, comme il est d'usage, au service des légations des puissances amies.

La France pouvait rentrer par cette porte dans le concert européen; elle avait toujours voulu que la Porte fut enlevée au protectorat exclusif de la Russie,

que toutes les conséquences du traité d'Ukiar-Skelessi fussent supprimées, et cette position diplomatique expliquait, légitimait dans une certaine mesure toute la politique qu'elle avait suivie dans la crise égyptienne et notamment la modération qu'elle avait imposée à Mohamed-Aly. Elle obtenait donc satisfaction, encore sur les bases de la note Thiers.

Mais nul ne pouvait espèrer qu'elle rentrât même par cette porte, donc qu'elle signât la convention des détroits, si l'hérédité de Mohamed-Aly n'était pas garantie, à des conditions acceptables et même honorables.

On ne pouvait pas se passer d'elle pour signer la Convention des Détroits; il fallait qu'elle s'engageât comme les autres à en reconnaître la neutralité. Il fallait donc que le Sultan reconnût au Pacha d'Égypte une hérédité substantielle.

Les conditions que le Sultan prétendait imposer à Mohamed-Aly et le refus de Mohamed Aly de s'y soumettre, retardèrent la signature de la Convention des détroits.

Le 11 mars, l'ambassadeur de la Sublime Porte à Londres communiqua à lord Palmerston le texte des Firmans du 13 février et tout le dossier y afférent.

Le 13 mars, les plénipotentiaires des Quatre accusèrent réception de la note par laquelle Son Excellence Chekib-effendi, ambassadeur extraordinaire de la Sublime Porte Ottomane, leur avait annoncé qu'on conséquence des preuves que Mohamed-Aly Pacha avait données de sa soumission, Sa Hautesse venait d'accomplir gracieusement sa promesse en le réintégrant, sous certaines conditions, au poste de Gouverneur de l'Égypte, avec hérédité.

Les plénipotentiaires exprimaient à cette occasion leur très vive satisfaction.

Ils ajoutaient:

« Quant aux détails qui concernent l'administration intérieure de cette province et auxquels se réfèrent les firmans émanés le 13 février, les Soussignés viennent d'être informés d'Alexandrie, en date du 24 du même mois, que la majeure partie de ces points se trouve déjà règlée.

« En effet, Mohamed-Aly a reconnu, sans réserve aucune, que tous les traités et toutes les lois de l'Empire Ottoman devront s'appliquer à l'Égypte comme à toute autre province de cet empire; il a souscrit aux ordres qui lui ont été adressés par la Sublime Porte pour régler en Égypte le système monétaire, la levée, le service et l'uniforme des troupes et la construction des bâtiments de guerre; il a replacé aux ordres de Sa Hautesse le Sultan les forces de terre et de mer de l'Égypte, dont la Sublime Porte elle-même vient de déterminer le nombre; en un mot, il se trouve aujourd'hui légalement placé envers la Sublime Porte dans la situation d'un sujet gouverneur délégué d'une province faisant partie intégrante de l'Empire Ottoman.

« En partant de ce principe que la convention du 15 juillet était destinée à rétablir, c'est à l'autorité seule du Sultan qu'il appartient aujourd'hui de résoudre les questions d'administration intérieure qui restent encore à régler et de prendre en considération les vœux que Mohamed-Aly a soumis à ce sujet à la décision de Sa Hautesse ».

La crise européenne née du conflit turco-égyptien peut donc être considérée comme résolue; car, si Mohamed-Aly ne peut plus compter, depuis le chute de Thiers, sur le concours militaire de la France, le Sultan, après le protocole du 13 mars, ne peut plus compter sur le concours militaire des Quatre, et dès lors il n'a plus les moyens de faire pression sur le Pacha d'Égypte.

Reschid - Pacha venait d'être renversé du pouvoir. Lord Ponsonby ne se remettra pas de cette chute.

* * *

Au moment où l'intervention de l'Europe a achevé son effet, il est bon d'en établir le bilan, au point de vue supérieur de la civilisation, c'est-à-dire du progrés de l'humanité, de l'amélioration de ses conditions de vie matérielle et morale.

25 *juin* 1839: — La victoire de Mohamed-Aly à Nézib et la mort du Sultan Mahmoud avaient été le symbole de la mort de « l'homme malade », et de la renaissance superbe de la civilisation arabe dans les pays qu'elle avait autrefois illustrés déjà d'une lumière merveilleuse.

D'immenses espoirs en effet soulevèrent alors le monde arabe, des bords du Nil jusqu'au delà du Taurus, jusqu'aux portes de Constantinople, quoiqu'il fût encore sous le poids de la barbarie turque, accablé de fatalisme et de décrépitude.

La France héritière de la pensée de Bonaparte s'émut d'une sympathie et d'une amitié sincère à voir la momie détacher ses bandelettes. Car on ne connaît pas bien la France à ne connaître que l'action de sa diplo-

matie,[1] et il conviendra notamment d'opposer aux petitesses et aux incohérentes velléités du ministère Soult, ou même du ministère Thiers, la cène saint-simonienne du 15 août 1834, au Barrage du Nil.

Ce qui revient à opposer à Louis-Philippe Napoléon.

La pensée et le cœur de la France ont été avec Mohamed-Aly. On le vit au milieu de la crise, en août-septembre 1840; la pensée et le cœur de la France étaient avec les aspirations arabes. Ainsi Napoléon en Égypte en 1798; ainsi encore, quand il évoquait l'Italie nouvelle, quand il ressuscitait la Pologne, quand il s'efforçait d'organiser l'Europe nouvelle en un système continental fondé sur les agglomérations nationales.

Il n'avait pas peur d'en appliquer le principe aux nations musulmanes comme aux nations chrétiennes. Qui niera, à suivre l'histoire des cent dernières années, que la France y soit demeurée fidèle, même si ses gouvernants ne l'ont pas compris ?

15 *juillet* 1840. — Mais devant tant d'espérances et de possibilités d'enrichissement humain, voici la barrière du traité de Londres.

L'Angleterre devant Mohamed-Aly comme autrefois devant Napoléon.

La bataille pour la route de l'Inde, et pour la Méditerranée, pour la renaissance de la Méditerranée.

---

(1) Nous venons d'ailleurs de voir, que même parmi ses hésitations, la diplomatie française n'a pas cessé de manifester à l'Égypte de Mohamed-Aly les sympathies les plus précieuses.

L'évidence de ce fait force M. Sabry à le reconnaître lui-même quoique d'assez mauvais gré.

La Méditerranée ? Qui dira tout le sens historique, philosophique, humain, de la Méditerranée ?

Mais, de Londres, il ne s'agit pas de cela ; il ne s'agit que de la route de l'Inde, du *droit* que l'Angleterre s'attribue de disposer de la route de l'Inde, c'est-à-dire du droit que l'Angleterre s'attribue de construire un immense empire dans l'Inde et d'en garder toutes les voies d'accés.

Grande politique, mais de si petite inspiration ! Un édifice de grandeur mercantile, disait Napoléon.

Au service de son impérialisme impitoyable, l'Angleterre, même l'Angleterre des whigs, celle de Palmerston comme celle de Wellington, l'Angleterre, si fière de son *self-government*, applique le droit d'intervention dont la Sainte-Alliance, après avoir vaincu Napoléon, s'était servi pour contenir et étouffer les aspirations libérales et nationales de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne, de toute l'Europe.

Palmerston et Metternich ! Beaucoup d'Anglais en ont rougi.

Pour lord, la plupart des Anglais applaudirent au succès diplomatique de Palmerston, comme après le congrès de Vienne à celui de Castlereagh.

C'est grand honneur dans l'histoire à Mohamed-Aly d'avoir soulevé contre lui les même haines que Napoléon. Il ne fut pas loin d'aller aussi à Sainte-Hélène, ou à Malte, ou en quelque autre geôle anglaise.

Son hérédité en Égypte va sauver l'avenir.

Mais, pour lors, les rêves de Nezib sont effondrés.

L'intégrité de l'Empire Ottoman: belle formule diplomatique. Elle signifie qu'il faut laisser mourir l'homme

malade, afin que l'Orient, afin que l'Islam demeurent encore un temps, le plus longtemps possible, une riche proie pour l'Europe, matière à partages, à butins.

C'est la suite du Congrès de Vienne, l'application de sa doctrine à l'Orient comme à l'Occident, à l'Égypte comme à la France, ou à l'Italie, ou à la Pologne.

Ici l'œuvre de la Sainte-Alliance est bien une œuvre de Croisade et par là s'éclaire d'un trait décisif.

L'Europe, non sans peine, avait admis une Moldavie, une Valachie, une Serbie, une Grèce, aux dépens de l'Islam. Elle n'admet pas une Égypte, au profit de l'Islam.

Pour l'Europe, sinon pour la France, l'Orient musulman, grâce à la défaillance, à la « maladie » de la Turquie, n'est qu'une colonie, une terre, d'exploitation, non pas même encore une terre de mandat.

Et pourtant la noblesse de l'Égypte est grande, incomparable, et l'Islam a apporté des contributions magnifiques à la civilisation humaine quand l'Europe était encore barbare, et l'Égypte et l'Islam sont pleins d'avenir.

Mohamed-Aly dans sa défaite même est grand pour avoir eu la nette conscience des possibilités et des vertus de l'Islam arabe, pour avoir donné, face à l'Europe, le signal de la Renaissance arabe.

Sa mémoire demeurera à côté de celle de Napoléon, pour avoir été le prophète de l'Islam nouveau.

On le verra au dernier volume de cette histoire: une lumière qui vient jusqu'à nous...

EDOUARD DRIAULT.

1840

1. — Copie d'une lettre de l'Agent des Postes à Malte en date du 1er novembre.

Sommaire: L'escadre française a quitté Salamine. — Mouvements de bateaux anglais. — Nouvelles diverses sur la situation des Anglais. — On regrette que l'escadre française ne soit pas stationnée à Candie.

Monsieur le Commandant,

Le *Phaëton*, arrivé cette nuit, et porteur des dépêches de l'Amiral Hugon, annonce que l'Escadre a quitté Salamine.

L'Emir Béchir, dont je vous ai annoncé l'arrivée par le *Cyclope*, fait sa quarantaine avec sa famille pour se rendre en Angleterre.

Depuis le départ du *Lycurgue*, nous n'avons eu ici qu'un paquebot de l'escadre anglaise, l'*Hydra*, porteur de dépêches pressées. D'après les bruits qui se sont répandus et qui ont transpiré au palais du Gouverneur, il paraîtrait que les Anglais ont éprouvé un échec qui les avait forcés à se rembarquer. Il paraît aussi qu'une épidémie règne dans leur escadre et que le tiers des équipages est mis hors de service.

Ce qui tend à rendre cette nouvelle vraisemblable, c'est qu'on s'est empressé d'embarquer des hommes et des armes. Ce matin même, il a été fait un envoi de 5000 fusils.

Le Gouverneur nolise un très grand nombre de navires pour transporter à *Candie* et à Chypre des charbons et des ap-

provisionnements de toute espèce. Il est à regretter que l'escadre française ne soit pas stationnée à Candie.

J'ai l'honneur, etc.

Signé (illisible).

Correspondance politique, Égypte, XI, f° 204.

2. — Note adressée le 2 novembre 1840 par Son Excellence Lord Palmerston, principal Secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique pour les Affaires étrangères, à Lord Granville, Ambassadeur de Sa Majesté Britannique à Paris.

SOMMAIRE: Réponse à la note française du 8 octobre. — Satisfaction au sujet de ses assurances pacifiques. — L'accord fondamental des Puissances est possible sur le principe de l'indépendance et de l'intégrité de l'Empire Ottoman. — On ne reviendra pas sur ce qu'on a déjà déclaré au sujet de la déchéance proclamée de Mohamed Aly. — Réserves au sujet de l'opinion de M. Thiers que l'état d'indépendance actuelle doit être aussi solide sur les bords de la mer Rouge que sur celles de la mer Noire: cela constituerait une dissolution de l'Empire Ottoman. — La continuation de l'existence de Mohamed Aly dans sa condition actuelle de puissance militaire et avec ses intentions hostiles envers le Sultan, est incompatible avec la paix intérieure et l'intégrité de l'Empire Ottoman et destructive de l'indépendance du Sultan. — On ne discutera point pour le moment l'étendue des limites où il peut être nécessaire d'enfermer l'autorité de Mohamed Aly afin de rendre probable qu'il sera à l'avenir un sujet obéissant au lieu d'un sujet désobéissant. — En tout cas il n'appartient qu'au Sultan, souverain indépendant, de décider lequel de ses sujets sera nommé par lui pour gouverner telle ou telle partie de ses possessions, quoique cette question de principe ne puisse probablement avoir aucune influence pratique sur les événements qui s'accomplissent en ce moment.

Mylord, la dépêche du 8 octobre de M. Thiers à M. Guizot, officiellement communiquée au Gouvernement de Sa Majesté le 10 octobre, par M. Guizot, a donné au Gouvernement de Sa Majesté la plus vive satisfaction par les assurances réitérées qu'elle contient que l'amour de la paix est un sentiment constant du Gouvernement Français, que l'Europe peut compter sur le désintéressement de la France relativement aux affaires d'Orient, que la France considère l'existence de l'Empire Turc, dans son intégrité et son indépendance, comme

esentielle aux plus chers intérêts de l'Europe, parce que la chute de cet Empire augmenterait la puissance des Etats voisins aux dépens de l'équilibre général, et que la France consacrera tous ses efforts à la conservation de la paix et à maintenir l'équilibre politique en Europe. Ces assurances s'accordent en effet parfaitement avec toutes les communications diplomatiques antérieures que le Gouvernement de Sa Majesté a reçues de celui de France pendant la marche de ces négociations, et elles ont une grande valeur aux yeux du Gouvernement de Sa Majesté, qui y voit la garantie que, nonobstant quelques divergences d'opinion entre les Puissances européennes sur des affaires de détail, l'accord général de toutes les grandes Puissances sur les principes fondamentaux qui doivent règler leur conduite dans ces affaires, empêchera toute rupture de la paix.

Le principal sujet de la dépêche de M. Thiers est le Firman du Sultan qui déclare Méhémet-Ali déchu de son gouvernement de l'Égypte; et mes dépêches à Votre Excellence, n. 291, du 17 du mois dernier, et à Lord Ponsonby, n. 195, du 15 du mois dernier, communiquées au Gouvernement français, contiennent un exposé si complet de la manière dont le Gouvernement de Sa Majesté a envisagé cette mesure, que je n'ai pas besoin, pour le moment, d'insister sur ce point. Mais certains passages de la dépêche de M. Thiers ont suggéré au Gouvernement de Sa Majesté des réflexions que Votre Excellence est invitée à soumettre au Cabinet français. M. Thiers dit que la France, en acceptant avec une fidélité religieuse l'état de l'Europe tel qu'il résultait des traités (par quoi l'on entend sans doute les traités de 1815) a entendu que cet état ne serait changé ni au profit, ni au détriment d'aucune puissance existante. Le Gouvernement de Sa Majesté partage entièrement cette manière de voir: il pense qu'un arrangement qui a pour objet d'empêcher que l'Égypte et la Syrie ne soient détachées de l'Empire Ottoman est strictement conforme à cette opinion, et aussi bien d'accord avec sa lettre qu'avec son esprit.

M. Thiers déclare que l'intégrité de l'Empire Ottoman embrasse les rives de la mer Noire et celles de la mer Rouge, et qu'il est aussi important de maintenir l'indépendance de l'Égypte et de la Syrie que celle du Bosphore et des Dardanelles. Mais le Gouvernement de Sa Majesté présume que la véritable signification de ce passage est, non que les parties spéciales de l'Empire Turc y mentionnées devraient être séparément indépendantes, parce que ce serait là une dissolution de l'Empire Ottoman, mais que la Puissance souveraine qui gouverne tout l'Empire Turc devrait être en état d'exercer son autorité suprême avec une indépendance entière de tout contrôle étranger aussi complètement et pleinement sur les rives de la mer Rouge que sur celles de la mer Noire, en Égypte et en Syrie que sur le Bosphore et les Dardanelles. Le Gouvernement de Sa Majesté partage cette opinion, et les mesures en voie d'exécution par les quatre Puissances relativement à la Syrie paraissent au Gouvernement de Sa Majesté s'accorder rigoureusement avec ces vues. En cela, le Gouvernement de Sa Majesté est charmé de se trouver d'accord avec les arguments consignés dans la dépêche de M. Thiers; mais il ne peut pas également approuver l'opinion que la condition actuelle du Pacha d'Égypte est un élément essentiel de l'équilibre du pouvoir en Europe.

La totalité de l'argument de M. Thiers, sur ce point, semble reposer sur la supposition que la continuation de l'existence de Méhémet-Ali dans sa condition actuelle, comme Pacha d'Égypte, est une source de force pour le Sultan, et tend à le mettre en état de le mieux défendre contre tout danger extérieur et intérieur; mais s'il est admis que Méhémet-Ali est un Gouverneur usant, contre son Souverain, d'une autorité qui lui a été confiée pour le bénéfice de ce même Souverain, et employant contre le suprême pouvoir de l'Etat les ressources militaires, navales et financières d'une partie importante de l'Empire même, si enfin il est, pour me servir des termes mêmes de la dépêche, « un Pacha insoumis envers son maître et dépendant

de toutes les influences étrangères », il est évident que la continuation de l'existence d'un sujet qui se trouve dans un état d'insubordination et d'inimitié envers son souverain doit être une source de faiblesse et non de force pour ce souverain, doit le mettre moins à même de se défendre contre tout danger intérieur et extérieur et doit par conséquent, d'après les principes de la dépêche de M. Thiers, compromettre la balance du pouvoir.

Mais l'opinion du Gouvernement turc, qui peut être regardé comme un juge compétent en cette matière, a été depuis quelque temps que la continuation de l'existence de Méhémet Ali dans sa condition actuelle de puissance militaire, et avec ses intentions hostiles envers le Sultan, est incompatible avec la paix intérieure et l'intégrité de l'Empire Ottoman, et destructive de l'indépendance du Sultan, en ce qui concerne ses relations avec les Puissances étrangères; et, sans contredit, l'expérience de ces dernières années n'a que trop bien prouvé que cette opinion n'est pas dénuée de fondement. L'étendue des limites dans lesquelles il peut être nécessaire de renfermer l'autorité déléguée de Méhémet-Ali, afin de rendre probable qu'il sera à l'avenir un sujet obéissant, au lieu d'un sujet désobèissant et qu'il pourra ainsi devenir une source de force et non de faiblesse pour l'Empire Ottoman, est un point sur lequel les opinions peuvent différer, et je n'ai pas à discuter cette question en ce moment. Mais le Gouvernement de Sa Majesté pense que, quelles que puissent être à cet égard les opinions des Puissances étrangères, ces opinions ne peuvent servir qu'à régler les conseils que ces Puissance peuvent donner au Sultan, ou à déterminer l'étendue des secours qu'elles peuvent être disposées à lui prêter, mais il n'appartient qu'au Sultan, en sa qualité de souverain de l'Empire ottoman, de décider lequel de ses sujets sera nommé par lui pour gouverner telle ou telle partie de ses possessions, et les Puissances étrangères n'ont aucun droit de contrôler le Sultan, dans l'exercice discrétionnaire d'un des attributs inhérents et essentiels

de sa souveraineté indépendante. La question de principe sur laquelle je viens d'appeler votre attention ne pourra probablement avoir aucune influence pratique sur les événements qui s'accomplissent en ce moment; mais le Gouvernement de Sa Majesté n'a pas voulu que son silence sur cette question exposât ses opinions à être mal comprises.

Votre Excellence donnera une copie de cette dépêche au ministre des affaires étrangères.

Je suis, etc.

Vte. PALMERSTON.

Correspondance politique, Égypte, XI, f°s 205-206.

3. — M. Vattier de Bourville, consul de France au Caire à Son Excellence Monsieur le Ministre et Secrétaire d'État, au département des Affaires étrangères, à Paris.

SOMMAIRE: Envoi de renseignements sur les écoles musulmanes du Caire. — Tableau joint.

Caire, 3 novembre 1840.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par mon rapport du 13 octobre (n. 13) j'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence que S. A. le Vice-roi m'annonça, la veille de son dernier départ du Caire, comme une chose remarquable, la prochaine incorporation qui allait être faite du corps des Ulémas dans les rangs de la garde nationale. Des dispositions ont été prises aussi pour armer, au besoin, les élèves des différentes écoles qui peuvent être en état de porter les armes.

Je pense qu'à cette occasion, Votre Excellence peut désirer d'avoir des renseignements statistiques sur les écoles Musulmanes du Caire, et je m'empresse de lui en adresser, ci-joint, un tableau.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

VATTIER DE BOURVILLE

CONSULAT DE FRANCE AU CAIRE

TABLEAU STATISTIQUE DES ECOLES MUSULMANES

DÉSIGNATION DES ETABLISSEMENTS	SPÉCIALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT	NOMBRE DES ÉLÈVES
École primaire de Sitti-Zenab, à l'extrémité de la Ville, du côté du Vieux Caire.	Lecture, écriture, arithmétique...............	760
École préparatoire, à Abouzabel, près du Caire.	L'arabe, le turc, la géographie, les mathématiques élémentaires et le dessin.	1.[illegible]
École des Langues, sur la place de l'Esbekie annexée au Ministère de l'Instruction Publique.	Langues arabe, turque, persane et française. Gèométrie, algèbre.	297
École polytechnique à Boulac, près du Caire.	Hantes mathématiques, chimie, minéralogie, géologie, physique, hydraulique, dessin, peinture, topographie, etc.	[illegible]
École de médecine, située à Casr-el-ain, hors du Caire.	Tous les cours suivis dans les écoles de France.	378
École de théologie et de droit, à la mosquée de el Azhar, au Caire.	Leçons de l'arabe littéral, explications du Coran et de ses commentaires, enseignement sur la jurisprudence musulmane et ses quatre systèmes enfin la théologie.	.....
École Vétérinaire, à Choubra, près du Caire.	Anatomie, physiologie, pharmacie, matière médicale, etc.	126
École de Musique, à Toura, près du Caire.	Musique militaire..........................	111

Annexe au N. 3.

EXISTANT AU CAIRE AU MOIS D'OCTOBRE 1840.

OBSERVATIONS
Directeur, Professeur arabes. Cette école verse dans l'école préparatoire d'Abousabel.
Directeur, et quatre professeurs arabes, quatre professeurs turcs, huit autres professeurs anciens élèves de l'école polytechnique. Le professeur de dessin est français. Deux capitaines pour le service de l'école. Les études de l'école préparatoire durent cinq ans. Cette école fournit aux écoles spéciales.
Le directeur arabe a étudié en France. Trois professeurs dont deux français et un suisse. Quatre professeurs arabes, un turc et un persan. Les premiers éléments de la langue française sont donnés par les élèves de la 1ère classe. Les élèves sont exercés aux traductions.
Cette école est une imitation de celles de France. Le Directeur est français, ingénieur des mines. Sept professeurs sont élèves de la Mission Égyptienne. Dix autres professeurs, on répétiteurs. Trois officiers pour le service disciplinaire. Trois ans d'études.
L'enseignement se fait dans la langue arabe. Le directeur de l'ècole est français. Le professeur de clinique aussi. Un autre professeur français y fait un cours de langue française, basé sur le langage médical. Les autres professeurs sont presque tous élèves de la mission Égyptienne et ont terminé leurs études en France. L'école est attenante à l'hôpital central du Caire. Les professeurs de l'école y font le service des salles. Années d'études de quatre à cinq.
La mosquée de el Azhar est une vaste enceinte qui sert à la fois de séminaire el d'école de droit. Un grand nombre d'Ulémas vient y donner des leçons. Cette école est indépendante du Gouvernement. Les professeurs ne sont point rétribus. Les étudiants sont volontaires et très nombreux. Ils sont accroupis sur des nattes et disséminés, en groupes nombreux, autour de leurs professeurs, dans la mosquée. Quelques étudiants malheureux ont des rations. Le Cheik Saim est le directeur de cette mosquée.
Le directeur de cette école est français. Il a quatre professeurs également français sous ses ordres.
Le directeur de cette école est français.
N.B. — *Les écoles de cavalerie et d'artillerie figurent dans les tableaux des forces militaires du Gouvernement Égyptien.*

4. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Thiers Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Sommaire: Le Vice-roi a toujours confiance dans les dispositions prises en Syrie par Ibrahim Pacha. — Cependant il cache mal sa profonde irritation de ce qu'il a laissé l'insurrection se développer et l'indiscipline se mettre dans les rangs de son armée. — Les chefs Druses vont partir pour faire une diversion dans la montagne. — On annonce l'abandon des défilés du Taurus par les troupes égyptiennes: nouvelle défection ou retraite volontaire? — Emotion causée à Alexandrie par le départ de l'escadre française pour les côtes de France. — Cochelet et Walewski essaient de l'expliquer au Vice-roi et appellent son attention sur la note du 8 octobre qui garantit son existence politique. — Et le Vice-roi répète sa reconnaissance dans des termes animés. — Lui et les siens feraient le sacrifice de leur vie à la France plutôt que de douter de ses bonnes intentions. — On s'est beaucoup égayé sur la prise du prétendu étendard d'Ibrahim: on n'a jamais entendu dire qu'il eût un étendard particulier. — Activité de Mohamed-Aly à ramener ses troupes d'Arabie. — On attend des nouvelles de Saint Jean d'Acre.

Alexandrie, le 5 novembre 1840.

Monsieur le Ministre,

J'ai peu de choses à ajouter aux dernières dépêches que j'ai eu l'honneur de vous écrire par le bateau à vapeur le *Météore* qui est parti le 1er de ce mois pour Toulon. Ainsi que je vous l'ai mandé et d'après le désir que m'en a témoigné Méhémet-Ali, le bateau à vapeur l'*Euphrate* est retourné à Beyrout, il y a trois jours, afin de rapporter des nouvelles de la Syrie. Il paraît que les communications sont toujours coupées entre Saint Jean d'Acre et Damas, puisqu'on ne reçoit ici aucune nouvelle.

Le Vice-roi a toujours la plus grande confiance dans les dispositions qu'Ibrahim Pacha a dû prendre. Il me disait encore hier qu'il lui avait donné la plus grande latitude pour agir comme il l'entendrait, et qu'il espérait, d'après ce plein pouvoir, que son fils se montrerait digne de sa réputation et de ses antécédens. On voit cependant que Méhémet-Ali ne dit pas tout le fond de sa pensée et qu'il a une profonde irritation contre Ibrahim Pacha de ce qu'il a laissé l'insurrection se

développer et l'indiscipline se mettre dans les rangs de son armée. A cette occasion, il exaltait un de ses neveux, Achmet Pacha, qui doit arriver de l'Arabie et qu'il va envoyer en Syrie. « Celui-là, dit-il, ne regarde jamais derrière lui. Il va toujours en avant, et, s'il a un revers, il ne se décourage pas ».

Les chefs Druses, dont j'ai en l'honneur de vous entretenir, vont bientôt partir. Le Vice-roi leur a donné des titres et des décorations. L'une deux, le Cheik Béchir dont le père a été sacrifié par l'ancien prince du Liban, a garanti à Méhémet-Ali qu'il ferait une diversion en sa faveur dans la montagne. Il paraît que ces chefs seront suivis de mille Bédouins choisis et dévoués.

Un journal de Smyrne, l'*Echo de l'Orient*, a annoncé que des Tartares arrivés de Koniah, avaient annoncé que les défilés du Taurus, Adana, Kulek, Boghaz, avaient été abandonnés par les Égyptiens qui s'étaient débandés et que les troupes turques en avaient pris possession. Méhèmet-Ali n'a rien appris à cet égard. Il dit cependant qu'il serait possible que Ibrahim Pacha eût fait faire un mouvement rétrograde à ses troupes, puisqu'il ne doit pas conserver la province d'Adana, quelle que soit l'issue des négociations ou de la guerre, et qu'on ait pris ce mouvement rétrograde et volontaire pour une nouvelle défection. Ceux qui travaillent ici l'opinion et les alentours du Vice-roi dans le sens de l'Angleterre, de la Russie, et de l'Autriche ont exploité, comme je m'y attendais, le départ de notre escadre pour les côtes de France, afin de chercher à persuader Méhémet-Ali de notre refroidissement en faveur de sa cause et de l'indifférence que nous y apportions. N'ayant pas voulu laisser cette opinion s'accréditer et surtout influencer Méhémet-Ali, j'ai eu avec lui une conversation dans laquelle je lui ai dit que je n'ignorais pas tous les bruits qu'on fesait courir et les inductions qu'on en tirait, mais que je n'avais qu'une réponse bien simple à y faire; c'est que la note du 8 octobre, adressée aux Ambassadeurs des grandes Puissances, était le meilleur argument qu'on pût tirer de l'intérêt po-

sitif de la France en sa faveur, puisqu'on y fesait connaître l'intention de ne pas souffrir l'anéantissement de son existence politique; mais qu'après une manifestation aussi éclatante et aussi publique de cet intérêt, le gouvernement du Roi était le seul juge de la direction qu'il devait donner à ses armemens de terre et de mer pour arriver à une solution quelconque de la question. J'ai ajouté qu'il n'avait jamais, d'ailleurs, demandé à la France le secours de sa flotte et de son armée; qu'il avait toujours dit, au contraire, que la seule chose qu'il réclamait de son intérêt et de sa bienveillance, c'était qu'elle restât neutre; qu'ainsi donc la France fesait bien plus pour lui qu'il n'avait jamais pu l'espérer, puisqu'indépendamment du secours moral qu'elle lui donnait, elle se prononçait énergiquement en sa faveur. Méhémet-Ali est convenu de tout cela en présence de M. Walewski. Il a parlé de sa reconnaissance en termes animés, et il a dit enfin que lui et les siens feraient le sacrifice de leur existence à la France plutôt que de douter de ses bonnes intentions.

On s'est beaucoup égayé ici sur la prise de ce prétendu étendard d'Ibrahim Pacha, qui a été apporté à Constantinople par le colonel Hodges et qui a été offert pompeusement au Sultan par Lord Ponsonby. Méhémet-Ali en a lui-même plaisanté, car il n'a jamais entendu parler d'un drapeau particulier d'Ibrahim Pacha.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

Cochelet.

P. S. — Je joins à cette dépêche la correspondance particulière reçue de Constantinople par l'Agent d'Ibrahim Pacha.

Du 6.

Je reçois, à l'instant, une lettre de l'Agent Consulaire à Suez, en date du 31 octobre, qui se termine ainsi:

« Je n'ai pour le moment aucune nouvelle de la Mer Rouge. Le Vice-roi a envoyé ici des ordres pour que tous les navires

5. — Le Directeur du Génie à Monsieur le Ministre de la Guerre.

SOMMAIRE: Les travaux de fortification d'Alexandrie retardés par le Ramadan: on ferait quand même beaucoup de mal à l'ennemi s'il tentait le bombardement. — Gallice s'est plaint au Vice-roi qui a répondu « Dieu est grand...! » Il semble que le Vice-roi n'ait pas grande confiance en ses soldats: « Je n'ai pas l'espoir, dit-il, de réussir avec mes troupes seules; il faudrait qu'elles fussent soutenues par un renfort de troupes françaises ». — Donc il faudrait débarquer 8 à 10.000 soldats français à Alexandrie ou même à Saint Jean d'Acre, et de plus envoyer des marins capables de tirer un bon parti de la flotte.

Alexandrie, le 6 novembre 1840.

A Monsieur le Ministre de la guerre.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Lorsque dans ma dernière lettre j'établissais qu'il faudrait 3 ou 4 mois pour terminer le travaux que je regarde comme nécessaires pour mettre Alexandrie sur un bon pied de défense, je ne prévoyais pas que le Ramadan allait commencer, et que tant qu'il durerait, les travaux ne feraient que très peu ou presque pas de progrès. D'un autre côté les 150 à 200 maçons qu'on doit envoyer du Caire, ne viendront très probablement pas, si j'en juge par quelques mots échappés à Sélim Pacha. Il est donc impossible de fixer à l'avance l'époque où on sera en mesure de résister énergiquement dans toutes les directions: toutefois, je suis persuadé qu'on fera beaucoup de mal à l'ennemi s'il tente le bombardement.

Je me suis plaint au Pacha de la lenteur avec laquelle les travaux sont conduits; il m'a engagé à prendre patience, puis il a ajouté que Dieu était grand, tandis que Selim pacha compte sur le sabre et les bayonnettes pour combler les lacunes qui pourraient exister encore dans les moyens de défense, au moment où nous serons attaqués...

Après ce qui s'est passé en Syrie ou ne saurait comment qualifier le flegme et l'imprévoyance avec lesquels le Gouver-

nement de ce pays attend les évènemens, si au fond de tout cela il n'y avait, du moins je le crois, une triste réalité qu'on s'efforce de cacher: la crainte d'indisposer les soldats qui sont aussi paresseux que les lazzaroni, et par suite celle de les pousser à déserter: au reste le Pacha ne paraît pas avoir une très grande confiance dans ses soldats, si j'en juge par ce qu'il m'a dit.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer dans ma dernière lettre, j'ai exposé au Pacha les avantages qui résulteraient d'un camp de 12 à 15 mille hommes, établi non loin de Saint Jean d'Acre, et entr'autres je lui disais que quand même on ne réussirait pas à chasser les Anglais de Sidon, essayer de le tenter opérerait dans les opinions, en Syrie et en Europe, une réaction avantageuse à sa cause. Il a répondu que les retranchemens anglais étant armés de 16 à 17 bouches à feu, il n'y avait pas moyen de les attaquer. J'ai cherché à détruire sa manière de voir, qui me paraît fausse, en disant, et c'est la vérité, que tous ceux qui connaissent les localités affirment que les retranchemens ne pouvaient être qu'en terre et que lorsque les vaisseaux contrariés par le mauvais tems seraient dans l'impossibilité de les protéger, on pouvait alors, sans être vu par le canon, approcher de très près les dits retranchemens, et par suite les enlever par un coup de vigueur.

Le Pacha: Il faudrait faire examiner cela par quelqu'un qui s'y connût. Voudrais-tu t'en charger?

Moi: Je suis aux ordres de Son Altesse.

Le Pacha: Je donnerai l'ordre à mon fils Ibrahim de te fournir une escorte de 600 cavaliers.

Moi: Avec 600 cavaliers, à peine si je pourrais reconnaître les retranchemens; il faudrait en outre 6 ou 8 mille bons fantassins munis de tous les accessoires nécessaires en pareille circonstance.

Le Pacha: Je n'ai pas l'espoir de réussir avec mes troupes seules, il faudrait qu'elles fussent soutenues par un renfort de troupes françaises ».

Cette conversation a eu lieu en présence de sept personnes, les interlocuteurs compris; elle prouve du moins, je le crois, que le Pacha désespère de chasser ses ennemis de la Syrie et que, par conséquent, si le Gouvernement français juge convenable de lui conserver cette province, il faudra débarquer 8 à 10 mille soldats français à Alexandrie ou même à Saint Jean d'Acre, et de plus envoyer des marins capables de tirer un bon parti de la flotte.

La reconnaissance que je devais faire le long de la côte a été retardée un peu par le Ramadan et beaucoup plus par l'insouciance égyptienne. Je partirai aussitôt qu'on aura bien voulu me fournir les moyens nécessaires.

Je suis avec le plus profond respect. Monsieur le Ministre, etc.

Le Directeur du génie
GALLICE.

Correspondance politique, Égypte, XII, f[os] 83-84.

6. — De Méhémet Ali au Roi des Français.

SOMMAIRE: Remerciements surtout pour la note française du 8 octobre disant que son existence politique est indispensable à l'équilibre européen. — Il n'a jamais voulu que la prospérité et la véritable indépendance de l'Empire ottoman. — Résultats qu'il avait déjà obtenus en Syrie pour l'ordre et la complète civilisation de cette province. — Les influences étrangères malfaisantes y ont désormais ramené le désordre et la guerre civile: il n'a donc plus de raisons pour désirer conserver la Syrie. — Pour le reste il s'en rapporte à la haute sagesse du Roi. — Sans doute il conviendrait qu'il pût garder le pachalik de Saint Jean d'Acre et l'île de Candie. — Il est prêt à combattre jusqu'au dernier soupir si la France estime que la Syrie entière doit être maintenue sous son gouvernement. — Il énumère toutes les ressources militaires dont il dispose encore. — Cependant il ne voudrait pas être la cause d'une guerre générale. — En tout cas, il demande que la France intervienne dans le traité qui réglera définitivement ses relations avec le Sultan.

7 novembre 1840.

Très Haut, très Puissant, très Majestueux Seigneur l'Empereur Auguste de la Grande Nation Française,

Il me serait difficile d'exprimer la reconnaissance dont je suis pénétré pour l'intérêt bienveillant que Votre Majesté et la Grande Nation Française ont de tout tems daigné me témoigner. Je ne saurais surtout remercier assez Votre Majesté pour avoir déclaré dans la note officielle adressée de sa part aux grandes Puissances de l'Europe que mon existence politique est indispensable à l'équilibre européen. Cette nouvelle marque de l'intérêt que me porte Votre Majesté m'impose des devoirs que je saurai remplir, et d'abord celui d'exposer clairement à Votre Majesté et à la France les motifs de ma conduite.

Depuis le commencement de ma carrière, le vœu le plus sincère de mon cœur a été la prospérité de l'Empire ottoman: je désirais le voir heureux, tranquille et puissant. Mon ambition la plus grande a toujours été de lui venir en aide contre ses ennemis et de sacrifier pour sa défense tout ce que j'ai acquis péniblement par de longs travaux. Dieu m'est témoin

que je suis encore aujourd'hui animé des mêmes vues; et je le dirai avec franchise, si j'ai toujours été naturellement porté pour la France, c'est que de tous les gouvernemens de l'Europe, c'est celui qui veut le plus sincèrement l'intégrité, l'indépendance et la prospérité de l'Empire ottoman.

Je prie Votre Majesté de croire que c'est l'amour de mon pays qui a toujours dirigé ma conduite.

Ainsi, après beaucoup de soins et de peines je commençais à faire régner l'ordre en Syrie, à faire succéder la paix et la tranquillité à l'anarchie et au désordre, à imprimer une nouvelle impulsion au commerce, à donner un libre essor aux arts et à l'industrie. Ces résultats ottenus en peu d'année me fesaient espérer de parvenir à la complète civilisation de cette province; et si j'ai insisté si vivement pour qu'elle restât sous mon autorité ,c'est parce que j'avais la conviction que si elle m'était enlevée, tous les maux que j'en avais extirpés retomberaient de nouveau sur ce malheureux pays, tandis que la Syrie entre mes mains était un élément de force qui me mettait à même de porter des secours efficaces à mon souverain.

Mais aujourd'hui ce que je voulais éviter s'est en partie rèalisé. L'influence étrangère est venue en aide aux élémens de désordre et d'insurrection. Une première tentative avait été impuissante, elle avait été éteinte à sa naissance. Cette fois-ci, ceux qui ont cru travailler pour l'intégrité de l'Empire ottoman en excitant à la révolte une de ses provinces, ont réussi, à force d'intrigues et d'instigations, à en armer les habitans les uns contre les autres, et à provoquer la guerre civile.

Les motifs d'intérêt général qui me portaient à désirer conserver la Syrie, n'existent donc plus: il reste mes intérêts personnels et ceux de ma famille; ceux là je suis prêt à les sacrifier à mon pays et à la paix du monde.

Aussi c'est à la haute sagesse de Votre Majesté que je m'adresse: je mets mon sort entre ses mains; Elle règlera à sa volonté les arrangemens qui doivent terminer ce différend.

Si Votre Majesté le juge convenable, je suis prêt à me contenter en Syrie du Pachalik d'Acre: cette province a résisté jusqu'à ce jour à tous les efforts qu'on a faits pour la soulever contre moi. Votre Majesté trouvera peut-être juste de faire aussi laisser sons mon autorité l'Ile de Candie.

Mais si ses hautes lumières lui fesaient juger que la Syrie entière doit être maintenue sous mon gouvernement, je suis prêt à combattre jusqu'au dernier soupir. Mon fils Ibrahim a sous ses ordres une armée considérable. Damas, Alep, les principales villes de Syrie, sont encore en mon pouvoir. L'armée du Hedjaz est en partie au Caire: le reste y sera sous peu de jours: mon neveu Ahmet Pacha la commandera. Des cheïkhs influents au Liban qui étaient établis au Caire, partent pour la montagne où sont également renvoyés sur la demande de votre Gouvernement, les Emirs et les Cheikhs que le Prince Béchir avait récemment fait exiler au Sennâr.

J'ai en outre 40 bâtimens prêts à prendre la mer au premier signal de Votre Majesté.

Mon unique but en fesant aujourd'hui cette démarche auprès d'Elle, est de prévenir les malheurs d'une guerre générale: Elle n'eu doutera pas après l'assurance que je viens de lui donner de ma détermination de me sacrifier avec mes enfans, si Elle le jugeait necéssaire.

Faite il y a 20 jours, ou aurait pu voir dans cette démarche de la faiblesse. Mais aujourd'hui que mon existence est assurée, que la France s'est prononcée à cet égard, je ne cours que peu de risques à prolonger la guerre. Ce ne sont pas les forces que l'on pourrait deployer contre moi qui m'effraient. Ce qui m'effraie, ce serait d'être la cause d'une guerre générale qui n'aurait d'autre objet que la défense de mes intérêts personnels.

Aussi dans cette circonstance, je devais m'adresser à Votre Majesté dont la sagesse fait l'admiration du monde entier, et c'est entre ses mains que je viens remettre mon sort. Je lui demande seulement de daigner intervenir dans le traité qui

réglera définitivement les relations qui devront exister à l'avenir entre mon Souverain et moi. En retour de ce bienfait, je ne cesserai de témoigner toute ma vie au Roi et à la France la reconnaissance la plus vive, que je léguerai à mes enfans et à mes petits-enfans comme un devoir sacré à remplir.

Je m'arrête en suppliant Votre Majesté de daigner me continuer sa haute bienveillance, et en me recommandant humblement à ses bontés Royales.

7 novembre 1840 (le 12 ramadhan 1256).

Correspondance politique. Égypte, XII, f[os] 85-86.

7. — Lettre particulière de M. Walewski à Monsieur Thiers.

SOMMAIRE: On attend des nouvelles d'Acre, qui a été attaquée le 1[er] novembre. — On compte beaucoup sur la lettre que Mohamed-Aly vient d'adresser au roi. — Walewski en résume toute l'argumentation. — C'est lui, Walewski, qui a eu l'idée de cette lettre: c'est un secret avec le Vice-roi et son premier drogman. — M. Cochelet lui-même n'est pas au courant. — Et Walewski est effrayé de la responsabilité qu'il a prise; aussi procède-t-il avec « toute la circonspection imaginable » Il a fourni tous les détails qui ont servi à la rédaction de la lettre du Vice-roi; il y a mis quatre jours et quatre nuits, surtout à y décider Mohamed Aly. — Mais il voudrait savoir où M. Thiers en est avec les Chambres et avec l'Angleterre.

Alexandrie, le 7 novembre 1840.

M. Cochelet vous transmet une lettre d'Ibrahim Pacha et un extrait du rapport de Mahmoud Bey, commandant d'Acre; cette forteresse a été attaquée le 1[er] novembre, il faut espérer qu'elle se défendra. Dans deux jours nous aurons des nouvelles positives par l'*Euphrate* qui vous sera immédiatement expédié. Il paraît positif que les troupes égyptiennes ont reçu l'ordre d'Ibrahim d'évacuer les défilés d'Adana et de se porter sur Alep. Mehémet-Ali n'en était pas informé, mais comme

il avait donné carte blanche à son fils, celui-ci aura agi sans ordre.

L'Euphrate vous portera peut-être quelque chose de plus important que les nouvelles; c'est la conclusion de la question d'Orient, et cela, sous la forme d'une lettre de Méhémet-Ali au Roi. Voici à peu près, quel serait le contenu de cette lettre.

Méhémet-Ali proteste à la face du monde de sa reconnaissance pour le Roi et la France.

La déclaration que le Gouvernement français vient de faire de ne pas souffrir l'anéantissement de l'existence politique du Vice-roi, impose à ce dernier des devoirs qu'il saura remplir et d'abord celui d'exposer franchement les motifs de sa conduite:

Il a toujours eu en vue la puissance de l'Empire ottoman, son bonheur, etc.

Il tenait particulièrement à conserver le gouvernement de la Syrie parce qu'il était convaincu que si ce gouvernement lui était enlevé la Syrie retomberait dans l'état d'anarchie, de désordre, dont lui Méhémet-Ali l'avait tiré, parce que entre ses mains la Syrie était unélément de force qui le mettait à même de prêter un appui réel au Sultan et à la Turquie contre leurs ennemis; entre les mains de la Porte, la Syrie était vouée au désordre et à la guerre civile et devait être la proie de la première puissance qui voudrait s'en emparer.

Aujourd'hui, ce que redoutait Méhémet-Ali est arrivé, l'influence étrangère, après une première tentative impuissante, est parvenue non pas à soulever la Syrie entière, mais à armer les populations les unes contre les autres et à jeter pour longtenus dans ce pays le trouble et la désolation.

Les motifs d'intérêt général qu'avait Méhémet-Ali pour conserver le gouvernement de la Syrie n'existent donc plus; restent ses intérêts personnels et ceux de sa famille, mais pour ceux-là, il est prêt à les sacrifier au repos du monde, il ne voudrait pas surtout être la cause d'une guerre générale et entraîner la France à laquelle il doit tout dans une guerre

générale. Aussi, dans cette position, tout lui faisait un devoir de recourir à la sagesse du Roi des Français. Il vient donc mettre son sort entre les mains du Roi.

Il se contentera, s'il le faut, du Pachalik d'Acre dans lequel il n'y a eu aucun symptôme d'insurrection, et auprès des populations duquel tous les efforts des étrangers ont été infructueux.

Peut-être le Roi croira-t-il devoir lui faire accorder en plus l'Ile de Candie.

Si, au contraire, le Roi ne pensait pas qu'il fallût dans ce moment faire des concessions, il est prêt à combattre jusqu'à son dernier soupir, lui et ses enfans. Ses chances sont encore fort belles. Ibrahim Pacha a concentré son armée sur Damas et compte déjà plus de 25000 bayonnettes autour de lui. Saint Jean d'Acre se défendra à outrance.

Ahmet-Pacha, à la tête de 12.000 h. de troupes régulières, arrive de l'Hedjaz à marches forcées pour se porter sur la Syrie, il est déjà au Caire.

Les Bédouins du Delta partiraient dans cinq jours au nombre de 3000 pour recombattre les tribus arabes des environs de Damas qui se sont soulevées et pour assurer les communications. Enfin 40 bâtiments sont prêts à prendre la mer au premier signal du Roi des Français.

Méhémet-Ali espère donc que personne n'attribuera à la peur la démarche qu'il fait, sa vie entière protesterait contre une pareille inculpation.

D'ailleurs, il y a quinze jours, quand son existence était menacée, ou aurait pu voir de la faiblesse s'il avait cédé; mais aujourd'hui que la France a déclaré son existence politique nécessaire à l'équilibre européen, qu'a-t-il à craindre? La prolongation de la guerre n'a que fort peu de risques pour lui, mais, il le répète, ce qu'il craint c'est d'être la cause d'une guerre générale, c'est surtout d'entraîner la France dans une guerre qui n'aurait pour but que ses intérêts personnels, aussi il prend pour suprême arbitre de sa conduite le Roi des Français

pour lequel il a non seulement de la reconnaissance, mais encore de l'admiration. Il se conformera aux volontès du Roi, la seule chose qu'il demande c'est que le traité qui règlera ses intérêts soit garanti par la France aussi bien que par les autres puissances.

Reconnaissance éternelle léguée à ses enfants envers le Roi de France, etc. etc.

Après bien des réflexions et de profondes méditations, j'ai conçu ce *projet*. Je ne veux pas entrer ici dans de longues explications pour vous dire toutes les raisons qui me l'ont fait adopter. Dans ma prochaine dépêche, en vous envoyant la lettre de Méhémet-Ali, je vous exposerai les motifs qui m'ont déterminé à agir et j'espère que vous les approuverez. Dès aujourd'hui, je vous ferai observer que je ne me serais pas décidé à entamer cette négociation malgré tous les avantages qu'elle présente, si je n'avais trouvé le moyen de parer à tous les inconvénients qui pourraient résulter de cette démarche si vous la désapprouviez; ainsi j'ai mille fois répété à Méhémet-Ali que j'agissais comme son conseiller intime, que je n'avais pas d'instruction à ce sujet, au contraire que je ne devais lui demander aucune nouvelle concession.

Ma négociation n'est connue que du Vice-roi et de son premier Drogman, homme très habile mais encore plus discret qu'habile.

M. Cochelet ignore même tout ce que j'ai fait et je lui dirai seulement que Méhémet-Ali m'a proposé d'écrire cette lettre par un mouvement spontané. Enfin si vous ne l'approuviez pas, il serait dit seulement que Méhémet-Ali a écrit au Roi pour le remercier d'avoir déclaré son existence politique nécessaire à l'équilibre européen. Je me chargerai du reste. Mais vraiment, j'ai beau retourner la chose de tous les côtés, je ne puis pas croire que vous ne l'approuviez pas. Il me semble que s'il y a un moyen de paix honorable pour la France, c'est celui-là.

S'il faut la guerre, il est facile de ne pas publier la lettre et

de dire seulement généralement que Méhémet-Ali a remis son sort entre les mains du Roi. J'aurais pu, si je l'avais bien voulu, vous envoyer la lettre en question aujourd'hui, mais je vous avoue que je suis si effrayé de la responsabilité que je prends que je procède avec toute la circonspection imaginable; j'ai meux aimé retarder de quelques jours our les nouvelles de Syrie et peut-être pour des instructions de vous. Enfin, selon toute probabilité, vous recevrez ce document par l'*Euphrate*. Ce bâtiment arrivera de Syrie ici après-demain, il partira pour France deux jours après son arrivée et comme il va directement, il est probable que cette lettre ne précédera l'autre que de deux jours. Cependant, je vous le répète, il n'y a de certain que ce que l'on tient et je n'ai pas encore la lettre entre mes mains. J'aurais pu l'avoir aujourd'hui en disant un *mot*, mais ce mot, par excès de prudence, je n'ai pas voulu le dire.

Méhémet Ali professe pour le Roi la plus grande admiration, il n'en parle jamais qu'avec les formes, les plus révérencieuses. Il a été véritablement remué du nouvel attentat auquel le Roi vient d'échapper si heureusement. Il m'a demandé si je croyais que ce serait sans inconvénient, de faire savoir au Roi la joie qu'il avait éprouvée d'apprendre l'issue heureuse de cet évènement qui pouvait être si désastreux.

Pardon mille fois de ce griffonnage, c'est que d'abord pour aujourd'hui je ne voulais pas de copiste; ensuite j'ai attendu jusqu'au dernier moment pour me décider à vous parler d'un fait aussi important que celui qui remplit ma lettre et qui n'est encore qu'à l'état de projet. N'ayant reçu qu'un commencement d'exécution, la lettre de Méhémet-Ali sera écrite en style oriental sur une note détaillée que j'ai fournie qui renferme tout ce que je vous ai exposé et quelques détails dont au reste n'aurez qu'à être satisfait. J'ai mis une demie heure à vous écrire cette longue lettre; et j'ai mis quatre jours et quatre nuits à composer la note et surtout à décider à la faire écrire. Je donnerais beaucoup pour vous voir une demie-heure seulement, ou au moins pour savoir où vous eu êtes

aujourd'hui avec les Chambres et avec l'Angleterre; si je savais cela je (serais) plus (à l'aise).

Croyez à mon sincère dévouement

WALEWSKI.

P. S. — Je ne quitterai pas Alexandrie quelle que soit votre réponse à ma dernière lettre avant d'avoir une réponse à la dépêche que vous portera l'*Euphrate*.

8. — Copie d'une dépêche de M. le Prince de Metternich à M. le Comte d'Appony de Vienne le 8 novembre 1840.

SOMMAIRE: Gravité de la situation. — Metternich se réfère à une récente conversation de M. Guizot avec M. Neumann et à la résolution qu'il a affirmée de défendre à Paris la cause de la paix. — On sera plus à l'aise avec le « ministre conservatif » qu'avec celui qui s'est qualifié de « parlementaire »: expression qui paraît bien être une pure négation des principes conservatifs. — Metternich s'efforce à rétablir la vérité des faits. — La querelle du Sultan avec Mohamed-Aly n'est pas différente de tant d'autres querelles qu'on a connues entre la Porte et ses gouverneurs de provinces. — Mais la France a perdu l'équilibre nécessaire à tout pays: il y a maintenant deux Frances, la France conservatrice, et les partis du mouvement qui doivent pencher vers la guerre. — C'est là l'explication des difficultés qu'on a rencontrées dans l'affaire turco-égyptienne: elle a été influencée par « l'esprit de parti » qui se nourrit de chimère. — M. Guizot aurait sans doute suivi une « toute autre marche que celle qu'a si malheureusement adoptée son prédécesseur ». — Cependant on peut trouver une solution dans la dernière formule de M. Thiers qui distingue la question politique de l'existence de Mohamed-Aly du sort de la Syrie: cette distinction, « bien employée » peut assurer la fin du conflit. — D'une part, le Sultan se montrerait disposé à rétracter l'acte de déchéance; et d'autre part la France pourrait se trouver satisfaite d'avoir « contribué le plus puissamment à sauver l'existence politique du Vice-roi aujourd'hui si évidemment compromise » — Même le sacrifice fait par la Porte « porterait le caractère de clémence souveraine ». — La guerre, dans de telles circonstances, serait une « monstruosité morale »: l'homme qui n'a point reculé devant l'emploi de cette arme à deux tranchants a fait preuve d'une bien grande légèreté: « C'est le jugement le plus doux qu'il soit possible à l'observateur impartial des aberrations humaines d'émettre sur cet homme ».

MONSIEUR LE COMTE,

Pour vous expédier le présent courrier, j'aurais attendu que Votre Excellence nous eût rendu compte de Son premier entretien avec M. Guizot, si je ne regardais pas la situation

comme trop grave pour laisser s'écouler dans l'inaction des jours qui peuvent être utilement employés dans l'intérêt du repos général. Faute de pouvoir prendre pour point de départ les paroles que vous aura adressées M. Guizot, en sa qualité de Ministre, je me tiendrai à celles qu'il a dites à Mr. le Baron de Neumann et dont celui-ci m'a rendu compte le 23 octobre dernier. Dans un homme doué de caractère (et je regarde M. Guizot comme tel) je n'admets pas qu'un changement dans les fonctionz puisse influer sur la manière de juger les choses.

M. Guizot a dit en substance à M. de Neumann qu'en se rendant à Paris il entendait y défendre la cause de la paix; que puisque le parti conservatif prenait sur lui cette immense tâche, il fallait qu'on l'aidât du dehors; qu'il fallait ne point perdre la saison morte à laquelle nous sommes arrivés, sans mettre un terme à l'état de fièvre dans lequel se trouvent placées la France et l'Europe. Il a ajouté le conseil d'aborder franchement les questions.

Ces points de vue, Monsieur l'Ambassadeur, sont franchement partagés par moi, et mon expédition du 23 octobre dernier suffirait pour le prouver, si tous les travaux antérieurement émanés de notre Cabinet n'étaient pas là pour mettre cette vérité en évidence.

En m'appuyant sur ces explications récentes, je pourrais attendre que le nouveau Ministre des affaires étrangères manifestât son opinion sur un exposé qui était destiné à son prédécesseur. Ma conscience me défend cependant d'en agir ainsi. Si d'une part je me sens plus à l'aide avec le *Ministre conservatif* qu'envers le Ministre qui s'est qualifié de *parlelementaire* (mot que, soit dit en passant, je vous déclare ne point comprendre, et qui dans mon faible entendement, ne saurait, sous les auspices sous lesquels il a été inventé, avoir une autre valeur que celle d'une négation des principes *conservatifs*) j'ai aussi le sentiment de devoir être mieux compris par un Ministre qui, plus que son prédécesseur, a pu

a-t-elle pu se compliquer au point où elle est arrivée aujourd'hui?

Voici ce que nous en pensons à l'égard de la France. Le Royaume a perdu cet équilibre nécessaire à tout pays, et faute duquel ceux qui sont appelés à le gouverner sont privés de la liberté d'action qui permet de n'envisager les choses que pour ce qu'elles sont et ce qu'elles valent.

La France, comme tout autre pays, doit vouloir conserver la paix, et ne vouloir la guerre que pour l'intention de retourner à l'état normal des sociétés qui est le repos. La France veut-elle ce qu'en saine raison elle devrait vouloir? Comme il s'agit ici de deux Frances, je ne puis en conscience répondre à cette question que par un *oui* et un *non*. La France conservatrice, c'est-à-dire celle qui veut la consolidation des institutions qui la régissent, désire la conservation de la paix, non seulement parce qu'elle sert ses intérêts, mais parce que la guerre les compromettrait de la manière la plus évidente. Les partis du mouvement doivent au contraire pencher vers la guerre, parce qu'elle constitue pour eux un élément puissant d'action; de là lutte entre les esprits dans le pays.

La question *turco-égyptienne*, si on la dépouille, ainsi que je l'ai fait plus haut, de l'attirail hétérogène dont on l'a enveloppée, est une question éminemment politique. Elle est politique, soit qu'on l'envisage sous le point de vue de l'intérêt uniforme des Corps d'état qui composent l'Europe, soit qu'on la considère sous celui de l'intérêt de la France prise isolément. L'intérêt qui dans cette affaire est commun à toutes les Puissances, c'est la conservation de l'Empire Ottoman, condition *sine qua non* du maintien de la paix politique.

Ce que la question renferme de particulier à la France, ce sont les antécédens qui se sont établis entre cette puissance et l'Égypte. Dans la présente occurrence la position particulière de la France vis-à-vis de l'Égypte est une gêne pour la pre-

mière, en ce qu'elle place son Cabinet dans l'embarras de veiller à la fois à deux intérêts directement opposés l'un à l'autre, savoir la conservation de l'intégrité et de l'indépendance du trône et de l'Empire ottoman, et la conservation d'un Pacha rebelle. Où se trouve, pour le Cabinet français, le moyen de concilier deux points de vue aussi opposés? Ce moyen se trouve évidemment dans le problème d'une *ligne moyenne* à trouver. Les Puissances qui dans l'affaire n'ont à consulter *qu'un seul* intérêt, celui qui régit l'affaire commune, ont-elles laissé échapper une seule occasion dans tout le cours des longs pourparlers entre les cinq puissances, de constater la disposition où elles sont d'aider la France à se placer sur une ligne qui puisse terminer le conflit existant, sans en provoquer un nouveau?

Je vous avoue franchement, M. l'Ambassadeur, avoir le sentiment que je ne pourrais m'expliquer la marche qu'a suivie le Cabinet français dans cette affaire si importante, si je n'admettais — comme il est juste de le faire — que cette marche a été grandement influencée par *l'esprit de parti*, esprit qui se nourrit de chimères, qui prend constamment des illusions pour des réalités et qui finit par conduire les hommes et les choses dans de bien fausses et bien dangereuses directions.

J'éprouve d'autant moins d'embarras de vous exprimer ce sentiment que je ne saurais douter, d'après ce que M. le Baron de Neumann nous a mandé de ses entretiens antérieurs avec M. Guizot, que ce Ministre, s'il se fût trouvé placé au timon des affaires, aurait fait choix d'une toute autre marche que celle qu'a si malheureusement adoptée son prédécesseur! Le Cabinet français en se maintenant placé *dans* l'affaire, eût été aussi fort qu'il a été faible en se posant *à côté* de l'affaire; je dis que par cela il est devenu faible, à moins que l'on ne veuille qualifier de force cette excitation des esprits dans une direction pleine de dangers pour un pays dont le mal réside par-dessus tout dans le mouvement désordonné qui y règne dans les esprits.

Les hommes sages doivent s'appliquer à changer une situation, qui, si elle se prolongeait, ferait naître des perturbations dont les conséquences dépasseraient la limite des calculs. Quelles chances existe-t-il encore d'améliorer la position? En essayant d'exposer à cet égard ma pensée à M. Guizot, j'écarterai soigneusement tout ce qui ne me semblerait point pratique.

Que se sont proposé les cours signataires des actes du 15 juillet? Ce qu'elles ont voulu se trouve exprimé dans cet acte, et elles pourraient, malgré elles, se trouver entraînées plus loin, si le voile trompeur qui a couvert la fantasmagorie égyptienne devait tomber encore plus qu'il n'est déjà tombé. Par mon expédition du 23 octobre, je vous ai rendu compte de mes impressions à cette époque; elles sont encore les mêmes: ce qui a changé, ce sont les hommes à Paris. Peut-on en dire autant des positions? Ce n'est pas moi qui pourrais en décider, ce qui est certain c'est que si dans ces dernières années il s'est opéré un changement, l'avantage qui, sans doute, résulte des individualités nouvelles doit se trouver plus ou moins compensé par les difficultés que ceux qui ont compromis les positions, lèguent toujours, en se retirant, à des successeurs chargés de la lourde tâche de les rétablir.

Le Cabinet français actuel dispose, à mon avis, d'une issue pour entrer dans une meilleure voie, et s'il devait partager mon sentiment, il n'aura point attendu pour s'y engager.

La formule que M. Thiers a adoptée, ou que pour le moins il a avancée dans ses dernières pièces diplomatiques, a été de couper en deux la question turco-égyptienne, en faisant de l'existence de Méhémet-Ali en Égypte la question *politique*, et abandonnant au sort des armes celle du gouvernement de Méhémet-Ali sur des parties de la Syrie. Cette distinction que vous nous avez vu faire spontanément à la même époque, le nouveau Cabinet aura dû l'adopter, car elle lui prête de la force. Bien employée, elle pourra assurer la fin du conflit, et cela au moyen d'une distribution des rôles entre la

France et les quatre Cours, conforme aux exigences naturelles des deux parties. Dans le moment où l'arrêté, pris dans le centre de Londres, et dont la dépêche de Lord Palmerston à Lord Ponsonby du 15 octobre dernier renferme la substance, nous a été connu, nous avons regardé comme convenable d'user, pour notre part, de la faculté réservée aux cours de Vienne, de St. Pétersbourg et de Berlin de munir leurs organes à Constantinople des instructions qu'elles jugeraient à propos. Nous avons donc ordonné à l'Internonce de déclarer à la Porte que le principe arrêté à Londres obtenait notre plein assentiment, mais en même temps nous lui avons enjoint de s'abstenir, jusqu'à ce que nous lui en transmettions l'ordre, d'inviter le Divan à faire envers Méhémet-Ali la démarche qui serait le complément du conseil à prêter au Sultan, vu qu'en faisant cette démarche, il fallait avoir des égards à l'opportunité.

On peut admettre comme une base de calcul que le Monarque ottoman sera disposé à se prêter à la rétractation de l'acte de déchéance; comme cependant cette rétractation ne pourrait jamais être que conditionnelle, c'est-à-dire dépendante de l'acte de soumission, il serait certes désirable que Méhémet-Ali formulât lui-même la demande de ce que, en accord avec les conseils que les Puissances se sont déclarées disposées à prêter au Sultan, il est encore en mesure d'obtenir, et qu'il le fît dans la forme d'un recours à la grâce Souveraine, caractère que Méhémet-Ali a, au reste, et jusqu'ici toujours jugé utile de conserver à ses démarches directes envers le Sultan. Si tout ne me trompe, en suivant ce mode, la position du Gouvernement français se trouverait allégée, et cela par deux raisons: d'abord parce que le pays ne pourrait lui adresser le reproche de ne point avoir soutenu le Pacha, puisque ce serait l'intérêt qu'elle lui porte qui aurait contribué le plus puissamment à sauver son existence aujourd'hui si évidemment compromise, même matériellement; puis par la considération que le Gouvernement français n'au-

rait aucun motif pour étendre son appui au-delà des limites que son protégé lui aurait posées lui-même.

Dans ce système, M. l'Ambassadeur, il n'y a rien qui blesse les positions, telles que le passé les a faites. La Porte seule serait appelée à faire un sacrifice, mais celui-ci porterait le caractère de la clémence Souveraine. Le conflit entre le Maître et le sujet arriverait à son terme, moyennant l'aide de *toutes* les Puissances, et cela bien évidemment par les conseils que les unes prêteraient au Monarque ottoman, et que l'autre aurait donnés à Méhémet-Ali. L'affaire ne serait-elle pas virtuellement ramenée par ce double fait à son point de départ?

Ce système, M. le Comte, est, vous le savez, celui que depuis longtemps nous regardons comme celui véritablement pratique, pour empêcher que l'œuvre de pacification, qui entre dans les vues et les intentions des Puissances, ne change de nature et ne devienne une source de désunion qui serait ce qu'il pourrait y avoir de plus opposé à l'intérêt général. Ce que nous pensons de la *guerre* entre les Puissances Chrétiennes, vous le savez et à cet égard il ne me reste rien à ajouter à ce que je vous ai bien particulièrement exposé dans mon expédition du 18 septembre dernier.

Là où une entreprise politique ne renferme pas d'étoffe pour la guerre, si cependant celle-ci éclate, elle prend alors le caractère d'une monstruosité morale. La guerre, lorsqu'elle se fait pour le soutien d'un droit, est un moyen consacré par le Code des Nations, mais quand elle est faite pour des causes injustifiables, elle devient un crime de lèse-société. Or, dans la présente occurrence, pour que la guerre eût lieu, il faudrait qu'elle fût déclarée par la France, et qu'elle le fût, non pas à une Puissance, mais à toutes. Si en France quelqu'un révoquait en doute cette vérité, ceux qui s'en rendraient coupables seraient bientôt convaincus par l'évènement de la grave erreur, dans laquelle ils seraient tombés. Personne, M. l'Ambassadeur, ne songe à attaquer la France; toute l'Europe par contre se défendra si elle est attaquée. En doute-

t-on en France? Je ne le crois pas, la vérité est trop saillante pour ne point frapper tous les yeux. Ce qui existe en France, ce sont deux partis, dont l'un est trop sage pour empoigner une arme à double tranchant, et dont l'autre serait prêt à la saisir, dans l'intention de bouleverser son propre pays. L'homme qui n'a point reculé devant l'emploi du moyen dangereux de soulever les esprits, a fait preuve d'une bien grande légèreté. C'est le jugement le plus doux qu'il soit possible à l'observateur impartial des aberrations humaines d'émettre sur cet homme.

Veuillez, M. l'Ambassadeur, porter la présente dépêche à la connaissance de M. Guizot. Il devra trouver dans le fait même de l'initiative que je prends envers lui, une absence de cette raideur de forme, qui dans tous les temps et bien particulièrement dans ceux de crise dessert les véritables intérêts politiques.

Recevez, etc.

Correspondance politique. Égypte, XII, f°s 101-114.

9. — Extrait d'une lettre particulière de M. le Prince de Metternich.

SOMMAIRE: M. de Metternich revient sur l'idée essentielle de sa dépêche officielle: « Je reconnais la nécessité que le Gouvernement français puisse dire au pays: " C'est moi qui ai sauvé le Pacha d'Égypte. Tout le monde se joindra à cette prétention, et nous les premiers ". — « M. Guizot ne saurait faire mieux qu'en se plaçant ferme sur ce que son prédécesseur a déclaré regarder comme suffisant ». — « Par cela, il gagnera la force que prête aux hommes le succès, tout en laissant à *l'autre* la charge des limites dans lesquelles il a enfermé celui-ci ».

Vienne, le 8 novembre 1840.

En examinant mon travail de ce jour (la dépêche du 8 novembre) on devra y trouver deux choses; l'une c'est la parfaite conséquence dans laquelle il se trouve avec tout ce que

j'ai dit et écrit dans le cours de la grave complication politique du moment; l'autre c'est la part que je fais aux exigences de la politique française. En étendant celles-ci jusqu'à leur extrême limite, je reconnais la nécessité que le Gouvernement français puisse dire au pays: « C'est moi qui ai sauvé le Pacha d'Égypte! » tout le monde se joindra à cette prétention et nous les premiers.

Dans le système que j'établis, et il n'est pas nouveau, la marche des choses vient elle-même à l'appui de l'objet qu'il faut tenir en vue. A-t-on cru que la Puissance de Méhémet-Ali était ce qu'elle est en réalité, c'est-à-dire fort peu de chose? Nous ne l'avons jamais mis en doute, mais en a-t-il été de même en France? Certes non! Eh bien, une Puissance n'est point responsable de la chute de ce qui manque de force et de vitalité; si elle parvient à sauver un corps pareil de sa destruction totale, c'est à elle que ce corps devra sa durée. La faiblesse de Méhémet-Ali en Syrie est un bonheur; que ceux qui veulent la fin du conflit, s'emparent de ce bienfait que le sort leur a ménagé!

... Le plus grand mal que les Cours pourraient faire au Ministère, serait celui de lui prêter une couleur qui lui viendrait de l'étranger.

M. Guizot ne saurait faire mieux qu'en se plaçant ferme sur ce que son prédécesseur a déclaré regarder comme suffisant. Par cela il gagnera la force que prête aux hommes le succès tout en laissant à l'*autre* la charge des limites dans lesquelles il a enfermé celui-ci.

Correspondance politique. Égypte, XII, f° 115.

10. — De Paris à Monsieur Cochelet.

SOMMAIRE: Rappel de la circulaire du 2 novembre et du discours du trône. — On ignore la confiance que Mohamed-Aly garde encore sur sa situation en Syrie, où il compte sur une intervention de la France: Il ne faut point qu'il s'abuse « sur ce que la France veut et peut faire pour lui ». — Opinion universelle que le Vice-roi n'a de chance de salut qu'en renonçant à toute résistance. — La France ne fera pas la guerre pour la question de Syrie; s'il espérait pouvoir l'y entraîner, « il tomberait dans la plus dangereuse des illusions ».

Paris, 9 novembre 1840.

MONSIEUR,

Ma dépêche officielle du 2 (1) vous fait connaître la pensée du nouveau cabinet sur l'ensemble de la situation que le traité du 15 juillet a fait à l'Europe et particulièrement à la France. Le discours de la couronne prononcé jeudi dernier à l'ouverture de la session des Chambres est l'expression la plus solennelle et la plus haute de cette même pensée. Je crois donc inutile de m'y arrêter ici et je passe à ce qui concerne spécialement le Vice-roi, sa position telle qu'elle me semble résulter de vos derniers rapports, et son avenir.

Je ne sais, Monsieur, si Méhémet-Ali se flatte d'un retour de fortune en Syrie, s'il espère pouvoir reprendre ce qu'il y a perdu, s'il se croit tout au moins en mesure de conserver par les armes la possession de territoires situés à l'est des chaînes du Liban. Je ne sais si à défaut de cette confiance dans ses propres ressources, il compte purement et simplement sur la France, pour échapper, je ne veux pas dire à sa ruine complète, mais à la nécessité de subir, dans toute teneur, les conditions du Traité du 15 juillet.

L'impression que j'ai reçue de la lecture de vos rapports du 18 octobre s'accorderait plutôt avec cette dernière supposition.

(1) Cette dépêche officielle du 2 novembre 1840 manque: les f[os] 207-209 du vol. XI qui lui étaient réservés sont restés en blanc.

Quoiqu'il en soit, il est bon que Méhémet-Ali sache, comment, aujourd'hui en France et dans le reste de l'Europe, ses plus chauds partisans eux-mêmes apprécient sa situation. Il est bon surtout que Méhémet-Ali ne s'abuse point sur ce que la France veut ou peut faire pour lui.

Tout le monde à cette heure, est convaincu que s'il reste au Vice-roi une chance de conserver ou d'obtenir quelque chose au-delà de l'Égypte seule, cette chance n'existe qu'à la double condition de se déclarer immédiatement prêt à accepter tout ce qui lui serait offert et de renoncer à toute résistance fondée sur l'espoir de concessions plus amples. Cette conviction, le Gouvernement du Roi la partage. Je ne dis pas que Méhemet-Ali ne puisse point pour un temps assez long peut-être prolonger la lutte en Syrie; je l'ignore: mais le sentiment général, mais mon propre sentiment est que, dans cette voie, le temps ne peut en définitive que tourner contre lui, et amener des complications nouvelles dont l'effet pourrait aller jusqu'à l'atteindre au siège même de sa puissance.

Quant à la France, elle ne veut pas, elle ne fera pas la guerre pour la question de Syrie; elle ne veut pas, elle ne fera pas la guerre pour permettre à Méhémet-Aly d'alimenter la lutte dans cette contrée. Méhémet-Ali est encore aujourd'hui maître de demeurer tranquille possesseur, possesseur héréditaire de l'Egypte; il a même encore, je le crois du moins, quelque chance d'obtenir, par la voie des négociations, un peu plus que l'Égypte; s'il entre, sans retard, dans cette voie, s'il est franchement disposé à accepter désormais les décisions du Divan, la France redoublera d'efforts pour que ces décisions soient aussi favorables au Vice-roi que la situation le comporte. Mais s'il était, au contraire, dans la pensée de Méhémet-Aly de jouer le tout pour le tout, de risquer même son existence en Égypte pour se maintenir en Syrie, s'il espérait pourvoir entraîner ainsi la France à prendre pour lui les armes, il tomberait dans la plus dangereuse des illusions. La

Bien que ce moyen ne fût pas absolument sûr, comme il m'était impossible de les faire parvenir moi-même, je les lui ai remis, et n'ai gardé que la lettre adressée à Ismaël, qui était devenue inutile, et que j'ai l'honneur de vous adresser.

J'appareillai de Beyrout aussitôt que quelques réparations, indispensables à ma machine, me le permirent, c'est-à-dire le 6, à 8 heures du soir et j'arrivai devant Acre le 7, à 7 heures du matin.

Je trouvai sur rade 4 vaisseaux, 4 frégates, 1 brick, et 2 bateaux à vapeur. Je fus voir M. le Commandant anglais, afin de juger si les nouvelles, que j'avais apprises à Beyrout, se trouvaient être exactes, et je pense qu'en effet elles étaient la vérité, autant du moins qu'il est possible de l'obtenir après une si grande catastrophe. Je vis également M. le Consul de Caïffa et de tous ces rapports il résulte:

1° Que la flotte, composée de 7 vaisseaux anglais, de 1 vaisseau turc, de 6 frégates ou corvettes anglaises, d'une frégate et une corvette autrichiennes, avait appareillé de Beyrout le samedi, commandée par l'amiral Stopfort.

2° Que dans la journée du dimanche deux bateaux à vapeur s'étaient rapprochés de la ville et lui avaient lancé des obus. Le lundi la flotte mouilla devant Acre, et le mardi elle commença le feu.

Le nombre total des bouches à feu montait à 800. La place répondit d'abord assez vigoureusement et maltraita un vaisseau, une corvette et un bateau à vapeur; mais une heure après le magasin à poudre sauta et fit d'énormes ravages parmi les hommes composant la réserve et qui se trouvaient tout près... On fait monter à 1600 le nombre des hommes tués par cet accident; toutefois le combat se continua jusqu'au coucher du soleil.

Mahmoud alors, profitant de la nuit se retira avec ce qui lui restait de troupes disponibles; mais les Montagnards s'étant présentés pour lui barrer le passage, une partie fut forcée de rentrer en ville. On porte à 2000 le nombre des soldats qui se sont sauvés et cherchent à gagner l'Égypte.

de main sur Alexandrie; elle paraît pleine de confiance, et les chefs décidés à poursuivre vivement leurs faciles succès.

Je ne terminerai pas ce rapport, M. le Consul général, sans vous faire connaître les bruits qui circulent dans le pays et que les Anglais eux-mêmes y ont répandus:

1° Ils promettent le rétablissement d'un royaume d'Israël;

2° Que chaque canton de la Montagne sera gouverné par un Cheick de son choix, et soumis au Grand Seigneur qui n'y règnerait que de nom.

Malgré l'affection connue des Maronites pour nous, des chefs eux-mêmes ont offert d'embrasser la Religion anglicane s'il le fallait plutôt que de retomber sous la domination d'Ibrahim.

S'il en était temps encore, et que la France rentrât dans le traité des Quatre Puissances, il faudrait assurer aux Maronites une indépendance, qui, sans elle, ne sera qu'illusoire, et notre prépondérance serait rétablie, et le nom anglais détesté, car ils ont déjà fait bien du mal.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DE VALMONT.

A bord de l'*Euphrate*, en rade d'Alexandrie le 9 novembre 1840.

Correspondance politique. Égypte, XII, f°s 119-120.

12. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Thiers Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

SOMMAIRE: La triste nouvelle de la prise d'Acre. — La malveillance et la trahison n'y ont pas été étrangères. — Consternation à Alexandrie. — Cochelet, accompagné du commandant Gallice, a porté ses consolations au Vice-roi. — Il donne pleins pouvoirs au commandant Gallice pour la défense d'Alexandrie. — A Cochelet comme « véritable ami » il demande conseil pour le cas où l'amiral Stopford lui demanderait de s'adresser directement à l'Angleterre pour garder l'Égypte à titre héréditaire. — Cochelet répond qu'après la note du 8 octobre et la position que la France a prise, c'est sur elle surtout qu'il peut et doit compter: il ne peut pas courber la tête « lorsqu'un ami généreux et désintéressé lui a noblement tendu la main en présence de cinq Puissance coalisées. » — Mohamed-Aly se redresse fièrement sur son divan et déclare qu'il restera soumis et dévoué à la France. — Il a donné ordre à Ibrahim-Pacha de ramener son armée en Égypte; mais le pourra-t-il? D'autre part les populations catholiques de la Syrie appellent la protection de la France et les Anglais y sont déjà détestés. — L'anarchie y règne partout. — Et le Vice-roi se montre « supérieur à la mauvaise fortune ». — Il se prépare à la défense d'Alexandrie. — Cochelet n'y a pas confiance, si la France n'y intervient pas. — Le Vice-roi voulait faire sortir sa flotte: Cochelet a réussi à l'en dissuader: elle ne doit être mise en mer que par notre ordre et sous notre patronage.

Alexandrie, le 10 novembre 1840.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le bateau à vapeur l'*Euphrate* qui est entré hier matin dans ce port de retour de son voyage sur les côtes de la Syrie, nous a apporté la triste nouvelle de la prise de Saint-Jéan d'Acre. M. de Valmont, commandant de ce bâtiment, m'a remis aussitôt son arrivée le rapport ci-joint et les deux dépêches. n°s 22 et 23, également annexées, de M. le Consul du Roi à Beyrout, qui vous sont adressées.

Lorsque j'annonçais à Votre Excellence, le 7 de ce mois, que le bombardement de Saint-Jean d'Acre avait commencé le 1er novembre, j'étais loin de supposer que deux jours après je lui apprendrais un dénouement aussi prompt que celui de la reddition de cette forteresse, surtout avec les assurances positives qui avaient été données par le colonel Schultz, of-

ficier du génie Polonais, qu'elle tiendrait longtemps. Ce brave officier a fait au reste son devoir jusqu'au moment où il a eu le bras fracassé par un éclat d'obus. Il paraît que la malveillance et la trahison n'ont pas été étrangères à la prompte soumission de la garnison qui avait perdu, ce que j'ai peine à croire, 1600 hommes par l'explosion du magasin à poudre.

La consternation a été grande à Alexandrie en apprenant cette nouvelle. J'ai envoyé aussitôt M. de Valmont chez Méhémet-Ali, qui le connaissait déjà, pour lui donner les détails que contenait son rapport. Le vénérable vieillard paraissait fort affecté, mais sa douleur était concentrée. Le soir j'ai été le visiter. Vous devez bien penser, Monsieur le Ministre, que je lui ai adressé des consolations plutôt que des reproches. Ma présence seule était déjà un reproche tacite de ce qui s'est passé en Syrie, car après tout ce qu'il m'a dit sans cesse de la force de son armée et de l'esprit qui l'animait, il doit éprouver, en me voyant, une certaine gêne qui est bien naturelle mais que je cherche à rendre moins pénible, par un redoublement d'égards.

J'avais amené avec moi le Chef de bataillon français du génie, Gallice, qui est chargé avec le général d'artillerie Sélim Pacha, de la défense d'Alexandrie. Méhémet-Ali leur a donné immédiatement, en ma présence, des pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures que les évènemens peuvent nécessiter. Aussitôt qu'ils furent partis, Méhémet-Ali me dit qu'il avait appris que l'amiral Stopford devait venir bientôt devant Alexandrie et qu'il supposait que son intention était encore de lui proposer de s'en remettre à lui du soin de lui faire obtenir par l'Angleterre, l'hérédité de l'Égypte. Il me priait donc de lui donner, *en véritable ami*, un conseil sur ce qu'il devrait répondre. Après avoir un peu réfléchi, je lui dis qu'il me semblait que sa ligne de conduite était maintenant toute tracée, par la communication de la note du 8 octobre que j'avais eu l'honneur de lui faire, qu'il ne devait avoir aucun doute sur l'intention bien arrêtée de la France de lui conser-

la plaine de Balbec, mais que ses communications étaient entièrement coupées par les Montagnards avec le littoral, Alep, Damas et l'Égypte. Il avait, dit-on, avec lui 18.000 hommes, infanterie, cavalerie et artillerie, ce qui était bien suffisant pour se porter partout où il voudrait et faire une diversion, mais on dit que la situation de la Syrie, où il voit maintenant qu'il est détesté, lui donne de violents accès de colère et qu'il se livre à sa passion pour l'ivrognerie et un infâme libertinage avec un cynisme révoltant.

Au reste, il résulte de toutes les informations que j'ai prises auprès des voyageurs qui étaient embarqués sur l'*Euphrate* que la conquête des côtes de la Syrie est bien loin de produire les fruits qu'on en attendait. L'anarchie est partout. Aucun pouvoir ne peut se faire respecter et obéir. Les Anglais sont tellement à l'index dans le Liban que les Montagnards ne veulent pas même avouer que des Protestans leur ont donné des fusils. Ils disent que c'est l'Autriche qui les a fournis. La France est et sera toujours la Puissance chérie et désirée. Si nos bâtimens de guerre se présentaient sur les côtes avec quelques mille hommes de débarquement, une réaction s'opérerait en faveur de Méhémet-Ali. Ce n'est pas lui qu'on déteste, c'est son fils. Le moment n'est pas éloigné où on regrettera son administration, toute fiscale qu'elle était, parce qu'elle fesait régner l'ordre, et la sûreté dans les villes et sur les routes. Méhémet Ali me disait hier; « Nous avons commis des fautes, mais nous avions fait disparaître de grands abus. Il n'y aura pas maintenant un seul pouvoir capable de gouverner la Syrie. Si la chance tourne, vous verrez les Syriens revenir à moi. Dans un an, nous irons ensemble parcourir cette province et cicatriser bien des plaies. J'avais fait renaître l'agriculture et le commerce. Tous les cultes étaient respectés. On ne fesait plus des avanies aux Chrétiens. D'ici à peu de temps vous apprendrez que le peu de bien que j'avais fait, est entièrement perdu ».

En me parlant ainsi, il semblait que Méhémet-Ali fesait

son testament politique sur l'abandon de la Syrie, mais qu'il espérait encore la recouvrer. Lorsque je me reportais, par la pensée, à ces longues conversations, dans lesquelles je cherchais à le persuader d'abandonner seulement la province d'Adana pour obtenir la possession héréditaire de l'Égypte et de la Syrie, je me persuadais à peine que je parlais à ce vieillard tenace et énergique qu'aucune raison ne pouvait ébranler. Il avait alors une haute idée de sa puissance. Les évènemens lui ont prouvé qu'il s'était fait bien des illusions et son amour-propre a reçu de terribles coups. Mais il faut le dire, il se montre supérieur dans ce moment à la mauvaise fortune. Il est calme. Il se dispose, sans jactance, à repousser une attaque des Anglais sur Alexandrie, car il est à supposer que l'Amiral Stopford agira, si ses dernières ouvertures sont encore repoussées. Le Commandant Gallice a une grande confiance dans les fortifications qui bordent les côtes où plus de 400 canons sont en batterie, sans compter l'immense flotte armée qui est dans le port. Je ne la partage pas ou plutôt je ne me fais plus aucune illusion sur des forces nombreuses mais peu aguerries, qu'aucun sentiment ne fait mouvoir, si nous ne venons pas à leur aide, soit avec une partie de notre escadre, soit en envoyant une grande quantité d'artilleurs avec leurs officiers et sous-officiers. Je crois donc qu'il faut s'attendre à la prise d'Alexandrie, si on la bombarde. La présence de Méhémet-Ali et surtout l'énergie qu'il montrera sans doute pourront la ralentir, mais le moral de l'armée et des populations est tellement ébranlé par les succès des Anglo-Turcs, qu'il est difficile de supposer qu'on puisse opposer une longue résistance à des moyens agressifs comme ceux des nombreux bateaux à vapeur armés de canons à la Paixhans, d'une portée telle qu'on ne peut pas les atteindre, lorsqu'ils font les plus grands ravages.

Avant d'avoir reçu la nouvelle de la prise de Saint-Jean d'Acre, Méhémet-Ali était irrévocablement décidé à faire sortir sa flotte, d'après les vives instances des amiraux et

officiers supérieurs. J'avais eu la veille avec lui à cet égard une discussion assez animée, dans laquelle il m'avait fait, en présence d'un grand nombre d'individus, le reproche fondé d'avoir toujours cherché à le dissuader de cette résolution qu'il était décidé à prendre. Je venais de lui présenter les officiers de trois tartanes envoyés de Rome par Sa Sainteté pour venir chercher quatre colonnes d'albâtre et des blocs de marbre qui lui ont été donnés par Méhémet-Ali, pour l'église Saint Paul située hors des murs de Rome et qui a été brûlée en 1823. Le Vice-roi les avait parfaitement reçus et leur offrait toutes les facilités pour les transports de ces colonnes. On parlait des tartanes et de l'effet que produirait sur le Nil le pavillon romain remontant jusqu'à Beni Souef. Méhémet-Ali, qui ne connaissait pas ce genre de bâtimens avec des voiles latines, crut en les voyant entrer le matin dans le port que c'était des bâtimens que les Anglais lui envoyaient avec des brûlots et avait ordonné aux forts de tirer dessus, lorsque l'erreur fut découverte. C'est à cette occasion qu'il parla de la sortie de sa flotte. Il n'y eut qu'une voix en ma faveur pour me féliciter sur la manière dont j'avais défendu la non-sortie de la flotte et pour blâmer Méhémet-Ali. Je pense qu'il a renoncé maintenant à la faire sortir. Ce serait la livrer aux Anglais et l'exposer à la trahison de quelques capitaines. Elle ne doit être mise en mer que par notre ordre et sous notre patronage. Il est possible cependant qu'elle soit brûlée dans le port avant que nous ayons fait connaître notre décision.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

Correspondance politique. Égypte, XII, f[os] 121-126.

avec plusieurs familles qui appartiennent à la haute aristocratie britannique.

Ces considérations auraient dû faire sentir au ministère français la nécessité de renouer les négociations avec l'ambassadeur anglais près de la Sublime Porte en même temps qu'avec le cabinet de Londres.

Je suis convainçu qu'un arrangement qui aurait pour base l'ètat actuel des affaires en Syrie et à la faveur duquel la France reprendrait, dans la question orientale, le rôle qui lui appartient et qu'elle avait rempli jusqu'à l'époque de la rupture de son alliance avec la Grande Bretagne, je veux dire le rôle désintéressé de médiatrice, ne rencontrerait pas d'obstacle du côté de Lord Ponsonby s'il était présenté dans des termes concilians et bienveillants.

Je suis certain que la France obtiendrait son adhésion à la cession viagère du pachalick de Saint Jean d'Acre à Méhémet-Aly telle qu'elle était consacrée dans le traité du 15 juillet. Or, obtenir l'adhésion de lord Ponsonby à cette condition, c' est obtenir celle de lord Palmerston et par conséquent celle de tout le cabinet de Londres.

D'un autre côté, la Russie acquiescerait avec d'autant plus d'empressement à cette cession que cette extension donnée à l'état égyptien affaiblirait d'autant les ressources financières et militaires du Sultan.

J'ai entendu dire plusieurs fois à lord Ponsonby que l'Angleterre ne pouvait établir une communication sûre et rapide avec ses possessions de l'Inde que *par l'Égypte gouvernée par Méhémet Ali*.

Un chemin de fer, traversant la Syrie, et reliant le golfe Persique avec la Méditerranée, présente, d'après lui et d'après les ingénieurs anglais, des difficultés insurmontables dans son exécution et dans sa durée. Ces difficultés, jointes à la nécessité où serait l'Angleterre, d'entretenir dans presque toute l'étendue du railway des forces militaires imposantes pour le protéger contre les attaques des tribus hostiles et barbares dont il par-

courrait le territoire, ont fait préfèrer la voie de l'isthme de Suez.

L'Angleterre veut forcer le pacha d'Égypte à reconnaître sa suprématie en Orient; elle veut ruiner l'influence française à Alexandrie et y fonder la sienne; elle n'aspire *qu'à la conquête d'une grande route commerciale.*

Il serait bon de convaincre lord Ponsonby que le traité du 15 juillet sert merveilleusement la politique de la puissance russe, qui apparaît dans la question orientale avec tous les intérêts directs, avec des combinaisons locales et des considérations religieuses et politiques qui changent d'avance le caractère de l'intervention commune; et que l'Angleterre favorise elle-même, par son alliance avec l'autocrate, les efforts et les tendances d'envahissement en Asie qu'elle a si longtemps reprochés avec raison à la nation moscovite.

Lord Ponsonby a l'intention de demander pour la Syrie une constitution semblable à celles qui régissent les deux principautès de Moldavie et de Valachie. Je lui ai recommandé cette organisation politique pour ce pays, il y a deux mois environ, lorsque j'ai vu que M. Thiers abandonnait des populations qui réclamaient à grands cris la protection de la France.

Paris, le 10 novembre 1840.

Correspondance politique. Égypte, XI, f[os] 320-321.

14. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Thiers Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Sommaire: Transmission de la lettre de Mohamed-Aly au Roi. — Malgré ce qui s'est passé en Syrie, il faut se réjouir de la résolution de Mohamed-Aly de se laisser guider par les conseils de la France. — Il est souhaitable que le Gouvernement de Paris prenne une décision le plus tôt possible.

Alexandrie, 11 novembre 1840.

Monsieur le Ministre,

Je reçois à l'instant la lettre ci-jointe qui est adressée au Roi par Méhémet-Ali. J'en ai fait faire à la hâte une traduction par le premier Interprète du Consulat général. Le Gouvernement du Roi appréciera, dans les circonstances actuelles, tout le parti qu'il peut tirer de cette communication. Elle est d'autant plus importante, que jusqu'à présent Méhémet-Ali était combattu par les diverses influences qui le pressaient de faire un arrangement prompt et immédiat avec l'Angleterre et qu'il s'est décidément soumis à la seule direction que la France voudra lui tracer en s'en remettant à elle seule du soin d'assurer son sort. Nous devons certainement regretter que les fautes nombreuses qui ont été commises en Syrie par Ibrahim Pacha aient laissé un champ libre aux Anglais et leur aient procuré des victoires faciles, mais on peut considérer comme une compensation à ces revers, l'énergique résolution de Méhémet-Ali de se laisser guider par les conseils de la France, malgré tout ce qu'on a fait pour l'en détourner et de tenter encore le sort des armes pour obtenir le gouvernement de la Syrie, si elle le juge convenable.

Le prompt départ du bateau à vapeur l'*Euphrate* que j'ai hâte d'expédier aujourd'hui m'empêche de faire plus de réflexions. Je me bornerai à vous dire, Monsieur le Ministre, que

le Gouvernement du Roi ne doit pas tarder à prendre une décision et à me la faire connaître le plus tôt possible.

Je suis avec respect. Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

Correspondance politique. Égypte, XII, f[os] 127.

15. — De Monsieur Walewski à Son Excellence Monsieur Thiers, Président du Conseil des Ministres, etc. etc.

SOMMAIRE: Le Vice-roi considère la Syrie comme perdue. — Dès lors il faut se préparer à le voir s'adresser à l'Angleterre. — Efforts faits par Walewski pour l'en détourner, en lui expliquant que son honneur demeure sauf s'il s'adresse à la France, mais non s'il capitule devant ses pires ennemis. — D'où la négociation à laquelle Walewski s'est attaché pour l'amener à écrire directement au Roi; il en a lui-même fourni le modèle, qui a été ensuite habillé en style oriental. — Il est probable que sans cela Mohamed-Aly, à la nouvelle de la prise d'Acre, aurait aussitôt traité avec l'amiral Stopford. — Les événements de Syrie ayant donné tort aux prévisions de la France, le meilleur moyen de sortir de ce mauvais pas est de répondre à l'appel du Vice-roi; sa lettre constitue une espèce de vasselage moral de la famille de Mohamed-Aly envers le Roi des Français, et l'Égypte est ouvertement sous l'influence exclusive de la France, comme une espèce de fief relevant *de fait* autant et plus du Roi des Français que du Sultan lui-même. — La lettre demeure d'ailleurs assez élastique pour que le Gouvernement français l'interprète selon la manière qu'il estimera la meilleure. — Il est à craindre cependant que, si la flotte anglaise paraît devant Alexandrie, et que l'amiral Stopford propose un arrangement direct avec l'Angleterre, le Vice-roi ne soit obligé de céder. — Les fortifications d'Alexandrie sont en bon état, mais les troupes sont démoralisées par les nouvelles d'Acre. — Il faudrait envoyer la flotte française au plus vite en vue d'Alexandrie, pour empêcher le bombardement ou au moins empêcher Mohamed-Aly de céder. — La France a toujours beaucoup de partisans en Syrie, et les Anglais y sont déjà fort détestés. — Ordres à Ibrahim pacha pour le repli de ses troupes sur l'Égypte. — Candie est toujours sous la domination de Mohamed-Aly. — Les officiers qui y commandent lui sont absolument dévoués.

Alexandrie, 11 novembre 1840.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Méhémet-Ali est convaincu que la Syrie est perdue pour lui; il comprend que les Puissances après avoir réussi à faire insurger les populations ne peuvent plus les abandonner; que cela devient,

pour l'Angleterre surtout, une question d'honneur. Tous ceux qui entourent le Vice-roi lui persuadent du matin au soir ou du moins toutes les fois qu'ils croyent le moment opportun, qu'en s'adressant à l'Angleterre ou même seulement à l'Amiral Stopford on lui accorderait les termes de la convention du 15 juillet. Jusqu'à présent, Méhémet-Ali résiste en disant que c'est à la France à décider de son sort, mais d'après ce que je vous ai dit du caractère du Vice-roi, du moment où il a renoncé à la Syrie et où par conséquent il n'a plus à attendre beaucoup de l'intervention de la France et qu'il peut courir de grands risques à continuer la résistance, au moindre évènement il faut se préparer à le voir s'adresser à l'Angleterre.

Je ne sais si je me suis trompé, mais rien ne m'a semblé devoir être plus fâcheux pour nous qu'un semblable dénouement; j'ai donc dû employer tous les moyens en mon pouvoir pour l'empêcher; je me suis mis en mesure d'être instruit exactement de toutes les démarches de Méhémet-Ali, j'ai noué des relations intimes avec les deux personnes qui ont le plus d'ascendant sur ses résolutions; je leur ai démontré qu'en tout état de cause la France ferait toujours obtenir plus au Vice-roi que l'Angleterre, et que son honneur pourrait encore être sauf s'il faisait des concessions à la France, mais qu'il ne le serait certainement pas si après avoir annoncé hautement son intention de résister il allait se soumettre à ceux qui l'avaient le plus maltraité, et qui s'étaient montrés ses ennemis les plus acharnés; j'ajoutais que le Gouvernement du Roi n'avait plus aucune concession à demander à Méhémet-Ali, mais que s'il était décidé à en faire la France apprécierait les motifs qui l'y auraient déterminé.

Enfin j'ai cru devoir entamer une négociation avec le Vice-roi et ses confidens intimes dans le but de l'amener à une démarche, qui lui laisserait toute l'initiative des concessions, et en lui donnant l'espoir d'arriver à une conclusion par l'entremise de la France le détournerait de la pensée de s'adresser directement aux Puissances. Pendant toute cette négociation, j'ai

eu le soin d'établir que je n'agissais que comme ami du Vice-roi, et que toute démarche de sa part pour être honorable pour lui devait être complètement spontanée. Je lui ai suggéré l'idée d'écrire une lettre directement au Roi dont j'ai rédigé moi-même le modèle, mais j'ai tenu à ce qu'elle fut traduite en style oriental afin qu'il n'y eût pas de traces d'inspirations étrangères. J'espère que le contenu de cette lettre vous paraîtra satisfaisant.

Au surplus, Monsieur le Président du Conseil, j'ai déjà à me féliciter du parti que j'ai pris à cet endroit, car sans l'idée de cette démarche, idée adoptée par le Vice-roi et presque exécutée depuis deux jours, à la nouvelle de la prise de Saint Jean d'Acre parvenue hier, à laquelle on n'avait pas manqué de joindre celle de l'arrivée positive dans cinq jours de la flotte anglaise devant Alexandrie, j'ai de fortes raisons de croire que Méhémet-Ali aurait envoyé traiter avec l'Amiral Stopford; l'espoir que j'ai fait naître en lui que la lettre qu'il écrivait au Roi amènerait une conclusion prochaine, ou au moins lui vaudrait un apppui réel et immédiat de la France l'a seul décidé à refuser d'entrer en négociations avec les Anglais.

J'ai dû mûrement réfléchir avant de prendre la résolution d'engager Méhémet-Ali dans cette voie, mais indépendamment des motifs assez valables qui précèdent, voici les considérations qui m'ont déterminé:

Il est hors de doute qu'à moins d'une guerre acharnée on puisse décider les puissances à rendre la Syrie, insurgée à leur instigation, à Méhémet-Ali; et même pour faire la guerre il me semble que la France serait sur un mauvais terrain, car je ne pense pas qu'il soit possible d'invoquer en faveur de la domination du Vice-roi en Syrie un autre droit que le fait et celui-là, il l'a perdu. Nous revenons donc forcément aux termes de la convention, ou même à moins que la convention; les événemens ayant donné tort aux prévisions de la France, le meilleur moyen, je dirai presque le seul moyen de sortir de ce mauvais pas n'est-il pas celui que je viens de faire naître ? La lettre de Mé-

hémet-Ali est de nature, si je ne me trompe, à produire une impression favorable sur l'opinion publique; en effet à la face du monde Méhémet-Ali rend la France arbitre suprême de ses destinées, il cédera tout ce que la France voudra pourvu que la France intervienne dans le traité; avec cette clause d'intervention de la France tout est bon pour lui, sans cette clause il est prêt à combattre jusqu'à son dernier soupir et il a encore d'importantes ressources. Cette lettre constitue une espèce de vasselage moral de la famille de Méhémet-Ali envers le Roi des Français; les affaires s'arrangeant par suite de cette lettre, l'Égypte, à l'avenir, est ouvertement sons l'influence exclusive de la France. D'un autre côté, si malgré les revers des Égyptiens en Syrie les Puissances consentent à accorder le Pachalick d'Acre et l'île de Candie au Vice-roi, c'est-à-dire plus que la convention, il n'y aurait pas à s'y tromper ce serait là un acte de grande condescendance envers la France qui devrait d'autant plus satisfaire l'opinion publique que cette conclusion, je le rèpète, ferait en quelque sorte de l'Égypte une espèce de fief relevant *de fait* autant et plus du Roi des Français que du Sultan lui-même.

Si vous pensiez qu'au point où en sont les choses un semblable dénouement ne serait pas satisfaisant et qu'il faille à la France armée une satisfaction plus complète et plus entière, j'ai laissé dans le vague ce qui concerne le nature de la possession d'Acre et de Candie; au lieu d'être accordée à titre viager, ou pourrait exiger que cette possession fût comme celle de l'Égypte accordée à titre héréditaire; par les mêmes motifs je n'ai pas indiqué nettement si le Pachalick d'Acre doit ou ne doit pas comprendre la forteresse de ce nom.

D'ailleurs il m'a semblé que cette démarche de Méhémet-Ali était très élastique et que selon la manière dont vous vous en serviriez, vous pourriez, avec plus ou moins de chances de succès, en faire sortir des concessions plus ou moins grandes des Puissances envers la France: en un mot que vous pouviez en tirer ou la paix ou la guerre; en effet il est probable que si

vous trouvez ce dénouement suffisamment satisfaisant vous ferez proposer à la conférence de Londres d'intervenir dans le traité à condition qu'Acre et Candie soient accordés à Méhémet-Ali et que ce ne sera qu'après que ces termes auront été arrêtés que vous livrerez à la publicité la lettre de Méhémet-Ali qui en donnant dans cette conclusion une grande prépondérance à la France, serait de nature à effaroucher les Puissances; si au contraire le dénouement ainsi posé ne vous satisfaisait pas, vous jugeriez probablement convenable de commencer par donner une grande publicité au recours que Méhémet-Ali adresse au Roi, pour ensuite adresser un ultimatum à la conférence avec des conditions plus ou moins rigoureuses. Cet ultimatum accepté, après avoir été adressé de la sorte, donnerait sans doute satisfaction entière à l'opinion la plus difficile; refusé, il me semble qu'il amènerait la guerre sur un meilleur terrain que celui sur lequel nous nous trouvons aujourd'hui.

Je vous demande pardon, Monsieur le Président du Conseil, d'être entré dans d'aussi longs développemens, mais il m'importait de vous soumettre, bonnes ou mauvaises, toutes les raisons qui m'ont décidé à prendre une résolution aussi importante. En résumé la démarche que Méhémet-Ali fait envers le Roi m'a semblé en tout cas rendre notre situation moins mouvaise; elle contrariera les Anglo-Russes qui voudraient avoir à Alexandrie comme à Constantinople une entière influence; c'est le seul dénouement pacifique qui reste aujourd'hui et si la guerre est devenue indispensable il ne place la France que sur un meilleur terrain pour la faire.

Il est bien convenu que Méhémet-Ali ne met aucune restriction quelconque à sa soumission aux volontés du Roi; s'il convenait d'abandonner Acre ou Candie, ou l'un et l'autre, il s'y soumettrait à la seule condition que la France intervienne. Si vous faites la guerre, il met sa flotte, tout ce qu'il a, complètement et entièrement à votre disposition, envoyez-lui, non des conseils, mais des ordres.

Ce que je crains maintenant, le voici, c'est que d'ici à quelques

jours toute la flotte anglaise ne se déploye devant Alexandrie, que l'amiral Stopford ne vienne sommer Méhémet-Ali de rendre les vaisseaux turcs, menaçant de bombarder s'il n'y consentait pas, et que d'un autre côté le dit Amiral ne lui fasse proposer un arrangement moyennant l'Égypte seule. Je ferai, dans cette hypothèse, tout ce que je pourrai pour empêcher le Vice-roi d'accéder à une semblable proposition, mais je n'oserais vous assurer que j'y réussisse.

Je ne dois pas finir cette dépêche sans vous dire que la prise de Saint-Jean d'Acre a eu un grand effet sur le moral des troupes et sur celui de leurs chefs. Les fortifications d'Alexandrie que j'ai visitées hier encore, avec le commandant Gallice, sont en bon état; les boulets, la poudre, les fours pour les boulets rouges, les mortiers, les bombes, rien ne manque; malgré cela ce serait se faire illusion d'espèrer que si toute la flotte anglaise vient faire une attaque sérieuse contre Alexandrie la ville puisse se défendre plus de quelques jours. Pour être sûr qu'Alexandrie ne soit pas pris, il faudrait y envoyer 800 artilleurs français avec leurs officiers, un bon général de brigade pour prendre le commandement de la place, un contre-amiral avec plusieurs officiers de marine pour faire concourir la flotte à la défense. Avec ces auxiliaires l'on pourrait être certain que les efforts des Anglais seraient impuissants. Si donc la guerre est déclarée il faudrait, ou envoyer ces renforts, ou envoyer la flotte française pour tenir en échec l'escadre des Alliés, ou bien encore envoyer quelques bâtimens pour chercher la flotte Égyptienne qui serait conduite en France ou auprès de l'escadre française et alors se résigner à laisser prendre Alexandrie en engageant le Pacha à concentrer toutes ses forces au Caire. Si au contraire vous voulez traiter, il n'est pas moins indispensable d'envoyer la flotte française au plus vite en vue d'Alexandrie pour empêcher le bombardement et en tous cas pour être assuré que les Anglais se présentant, Méhémet-Ali ne cédera pas. Ainsi donc, soit pour la paix, soit pour la guerre, les décisions les plus

promptes sont devenues d'urgence, car nous sommes gagnés de vitesse.

J'aurais pu ne pas faire poser de limites aux concessions dans la lettre de Méhémet-Ali et laisser tout à la disposition du Roi, mais j'ai pensé qu'il pourrait peut-être mieux vous convenir que les concessions soient énoncées par Méhémet-Ali lui-même que par la France. Au surplus vous interpréterez cela comme vous le jugerez convenable; le fait est qu'il *a entendu se soumettre sans aucune restriction à tout ce que le Roi déciderait à son endroit.*

J'avais profité du voyage de l'*Euphrate* en Syrie pour y envoyer monsieur de Valbézen qui m'accompagne ici; pendant son court séjour à Beyrouth il s'est mis en rapport intime avec Champlatreux et plusieurs Français qui sont en Syrie depuis longtemps. Leur opinion à tous est que la France conserve une grande influence dans la Montagne, et au contraire les Anglais y sont déjà exécrés. Champlatreux est lié d'*amitié et d'intérêts* avec le nouveau Grand Prince. S'il y avait lieu, il ferait auprès de ce dernier tout ce que vous voudriez.

Méhémet-Ali, dans le premier moment, en apprenant la nouvelle de la prise d'Acre avait envoyé à Ibrahim l'ordre de revenir en Égypte; il me demanda mon avis à ce sujet. Je lui dis qu'il s'était trop pressé, qu'il fallait avant rappeler à Damas toute l'armée de Caramanie et alors seulement se replier s'il y avait lieu, sur le Pachalick d'Acre et plus tard sur l'Égypte. Il a envoyé de nouveaux ordres dans ce sens à Ibrahim. Il faudra beaucoup de temps avant que celui-ci recoive les lettres de son père, et en tous cas il est certain qu'il ne se retirera que quand toutes les forces de la Caramanie l'auront rejoint. Il y a donc du temps et son mouvement de retraite sur l'Égypte n'aura lieu en tous cas, s'il a lieu, que dans six semaines au plus tôt.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Président du Conseil, etc.

WALEWSKI.

P. S. — Il est important qu vous sachiez que l'île de Candie est toujours sous la domination de Méhémet-Ali. Mustafa Pacha, gouverneur de cette île, est tout dévoué au Vice-roi; il lui a offert à plusieurs reprises d'envoyer, toute sa famille à Alexandrie pour répondre de son dévouement; il n'a pas reçu Nourri-Bey envoyé par la Porte pour le confirmer dans son Gouvernement, cependant il n'a pas fait d'acte de rébellion envers le Sultan. Mustafa-Pacha vient encore d'écrire il y a deux jours à Méhémet-Ali par les bâtiments du Pape qui sont venus ici pour prendre de l'albâtre et qui avaient relâché à Candie. Dans cette lettre il proteste de son dévouement et de son obéissance aux ordres que Méhémet-Ali voudrait lui transmettre.

La garnison de Candie est composée des troupes du Vice-roi qui portent son uniforme, bien diffèrent de celui des troupes du Sultan.

W.

Correspondance politique, Égypte, XII, f°s 128-132.

16. — Monsieur Walewski à Son Excellence Monsieur Thiers, Président du Conseil, etc.

SOMMAIRE: Transmission du brouillon qui a servi de modèle à la lettre du Vice-roi; quelques variantes par la faute du traducteur. — Demande de la croix de la Légion d'Honneur pour Artin-bey, le principal secrétaire de Mohamed Aly. — Il a une grande influence sur lui. — Il espère être un jour le chargé d'affaires de l'Égypte à Paris. — C'est par lui que Walewski est parvenu à faire écrire la lettre au Roi. — Demande aussi de la croix pour M. Bonfort, un Français, qui a rendu de grands services en Égypte.

Alexandrie, 11 novembre 1840.

Je vous envoie ci-joint la note qui a servi de base à la lettre de Méhémet-Ali. La différence qui existe entre cette note et le texte turc provient de l'inexactitude du traducteur; car Méhémet-Ali m'a répété à plusieurs reprises qu'il était

très satisfait de la note et qu'il voulait qu'elle fût traduite littéralement, seulement avec les formes de langage qui lui donneraient l'apparence d'être originale.

Je viens vous prier avec instance d'accorder la croix de la Légion d'honneur à Artin-Bey, premier interprête de Méhémet-Ali. Artin Bey est aujourd'hui l'homme le plus influent dans les affaires qu'il y ait. Il parle français à merveille, il a été élevé à Paris et toute son ambition est d'y revenir un jour comme chargé d'affaires de Méhémet-Ali. Il ne quite pas le Pacha; il est adroit et sait fort bien le prendre: il serait presque *impossible* de vouloir lutter contre Artin. Méhémet-Ali ne comprend que le turc vulgaire, et il faut traduire ce qu'on lui dit d'une façon particulière pour qu'il le saisisse facilement. Artin excelle dans ce travail. A mon premier voyage à Alexandrie, Artin n'y était pas encore revenu d'un voyage en Italie qu'il a fait pour sa santé. Il m'a été facile à mon second voyage de m'apercevoir de toute l'influence de ce confident du Pacha. On dit que précédemment il était plus porté vers la Russie que vers la France; enfin j'ai réussi complètement à la rendre français, en tant que les intérêts de la France, peuvent être d'accord avec une prompte solution; car lui, comme tous ceux qui entourent Méhémet-Ali, veulent avant tout une prompte conclusion.

J'ai eu l'occasion de rendre ici un petit service à Artin auprès du Pacha. Il y a été extrêmement sensible; ensuite, comme je vous l'ai dit, son ambition, son vœu secret est d'être envoyé en France, et avec cet appât je lui ai fait faire ce que j'ai voulu; jamais, sans lui je ne serais parvenu à faire *écrire la lettre*.

Je lui ai promis de vous demander pour lui la croix; je vous prie en grâce de ne pas me la refuser. Si vous pensiez qu'il y aurait quelque inconvénient à la lui donner dans ce moment, envoyez-moi la lettre d'avis, je la lui montrerai et ne la lui ferai remettre que plus tard. Il y a encore une personne qui m'a été très utile ici, à mon premier voyage surtout;

c'est un Français, au service du Pacha, qui jouit aussi d'une grande influence. Celui-là est le plus honnête homme de la terre, le plus dévoué au Pacha et à la France. Si vous êtes très content de ce que j'ai fait, accordez-lui aussi la croix; il se nomme M. Bonfort.

Vous savez qu'en Orient on gagne les grands personnages par des présens, et certes je vous affirme qu'Artin en a reçu des Russes. On assure cependant que son dévouement à Méhémet-Ali est bien sincère, et qu'il passe avant tout.

Comme je n'ai pas de présens à leur donner je vous demande au moins d'y suppléer par des croix. Celle d'Artin Bey est vraiment nécessaire, en quelque état de cause que ce soit.

Votre tout dévoué

A. W.

P. S. — Je vous envoie la note qui a servi de modèle à la lettre de Méhémet.

Correspondance politique. Égypte, XII, f°s 136-137.

17. — Dépêche télégraphique de Toulon du 11 novembre 1840 à 6^h ½ soir.

SOMMAIRE: Les troupes égyptiennes concentrées entre Damas et Baalbeck. — Travaux de fortification continués à Alexandrie.

On me mande d'Alexandrie 31 octobre: « Les Anglo-Turcs viennent d'ajouter Tripoli et Lataquié à leur domination sur les côtes de Syrie.

« Les troupes égyptiennes provenant des côtes se concentrent, au nombre de 12.000 hommes, entre Damas et Baalbeck pour empêcher l'insurrection de s'étendre derrière eux.

« Les nouveau prince Béchir rejoignait à Damana les troupes anglaises avec ses montagnards, afin d'attaquer Ibrahim-Pacha, dès que les 4000 Turcs qui montent le bord de la mer, seront arrivés sur ce point.

« 7 vaisseaux anglais s'étaient présentés le 26 sans démonstration hostile, devant Saint-Jean d'Acre qui renferme 5000 hommes de garnison.

« 6 régimens vout camper en dehors d'Acre pour entretenir les communications avec Damas et protéger Ibrahim sur les derrières, s'il était forcé de se retirer.

« *L'Embuscade* et le *Bougainville* sont à Alexandrie où l'on continue avec activité les moyens de défense ».

Pour copie

L'Administrateur des lignes télégraphiques.

Correspondance politique. Égypte, XI, f[os] 222.

18. — M. Vattier de Bourville à Son Excellence Monsieur le Ministre et Secrétaire d'État au département des Affaires étrangères à Paris.

SOMMAIRE: Arrivée de troupes égyptiennes d'Arabie: elles sont envoyées en renforts en Syrie ou pour la défense des côtes. — Formation de troupes de cavalerie irrégulière. — Les ulémas dans la garde nationale.

Caire, 12 novembre 1840.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Des envois journaliers de munitions de guerre continuent à se faire d'ici tant pour le littoral de l'Égypte que pour les points de la Syrie où ils peuvent être dirigés sans danger. Les troupes du Hedjaz et de l'Yémen rentrent successivement et reçoivent immédiatement une nouvelle destination. Des quatre régiments revenus, deux ont été envoyés en Syrie,

et les deux autres répartis entre Damiette, Rosette et quelqu'autre point de la côte. Hier j'ai vu le premier bataillon du 15ème se remettre en route pour El Arich à peine arrivé de Cosséir, d'où l'on attend les autres troupes régulières venues de Geddah en même temps que celle-ci. On assure que les corps irréguliers restés dans le Hedjaz et le Yemen sont rappelés aussi. Un bateau à vapeur de S. A. a été expédié de Suez pour ramener de Geddah Ahmed Pacha, son neveu, et le Ministre de la guerre.

Le 1er Aide de camp de S. A., Hussein Pacha, se trouve au Caire depuis quelques jours; et les Nazers et Mamours (Gouverneurs civils) des provinces y sont aussi réunis. Les uns disent que cette convocation a pour objet de simples mesures d'intérêt local. Mais on est généralement d'accord pour croire qu'il s'agit d'une demande de cavaliers irréguliers. Les efforts du Vice-roi pour tout mettre en mouvement semblent donner de la vraisemblance à cette supposition. Un petit corps de 4 à 500 hommes de cavalerie irrégulière vient d'être rappelé, assure-t-on, de la haute Égypte pour être envoyé vers Él-Arych, ou le littoral.

Le bruit se répand qu'il y a contr'ordre de la part de S. A., au sujet des dispositions qui fesaient entrer les ulémas dans la garde nationale.

La police se fait avec une grande vigilance; et la ville jouit toujours d'une parfaite tranquillité.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

Vattier de Bourville.

P. S. — Le bataillon dont je viens d'annoncer le départ pour Él-Arych n'a point tardé à recevoir un contr'ordre qui l'a fait revenir. Peut-être faut-il attribuer cette mesure à la nouvelle qui circule de la prise d'Acre.

Correspondance politique. Égypte, XI, fos 223-224.

19. — Du Vicomte Palmerston aux Lords de l'Amirauté.

SOMMAIRE: les quatre Puissances qui ont signé la convention du 15 juillet ont recommandé au Sultan de rendre à Mohamed-Aly, s'il se soumet, le gouvernement de l'Égypte. — Cette résolution sera communiquée au Vice-roi. — L'amiral Sir Robert Stopford devra, à cet effet, envoyer un officier à Alexandrie. — L'officier devra demander à Mohamed-Aly l'ordre immédiat de rendre la flotte turque et d'évacuer la Syrie entière, Adana, Candie, l'Arabie. — En ce cas il sera rétabli dans le pachalik d'Égypte. — Il devra répondre dans les trois jours.

Bureau des Affaires Étrangères, 14 novembre 1840.

MESSIEURS,

Les quatre Puissances qui ont signé avec la Porte le traité du 15 juillet ont décidé de recommander à la Porte, par le moyen de leur Représentans à Constantinople, que (si Méhémet-Ali se soumettait promptement au Sultan et consentait à rendre la flotte et à faire évacuer ses troupes de toute la Syrie, du district d'Adana, de l'île de Candie, de l'Arabie et des villes saintes) nonobstant le décret par lequel le Sultan a déclaré Méhémet-Ali déchu du gouvernement de l'Égypte, il fût rétabli dans ce Pachalik. En exécution de cette résolution, il a été décidé par les représentans des quatre Puissances à Londres, que les intentions des quatre Puissances à cet égard seraient portées à la connaissance de Méhémet-Ali par l'entremise de l'Amiral commandant dans la Méditerranée.

Je dois par conséquent faire connaître à Vos Seigneuries que S. M. veut que des instructions soient données à Sir Robert Stopford, qui lui ordonnent d'envoyer immédiatement à Alexandrie un officier compétent pour faire à Méhémet-Ali la communication suivante.

L'officier à envoyer pour ceci demandera, à son arrivée à Alexandrie, une conférence avec Méhémet-Ali, en présence de Boghos-Bey, pour faire à Méhémet-Ali une communication

de la part du Gouvernement de S. M. Lorsqu'il sera admis, il fera connaître à Méhemet-Ali que le Gouvernement britannique lui a ordonné de l'informer que s'il se soumet immédiatement au Sultan et remet entre les mains de l'officier envoyé pour ceci une obligation par écrit de rendre, sans autre délai la flotte turque et de faire évacuer immédiatement ses troupes de toute la Syrie, du district d'Adana, de l'île de Candie, de l'Arabie, et des Villes Saintes les quatre Puissances recommanderont au Sultan de rétablir Méhémet-Ali dans le pachalik d'Égypte. L'officier, cependant, exposera que cette recommandation de la part des quatre Puissances sera faite dans le cas seulement où Méhémet-Ali se soumettrait promptement, et que l'officier a eu l'ordre de rester trois jours à Alexandrie pour connaître la décision de Méhémet-Ali et la porter à Constantinople.

L'officier envoyé devra mettre par écrit la communication précédente, et après l'avoir lue à Méhémet Ali, devra lui remettre le papier sur lequel elle se trouve écrite.

Si, à la fin des trois jours Méhémet-Ali ne se décidait pas à se soumettre au Sultan, l'officier devra se rembarquer de nouveau et aller à Constantinople pour faire son rapport à l'Ambassadeur de S. M. auprès de la dite Cour. Si Méhémet-Ali, dans l'intervalle des trois jours remettait à l'officier l'obligation sus-énoncée, par écrit, l'officier devra immédiatement partir pour Constantinople, l'emportant avec soi; mais l'officier devra demander que ce titre ou document par écrit de la part de Méhémet-Ali lui soit remis sans être cacheté, afin qu'il puisse s'informer du contenu, et il refusera de le porter à Constantinople s'il trouve qu'il ne renferme pas l'obligation précitée.

Signé : PALMERSTON.

Correspondance politique. Égypte, XI, f[os] 225-226.

20. — Memorandum des Plénipotentiaires des quatre Puissances, à Londres, en date du 14 novembre 1840, communiqué à Méhémet-Ali par Sir Robert Stopford.

SOMMAIRE: Les plénipotentiaires des quatre Puissances ont décidé de recommander fortement à la Porte, si Mohamed-Aly se soumet, non seulement de lui rendre le gouvernement de l'Égypte, mais en même temps de lui en attribuer l'investiture héréditaire. — Par égard pour la Porte, il a été décidé de ne lui adresser cette recommandation qu'après que Mohamed-Aly aura fait un premier acte de soumission à Sa Hautesse. — C'est pourquoi les dits plénipotentiaires ont jugé opportun de signaler sans délai à Mohamed-Aly la voie qui lui est encore ouverte pour rentrer en grâce auprès de son souverain.

L'instruction adressée à Lord Ponsonby, sous la date du 15 octobre dernier, à la suite d'une délibération entre les Plénipotentaires d'Autriche, de Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, a constaté l'opportunité qu'il y aurait à ce que les Représentans des quatre cours à Constantinople fussent autorisés à annoncer à la Sublime Porte: « que leurs Gouvernements respectifs, conformément aux stipulations du paragraphe 7 de l'acte séparé annexé à la Convention du 15 juillet, croient devoir recommander fortement au Gouvernement de Sa Hautesse que, — dans le cas où Méhémet-Ali se soumettrait sans délai, et consentirait à restituer la flotte ottomane, et à retirer ses troupes de la Syrie tout entière, d'Adana, de Candie, de l'Arabie et des Villes Saintes, — Sa Hautesse daignât, non seulement réinstaller Méhémet-Ali dans ses fonctions comme Pacha d'Égypte, mais en même temps lui accorder l'investiture héréditaire du dit Pachalie, d'après les conditions établies par la convention du 15 juillet: bien entendre que ce titre héréditaire serait sujet à être révoqué si Méhémet-Alì, ou l'un de ses successeurs, venait à enfreindre les susdites conditions ».

L'utilité d'adresser à la Sublime Porte une communication conçue dans le sens ci-dessus a été unanimement reconnue par les quatre cours.

Néanmoins, pour faire ressortir davantage les justes égards dus aux droits de Sa Hautesse, le Cabinet de Vienne a été d'avis que les conseils que les Représentans des quatre Cours seraient appelés à adresser au Divan, relativement à la réintégration de Méhémet-Alì dans le Pachalik de l'Égypte, ne devraient être émis à Constantinople qu'après que Méhémet-Ali eût commencé par recourir en grâce auprès de son souverain, ses oumettant aux décisions de Sa Hautesse.

Prenant en considération que cette opinion du Cabinet de Vienne sert à constater de nouveau le respect que les Cours signataires de la convention du 15 juillet portent à l'inviolabilité des droits de souveraineté et d'indépendance du Sultan; considérant en outre la nécessité d'amener promptement la crise actuelle du Levant à une solution pacifique conforme aux vrais intèrêts comme à la dignité de la Porte, les Plénipotentiaires desdites Cours out résolu d'un commun accord d'adopter le marche indiquée ci-dessus, afin que le recours en grâce et la soumission de Méhémet-Ali précédât les démarches amicales que les Représentans Alliés seront chargés de faire pour disposer la Porte à accorder son pardon à Méhémet-Ali.

Dans cette vue, désirant accélérer le plus possible le moment où ces démarches pourront avoir lieu à Constantinople, les Plénipotentiaires des quatre cours ont jugé opportun de faire signaler sans le moindre délai, à Méhémet Ali, la voiequi lui est encore ouverte pour rentrer en grâce auprès de son souverain, et obtenir sa réintégration dans le Pachalic de l'Égypte, nonobstant les événemens décisifs qui se sont déclarés contre lui.

En conséquence il a été convenu, en outre, de communiquer à l'Ambassadeur de la Sublime-Porte, Chékib Effendi, le présent Memorandum, ainsi que l'instruction qui s'y trouve annexée.

(*Paraphé*) N.
P.
B.
B.

Correspondance politique. Égypte, XI, f° 227.

21. — De Monsieur Walewski à Son Excellence Monsieur Guizot, Ministre des Affaires étrangères, etc. etc.

SOMMAIRE: La nouvelle du changement de ministère en France pouvait avoir pour conséquence de décider Mohamed-Aly à s'adresser directement à l'Angleterre. — Cela aurait été déplorable pour l'influence française. — Walewski a expliqué au Vice--roi que la politique française n'était pas changée et qu'elle demeurait fondée sur la note du 8 octobre. — Mohamed-Aly a promis de ne rien changer à sa volonté de laisser à la France le soin de ses destinées, et, s'il le fallait, de se défendre dans Alexandrie. — Mais il demande que la France intervienne dans les conventions qui vont régler sa situation vis-à-vis de la Porte. — Il ne veut plus désormais que se consacrer à la paix et au développement de la prospérité de son pays. — Il n'a jamais eu l'ambition de remplacer le Sultan sur le trône de Constantinople. — Il ne veut pas que les Anglais s'emparent de la route des Indes: il fera le canal de Suez à ses frais; mais il en veut avoir la garde. — Walewski avait déjà demandé à M. Thiers la permission de rentrer en France, sa mission se trouvant terminée par la lettre de Mohamed-Aly. — Mohamed-Aly demande à ne plus être chargé de la garde des Villes Saintes, qui est un grand fardeau pour lui.

Alexandrie, 16 novembre 1840.

MONSIEUR LE MINISTRE,

La nouvelle du changement de Ministère pouvait avoir pour résultat de décider Méhémet-Ali à s'adresser aux Anglais ou aux Russes. Ce dénouement de la question d'Orient aurait été à mon sens désastreux pour la dignité aussi bien que pour les intérêts de la France, car il est évident que dans cette hypothèse la France serait pour longtemps dépourvue d'influence à Alexandrie aussi bien qu'à Constantinople; les Anglais au contraire, qui ont montré dans cette occasion une volonté ferme suivie d'une prompte et vigoureuse exécution, et qui en sus se seraient donné le mérite de la conclusion pacifique, auraient vivement impressionné ce pays et s'y seraient acquis une énorme prépondérance accrue de toute la nullité à laquelle le rôle qu'aurait joué la France aurait réduit son influence ici.

Imbu de cette idée, j'ai cru de mon devoir de travailler jusqu'au bont à empêcher un dénonement aussi déplorable. Je me suis en conséquence rendu chez le Vice-roi et je suis

parvenu non sans quelque peine à lui persuader que la politique de la France n'était pas changée, et que le Ministre des Affaires Etrangères ne s'écarterait en rien des bases posées dans la note du 8 octobre, que l'ambassadeur de France a Londres avait présentée.

Enfin, Monsieur le Ministre, j'ai donné à Méhémet-Ali l'assurance que la négociation entamée par la lettre qu'il a adressée au Roi suivrait son cours, et aboutirait selon toute probabilité à un résultat satisfaisant. Il m'a promis en revanche qu'il ne changerait rien à ses décisions, et qu'il ne ferait aucune démarche et n'accueillerait aucune insinuation qui pourraient lui être faites par les Anglais ou les Russes; que ses préparatifs pour défendre l'Égypte et Alexandrie continueraient, et que si la flotte anglaise venait le sommer, il répondrait, comme il avait été convenu prècédemment, que la France était l'arbitre de sa destinée, qu'il ne se soumettrait qu'à elle seule; et que si on bombardait Alexandrie il se défendrait à outrance. Je lui ai fait pressentir qu'il se pourrait bien qu'on ne lui accordât que l'Égypte héréditaire; il y est parfaitement préparé; ce qu'il demande seulement c'est que la France intervienne dans le traité; et qu'il soit bien établi qu'il est vassal de la Porte, qu'il payera un tribut, mais que la libre administration du pays lui est laissée; afin qu'il ne puisse pas être molesté par des firmans continuels que les anglais et les russes ne manqueraient pas d'obtenir contre lui à Constantinople, et qui le mettraient dans une très fausse position.

Je n'hésite pas à vous donner l'assurance la plus formelle, assurance que j'ai puisée dans bien des conversations intimes avec Méhémet-Ali, où il s'est montré à moi à découvert, que sa pensée est de vivre tranquille en Égypte, de s'appliquer par tous les moyens à faire prospérer le pays, à y introduire la civilisation, mais peu à peu, à l'aide des transitions qui seules peuvent écarter les dangers des réformes. *Son ambition* est de rendre des services à la Turquie et au Sultan: son amour-propre, sa vanité, et ses sentimens musulmans, seraient satisfaits

si à Constantinople on avait besoin de lui, de son armée, de sa flotte, ou même de ses finances; et je n'hésite pas à vous affirmer que son but à l'avenir sera celui que je viens de vous indiquer.

Sans entrer ici dans des détails qui excèderaient les limites d'une dépêche, je dois vous dire que j'ai aussi acquis la conviction que *jamais* il n'a pensé à occuper le trône des Sultans; les motifs qui l'ont empêché d'avoir cette ambition sont ceux que j'ai signalés dans ma dépêche du 24 octobre ils prennent naissance dans son caractère; il fandrait y ajouter cependant *un peu* de sentiment religieux, sentiment qui, en général, n'est pas d'un grand poids dans les résolution de Méhémet-Ali, mais qui dans cette occasion n'a pas été sans influence sur ses vues.

Il a le plus grand désir de se maintenir en bonnes relations avec l'Angleterre, mais il craint de ne pas pouvoir y réussir, car il est décidé à ne jamais permettre que les Anglais s'emparent de la route des Indes; il est pêrt à faire le canal de Suez à ses frais, mais il veut y établir des ports à lui, il vent que les bateaux à vapeur soient à lui; enfin il donnera aux Anglais toutes les garanties de passage imaginables, mais il ne leur laissera pas prendre pied. C'est pour ces motifs qu'il tient beaucoup à ce que dans le traité qui devra terminer la question turco-égyptienne, il soit exprimé que, moyennant le tribut qu'il payera, l'administration du pays lui soit abandonnée sans restriction.

Je n'ai pas besoin, Monsieur le Ministre, de vous faire remarquer que nous sommes intéressés à ce résultat au moins autant que Méhémet-Ali.

Monsieur Thiers vous aura peut-être-fait savoir, Monsieur le Ministre, que je lui avais écrit il y a trois semaines pour lui demander l'autorisation de rentrer en France. Ma mission se trouve complètement terminée par la lettre que Méhémet-Ali a adressée au Roi. Il n'y a plus maintenant qu'à conclure d'une façon ou d'une autre à Londres ou à Paris, et tout ce que le Gouvernement du Roi aura fait sera agréé par le Vice-roi. Si au contraire le Gouvernement du Roi ne pensait pas devoir don-

ner suite à la démarche de Méhémet-Ali, ma mission serait d'autant plus terminée, car comme c'est moi qui ai provoqué de sa part cette détermination je devrais, dans cette hypothèse encore, quitter Alexandrie.

J'aurais donc pu me considérer comme libre dès ce moment de partir; j'ai cependant cru devoir ajourner de quelques jours mon départ dans la crainte qu'ayant lieu subitement il ne donnât l'idée au Vice-roi, malgré ce que j'ai pu lui dire, d'un changement de politique à son égard, et ne le décidât à se jeter dans une fausse voie.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, etc.

Walewski.

P. S. — Méhémet-Ali tient beaucoup à ce qu'on ne lui laisse pas la garde des Villes-Saintes; il offre d'y maintenir des troupes pendant quelques mois jusqu'au moment où les troupes du Sultan y seront arrivées: il offre à ces dernières de passer par l'Égypte et la Mer Rouge, mais il ne veut pas conserver le Gouvernement de l'Hedjaz qui serait un grand fardeau pour lui.

Correspondance politique. Égypte, XII, f[os] 138-140.

22. — De Monsieur Guizot à Monsieur le Comte Walewski, à Alexandrie.

Sommaire: Le gouvernement est satisfait de la façon dont il a accompli sa mission. — Cependant il y aurait inconvénient à la prolonger dans les circonstances actuelles. — Il doit donc se préparer à quitter Alexandrie.

Paris, le 17 novembre 1840.

Monsieur le comte,

J'ai reçu les dépêches que vous avez écrites au Département des Affaires Etrangères, jusqu'à la date du 31 octobre. J'ai lu avec un vif intérêt les informations qu'elles contiennent

sur la situation du Pacha d'Égypte, et l'appréciation qui y est faite de son caractère et de ses dispositions personnelles. Le gouvernement du Roi ne peut qu'être satisfait de la manière dont vous avez accompli votre mission. Jugeant néanmoins que, dans les circonstances actuelles, il pourrait y avoir plus d'un inconvénient à la prolonger, il s'est décidé à y mettre fin en vous rappelant en France. Vous voudrez bien, en conséquence, après avoir reçu la présente dépêche, faire vos dispositions pour quitter Alexandrie.

Recevez, Monsieur le Comte, l'assurance de ma considération très distinguée.

GUIZOT.

Correspondance politique, Égypte, XI. f° 228.

23. — De Paris à Monsieur Cochelet Consul Général de France en Égypte.

SOMMAIRE: On peut douter que le Vice-roi ait les moyens de se maintenir en Syrie. — Il est difficile de lui donner des conseils dans la situation actuelle. — Cependant il faut qu'il sache que tout ce qu'il jugera devoir faire aura notre entière approbation. — Il ne peut pas douter de l'intérêt que nous lui portons. — Mais il y a de ses demandes auxquelles nous ne pouvons pas satisfaire: ainsi nous ne pouvons pas lui garantir un emprunt, ni lui envoyer un amiral, puisque nous ne pensons pas qu'il doive faire sortir la flotte; cela d'ailleurs ne pourrait qu'exposer Alexandrie à une action hostile de la part de ses ennemis. — Par contre, on lui enverra les trois ingénieurs qu'il demande.

Paris, 17 novembre 1840.

MONSIEUR,

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire jusqu'à la date du 31 octobre.

Votre dernière expédition présentait la situation générale sous un aspect un peu moins défavorable pour Méhémet-Ali.

Cependant, à en juger par les informations que vous me trans-

mettez et par celles que me donne aussi M. le Comte Walewski, on peut encore douter que le Vice-roi ait les moyens de se maintenir longtemps en Syrie. Nous ne voudrions certainement pas l'engager à des concessions qui ne seraient pas impérieusement réclamées par son propre intérêt; et c'est pour cela que, connaissant très imparfaitement l'état des choses, nous hésiterions à lui donner des conseils formels sur la marche qu'il a à suivre en ce moment. Je résumerai pourtant en peu de mots notre opinion à cet égard: vous pouvez lui dire que toute mesure qu'il prendrait, toute résolution à laquelle il s'arrêterait, parce qu'il la jugerait conforme aux nécessités de sa situation et propre à prèvenir ou à détourner tout danger qui menacerait son pouvoir dans sa basé; aurait notre entière approbation.

Méhémet-Ali ne peut pas douter de l'intérêt que nous lui portons, de notre sincère désir de lui venir en aide, autant que cela nous est possible, mais en y rèfléchissant plus mûrement, il comprendra que, parmi les demandes qu'il vous a prié de nous transmettre, il en est auxquelles nous sommes dans l'impossibilité de donner suite. Telle est celle de la garantie d'un emprunt, qui ne pourrait être accordée par le gouvernement du Roi qu'en vertu d'une loi à laquelle, suivant toute apparence, les Chambres ne donneraient pas leur assentiment; quant à l'envoi d'un de nos amiraux, outre qu'il ne serait rien moins qu'aisé, d'après nos règlemens, de faire à un de ces officiers généraux des conditions telles qu'elles le déterminassent à accepter les offres de Méhémet-Ali, nous serions peu disposés à faciliter ainsi au Vice-roi les moyens de réaliser un projet que nous avons toujours condamné et que nous persistons à juger dangereux, celui de faire sortir la flotte. J'ajouterai que, dans l'état actuel des choses, un acte aussi marquant de la part de la France, loin de servir la cause de Méhémet-Ali, aurait peut être pour effet d'attirer immédiatement sur Alexandrie des dangers qui, jusqu'à présent, j'en ai la conviction, ne sont ni dans la pensée ni dans les intentions d'aucun des signataires de la convention du 15 juillet. Aucune considéra-

tion de cette nature ne s'élevant contre l'envoi de trois ingénieurs français, le Gouvernement du Roi ne perdra pas un moment pour les désigner, ainsi que le Pacha en exprime le vœu. En ce qui concerne les canons à la Paixhans, vous avez vous-même prévu les difficultés qui s'opposent à leur embarquement. Nous verrions, d'ailleurs, avec plaisir, qu'il y eût moyen de les surmonter.

Correspondance politique. Égypte, XI, f[os] 229-231.

24. — De Monsieur Guizot à Monsieur Cochelet Consul Général de France en Égypte.

Sommaire: Impression de mécontentement causée par la réponse anglaise à la note française du 8 octobre. — Pour atténuer l'effet ainsi produit lord Palmerston a communiqué à la France les démarches qui vont être faites auprès de Mohamed-Aly, pour amener la révocation de la déchéance prononcée par la Porte contre lui. — Le gouvernement du Roi reconnaît que la démarche projetée tend à prévenir les complications et les dangers signalés par la note du 8 octobre.

Paris, 19 novembre 1840.

Monsieur,

Les journaux vous auront fait connaître la dépêche écrite le 2 de ce mois par Lord Palmerston à Lord Granville, en réponse à la note française du 8 octobre. La publication de cette réponse, dont le ton semblait contredire la démarche par laquelle l'Angleterre avait engagé la Porte à révoquer la déchéance prononcée contre le Vice-roi, avait produit ici sur tous les exprits une vive impression de mécontentement. Je n'avais pas dissimulé à Lord Granville la pénible surprise qu'en avait éprouvée le Gouvernement du Roi; et cet ambassadeur en avait rendu compte à son Gouvernement. Il vient de me communiquer une nouvelle dépêche de Lord Palmers-

ton, évidemment destinée, dans la pensée du Cabinet Britannique, à effacer on au moins à atténuer une impression dont peut-être on n'avait pas prévu la vivacité.

Après avoir protesté de nouveau des dispositions modérées et conciliantes de son Gouvernement. Lord Palmerston charge Lord Granville de m'annoncer, comme témoignage de ces dispositions, une démarche nouvelle qui va être faite auprès de Méhémet-Ali, et de me donner également lecture de deux lettres, l'une officielle et l'autre confidentielle, adressées par lui aux Lords de l'Amirauté. Aux termes de la première de ces deux lettres, l'Amiral Stopford reçoit l'ordre d'envoyer un officier de de la marine anglaise à Alexandrie pour déclarer au Pacha, de la part des quatre Cours, que, s'il consent à accepter immédiatement la dernière proposition qui lui a été faite par le traité du 15 juillet et par conséquent à évacuer la Syrie et à restituer la flotte ottomane, ce même officier se chargera de porter à Constantinople la lettre par laquelle Méhémet-Ali, en faisant sa sommission, demandera la révocation de l'acte de déchéance prononcé contre lui pour l'Égypte, et que les représentans des Puissances Alliées appuyeront cette demande anprès du Sultan.

La deuxième lettre ou instruction réservée porte que, dans le cas même où Méhémet-Ali réclamerait, outre l'annulation de la déchéance, l'investiture héréditaire de l'Égypte, l'officier qui va lui être envoyé doit être autorisé à se charger de transmettre et de présenter à la Porte cette réclamation. Dans tous les cas, il devra demander que la réponse du Vice-roi lui soit remise sous trois jours, et ouverte, pour avoir la certitude qu'elle ne contient rien d'évasif ni d'équivoque. Telle est, Monsieur, la substance de la communication qui m'a été faite par Lord Granville.

Il m'a paru essentiel de vous en informer sans retard. Le Gouvernement du roi, je l'ai dit à M. l'Ambassadeur d'Angleterre, reconnaît que la démarche projetée tend à prévenir les complications et les dangers signalés par la note du 8 octobre.

Mais, je ne puis, Monsieur en ce qui vous, concerne, que me réferer aux directions que j'ai déjá eu l'honneur de vous transmettre par mes lettres du 9 et du 17 de ce mois,

Recevez, etc.

Correspondance politique. Égypte, XI, f[os] 233-235.

25. — Copie d'une lettre adressée par Monsieur le Capitaine de Vaisseau W. Waldegrave, à Monsieur le Consul Général des Pays-Bas, chargé des Affaires Britanniques, à Alexandrie.

SOMMAIRE: Retrait des mesures qui avaient été ordonnées par l'amiral Stopford pour établir le blocus commercial d'Alexandrie.

A bord du bâtiment de S. M. *le Revenge*
Alexandrie, le 20 novembre 1840.

MONSIEUR,

Me référant à la lettre que je vous ai adressée hier et qui en contenait deux adressées aux Consuls de Sardaique et de Grèce, et aussi en conséquence de la lettre que le cap. Fisher vous a adressée en date du 23 octobre dernier, je suis chargé par l'Amiral Chevalier Robert Stopford, commandant en Chef l'Escadre de S. M. B. dans la Méditerranée, de faire regarder comme non avenues les significations qui ont pu être faites d'un blocus commercial du port d'Alexandrie, par les bâtimens de guerre de S. M. Britannique.

Je vous serai obligé de communiquer cette information à M. Larking et à tous les Consuls qu'elle pourrait intéresser.

J'ai l'honneur d'être etc.

WILLIAM WALDEGRAVE

Capitaine de Vaisseau, Commandant en chef des forces navales de S. M. Britannique devant Alexandrie.

Correspondance politique. Égypte, XII, f° 143.

26. — M. Vattier de Bourville à Son Excellence Monsieur le Ministre et Secrétaire d'État du département des Affaires étrangères, à Paris.

SOMMAIRE: Un soulèvement à Gaza a obligé M. le baron de Veimars à s'y arrêter. — Le gouvernement a envoyé des renforts à El-Arych. — Quelques arrestations ordonnées par Mohamed-Aly. — Il est question de désarmer la garde nationale. — Voyage du Consul-Général de Belgique dans la Haute-Egypte.

Caire, le 23 novembre 1840.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Un soulèvement survenu à Gaza et qui n'a point tardé à se communiquer à une portion de la population d'El-Arich, a obligé M. le Baron de Veimars de s'y arrêter. Il m'a écrit dans la nuit du 9 de ce mois, pour m'annoncer qu'il se retirait dans la citadelle avec le gouverneur de l'endroit, autant pour sa sûreté personnelle que pour aviser aux moyens d'une défense commune. Le gouvernement égyptien s'est empressé d'envoyer des secours à El-Arich; le 15ème régiment d'infanterie revenant du Hedjaz, l'école de cavalerie règulière forte de 4 à 500 hommes, et 1500 cavaliers arabes irréguliers ont immédiatement été dirigés sur El-Arich. J'ai expédié, de mon côté, un exprès à dromadaire, pour répondre à M. le Baron de Veimars et avoir de ses nouvelles, car des bruits inquiètants ont circulé ici sur l'émeute d'El-Arich. J'espère, toutefois, qu'ils sont faux on exagérés, et que le consul général de Bagdad aura pu continuer son voyage.

Je dois informer Votre Excellence de quelques mesures prises dernièrement par les ordres du Vice-roi: Ahmed Pacha Paher retraité, ou en disgrâce depuis quelque temps, et Soliman Aga, le Seliktar (porte-épée) de S. A. sont mis, ici, aux arrêts chacun d'eux dans sa propre maison de campagne; on a probablement craint des intrigues. Il est, d'ailleurs, sérieusement question du

désarmement de la garde nationale. Déjà les exercices sont suspendus sous prétexte des approches du Baïram. On dit que le désarmement aura lieu après les fêtes.

A peine reposé d'une excursion en Syrie, et guéri des fièvres qu'il y avait prises, M. Ed. Blondeel Van Ceulebroek, Consul général de Belgique à Alexandrie, vient de s'embarquer, au Caire, sur le Nil, pour Kéneh et Cosséir, afin de visiter ensuite les ports de la Mer Rouge, et peut-être aussi l'entrée de l'Abyssine. Ce voyage paraît entrepris par ordres supérieurs.

Le Lieutenant de Vaisseau, M. Lefebvre, s'est embarqué, presqu'en même temps, faisant la même route pour se rendre à sa destination.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

VATTIER DE BOURVILLE.

Correspondance politique. Égypte, XI, f[os] 236-237.

27. — M. Vattier de Bourville à Son Excellence Monsieur le Ministre et Secrétaire d'État au département des Affaires étrangères à Paris.

SOMMAIRE: Communication de nouvelles de l'Inde. — Copie dans la pièce suivante

Caire, le 23 novembre 1840.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Une communication du plus haut intérêt vient de m'être faite par un voyageur distingué qui arrive des Indes; (M. Laverdant, colon de Maurice, venant de Bombay pour rentrer en France).

Je crois de mon devoir de porter immédiatement à la con-

naissance de Votre Excellence, les informations qui me sont données. J'ai l'honneur d'en adresser, ci-joint, une copie exacte au département.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

VATTIER DE BOURVILLE.

Correspondance politique. Égypte, XI, f° 238.

28. — Nouvelles de l'Inde.

SOMMAIRE: Nouvelles de la plus grande importance. — Préparatifs militaires pour une expédition dans le pays du Sind. — Bruits de l'alliance entre l'Angleterre et la Russie. — Aussitôt armements dans toutes les régions de l'Inde, sans qu'on en sache bien la destination. — Pour lors, deux armées anglaises sont concentrées dans le nord et le nord-ouest de l'Inde; elles forment ensemble au moins 50.000 hommes. — On conclut que l'Angleterre vient de jouer à sa rivale la Russie, en récompense du traité de Londres, le tour de politique perfide le plus hardi, le plus vigoureux et le plus heureux dont les annales des perfidies civilisées offrent l'exemple. — Cela explique aussi les affaires turques et certaines combinaisons politiques.

Le steamer la *Victoria* nous donne les nouvelles de l'Inde jusqu'au 31 octobre. Les événemens qui s'accomplissent sont de la plus haute importance. Nous les présentons rapidement dans leur enchaînement naturel.

1° Le 21 août, le brik *Palinurus*, ayant quitté Suez dans les derniers jours de juillet, porte, sinon la nouvelle du traité de Londres, signé au moins l'annonce de sa très prochaine et certaine conclusion.

Aussitôt des ordres sont expédiés à toutes les troupes de la Présidence de Bombay de se tenir prêtes à partir pour le Sind. Les bateaux à vapeur et les transports se tiennent également préparés au départ.

Douze jours ou quinze après l'arrivée du *Palinurus* à Bombay (c'est le temps nécessaire pour que les dépêches soient reçues dans le Bengale) des bruits de guerre se répandent à

Calcutta. On parle vaguement d'armemens subitement ordonnés, et dont on ne connaît pas le but.

2° Le 11 septembre, le steamer *Zénobia*, rentre à Bombay. On apprend avec le plus profond étonnement l'alliance entre l'Angleterre et la Russie.

Immédiatement, les troupes sont embarquées pour le Sind, et successivement 10.000 hommes quittent la Présidence de Bombay et se dirigent vers le nord-ouest.

Aussitôt que les dépêches arrivent dans l'Est-Inde, les bruits de guerre se confirment. Les gouverneurs rentrent précipitamment dans leurs capitales.

On fait une levée nouvelle pour tenir garnison dans les possessions, tandis que toutes les troupes organisées sont appelées au nord. Des transports vont chercher les régimens jusqu'à Cannanore et à Moulmein. L'Inde, disent les journaux, reste entièrement dénuée de forces. Quelle est la destination de ce vaste armement, on l'ignore; c'est un secret. Les uns supposent qu'on va attaquer le Népaul: mais on apprend que le Rajah vient d'accepter toutes les conditions qu'on lui impose. D'autres s'arrêtent à l'idée d'une guerre contre Lahore. Quant à l'armée du Sind, comme il est évident que 3 ou 4.000 hommes suffisent pour réduire les tribus révoltées du Bélouchistan, on est obligé de conclure que le Gouvernement a des vues considérables et entreprend une guerre immense. Le secret le plus profond continue à être gardé sur les opérations projetées, et le 31 octobre encore, alors que les forces se réunissent sur les frontières, on s'interroge encore, sans connaître le but définitif de leurs mouvemens.

3° Ainsi, il y a aujourd'hui sur les frontières nord et nord-ouest de l'Inde deux armées prêtes à agir de concert. Ces armées forment ensemble *au moins 50.000 hommes*.

Ces forces ont été subitement, et au milieu d'un système de paix observé depuis un an, rassemblées à la hâte et poussées vers le nord.

Les nouvelles de la prise de Khélat par les Béloutchis, de la défaite du major Clibborn et du soulèvement de Dost Mohammed et des Afghans, ces nouvelles n'étaient pas reçues par le Gouvernement indien au moment où l'armement général était ordonné.

Mais un évènement important venait de parvenir à la connaissance de Lord Aukland, c'était l'échec et la retraite des Russes dans le Khanat de Khiva.

Enfin il y a une coincidence évidente, indéniable, entre la réception de la nouvelle du traité de Londres et l'ordre subit du mouvement des forces anglaises sur le nord.

Pour compléter cette évidence, les mouvemens commencent à Bombay qui d'ordinaire obéit aux ordres de Calcutta, anomalie qui démontre que les opérations étaient commandées directement par la Métropole.

4° On conclut que:

Tandis que l'Angleterre amusait et détournait l'attention de la Russie dans les affaires turques, où il est aujourd'hui évident que seule l'Angleterre agit et profite, elle abusait de la confiance russe pour commander, au centre de l'Asie, un mouvement que la Russie surprise ne pourra plus empêcher lorsqu'elle en recevra le premier avis.

On conclut que:

L'Angleterre vient de jouer à sa rivale le tour de politique perfide le plus hardi, le plus vigoureux et le plus heureux, dont les annales des perfidies civilisées offrent l'exemple.

Ainsi s'éclaire et s'explique tout ce que les derniers événemens européens offraient de vague et d'obscur même aux esprits politiques les plus clairvoyans.

Correspondance politique. Égypte, XI, f°s 239-241.

29. — Copie de la lettre adressée par S. E. Boghos Bey au Commodore Napier sous la date du 23 novembre 1840.

SOMMAIRE: Son Altesse très particulièrement sensible aux sentiments exprimés par la lettre du Commodore. — Il ne convient pas d'ajouter foi aux propos malveillants du contre-amiral qui a pensé se faire un mérite de sa désertion. — Les chefs Druses ont déjà été mis en liberté: il y a une dizaine de jours qu'ils ont repris la route de la Syrie — Le Vice-roi n'a pas encore la comunication officielle qu'on est disposé à lui laisser le Gouvernement héréditaire de l'Égypte. — Ce n'est pas lui qui a commencé les hostilités et il avait depuis longtemps accepté l'hérédité de l'Egypte. — Il n'a jamais refusé de rendre la flotte ottomane. — Pour l'évacuation de la Syrie, il a demandé la médiation de la France, et il ne peut pas donner des ordres à Ibrahim-Pacha, les communications étant interrompues par l'agitation qui règne en Syrie. — C'est pourquoi il a envoyé un corps de troupes à la frontière.

MONSIEUR LE COMMODORE,

J'ai reçu avec beaucoup de plaisir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser par l'intermédiaire de mon ancien ami, le capitaine Mannsel, et je me suis empressé d'en mettre la traduction sous les yeux du Vice-roi, mon maître. Son Altesse m'ordonne de vous faire connaître qu'elle est particulièrement sensible aux bons sentiments dont elle a trouvé l'expression dans votre lettre.

Il me paraît impossible que vous ajoutiez foi, Monsieur le Commodore, aux rapports malveillans du Contre-amiral, et votre honorable caractère m'est un sûr garant du peu de crédit que doivent trouver auprès de vous les paroles d'un homme qui, lorsqu'il a déserté de Constantinople, ne s'est pas fait faute de répandre sur la Sublime Porte les calomnies dont l'Égypte est aujourd'hui l'objet de sa part.

A l'époque où les officiers de la Marine ottomane obtinrent la faculté de quitter Alexandrie, le Contre-amiral sollicita du Vice-roi la permission de rester en Égypte. En dernier lieu encore, il eût sans difficulté reçu de S. A. l'autorisation de se retirer; mais il a préféré la désertion à une démarche franche et loyale, parce qu'il a cru voir dans la désertion un

moyen de se réhabiliter. Il suffit de connaître la conduite de cet officier pour apprécier à leur juste valeur des propos que je ne crois pas même devoir réfuter.

Les ordres de S. A. ont déjà prévenu vos intentions relativement à la mise en liberté des Chefs Druses. Depuis longtemps, plusieurs de ces chefs avaient dû quitter la Syrie et s'étaient fixés au Caire; à la nouvelle des derniers évènemens ils sont venus de leur propre mouvement réclamer de S. A. la permission de se rendre au milieu de leurs compatriotes pour y agir dans l'intérêt de la cause égyptienne. Il y a une dizaine de jours qu'ils ont pris la route de la Syrie. C'est à leur sollicitation que les Chefs Druses qui avaient été précédemment exilés en Nubie ont également été autorisés à rentrer dans leurs foyers et que l'ordre de leur retour a déjà été expédié. La réintégration de ces divers personnages dans leur patrie étant déjà, pour ainsi dire, un fait accompli, vos bonnes dispositions à leur égard se trouvent réalisées sans qu'il soit besoin de recourir à un échange.

Il était déjà venu à notre connaissance que l'intention des grandes puissances était de laisser à Son Altesse le gouvernement héréditaire de l'Egypte, mais sur ce point important, le Vice-roi n'a pas encore reçu de communication officielle. Son Altesse n'en est pas moins reconnaissante de la proposition contenue dans votre lettre, car elle y voit une manifestation personnelle de vos amicales et conciliantes dispositions. Dans aucun cas S. A. n'a prétendu se mettre en opposition avec les Cabinets de l'Europe. Vous n'ignorez pas, M. le Commodore, qu'elle s'était déjà soumise aux dispositions du Traité qui lui concédaient héréditairement l'administration de l'Égypte. S. A. s'était seulement réservé de solliciter de la Sublime Porte la faculté de joindre à cette première concession le gouvernement viager de la Syrie; et cela parce que le Vice-roi avait la conviction que la Syrie entre ses mains pouvait encore offrir de grandes ressources à l'Empire. Au lieu de répondre à cette demande, on en est venu à des

hostilités. Vous jugerez donc, dans votre impartialité, Monsieur le Commodore, si les torts ont été du côté du Vice-roi. S. A. a la persuasion du contraire et elle reste convaincue que les grandes puissances lui rendront justice à cet égard.

Je répondrai maintenant sur ce qui concerne la restitution de l'Escadre ottomane et l'évacuation de la Syrie. Il n'a jamais été dans les intentions de S. A. de retenir la flotte de son Souverain; et elle n'a cessé de s'exprimer dans ce sens du jour même que les circonstances ont amené l'escadre du Grand Seigneur à Alexandrie. Il y a plus, lorsque Sami Bey a été envoyé en mission auprès de la Sublime Porte, il a offert au nom de S. A. la restitution de la flotte qui était sur le point de mettre à la voile pour retourner à Constantinople au moment où les hostilités sont venues ajourner l'exécution des ordres du Vice-roi.

Quant à l'évacuation de la Syrie, S. A. avait cru être en droit d'attendre de nouveaux ordres de la Sublime Porte. Vous savez, M. le Commodore, comment il a été répondu à la demande du Vice-roi, qui dès lors a cru devoir recourir à la médiation de la France, manifestant ainsi son intention d'entrer dans les voies de conciliation et son désir de voir mettre un terme à un état de choses que S. A. a la conscience de n'avoir pas provoqué. Pour le moment, les relations directes entre le Vice-roi et le général en chef sont interrompues par suite de l'agitation qui règne dans ce pays.

C'est dans le but seul de faire cesser les désordres, et pour assurer les voies de correspondance entre l'armée et l'Égypte que le Vice-roi vient de diriger sur la frontière un corps de troupes dont la mission est le rétablissement des communications.

J'espère, Monsieur le Commodore, que vous serez satisfait des explications que le Vice-roi m'a ordonné de vous transmettre, et que vous reconnaîtrez, dans l'empressement que j'ai mis à répondre avec franchise à votre bienveillante commu-

nication, une nouvelle preuve des sentimens pacifiques et concilians qui n'ont jamais cessé d'animer le Vice-roi, mon maître.

Je saisis, etc.

Correspondance politique. Egypte, XII, f°° 146-147.

30. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre Secrétaire d'État des Affaires étrangères.

Sommaire: La lettre du Vice-roi au Roi permettra au nouveau gouvernement français de prendre ses résolutions: il est bien souhaitable pour notre prestige que la solution qui interviendra ne soit pas trop désavantageuse pour Mohamed-Aly. — Cochelet lui a donné l'assurance que le nouveau gouvernement se tiendrait sur le terrain de la note du 8 octobre. — La lettre du commodore Napier. — La réponse de Mohamed-Aly. Son intention serait de laisser à la France le soin de défendre ses intérêts. — Décision de l'amiral anglais que le blocus commercial n'aura pas lieu. — On y voit un acheminement vers les solutions pacifiques. — On est sans nouvelles d'Ibrahim-pacha. — Un mouvement séditieux a été réprimé dans la région d'El-Arych. — Toutes mesures sont prises pour faciliter la retraite d'Ibrahim. — Départ du comte Walewski: Mohamed-Aly en éprouve un vif regret. — Passage du marquis de Beaufort d'Hautpoul.

Alexandrie, le 23 novembre 1840.

Monsieur le Ministre,

Le bateau à vapeur français le *Caméléon* qui a été expédié de Toulon le 12 de ce mois, est entré hier soir dans le port d'Alexandrie et m'a apporté le duplicata de votre dépêche du 2 novembre, qui me fait connaître que la confiance du Roi vous a appelé à la direction des relations extérieures et la pensée du nouveau Cabinet sur la grande question qui occupe tous les esprits.

La lettre de Méhémet-Ali adressée au Roi, qui était jointe à ma dernière dépêche, permettra au Gouvernement de S. M. de régler comme il l'entend, dans l'intérêt du maintien

de la paix, les affaires de l'Orient. Il est à désirer seulement qu'une transaction pacifique trop désavantageuse à Méhémet-Ali n'eût pas lieu afin qu'elle ne nous fasse pas perdre la considération et l'influence dont nous jouissions en Égypte. De mon côté, Monsieur le Ministre, j'engagerai le Vice-roi, comme je l'ai toujours fait depuis plus de trois ans, à être conciliant et modéré. En apprenant le changement de Ministère, je n'ai pas négligé, afin d'éviter des interprétations fâcheuses, de dire au Vice-roi que je supposais que le nouveau Cabinet se maintiendrait sur le terrain du mémorandum du 3 et de la note du 8 octobre. Méhémet-Ali a paru satisfait de cette assurance qui l'empêchera probablement d'adopter des résolutions précipitées et irritantes.

Au moment où le *Caméléon* entrait dans le port, il était suivi par un parlementaire venant de l'escadre anglaise, apportant une lettre du commodore Napier adressée à Méhémet-Ali. Cette lettre invite le Vice-roi à échanger contre un nombre égal d'officiers égyptiens, les Cheikhs et Emirs du Liban qui ont été envoyés au Sennaar. Elle le presse aussi d'accepter l'hérédité de l'Égypte. Après la réception du parlementaire qui était un officier supérieur de l'escadre, Méhémet-Ali a été de nouveau fortement circonvenu par tous ses affidés pour accepter définitivement les propositions de l'Angleterre. Il paraît que son intention est de répondre qu'il a laissé à la France le soin de décider de son sort et qu'il attend ses déterminations. Quant aux Emirs, il fera connaître qu'il les avait déjà rappelés et que son désir était de les renvoyer dans le Liban avant la demande qui lui en est faite.

J'ai informé votre Département, par ma dépêche du 24 octobre que le blocus commercial d'Alexandrie qui devait avoir lieu le 16 octobre avait été prorogé jusqu'au 21 novembre. Avant-hier le Consul général de Hollande, chargé de la gestion des affaires britanniques a reçu la lettre ci-jointe du commandant de l'escadre anglaise devant Alexandrie

qui lui annonce que le blocus commercial, par les vaisseaux de S. M. britannique n'aura plus lieu. Cette nouvelle a produit une grande sensation dans le commerce qui y a vu un acheminement pacifique de la question turco-égyptienne. Méhémet-Ali lui a fait immédiatement une vente de 120 mille ardebs ou quintaux métriques de céréales.

On est toujours sans nouvelles d'Ibrahim Pacha depuis sa lettre du 28 octobre qui était jointe à ma dépêche du 5 de ce mois. On en a eu seulement de Mahmoud Bey, ancien gouverneur de Saint Jean d'Acre, qui est arrivé à Gaza avec les deux mille hommes qui s'étaient sauvés de la forteresse. Il paraît que son intention était de chercher à rejoindre Ibrahim Pacha. Il y avait eu à El-Arich, sur la frontière de l'Égypte et de la Syrie, un soulèvement parmi les Arabes auxquels on avait distribué des proclamations imprimées. L'École de cavalerie de Gizeh près du Caire était partie avec 1.500 cavaliers arabes irréguliers et le 15e régiment d'infanterie régulière arrivé de l'Hedjaz, pour comprimer ce mouvement qui n'aura probablement aucune suite. On suppose au contraire que ces troupes se réuniront à celles de Gaza pour essayer un mouvement en avant, afin de rétablir les communications entre l'Égypte et la Syrie, et faciliter ainsi la retraite d'Ibrahim-Pacha avec toute son armée.

M. le comte Walewski qui avait été envoyé en mission en Egypte par votre prédécesseur et qui a donné à plusieurs reprises des preuves d'habileté, de tact et de finesse dans les diverses négociations qu'il a entreprises, s'embarque demain sur le paquebot anglais l'*Oriental* qui se rend directement à Falmouth. En apprenant le changement de Ministère, il s'était empressé de faire avec moi toutes les représentations convenables et nécessaires à Méhémet-Ali pour le persuader des bonnes intentions du nouveau Cabinet à son égard. En lui annonçant hier son départ, motivé seulement sur ce qu'il n'a reçu aucune lettre qui lui prescrit de rester, il a dit au Vice-roi qu'il espérait encore plaider sa cause à son pas-

sage en Angleterre, où il avait des amis parmi les membres du Ministère. Méhémet-Ali éprouve un vif regret du départ de M. Walewski.

Je confie cette dépêche au bateau à vapeur anglais. *le Caméléon* ayant des réparations à faire à sa chaudière ne sera pas prêt avant quelques jours. Il avait à son bord M. le Marquis de Beaufort d'Hautpoul, capitaine d'Etat Major, envoyé en mission, qui n'avait aucune lettre pour moi.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

Du 24 novembre.

P. S. — Méhémet-Ali me fait remettre peu d'instans avant le départ de l'*Oriental*, une traduction en italien de la lettre adressée par le Commodore Napier et la réponse qui y a été faite. Je n'ai que le tems de les faire copier et de vous les transmettre sans observations.

Correspondance politique. Egypte, XII, f[os] 148-150.

31. — De Monsieur Walewski à Monsieur Guizot Ministre des Affaires étrangères, etc.

SOMMAIRE: Le Vice-roi veut voir dans le rappel de Walewski un changement dans la politique française: « Je vois bien, dit-il, que la France m'abandonne; je reprends donc ma liberté, et je finirai mes affaires comme je l'entendrai ». — Walewski en le quittant lui conseille d'attendre les décisions que prendra le nouveau ministère au reçu de sa lettre au Roi.

Alexandrie, le 23 novembre.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le Caméléon, bateau à vapeur de l'État, arrivé hier ici ne m'a rien apporté de votre part: cette circonstance a dû me décider à hâter mon départ. Je m'embarque demain

sur l'*Oriental*, bateau à vapeur anglais, qui me conduira à Malte.

J'ai annoncé mon départ au Vice-roi; il a voulu absolument et malgré mes efforts y voir un changement de politique à son égard: « Je vois bien que la France m'abandonne, m'a-t-il répété à plusieurs reprises, je reprends donc ma liberté, et je finirai mes affaires comme je l'entendrai ».

Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur le Ministre, que je n'ai rien négligé pour faire comprendre à Méhémet-Ali que ses intérêts aussi bien que son honneur lui faisaient un devoir d'attendre avec patience et courage l'issue des négociations que le Cabinet aura entamées sans nul doute en conséquence de sa lettre au Roi.

J'ai l'honneur d'être, etc.

WALEWSKI.

Correspondance politiques. Égypte, XII, f[os] 151.

32. — De Boghos Bey au Commodore Napier.

SOMMAIRE: Les chefs Druses sont partis par terre: ils ne peuvent donc pas profiter des moyens de transport que le Commodore met à leur disposition. — Le Vice-roi rendra l'escadre turque et fera évacuer la Syrie dés qu'il aura reçu la garantie officielle et positive des avantages qui lui sont promis en retour de ces concessions. — Pour le reste il y a convenance à attendre la décision que vont prendre les puissances par suite de la médiation du gouvernement français. — Le Vice-roi répète que les troupes envoyées à El-Arych n'ont pas d'autre objet que d'assurer les voies de communication.

Alexandrie, le 24 novembre 1840.

MONSIEUR LE COMMODORE,

J'ai mis sous les yeux du Vice-roi, mon maître, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous la date de ce jour.

Les Chefs Druzes qui résidaient au Caire sont partis par terre pour la Syrie, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire. Il n'est donc pas possible à Son Altesse de profiter des moyens de transport que vous mettez à leur disposition pour hâter leur retour dans leur patrie.

La copie de la lettre de S. E. Lord Palmerston à Lord Ponsonby n'était pas jointe à votre dépêche, ainsi que vous l'annoncez.

Je crois cependant, Monsieur le Commodore, avoir connaissance du contenu de cette lettre, et s'est sur cela même que je m'appuie pour considérer comme un fait non douteux le consentement de Son Altesse à la restitution de la flotte ottomane et à l'évacuation de la Syrie. Aussi puis-je vous certifier, au nom du Vice-roi, que l'escadre sera rendue et la Syrie évacuée, aussitôt que Son Altesse aura reçu la garantie officielle et positive des avantages qui lui sont promis en retour de ses concessions.

D'un autre côté, Monsieur le Commodore, vous n'ignorez pas que les dépêches venues de France par le dernier bateau à vapeur nous ont fait connaître que le Gouvernement français étant, sur la demande du Vice-roi, entré en négociation avec les puissances, on s'attendait à ce qu'un arrangement définitif aurait lieu sous peu de jours. Dans cette conjoncture, ne pensez-vous pas, Monsieur le Commodore, qu'il y aurait convenance à ne pas anticiper sur la décision que vont prendre les grandes puissances agissant de concert avec la Sublime Porte, décision à laquelle le Vice-roi s'engage, de la manière la plus formelle, à se soumettre sans délai ?

Vous semblez craindre que l'envoi d'un corps de troupes sur les frontières de la Syrie ne soit considéré à Constantinople comme une preuve de l'intention qu'aurait Son Altesse de prolonger les hostilités dans le pays. C'est pour vous rassurer complètement sur ce point que je vous réitère l'assurance positive que la colonne qui a été dirigée sur El-Arich

en dernier lieu, n'a pas d'autre objet, d'autre mission que d'assurer les voies de communication.

Je vous réitère, Monsieur le Commodore, etc.

Correspondance politique. Égypte XII. f° 153.

33. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre des Affaires étrangères.

SOMMAIRE: La nouvelle lettre du commodore Napier. — Mohamed-Aly a appelé Cochelet et Walewski, celui-ci descendu du bateau. — Il se déclare disposé à se contenter de l'Égypte héréditaire. — Cochelet lui rappelle qu'il s'est mis à la disposition du Roi par sa lettre du 7 novembre. — Tout ce que nous devons désirer maintenant, c'est qu'il fasse ses concessions à la France, et non à l'Angleterre. — Mais il va falloir résister à la pression du Commodore Napier.

Alexandrie, le 25 novembre 1840.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le bateau à vapeur anglais l'*Oriental* était au moment de partir. La correspondance de l'Inde et de l'Égypte était à bord depuis plusieurs heures. Le comte Walewski était dejà embarqué. J'avais été prendre congé de lui, lorsque le capitaine fut prevenu qu'il devait suspendre son départ. C'était d'après l'ordre du Commodore Napier qui avait de nouvelles communications à faire à Méhémet-Ali et désirait même l'entretenir verbalement. Effectivement, Monsieur le Ministre, en réponse à la lettre de Boghos-Bey qui est jointe à ma dépêche d'avant-hier, le Commodore Napier écrivit celle dont j'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus une traduction en italien. Elle fut remise à Méhémet-Ali par Boghos-Bey, qui conduisit à l'audience plusieurs officiers anglais. J'ignore ce qui s'y est passé. Mais dans la soirée Méhémet-Ali me fit prier de passer chez lui, seul ou avec

M. Walewski, s'il était descendu à terre. Nous y allâmes ensemble.

D'après ce que nous dit le Vice-roi, il nous fut facile de voir qu'il était sous l'impression de la peur, produite par une phrase de la lettre du Commodore Napier. On lui avait dit aussi que le bateau à vapeur sur lequel était cet officier supérieur, à l'entrée des passes, en sondait toutes les approches quoiqu'il fût un bâtiment parlementaire, et enfin on avait su qu'on confectionnait des bombes à bord d'un vaisseau anglais. Méhémet-Ali nous dit donc qu'il était décidé à se contenter de l'Égypte héréditaire. Je lui ai dit que je supposais que le Gouvernement du Roi essayait de lui faire obtenir une portion de la Syrie, mais que, quelle que fût l'issue de ses efforts, il devait se rappeler qu'il s'était mis à la disposition du Roi par sa lettre du 7 de ce mois, et qu'il ne devait rien terminer sans son consentement.

Je suis trop pressé, Monsieur le Ministre, pour vous faire connaître tout ce qui a été dit de part et d'autre. Je me borne à vous envoyer la copie de la réponse qui a été faite aujourd'hui au Commodore Napier, qui est peut-être dans ce moment chez Méhémet-Ali. Je ne répondrais pas que sur une sommation vigoureuse de cet amiral, le Vice-roi ne prît quelques engagemens par écrit avec lui. Il est certain qu'il est prêt à faire l'abandon de la Syrie, la remise de la flotte et à se contenter de l'hérédité de l'Égypte. Tout ce que nous devons désirer maintenant, c'est qu'il faise ces concessions à la France et non pas à l'Angleterre.

Le départ du paquebot l'*Oriental*, qui chauffe en ce moment, m'empêche de vous en dire davantage.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

Correspondance politique. Égypte, XII, f° 154.

34. — Monsieur Nesselrode à Son Excellence Monsieur le Comte Pahlen, etc. etc.

SOMMAIRE: Satisfaction de l'Empereur au sujet des premières conversations engagées avec le nouveau ministère français, qui veut faire cesser dans les esprits une effervescence dangereuse. — La Russie avait toujours regretté que la France se trouvât en dehors des négociations sur la question orientale. — Le dernier discours de M. Guizot à la Chambre des Pairs a beaucoup plu; on aime la franchise avec laquelle il a affirmé que les puissances signataires de la convention de Londres n'avaient voulu ni insulter, ni tromper, ni isoler la France. — Il n'était pas juste de penser que le gouvernement russe était le promoteur du dissentiment qui s'était produit entre la France et l'Angleterre. — On a cru devoir laisser passer certaines insinuations de M. Thiers sur ce point, pour ne rien envenimer. — On pourrait faire aussi beaucoup de réserves sur quelques points de la note française du 8 octobre, où M. Thiers attribue encore à la Russie des ambitions contraires à l'indépendance complète de la Porte. — On préfère en retenir ce qu'elle contient de pacifique et de pratique pour arriver à la solution du problème turco-égyptien. — Dès lors on fera tout pour ouvrir à la France la voie d'un rapprochement avec les quatre cours. — Elles ne le pouvaient pas sous des menaces de guerre; elles le peuvent avec le nouveau cabinet qui s'annonce comme un ministère de paix. — La première preuve en est donnée par leur démarche auprès de la Porte pour qu'elle rende à Mohamed-Aly le gouvernement de l'Égypte, ce qui fournit au gouvernement français un moyen de prendre part à l'oeuvre de pacification commune. — Ainsi sera vaincue l'obstination que le Vice-roi a montrée jusqu'à présent; une solution définitive fera promptement cesser l'état de crise où elle tient encore le monde. — Le comte Pahlen est invité à porter à la connaissance de M. Guizot la présente communication.

Saint Pétersbourg, le 25 novembre 1840.

MONSIEUR LE COMTE,

Parmi les rapports que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en dernier lieu, et qui me sont exactement parvenus jusqu'à la date du 14-26 courant, son expédition du 28 octobre-9 novembre a principalement fixé l'attention de l'Empereur. C'est avec un vif intérêt que Sa Majesté y a pris connaissance des premières conversations que vous avez eues, Monsieur le Comte, sur la situation actuelle des affaires, tant avec le Roi lui-même qu'avec les membres du Ministère qui vient de succéder à l'administration de M. Thiers.

L'expression de leur désir d'améliorer les relations politiques de la France avec les puissances européennes et de faire cesser dans les esprits une effervescence dangereuse en rétablissant l'ordre au-dedans et la paix à l'extérieur, ne pouvait qu'être appréciée par notre Auguste Maître. Les paroles que le Roi vous a adressées en particulier portent le cachet de cette sage modération qui préside aux vues et aux dispositions de ce monarque.

L'Empereur a vu avec satisfaction que le Roi Louis-Philippe ait rendu justice à l'esprit qui avait dicté au Cabinet Impérial la circulaire par laquelle nous avons communiqué aux différentes Cours étrangères la convention du 3-15 juillet. La manière dont nous nous y sommes exprimés à l'égard de la France nous avait été inspirée par un sentiment sincère, notre cour ayant toujours regretté que cette puissance restât en dehors d'une transaction à laquelle l'appelait l'importance de sa position en Europe et qu'il eût été si désirable de voir fortifiée par son concours. Le discours que M. Guizot a récemment prononcé à la Chambre des Pairs dans la discussion de l'adresse vient encore à l'appui des assurances pacifiques qu'il vous a données dans ses entretiens. Ce discours est empreint d'une franchise courageuse à laquelle nous nous empressons d'applaudir. En replaçant sous un jour plus vrai les circonstances qui ont précédé et suivi la conclusion du traité de Londres, en redressant les idées fausses répandues et accréditées en France relativement aux intentions des puissances signataires de cette transaction, en proclamant tout haut et sans détour qu'elles n'ont voulu ni insulter, ni tromper, ni isoler le Gouvernement français, M. Guizot a rendu un véritable service à la cause de tous les amis de l'ordre et de la tranquillité. Nous dirons plus, il se facilite à lui-même, aussi bien qu'aux autres puissances, les moyens de sortir des complications fâcheuses, amenées par une politique moins franche et moins habile à la fois.

Le désir d'y contribuer pour notre part n'a jamais cessé de nous animer un seul instant, et si, dans les témoignages que nous aurions pu en donner au Cabinet des Tuileries, nous avons cru devoir, sous le Ministère précédent, apporter une certaine réserve, cette réserve nous était dictée seulement par la crainte que nous avions de ne point les voir accueillir avec confiance. Les dispositions qu'on nous témoignait ne pouvaient nécessairement ne point influer sur les nôtres. D'injustes préventions nous faisaient envisager et nous désignaient même à l'opinion comme les promoteurs volontaires du dissentiment qui s'était manifesté entre la France et l'Angleterre. Dans des circonstances pareilles, aller au-devant des explications, c'était s'exposer sans profit à provoquer de fâcheuses récriminations, aigrir peut-être, plutôt qu'améliorer le caractère des relations réciproques.

Nous avons donc préféré en laisser l'initiative à nos alliés et nous montrer plus sobres de protestations que nous n'aurions désiré l'être. Mais cette sobriété même, dérivant de notre circonspection, attestait nos intentions pacifiques.

Elles ressortent surtout bien évidemment du silence que nous avons gardé dans la polémique qui s'est engagée publiquement sur l'origine et les conséquences du traité du 3-15 juillet, entre les Cabinets de Paris et de Londres. Et pourtant, Monsieur l'Ambassadeur, le nom de la Russie s'y était trouvé mêlé plus d'une fois par M. Thiers d'une façon pour le moins gratuite.

Le memorandum du 5 octobre en particulier renfermait sur la conduite de la Russie plus d'une insinuation peu équitable. Sa tendance était assez claire pour n'avoir point échappé à notre attention. Elle était manifestement de raviver à dessein, entre l'Angleterre et nous, plus d'un souvenir irritant, de faire peser sur notre cabinet le reproche d'inconséquence dans la marche qu'il a suivie avant comme après la note collective du 27 juillet, de dénaturer, par ce rapprochement, les motifs qui nous ont portés à adopter pour les

conditions territoriales à imposer à Méhémet-Ali, le plan proposé par l'Angleterre. Certes, Monsieur le Comte, si nous avions voulu rentrer dans l'arène de la discussion, nous n'arions pas manqué d'argumens pour repousser ces insinuations. Il ne nous eût pas été difficile de démontrer que, sans vouloir, comme on le supposait, profiter du dissentiment des *deux cours maritimes*, il était tout simple, qu'après l'engagement d'honneur que nous avions pris envers la Porte par la note du 27 juillet, nous options pour celui des deux plans, qui lui assurait les conditions les plus avantageuses. Nous avions parlé, dans ce sens, de la signature de la note sus-mentionnée, et avant qu'il ne fût question d'un plan français et d'un plan anglais, pour déterminer les limites entre la Turquie et l'Égypte. Au protectorat exclusif que M. Thiers nous attribuait l'intention de vouloir exercer sur la Turquie, nous pouvions certes opposer de notre côté le patronage bien autrement exclusif et avoué qu'annonçait le mémorandum lui-même. Ce Mémorandum avait été communiqué à tous les Cabinets etrangers, et avait été immédiatement reproduit par tous les organes de la Presse, il nous déférait pour ainsi dire à l'opinion du public européen et cependant nous sommes restés muets devant l'Europe. Nous avons pensé qu'une discussion retentissante nous entraînerait peut-être plus loin que nous ne voulions aller, qu'elle ne ferait sans doute qu'ajouter à l'irritation des esprits et nous n'avons pas voulu introduire de nouveaux germes de complication dans une situation qui n'en renfermait déjà que de trop graves.

Les mêmes vues nous ont engagés, en recevant communication de la note postérieure du 8 octobre, à ne point relever tout ce que, dans notre opinion, elle renferme de contestable, et, ajoutons-le, de peu bienveillant pour nous, dans la manière dont M. Thiers explique ce qu'il entend par l'indépendance et l'intégrité de l'Empire ottoman, tout ce qu'elle présente de contraire aux droits de souveraineté de la Porte à l'égard d'un de ses fonctionnaires et de propre à encoura-

ger ce dernier à persister dans sa rebellion. Il nous suffit que cette tâche ait déjà été remplie par le Cabinet britannique et, préférant, pour notre part, déblayer le terrain de la discussion, en écartant toute controverse de principe, nous nous en tiendrons purement à ce que la pièce contient de pacifique et de pratique pour arriver à la solution du problème turco-égyptien.

Monsieur Guizot appréciera, nous l'espérons, les motifs de conciliation qui nous dirigent. La politique de paix qu'il professe est également celle qui préside aux résolutions de notre Cabinet. Moins que jamais, nous prétendons fermer à la France la voie d'un rapprochement avec les quatre autres Cours. Les obstacles qu'il a présentés jusqu'ici tenaient avant tout à l'attitude qu'avait adoptée le dernier Ministère.

Recourir de prime-abord aux démonstrations belliqueuses, employer à l'égard de l'Europe un système de provocations et de menaces, c'était interdire soi-même aux puissances toute avance qu'elles auraient pu être disposées à faire, pour renouer avec le Gouvernement français, car l'initiative qu'elles en auraient prise pouvait être interprétée comme une faiblesse de leur part; du moment où, au contraire, le nouveau Cabinet s'annonce comme un ministère de paix, l'honneur et la dignité des puissances cessent par là-même d'être en cause; et dès lors elles n'ont plus de motifs de se refuser à lui faciliter la tâche de réconciliation qu'il entreprend. Monsieur Guizot en trouvera la preuve dans la promesse qu'elles viennent d'adresser à Méhémet-Ali d'intercéder auprès de la Porte pour lui faire rendre le Gouvernement de l'Égypte, s'il renonce aux territoires que la convention replace sous l'autorité du Sultan. Cette démarche, à laquelle notre plénipotentiaire a concouru avec empressement, témoigne assez des sentimens des quatre Cabinets alliés. Elle prouve que loin de se prévaloir des avantages de leur position actuelle en Syrie, ils ne sont nullement disposés à pousser les choses à l'extrême envers le Vice-roi et à donner aux conséquences

du traité de Londres l'extension qu'on lui a prêtée dans leur pensée. Elle fournit au Gouvernement français un moyen de prendre part à l'oeuvre de pacification commune en adressant, de son côté, au Pacha, les avis que, du nôtre, nous nous engageons à adresser au Sultan. Moyennant ces conseils réciproques, le conflit entre le maître et le sujet arriverait ainsi à son terme avec l'aide de toutes les puissances et cette oeuvre si épineuse, au lieu d'être une source de mésintelligence, en deviendrait au contraire une d'harmonie et d'unanimité. Aussi est-ce avec un sentiment de satisfaction que nous venons d'apprendre, M. le Comte, par une de vos dernières dépêches, que le Ministère français s'était décidé à user de son influence à Alexandrie pour engager Méhémet-Ali à se soumettre aux conclusions du traité.

Le poids des conseils de la France venait ajouter à l'effet qu'ont dû produire sur son esprit ses derniers revers en Syrie, et la prise de Saint Jean d'Acre ne saurait manquer de vaincre l'obstination qu'il a montrée jusqu'à présent. Tout nous autorise donc à croire qu'une solution définitive de la question orientale fera promptement cesser l'état de crise où elle tient encore le monde et, en permettant à la France de se replacer sur la même ligne que les autres cabinets, mettra fin à un isolement qu'aucun d'eux, M. Guizot le reconnaît, n'a voulu créer autour d'elle.

Vous voudrez bien, Monsieur le Comte, en exprimer l'espoir à ce Ministre en portant à sa connaissance la présente communication.

Recevez, etc.

NESSELRODE.

Correspondance politique. Égypte, XII, f[os] 155-159.

35. — Circulaire en date du 27 novembre 1840, adressée par le Divan ou Cabinet particulier de Méhémet-Ali à toutes les administrations de l'Égypte.

SOMMAIRE: C'est une loi de l'organisation du monde que la paix succède à la guerre comme la guerre à la paix. — Ainsi depuis la bataille de Nézib, il n'était question que de la guerre. — Voici revenue l'époque providentielle de la paix: communication de l'amiral Napier annonçant que les Grandes Puissances de l'Europe avaient reconnu à la famille du Vice-roi le gouvernement héréditaire de l'Égypte. — Le Vice-roi a tout de suite accueilli cette demande et donné des ordres pour l'évacuation de la Syrie par les troupes d'Ibrahim-Pacha.

Le monde se renouvelant et variant sans cesse, c'est une loi de son organisation que les phénomènes de la paix et de la guerre se succèdent tour à tour sur la terre; et une étude attentive de l'histoire démontre que chaque effet étant lié à une cause, et toutes choses en ce monde s'accomplissant par la volonté du Tout-Puissant, les actions de l'homme et même généralement les causes et les moyens n'exercent sur les évènemens qu'une influence indirecte et subordonnée aux desseins de la Providence.

Ainsi, depuis la bataille de Nézib jusqu'à ce jour, mille obstacles paraissaient s'opposer au rétablissement de la paix et de la bonne harmonie, et l'on ne voyait pas par quels moyens ces bienfaits seraient rendus au monde, lorsque l'époque providentielle de leur retour étant venue, l'amiral Napier, Commandant l'Escadre anglaise dans la Méditerranée, s'est présenté devant Alexandrie et a demandé que la paix fût conclue, en notifiant que les Grandes Puissances de l'Europe avaient décidé d'accorder à la famille du Vice-roi le Gouvernement héréditaire de l'Égypte. Son Altesse, ayant à cœur d'empêcher l'effusion du sang, de tranquilliser les habitans du pays et de les rendre à leurs paisibles travaux d'industrie, de commerce et d'agriculture, s'est empressé d'accueillir la demande de l'Amiral et elle a immédiatement envoyé au généralissime

Ibrahim Pacha l'ordre d'évacuer la Syrie et de revenir en Égypte avec toute l'armée et tout ce qui est au service egyptien.

Le *Divan du Mouavénét* (cabinet du Vice-roi), a l'honneur de faire part de ces nouvelles à tous les Chefs d'administration.

Correspondance politique. Egypt, XI, f° 242.

36. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre Secrétaire d'État des Affaires étrangères.

Sommaire: Résolution prise par le Vice-roi d'accepter l'hérédité de l'Égypte seule, de rendre la flotte ottomane et d'évacuer la Syrie. — Circonstances qui ont amené cet important dénouement. — Sollicitations de tout son entourage et du commerce par crainte d'un bombardement. — Agitation parmi les troupes: Mohamed-Aly a pu redouter une insurrection de soldats qui eût pu lui coûter la vie. — Il a seulement voulu obtenir du commodore Napier les garanties des avantages promis. — Mohamed-Aly a demandé à voir Cochelet. — Cochelet s'y est refusé, n'ayant pas à prendre part aux arrangements convenus entre le Vice-roi et le commodore anglais, et devant attendre là-dessus les ordres de son Gouvernement; il a ajouté qu'en agissant ainsi après sa lettre au Roi, Mohamed-Aly se mettait dans une position fausse, peu digne et peu honorable. — Cochelet n'a pas voulu s'associer à la défection peu digne du Vice-roi: à lui seul de juger de la gravité des circonstances; mais Cochelet regrette qu'il ait abusé la France sur sa force et sur son caractère. — Le lendemain, à la réception du Bairam, Cochelet lui souhaite une position « digne et tranquille »: il y sent un reproche, lève les yeux au ciel, dit qu'il a 72 ans et qu'il croit à la fatalité. — Le Vice-roi reçoit le commodore Napier avec des égards inaccoutumés. — Cochelet emploie à ce sujet le langage le plus sévère: il y a là quelque chose de honteux, après tant de jactance, après avoir accepté le défi de toute l'Europe. — On s'étonne beaucoup, dans tous les milieux, de l'initiative prise par le commodore Napier, avant toute communication régulière de la Porte ou des autres puissances européennes. — Cochelet demande le congé qu'il désire depuis longtemps, fatigué de cette longue mission « pendant laquelle s'est joué le plus grand drame politique des temps modernes ». — Il pourrait être remplacé provisoirement par M. Desmeloizes, consul à Beyrout.

Alexandrie, le 27 novembre 1840.

Monsieur le Ministre,

Mes dépêches des 23 et 25 de ce mois, qui sont parties hier par le bateau à vapeur anglais l'*Oriental* qui se rend directe-

ment à Malte, vous ont fait connaître le commencement des négociations entamées entre le commodore Napier et Méhémet-Ali. J'ai remis, à la hâte, à ce paquebot, au moment de son départ, une dépêche télégraphique ainsi conçue: «Après une longue correspondance entre le commodore Napier et le Ministre des affaires étrangères de Méhémet Ali, le Viceroi s'est décidé, aujourd'hui, à accepter l'hérédité de l'Égypte seule, à rendre la flotte ottomane et à évacuer la Syrie».

Je vais vous rendre compte maintenant, Monsieur le Ministre, des diverses circonstances qui ont donné lieu à cet important dénouements.

J'ai eu l'honneur de vous transmettre une copie des notes qui ont été échangées, dans les journées des 22, 23 et 24 novembre, entre le Commodore Napier et Boghos Bey. Je soins à cette dépêche celles qui ont été écrites les 25 et 26 suivant.

C'est hier matin que Méhémet Ali s'est décidé à accepter toutes les conditions qui lui ont été proposées. Je dois dire, Monsieur le Ministre, qu'il a cédé aux sollicitations qui lui ont été faites par tous ceux qui l'entourent et le voyent habituellement, consuls généraux, négocians étrangers, Turcs, Arabes, sans en excepter aucun, mais surtout que chacun a été dominé par la crainte d'un bombardement immédiat et une espèce de terreur panique qui s'était répandue dans la population. Les troupes, fortement travaillées depuis deux jours, disaient déjà hautement qu'elles ne se battraient pas. Les artilleurs d'une des principales batteries avaient encloué leurs canons. Méhémet Ali était inquiet, agité, et craignait de perdre l'Égypte au milieu d'une insurrection de soldats qui aurait trahi sa faiblesse, ou d'une émente populaire dont il aurait peut-être été sa victime. Son parti fut irrévocablement pris le 25 au soir, d'accepter l'hérédité de l'Égypte. Il n'eut plus d'hésitation que sur les conditions qui lui étaient imposées relativement à la flotte ottomane et à l'évacuation de la Syrie. En ce qui concerne la flotte, il fut décidé, le 25 au soir, par

la lettre ci-jointe du commodore Napier, qu'elle se tiendrait prête seulement à mettre à la voile, et qu'on n'insisterait pas sur son départ jusqu'à ce que le gouvernement héréditaire de l'Égypte eût été garanti au Pacha. Quant à l'évacuation de la Syrie, ce fut seulement le 26 qu'il fut convenu qu'elle aurait lieu immédiatement et qu'un officier égyptien partirait aussitôt avec un officier anglais pour en donner l'ordre à Ibrahim Pacha.

La veille au soir, Méhémet-Ali m'avait envoyé son second interprète pour me prier de passer au sérail afin de me consulter sur la manière dont l'évacuation de la Syrie devait avoir lieu, dans l'espérance sans doute que je ne lui refuserais pas mes conseils et que je légitimerais en quelque sorte, par ma présence, sa transaction avec le commodore Napier. Je refusai nettement d'aller au Palais, et je m'étonnai même que Méhémet-Ali ait eu l'idée de me consulter, lorsque tous ses arrangemens étaient déjà conclus avec l'Amiral anglais. Je lui fis dire que, d'après sa lettre du 7 novembre adressée au Roi, qui avait été écrite sans ma participation, son rôle et le mien étaient tracés, qu'il était de sa dignité et de mon devoir d'attendre les ordres de Sa Majesté, que le nouveau gouvernement du Roi, ainsi que je le lui avais dit quelques jours auparavant, s'était placé sur le terrain du mémorandum du 3 et de la note du 8 octobre; qu'il négociait activement en sa faveur, très certainement et dans tous les cas, pour qu'il ait l'Égypte héréditaire, mais peut-être aussi pour quelque chose de plus que le traité du 15 juillet, ou enfin pour un *statu quo militaire* qui permettrait de négocier pendant l'hiver sur la base d'une compensation quelconque. J'ajoutai qu'il me paraissait au moins extraordinaire que le commodore Napier vînt, sans une autorisation préalable de toutes les Puissances ou sans un ordre régulier de la Porte, proposer à Méhémet-Ali de se contenter de l'hérédité de l'Egypte, lorsque c'était la France, par sa note du 8 octobre, adressée à toutes les cours, qui avait nettement déclaré qu'elle ne consentirait pas à la

mise à exécution de l'acte de déchéance prononcé à Constantinople; qu'ainsi donc, Méhémet Ali, par la précipitation qu'il mettait à accepter, de la main de ceux qui venaient de le déposséder de la Syrie et qui avaient même sollicité sa déchéance, les avantages que la France, seule et la première entre toutes les Puissances, s'était engagée hautement à lui assurer, que Méhémet-Ali, ai-je dit, se plaçait vis-à-vis de nous, surtout après la lettre écrite par lui au Roi, dans une position fausse, peu digne et peu honorable; qu'il était à craindre que le Gouvernement du Roi, tout en lui sachant gré de sa modération pour empêcher un conflit entre lui et les grandes Puissances, ne le blâmât d'avoir si tôt désespéré de son appui, lorsqu'il travaillait à lui faire obtenir, par les négociations, plus que ce qu'il venait d'accepter.

Le langage que j'ai tenu à l'interprète de Méhémet-Ali, pour qu'il le lui transmît, m'était dicté par la position particulière que j'ai toujours gardée en Égypte, et la conduite que la situation nouvelle m'imposait. En évitant de m'associer, par mes conseils, à la défection peu digne, à mon avis, de Méhémet-Ali, je n'ai pas voulu, cependant, le précipiter par des exhortations inutiles et fanfaronnes, dans l'abîme de malheurs où aurait pu le faire tomber un bombardement immédiat, à cause des dispositions bien connues de la troupe et du peuple. Je me suis borné à lui faire dire qu'il connaissait sa position, les engagemens qu'il avait pris et les devoirs qu'il avait à remplir; que c'était à lui à juger de la gravité des circonstances; que je le plaignais sincèrement d'avoir si mal connu son armée et son peuple, qui étaient disposés partout à l'abandonner, lorsqu'il les avait constamment présentés à toute l'Europe comme une espèce d'épouvantail et que je regrettais surtout qu'il ait abusé la France sur sa force et son caractère.

Le lendemain était le second jour du Baïram ou fête musulmane dans laquelle Méhémet Ali reçoit tous les consuls généraux et les Européens. Je m'y rendis en uniforme avec les

officiers du Consulat général, les États-majors des deux corvettes françaises et quelques principaux négocians. Méhémet-Ali paraissait affecté. Il était taciturne. Je ne parlai pas de l'événement du jour en présence de tout le monde. Je lui dis seulement que je lui souhaitais une position digne et tranquille, après tant d'agitations et de vicissitudes. Le mot de dignité lui fit supposer sans doute que je lui adressais un reproche indirect sur la situation du moment; car il leva les yeux au ciel, me disant qu'il avait 72 ans, qu'il ne voulait verser le sang de personne, et qu'il croyait, comme Turc, à la fatalité. Je vis dès lors que tout était fini avec le commodore Napier.

Cet officier supérieur, qui n'avait pas voulu aller voir Méhémet-Ali avant d'être d'accord avec lui sur tous les points de sa transaction, s'y rendit hier, aussitôt que tout fut terminé. On m'a dit que le Vice-roi l'avait reçu avec des égards inaccoutumés envers un Capitaine de vaisseau. Il alla à sa rencontre lorsqu'il entra dans le Divan, lui fit offrir la pipe, honneur qu'il n'accorde même plus aux Consuls généraux, et le reconduisit à sa sortie. Au lieu de voir dans le commodore Napier l'homme qui avait bombardé Beyrout, avant même que le traité du 15 juillet lui eût été notifié, qui avait incendié toutes les villes des côtes de la Syrie, insurgé les populations et fait déserter les troupes égyptiennes, Méhémet-Ali ne vit en lui que l'officier anglais qui aurait pu détruire son Palais, et cela au milieu de fortifications hérissées de plus de 600 bouches à feu, avec 50 bâtimens de guerre, 25 mille marins dans le port, 20 mille hommes de vieilles troupes, campés autour d'Alexandrie, sans compter une garde nationale nombreuse et des nuées de Bédouins. Il y a, il faut le dire, dans la conduite de Méhémet-Ali, quelque chose de honteux, après tant de jactance, après avoir accepté le défi de toute l'Europe, après avoir été enfin sur le point de nous engager, à cause de ses prétentions exagérées et de son attitude menaçante, dans une guerre désastreuse. Il faudrait presque se féliciter que tout fût terminé comme la force des choses et des circonstances

l'a décidé, si la France avait été appelée à jouer, dans cette dernière transaction, le rôle qui lui était destiné. On a peine à concevoir comment le commodore Napier a pris sur lui d'en finir, lorsque M. de Pontois, dans une lettre du 17 novembre, que j'ai reçue avant-hier, me dit qu'il ne paraît pas que les représentans des trois autres cours aient encore reçu les instructions relatives à la déchéance, dont il est fait mention dans la lettre de Lord Palmerston du 15 octobre. Il est certain aussi, d'après ce que m'écrit encore M. de Pontois, qu'on ne voulait pas laisser à Méhémet-Ali l'avantage d'attendre, sans livrer la flotte et évacuer la Syrie, les chances que pourrait lui réserver l'avenir; ce qui aurait obligé les Alliés et surtout la Porte à maintenir un état de guerre ruineux. Au reste, Reschid Pacha et surtout Lord Ponsonby étaient toujours très mal disposés pour Méhémet-Ali, et l'on suppose même qu'ils apprendront avec peine l'arrangement qui vient d'avoir lieu, probablement sans leur consentement.

La précipitation mise par le commodore Napier dans cet arrangement a fait supposer qu'Ibrahim Pacha avait pu réunir une armée considérable et qu'il était peut-être devenu menaçant en Syrie. On a pensé aussi que la flotte anglaise avait un grand besoin d'aller prendre ses quartiers d'hiver.

Au moment de la conclusion, les deux généraux en chef de l'Hedjaz et de l'Yémen, Ahmed et Khourchid-Pachas, dont on parle comme de deux foudres de guerre, et qui semblaient devoir rétablir la face des affaires sont arrivés à Alexandrie. Ils sont suivis par dix mille hommes de vieilles troupes qui n'étaient pas plus disposées, dit-on, à se battre que les nouvelles.

La population entière européenne d'Alexandrie a appris avec joie la transaction entre le commodore Napier et Méhémet-Ali. L'amour-propre national français a été seulement humilié de ce qu'elle avait eu lieu par les menaces de l'Angleterre. On n'ôtera cependant pas à la France le mérite d'avoir assuré l'existence politique de Méhémet-Ali, et peut-

être devons-nous regretter d'avoir élevé si haut un homme qui s'est toujours fait illusion sur sa force et qui n'a pas montré la franchise qu'on aurait dû attendre d'un noble caractère.

Quant à moi, Monsieur le Ministre, arrivé à l'épisode inattendu et le plus important d'une mission à laquelle j'ai dévoué sans relâche toute mon existence depuis trois ans, je n'éprouve aucun regret de la ligne politique que j'ai suivie. J'ai toujours pensé qu'il convenait à l'intégrité et à l'indépendance de l'Empire ottoman, à l'honneur et à l'intérêt de la France que Méhémet-Ali fût grand et puissant. Au moment où le poste d'Alexandrie va cesser d'avoir la même importance, j'ose espérer, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien m'accorder le congé que j'ai désiré depuis longtems et auquel j'ai toujours renoncé à cause des circonstances graves où l'on s'est constamment trouvé. J'ai le plus grand besoin de me reposer des fatigues de cette mission qui a été si longue, si laborieuse, si active et pendant laquelle s'est joué le plus grand drame politique des temps modernes. Si vous voulez bien m'accorder cette faveur, dont je serai très reconnaissant, je vous prie de me remplacer provisoirement par M. Desmeloizes, consul à Beyrout, qui a été deux ans avec moi à Alexandrie et qui a les connaissances, les qualités et les traditions nécessaires pour remplir convenablement la place pendant mon absence.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

P. S. — Cette dépêche vous est expédiée par le bateau à vapeur le *Caméléon* qui se rend directement à Toulon.

Correspondance politique. Égypte, XI, f°s 243-248.

37. — Copie d'une correspondance de Constantinople en date du 27 novembre 1840.

SOMMAIRE: Nouvelles contradictoires. — Izzet Mehemet Pacha, qui avait été nommé Pacha d'Acre et d'Égypte, a été destitué pour sa mauvaise conduite. — Son successeur, Scherié Pacha, a été nommé aussi au pachalik d'Égypte: ce qui ne s'accorde pas avec ce qu'on dit au sujet des dernières décisions des Puissances. — Mais Reschid Pacha impose ses volontés. — Reschid-Pacha a beaucoup d'ennemis. — La Russie semble se rapprocher de la France: mais l'influence anglaise est prépondérante. — On signale du mécontentement et une vive agitation parmi les troupes de Syrie. — Quand même il semble qu'on soit à la veille d'une solution.

Depuis plusieurs jours nous sommes privés des nouvelles de la Syrie, et celles que nous avons reçues d'Alexandrie, par le dernier bateau, sont contradictoires. Les unes prétendent que le Vice-roi a ordonné à son fils d'évacuer la Syrie et d'autres qu'il veut continuer la guerre.

Izzet Méhémet Pacha, qui avait été nommé Pacha d'Acre et d'Égypte, a été destitué à cause de la mauvaise conduite qu'il a tenue, après la prise de cette forteresse. Les plaintes des Alliés contre lui, auprès de son Gouvernement, ont motivé sa destitution. Naturellement on a dû lui nommer un successeur et on a choisi Schérié Pacha, mais ce qui a étonné beaucoup le public, c'est qu'on l'a nommé aussi au Pachalik d'Égypte; cette dernière nouvelle a fait beaucoup de sensation sur notre place et a mis le trouble dans les esprits. Tout le monde croyait que la Porte ne songerait plus à nommer un Pacha en Égypte, puisqu'on espérait que les négociations étaient entamées entre les Alliés, la Porte et le Vice-roi; cette nomination prouve tout le contraire. Depuis l'arrivée du bateau à vapeur français, trois grands Conseils ont été tenus à la Porte; la nomination de Schérié Pacha en Égypte a été prononcée en plein Conseil par Reschid Pacha; mais il y a eu de remarquable, dans cette assemblée où étaient réunis les plus hauts fonctionnaires de l'Empire, que très peu de membres se sont prononcés en faveur de cette nomination;

mais personne n'oserait aujourd'hui se prononcer contre les propositions de Reschid Pacha qui joue le rôle d'un Dictateur

Malgré son influence, peu s'en est fallu qu'il n'ait été culbuté; les intrigues de la Russie avaient presque réussi, mais il a connu le piège assez à temps. M. de Pontois n'était pas étranger au renversement de Reschid, car tant que ce Ministre aura le pouvoir absolu, la France et la Russie seront sans influence en Turquie. Reschid Pacha a beaucoup d'ennemis et particulièrement parmi ses collègues. La Russie est très vexée de ne jouer qu'un rôle secondaire; elle ne peut, à elle seule, faire changer l'état des choses. et elle cherche l'appui de la France. Les relations entre les deux Ministres russe et français sont très intimes; ils ont des entretiens très fréquens.

Pour le moment, c'est l'Angleterre qui gouverne l'Empire ottoman. Aucune décision n'est prise par le Gouvernement sans consulter Lord Ponsonby. Si Reschid Pacha tombe, l'influence anglaise tombera aussi.

Des discussions très-vives ont eu lieu dernièrement entre Reschid Pacha et Mustapha Pacha relativement à l'expédition des troupes en Syrie; ce dernier mettait de la lenteur à les expédier; des transports nolisés attendaient pour embarquer 3 mille hommes qui étaient prêts; ce n'est que depuis peu qu'ils sont partis et malgré eux. Pendant la traversée deux de ces navires avec 800 hommes de troupes, ont été dirigés par celles-ci sur la côte d'Asie; elles ont assassiné le capitaine et l'équipage, et sont descendues à terre. Dès que le Gouvernement en a été informé, il a expédié des Albanais à leur poursuite; mais il sera bien difficile qu'on puisse les atteindre. Le mécontentement des troupes que l'on expédie en Syrie est grand.

On prépare encore en toute hâte une nouvelle expédition de transports qui ont été nolisés depuis 3 jours pour 3 mille hommes.

Je vous préviens qu'il a été décidé dans une conférence des quatre Ministres alliés et à laquelle assistait Reschid, que si le

Pacha ne se décide dans le courant de dix jours à faire évacuer la Syrie et à rendre la flotte, on attaquera Alexandrie.

Voilà tout ce que j'ai à vous annoncer aujourd'hui; nous sommes probablement à la veille d'une solution.

Correspondance politique. Égypte, XI, f°s 249-250.

38. — Convention conclue entre le commodore Napier, commandant les forces navales de S. M. Britannique devant Alexandrie, d'une part; et S. E. Boghos Youssouf Bey, spécialement autorisé par S. A. le Vice-roi d'Égypte, d'autre part; et signée à Alexandrie le 27 novembre 1840.

SOMMAIRE: Restitution de la flotte turque et évacuation de la Syrie moyennant la garantie officielle du gouvernement héréditaire de l'Égypte à la famille de Mohamed-Aly. — Suspension de toutes mesures d'hostilité contre Alexandrie ou toute autre portion du territoire égyptien. — L'armée égyptienne se retirera de la Syrie avec ses armes, bagages et tout ce qui constitue son matériel.

Art. 1er.

Le commodore Napier, en sa qualité susdite, ayant porté á la connaissance de S. A. Méhémet-Ali, que les Puissances alliées avaient recommandé à la Sublime Porte de le réintégrer dans le Gouvernement héréditaire de l'Égypte, et S. A. voyant dans cette communication une circonstance favorable pour mettre un terme aux calamités de la guerre, elle s'engage à ordonner à son fils Ibrahim-Pacha de procéder à l'évacuation immédiate de la Syrie. S. A. s'engage en outre à restituer la flotte ottomane aussitôt qu'elle aura reçu la notification officielle que la Sublime Porte lui accorde le Gouvernement héréditaire de l'Égypte, laquelle concession est et demeure garantie par les Puissances.

Art. 2.

Le commodore Napier mettra à la disposition du Gouvernement Égyptien un bateau à vapeur pour conduire en Syrie l'officier désigné par S. A. pour porter au Général en chef de l'armée égyptienne l'ordre d'évacuer la Syrie. Le commandant en chef des forces britanniques, Sir R. Stopford, nommera de son côté un officier pour veiller à l'exécution de cette mesure.

Art. 3.

En considération de ce qui précède, le commodore Napier s'engage à suspendre de la part des forces britanniques les hostilités contre Alexandrie ou toute autre portion du territoire égyptien. Il autorisera en même temps la libre navigation des bâtimens destinés au transport des blessés, des invalides et de toute autre portion de l'armée égyptienne, que le Gouvernement de l'Égypte désirerait faire rentrer dans ce pays par la voie de mer.

Art. 4.

Il est bien entendu que l'armée égyptienne aura la faculté de se retirer de la Syrie avec son artillerie, ses armes, ses chevaux, munitions, bagages, et en général tout ce qui constitue le matériel de l'armée.

Fait en double, dont un original pour chaque partie contractante.

Ch. Napier, Commodore

Boghos Youssouf.

Correspondance politique. Égypte, XII, fos 160-161.

39. — De M. Gallice à Monsieur le maréchal Soult Ministre de la Guerre et Président du Conseil.

SOMMAIRE: Le Commandant appelle l'attention du Ministre sur sa situation personnelle dans les circonstances qui s'annoncent. — Les arrangements pris entre le Vice-roi et le commodore Napier vont sans doute mettre fin à la mission de Gallice. — Cependant le Vice-roi lui a demandé un plan pour la fortification permanente d'Alexandrie et de tout le front de mer. — Frais considérables qu'il a dû faire, surtout par suite de son accident de cheval. — Espoir qu'il avait de faire repentir les ennemis de toute tentative qu'ils auraient dirigée sur Alexandrie: la catastrophe de Saint-Jean d'Acre ne s'y serait pas produite. — C'est sur ces données qu'il demande que soit appréciée sa gestion dans ce pays et régularisée sa position aussi bien pour le passé que pour l'avenir. — Circonstances qui ont entraîné le Vice-roi à consentir à un arrangement: intrigues et trahisons. — Pourra-t-on sauver quelque chose de l'influence de la France?

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la copie d'une lettre ministérielle du 5 septembre dernier, en vertu de laquelle je me suis rendu ici pour y prendre la direction du Génie militaire. Depuis cette époque, j'espérais à chaque paquebot recevoir des instructions que j'ai déjà sollicitées inutilement. J'espérais aussi que l'on fixerait des attributions convenables aux fonctions fort onéreuses que je remplis. Je m'attendais enfin, vu mon ancienneté de grade et ma position sur la liste du comité pour l'avancement au choix, qu'on réaliserait l'espoir qui m'a été donné par la lettre précitée. Comme je n'ai pas reçu un seul mot sur l'un quelconque de ces points, je viens vous supplier, Monsieur le Maréchal, d'avoir la bonté de faire cesser mon incertitude à cet égard. Mais pour que vous puissiez prononcer avec connaissance de cause sous ces différents rapports, permettez-moi de vous exposer les circonstances au milieu desquelles je me trouve et pourrai bientôt me trouver.

Il est probable qu'en ce moment le commodore Napier prend des arrangemens avec le Gouvernement égyptien. Dans cette hypothèse, je pense que ma mission serait terminée.

Cependant je ne pourrais retourner en France sans enfreindre les ordres qui m'ont mis à la disposition du Pacha, sans contrarier ce dernier, et même sans diminuer l'influence que la France a le droit d'exercer dans ce pays. Je m'explique:

Le Vice-roi, à moins qu'ils n'ait changé d'avis, ce qui ne me surprendrait nullement, désire que j'établisse un projet de défense permanente pour Alexandrie et toutes les côtes égyptiennes. Pour atteindre ce but et par son ordre, on fait sous ma surveillance un plan des lieux; j'ai même arrêté depuis 7 à 8 jours les ouvrages nécessaires pour faire défendre la côte depuis le Marabout jusqu'à l'embouchure du lac d'Edko, c'est-à-dire sur une étendue d'environ 10 lieues et déjà on travaille sur les points qui présentent le plus de facilité pour un débarquement. Sans le Beïram, ou plutôt sans la peur du bombardement pendant lequel on sentait que je pourrais me rendre utile, je serais maintenant sur la route d'El-Arich, de Suez, etc. Enfin le Pacha aurait dit ce matin à Boghos Bey qu'il comptait me garder. Il est donc présumable qu'il persistera dans l'intention de fortifier l'Égypte et qu'alors, si je retourne en France, il confiera cette mission à un officier anglais qui par suite exercera l'influence que comportent des fonctions de cette nature. Au reste si à cet égard je prenais des engagemens, ils ne seraient, bien entendu, que conditionnels, en attendant vos ordres.

Dans l'hypothèse où je rentrerais en France, je vous prierai de considérer. Monsieur le Ministre, que j'ai fait et fais tous les jours des dépenses très fortes, provenant de ce que j'ai amené un domestique de France et de ce que le fâcheux accident qui m'est arrivé, accident dont je me ressentirai probablement tant que je vivrai, m'a mis dans la nécessité d'avoir un chirurgien, et jusqu'à trois moyens de transport, par jour, pendant plusieurs semaines, savoir: une voiture, un âne, des porteurs. Il est vrai que le Pacha a fourni la voiture: mais toujours est-il que j'aurai bientôt dépensé trois mille francs, sans parler des pertes assez considérables que la

vente forcée et subite de mon mobilier et la résiliation du loyer de mon logement à Marseille m'ont occasionnées.

Je donnerai en rentrant en France toutes les pièces nécessaires pour apprécier la manière dont je me suis acquitté de la mission qui m'a été confiée; peut-être que plus tard on pourra y puiser plus d'un document utile, principalement sous le rapport des localités: je pense qu'aujourd'hui, d'après la tournure que prennent les évènemens, il me suffit d'affirmer que j'avais mis le pacha en état de résister avec un avantage immense à toutes les tentatives possibles de bombardement. Des causes malheureusement indépendantes de ma volonté me privent du bonheur que je me promettais, celui de voir la jactance des ennemis du Pacha rabattue, jactance que rien au reste ne justifie, car en Syrie la résistance a été à peu près nulle partout.

La catastrophe de Saint-Jean d'Acre n'était pas à craindre non plus dans Alexandrie. La poudre depuis peu était répartie dans plus de vingt magasins dont le plus grand nombre a été construit sous ma direction; tous indépendamment d'un mètre d'épaisseur de voûte en maçonnerie sont entourés de 3 mètres environ de terre, ou d'objets équivalens. Enfin j'étais parvenu, après bien des obstacles, à organiser le matériel de l'artillerie et celui du génie. Nòn pas comme ils le seraient en France en pareille occurrence; mais assez bien pour être sûr de repousser toute espèce d'attaque avec des avantages tels que l'orgueil anglais en aurait beaucoup souffert; et 7 à 8000 braves, et même moins auraient suffi pour cela.

Telle a toujours été ma conviction, quant au matériel, et je n'ai jamais émis d'autre opinion. Celle-ci est donc diamétralement opposée à celle que les journaux allemands me prêtent et que les journaux français répètent sans s'inquiéter du mal qu'ils pouvaient faire ici. En ce qui concerne le personnel, mes rapports antérieurs prouvent qu'il ne m'a jamais inspiré une grande confiance, mais je ne pouvais pas imaginer que parmi 35.000 hommes de garnison, on ne trouverait pas

au moins quelques milliers d'hommes sincèrement dévoués au Pacha.

C'est sur les données que je viens d'exposer plus haut et qui sont l'expression exacte de la vérité que je vous supplie, Monsieur le Maréchal, de vouloir bien apprécier ma gestion dans ce pays; veuillez aussi régulariser ma position et mes attributions, ainsi que jalonner la conduite que je dois tenir selon les circonstances que les évènemens peuvent faire surgir. Jusqu'à ce que votre volonté me soit connue, je suivrai la route que l'honneur et ma conscience m'indiqueront dans l'intérêt de la France.

Plein de confiance dans votre justice et dans la sollicitude que vous portez aux militaires, j'ose espérer, Monsieur le Président du Conseil, que vous verrez dans tout ce que j'ai fait et ferai encore dans ce pays, le désir et le zèle à toute épreuve que j'aurai toujours de bien servir mon Roi et ma Patrie, et sous ce rapport mon cœur me dit que je suis digne de votre bienveillance.

Au moment où j'allais terminer cette lettre, j'apprends, le cœur navré, que l'or et les intrigues anglais ont obtenu un plein succès et qu'ils ont ainsi évité le bombardement, opération que Napier se serait bien gardé d'entreprendre. Il a pu se convaincre en usant, il n'y a pas trois jours encore, de la faculté que la stupidité turque lui laissait depuis le commencement du blocus, de venir sonder impunément jusqu'à moins de 800 mètres des batteries, il a pu se convaincre qu'il n'y avait pour lui aucune chance de succès quand même il aurait eu à sa disposition tous les vaisseaux que possède l'Angleterre. Si au moins le Pacha, ainsi que je le lui ai dit, avait su faire valoir les moyens formidables de défense qu'il pouvait à l'instant même mettre en action, ils auraient pesé dans la balance et on lui aurait probablement fait de meilleures conditions. Il est vrai qu'il était seul, et que ceux sur qui repose sa puissance le trahissaient, ou bien ils sont si stupides et poltrons, qu'ils avaient peur de boulets anglais

qui, selon les bruits répandus par Napier, devaient être lancés sur eux aujourd'hui à partir de midi. Le Pacha a été circonvenu de toutes les manières; les canons étaient encloués, les poudres avariées, les affûts sans force, tous les magasins à poudre allaient sauter, et enfin tous les objets au moyen desquels une nation se fait respecter ne valaient plus rien, selon ceux-là même qui, il n'y a pas huit jours, trouvaient que je prenais trop de précautions défensives. Joignez à cela les lettres du commerce français et autres, venant de Constantinople, qui annonçaient le jour et l'heure où Alexandrie aurait cessé d'exister si le Pacha ne se hâtait de se soumettre. La comédie a été parfaitement jouée, chacun a bien rempli son rôle, niais ou autre; mais aussi le seul homme que possède l'Égypte a courbé la tête, mais aussi l'occasion de montrer à l'Europe qu'il disposait d'une force réelle et plus que suffisante pour suspendre les succès des Anglais est à jamais perdue pour lui.

Je m'attendais à un autre résultat lorsque, après la chute de Saint-Jean d'Acre, le Pacha me disait que pour encourager les siens et les maintenir dans le devoir, il établirait au jour du danger son quartier général dans son palais, etc. etc.

En entrant dans ces détails, j'ai voulu soulever un coin du voile qui cache encor les trames ourdies depuis longtemps contre le Pacha, trames que d'autres au reste mieux informés que moi achèveront de faire connaître avant peu. Je serai heureux si ces détails renferment des données qu'on puisse utiliser dans l'intérêt français et aussi dans celui de l'Égypte: car j'aime encore à me persuader qu'au milieu de cette avalanche qui est tombée sur le Pacha, il aura été assez adroit pour laisser à dessein un joint mal cimenté par où l'action de la France pourra s'introduire et exercer une influence favorable à ses intérêts. C'est dans cette espérance que je ne parle pas des mille et une versions qui arrivent jusqu'à moi, cependant il en est une qui mérite exception: On prétend que la flotte anglaise doit entrer dans le port, sous prétexte

de réparer des avaries; si cela se réalise, le Pacha par ce seul fait sera complètement déchu, à moins qu'on ne vienne sérieusement à son secours, ou bien qu'Ibrahim Pacha, à son retour de Syrie, ne parvienne à mettre les affaires de son père sur un meilleur pied en donnant un peu de cœur à ses partisans.

J'ai l'honneur d'être, etc.

GALLICE.

Correspondance politique. Égypte, XII, fos 162-165.

40. — De Paris à Monsieur Cochelet consul général de France en Égypte.

SOMMAIRE: Le Gouvernement du Roi est d'avis que le Pacha doit accepter immédiatement les offres qui vont lui être faites au nom des quatre Cours.

Dépêche télégraphique.

Paris, 29 novembre 1840.

J'ai reçu vos dépêches du 10 et du 11 courant.

Je vous ai fait connaître, par ma lettre du 19, l'objet et le caractère de la démarche que l'amiral Stopford avait l'ordre de faire faire auprès du Pacha, par un officier de l'Escadre anglaise, devant parler au nom des quatre Cours.

Vous aurez compris, je l'espère, à la lecture de cette lettre, que le Gouvernement du Roi, loin de vouloir s'opposer au succès de la démarche en question, était d'avis que le Pacha devait accepter immédiatement les offres qui allaient lui être faites.

Correspondance politique. Égypte, XI, f° 251.

41. — Traduction d'une lettre de l'Amiral Sir Robert Stopford, adressée à Méhémet-Ali, en date de la Baye Saint Georges, près Beyrout, le 2 décembre 1840.

SOMMAIRE: L'amiral regrette que le commodore Napier ait pris sur lui de conclure avec le Vice-roi une convention qui ne peut être ni acceptée ni ratifiée. — Cela ne diminue point son vif désir de rétablir au plus tôt les meilleures relations d'amitié entre l'Angleterre et le Vice-roi.

Altesse, c'est avec un vif regret que j'apprends que le Commodore Napier soit entré avec V. A. dans une convention ayant pour objet de faire évacuer la Syrie par les troupes égyptiennes. Il n'était pas autorité à faire cette convention, qui ne peut être ni approuvée, ni ratifiée par moi.

L'envoyé de V. A., Abdul Hamid Bey a consulté le général commandant en chef des troupes turques sur le meilleur moyen à employer pour se rendre auprès d'Ibrahim Pacha. Le Général ayant de bons motifs pour croire qu'Ibrahim Pacha était parti de Damas (puisqu'une grande portion de son armée avait quitté ce pays, quelques jours auparavant, en se dirigeant vers le midi, sur la route de la Mecque) n'a pu garantir à l'envoyé de V. A. un sauf-conduit pour aller plus loin que Damas. Il retourne donc à Alexandrie, ayant fait tout ce qui était en son pouvoir pour exécuter les instructions de Votre Altesse.

J'espère que cette lettre arrivera à Votre Altesse en temps opportun pour empêcher le départ des transports que le Commodore Napier m'écrit devoir se rendre d'Alexandrie sur les côtes de la Syrie pour embarquer une portion de l'armée égyptienne. Cependant s'il en arrivait quelqu'un ici, on lui ordonnera de retourner à Alexandrie.

J'espère que cette convention, faite à la hâte et sans autorisation, ne causera point d'embarras à V. A. Il n'y a aucun doute, qu'elle doit avoir été faite comme preuve d'amitié, quoique avec une connaissance limitée de l'état des affaires

en Syrie. Néammoins, cela ne diminuera point mon plus vif désir d'adopter au plus tôt toutes sortes de mesures ayant pour but de renouveller l'amitié et les bonnes relations qui, je me flatte, seront dorénavant rétablies entre l'Angleterre et V. A. dont je me réjouis d'apprendre que les conditions sont aujourd'hui en voie de progrès avec les Puissances Alliées.

(*Signé*): ROBERT STOPFORD, Amiral.

42. — Traduction d'une lettre de l'Amiral Sir Robert Stopford, adressée à Méhémet-Ali, remise par le Capitaine de Vaisseau Flanshaw.

SOMMAIRE: Transmission de la garantie officielle, au nom des quatre cours, du gouvervement de l'Egypte à Mohamed-Aly, à condition que dans les trois jours il consente à la restitution de la flotte turque et à l'évacuation de la Syrie.

ALTESSE,

J'ai, maintenant, l'honneur de transmettre à V. A. par l'intermédiaire du Capitaine Flanshaw, Capitaine de mon Vaisseau Amiral, l'autorisation officielle du Gouvernement britannique, au nom des quatre Puissances, de maintenir V. A. dans le Pachalik d'Égypte, à la condition que V. A., dans le délai de trois jours après la communication faite par le Capitaine Flanshaw, consentira à restituer la flotte turque au Sultan et à évacuer définitivement la Syrie.

Que V. A. me permette de la supplier de prendre ces conditions en sérieuse considération. J'implore la toute-puissance de Dieu pour que l'exprit de V. A. se pénètre du bien qu'elle fera à un pays désorganisé, en accédant à la décision des quatre Puissances.

Le Capitaine Flanshaw est pleinement autorisé à recevoir la décision.

(*Signé*): STOPFORD, Amiral.

43. — Note du Capitaine de Vaisseau Flanshaw remise par lui à Méhémet-Ali, le 8 décembre 1840.

SOMMAIRE: Communication officielle de la décision des quatre cours. Si le Vice-roi se soumet immédiatement, les quatre cours recommanderont au Sultan de le réintégrer dans le gouvernement de l'Égypte. — Il faut qu'il se décide dans les trois jours.

Les représentans à Londres des quatre Puissances qui ont participé au traité du 15 juillet, ayant décidé de faire connaître leurs intentions à Méhémet-Ali, par l'intermédiaire de l'Amiral, commandant les forces alliées dans la Méditerranée et des instructions à ce sujet ayant été adressées par Lord Palmerston, principal Secrètaire d'Etat de Sa Majesté pour les affaires étrangères, à S. E. l'Amiral Sir Robert Stopford, j'ai été chargé par l'Amiral de me rendre à Alexandrie pour faire la présente communication à MéhémetAli.

Que si Méhémet-Ali veut se soumettre immédiatement au Sultan et remettre entre mes mains l'engagement par écrit, de restituer sans délai la flotte turque, et de faire immédiatement évacuer par ses troupes la Syrie, le district d'Adana, l'Ile de Candie, l'Arabie et les Villes Saintes, les quatre Puissances recommanderont au Sultan de réintègrer Méhémet-Ali dans le Pachalik d'Égypte. Mais j'ai également l'ordre de faire connaître que cette recommandation ne sera faite par les quatre Puissances que dans le cas où Méhémet-Ali se soumettra promptement. Je ne dois pas rester plus de trois jours à Alexandrie pour connaître la décision de Méhémet-Ali et la porter à Constantinople. J'ai, en outre, pour instruction, de demander que les documens écrits de la part de Méhèmet-Ali me soient remis ouverts, afin que je puisse m'assurer qu'ils contiennent l'engagement susmentionné, sans lequel je ne pourrais les transmettre à Constantinople.

ARTHUR FLANSHAW

Capitaine de la flotte de S. M. Britannique
et du Vaisseaude S. M. la « Princesse Charlotte ».

44. — Traduction d'une lettre en turc, adressée par Méhémet-Ali à l'Amiral Stopford. le 10 décembre 1840.

SOMMAIRE: Le Vice-roi adhère aux conditions qui lui sont communiquées par l'amiral — Il envoie en ce sens, sous cachet volant, un placet à la Sublime Porte.

Mon honorable et très cher Amiral, J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez adressées, la première par l'entremise d'Hamid Bey, qui avait été chargé de mes dépêches pour mon fils Ibrahim-Pacha, et la seconde par le Commandant Flanshaw, Capitaine de votre Vaisseau-Amiral. Je suis charmé de l'amitié que vous me témoignez et m'empresse d'agir dans le tens que vous m'indiquez. J'adresse, en conséquence, sous cachet volant, un placet à la Sublime Porte, et pour que le consenu vous en soit connu, j'y joins la traduction en français. J'espère que ma condescendance sera appréciée par les Puissances Alliées, et, en vous demandant la continuation de notre amitié, je me flatte que vos bons offices m'assureront leur bienveillance.

45. — Traduction d'une lettre en turc, adressée par Méhémet-Ali à S. A. le Grand-vizir, le 10 décembre 1840.

SOMMAIRE: Convention conclue avec le commodore Napier. — Puis communication de l'amiral Stopford. — Le Vice-roi a pris aussitôt toutes dispositions pour la restitution de la flotte turque et pour l'évacuation de la Syrie. — Déjà Ibrahim pacha a quitté Damas pour rentrer en Egypte avec toute l'armée.

Altesse, le commodore Napier, Commandant les forces britanniques devant Alexandrie, m'a prévenu, par une lettre du 22 novembre dernier, que les grandes Puissances alliées avaient demandé à la Sublime Porte qu'elle voulût bien m'octroyer le gouvernement héréditaire de l'Égypte, sous la condition que je tiendrais la flotte ottomane prête à être restituée et que je ferais retirer mes troupes de la Syrie. Après une correspondance

engagée à ce sujet avec le Commodore, ces conditions ont été acceptées et une convention a été conclue et signée avec la perspective, de ma part, que la faveur de S. H. se répandrait sur moi. J'avais en conséquence déjà écrit à mon fils Ibrahim Pacha de se replier immédiatement vers l'Égypte avec ses troupes, les employés civils et le matériel réunis à Damas; et un exprès avait même été expédié en Syrie, sur un bateau à vapeur anglais, par les soins du Commodore.

Maintenant S. E. l'Amiral sir Robert Stopford, commandant en chef de la flotte anglaise, me fait connaître par une lettre datée du 6 décembre devant Chypre, qu'il a reçu une dépêche officielle de Lord Palmerston avec des instructions en vertu desquelles il m'invite à faire ma soumission à la Sublime Porte en restituant la flotte ottomane et en évacuant la Syrie. Adana, Candie, l'Arabie et les Villes Saintes.

Toujours disposé à faire le sacrifice de tout ce que je possède et de ma vie même pour me concilier les bonnes grâces de S. H. et reconnaissant de ce que, par l'intervention des Puissances alliées, la faveur de mon Souverain m'est rendue, j'ai pris des dispositions pour que la flotte ottomane soit remise à telle personne et de telle manière qu'il plaira à S. H. d'ordonner.

Les troupes qui occupent Candie, l'Arabie et les Villes Saintés sont prêtes à se retirer et l'évacuation en aura lieu sans délai aussitôt que l'ordre de mon souverain me sera parvenu. Quant à la Syrie et au district d'Adana, j'ai appris par une lettre d'Ibrahim Pacha, datée des derniers jours de Ramazan et parvenue par la voie de terre, qu'il avait dû quitter Damas le 3 ou 4 Chawal avec toute l'armée pour rentrer en Égypte. La Syrie est par conséquent évacuée en totalité et par là mon acte d'obéissance se trouve accompli.

Ces faits parvenant à la connaissance de V. A., j'espère qu'en les exposant à notre Souverain et Maître, vous intercéderez auprès de S. H. pour appeler ses faveur sur le plus ancien et le plus fidéle de ses serviteurs.

Correspondance politique, Égypte, XI, f[os] 252-255.

46. — M. Vattier de Bourville à Son Excellence Monsieur le Ministre et Secrétaire d'État au département des Affaires étrangères, à Paris.

SOMMAIRE: Nouvelles du baron de Veimars qui s'est trouvé arrêté à El-Arych. — Rebellion générale des Arabes de la Palestine. — Energique répression par les troupes égyptiennes: l'ordre rétabli autour de Gaza. — Passage des chefs Druses en route pour le Liban. — Continuation, au Caire, des exercices de la garde nationale.

Caire, le 3 décembre 1840.

MONSIEUR LE MINISTRE,

L'exprès à dromadaire que j'avais expèdié à M. le Baron de Veimars pour avoir de ses nouvelles, vient d'arriver, et quoique je me sois empressé d'acheminer au département, hier, sur le champ, le pli qu'il m'a rapporté pour Votre Excellence, je crois bien faire de transcrire, ici, ce que M. le Baron de Veimars m'a écrit de la citadelle d'El-Arich le 28 novembre.

« Nous sommes encore renfermés dans la citadelle et sur un qui-vive perpétuel; mais nous savons que les troupes approchent et je compte, à leur arrivée, reprendre le chemin du Caire. Il est à peu près impossible d'aller en avant; à Gaza Ismaïl Bey tient difficilement depuis 8 jours avec un régiment contre les Arabes qui l'assaillent. Jaffa est occupé par l'ennemi, et vous savez l'état de la Syrie. La cause des troubles est la nature même des affaires. Les Arabes de la Palestine se sont soulevés à la nouvelle des défaites de l'armée égyptienne, et la rébellion s'est propagée de tribu en tribu. Dans une de ces tribus avec laquelle j'avais eu 24 heures de relations les plus amicales, on vient de couper nombre de têtes à cause des brigandages qu'elles ont commis le lendemain de mon passage. La veille, elle était soumise et tout occupée de ses troupes. Un émissaire des montagnes de Gaza avait tout changé. Les exécutions sont nombreuses. Les soldats ve-

nus du Caire abattent la tête de tous les Arabes qu'ils surprennent; triste moyen; mais l'ordre se rétablit et les communications s'assurent. Quant à nous, l'heureux coup de canon par lequel j'ai tué aux Arabes un homme en même temps que son dromadaire, les a rendus plus circonspects. Ils se bornent à attendre mon passage en assurant que nous ne leur échapperons pas. L'arrivée des cavaliers achèvera de les dissiper, et le désert sera pacifié, grande et importante affaire pour Méhémet Ali ».

Des troupes continuent à être dirigées d'ici sur El-Arich. Le colonel Varin commandant l'école de cavalerie partie depuis quelques jours, vient de me faire ses adieux, il n'y a qu'un moment. Il se rend aussi à El-Arich pour y rejoindre ses cavaliers. Il m'a appris que cet imposant rassemblement de troupes avait pour effet de porter un coup décisif à la hardiesse des Arabes du désert qui ont osé se montrer jusques dans le voisinage du Caire.

Mais un fait qui ne comporte point la même explication, c'est le départ du Caire de plusieurs personnages Druzes, anciens ennemis de l'Emir Béchir, réfugiés en Égypte depuis les évenemens qui lui donnèrent la suprématie du Liban. Le principal d'entre eux est Namen Bey, fils de l'ancien cheik Béchir (Druze) décapité à Saint Jean d'Acre par Abdalla Pacha aux instances réitérées de l'Emir Béchir. Il est accompagné de Nasif Bey Abdelselam Bey, et Abdelasis Bey, avec une cinquantaine de montagnards, Druzes comme eux, attachés à leur service. Ces personnages, qui n'ont été dernièrement revêtus du titre de Bey qu'à l'occasion de la mission qu'ils semblent devoir remplir, ont aussi reçu des décorations analogues à leur nouvelle dignité. Il a été également donné à des gens de leur suite des distinctions de grades inférieurs.

Je dois informer Votre Excellence du retour en Égypte d'Ahmed Pacha et Kourchid Pacha revenant de l'Arabie; à peine arrivés au Caire ils se sont empressés de se rendre à Alexandrie.

Le bruit avait couru que la garde nationale serait désarmée après les fêtes du Baïram. Il n'en est rien pourtant jusqu'aujourd'hui; et les exercices ordinaires ont recommencé malgré les nouvelles de paix, ce qui cause un certain étonnement.

Je suis avec respect. Monsieur le Ministre, etc.

VATTIER DE BOURVILLE.

Correspondance politique. Égypte, XI, f[os] 256-257.

47. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre Secrétaire d'Etat des Affaires Étrangères.

SOMMAIRE: La soumission de Mohamed-Aly. — Réserve où s'est tenu Cochelet. — Mohamed-Aly en est peiné et a demandé à le voir. — Il craint d'avoir déplu au Roi et au gouvernement français. — « Nous avons commis de grandes fautes », dit-il. — Ses inquétudes sur les déterminations ultérieures de la Porte. — Déjà la convention signée avec le commodore Napier n'a pas été ratifiée. Le Vice-roi craint des exigences sévères au sujet de la réduction de son armée et de l'augmentation de son tribut. — Il voudrait être tout-à-fait indépendant en matière d'administration intérieure et ne pas être à la merci des firmans de la Porte; car il sent que tout le prestige de sa puissance est fini. — Quant à nous, il nous convient de rester entièrement passifs et de laisser à chacun la responsabilité de ses actes; nous avons seulement intérêt, pour l'avenir de notre influence, à ce que Mohamed-Aly et ses successeurs soient absolument indépendants pour l'administration intérieure de l'Égypte, afin que les influences contraires ne puissent pas agir contre nous par l'intermédiaire de la Porte.

Alexandrie, le 7 décembre 1840.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le Paquebot-poste, qui est arrivé seulement hier matin et qui repart aujourd'hui, ne m'avait apporté aucune dépêche de Votre Excellence. Le soir, il a paru devant les passes du port d'Alexandrie un bateau à vapeur français. C'était le *Phaéton*, qui est partide Toulon le 23 novembre, et qui m'a apporté vos dépêches des 17 et 19 du même mois.

Vous aurez probablement reçu, depuis deux jours, Monsieur le Ministre, ma dépêche télégraphique du 26 novembre, qui vous annonçait que Méhémet-Ali s'était décidé à accepter les propositions dont vous me donnez connaissance par votre lettre du 19 précèdent, et vous aurez peut-être demain ma dépêche du 27 novembre, qui vous fera connaitre que ma tenue et ma conduite dans cette circonstance difficile, ont été telles que le Gouvernement du Roi pouvait les désirer, avant d'avoir reçu ses instructions.

Il ne nous convenait pas, effectivement, d'engager Méhémet-Ali à faire une résistance désespérée, lorsque j'avais la certitude que tous les moyens qu'il pourrait employer, ne pourraient pas le sauver, et qu'il serait anéanti; mais il était aussi contraire à notre dignité et à l'intérêt que nous lui avons montré, de l'engager à se soumettre. J'ai donc dû, Monsieur le Ministre, montrer une extrême réserve et paraître même peu satisfait du dénoncement inattendu qui a eu lieu, afin de me ménager un rôle entièrement passif et honorable.

Méhémet-Ali, qui ne s'attendait pas à cette nouvelle contenance de ma part, et que je n'avais pas été voir depuis onze jours, m'a fait témoigner plusieurs fois son étonnement de la cessation de mes visites. J'ai justifié mon absence sous divers prétextes; mais je n'ai pas pu me dispenser d'aller le voir, hier soir, après l'arrivée du Paquebot-poste. Il a montré, en me voyant, beaucoup d'attendrissement, et j'ai vu aussitôt, à la manière dont il me traitait, qu'il craignait d'avoir déplu au Roi et à la France en signant la convention du 27 novembre. Vous pensez bien, Monsieur le Ministre, que je me suis bien gardé de lui faire aucun reproche. J'ai cru devoir lui dire seulement que nous aurions voulu autre chose, dans l'intérêt de l'Empire ottoman et pour sa propre conservation; que nous y avions travaillé sans relâche; que nous avions même été, dans ce but, sur le point de compromettre la paix générale; que nous aurions sans doute réussi à lui assurer une position plus élevée, si la puissance qu'il avait créée avait eu quelque

consistance, si le peuple et l'armée avaient été disposés à l'aider dans la lutte. Je me suis arrêté là. Monsieur le Ministre, car j'ai vu que Méhémet-Ali était visiblement affecté. Il a lui même fini la conversation en poussant un profond soupir et en disant: « Nous avons commis de grandes fautes ».

Quoiqu'il en soit, Méhémet-Ali ne se repent pas du dernier parti qu'il a pris, et chacun le félicite de voir sa position assurée. On dit cependant qu'il conserve de l'inquiètude sur les déterminations ultérieures de la Porte et des Puissances alliées à son égard. Il n'est pas bien certain que la convention sera acceptée comme elle a été signée; et ce que vous me dîtes, Monsieur le Ministre, dans votre dépêche du 19 novembre, que Méhémet-Ali devait écrire une lettre par laquelle il ferait sa soumission et demanderait la révocation de l'acte de déchéance prononcée contre lui pour l'Égypte, pourrait faire supposer que le Commodore Napier aura outrepassé ses pouvoirs en fesant avec Méhémet-Ali une convention qu'on trouvera peut-être beaucoup trop digne pour ce dernier.

Ce qui paraît aussi inquiéter le Vice-roi, c'est la crainte qu'on ne l'oblige à de dures conditions pour la réduction de son armée et de sa flotte et pour l'augmentation de son tribut. Il désirerait surtout être indépendant de la Porte pour tous les actes de son administration intérieure. Il ne voudrait pas être, à chaque instant, à la merci de tous les firmans qui lui seront envoyés et qu'il devra exécuter; car malheureusement pour lui, tout le prestige de sa puissance est fini, et on ne s'inquiétera plus de ses menaces.

Quant à nous, Monsieur le Ministre, je crois qu'il nous convient maintenant de rester entièrement passifs, au milieu des débats que l'exécution de la convention peut susciter. Nous n'y avons eu aucune part. Nous sommes censés ne pas l'approuver. Nous devons laisser à chacun la responsabilité de ses actes. C'est au moins ma manière de voir, et je suis bien décidé à ne pas me mêler dans les discussions qui pourront avoir lieu, avant d'avoir reçu vos instructions positives. Je

pense cependant qu'il est très important, pour l'avenir de notre position en Égypte, où il sera bien constaté un jour que Méhémet-Ali et ses enfans auront dû leur pouvoir à nos bons offices, et où nous aurons toujours la première influence, qu'il est important, dis-je, que Méhémet-Ali et, plus tard, les siens, soient aussi indépendants que possible pour tous les actes de leur administration intérieure, afin que les Puissances qui auront le plus d'influence auprès de la Porte, n'en profitent pas pour se créer, par le moyen des firmans du Sultan, des avantages que nous n'aurions pas, car c'est bientôt sur le terrain des intérêts matériels que la lutte va s'engager et l'Angleterre profitera sans doute de sa position pour obtenir de la Porte les plus grandes concessions possibles.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

P. S. — Je continue à vous envoyer la copie de la correspondance de Constantinople, qui m'est remise à l'arrivée de chaque paquebot.

Correspondance politique. Égypte, XI, f[os] 258-260.

48. — Copie de la correspondance particulière de Constantinople, en date du 8 décembre 1840.

SOMMAIRE: On est satisfait du rétablissement de la paix et de la reprise des affaires. — On pense que la Porte sanctionnera la convention Napier. — Mais il faut s'attendre que lord Ponsonby continuera sa politique pour désarmer complètement Mohamed-Aly et le réduire à la condition de tous les autres gouverneurs de l'Empire. — Il est à craindre que ses intrigues n'amènent d'autres complications, qui embrouilleront encore les cartes.

La nouvelle que vous me donnez de l'évacuation de la Syrie par les Égyptiens et les préliminaires de paix m'ont fait plai-

sir. Maintenant je désire apprendre la rentrée d'Ibrahim Pacha avec son armée en Égypte pour le bien-être et la prospérité de ce beau royaume.

Ici tout le monde est satisfait parce que chacun espère que les affaires reprendront, mais je ne crois pas que ce soit si tôt. Je crois que votre commerce reprendra plus vite que le nôtre parce que l'Égypte a plus de ressources.

Si S. A. n'avait pas eu des traîtres dans son armée, les Alliés n'auraient pas eu beau jeu, mais malheureusement la corruption a plus fait que la force des armes.

Depuis l'arrivée du bateau français, il y a eu deux Conseils d'Etat et des conférences entre les ministres alliés; l'hérédité de l'Égypte a été discutée; la Porte n'est pas éloignée de sanctionner la convention de Napier, mais Ponsonby exige que le Vice-roi fasse sa très humble soumission et qu'il n'ait plus d'escadre, d'arsenal, et qu'il désarme toutes ses troupes, excepté quelques gardes pour la police du pays; il ne devra plus battre monnaie; enfin le Ministre anglais insiste pour qu'il soit simple Pacha, à l'instar des autres Gouverneurs de l'Empire. Nous ne tarderons pas à connaître la décision de la Porte à cet égard. Il est à craindre que toutes les intrigues du Ministre anglais n'amènent d'autres complications qui pourraient embrouiller les cartes; dans peu de jours nous saurons à quoi nous en tenir.

Nous attendons maintenant les nouvelles intéressantes de chez vous; celles que je vous donne, quoique laconiques, ne sont pas encore bien connues par le public.

Correspondance politique, Égypte, XI, f° 261.

49. — L. de Veimars à Son Excellence Monsieur le Ministre secrétaire d'Etat au département des Affaires étrangères.

SOMMAIRE: Il a pu rentrer au Caire à travers un pays très troublé par les incursions et les pillages des Arabes: le Vice-roi sans doute réduit à ses dernières ressources. — Effondrement de sa puissance. — A Alexandrie le commandant Gallice n'a pas pu avoir les ouvriers dont il avait besoin. — La flotte désarmée. — Inondation inouie du Nil: elle empêche la rentrée des impôts et Mohamed-Aly est obligé de nourrir lui-même ses fellahs. — Le gouvernement égyptien se trouve actuellement dans les conditions les plus défavorables. — Diversité et anarchie incorrigible des populations de la Syrie. — Complications et querelles religieuses. — D'ailleurs les Chrétiens n'y ont jamais été mieux protégés que par le gouvernement de Mohamed-Aly. — Ibrahim-Pacha aurait dû se replier tout de suite sur l'Égypte pour garder toutes ses forces; sa résistance en Égypte aurait été sans doute invincible. — Ainsi ses grandes qualités et celles de Soliman-Pacha se sont trouvées perdues. — Le reste de la famille du Vice-roi est insuffisant dans les circonstances actuelles. — Et il faut craindre les ressentiments d'Ibrahim. — Son autorité pourra réduire des dépenses militaires qui sont devenues épuisantes. — Tableau des traitements militaires dans un effroyable gaspillage. — Il faudrait ne plus « poser » devant l'Europe – se faire puissance asiatique et africaine – diminuer les frais de représentation – mieux dominer les tribus errantes. — Favoriser la navigation commerciale. — On annonce l'arrivée d'Ibrahim à Gaza.

Le Caire, 10 décembre 1840.

MONSIEUR LE MINISTRE,

L'arrivée à El-Arich, de l'École de cavalerie de Ghizeh, et de quelques centaines d'irréguliers, envoyés par Abbas Pacha, pour couvrir la retraite de l'armée de Syrie, m'a permis de retourner au Caire.

L'envoi de ces jeunes gens inexpérimentés, ne connaissant que la théorie militaire, et incapables de faire face, même aux Arabes du désert, m'a prouvé évidemment que le Viceroi était réduit à ses dernières ressourees.

Méhémet Ali, j'ai eu l'honneur de le mander à Votre Excellences, avait senti vivement la nécessité de rétablir l'ordre dans le désert et d'assurer des communications par terre avec la Syrie. L'ordre d'envoyer des troupes nombreuses sur la

route de Gaza avait été expèdié d'Alexandrie, et une copie de cet ordre etait parvenue en ma présence, au Gouverneur d'El-Arich. Ces envois se sont bornés à 600 élèves de l'école de Ghiseh, accompagnés de 100 maugrabins, et de six à sept cents autres irréguliers que j'ai rencontrés, par détachements, sur la route. J'ai eu fréquemment l'occasion de m'entretenir avec ces soldats. Ils étaient tous informés des événemens de la Syrie, et la plupart d'entr'eux se montraient très disposés à la désertion et à la révolte.

Sur mon chemin jusqu'à Subahich, j'ai vu les maisons de poste qui avaient été établies dans le désert par le Vice-roi, saccagées et brûlées en partie. La terre était couverte de feuilles de registres et de dépêches déchirées en mille pièces. Les soldats irréguliers avaient repris ces positions, et bien qu'en petit nombre, ils avaient réussi à les garder. Sur une langue de terre qui s'avance dans la mer, entre Mazar et Kalich, j'ai vu les traces d'un combat qui avait eu lieu peu de jours avant mon passage. 400 Arabes avec leurs femmes et leurs enfants s'étaient établis dans ce lieu. Les irréguliers commandés par Osman-aga, chef de 400 hommes, très redouté dans le désert, cernèrent, au nombre de 200, ces Arabes et les massacrèrent ou les noyèrent tous avec leurs familles. Dix seulement furent gardés prisonniers pour être pendus aux murailles de quatre portes environnantes, conformément aux ordres du Divan; et, malheureusement, il m'a été impossible de me soustraire à l'honneur que Osman-aga a voulu me faire, en faisant pendre deux de ces misérables devant moi. Le Vice-roi a, en outre, autorisé ses soldats à s'emparer de tout ce qui appartient aux Arabes. Plus de deux mille chameaux leur ont déjà été enlevés sur la route que je viens de parcourir; et chaque soldat irrégulier en possède quelques-uns qu'il vend à vil prix. En général, cette répression s'annonce d'une manière sérieuse, mais il faudrait dix mille hommes dans le désert de la gauche du Nil, pour exécuter les ordres du Vice-roi, et c'est avec peine qu'on en a rassemblé deux mille. A

Salahich, lieu très exposé près duquel les Arabes ont dépouillé un colonel chargé d'organiser les télégraphes; je n'ai trouvé qu'un vieux Bey sous sa tente, venu du Caire avec 25 soldats. Deux bataillons du Nizam, qui se trouvaient là deux jours avant, venaient d'être rappelés au Caire, tant les ressources militaires sont épuisées.

Votre Excellence pourra le remarquer, je n'ai jamais espéré une résistance efficace et une défense de quelque durée de la part du Vice-roi; et cette opinion s'est fortifiée à mesure que je me suis avancé dans l'intérieur de l'Égypte. A Alexandrie, j'ai fait connaître au Gouvernement du Roi, l'incertitude, pour ne pas dire plus, que j'avais remarquée parmi les hauts fonctionnaires qui environnent le Pacha. Au Caire, j'ai reconnu et signalé des symptomes non moins graves dans des sphères plus basses. Enfin, sur la frontière de la Palestine, vivant au milieu d'officiers au service du Vice-roi, mais turcs, j'ai pu juger de l'impatience qu'ils avaient de se soumettre au Grand Seigneur. En un mot, bien loin de pouvoir passer l'hiver sur la défensive, comme on semblait l'attendre, le Gouvernement du Vice-roi ne pouvait résister un mois, et son sort a dépendu et dépend encore de quelques bombes anglaises. J'aurais cru manquer à tous mes devoirs si je n'avais fait connaître à Votre Excellence et à son prédécesseur, cette vérité qui m'a été démontrée dès mon débarquement en Égypte.

Je n'ai pas fait un long séjour dans ce pays, mais durant ce séjour de deux mois, j'ai suivi le Nil jusqu'au Caire, je l'ai côtoyé le long du bras de Damiette, jusqu'au rivage de la mer, et j'ai continué en parcourant le littoral de la mer jusqu'à la Palestine. J'ai passé quelques semaines au milieu des Arabes du désert, puis j'ai séjourné parmi les soldats irréguliers et les débris des troupes égyptiennes échappées de St. Jean d'Acre et de Jaffa. Les circonstances étaient critiques, bien propres à faire connaître l'esprit public et la force de l'administration. Votre Excellence trouvera peut-être à propos que

je résume en quelques mots les observations que j'ai faites en ces circonstances.

A Alexandrie, l'insuffisance des armemens de la côte ne pouvait échapper à l'oeil le moins exercé. L'ingénieur chargé de ces armemens, M. Galice, en était lui-même si convaincu qu'il m'avait prié, à mon départ pour le Caire, de conjurer Méhémet-Ali qui s'y trouvait, de lui accorder *quinze mille maçons* à l'aide desquels il espèrait se mettre en mesure dans l'espace de *six semaines*. Le Vice-roi n'a jamais pu réunir ce nombre d'ouvriers.

Depuis, la flotte a été désarmée. On a aussi avoué l'impuissance où l'on était de lui faire prendre la mer, ainsi que l'insuffisance de l'artillerie des forts.

L'inondation presqu'inouie du Nil a rendu la rentrée des impôts impossible. Le Vice-roi se trouve même obligé de nourrir ses fellahs et de leur distribuer le grain des semailles, quoique la plupart des magasins du gouvernement aient été détruits par les eaux.

Au Caire, la police, toute active qu'elle est, a peine à faire taire les mécontens. La Garde Nationale refuse de se laisser désarmer, et un officier arabe de cette milice disait hier en un lieu où j'ai pu l'entendre: Méhémet-Ali a fait de nous des hommes. Nous devons prouver que nous le sommes devenus.

Les Turcs n'ont pas sujet de se plaindre, mais ils ont des honneurs, de hauts emplois, et voyant la conduite de la Porte, ils agiront peut-être dans l'espoir de se faire légitimer. Les irréguliers, on Bachibousouks, chargés de la police du désert, sont aussi des Turcs, la plupart Rouméliotes et se soumettraient facilement au Sultan.

La misère est grande d'ailleurs. La solde de l'armée est due depuis plus d'un an, et la Porte paye l'arriéré à ceux qu'elle prend. Le prix de toutes les denrées se ressent de la hausse excessive que les objets d'importation ont subie par l'effet du court blocus d'Alexandrie. Le commerce du Caire se fait, soit par caravanes, de Damas pour les objets de luxe,

tels que les étoffes de Perse, les écharpes et les tapis de Syrie si généralement employés ici; soit par mer de Chypre et de Syrie pour le tabac, les fromages, les fruits, etc. Ces deux routes sont fermées, et les Anglais ont eux-mêmes interdit la route à leur commerce, prévoyant bien l'effet désastreux qui s'ensuivrait pour l'Égypte.

Enfin les côtes sont mal ou ne sont point gardées. Damiette est à peine protégée et ne devra son salut qu'à la difficulté d'aborder pour les bâtimens de guerre. Ainsi de Rosette. Les canonniers de la côte qui sont tous des marins turcs, désertent malgré eux, ne sont pas sûrs. Moi-même, j'en ai surpris sur ma route s'en allant par bandes et fuyant vers la Syrie. Le seul fort qui se trouve sur cette ligne, celui où j'ai été renfermé, manque de canons et de poudre. Les crèneaux y sont découverts et le soldat exposé de tous côtés. La porte tombe en ruines, et toutes les remontrances faites à ce sujet par les Gouverneurs depuis un an, ne sont pas parvenues au Vice-roi. Cependant, une fois maître de ce petit fort, on commande tout le désert entre les lacs salés et la mer jusqu'au bord du Nil. En un mot, à voir l'Égypte, il faut conclure que le Gouvernement de Méhémet-Ali, bien préparé à l'offensive envers le Sultan, a beaucoup trop négligé la situation défensive; vous savez, Monsieur le Ministre, qu'on ne s'entend guère à faire deux choses à la fois en Orient.

Puisque j'ai commencé, j'épuiserai jusqu'au bout la liste des conditions défavorables où se trouve, en cet instant, le Gouvernement égyptien.

Il y a un an, quand Méhémet-Ali manda à Ibrahim-Pacha qu'il serait peut-être sage d'évacuer la Syrie, celui-ci répondit, si je dois en croire un de ses intimes, que si son père accédait à ces idées, il se verrait forcé par l'armée de tourner ses canons contre l'Égypte. Aussi Ibrahim-Pacha s'est acharné sur le Liban dans ces dernières circonstances, c'est là qu'il a placé toute la question, tandis qu'une retraite faite sur Jaffa, dès la première attaque des alliés, eût assuré le salut de l'É-

gypte. La Syrie même n'eût pas été infailliblement perdue pour le Vice-roi par cette opération; car les éléments de désordre sont si grands dans la Syrie qu'elle se soulévera pour et contre tout le monde.

D'abord, les Naplousains, partie notable du peuple syrien, sont musulmans, en guerre presque constante avec les Druses et massacrent comme ils l'ont fait, il y a sept ans, les régiments qu'on enverra pour appuyer la levée des impôts. Il suffit de les gouverner pour avoir ces redoutables gens contre soi.

Les Druses sont également contre tous ceux qui les gouvernent, même provisoirement. On le verra bien tôt. Comme les Turcs les persécutaient autrefois, ils ont pris l'habitude d'aller dans les mosquées et dans les églises, disant aux Turcs: Nous sommes Musulmans; aux Chrétiens: Nous sommes Catholiques. Le fait est qu'ils ignorent qui ils adorent, et qu'ils n'ont, ainsi que les métuallis, qu'un ennemi qui est leur maître, quel qu'il soit. Les Métuallis sont des payens dont le culte est infâme et les rend hostiles aux Chrétiens et aux Turcs, aux Druses et aux Naplousains.

Les Vends, autre population Syrienne, adorent le Diable et dans toute la basse Syrie, remplie en outre de Chrétiens, l'action religieuse dont vivent tous les gouvernemens orientaux est absolument nulle ou même un élément de troubles continuels. Les intérêts matériels rendent aujourd'hui la Syrie hostile au Pacha d'Egypte, elle s'est soulevée contre lui grâce aux Anglais; mais la Syrie peut être ainsi soulevée par tout le monde, et le Vice-roi aura cette faculté comme un autre, quand il s'y trouvera un autre Gouvernement que le sien. Dans ma première dépêche d'Alexandrie, j'ai rapporté au Gouvernement du Roi, les paroles que m'adressait le Vice-roi au sujet des impôts de la Syrie. Méhémet-Ali a toujours agi en conséquence. En outre il payait à peine les milliers d'ouvriers qui exploitaient pour lui les mines de charbon du Liban, et forçait les habitants de la montagne à

porter à Beyrouth et à Saïda les bois de mâture que ses jurés choisissaient, acceptant cent arbres sur 600, et rendant le reste sans indemnité de transport. Ce sont là, avec les impôts, les griefs du Liban. Pour la religion chrétienne, jamais elle n'a été plus protégée que sous Méhémet-Ali.

En s'obstinant à occuper la Syrie et particulièrement le Liban, Ibrahim Pacha a ôté à l'Égypte tout le ressort qu'elle pouvait avoir dans ce moment critique. Son armée était considérable, Votre Excellence le sait. Il y aurait maintenant en Égypte 35 régiments d'infanterie y compris l'armée de l'Arabie qui est revenue, mais amoindrie par les privations inouies qu'elle a eu dans sa route, 12 régiments de cavalerie à 600 chevaux, 8 régiments d'artillerie complets et la garde qui forme 5 régiments sans les Baltagis, tandis qu'on est réduit, dans l'intérieur et au Caire, aux Bédouins soldés et à ces pauvres écoles militaires de Ghiseh, de Toura et de Damiette, qui n'iront au feu qu'en tremblaut. En outre, l'armée d'Ibrahim Pacha, une fois en Égypte, se trouvait gardée par la mer et le désert, isolée et par conséquent plus à l'abri de l'embauchage. J'ai vu beaucoup de simples soldats qui revenaient de Saint Jean d'Acre, leur patience et leur résignation sont admirables, nus, affamés, abandonnés comme ils étaient, ils ne songeaient pas à la rebellion, et le contact des irréguliers n'affaiblissait pas leurs sentimens d'obéissance. La fidélité de tous ces gens-là eût été à toute épreuve, si on les avait placés dans une situation soutenable. J'ai vu arriver entr'autres, sur une mauvaise barque et par un tems affreux, huit malheureux soldats du 26ᵉ régiment dont le colonel avait été tué dans la tranchée à Beyrouth. Ils vinrent échouer, à nos yeux, sur le rivage d'El-Arich, et le peu qui leur restait, fut enlevé par les Arabes.

Soliman Pacha, le seul capitaine que possède ce pays, s'est trouvé ainsi également perdu pour la défense de l'Égypte, comme l'est Ibrahim, dont le seul nom eût maintenu l'obéissance à Alexandrie et au Caire. Le reste de la famille du Vice-

roi est insuffisant dans les circonstances actuelles. Abbas Pacha, qui commande ici, n'est ni homme d'État ni homme de guerre, et l'armée se souvient de l'avoir vu arriver à Beyrouth, lors de l'avant-dernière révolte en palanquin, comme vont les femmes. Saïd Bey ne compte pas encore parmi les chefs, et Ismaël Bey, gendre d'Ibrahim, a mené jusqu'à présent la vie d'un Mollah ou d'un Iman. Il est à regretter qu'on n'ait pas eu un agent influent près d'Ibrahim Pacha. Avec une soumission en apparence toute turque, il est le véritable Roi d'Égypte, et on peut agir sur lui en flattant son excessif orgueil militaire. Le récit de la belle retraite de Moreau par la Forêt Noire, fait à propos à Ibrahim Pacha, l'eût ramené en Égypte avant la dernière révolte du Liban, et la question serait toute autre. Soliman Pacha, qui est adoré de l'armée, surtout des officiers inférieurs, n'a aucune influence sur Ibrahim qui le boude souvent. On nous annonce au Caire en ce moment, l'arrivée d'Ibrahim Pacha à Gaza; ce n'est qu'un bruit. S'il se confirme, et surtout si Ibrahim Pacha ne revient pas seul, la tranquillité du Caire est assurée. Même d'Alexandrie, il imposera à la Garde Nationale du Caire, rien que par son nom.

En raisonnant, dans la supposition que je me plais à croire fondée, du maintien de Méhémet-Ali et de sa famille en Égypte, il me semble qu'il sera bon de s'occuper beaucoup et avec ménagement en même tems, d'Ibrahim Pacha, et de ne pas se rebuter, car on ne le trouvera pas sans ressentiments qui ne se calmeront qu'avec le tems.

C'est que c'est par lui, homme de fatigue et de guerre, que le luxe ne séduit pas comme les autres chefs égyptiens, et qui n'a depuis dix ansa vec lui, comme il le dit, qu'un cheval, un manteau et un sabre, qu'on fera diminuer les états-majors si dispendieux et le faste des hauts fonctionnaires civils, qui plaît à Méhémet-Ali. Cette réforme devient une condition d'existence pour l'Égypte, telle quelle sera désormais. Votre Excellence en jugera par cet état

des traitements militaires qu'elle a déjà peut-être en sa possession.

	Bourses	Piastres	Francs par an
Un Pacha reçoit par mois	60	30.000	90.000
Un Général reçoit par mois	24	12.000	36.000
Un Bey reçoit par mois	6	8.000	24.000
Un Lieut.-Colonel reçoit par mois.	6	6.000	18.000
Un Commandant reçoit par mois.	5	2.500	7.500

L'Adjudant et le Chirurgien majors 1250 piastres par mois, le Capitaine 500, le Lieutenant 300, etc.

En outre, chaque officier a un *taïb* (les rations). Le taïb va jusqu'à 2000 francs par an pour le Bey, 1500 pour le Colonel, etc.

Par six régiments, il y a un Pacha, par quatre régiments un général de Division ou mizmiran, et par deux régiments un général de Brigade ou mizilivan.

Les généraux ou officiers civils sont payés sur le même pied avec le même *taïb*, en jouissant aussi des rations pour les chevaux.

A mon humble avis, l'agent du Gouvernement français à Alexandrie, (et le nôtre a fait ses preuves de sagesse et d'expérience) devra s'efforcer d'amener le Gouvernement égyptien à diminuer des charges si pesantes, et pour cela il y aurait peut-être lieu, si je ne me trompe, d'insinuer au Vice-roi et à sa famille, que dans la situation nouvelle que vont lui faire les événements, il serait d'une bonne politique:

1° de ne pas *poser* comme on l'a fait jusqu'à présent devant l'Europe (Votre Excellence daignera me pardonner cette expression), mais de se faire puissance africaine et asiatique, car l'avenir de l'Égypte est maintenant dans son agriculture, dans son commerce de la Mer Rouge, dans l'utilité qu'elle retirera de la proximité de l'Abyssinie et peut-être dans l'application de quelques vues relatives à ces contrées. Elle peut devenir ainsi à la fois, une borne à l'Angleterre et à la Russie, borne qui paraîtra moins faible qu'on ne

pense, malgré les circonstances, si l'on songe aux intérêts contraires de ces deux états;

2° de faire plus pour les masses, ce qui sera possible en diminuant les frais de représentation, et inévitablement d'ailleurs, si comme je le prouve, la Porte exige l'abolition du monopole;

3° de mieux dominer les tribus errantes, en établissant des colonies d'irréguliers sur la ligne du désert entre Gaza et les monts Helé et jusques vers les campements d'hiver des Arabes Saquâr et Haggaï, ce qui permettrait de tenir en respect les Arabes et la Grande Tribu d'Halil, auteurs des derniers désordres que j'ai signalés. En même tems, de changer les maisons de poste en forts et en blockhaus. Méhémet-Ali met sa gloire à dominer le désert, il sera facile de lui faire entendre qu'il doit se mettre à l'abri d'un soulévement à chaque revers extérieur qu'il pourrait éprouver;

4° de s'occuper des côtes et d'élever quelques forts sur le rivage de Damiette, à la frontière de Palestine, là où la manie européenne a fait placer des télégraphes sur des tourelles en bois;

5° enfin, de favoriser la navigation commerciale, en allégeant le peuple et lui créant ainsi des intérêts. Les marins du Nil sont excellents, ceux des côtes très hardis. Déjà le cabotage en grand d'Alexandrie à Damiette, et de là à Gaza et à Gaffa, a quelque importance; il pourrait s'étendre à la haute Syrie, à la Grèce et aux îles. Un brick de commerce égyptien donnerait plus d'importance au Vice-roi, en se présentant à Marseille, qu'une de ses frégates. Votre Excellence voudra-t-elle me pardonner cette digression hors de mes limites, mais il m'a semblé que ces conseils donnés en tems opportun et avec mesure, bien que de haut, comme peut les donner la France, seront aussi utiles au Vice-roi d'Égypte que l'eût été une coopération.

J'attends, Monsieur le Ministre, les instructions et les ordres qui m'ont été annoncés, pour me rendre à mon

poste dont je sens toute l'importance et où je ferai tous mes efforts pour justifier le choix dont j'ai été honoré par Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, etc.

L. DE VEIMARS.

P. S. — La nouvelle de l'arrivée d'Ibrahim Pacha à Gaza est exacte. Le suppléant du Ministre de la Guerre, Kiani Bey, part aujourd'hui pour se rendre au-devant de lui.

Correspondance politique. Égypte, XII, fos 66-174.

50. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre Secrétaire d'État des Affaires etrangères.

SOMMAIRE: La convention du commodore Napier n'a pas été ratifiée. — Intervention de l'amiral Stopford et, en son nom, du capitaine Flanshaw: communication officielle des intentions des Puissances. — Impressions diverses produites à Alexandrie par ces événements. — Enfin Mohamed-Aly a accepté les propositions officielles de l'amiral Stopford. — Il est arrivé maintenant au dernier degré de l'humiliation, et, si on prétendait le pousser plus loin, sans doute il résisterait avec toutes ses forces et avec les troupes qu'Ibrahim Pacha ramène de Syrie. — L'opinion à Alexandrie nous demeure favorable à cause de la réserve où nous restons; on se persuade que l'influence seule de la France peut épargner d'autres épreuves au Vice-roi et à l'Égypte. — Nous avons intérêt, pour notre avenir en Egypte, à ce que Mohamed-Aly, soit parfaitement indépendant dans l'administration intérieure de l'Égypte.

Alexandrie, le 11 décembre 1840.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Lorsque j'avais eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence, le 7 de ce mois, que Méhémet-Ali n'était pas bien certain que la convention du commodore Napier serait acceptée comme elle avait été signée, et lorsque j'exprimais moi-même des

doutes sur les pouvoirs de cet officier supérieur anglais, j'étais loin de supposer que ces appréhensions recevraient immédiatement leur application.

Effectivement, Monsieur le Ministre, le jour même du départ du paquebot qui vous portait la dépêche précitée, il arriva de la Syrie un bateau à vapeur anglais, ayant à bord le colonel Amid Bey, qui avait été envoyé par Méhémet-Ali à son fils Ibrahim Pacha, pour lui porter l'ordre d'évacuer la Syrie, en vertu de l'article 2 de la convention faite avec le commodore Napier. Cet envoyé égyptien n'avait pas pu remplir sa mission parce qu'il avait été informé qu'Ibrahim Pacha, auquel Méhémet-Ali avait envoyé l'ordre d'effectuer sa retraite, avant qu'on lui eût notifié les intentions des Puissances alliées, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer votre département le 10 novembre dernier, était parti de Damas en se dirigeant sur l'Égypte par la route de la Mecque. L'état d'anarchie dans lequel la Syrie paraît se trouver, n'aurait pas pu, d'ailleurs, lui permettre d'aller dans l'intérieur. Amid Bey était porteur d'une lettre de l'amiral Stopford, adressée à Méhémet-Ali, qui fesait connaître à S. A. que le commodore Napier n'avait pas été autorisé à traiter et que, par conséquent, la convention n'avait pu être ni approuvée, ni ratifiée. Je joins ici une traduction de cette lettre (pièce nº 1er).

Le lendemain du jour où cette lettre fut remise à Méhémet-Ali, il arriva dans le port d'Alexandrie un nouveau bateau à vapeur anglais ayant à bord le Capitaine de Pavillon du vaisseau-amiral, Arthur Flanshaw, neveu de Sir Robert Stopford. Il remit une nouvelle lettre de ce dernier adressé à Méhémet-Ali et dont j'ai l'honneur également de vous transmettre une traduction (pièce nº 2) par laquelle on signifiait au Vice-roi l'autorisation officielle du Gouvernement de Sa Majesté britannique de le maintenir dans le Pachalik d'Égypte (sans parler toutefois de l'hérédité) sous la condition que, dans un délai de trois jours, après la communication

faite, il s'engagerait à restituer définitivement la flotte turque au Sultan et à évacuer la Syrie.

Enfin, Monsieur le Ministre, le capitaine Flanshaw fit, le jour même de son arrivée (le 8 décembre) une note explicative des intentions des quatre Puissances qui avaient signé le traité du 15 juillet, et la remit à Méhémet-Ali.

Vous verrez par cette note dont je joins aussi une copie (pièce nº 3) qu'il est expressément dit au Vice-roi de se soumettre au Sultan, dans un délai de trois jours, et de contracter l'engagement par écrit de restituer, sans délai, la flotte turque, ainsi que de faire évacuer immédiatement par ses troupes, la Syrie, le district d'Adana, l'Ile de Candie, l'Arabie et les villes saintes, et qu'à ces conditions, les quatre Puissances recommanderont au Sultan de réintégrer Méhémet-Ali dans le Pachalik d'Egypte.

Je vous laisse à juger, Monsieur le Ministre, de l'impression que produisirent sur Méhémet-Alì, tous ceux qui l'entourent et la population entière de cette ville, les nouvelles communications qui étaient faites. On se demandait en vertu de quels pouvoirs était venu le commodore Napier, et comment il avait pu signer une convention aussi explicite que celle du 27 novembre, envoyée déjà à toutes les cours et reçue avec satisfaction, sans y être autorisé. On se demandait quelle confiance on pouvait avoir dans les nouvelles ouvertures de l'amiral Stopford, lorsqu'un commodore sous ses ordres, qui a joué le premier rôle dans les événemens de la Syrie, qui a décidé, dit-on, l'attaque de St. Jean d'Acre sous sa responsabilité, et contre l'avis de l'Amiral anglais lui-même, lorsque ce Commodore, enfin, avait engagé une longue correspondance avec le Gouvernement égyptien, dont le résultat avait été une convention plus digne et plus honorable pour Méhémet-Ali que celle qui était proposée.

Seul, je ne m'étais pas abusé et je n'étais pas trompé. Lorsque mes collègues avaient fait, à l'envi, des visites et des félicitations au Commodore pour le complimenter sur sa

convention, j'étais resté chez moi. Vous avez vu, Monsieur le Ministre, par ma lettre du 27 novembre, que je n'avais aucune confiance dans les pouvoirs de cet officier supérieur, et votre dépêche du 19 novembre est venue ensuite m'éclairer sur le véritable état des choses. Cependant je ne disais rien, car j'aurais cru manquer à la dignité et au calme que nous devons chercher à conserver dans les circonstances actuelles, en engageant Méhémet-Ali à accepter le nouvel arrangement qui lui était dicté, et je me serais fait aussi un cas de conscience de le pousser à une résistance désespérée, lorsque j'étais entièrement convaincu qu'il lui était impossible de résister à une attaque sérieuse de l'escadre anglaise. Je pris donc le seul parti qui convenait à ma situation. Ce fut de m'enfermer chez moi et de laisser Méhémet-Ali entièrement libre de faire ce qu'il voudrait. Il me fit pressentir cependant plusieurs fois pour avoir mon opinion. Je lui fis dire que je n'avais aucun conseil à lui donner. Je crus cependant devoir le faire assurer que la démarche faite cette fois par l'amiral Stopford, était sérieuse et conforme aux intentions des puissances signataires du traité du 15 juillet. J'ajoutai aussi que je n'avais aucun doute que ces Puissances agiraient auprès de la Porte pour lui faire obtenir l'hérédité de l'Égypte par considération pour la France qui l'avait formellement demandée.

Il y eut quelques incertitudes sur les intentions de ces Puissances, des pourparlers avec l'officier anglais, des exclamations sur la convention Napier, qu'on regardait comme un fait accompli, quelques réminiscences de résistance, fondées sur ce qu'Ibrahim Pacha ramenait avec lui 40 mille hommes de bonnes troupes. Tout a fini par se conclure comme on s'y attendait. Méhémet-Ali a répondu à l'amiral Stopford la lettre dont la traduction est ci-jointe (pièce nº 4) et a écrit au Grand Vizir celle qui est également annexée (pièce nº 5).

Le Vice-roi montre par ces deux lettres qu'il subit, dans toute l'acception du mot, la loi du vainqueur. Il la subit sans

conditions pour lui-même, car pour prix de tout ce qu'il s'est engagé à faire, on se borne à lui dire qu'on le recommandera à la Porte et on ne parle pas même de l'hérédité de l'Égypte. Je crois cependant qu'il est arrivé maintenant au dernier degré de l'humiliation qu'on a voulu lui faire subir, et que si l'intention de la Porte et des Puissances est de la pousser plus loin, il résistera maintenant avec toutes ses forces et ses Pachas, qui sont revenus ou vont revenir auprès de lui.

L'attitude que j'ai prise dans ces derniers tems et pendant les négociations de l'Angleterre, a satisfait complètement nos nationaux et a donné aux populations de ce pays une idée juste de nos sentimens et de nos intentions. En ne nous voyant prendre aucune part à ce qui se fesait, on a pensé que nous n'approuvions pas le dénouement et que nous nous réservions l'avenir. On nous a su gré aussi de n'avoir pas poussé Méhémet-Ali à la résistance, car on redoutait par-dessus tout un bombardement. On sent bien déjà que la Porte va peser de tout son poids sur l'Égypte, et on est persuadé que la France seule cherchera à tempérer la rigueur des ordres qui peuvent être donnés. Notre rôle ici, comme à Constantinople, sera d'observer pendant quelque tems la marche des choses; mais, comme je l'écrivais dernièrement à Votre Excellence, nous devrons veiller dans l'intérêt de notre politique et de notre avenir dans ce pays, à ce que Méhémet-Ali reste, autant que possible, indépendant de la Porte, sous le rapport de son administration intérieure.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

Cochelet.

P. S. — Au moment où j'allais fermer cette dépêche, on m'a remis une copie de la lettre qui a été adressée par Lord Palmerston aux Lords de l'Amirauté. C'est probablement celle officielle, dout vous me parlez dans votre dépêche du 19 novembre. J'ai l'honneur de vous la transmettre (pièce n° 6).

Correspondance politique. Égypte, XI, f°s 262-266.

51. — Monsieur de Beaufort d'Hautpoul à Son Excellence Monsieur Guizot, ministre des Affaires étrangeres.

SOMMAIRE: Au retour de sa mission en Perse, il aurait désiré avoir de nouvelles instructions. — Il a donc cru devoir s'embarquer aussitôt et il est actuellement à Syra. — Il espère être rentré bientôt à Paris. — On annonce que la Porte a refusé de reconnaître la convention signée par le commodore Napier.

Syra, le 11 décembre 1840.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Votre Excellence sait sans doute, qu'à peine de retour de mon voyage en Perse, j'ai été chargé par son prédécesseur d'une mission auprès de Méhémet-Ali et d'Ibrahim Pacha. Je ne suis arrivé que le 22 novembre à Alexandrie où j'ai appris la chute d'Acre. Néanmoins, et quoique les communications fussent interrompues, j'aurais cherché à pénétrer en Syrie, si deux jours après le Vice-roi n'avait signé avec le commodore Napier une convention pour l'évacuation de cette province. Je n'avais dès lors plus rien à faire en Syrie. J'espérais recevoir de nouvelles instructions, ou du moins un ordre de rappel de votre Ministère, à la disposition duquel je me trouve depuis quinze mois. Les deux derniers paquebots ne m'ont rien apporté, je ne suis pas même nommé dans les dépêches adressées à M. le Consul général. Si j'avais cru pouvoir être utile à Alexandrie, j'aurais attendu encore. M. Cochelet m'engageait lui-même à attendre l'arrivée d'Ibrahim Pacha, qui me connaît depuis longtems et qui a beaucoup de bienveillance pour moi, mais ma position était si fausse que je n'ai pas osé prendre sur moi de retarder ainsi indéfiniment mon départ. Je me suis embarqué le 7 au soir sur le paquebot qui se rend à Malte. Le même jour un bateau à vapeur anglais a ramené de Syrie l'officier que le Vice-roi avait envoyé porter à son fils l'ordre d'évacuation. L'amiral Stopford a paru mécontent d'abord de ce qu'avait fait le commodore

Napier et l'accusait d'avoir outrepassé ses pouvoirs. Il a ensuite ajouté que le résultat était bon et conforme à la volonté de son Gouvernement. L'Amiral avait jugé inutile le voyage de l'officier égyptien à Damas, puisque depuis plusieurs jours, Ibrahim Pacha, à la tête d'une quarantaine de mille hommes, avait quitté cette ville pour rentrer en Égypte. Au moment de mon embarquement, j'ai appris que le Vice-roi venait de recevoir par terre la nouvelle qu'Ibrahim Pacha était près de Gaza. M. Cochelet doit adresser à Votre Excellence de plus amples détails par le *Phaëton*, bateau à vapeur de l'État, qui a dû quitter hier Alexandrie.

Je ferai ma quarantaine à Malte et j'espère être à Paris du 20 au 25 janvier. Je m'empresserai d'aller prendre les ordres de Votre Excellence.

J'ai l'honneur d'être, etc.

M. de Beaufort d'Hautpoul.

P. S. — Le paquebot de Constantinople nous apprend que la Porte a refusé de reconnaître la convention signée par le commodore Napier.

Correspondance politique. Égypte, XI, f°s 268-269.

52. — M. Vattier de Bourville à Son Excellence Monsieur le Ministre et Secrétaire d'État au Département des Affaires Étrangères, à Paris.

SOMMAIRE: Transmission du rapport du baron de Veimars. — Mauvaise volonté générale envers le gouvernement de Mohamed-Aly, même de la part des Européens qui sont à son service. — Agitation dans la garde nationale. — La police redouble d'activité. — Rien à craindre cependant tant qu'il n'y aura point d'attaque extérieure. — On annonce la prochaine arrivée d'Ibrahim-Pacha. — Mesures prises en conséquence.

Caire, le 13 décembre 1840.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence de l'heureux retour au Caire de M. le baron de Veimars. Je joins ici un pli de ce consul général qui doit donner à Votre Excellence, sur l'insurrection de Gaza et d'Élarich, des renseignements pris sur les lieux et qu'il serait superflu de répéter. La hardiesse des Arabes s'est montrée menaçante. Il y a eu des personnes dépouillées aussi sur la route de Suez naguères si sûre. J'ai entendu parler, vaguement il est vrai, d'émissaires anglo-turcs; ce sont de ces choses qu'il est impossible de vérifier.

Mais un fait frappant qui s'est manifesté après les événements de la Syrie, c'est une malveillance presque générale contre le gouvernement égyptien et son Chef. J'ai éprouvé un vif regret à rencontrer ce sentiment chez des employés européens, et à devoir en manifester mon étonnement à des Français.

Les exercices de la garde nationale sont ralentis. Un de ses officiers supérieurs a été arrêté et mis dans un cachot de funeste augure pour avoir tenu d'imprudents propos. On m'a désigné un autre officier que l'on surveille. Je n'ai jamais pensé que l'on pût compter sur cette milice, et j'ai même eu l'occasion de faire entendre à l'autorité qu'il convenait d'ouvrir les yeux sur ses chefs.

Je sais que la police redouble d'activité; ses agens déguisés parcourent toute la ville. Je suis persuadé cependant que rien n'est à craindre autant qu'il n'y aura point d'attaque extérieure. La moindre démonstration de l'étranger pourrait avoir les suites les plus déplorables, à moins que l'on puisse compter sur la fidélité des troupes qui rentrent de l'Hedjaz.

On annonce la prochaine arrivée d'Ibrahim Pacha, le généralissime. Des dispositions sont prises pour sa réception, et déjà le Chef des eunuques du harem de la fille aînée de S. A. a été envoyé à sa rencontre. Aujourd'hui on le dit à El-Arich. Les troupes qui sont avec lui s'élèvent, dit-on, à 12.000 hommes. Des ordres circulaires ont été donnés, par le ministère de la guerre, aux différentes administrations, au sujet des préparatifs que nécessite la rentrée, en Égypte, de toute l'armée.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

VATTIER DE BOURVILLE.

Correspondance politique, Égypte, XI, f°s 270-271.

53, — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot ministre secrétaire d'État des Affaires Étrangères.

SOMMAIRE: A propos des missions envoyées en Abyssinie. — Sur la mission de M. Combes. — Convention pour la formation d'une Compagnie française d'Abyssinie pour un établissement sur un terrain près de l'île de Cardonaka que Cochelet n'a pas pu découvrir sur ses cartes. — La mission de M. Rochet en Abyssinie. — Ses bonnes relations avec le Roi d'Éthiopie Sahla Danghael. — Mais il paraît qu'il n'y a pas de Roi d'Éthiopie de ce nom.

Alexandrie, le 14 décembre 1840.

J'ai en plusieurs fois l'occasion, et notamment par mes dépêches des 8 novembre et 22 décembre 1839 de faire connaître à votre département mon opinion sur les missions qui ont été données en Abyssinie et le choix des personnes appellées à les

remplir. Par la dernière, j'écrivais que nous devions bien réfléchir sur les acquisitions qui pourraient être faites, parce que nous n'avions pas, comme les Anglais, des moyens à proximité pour les défendre et qu'elles fourniraient d'ailleurs à ceux-ci un prétexte pour s'étendre davantage, en nous ôtant le droit de faire des représentations au gouvernement de S. M. Britannique, qui nous répondrait qu'il ne fait que ce que nous fesons nous-mêmes.

M. le Président du Conseil me répondit, le 17 janvier dernier, que les projets dont M. Combes m'avait donné connaissance et qui avaient été communiqués au Gouvernement du Roi, n'étaient, au moins jusqu'à présent, qu'une spéculation particulière.

Il paraît que cette spéculation vient de recevoir un commencement d'exécution, d'après ce que m'écrit M. Fresnel, agent consulaire à Djedda, auquel M. Combes a adressé la copie d'un traité qui a été conclu entre lui et M. Broquent, capitaine d'un bâtiment de commerce français, agissant au nom d'une Compagnie Nanto-Bordelaise, d'une part, et un certain Mohammed Hassan, souverain maître et Badim Aly juge et chef de la religion de la ville de Edde d'autre part, lesquels souverain maître et juge concèdent à la compagnie Nanto-Bordelaise, qui se réserve le droit de prendre le titre de compagnie française d'Abyssinie, et moyennant la somme de cent mille francs qu'ils déclarent et reconnaissent avoir reçue, tout le terrain compris entre l'île de Cardonaka et le parallèle qui passe par la roche blanche située au sud-est de Haycock. J'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous transmettre une copie de ce traité, telle qu'elle m'a été envoyée par M. Fresnel. Je n'ai pas été heureux dans la recherche du territoire concédé que je n'ai pas pu découvrir sur mes cartes, aux longitude et latitude indiquées. Je crains bien que la compagnie Nanto-Bordelaise ne regrette les cent mille francs qu'on dit avoir été employés dans cette acquisition.

Il est parti dernièrement d'ici un français nommé Rochet qui a été quelque temps auprès du Roi de Choa, Sahla Sehlassi,

qui l'a chargé d'une mission auprès du Roi. Il doit être maintenant à Paris. Je lui ai demandé des renseignemens sur le Roi d'Éthiopie, Sahla Danghaël, sur lequel votre département m'a écrit le 17 août 1839 et pour qui M. d'Abbadie était porteur d'une lettre du Roi. M. Rochet, auquel je l'ai fait redire plusieurs fois et qui pourra aussi vous l'affirmer, m'a assuré qu'il n'y avait pas un Roi d'Éthiopie du nom de Sahla Danghaël. Peut-être jugerez-vous nécessaire. Monsieur le Ministre, dans l'intérêt de la vérité et de l'histoire, de faire expliquer catègoriquement M. Rochet, qui paraît bien informé de ce qui se passe en Abyssinie et qui était, dit-il, dans les meilleures relations avec le Roi de Choa.

Je suis avec respect. Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

Correspondance politique, Égypte, XI, f[os] 272-273.

54. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot ministre secrétaire d'État des Affaires Étrangères.

SOMMAIRE: Cochelet a vu Mohamed-Aly qui voudrait avoir des nouvelles de Paris, notamment une réponse à sa lettre au Roi. — Nouvelles de l'impression produite à Constantinople par la convention Napier. — Irritation de Reschid Pacha et de lord Ponsonby. — On prendra des mesures pour arrêter la retraite d'Ibrahim-Pacha en lui coupant toutes les communications. — On espère cependant que les arrangements conclus par l'amiral Stopford sur communication officielle des quatre cours mettront fin au mauvais vouloir de la Porte. — Cochelet conseille au Vice-roi de donner quelque satisfaction aux populations pour éviter que leur mécontentement n'ait des conséquences pour la tranquillité du pays. — Par exemple il serait urgent de licencier la garde nationale. — Mais il est difficile d'agir sur ce vieillard tenace et opiniâtre,

Alexandrie, le 17 décembre 1840.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le paquebot-poste est entré hier seulement dans le port d'Alexandrie, et repart aujourd'hui. Il ne m'a apporté aucune dépêche de Votre Excellence, et je n'ai rien d'important

à lui dire. Afin d'apprendre quelque chose de nouveau, je me suis rendu, hier soir, au Sérail, où je n'avais pas été depuis neuf jours. Méhémet Ali me reçut parfaitement bien. Il me demanda, avec un peu d'embarras, si vous m'aviez écrit. Il avait probablement calculé que je devais recevoir une réponse à sa lettre au Roi qui était jointe à ma dépêche du 11 novembre dernier. Je lui dis que je n'avais rien reçu, et que cela ne devait pas lui paraître extraordinaire, parce que les arrangemens précipités, dont vous aviez eu presqu'en même tems connaissance par le paquebot anglais l'*Oriental*, avaient rendu inutile toute espèce de communication de votre part. Il me demanda ensuite quelques nouvelles de Constantinople. Je lui dis que je n'avais rien reçu d'officiel de M. l'Ambassadeur du Roi, mais que je savais cependant que la convention faite par le commodore Napier avait plutôt irrité que disposé les esprits à lui être favorables. Il paraît effectivement que Reschid Pacha, excité par lord Ponsonby et peut-être aussi poussé par la Russie s'était exprimé sur cette convention dans des termes qui laissaient peu d'espoir d'en finir par ce moyen. On disait hautement que le commodore Napier s'était arrogé un droit qui n'appartanit qu'au Sultan; qu'en allant au-devant des désirs de Méhémet Ali, il lui avait donné les moyens de faire revenir ses troupes de la Syrie et de sauver son fils, en enlevant aux Turcs l'occasion de réduire Méhémet-Ali à se rendre à discrétion en demandant seulement la vie sauve. Reschid Pacha avait dit que tout n'était pas perdu et que Sélim Pacha ou le général Jockmuss ne laisseraient certainement pas Ibrahim Pacha opérer tranquillement sa retraite. Il est probable que ces généraux ont reçu des instructions dans ce sens car jusqu'à présent on n'a eu aucune nouvelle d'Ibrahim Pacha, ce qui peut faire supposer qu'on a cherché à soulever les habitans et à lui couper toutes les communications. Il est possible, cependant, que les derniers arrangemens dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte le 11 de ce mois et qui doivent être connus aujourd'hui à Constantinople, mettent fin à

l'irritation de la Porte et au mauvais vouloir des Puissances Alliées, car tout a été conclu d'après le désir de celles-ci et on doit supposer qu'elles tiendront leurs promesses.

Il serait fort à regretter qu'il n'en fût pas ainsi, car on pourrait craindre que Méhémet Ali, arrivé comme je vous l'écrivais dernièrement, au dernier degré de l'humiliation, ne voulût tenter, dans le cas où on le pousserait à bout, quelque moyen de résistance doit il serait infailliblement la victime. Dans ce moment, on travaille à soulever conre lui toutes les populations arabes, et il est malheureusement démontré qu'elles seront disposées à l'abandonner.

Quoique bien décidé à ne plus prendre sur moi la responsabilité d'aucun conseil, je n'ai pas cru pouvoir me dispenser de dire à Mehémet Ali que je l'engageais à prendre de lui-même, avant d'y être forcé par la Porte, quelques mesures qui satisferaient les populations, et je lui ai indiqué le licenciement des gardes nationales qu'on pousse à bout en les fesant travailler, sans distinction d'âge et de rang, dans les magasins du gouvernement, à charger et décharger les grains, comme une de celles, qui feraient, dans ce moment, le meilleur effet, en même temps qu'elle ôterait les armes des mains d'individus qui paraissent prêts à s'en servir contre lui, dans l'occasion. Mais j'ai reconnu, dans cette ciconstance, comme dans tant d'autres, où il s'est refusé à suivre mes avis, qu'il n'y avait rien à obtenir de ce vieillard tenace et opiniâtre, par la persuasion, et que c'était la force seule qui pourrait l'amener à des concessions. Il semble que la fatalité et la force soient les seuls argumens des Turcs. Malheureusement, l'une poursuit Méhémet Ali, et l'autre lui échappe.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

P. S. — Je continue à vous envoyer ci-joint, une copie de la correspondance de Constantinople, qui m'est communiqué à l'arrivée de chaque paquebot.

Correspondance politique. Égypte, XI, f[os] 274-275.

55. — Copie de la correspondance particulière de Constantinople en date du 18 décembre 1840.

SOMMAIRE: Protestation officielle de lord Ponsonby à la Porte contre la convention Napier, qui considère Mohamed-Aly comme une Puissance tandis que le traité de Londres du 15 juillet ne voit en lui qu'un vassal rebelle. — Il n'avait qu'à faire sa soummission, et c'était à Sa Hautesse de lui accorder le pardon. — Il faut, continue lord Ponsonby, donner à l'amiral Stopford l'ordre de s'emparer d'Alexandrie. — Mohamed Ali sera enlevé par son entourage et livré à l'escadre anglaise. — Il ne faut pas lui laisser l'Égypte, même viagèrement. — Mais, d'autre part, on annonce la soumission du Vice-roi; et les ambassadeurs des quatre Cours sont en train d'en délibérer. — On commence à parler des conditions qui lui seront imposées.

Le 8 du courant, lord Ponsonby a envoyé son premier Drogman chez Réchid Pacha; il était porteur d'une protestation, rédigée par le Ministre anglais, contre le traité de Napier. Cette pièce a été présentée au Ministre turc avec intimation de la faire copier de suite, de la signer et de la communiquer aux quatre ambassadeurs Alliés, ainsi qu'à M. de Pontois. Le Le public en a ressenti une grande peine; il a été indigné de cette démarche hostile de la Porte et surtout du changement de politique de Rechid Pacha à l'instigation de lord Ponsonby. Une circonstance digne de remarque, c'est que la personne qui a apporté à Réchid Pacha la première nouvelle de la conclusion de la paix, a reçu de ce ministre deux mille piastres d'étrennes. Il est impossible de vous exprimer la fureur et l'emportement de lord Ponsonby lorsqu'il eut connaissance de la paix; il était impatient de se rendre à la Porte; il s'y est présenté dans la journée du 9 et il a dit à Rechid Pacha: « Hier

je vous ai envoyé par mon interprète. M. Pisani, un modèle de protestation contre le traité conclu par le commodore Napier; ce traité, je l'ai considéré comme non avenu, car il n'avait pas l'autorisation de le conclure, d'autant plus qu'il considère Méhémet Ali, comme une puissance, tandis que le traité du 15 juillet le traite comme un vassal rebelle; par conséquent il aurait dû faire sa soummission au Sultan, et c'était à Sa Hautesse à lui accorder le pardon. L'honneur de votre pays exige que la note que vous avez présentée hier ait son entière exécution. Expédiez des ordres à l'amiral Stopford, moi-même je les lui confirmerai, pour qu'il attaque sans retard, et qu'il s'empare d'Alexandrie. Je vous ai communiqué toute la correspondance que j'entretiens avec des personnes qui se trouvent auprès de Méhémet Ali; elles sont disposées à l'enlever et à le remettre à l'escadre anglaise qui fera feu sur Alexandrie; ne lui accordez pas même l'Égypte viagèrement. Notre escadre, ses équipages et nos troupes sont à votre disposition; profitez de cette occasion ».

Vous voyez par cet entretien qu'on ne peut plus espérer aucun accommodement; les préparatifs militaires continuent; de nouvelles troupes vont être expédiées. Des ordres sont partis pour la Syrie, afin d'embarquer des troupes pour opérer un débarquement à Alexandrie en même temps qu'on l'attaquera avec les vaisseaux.

D'après les avis arrivés hier de Marmarizza par deux bateaux à vapeur de guerre anglais, où se trouvent les escadres alliées, il paraît que le Vice-roi a fait sa soummission au Sultan sans conditions. Les quatre ambassadeurs se sont réunis ce matin, et, dans ce moment, ils sont encore assemblés. Quel u'un bien informé vient de me dire que l'on a rédigé les conditions à imposer au Vice-roi; c'est lord Ponsonby qui les a dictées et on va les remettre à la Porte, pour qu'elle les communique au Pacha; il s'agit de l'évacuation entière de la Syrie, de la restitution de la flotte turque et de la flotte égyptienne; il lui sera défendu de construire des vaisseaux de guerre;

il sera reconnu Pacha héréditaire de l'Égypte, mais Pacha purement civil, c'est-à-dire que les troupes devront être commandées par un Pacha de la Porte. Je ne sais si le Pacha acceptera ces conditions; au reste lord Ponsonby compte beaucoup sur un refus.

Correspondance politique. Égypte, XI, f[os] 276-277.

56. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot ministre des Affaires Étrangères

SOMMAIRE: Dépêches des consuls de France en divers postes du Levant. — *Tarsous*: départ des troupes égyptiennes, leurs chefs avec la rage au cœur; les routes de la province d'Adana déjà infestées de brigands. — L'ordre et la tranquillité jusqu'ici à peu près maintenus. — *Alep*: évacuation de la ville par les Égyptiens; entrée du Gouverneur turc le 19 novembre. — Le Consul de France n'a pas cessé d'être entouré des plus grands égards. — *Damas*: concentration à Damas des troupes d'Ibrahim-Pacha, environ 70.000 hommes, dont 30.000 réguliers, suivis d'environ 12.000 femmes et 15.000 enfants, soit près de 100.000 âmes. — Répression énergique d'une rebellion au village de Sassa. — Au 8 décembre Ibrahim n'avait pas encore commencé son mouvement de retraite vers l'Égypte: il attendait des instructions de son père. — *Beyrout:* Mouvements de troupes destinées à agir contre Ibrahim; elles s'y montrent mal disposées. — Grande misère dans la montagne du Liban; routes infestées de voleurs et d'assassins; apathie de l'administration turques. — Réaction déjà contre les nouvelles autorités. — Autres nouvelles: A Jérusalem, les anciennes avanies ont recommencé contre les Chrétiens. — Les Arméniens, qui sont riches, vont trouver moyen de reprendre la Chapelle de l'Ascension. — Les religieux catholiques n'ont plus de recours que dans la protection de la France. — Détails sur les circonstances de la prise de Saint-Jean d'Acre. — « L'avenir fera voir si cette victoire a été utile à la Porte et au bien-être de la Syrie ».

Alexandrie, le 22 décembre 1840.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Un navire de commerce grec, venant de la Syrie, qui est entré hier dans ce port, m'a apporté pour votre Département des dépêches des Consuls du Roi à Tarsous, Alep, Damas et Beyrout. Elles vous feront connaître exactement l'état des choses dans ces diverses localités. Toutes les communications

par terre et par mer étant interrompues depuis longtemps, nous étions privés de nouvelles positives, et nous étions obligés de nous en rapporter à celles qu'on fesait circuler. Voici maintenant la vérité telle qu'elle ressort de la correspondance des Consuls et des lettres particulières qui me sont parvenues.

Tarsous. — C'est le 19 octobre que la ville a été évacuée par les troupes et les autorités égyptiennes. Le gouverneur militaire, Veli-Bey, fit, le lendemain, sa jonction avec Ahmet-Pacha-Menicli, commandant en chef les troupes de la province, qui avait quitté Adana. Le général Ahmet-Bey, qui commandait les fortifications de Kulek-Bogaz, élevées à si grands frais et avec tant d'éfforts, les avait abandonnées, après avoir fait enclouer les canons. Tous ces généraux s'étaient retirés, la rage dans le cœur, en voyant qu'il n'avait aucun ennemi devant eux.

Les routes de la province d'Adana étaient infestées de brigands. Les Turcomans avaient voulu tenter un coup de main sur Tarsous, mais le Muft et le Cadi, qui y étaient restés, avaient organisé un Gouvernement provisoire. Une garde civique composée des notables, avait été formée, et l'ordre n'avait pas été troublé.

Le Consulat de France avait servi de refuge à un grand nombre d'individus qui craignaient une réaction, et le Consul du Roi avait montré une intelligence de sa position, une prudence et une fermeté qui ont puissamment contribué à assurer le maintien de l'ordre et de la tranquillité.

Alep. — Ahmet Pacha Ménicli, après avoir conduit ses troupes à Hama, avait reçu l'ordre d'aller à Alep, où il était arrivé le 9 novembre au soir. Le 10, il avait fait évacuer la ville. Les divisions de Marasch et d'Orfa dont la retraite n'avait été signalée par aucun accident ni aucun excès, s'étaient dirigées en trois corps sur Damas. Le fils d'Ibrahim Pacha était parti dans la nuit de 13 au 14. L'armée égyptienne avait entièrement évacué Alep le 15, au matin. Immédiatement après sa sortie, on avait lu au Mahkeiné, ou tribunal de justice,

un ordre du Pacha commandant les forces ottomanes, qui rétablissait l'autorité du Sultan dans la ville d'Alep et y nommait gouverneur Youssef-Bey-Chereief. Ce personnage avait fait son entrée à Alep, le 19 novembre, avec 300 cavaliers. La satisfaction des habitans avait été très grande. Les Turcs surtout s'étaient félicités hautement d'être délivrés du Gouvernement égyptien.

Le Consul du Roi, qui avait toujours eu peu de sympathie pour lui, a partagé la joie commune. Ses relations avec la famille du nouveau Gouverneur, dont il avait fait délivrer un des principaux membres, Osman-éfendi-Chereief, au moment du départ de l'armée égyptienne, lui assuraient de la part de la nouvelle autorité turque les plus grands égards et une protection efficace.

Damas. — Ibrahim Pacha avait quitté la position de Zahlé, où il s'était rendu le 28 octobre pour prendre l'offensive et combattre le nouveau Prince du Liban; et à la tête des 15 mille hommes qu'il y avait rassemblés il avait fait son entrée à Damas le 22 novembre. Les troupes qui avaient évacué les provinces d'Adana, Marach, Orfa et Alep, l'avaient rejoint le 1er décembre. On évaluait, à cette époque, la force de son armée à 70 mille hommes, dont 30 mille seulement de troupes régulières. Cette armée était suivie d'environ 12 mille femmes et 15 mille enfans. C'est donc près de 100 mille âmes qui s'étaient concentrées à Damas, et étaient venues augmenter sa population déjà si considérable.

Dans la nuit du 26 au 27 novembre, le Général en chef avait été prévenu qu'un nommé Ahmet Aga-el Yussef, ancien agent d'affaires de l'Emir Béchir, ainsi que l'Emir Ahmed Kartouch, Chef des Mutualis, étaient venus à la tête de 3 à 4 mille paysans, pour soulever le Hauran. Ibrahim-Pacha monta aussitôt à cheval, se rendit au camp situé au village de Nezaï à une lieu de Damas, prit avec lui 5000 cavaliers irréguliers et un escadron de cavalerie régulière, atteignit les insurgés au village de Sassa, fondit sur eux et les tailla en pièces. Les prison-

niers furent massacrés. Cet engagement, sans une très grande importance, avait cependant un peu relevé le moral de l'armée égyptienne.

Jusqu'à la date du 8 décembre, époque des dernières nouvelles reçues de M. le Consul du Roi à Damas, Ibrahim-Pacha n'avait pas encore commencé son mouvement de retraite vers l'Égypte, soit parce que la saison trop avancée, un froid très vif, les pluies et les neiges l'empêchaient de le commencer avec une armée si considèrable, privée de vêtements d'hiver et n'étant pas suffisamment approvisionnée de vivres, soit parce qu'il n'avait pas encore reçu les ordres positifs de son père, que l'Amiral Stopford avait fait la faute de ne pas lui envoyer, probablement dans la crainte qu'on n'interprétât sa démarche comme une sanction donnée en quelque sorte à la convention Napier.

Le Consul du Roi, qui était déjà préparé à l'ordre de la retraite de l'armée égyptienne, avait, avec l'activité et l'énergie qui le caractérisent, concerté quelques dispositions pour éviter les malheurs qu'elle pourrait entraîner dans une ville fanatique, hostile surtout aux Chrétiens. Il s'était entendu avec les principaux Agas de Damas, qui étaient même venus le consulter, pour qu'un Gouvernement provisoire fût organisé la veille du départ des troûpes égyptiennes, en attendant l'arrivée de celles ottomanes. De son côté Ibrahim Pacha lui avait donné l'assurance qu'il n'y aurait aucun excès commis par son armée, si les habitans se tenaient dans la ligne de conduite qu'ils avaient observée jusqu'alors.

Beyrout. — Le 27 novembre, quelques troupes ottomanes étaient parties de cette ville, moins pour combattre l'armée égyptienne que pour la remplacer dans les lieux qu'elle avait cessé d'occuper. Le fameux Chef druse, Chubli Arian, dont la défection avait entraîné la soumission du Hauran et qui avait donné à Ibrahim Pacha des preuves de son dévouement, avait déserté le camp égyptien et était arrivé le 26 novembre à Beyrout.

Le 10 décembre, un régiment turc avait reçu l'ordre de se mettre en marche avec de l'artillerie. On supposait qu'il devait aller à la rencontre d'Ibrahim Pacha, dont on paraissait craindre un mouvement offensif, probablement à cause du succès qu'il avait obtenu près de Damas. Cet engagement avait fait une grande sensation parmi les Turcs, qui tremblaient encore au seul nom d'Ibrahim-Pacha, et pouvait contribuer à démoraliser l'armée ottomane.

Le haut Liban était couvert de neiges. Dans la montagne, la misère était grande et le mécontentement extrême. Les routes sont infestées de voleurs et d'assassins. L'administration et les troupes turques sont d'une apathie dont ou ne peut se faire aucune idée. Le nouveau Prince du Liban se plaint amèrement de la faiblesse du gouvernement et menace de se démettre de ses fonctions. La confusion et la division règnent parmi les Chefs. Une réaction très prononcée se manifeste contre la nouvelle autorité. Tels sont, Monsieur le Ministre, les renseignemens qui me sont donnés par M. le Consul du Roi à Beyrout, qui se maintient toujours dans de bons rapports avec l'autorité turque.

Un affreux ouragan avait obligé les bâtimens de guerre anglais à quitter les côtes de la Syrie. Le brigantin le *Zèbre* s'était perdu dans la rade de Caïffa. La corvette la *Pique* avait été rasée. Une corvette autrichienne avait été dématée dans la rivière de Beyrout. Quatorze bâtimens marchands étaient à la côte. Nos bâtimens de guerre avaient tenu ferme sur leurs ancres.

Indépendamment de ces nouvelles, que j'ai trouvées dans la correspondance de MM. les Consuls du Roi en Syrie, qui veulent vien continuer à me les transmettre, quoique je n'aie plus aucune direction à leur donner, et dont j'ai cru devoir vous présenter l'extrait, j'en ai recueilli quelques autres par des voyageurs qui étaient à bord du bâtiment grec qui les a apportées.

Ils m'ont dit qu'à Jérusalem, où ils ont été et qui est au pouvoir des Turcs, le règne des anciennes avanies si communes

autrefois et qui n'existaient plus sous Méhémet-Ali, avait recommencé, et que les religieux latins avaient déjà commencé à en souffrir. Je m'y attendais. J'ai obtenu depuis plus de trois ans trop d'avantages de Méhémet Ali en faveur du culte catholique-romain, pour qu'il n'y ait pas une réaction contre lui. Les Arméniens, qui sont riches et qui peuvent acheter les autorités turques, feront payer cher aux religieux latins le rétablissement de la Chapelle de l'Ascension dans son état primitif et la destruction des bâtimens qu'ils y avaient élevés près de la Coupole. Les Grecs, contre lesquels j'ai eu à soutenir une guerre continue, ne pardonneront pas à ces religieux d'avoir obtenu un lieu d'habitation et de prière dans le village de Beit-Gialla, voisin de Bethléem, qu'ils disent faussement leur appartenir, et une foule d'autres concessions que Méhémet Ali m'accordait quand il était convaincu de la justice de mes demandes. Le Révérendissime Gardien du Saint-Sépulcre, qui était ici depuis près d'un mois et qui est retourné avant-hier à Jérusalem, est parti le cœur navré en songeant à la lutte qu'il va être obligé de soutenir contre toutes les sectes religieuses qui s'étayeront du nouvel état de choses pour chercher à opprimer les religieux latins. Il m'a prié instamment, Monsieur le Ministre, de vous recommander d'écrire à M. l'Ambassadeur du Roi à Constantinople de défendre leurs intérêts contre toutes les intrigues.

Six à sept cents Anglais étaient à Saint-Jean d'Acre, et travaillaient à en relever les ruines. On y attendait encore de Malte des officiers d'artillerie et des canonniers. J'ai vu un officier polonais qui se trouvait dans la place au moment du siège. Il m'a dit qu'elle n'était pas fortifiée du côté de la mer, de manière à pouvoir résister longtems, quand même le magasin à poudre n'aurait pas sauté. Les pierres employées et le ciment qui les liait, se réduisaient en poudre à chaque coup de canon. La place n'a pas d'ailleurs été attaquée de face. Les bâtimens anglais s'étaient placés de chaque côté, vis-à-vis de ce que l'on appelle en termes de génie des *angles morts*,

qui ne pouvaient leur faire aucun mal, et leurs feux qui se croisaient, occasionnaient de grands désastres. La prise de Saint Jean-d'Acre, que les Anglais feront sonner bien haut, n'est donc pas un fait d'armes très important par les difficultés qu'il a présentées. L'effet moral qu'elle a produit et le résultat qui l'a suivie, sout beaucoup plus significatifs.

L'avenir fera voir si cette victoire a été utile à la Porte et au bien-être de la Syrie. Je ne le crois pas. On en est déjà assez embarrassé; car on ne sait déjà plus que faire contre des populations anarchiques, qui ne demandent qu'à vivre de pillages, qui supportent avec peine le joug d'une autorité régulière, et que la Porte pourra difficilement gouverner.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

Correspondance politique, Égypte, XI, f[os] 278-281.

57. — M. Vattier de Bourville à Son Excellence Monsieur le Ministre et Secrétaire d'État au Département des Affaires Étrangères, à Paris.

SOMMAIRE : Nouvelles contradictoires au sujet d'Ibrahim-Pacha : il serait encore aux environs de Damas avec près de 40.000 hommes en fort bon état. — Troupes envoyées d'Égypte à sa rencontre pour soutenir sa retraite. — Désordre universel parmi les populations de la Syrie qui ne veulent pas plus du Sultan que du Pacha d'Égypte. — La route de Suez est toujours infestée par les Arabes du désert. — La ville est toujours fort tranquille.

Caire, le 23 décembre 1840.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Malgré les dispositions prises pour la réception d'Ibrahim Pacha, ce généralissime n'arrive point, et si les renseignements que j'ai pu obtenir d'un employé au Ministère de la guerre sont exacts, il serait encore en Syrie; on dit qu'il a pris position avec

son armée dans la plaine qui s'étend de l'Anti-Liban à Damas. On ajoute que ses forces, évaluées à 40.000 hommes, ont victorieusement repoussé une attaque des montagnards.

Une lettre écrite par un Français attaché à l'école de cavalerie que l'on a dernièrement fait partir pour El-Arich et Gaza, annonce que le colonel Varin Bey avec ses cavaliers se mettait en route pour Jaffa afin d'aller, dit-on, à la rencontre des troupes d'Ibrahim Pacha. D'après cette lettre aussi, il lui resterait de 36 à 40.000 hommes de troupes régulières en très bon état. On ajoute que Soliman Pacha (le Colonel Sèves), Ahmet Menekli Pacha, et Cherif Pacha sont avec le généralissime égyptien.

Au dire de la même lettre, le désordre est dans toutes les populations de la Syrie qui ne veulent pas plus du Sultan que de Méhémet-Ali. Les Bédouins de Nablous pillent et assassinent sans distinction, et les routes ne sont praticables qu'avec des forces majeures; de son côté Ibrahim Pacha se serait vu dans la dure nécessité de tout permettre à ses soldats pour se les attacher et leur laisser procurer des vivres qu'il ne pouvait plus leur fournir.

D'ici, on voit partir fréquemment des caravanes d'approvisionnements que l'on dirige sur El-Arich; il règne surtout une grande activité dans les travaux de boulangerie.

La route de Suez continue à être infestée par les Arabes du désert. Un Français au service d'un hôtel anglais a été dépouillé. Une escorte est donnée pour la valise et les voyageurs des Indes qui partent ce soir ou demain matin.

La ville est toujours fort tranquille. L'officier supérieur de la garde nationale dont j'ai annoncé l'incarcération a été acquitté et rendu à la liberté.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

VATTIER DE BOURVILLE.

Correspondance politique. Égypte, XI, f[os] 282-283.

Toutes les troupes égyptiennes étaient revenues de l'Arabie. On peut évaluer à 10 mille hommes le nombre de celles qui se trouvent maintenant en marche et au Caire.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

Correspondance politique, Égypte, XI, f° 284.

59. — De M. Gallice à Monsieur le Maréchal, Duc de Dalmatie, Ministre de la Guerre, et Président du Conseil des Ministres.

SOMMAIRE: Continuation des travaux de fortification et d'armement. — Projets divers soumis au Vice-roi: un canal entre le lac Maréotis et la mer, comme il était au temps des Grecs ou des Romains; restes de maçonnerie. — Il contribuerait à assurer la défense d'Alexandrie par de larges nappes d'inondation. — Si Gallice doit demeurer quelque temps en Égypte, il demande qu'on lui envoie un ou deux jeunes officiers. — Sans faire de politique, il doit dire que la moitié des canons en batterie aurait suffi à détruire tous les vaisseaux de l'Angleterre si les Anglais avaient risqué une attaque ou un bombardement. — Mais aussi il faudrait réorganiser ou même remplacer les troupes égyptiennes chargées de cette défense. Car on a recruté n'importe qui. — Les mauvais conseillers et favoris du Vice-roi; mécontentement des meilleurs officiers. — Les mauvais conseillers du Vice-roi s'efforcent de jeter le blâme sur la France. — Ils craignent aussi le prochain retour d'Ibrahim, qui marquera la fin de leur crédit. — On peut s'attendre à ce moment à de graves événements, peut-être même à une reprise d'hostilité. — Le Vice-roi a demandé à Gallice de parcourir toutes les côtes pour en inspecter et organiser tous les moyens de défense; il lui manifeste toujours la plus grande confiance. — Détails techniques sur la prise de Saint Jean d'Acre. — La situation ne serait pas du tout la même à Alexandrie. — Fléaux de toute espèce abattus désormais sur la Syrie. — Si l'argent qu'on y a dépensé eût été prêté au pacha, il aurait ouvert un canal de navigation à travers l'isthme de Suez, dont toutes les nations et surtout l'Angleterre, auraient profité.

Alexandrie, le 24 décembre 1840.

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

En attendant les instructions que j'ai réclamées à différentes reprises pour savoir ce que j'aurai à faire au milieu des graves événemens qui peuvent surgir d'un moment à l'autre, j'ai l'honneur de vous exposer que le Pacha fait continuer les travaux de fortifications et d'armement, tout comme pen-

dant la faible et triste lutte que ses armes ont soutenue en Syrie; ainsi les projets dont j'avais reconnu l'utilité, sont, ou exécutés, ou en train d'exécution, mais avec une lenteur désespérante. D'après ses ordres, je m'occupe depuis 4 jours de la rédaction d'un projet mixte, dont je lui ai donné l'idée il y a environ deux mois, et qui consisterait à rétablir un ancien fossé à travers la langue de terre, entre le lac Maréotis et la mer; il en résulterait deux grands avantages; l'un, de rendre à l'agriculture plus de 40 lieues carrées de surface, sur laquelle, avant la destruction de la digue d'Aboukir par les Anglais, il existait, dit on, une soixantaine de villages; et l'autre d'augmenter considérablement les moyens de résistance contre une attaque par terre venant de l'Ouest.

Ce canal creusé dans le roc sous l'empire des Grecs, ou plutôt sous celui des Romains, si on en juge par des restes de maçonnerie encore existant sur ses bords, a 1168 mètres de long sur 20 de large, et n'exige qu'un déblais de 46,720 mètres cubes de terre à 3 relais, pour lui rendre ses anciennes propriétés, c'est-à-dire les deux avantages que je viens d'énoncer et en outre celui de pouvoir à volonté tendre une immense inondation qui se répandant dans le lac Madich, rendrait Alexandrie à peu près inattaquable dans toute l'étendue de cette inondation, sans que, comme il y a 40 ans, des flottilles ennemies puissent s'en emparer. Mais ce projet pour lequel 3 ou 2 écluses de 1^{m} 50 au plus de hauteur seraient nécessaires, ne peut être définitivement arrêté, que lorsque je connaîtrai le maximum de hauteur des eaux du lac Maréotis, maximum qui n'aura lieu que vers la fin de février, d'après ce qu'on m'a assuré.

Si mon séjour ici devait se prolonger, je réclamerais instamment un ou deux jeunes officiers du génie et deux fois autant de gardes; cette demande serait fondée sur l'inexpérience, l'ignorance et l'apathie des hommes que le pacha m'a adjoints. On croirait difficilement en Europe qu'il n'existe pas un seul Turc ou Égyptien aux ordres du Pacha, même parmi ceux

qui ont été élevés comme les Européens, capable de faire un nivellement à plusieurs stations, et pourtant c'est l'exacte vérité. Il est facile d'après cela de conclure les difficultés que je rencontre à chaque pas: elles sont telles que sans les aides dont je viens de parler, ma santé quelque forte qu'elle soit ne pourrait bientôt plus y suffire, surtout si on considère que quand j'ai marché deux à trois heures mon pied droit devient douloureux à l'endroit où le tendon d'Achille a été rompu.

Je me renfermerai toujours dans ma spécialité, et j'éviterai autant qu'il dépendra de moi de parler politique, cependant, lorsque sur ma route, sans les chercher, je rencontrerai des faits que je croirai utiles à la France, je m'empresserai de les faire connaître, principalement ceux qui se rattachent directement à la défense de l'Égypte; comme, par exemple, les suivants:

Vous savez, Monsieur le Maréchal, que lorsque, dernièrement les Anglais à deux reprises différentes sont venus forcer la main au Pacha, ils ont tiré leurs principaux argumens de ce que, disaient-ils, les moyens matériels de défense de ce dernier étaient mauvais, tandis qu'ils représentaient les leurs comme irrésistibles, et en outre de ce que les troupes du Pacha ne voudraient pas se battre. Quant au 1er, je répèterai ce que déjà j'ai eu l'honneur de dire dans mes rapports antérieurs, savoir que la moitié des canons qui sont en batterie suffirait pour détruire tous les vaisseaux de l'Angleterre: quant au personnel, il est certain qu'il renferme beaucoup d'élémens nuisibles, tels sont les enfans de 12 à 15 ans, la garde nationale, et ceux qui pour ne pas servir se sont mutilé les mains et l'œil droit, les matelots de la flotte turque, etc. etc., auxquels le Pacha mal conseillé, et au détriment de ses finances, a donné bon gré mal gré des fusils, croyant que cela suffisait pour avoir *des soldats*, ou peut-être pour en imposer par le nombre; toujours est-il qu'il croyait augmenter sa puissance tandis qu'il n'a fait que donner à la trahison les

moyens les plus actifs pour paralyser la bonne volonté de ses vieux soldats: il paraît démontré que si ces derniers formaient des corps à part, ils se battraient parfaitement et seraient assez nombreux pour donner lieu à une armée de 45 à 50 mille hommes, sans compter les 30 à 35 mille hommes éprouvés qui sont encore à Damas sous les ordres d'Ibrahim-Pacha. Il est évident qu'il n'y aurait pas de puissance européenne disposée à faire l'enjeu nécessaire pour attaquer l'Égypte défendue par une armée de 75 à 85 mille hommes, d'ailleurs bien pourvue de tous les accessoires.

C'est donc à la réorganisation de son armée que le Pacha aurait dû procéder, depuis qu'il a consenti à évacuer la Syrie; au lieu de cela, qu'a-t-on fait?

On a supprimé la circulation de la monnaie turque qui, à cause de la facilité qu'elle présente pour les ménages, est en grande partie entre les mains des pauvres et des soldats qui généralement sont mariés.

On a ramassé, de force, tous les domestiques mâles qui sont fort nombreux ici, pour les incorporer dans l'armée.

Vous jugez, Monsieur le Maréchal, combien des mesures de cette nature, que la trahison seule a pu inventer, étaient dangereuses au milieu des circonstances politiques actuelles! Aussi le sang aurait-il coulé et peut-être que le Pacha serait maintenant détrôné, si, informé à temps, il ne s'était hâté de les rapporter. Telle est l'opinion de plusieurs personnes, serviteurs sincèrement dévoués à sa fortune.

Par mes fonctions je suis en relation avec des hommes de tous les étages (je ne dis pas classe, car ici il n'y a que des esclaves; les uns travaillent la terre, fournissent des recrues et des alimens aux armées, et les autres, généralement turcs, ont des titres qui leur donnent le droit, malgré leur ignorance profonde, de commander les premiers, soit civilement, soit militairement selon la volonté du Pacha ou de ses conseillers) ce qui m'a mis à même de juger qu'il s'opère une forte réaction en faveur de la guerre dans l'hypothèse surtout où la famille

du Pacha ne serait pas reconnue héréditaire du Pachalick d'Égypte. Voici sur quoi je me fonde:

Depuis fort longtemps le Pacha ne consulte que de vieux Turcs, tels que ses anciens saïs, porte-pipes, mignons, etc., ou d'anciens négocians grecs, italiens, arméniens, ou encore de vieux drogmans, qui, les uns et les autres, ont fait d'énormes fortunes au détriment des fellahs: un porte-pipe, qui, dit-on, est le type de l'ignorance et de la stupide gravité turque, touche annuellement mille bourses ou cent vingt cinq mille francs.

En procédant ainsi, le Pacha a excité la jalousie des chefs de l'armée et de la flotte contre son conseil, et aujourd'hui la plus grande partie de ces chefs sont ou paraissent indignés de ce que les conseillers du Pacha ont mis en doute la bravoure et le dévouement des soldats et des marins égyptiens. Ils regrettent donc que le Pacha n'ait pas persisté à avoir confiance dans ses armées.

De cet état des esprits, il résulte deux choses: les conseillers du Pacha disent beaucoup de mal de la France, qu'ils accusent de tous les maux du gouvernement égyptien, afin qu'on ne les en rende pas responsables eux-mêmes, et sont loin d'être fâchés que l'éloignement d'Ibrahim se prolonge: ils retarderaient même son arrivée s'ils le pouvaient, parce qu'ils sont persuadés qu'à partir de ce moment, leur règne serait fini; ils sentent si bien cela qu'ils éloignent de Son Altesse tous ceux qu'ils soupçonnent avoir quelque énergie pour parler avec franchise en sa présence d'un sujet aussi scabreux pour eux. En cela ils sont dans l'erreur; leurs antagonistes sont trop façonnés aux chaînes qu'ils portent et ont trop de confiance dans la fatalité pour essayer de rétablir les affaires de leur maître, sans y être directement appellés par lui et celui-ci, par un aveuglement inconcevable, ne les appellera pas, dit-on, dans ses conseils tant qu'Ibrahim, son fils, ne lui aura pas ouvert les yeux; ainsi la politique actuelle sera continuée jusque-là.

Les nuages que les alentours du Pacha s'efforcent de jeter sur la conduite de la France à l'égard de l'Égypte, leur font momentanément quelques prosélytes parmi ceux qui ne savent pas lire: mais la lecture des journaux français et surtout des explications données à la tribune à l'occasion de la rédaction de l'adresse au discours de la Couronne, aura bientôt démontré que c'est à la France seule que le Gouvernement égyptien devra sa conservation. Lorsque cette vérité, qui fait des progrès tous les jours, aura pénétré dans la masse des officiers, l'influence de la France sera alors à peu près ce qu'elle était avant les derniers événemens et cette influence ne pourra que grandir pour peu qu'on cultive les germes de civilisation toute française qui commencent à se montrer dans la génération que l'ordre naturel doit faire succéder à celle qui depuis plusieurs années a, dans son seul intérêt, laissé ignorer au Pacha le véritable état des choses, sous le rapport de la misère générale sauf au sein des familles que j'ai désignées plus haut. En ce moment, je dis:

qu'il s'opère depuis une vingtaine de jours une réaction qui poussera à la guerre dans le cas où la part qu'on fera à Méhémet-Ali serait trop exigue;

qu'il pourrait bien y avoir un changement complet dans le divan au moment où Ibrahim sera de retour auprès de son père;

que celui-ci, appuyé sur son fils toujours aimé de l'armée, sans avoir l'espérance de lutter avec avantage, seul, contre les quatre Puissances, préfèrera, ainsi que sa famille, s'ensevelir sous les débris du trône, ouvrage de sa vie, si l'œuvre d'abaissement qu'on exécute contre lui est poussée trop loin;

que dans le conflit qui en résulterait, il y aurait beaucoup de sang de répandu à cause de la force réelle dont il disposera aussitôt qu'elle sera dégagée de l'alliage impur qui la neutralise;

et enfin, que la France aura toujours un très grand nombre de partisans pour peu qu'ils puissent croire qu'elle

sera toujours, comme jusqu'à présent, la protectrice de l'intérêt égyptien.

Dans l'hypothèse d'une guerre dans laquelle la France interviendrait, on pourrait, sans trop de présomption, espérer de mettre le Pacha à même de ressaisir la Syrie, moyennant un corps de dix mille hommes et quelques marins expérimentés, pleins d'abnégation et d'un caractère éminemment conciliant, afin de ménager l'amour-propre de ceux qu'ils auraient à diriger. Cette assertion sur la Syrie ne paraîtra pas hazardée si on jette les yeux sur l'état actuel de cette province et si on tient compte de l'esprit qui anime quelques tribus influentes du Liban, en faveur de la France, et même encore en faveur de l'Égypte.

Dans mes relations avec le Pacha, je me renferme dans la spécialité qui m'a été confiée; lorsqu'il me questionne sur des objets qui s'en écartent, j'émets franchement mon avis, mais en termes mesurés et de manière à n'assumer sur moi aucune espèce de responsabilité. Mes entrevues avec lui depuis les derniers évènemens, bien qu'il me montre toujours la plus grande bienveillance, ont cependant un côté pénible, surtout pour lui, qui, dans plusieurs circonstances, me parlait de bombardement, et en général des affaires, de la guerre, avec un grand courage, comme si sa puissance devait y puiser un grand aplomb. Il était bien persuadé qu'il y trouverait l'occasion de prendre la revanche des revers de Syrie. Je ne sais pas si je me fais illusion, mais il me semble qu'il vieillit sensiblement tous les jours et de toutes les manières. Parfois je me demande ce que deviendrait l'Égypte en l'absence d'Ibrahim, s'il venait à succomber sous les coups qui l'accablent. Saïd-Bey, son second fils vient de partir, avec regret, c'est de lui que je le tiens, *pour une mission agricole*, dans le haut Sahiré; je fais des vœux pour que les belles espérances que donne ce prince puissent un jour se réaliser, nul doute qu'alors l'Égypte ne le compte au nombre de ses bienfaiteurs, et la civilisation parmi ses plus zélés apôtres.

Si, dans tout ce que je viens d'exprimer, Monsieur le Maréchal, il est quelques faits qui puissent être utiles à la France, je me féliciterai de vous les avoir fait connaître; dans l'hypothèse contraire, je vous supplierais de ne songer qu'au sentiment qui a dirigé ma plume.

Je croyais terminer ici ma lettre, le départ du paquelot qui n'aura lieu que demain me permet de joindre quelques réflexions à ce qui précède.

Le Pacha paraît être toujours dans l'intention de me faire parcourir les côtes d'Égypte pour en assurer la défense; il m'en a encore parlé dernièrement; je vois cependant qu'il a quelques motifs pour retarder mon départ; craint-il qu'on ne lui laisse pas assez de liberté pour terminer une opération de cette importance. C'est ce que j'ignore; toujours est-il que malgré le dire contraire de ses intimes, qui considèrent l'argent dépensé en fortification comme perdu, il regrette beaucoup de n'avoir pas depuis plusieurs années travaillé sérieusement à la défense. Il voit aujourd'hui que les grands sabres et les bayonnettes seules ne suffisent pas pour donner aux empires une consistance suffisante.

Je suis toujours sur un très bon pied auprès de lui, et je crois que, surtout comme envoyé du Ministre de la Guerre français, j'exercerais sur lui une certaine influence si les circonstances le lui permettaient. Dans le temps, il m'avait consulté sur les causes qui avaient pu amener aussi rapidement la chute de Saint-Jean d'Acre, chute qui, exploitée dans l'intérêt anglais par la peur et la trahison, a imprimé une si fâcheuse direction aux affaires de l'Égypte. Je savais seulement alors que la flotte s'était embossée à 4 ou 600 mètres de la place, et je concluais d'après un mauvais croquis fait de mémoire, savoir:

que les Anglais avaient placé leurs vaisseaux dans deux angles morts que présentait la défense, l'un au sud et l'autre au nord du Cap;

que de là ils avaient pu presque sans danger battre en

brèche les remparts formés probablement de matériaux fort mauvais, les renverser en peu de temps et mettre à découvert les défenseurs, à moins que, comme je fesais ici pour le fort du Phare, on n'eût eu la précaution de s'approvisionner d'un grand nombre de sacs remplis de terre, pour reformer les parapets à mesure qu'ils croulaient;

qu'après l'explosion du magasin (explosion dont la cause m'était inconnue) qui avait détruit un tiers des défenseurs, la garnison, dépourvue de poudre, s'était vue dans la nécessité d'évacuer la place;

et enfin qu'on pouvait inférer de tout cela que la moitié au moins des soldats s'était bravement comportée, puisqu'à travers mille dangers ils avaient obéi et suivi leurs chefs et que par conséquent la défection n'était pas générale comme on le prétendait.

J'établissais aussi que rien de ce qui était arrivé à Acre n'était à craindre pour Alexandrie, parce qu'ici tous les parapets, sauf ceux du Phare, étaient en terre, que les poudres étaient dans 20 magasins à l'épreuve, etc., etc., qu'on exaltait outre mesure la puissance des canons anglais; j'affirmais enfin sur ma tête, que, grâce aux moyens immenses de défense dont disposait son Altesse, Alexandrie ne serait pas sérieusement bombardé, à moins que l'amiral Stopford n'eût perdu la sienne. Je n'ai pas été cru alors, mes rapports écrits et de vive voix ont été regardés comme non avenus, et voilà qu'aujourd'hui, un officier polonais et un chirurgien qui resaient partie de la garnison d'Acre, ont répété au Pacha, à peu près mot pour mot, tout ce que je viens d'avoir l'honneur d'exposer à Monsieur le Maréchal. Ce n'est point par vanité que je suis entré dans ces détails; car il n'est pas de militaire un peu exercé qui n'eût conclu comme moi; mais bien pour démontrer que si les Anglais sont maîtres du littoral syrien, ce n'est pas parce qu'ils ont remporté de grandes victoires dues à de grands efforts de génie et de bravoure de leur part; mais bien parce qu'il a manqué au Pacha quelques hommes

60. — Le Maréchal Duc de Dalmatie, Président du Conseil, Ministre Secrétaire d'État de la Guerre à Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères, à Paris.

SOMMAIRE: La présence du commandant Gallice est-elle encore utile en Égypte? — Quant à ses frais et émoluments, ils doivent sans doute être à la charge du Vice-roi. — Le Ministre des affaires étrangères est d'un avis différent; il faut demander à M. Cochelet si la présence du Commandant est encore utile; et, en ce cas, il serait impossible de mettre les frais de sa mission à la charge du Vice-roi.

Paris, le 24 décembre 1840.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

J'ai l'honneur de vous transmettre en communication une lettre qui m'a été écrite, sous la date du 27 novembre dernier, par M. Gallice, lieutenant-colonel du Génie, en mission à Alexandrie.

Dans l'état actuel des affaires à Alexandrie, la présence de cet officier supérieur ne me paraît plus y être aussi nécessaire que par le passé, et il pourrait, peut-être, revenir en France sans inconvénient. Toutefois, avant de lui en donner l'ordre, j'ai cru devoir vous communiquer les observations de M. Gallice, et vous prier de me faire connaître si, dans l'intérêt politique, vous pensez qu'il doive encore séjourner à Alexandrie, attendu que, dans ce cas, je ne mettrais aucun empêchement à ce qu'il continuât à y remplir la mission qu'il avait acceptée.

Quant aux dépenses que M. Gallice a faites, et dont il demande le remboursement, il vous paraîtra sans doute naturel, comme à moi, Monsieur et cher Collègue, qu'elles restent à la charge du Vice-roi, et que les démarches nécessaires pour atteindre ce but soient faites par le Consul de France à Alexandrie, auquel vous voudriez bien, dès lors, donner des instructions conformes.

Dès que vous m'aurez fait connaître la suite que vous jugerez convenable de donner au contenu de la présente dépêche j'adresserai à M. Gallice les diverses instructions qui devront en être la conséquence.

Je vous prie de me faire en même temps le renvoi de la pièce ci-jointe.

Recevez, Monsieur et cher Collègue, etc.

Le Président du Conseil
Ministre Secrétaire d'État de la Guerra.
MARÉCHAL DUC DE DALMATIE (1)

Correspondance politique. Égypte, XII, f° 182.

61. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre Secrétaire d'État des Affaires Étrangères.

SOMMAIRE: On annonce de mauvaises dispositions de la Porte au sujet des négociations d'Alexandrie. — Lord Ponsonby engage la Porte à restreindre autant que possible les avantages accordés à Mohamed-Aly. — Le Vice-roi n'est pas disposé à subir de nouvelles humiliations: Ibrahim-Pacha est encore à la tête de 70.000 hommes; il y a une réaction prononcée dans les esprits en Syrie. — Et il répète: « Je ne me laisserai pas imposer des lois honteuses... Je préfère mourir les armes à la main. » Il le déclare en termes très fermes à Cochelet. — Cochelet lui conseille au contraire de céder pour le moment, à cause de la haine acharnée de lord Ponsomby, et de compter sur le temps. — Il ne pense pas d'ailleurs que l'Angleterre et les autres Cours reviennent sur ce qui a été fait. — L'opinion serait unanime en Europe pour blâmer une pareille conduite. — En somme, il faut attendre ce qui se passera après le retour des troupes et d'Ibrahim-Pacha. — Intrigues que l'Angleterre entretient dans l'entourage de Mohamed-Aly. — Dans certains milieux en Syrie et en Palestine, on commence déjà à regretter son autorité protectrice.

Alexandrie, le 26 décembre 1840.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le paquebot poste est arrivé avant-hier. Il ne m'a apporté aucune nouvelle instruction de Votre Excellence, depuis celle

---

(1) Il est convenable que M. Gallice ne soit rappelé qu'autant que le Vice-roi n'aurait plus besoin de lui. Il en sera écrit à M. Cochelet. La situation est assez délicate à Alexandrie pour qu'il faille user de ménagemens, etc,

Quant au remboursement des dépenses faites par M. Gallice, il serait moralement impossible de prétendre à les mettre à la charge de Méhémet-Ali.

Si le Pacha tenait à conserver M. Gallice, alors ou pourrait demander à S. A. de se charger des dépenses que la prolongation de son séjour entraînerait; et encore! Ce n'est pas sur un théâtre où l'on est en rivalité avec les Anglais et les Russes qu'il convient de marchander ses services avec ceux à qu'on les rend.

du 19 novembre. Je continue donc à suivre la ligne de conduite et de circonspection que j'ai eu l'honneur de lui faire connaître par mes dépêches des 11 et 17 décembre derniers. J'ai cru devoir cependant dévier un peu de celle que j'avais indiquée dans mes rapports avec Méhémet-Ali, à cause des nouvelles circonstances qui paraissent se présenter et dont je vais, Monsieur le Ministre, vous rendre compte.

Les nouvelles, reçues de Constantinople par le paquebot, semblent annoncer que la Porte, qui s'est montrée fort irritée de la convention Napier, à l'instigation de lord Ponsonby, paraît aussi fort peu disposée à accueillir, dans un esprit de paix et de conciliation, la nouvelle négociation de l'amiral Stopford, et se prépare à combler la mesure de ses exigences, en traitant Méhémet-Ali en vassal rebelle, qu'on veut bien gracier, mais qui ne doit rien attendre de plus de la générosité de son Souverain, que ce qu'il lui plaira de lui accorder. Lord Ponsonby, qui avait été engagé par ses collègues d'Autriche, de Prusse et de Russie, qui s'étaient rendus chez lui, à faire, conjointement avec eux, une démarche auprès du Sultan dans le but de demander à Sa Hautesse d'accorder à Méhémet-Ali le gouvernement héréditaire de l'Égypte, paraissait, sinon se refuser à une demande que lui prescrivaient positivement ses instructions, au moins très disposé à en atténuer l'effet en engageant la Porte, soit indirectement, soit même ouvertement, à restreindre autant que possible les avantages qui devaient être accordés à Méhémet-Ali. Il semblait être secondé dans ses projets par les dispositions personnelles de Reschid Pacha envers le Vice-roi.

Ce Prince qui avait cru, en signant la lettre adressée le 10 décembre dernier au Grand-vizir, être arrivé à la dernière limite des concessions qu'on pouvait raisonnablement exiger de lui, et qui a eu connaissance des intentions peu bienveillantes de la Porte et de lord Ponsonby à son égard, s'en est montré fort préoccupé et a laissé voir qu'il n'était plus disposé à subir toutes les humiliations qu'on voudrait lui réser-

ver. Il recevait des avis de Constantinople au moment où les nouvelles de la Syrie venaient de lui parvenir. Celles-ci lui montrent que la situation d'Ibrahim-Pacha n'est pas désespérée comme on l'avait cru, qu'il est encore à la tête de 70 mille hommes et qu'enfin une réaction très prononcée s'est opérée dans les esprits en Syrie. Il apprenait aussi que toutes ses troupes étaient revenues de l'Arabie et se trouvaient sur le sol égyptien. Il est entouré d'un grand nombre de Pachas qu'il ne sait plus comment employer et qui murmurent de ce qu'il a fait, sans combattre, autant de concessions. Le moment a donc paru favorable à Méhémet-Ali pour relever un peu la tête et jeter dans la conversation quelques-unes des anciennes phrases qu'il débitait avec tant d'emphase, avant que les circonstances lui eussent montré le mauvais vouloir de son armée et du peuple qu'il gouverne: « Je ne me laisserai pas imposer des lois honteuses. Je ne m'abaisserai pas davantage. Je préfère mourir les armes à la main, etc. ».

Ayant appris que Méhémet-Ali reommençait à tenir son langage belliqueux, et voulant juger moi-même de la portée de ses paroles, je me rendis hier au Sérail. Je le trouvai d'abord assez calme. Je vis ensuite qu'en parlant de ce qui se passait à Constantinople, son imagination se montait successivement, et enfin il dit positivement que si la Porte lui fesait des conditions trop dures, il commencerait par supplier Sa Hautesse de vouloir bien le traiter avec faveur, mais que, dans le cas où on voudrait l'humilier, il était bien décidé à ne pas supporter le déshonneur; qu'il laisserait Ibrahim-Pacha libre de rester en Syrie ou d'en revenir, et que, quant à lui, il se défendrait avec les forces qu'il avait en Égypte.

Je gardai quelque temps le silence, Monsieur le Ministre, afin de montrer bien positivement à Méhémet-Ali que j'avais peu de confiance dans la résistance qu'il pourrait faire, et je finis par lui dire que, puisqu'il ne pouvait pas compter sur l'armée et le peuple, il fallait, par tous les moyens possibles, chercher à capter la bienveillance du Sultan, en affectant de

gouverner l'Égypte à son compte et en son nom, en obéissant ponctuellement à ses ordres et en se soumettant à la nécessité du moment, sauf ensuite à laisser au temps, aux réactions dans les personnes et dans les choses à Constantinople, le soin de raffermir et d'améliorer sa position.

Il m'en a coûté, je l'avoue, Monsieur le Ministre, après tout ce qui s'est passé depuis trois ans entre moi et Méhémet-Ali, de lui tenir un tel langage, lorsque Lord Ponsonby le poursuit de sa haine et de sa vengeance; mais j'ai dû rompre le silence que j'avais gardé depuis quelque tems dans mes relations avec lui, au moment où on pourrait craindre de le voir entrer dans une nouvelle voie de résistance. Je l'ai dû aussi pour donner à la politique de l'Orient un nouveau gage de cet esprit de paix et de modération qui a toujours dicté mes paroles et dirigé mes actions. J'ai peine à croire cependant, que la Porte et les Puissances alliées, au point où les négociations sont arrivées, aient l'intention d'exaspérer Méhémet-Ali, en lui accordant d'une manière illusoire l'hérédité de l'Égypte, en le considérant comme un simple Pacha gouverneur civil d'une province, en limitant, de la manière la plus restreinte, ses forces de terre et de mer, et en lui ôtant le pouvoir de faire des règlemens d'administration intérieure. Je ne le pense pas. L'Angleterre, qui a tout dirigé, dans ces derniers temps, est trop engagée par les déclarations de Lord Palmerston, par la convention Napier, par les négociations de l'amiral Stopford, pour revenir sur ce qui est fait. L'opinion serait unanime en Europe pour la blâmer.

Dans l'incertitude où l'on est encore ici sur ce qui sera décidé à Constantinople, j'ai cru devoir m'empresser de vous rendre compte, Monsieur le Ministre, de la première impression produite sur Méhémet-Ali, par les avis qui sont arrivés, des dispositions peu favorables de la Porte à son égard, afin de vous tenir en garde contre la réaction que celles-ci pourraient amener en Égypte. Je ne pense pas, cependant, qu'elle puisse être sérieuse. Méhémet-Ali me paraît, malheureuse-

ment, en être venu au point d'être obligé de se soumettre à toutes les exigences de la Porte, aidée par les Puissances signataires du traité de Londres. Il serait possible, cependant, que l'armée d'Ibrahim-Pacha, secondée par des forces imposantes, auxquelles il communiquerait son énergie, pourrait opérer en Égypte une réaction qui ne serait certainement pas de longue durée; mais la Porte regretterait de s'être laissée diriger par les conseils de lord Ponsonby, au moment où tout semble terminé d'une manière pacifique.

J'ai l'honneur de vous transmettre encore une copie de la correspondance de Constantinople, adressée à l'agent d'Ibrahim-Pacha, qui continue à la mettre sous mes yeux. J'ai été particulièrement frappé du langage qu'on y fait tenir à lord Ponsonby, dans une conversation avec Reschid Pacha, relativement à Méhémet-Ali, que des personnes qui se trouvent auprès de lui, seraient disposées, dit-il, à enlever et à remettre à l'escadre anglaise. Je crois que lord Ponsonby montre beaucoup trop de confiance dans la trahison des individus qui entourent le Vice-roi; mais il est certain que l'on a conçu des doutes sur la fidélité et la reconnaissance de quelques-uns d'entr'eux. On a été même jusqu'à dire que Boghos-Bey était vendu à l'Angleterre, et ce bruit s'est surtout accrédité, lorsqu'on a vu, dans la lettre de lord Palmerston du 14 novembre, adressée aux Lords de l'Amirauté et jointe à ma dépêche du 11 décembre, que l'officier anglais envoyé à Méhémet Ali devait avoir une conférence en présence de Boghos-Bey. Ce qu'il y a de très positif, c'est que ce Ministre a toujours montré une prédilection particulière pour l'Angleterre, dont il a été très anciennement un des Drogmans, et qu'il a constamment cherché à favoriser les négocians anglais aux dépens des nôtres.

J'ai omis de vous dire, Monsieur le Ministre, dans ma dépêche n. 233, en vous parlant de Jérusalem, un fait que j'ai appris seulement hier: il paraît que les Arabes avaient frappé une contribution de deux piastres par jour sur les Chrétiens

et d'une piastre sur les Juifs. Les habitans s'étaient adressés au général égyptien Ismaîl Bey qui est à Gaza pour avoir des secours. Celui-ci avait écrit à Méhémet-Ali qui ne lui a donné aucun ordre d'agir. Il a montré au contraire une véritable satisfaction en apprenant que l'on commençait à regretter son autorité protectrice.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

Correspondance politique. Égypte, XI, f[os] 285-289.

1841

62. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre Secrétaire d'État des Affaires Étrangères.

Sommaire: Vue d'ensemble sur l'année 1840. — Cochelet rappelle qu'il écrivait un an auparavant ce qui s'est à peu près réalisé. — Agitation en Syrie et en Palestine contre les agissements des Turcs revenus. — On recommence à « avaniser » les Chrétiens et les Juifs. — L'anarchie va redevenir l'état habituel de la Syrie. — Ibrahim Pacha est toujours à Damas et son armée y est en très bon état. — Cependant Mohamed-Aly désire beaucoup le voir revenir en Égypte afin d'être prêt à tous les événements. — Le Vice-roi se réjouit maintenant d'avoir le gouvernement héréditaire de l'Égypte, afin de se consacrer désormais entièrement à sa prospérité. Cependant il n'a pas cessé de préparer tous ses moyens militaires, et la flotte turque ne fait aucun préparatif pour se rendre à Constantinople.

Alexandrie, le 2 janvier 1841.

Monsieur le Ministre,

L'année 1840 vient de finir. Je pourrais presque résumer tous les événemens qui s'y sont passés, par la dépêche que j'écrivais, il y a un an, à votre département. Je ne m'abusais pas dès lors sur la puissance de Méhémet-Ali. Il semblait que je prophétisais, en quelque sorte, tout ce qui est arrivé. « Il est certain, disais-je, que la résistance de Méhémet-Ali sera inutile. Son armée sera battue. Il y aura des défections et un très grand nombre de déserteurs. Les Turcs de la Syrie, mécontens du joug égyptien, se révolteront peut-être. Ils seront satisfaits d'un autre ordre de choses. Les Chrétiens regretteront le gouvernement de Méhémet-Ali. Les avanies, les vols à main armée, les pillages recommenceront. Le désordre sera partout comme autrefois. Voilà ce qu'on aura gagné

à rendre la Syrie à la Porte, qui ne pourra pas y maintenir son autorité, ni percevoir les impôts ». C'est ce que contient ma dépêche politique du 5 janvier 1840, n. 160. J'ajoutais: « La question de la Syrie terminée, on songera peut-être à arracher l'Égypte à Méhémet-Ali qui cherchera à éterniser la guerre. Il n'y a aucun doute que les Turcs, aidés par des troupes et des escadres étrangères, finiront par le réduire. Il est même probable que l'armée égyptienne ne ferait pas une longue résistance. Quant aux deux flottes, elles ne tiendraient pas contre l'escadre anglaise seule. Le pouvoir de Méhémet-Ali peut donc être assez facilement anéanti; mais après l'avoir détruit, comment et par qui le remplacera-t-on? Quels avantages la Porte trouvera-t-elle à un autre ordre de choses? Ses nouveaux Pachas pourront-ils maintenir leur pouvoir? Les revenus se percevront-ils plus facilement? Le commerce sera-t-il plus florissant? Il est probable, au contraire, que les insurrections, les désordres, les dilapidations, les vols et les pillages recommenceront comme au temps des Mameloucks et des Beys. Au milieu de cette anarchie, l'Angleterre trouvera peut-être plus de facilités pour organiser ses relations avec l'Inde. Elle demandera à la Porte le prix de son assistance. Elle occupera quelques points sur les deux mers, qu'elle fera fortifier. Elle abusera peut-être de son pouvoir, et, quand le moment sera venu, elle fera en Égypte ce que les Russes feront en Turquie ».

Cette dernière partie de ma dépêche n'est pas applicable à la situation actuelle, puisqu'on ne songe pas, il faut du moins le supposer, à enlever l'Égypte à Méhémet-Ali; mais j'ai cru devoir vous montrer, Monsieur le Ministre, de quelle manière l'envisageais, au commencement de l'année dernière, les évènemens qui se sont réalisés à l'égard de la Syrie, et ceux qu'on aurait pu craindre relativement à l'Égypte.

Ainsi que je l'annonçais alors, les Turcs de la Syrie sont satisfaits du nouvel ordre de choses, et les Chrétiens commencent à régretter le gouvernement de Méhémet-Ali. Vous ver-

rez par une lettre de M. de Ratti-Menton, en date du 12 décembre, que M. Gûys lui-même a écrit d'Alep que, depuis l'évacuation de cette ville, les principaux Turcs, profitant de l'absence de toutes troupes, avaient commencé à inquiéter les Chrétiens et les Juifs et à les avaniser, comme on dit en Orient. Les communications entre les villes étaient très difficiles. On arrêtait les courriers. On dévalisait les voyageurs. Cette anarchie ne résulte pas seulement de l'absence de quelques autorités et troupes turques. Elle va devenir l'état habituel de la Syrie, et la Porte, qui a tant convoité le retour de cette province sous son pouvoir, sera impuissante, comme je le disais encore, pour y maintenir son autorité et y percevoir les impôts.

Ibrahim-Pacha est encore à Damas. On écrit, en date du 14 décembre, que ses troupes étaient en très bon état; qu'elles avaient des vivres pour deux mois, et que le nombre des malades avait considérablement diminué. Méhémet-Ali a reçu de Gaza, par Ismaïl Bey, qui s'y trouve toujours avec quelques forces restes de la garnison de Saint-Jean d'Acre, l'avis qu'Ibrahim-Pacha ne pourrait probablement pas effectuer sa retraite avant le mois d'avril, à cause du froid, de la mauvaise saison et des mesures à prendre pour l'évacuation et le passage paisibles d'une si grande armée.

Méhémet-Ali, qui craint probablement qu'on n'interprète dans un sens différent l'inaction forcée de son fils, a fait prier, il y a déjà quelque temps, l'amiral Stopford de faciliter sa retraite par tous les moyens possibles. Il lui tarde d'ailleurs de le voir revenu en Égypte avec toutes ses forces, afin d'être prêt à tous les évènemens. Il conserve une grande inquiétude sur les intentions de la Porte à son égard, parce qu'il n'a reçu jusqu'à présent aucune réponse à sa lettre du 10 décembre dernier, adressée au Grand-vizir, qui a été portée par un officier anglais. On espère que notre Paquebot, qui doit arriver après-demain, fera connaître les motifs de ce retard.

Depuis que Méhémet-Ali a mieux connu ses troupes et son

peuple, il n'a plus eu d'autre désir que d'avoir le Gouvernement héréditaire de l'Égypte. Le jour même de la convention faite avec le commodore Napier, il avait adressé à toutes les administrations de l'Égypte une circulaire pour motiver son acceptation de la convention. Cette pièce si curieuse a déjà été publiée imparfaitement dans quelques journaux. J'en ai fait faire une traduction exacte que j'ai l'honneur de vous adresser. Elle donne une idée de l'esprit de fatalisme et d'astuce des Turcs; mais elle a été faite aussi par Méhémet-Ali, dans un autre but. Il a voulu au moment où des signes de mécontentement s'étaient manifestés parmi quelques populations, qui voyaient avec peine que le pouvoir devait rester entre ses mains et celles de sa famille, montrer à celles-ci que c'était désormais un fait accompli, et leur offrir en perspective les bienfaits de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. En attendant, on augmente plutôt qu'on ne diminue le nombre des réserves. Les exercices à feu continuent comme à l'ordinaire. Des revues d'inspection ont lieu sur tous les points. Les Pachas revenus de l'Arabie sont constamment occupés à faire faire des manoeuvres à leurs troupes. La garde nationale est toujours soumise à des exigences inutiles. La flotte égyptienne ne désarme pas. La flotte turque ne fait aucuns préparatifs pour se rendre à Constantinople. On paraît toujours être sur un pied de guerre, et cependant la paix semblait être décidée par l'acceptation de la note présentée, le 8 décembre, par un capitaine de la marine anglaise, au nom et par ordre de son Gouvernement et des Puissances Alliées.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 4.-7.

63. — Réponse du Grand-Vizir à Méhémet-Ali en date des premiers jours de janvier 1841. (1)

SOMMAIRE: Sa Hautesse a accueilli avec satisfaction la lettre de Mohamed-Aly, et elle est disposée à accepter sa soumission; donc dès que la flotte turque aura été rendue et que les pays que l'on sait auront été évacués, et que la nouvelle positive en sera parvenue à Constantinople, Mohamed-Aly sera réintégré dans le gouvernement de l'Égypte. — Deux officiers turcs sont envoyés à Alexandrie avec les instructions nécessaires.

Alesandrie, le 6 janvier 1831.

J'ai pris connaissance du contenu de la belle dépêche que vous venez de m'envoyer en date du 17 chewal (le 11 décembre), et qui a été mise aussi sous les yeux de Sa Majesté Impériale.

On voit par la communication de Votre Altesse, que vous avez formé le dessein de faire véritablement votre soumission à Sa Hautesse, et qu'en preuve même de cela vous avez pris le parti de rendre immédiatement la flotte impériale, et de remettre sans délai certains endroits situés hors de l'Égypte.

L'intention et les bonnes dispositions que vous venez de manifester étant d'un heureux présage pour l'adoption et la mise en pratique du bon système et des bons procédés voulus, Sa Hautesse les a justement appréciées.

Dans toutes ses affaires, dans tous ses procédés, la Sublime Porte, guidée par des sentiments équitables, a pour maxime de ne point s'écarter des règles de la modération.

C'est pourquoi Sa Hautesse est disposée à accueillir favorablement la soumission que vous avez offerte et à pardonner à Votre Altesse complètement.

Aussitôt donc que, conformément à votre engagement, la flotte impériale sera sortie du port d'Alexandrie et expé-

---

(1) En ce volume XIII de la Correspondance politique d'Égypte, on a inséré une brochure de 32 pages (folios 9-39) qui reproduit la plupart des pièces de la négociations turco-égyptienne du 1er janvier au 28 mai 1841.

Nous les rétablissons autant que possible dans l'ordre chronologique.

diée avec tous les officiers et tous les équipages, quelques personnes bien connues exceptées, et avec toutes les armes et toutes les munitions, et que les endroits qu'on sait auront été remis sans délai aux commissaires de la Sublime Porte, et que ce seront là des faits accomplis, c'est-à-dire, lorsque la nouvelle positive en sera parvenue ici, il est décidément résolu qu'alors Sa Majesté Impériale daignera réintégrer Votre Altesse dans le Gouvernement de l'Égypte. Cette manière de voir de Sa Hautesse, et les opinions pacifiques et bienveillantes des Grandes Puissances s'accordant parfaitement sur ce point, cette résolution a été portée officiellement à la connaissance de MM. les Représentants des cours alliées.

Son Excellence Mazloum-bey effendi, l'un des principaux employés de la Sublime Porte, et membre du Conseil de justice, ci-devant Moustéchar de l'amiranté, a été chargé de l'exécution des instructions nécessaires; et le Férik de la marine impériale, le très-distingué Yaver-pacha, est chargé de prendre le flotte impériale et de la conduire ici.

On laisse à votre sagacité à faire ce qu'il faut.

Correspondance politique. Egypte, XIII, f[os] 9 et suiv.

64. — Instructions données par le Grand-Vizir à Mazloum bey, sons la date du 12 janvier 1841 (19 zilhadé 1256).

Sommaire: Dans la lettre adressée à Mohamed-Aly il n'est pas question de l'hérédité. — Cependant il est certain que, d'accord avec les Puissances, dès que la soumission aura été prouvée par les actes correspondants, « Sa Hautesse daignera le rétablir dans le gouvernement de l'Egypte, avec droit d'hérédité ». — On s'occupe à établir les conditions du nouveau régime qui sera appliqué à l'Égypte; si une seule des conditions qui auront été établies n'est pas observée, l'hérédité sera abolie. — Mazloum-bey fera voir, au besoin, à Mohamed-Aly, la présente dépêche.

Dans la lettre que j'ai écrite et envoyée par Votre Excellence à Son Altesse Méhémet Ali-Pacha, il n'y a rien de clair ni de précis relativement à l'hérédité du gouvernement de

l'Égypte; il y est dit, en termes généraux, qu'il sera réintégré dans le gouvernement de l'Égypte. Il est donc probable, il est à présumer, que Son Altesse concevra des soupçons à cet égard; et c'est pour cela qu'il a été jugé nécessaire de donner, sur ce point, les éclaircissements qui suivent.

Comme la lettre que Méhémet-Ali Pacha m'a envoyée, et par laquelle il a offert sa soumission à Sa Majesté Impériale, commençait par faire mention de la convention qui avait été faite entre lui et le commodore Napier, et que la Sublime Porte n'avait pas accepté cette convention, qu'elle regardait comme nulle et non avenue, on a pensé que parler d'hérédité dans ma lettre, ce serait, au fond, reconnaître la convention, et voilà pourquoi on a omis d'en parler.

Cependant, Sa Majesté Impériale, dont les bontés et les faveurs se répandent sur ses serviteurs véritablement soumis, ayant, à l'égard de Méhémet-Ali Pacha, des intentions bienveillantes qui sont en harmonie avec les sentiments de modération dont les Hautes Puissances alliées sont animées, il est certain qu'aussitôt qu'il sera prouvé par des faits, ainsi qu'il a été déclaré dans ma lettre, la soumission qu'il a offerte, en restituant immédiatement la flotte impériale, et en consignant, sans délai, les pays dont on sait qu'il est question, et qui sont situés hors de l'Égypte, aux commissaires de la Sublime Porte, Sa Hautesse daignera le rétablir dans le gouvernement de l'Égypte, avec droit d'hérédité.

On s'occupe d'établir les conditions nécessaires posées comme bases par le traité d'alliance, et d'autres points qui se rattachent à ces conditions; et, comme tout cela sera arrangé en même temps que l'investiture de l'hérédité aura lieu, je m'abstiens d'entrer dans des détails à ce sujet pour le moment. Toutefois, il importe que Son Altesse sache en peu de mots ce dont il s'agit, et qu'on lui fasse surtout savoir d'avance que, si une seule des conditions qui auront été établies n'est pas observée, l'hérédité sera abolie.

Vous ratifierez donc formellement, de la part de Sa Ma-

jesté Impériale, à Méhémet-Ali, dans le cas où, conformément à ce qui a été dit plus haut, sa soumission serait un fait, l'hérédité conditionnelle comme ci-dessus. Et, afin de dissiper tout-à-fait les doutes qu'il pourrait avoir à cet égard, et lui inspirer une entière confiance, vous lui ferez même voir, au besoin, ma présente dépêche officielle.

Tels sont les ordres du Sultan, conformément auxquels vous aurez soin d'agir, et c'est à cette fin que je vous écris la présente.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 9 et suiv.

65. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre Secrétaire d'État des Affaires Étrangères.

SOMMAIRE: Sur les limites qui seront posées à la puissance militaire et au pouvoir administratif du pacha. — Cochelet se tient sur la réserve; Mohamed-Aly ne serait que trop disposé maintenant à la résistance, et les Anglais voudraient trouver un prétexte pour le réduire par la force des armes. — Ils savent qu'il ne pourra pas leur pardonner l'état d'abaissement auquel il va se trouver réduit. — On attend les décisions de la conférence de Londres, et aussi les dispositions du gouvernement français. — Cochelet espère avoir bientôt des instructions

Alexandrie, le 6 janvier 1841.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le bateau à vapeur *le Minos*, qui devait arriver avant-hier, vient seulement d'entrer dans le port d'Alexandrie et repart demain matin. Il n'a pas apporté la correspondance de France, qui a dû partir le 21 décembre de Marseille. Il avait seulement à bord les lettres de Constantinople. Je suis donc toujours sans nouvelles instructions de Votre Excellence, Monsieur le Ministre, depuis celles qu'elle m'a fait l'honneur de me donner le 19 novembre.

Vous aurez appris par Monsieur l'Ambassadeur du Roi à Constantinople que le Sultan acceptait la sommission de Méhémet-Ali, mais que la concession de l'hérédité ne serait pas stipule dans la réponse du Grand-vizir. Elle restera en suspens, a dit Reschid Pacha, jusqu'à la parfaite exécution des conditions imposées à Méhémet-Ali. Le fait est que le Reis Effendi a écrit d'après les conseils et sous la dictée de Lord Ponsonby à l'ambassadeur turc à Londres pour qu'il soumette à la conférence des observations sur la concession de l'hérédité et les limites qu'il convient de poser à la puissance militaire et au pouvoir administratif du Pacha. On attendait la réponse de la conférence à ces observations et jusque-là on veut gagner du tems.

Je suis trop occupé aujourd'hui par l'expédition si prompte du paquebot pour me rendre chez Méhémet-Ali afin de connaître l'impression qu'il a dû éprouver en recevant seulement des nouvelles particulières de Constantinople; car le bateau à vapeur le *Stamboli*, qui a dû être envoyé de Constantinople avec l'amiral Walker et un commissaire turc, pour signifier le consentement et les réticences de la Porte, n'est pas encore arrivé au moment où je vous écris. En y réfléchissant bien, je n'ai pas regretté de n'avoir pu visiter Méhémet-Ali. Il m'est toujours pénible de voir les conditions qu'on lui impose, et je ne dois pas non plus paraître les approuver ou les désapprouver, car, dans le premier cas, je me rendrais, en quelque sorte, complice des rigueurs qu'on lui fait subir, et, dans l'autre, il croirait pouvoir compter sur notre appui et les rejeter. Il n'est peut-être que trop disposé maintenant à faire de la résistance, et les Anglais voudraient aussi trouver l'occasion de le réduire par la force des armes. Il est trop évident qu'ils ne veulent pas, pour Méhémet-Ali, de l'Égypte héréditaire. Ils pensent bien que ce Vizir ne leur pardonnera jamais leurs succès et l'état d'abaissement dans lequel ils l'auront réduit, à moins qu'en se voyant abandonné, il ne se jette tout-à-fait dans les bras de l'Angleterre.

Ce n'est donc, Monsieur le Ministre, que par le premier paquebot que je pourrai vous faire connaître le résultat des nouvelles communications qui doivent être faites à Méhémet Ali par la Porte. Il ne nous reste plus qu'à connaître les décisions de la conférence de Londres en réponse aux instructions données à l'Ambassadeur ottoman par Reschid Pacha pour restreindre, autant que possible, le pouvoir du Vice-roi.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 58-59.

66. — Copie d'une correspondance particulière de Constantinople et de Smyrne.

SOMMAIRE: De Constantinople, 8 janvier: les conditions que l'on veut imposer à Mohamed-Aly ont été dictées par lord Ponsonby; s'il les accepte, il ne sera plus redoutable; s'il les refuse, les hostilités reprendront et on l'abattra définitivement, surtout si l'on exige que les troupes d'Ibrahim reviennent par mer. — Tout cela est l'œuvre de l'Angleterre. — De Constantinople, 18 janvier: On attend la réponse de Mohamed-Aly: l'Angleterre veut l'anéantir parce qu'elle convoite l'Égypte pour elle-même. — Reschid pacha de plus en plus impopulaire ne gardera pas longtemps le pouvoir; il n'est plus soutenu que par l'Angleterre. — De Smyrne, 20 janvier: Changement favorable, la Porte a dû reconnaître la convention Napier; la Russie et l'Autriche ont amené ce résultat afin de ménager à la France l'occasion de rentrer dans l'alliance. — Le Vice-roi devra se tenir sur ses gardes: à la première difficulté il sera renversé.

Constantinople, le 18 janvier 1841.

Je crois que vous devez avoir connaissance, en ce moment, de toutes les conditions que l'on aura voulu imposer au Vice-roi; j'ignore s'il les a acceptées. Sachez que toutes ces conditions, dont le commissaire de la Porte était porteur, ont été dictées par Lord Ponsonby qui est l'organe de son Gouverne-

conseil d'Etat contre le Vice-roi, l'est toujours malgré la majorité; vous le verrez et le tems vous le prouvera.

Constantinople, le 18 janvier 1841.

Depuis quelques jours, il ne s'est rien passé de saillant en politique. Nous attendons avec anxiété les nouvelles d'Alexandrie pour connaître si le Vice-roi consent à se soumettre aux conditions que la Porte lui a imposées.

Depuis quelques jours, on assure que le Gouvernement anglais a ratifié le traité Napier. Cette nouvelle a fait plaisir au public en général parce qu'elle prouve que l'Angleterre est beaucoup plus modérée; mais on peut être persuadé que cette nouvelle n'est pas exacte. L'Angleterre veut, par tous les moyens possibles, l'anéantissement du Vice-roi. Si elle consent à ce qu'il reste en Égypte, ce n'est que pour couvrir les apparences; aussi elle veut qu'il y soit sans aucun pouvoir pour pouvoir empiéter plus facilement sur l'Égypte qu'elle convoite depuis longtems.

Une profonde mésintelligence règne ici parmi les Ministres de l'Etat. La majorité du Ministère est contraire au système que veut adopter Reschid Pacha. Il est impossible que ce Ministre puisse garder longtems le pouvoir; il a beaucoup d'ennemis. Tous les employés civils et militaires ne désirent que sa chute. Ce n'est que son influence près du Sultan qui le soutient. Le Gouvernement est épuisé; les moyens pécuniaires lui manquent. Il lui serait impossible de produire, en ce moment, deux millions de piastres en espèces. Rechid se trouve placé dans une triste position. C'est la Sultane-Mère qui lui fait une guerre ouverte. Elle ne cesse de faire connaître au Sultan qu'il est vendu à l'Angleterre pour céder l'Égypte et la Syrie à cette Puissance. La Russie et la France ne cessent d'appuyer la Sultane-Mère, pour faire prévaloir l'opinion qu'elle a émise auprès de son fils, en accusant Reschid Pacha de trahison.

Smyrne, le 20 janvier 1841.

Vous devez savoir, à l'heure qu'il est, le changement favorable survenu dans la politique en faveur de Méhémet-Ali, et l'obligation où s'est trouvée la Porte de reconnaître la convention Napier. La Russie et l'Autriche ont amené ce résultat afin de ménager à la France l'occasion de rentrer dans l'Alliance. L'Angleterre fesait des difficultés, parce qu'elle est persuadée que tant que Méhémet-Ali sera en position d'inspirer des craintes à la Porte, la Russie en profitera pour conserver ou augmenter son influence à Constantinople. Lord Ponsonby est furieux de cette décision moins encore par haine pour Méhémet-Ali, que par haine pour la Russie dont il redoute les projets ultérieurs.

Au surplus, il faut que le Pacha, se tienne bien sur les gardes car au premier mécontentement, à la première infraction du traité il sera renversé. Ce que je vous dis là est positif.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f°s 60-62.

67. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre Secrétaire d'État des Affaires Étrangères.

SOMMAIRE: Transmission de dépêches des consuls de France à Damas, Alep, Beyrout. — L'armée égyptienne a commencé son mouvement de retraite sur l'Égypte le 29 décembre. — Elle compte 65.000 hommes et 213 pièces de canon attelées; on craint que ses communications ne soient inquiétées ou interceptées par l'armée turque. — On prête aux Anglais l'intention de garder Acre sous divers prétextes. — Installation des fonctionnaires turcs à Alep. — Presque tous les jours actes de violence contre les Chrétiens. — En Crète, la Porte a laissé le gouvernement à Moustapha-pacha, qui a su gagner l'estime et la confiance des habitants de l'île. — Mohamed-Aly est attristé qu'il ait consenti à passer au service de la Porte.

Alexandrie, le 12 janvier 1841.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Un bâtiment de commerce Sarde, qui est arrivé hier de Beyrout, m'a apporté pour Votre Excellence des dépêches des Consuls du Roi à Damas, à Alep et à Beyrout, qui font

suite à celles qui j'ai eu l'honneur de vous transmettre le 22 décembre dernier. Celles de M. le Comte de Ratti-Menton, qui m'ont été transmises ouvertes, sont, depuis le n° 32 jusqu'au n° 37, adressées à votre prédécesseur. Elles avaient été remises pour être expédiées de Zahlé, à Ibrahim-Pacha qui les a rendues plus tard, à cause de l'impossibilité où il a été de les faire parvenir à Beyrout, ainsi que des dépêches arriérées de M. Guys. Celles depuis le n° 49 jusqu'au n° 52 sont de la fin décembre et ont pu parvenir facilement.

Vous verrez, Monsieur le Ministre, par la dernière, que l'armée égyptienne avait commencé son mouvement de retraite de Damas sur l'Égypte, le 29 décembre au matin (d'autres nouvelles disent le 3 janvier seulement) et que les mesures avaient été prises pour que la ville et la banlieue fussent totalement évacuées dans la journée. L'armée, qui se composait au moment du départ, de 65 mille hommes, cavalerie, infanterie et artillerie, avait avec elle 213 pièces de canon attelées. Les soldats égyptiens étaient satisfaits de reprendre la route de leur pays. Malheureusement on craignait que leur retraite ne fût inquiétée par l'armée turque. M. Desmeloizes écrit de Beyrout, en date du 7 janvier, qu'aussitôt qu'on y avait appris la nouvelle du mouvement de l'armée égyptienne, toutes les forces turques qui étaient sur les côtes avaient été dirigées sur la route d'Égypte pour harceler Ibrahim-Pacha et diminuer autant que possible le nombre de ses soldats. Les Anglais, qui étaient encore à Beyrout, avaient été embarqués pour Acre avec leur matériel de guerre. On supposait au gouvernement britannique l'intention d'établir son quartier général dans cette forteresse et peut-être aussi de s'y maintenir, en prétextant la nécessité de contenir cette partie de la Syrie et d'empêcher Méhémet-Ali d'agir de nouveau sur les populations.

Depuis les nouvelles que j'ai eu l'honneur de vous transmettre, le 22 décembre dernier, sur les évènemens d'Alep, il était arrivé dans cette ville, le 30 novembre, un Séraskier Pacha,

nommé Zaccharia, à la rencontre duquel les autorités et les notables s'étaient portés, et qui avait fait son entrée à la tête de quelques milliers d'hommes d'infanterie et de cavalerie. Un nouveau gouverneur de la province, nommé Assand Pacha, était aussi arrivé à Alep. A la date du 18 décembre, M. Guys écrit que les campagnes étaient tranquilles et les routes très sûres ; mais on se livrait presque journellement dans la ville à des actes de violence contre les Chrétiens. M. le Consul du Roi avait été parfaitement accueilli par les deux Pachas et avait eu avec eux de longues conversations. Il fit comprendre au Séraskier, qui lui disait que la France témoignait un intérêt particulier à l'Égypte, que nous n'avions pu arrêter deux fois Ibrahim-Pacha, à Konieh et à Nézib, afin de prévenir la ruine de l'Empire ottoman, sans chercher à obtenir quelques avantages en faveur de Méhémet-Ali.

Vous avez appris directement, par M. le Consul du Roi à la Canée, que le Gouvernement de la Crète avait été confié par la Porte à Moustapha-Pacha, représentant de Méhémet-Ali, et que le cérémonial de son installation, en vertu des pouvoirs du Sultan, avait eu lieu le 17 décembre.

Méhémet-Ali a paru assez peu satisfait en apprenant que celui qu'il avait comblé de toutes ses faveurs et qui avait une immense fortune en Égypte, avait préféré conserver le pouvoir qu'il n'exercerait plus en son nom, plutôt que de venir jouir en paix du revenu des 24 ou 25 millions qu'il possède en propriétés. Il est heureux, cependant, pour la Crète, que ce Pacha ait été conservé par le Sultan. Son administration lui a concilié l'estime et l'affection des habitans de cette Ile.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f°s 63-65.

68. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre Secrétaire d'État des Affaires Étrangères.

SOMMAIRE: Le 8 janvier, arrivée du commodore Napier: il confirme que les affaires de Mohamed-Aly sont arrangées. — Le 10, arrivée de l'amiral anglais Walker qui est au service de la Porte sous le nom Javer pacha, avec Mazloum bey, porteur de la réponse du Grand-vizir. — Toutes les dispositions sont prises pour le départ de la flotte turque sous le commandement de Javer pacha et pour la rapide évacuation de la Syrie. — La flotte ira, non pas à Constantinople, mais à Marmaritza où elle rejoindra la flotte anglaise. — Regrets de Cochelet à ce sujet, quand il rappelle que Mohamed-Aly demandait un amiral français et mettait toute sa flotte à la disposition de la France. — Il ne faut pas compter sur la foi punique; il faut compter au contraire que l'Angleterre s'arrangera pour garder la flotte turque à sa disposition. — On peut penser aussi que la Russie ne verra pas sans ombrage la suprématie politique et militaire que l'Angleterre s'est assurée dans les derniers événements, et que le gouvernement de Saint Pétersbourg cherchera à se rapprocher de nous. — D'autre part, le commodore Napier a dit que maintenant les deux escadres anglaise et française devaient entrer ensemble dans la mer Noire et menacer la puissance russe. — Lettre de M. de Pontois annonçant que Mohamed-Aly peut compter sur l'hérédité, les puissances en ayant pris l'engagement avec la France. — Mohamed-Aly paraît accepter franchement sa position: il veut être « l'homme de la paix », développer tous les éléments de richesse de l'Égypte. — Il résidera le plus souvent au Caire.

Alexandrie, le 13 janvier 1841,

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence, le 6 de ce mois, qu'on était à Alexandrie dans l'attente d'un bateau à vapeur, expédié de Constantinople, qui devait être porteur de la réponse du Grand-vizir à Méhémet-Ali et avoir à son bord les envoyés de la Porte, chargés de recevoir la flotte ottomane.

Le 8 au soir, on vit entrer dans le port un bateau à vapeur ayant à son grand mât le pavillon anglais. C'était le *Stromboli*, qui était attendu, mais on apprit bientôt qu'il portait le commodore Napier au lieu des commissaires qui étaient attendus. On fit circuler aussitôt une foule de nouvelles contradictoires et absurdes. Les uns disaient que le

Commodore avait été à Londres et qu'il revenait avec sa convention du 27 novembre ratifiée par les envoyés des puissances signataires du traité du 15 juillet. Les autres, qu'il allait faire de nouvelles sommations à Méhémet-Ali. Cette dernière version était peu probable, car on devait supposer que celui qui avait, sans autorisation spéciale, conclu avec Méhémet-Ali une convention plus favorable et plus digne surtout pour ce Prince, que la soumission sans conditions qu'on l'avait ensuite obligé de faire, ne se rendrait pas l'exécuteur de mesures violentes adoptées contre lui. Effectivement, on apprit bientôt que le commodore Napier avait été fort satisfait en apprenant que le bateau à vapeur qui devait amener les envoyés de Constantinople, n'était pas encore arrivé, et qu'il avait assuré que les affaires de Méhémet-Ali étaient arrangées. Ainsi donc c'était encore celui dont Lord Ponsonby avait dit, en apprenant sa convention, *qu'il n'était bon qu'à envoyer à Botany-Bay*, et qu'on devait le destituer, qui venait de nouveau donner à Méhémet-Ali l'assurance que l'hérédité de l'Égypte ne lui serait pas refusée. C'est cette promesse que le Commodore a apportée verbalement et pour laquelle il a demandé la restitution immédiate de la flotte ottomane et l'évacuation de la Syrie par les troupes égyptiennes. Tout était déjà convenu à cet égard, dans la matinée du 10, lorsque le bateau à vapeur attendu de Constantinople, arriva au milieu du jour, avec l'amiral anglais Walker qui est au service de la Porte sous le nom de Javer-Pacha, Capitan-Bey, Mazloum-Bey, Tershané-naziri ou Directeur de l'Arsenal et Ahmet-Aga, Sourré Emini, ou Directeur des Caravanes, chargé de porter les cadeaux de la Porte à la Mecque. Le premier venait prendre le commandement de la flotte ottomane en remplacement du Capitan Pacha. Le second était chargé de prendre possession du matériel et le troisième devait se rendre en Arabie. Le bateau apportait enfin la réponse du Grand-vizir qui a écrit à Méhémet-Ali que le Sultan avait reçu avec satisfac-

tion l'assurance de sa soumission et qu'il ne tarderait pas à lui faire éprouver les effets de sa bienveillance. Jusque-là tout était conforme à l'avis qui m'avait été donné par Monsieur de Pontois et que ma dépêche du 6 de ce mois contenait. Méhémet-Ali qui disait encore, deux jours avant d'avoir reçu la lettre du Grand-vizir, qu'il ne se soumettrait qu'à une paix honorable, aurait sans doute fait quelques difficultés pour rendre la flotte, à la réception de la lettre du Grand-vizir, si le commodore Napier ne lui avait pas fait voir, par les réponses de Londres à sa convention, que la restitution préalable de la flotte et l'évacuation de la Syrie étaient les conditions *sine quâ non* de l'appui que l'Angleterre s'engageait à lui donner pour obtenir de la Porte l'hérédité de l'Égypte, que le Sultan a toujours eu l'intention d'accorder, mais que l'Angleterre veut paraître solliciter avec instances, quoique son ambassadeur ait toujours cherché à empêcher qu'elle ne fût donnée. C'est afin de montrer à ceux qui ne connaissent pas le fond des choses qu'elle a voulu couvrir Méhémet-Ali de sa protection et que sans elle il n'aurait pas obtenu l'hérédité de l'Égypte. C'est aussi pour exploiter plus tard cette prétendue protection.

Quoiqu'il en soit, le 11 au matin, un bateau à vapeur égyptien, le *Boulac*, est parti avec Amid Bey, envoyé de Méhémet-Ali et un officier anglais, pour porter définitivement à Ibrahim-Pacha l'ordre d'évacuer la Syrie. Un autre vapeur anglais est parti pour Marmariza où se trouve l'amiral Stopford, pour lui porter l'avis que tout était terminé et se rendre ensuite, dit-on, à Marseille, avec des dépêches pour le Gouvernement anglais. Immédiatement après, l'amiral Walker a arboré son pavillon sur le vaisseau turc le *Mahmoudié*, qui était monté auparavant par le Capitan-Pacha, et a été salué par toutes les batteries de la flotte ottomane. Ahmed Azà doit se rendre à Djedda en Arabie, pour prendre possession du matériel. Les troupes irrégulières qui se trouvent encore près du Chérif auront la faculté de revenir en Égypte ou de

rester. Le Pacha de Bagdad, qui a aussi le Pachalik de la Mecque, dont Ibrahim-Pacha était le titulaire, doit envoyer à sa place un fondé de pouvoirs.

On ne perd pas un moment pour mettre la flotte ottomane en état de partir le plus tôt possible. Comme les officiers turcs, qui étaient à son bord, avaient été, depuis quelque temps, renvoyés à Constantinople par Méhémet-Ali, elle sera conduite par 135 officiers égyptiens; mais au lieu d'aller directement à Constantinople, on la dirigera sur Marmaritza où se trouve l'escadre anglaise, afin, dit-on, de finir son armement et de la mettre en parfait état au Sultan. Elle pourrait bien rester à Marmaritza jusqu'au moment où il conviendra à l'amiral anglais, chef de l'escadre britannique, au milieu de laquelle elle se trouvera, de la conduire à Constantinople. Il est fâcheux que les circonstances politiques ne nous aient pas permis d'employer cette flotte qui avait été mise à notre disposition par Méhémet-Ali avec celle égyptienne, puisqu'il a souvent demandé qu'elles fussent sous les ordres d'un amiral français, tandis qu'elle est maintenant, en quelque sorte, livrée à une Puissance qui ne se ferait aucun scrupule de l'employer ou de la garder, si les circonstances lui en fesaient sentir la nécessité. Il ne se présentera jamais une occasion comme celle qui s'est offerte d'agrandir notre puissance maritime dans la Méditerrannée, en acceptant les propositions de Méhémet-Ali, que contenait ma dépêche du 26 octobre dernier, lorsqu'il fesait tant d'instances pour mettre un amiral français à la tête de la flotte turco-égyptienne. « Cet amiral, disait-il, sera aussi utile à la France qu'à moi-même, car si la guerre se déclare entre vous et l'Angleterre, cette flotte sera tout entière à votre disposition. Vous pourrez la conduire partout où vous voudrez, soit avec la vôtre, soit séparément. Mon fils Saïd Bey sera le Chef d'État-Major de cet amiral ».

Après avoir été le confident de cette proposition, j'avoue, Monsieur le Ministre, qu'il m'est bien pénible de voir cette

même flotte commandée par un amiral anglais et passer sous le patronage de l'escadre britannique. Je sais bien que l'Angleterre ne la gardera pas, quoique l'expérience de tous les tems nous ait appris qu'on ne doit pas compter sur la foi punique, car alors il n'y aurait pas assez de foudres sur nos bâtimens de guerre pour chercher à la reprendre; mais elle s'arrangera de manière à ce qu'elle soit à sa disposition. Elle en connaîtra le fort et le faible. Elle y aura des officiers de son choix. Elle se fera un mérite de sa reddition à la Porte, et nous qui n'aurons pas voulu nous en servir, nous qui l'avont empêchée si souvent de sortir du port dans la crainte qu'elle ne fût prise ou anéantie par les Anglais, lorsque sa présence sur les côtes de Syrie aurait pu cependant faire une puissante diversion en faveur de Méhémet-Ali, nous n'aurons pas même les remercimens de la Porte qui feint d'ignorer tout ce que nous avons fait pour empêcher sa flotte d'être sacrifiée et pour arrêter Ibrahim Pacha sur le Taurus!

Il y a peut-être une puissance qui sera plus jalouse que la Porte elle-même de l'autorité que l'Angleterre exerce sur la flotte ottomane. C'est la Russie. Il paraît difficile qu'après avoir renoncé aux avantages du traité d'Unkiar-Skelessi, elle ne voie pas avec beaucoup d'ombrage, la suprématie que le cabinet britannique vient d'avoir dans toutes les dernières négociations et les résultats qui les ont suivies. Il ne doit pas lui convenir que l'Angleterre cherche à s'emparer de l'influence qu'elle avait à Constantinople et aussi à dominer en Égypte et en Syrie. Il est probable que le cabinet russe en nous voyant actuellement observateurs passifs de tout ce qui se passe en Orient voudra se rapprocher de nous, pour chercher à contrebalancer ici l'influence de l'Angleterre, et désirera nous admettre au partage de celle qu'elle voudra à tout prix conserver à Constantinople. Il y aura sous ce rapport en Orient une nouvelle lutte qui ne sera pas sans intérêt.

Le commodore Napier, qui s'est rendu aujourd'hui à bord de la corvette française la *Diligente*, pour faire une visite au

commandant de ce bâtiment lui disait que maintenant que l'affaire de l'Égypte était terminée, les escadres anglaise et française devraient se réunir pour entrer dans la Mer Noire et menacer la puissance russe. Je crois effectivement que ce sera, un peu plus tôt ou un peu plus tard, le désir du cabinet anglais; mais l'expérience de la dernière année nous a appris jusqu'à quel point on pouvait se fier à son alliance et à ses promesses.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

Du 18. — Le paquebot français, qui devait être ici le 14, a attendu longtems à Syra celui de Malte, qui a été retardé par les mauvais tems et n'est arrivé qu'hier. Il repart aujourd'hui.

Ce paquebot ne m'apporte aucune dépêche officielle de Votre Excellence. La dernière est toujours celle du 19 novembre.

Il est arrivé, hier matin, de Constantinople, un bateau à vapeur turc, le *Tahiri Bahri*, qui amène ici des officiers de la marine ottomane, chargés de conduire l'escadre.

M. de Pontois m'avait écrit, le 7 janvier, par notre paquebot, qu'une personne qui jouit de toute la confiance de Reschid Pacha, lui avait donné l'assurance positive que l'hérédité sera accordée à Méhémet-Ali et qu'il pouvait, en toute sûreté, l'annoncer au Gouvernement du Roi. Il m'écrit encore hier, par le bateau à vapeur turc, en date du 12, que je puis regarder comme certain et dire au Pacha que malgré le mauvais vouloir de Lord Palmerston et de Lord Ponsonby, l'hérédité lui sera accordée et que les Puissances en ont pris l'engagement envers la France. C'est, au reste, la promesse qui avait été faite par le commodore Napier.

Méhémet-Ali paraît accepter franchement sa nouvelle po-

sition. Il a dit qu'il voulait être maintenant l'homme de la paix. Son intention est de donner une nouvelle impulsion à l'agriculture et de développer tous les élémens de richesse de l'Égypte. Il va assigner un poste administratif et militaire à chacun des nombreux Pachas qui étaient à la tête de son armée. Ahmed Pacha, son neveu, est déjà nommé son représentant à Alexandrie où il résidera. Méhémet-Ali reprendra ses habitudes de résidence au Caire. Il y passera la plus grande partie de l'année.

C.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f°s 66-71.

69. — M. Vattier de Bourville à Son Excellence Monsieur le Ministre et Secrétaire d'État au Département des Affaires Étrangères, à Paris.

SOMMAIRE: Transmission d'une lettre de Varin bey qui donne des nouvelles de Gaza et de la région. — Il arrive toujours des troupes d'Arabie. — La route de Suez est à peu près débarrassée des incursions des Bédouins.

Caire, le 13 janvier 1841.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par le dernier rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence le 23 décembre dernier, j'annonçais que le colonel Varin Bey se mettait en route avec ses cavaliers de Gaza pour Jaffa, afin d'aller, disait-on, à la rencontre des troupes d'Ibrahim-Pacha. Mais deux lettres de ce colonel même adressées ici et que je viens d'avoir sous les yeux démentent cette nouvelle. Le colonel Varin, commandant l'école de cavalerie, entre dans des détails qui m'ont paru devoir offrir quelqu'intérêt, parce qu'ils font connaître le véritable état des choses dans le camp dont il fait partie, dans les contrées où il se trouve et qu'ils donnent, d'ailleurs, des avis que l'on

peut considérer comme officiels sur la position actuelle d'Ibrahim Pacha. J'ai donc fait copier ces lettres afin de les porter à la connaissance de Votre Excellence. J'ai l'honneur de joindre, ici, cette copie.

Les troupes régulières qui rentrent de l'Arabie continuent d'arriver. J'espère pouvoir en compléter incessamment le tableau statistique que j'ajouterai à celui que j'ai déjà envoyé au Département.

La route de Suez ne présente plus autant de dangers depuis la leçon que les Bédouins du désert viennent de recevoir depuis peu. Ils ont essuyé, près de Suez, une charge qui leur a coûté neuf cavaliers; la tête de chacun de ces hommes a été portée au Caire ces jours passés. Les caravanes n'en continuent pas moins à prendre toutes les précautions que les circonstances semblent exiger.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

VATTIER DE BOURVILLE.

70. — Nouvelles de Gaza.

SOMMAIRE: Lettres d'Ibrahim-pacha: il a commencé sa retraite; il craint d'être gêné par le mauvais temps. — Etat médiocre des troupes qui sont réunies à Gaza. — Les populations de la Syrie sont un peu calmées, par la nouvelle de la retraite des troupes égyptiennes. — Les communications sont encore difficiles avec Ibrahim-pacha. — On sait que Soliman-pacha est avec lui.

Gaza, 1er janvier 1841.

.....Hier, pour la première fois, le général Selim Bey, sous les odres de qui nous sommes placés a reçu une lettre d'Ibrahim Pacha qui lui annonce que toute son armée et tous ses généraux se sont réunis à lui à Damas et qu'il en partira pour rentrer en Égypte si le temps le lui permet. Mais il

est à craindre que le mauvais temps, les neiges, etc., rende les chemins impraticables. Cependant il assure opérer son mouvement de retraite le plutôt qu'il lui sera possible.

Nous avons ici les débris de trois régiments de cavalerie, le 2ème, le 6ème, et le 10ème qui forment à peine entr'eux tous six escadrons. Il y a aussi de l'artillerie et 600 hommes d'infanterie qui sont animés du plus mauvais esprit. Ils ne pensent qu'à déserter aussitôt que l'occasion se présentera. Ils me gênent beaucoup pour nos jeunes gens.

Nous avons déjà 25 chevaux morts, 23 malades, 41 morveux et 40 douteux. Vous devinez quels sont mes tourments. Nous avons reçu 19 chevaux du 2ème rég. de cavalerie, qui nous les a donnés avec beaucoup de peine. Il en a 150 de plus que d'hommes. Le 10ème en a aussi de trop. S'il fallait retourner au Caire en ce moment, je ne sais en vérité comment nous ferions, car le harnachement est dans le plus affreux état par suite d'objets perdus. Malheureusement je n'ai pu prendre à Salahié qu'un tiers de cuirs que Hassan Bey y avait laissé, attendu qu'il n'y avait pas de chameaux, et le tout ne serait pas de trop ici.

Ne donnez pas nos chevaux de manège, je vous prie, nous en aurons grand besoin...

Gaza, le 1er janvier 1841.

...Je m'empresse de vous communiquer les seules nouvelles arrivées hier, et pour la première fois, d'Ibrahim Pacha à Selim Bey général, auquel il annonce que toute son armée est réunie à Damas avec tous ses généraux et tous ses régiments. Il ajoute qu'il partira le plus tôt possible pour rentrer en Égypte si le temps le lui permet. Mais il y a beaucoup à craindre que dans la saison où nous nous trouvons, les chemins dans les montagnes ne soient pas praticables, soit par les pluies continuelles que nous éprouvons, même ici, ou par

la trop grande quantité de neige qui serait tombée. Du reste, nous l'attendons ici.

D'après les renseignemens que je me suis procurés, il paraîtrait que le pays qui était entièrement soulevé, s'est un peu calmé depuis qu'il est question de l'évacuation générale de la Syrie par les troupes égyptiennes. C'est à leur faire concevoir cette détermination que l'on s'applique ici tous les jours; aussi nous sommes assez tranquilles dans notre camp.

Les communications sont encore difficiles avec Ibrahim-Pacha, puisque c'est seulement d'hier qu'on a reçu sa première lettre. Il paraît qu'il n'a rien à craindre puisqu'il n'a autour de lui que des rebelles arabes, et qu'il a toute son armée réunie. Je n'ai rien de direct sur notre bon et brave général; (Soliman Pacha, le colonel Sèves). Mais on sait qu'il est avec son général en chef. Je dois donc présumer qu'il se porte bien et que nous ne tarderons pas de le revoir. Soyez persuadé que je l'embrasserai de bon cœur et lui parlerai avec plaisir de son cher fils et de toute sa famille. Tâchez de les calmer tous en leur assurant bien qu'il n'y a rien à craindre pour Soliman Pacha...

Pour copie conforme

VATTIER DE BOURVILLE.

Caire, le 12 janvier 1841.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f°s 72-75.

71. — De Boghos Bey à Monsieur J. B. Nubar.

Sommaire: Sur le passage des troupes anglaises et autres à travers l'Égypte. — Mohamed Aly s'était chargé de construire les établissements nécessaires. — Il avait réuni des matériaux pour la construction d'une route en fer entre le Caire et Suez. Moustapha-Pacha, gouverneur de la Crète, aurait voulu rentrer en Égypte. — Mohamed Aly lui a ordonné d'accepter l'offre généreuse du sultan « pour le bonheur des peuples confiés à ses soins ».

Alexandrie, 19 janvier 1841.

Aucune demande officielle n'a jamais eu lieu pour le passage de troupes anglaises ou autres par l'Égypte; M. le Colonel Campbell avait sollicité pour la Compagnie de pouvoir bâtir des magasins à Suez et au Caire pour les dépôts de charbon, et plus tard de pouvoir bâtir une espèce d'hôtel à Suez adapté aux voyageurs anglais arrivant ou partant pour la Mer Rouge. S. A. a jugé convenable de faire bâtir à ses frais les magasins et la maison pour servir d'hôtel et de les mettre à la disposition de la compagnie. S. A. avait pensé qu'une route en fer entre le Caire et Suez serait profitable au commerce; le matériel en a été commandé et arriva successivement, mais les Anglais eux-mêmes n'ont pas trouvé qu'il y eût convenance pour la différence très legére de quelques heures dans une longue traversée, dès lors la confection de cette route fut suspendue et les matériaux restent en magasin.

La flotte ottomane se trouve prête à prendre la mer dès que le tems sera favorable; le Vice-roi a même ordonné que sa frégate à vapeur remorquerait au besoin les vaisseaux.

L'évacuation de la Syrie s'exécute en ce moment. Quant à l'Arabie et Candie, le maintien de la tranquillité dans ces pays exige que les garnisons attendent l'arrivée des forces destineés à les remplacer. Mustapha, Pacha de Candie, étant considéré comme attenant à la famille militaire de S. A. et plein d'un respectueux attachement au Vice-roi, avait désiré rentrer en Égypte plutôt que d'occuper de hautes fonctions

qui pussent faire douter de ses sentiments, mais S. A., considérant sa présence utile à la population de Candie et au bien-être de ses administrés qui avaient toute la sollicitude du Gouvernement égyptien, lui a ordonné d'accepter l'offre graciense du Sultan, pour le bonheur des peuples confiés à ses soins.

Recevez, etc.

Signé: Boghos Youssouf

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 76-77.

72. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre Secrétaire d'Etat des Affaires Étrangères.

Sommaire: Mohamed Aly a appris par les journaux que Cochelet avait demandé un congé: il le fait venir et se plaint qu'il ne l'ait pas averti. — La conversation se prolonge. — Cochelet explique au Vice-roi les raisons de la réserve qu'il a cru devoir garder pendant, les derniers événements; il est certain que l'hérédité de l'Égypte lui sera accordée par égard pour la France; les difficultés de détail qu'il faut prévoir seront résolues précisément par le fait de l'intervention de la France. — Mohamed Aly se montre visiblement ému. — Il aborde ensuite le « chapitre de la haute politique ». — Il espère un rapprochement de la France et de la Russie. — Cochelet lui conseille de se tenir dans les meilleures relations avec la Porte et de gagner l'entière confiance du Sultan, pour consolider définitivement sa puissance en Égypte en rendant son peuple le plus heureux possible. — Le Vice-roi répond qu'il va donner tous ses soins à l'agriculture. — La flotte turque est maintenant hors du port. — On a quelques nouvelles d'Ibrahim-pacha; dans son mouvement de retraite, il avait dépassé Tibériade. — Quelque agitation dans les troupes de Gaza. — La peste aux environs du Caire; on craint qu'elle ne s'étende avec l'arrivée des troupes. — Aux dernières nouvelles, l'armée d'Ibrahim était à Ramleh près de Gaza. — Mazloum bey a affirmé à Mohamed Aly que le firman qui lui accorde l'investiture héréditaire de l'Égypte avait été signé par le Sultan.

Alexandrie, le 22 janvier 1841.

Monsieur le Ministre,

Je n'avais pas fait part, à Méhémet-Ali de la demande d'un congé que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 27 novembre dernier. Les journaux de Paris jusqu'au 5 de ce mois, qui sont arrivés le 17 par le bateau à vapeur Anglais, l'*Oriental*, lui en ont donné connaissance. Il en a paru très surpris, et il

a chargé aussitôt un des officiers de son palais de me prier de passer chez lui. Je m'y suis rendu hier. « Comment, me dit-il, avec bieucoup de bienveillance, vous voulez me quitter, et vous ne m'en avez rien dit ? ». Je l'assurai que le désir de revoir ma femme qui est très souffrante, après en avoir été longtems séparé, avait décidé la demande que j'avais cru devoir vous faire, aussitôt que j'avais pensé que son sort était définitivement fixé, si non comme nous l'avions désiré, au moins, d'une manière assez convenable; mais que j'espérais encore le revoir et que je lui serais d'ailleurs utile en lui adressant de Paris de bons conseils. Je lui demandai alors la permission de rester en relations avec lui. « Je l'espère bien, a-t-il ajouté, car j'ai une grande confiance dans vos conseils et je regrette seulement de ne les avoir pas toujours suivis ».

Ce début était le prélude d'une conversation fort intéressante, dont je vais avoir l'honneur de vous rendre compte.

Je lui disais qu'il ne devait pas m'en vouloir, si je m'étais tenu à l'écart dans les derniers tems, mais que j'avais cru servir encore ses intérêts en ne paraissant m'immiscer, en aucune manière, dans les arrangemens qui venaient d'avoir lieu. « Votre Altesse sait que, dans le cours de ma mission, j'ai toujours cherché à m'effacer autant que possible, afin de ne pas donner d'ombrage aux agens des autres Puissances qui auraient pu croire que je voulais m'emparer de toute sa confiance, et il n'a pas dépendu de moi qu'on n'ait fait grand bruit de l'influence dont je jouissais auprès d'elle, parce que vous me témoigniez beaucoup d'estime et de bienveillance. J'ai cru maintenant que je devais paraître, en quelque sorte, cesser mes relations avec Votre Altesse, pour laisser les Agens anglais se persuader qu'ils étaient entièrement maîtres du terrain et qu'ils ne trouveraient de la part de la France aucun obstacle à leurs projets. Je trouvais, d'ailleurs, dans cette conduite, une satisfaction d'amour-propre, car je ne pouvais paraître satisfait d'une négociation qui s'était faite sans notre concours ». « J'ai bien compris votre attitude, dit Méhémet-Ali,

je vous en félicite et je vous en remercie ». — « Mais, répondis-je, en paraissant abdiquer, en quelque sorte, pour quelque tems, un rôle actif, et cela par intérêt pour Votre Altesse, je n'ai pas renoncé à lui dire ce qui peut lui être utile et à lui indiquer la ligne de conduite qu'elle me paraît devoir suivre. Ainsi donc il est certain que l'hérédité de l'Égypte lui sera accordée, par égard pour la France, et parce que les Puissances en obt pris l'engagement envers elle. C'était là le point essentiel à obtenir. Quant aux difficultés de détails qui vont probablement avoir lieu, Votre Altesse ne doit pas trop s'en préoccuper. Une fois que la France sera rentrée dans la négociation, les intérêts de Votre Altesse seront soutenus et défendus. Le tems et notre appui auprès de la Porte, qui a intérêt à nous ménager, contribueront peu à peu à rasseoir sa position et à lui faire regaguer une partie de ce qu'elle aura perdu ». J'exprimais alors les idées de M. de Pontois qui venait de m'écrire dans ce sens. Méhémet-Ali fut reconnaissant et visiblement ému de ce langage, car il avait craint, en me voyant en apparence refroidi pour lui, que nous ne fussions prêts à l'abandonner. J'ajoutai: « Dans ce moment, je continuerai à avoir vis-à-vis de Votre Altesse la même réserve; je paraîtrai, pour ainsi dire, indifférent à ce qui peut la concerner; mais je la prie d'avoir toujours en moi la même confiance et de me tenir informé des négociations et des propositions qui auront lieu. J'aurai soin de les faire connaître à Paris et à Constantinople, et je vous demanderai la même confiance pour mon successeur. — « Qui sera-t-il? me dit-il vivement ». — « Je l'ignore encore ». — « Il faut qu'il soit d'un certain âge, prudent, circonspect et surtout discret comme vous ». Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, qu'en répétant les propres paroles de Méhémet-Ali, mon intention n'est pas de vous faire connaître l'éloge qu'il a fait de mon caractère; mais j'ai voulu diriger votre choix, s'il n'était pas encore fixé.

Méhémet-Alì aborda ensuite son chapitre favori, celui de

la haute politique. « Tout n'est pas fini, dit-il, la Russie parait peu satisfaite, d'après ce qu'on m'écrit de Constantinople, de l'attitude de l'Angleterre. Elle voudrait renverser Reschid Pacha. Elle cherche à se rapprocher de vous. l'avenir est encore incertain. » — « Vous ne devez plus vous faire des illusions sur tout ce qu'on vous écrit ou ce que disent les journaux. Votre seule ambition doit être maintenant de vivre dans la meilleure intelligence avec la Porte et de gagner l'entière confiance du Sultan. Il ne faut plus qu'il existe aucun nuage entre vous et lui. Cherchez à consolider votre puissance en Égypte. Tâchez de rendre heureux le peuple que vous gouvernez et que vos enfans gouverneront. Diminuez ses charges. Portez toutes vos vues sur l'agriculture et le commerce. Remplissez vos engagements envers la Porte. Payez exactement votre tribut au Sultan. Faites regretter votre pouvoir en Syrie, où tout sera longtems encore livré à l'anarchie, par la comparaison de l'ordre, de la tranquillité et du bien-être qui existeront en Égypte. Ce sera là votre plus belle vengeance. Vous acquerrez par là des titres à l'amour des Égyptiens et, dans des moments difficiles, comme ceux qui viennent de se passer, ils se serreront autour de vous, au lieu d'être toujours prêts à se révolter ».. Méhémet-Ali comprit tout ce que je lui ai fait traduire, et répondit par des signes de tête affirmatifs, comme s'il était bien dans l'intention de suivre exactement les conseils que je lui donnais. Il ajouta: « C'est vers l'agriculture que je porterai surtout mes vues. Je passerai la plus grande partie de l'année dans les villages. Je ne viendrai à Alexandrie que pendant l'été ».

La flotte ottomane est maintenant hors du port. On a travaillé pendant quelques jours avec une activité extraordinaire pour la mettre en état de partir le plus tôt possible. Les gros vaisseaux qui ne pouvaient pas sortir des passes avec leurs canons, ont été désarmés. Ceux-ci ont été mis à fond de cale des frégates et seront replacés à bord quand la flotte se trouvera à Marmaritza.

La population d'Alexandrie a éprouvé une grande joie en voyant le départ des bâtimens turcs, dont la venue dans ce port a tant compliqué les affaires. L'ex-Capitan Pacha et deux autres officiers supérieurs restent, seuls de l'escadre, auprès de Méhémet-Ali, qui a alloué au premier un traitement considérable de 500 mille francs par an et auquel il vient encore de donner 2000 feddans à cultiver.

On n'a pas encore de nouvelles de l'arrivée d'Ibrahim Pacha sur les frontières de l'Égypte. On a su seulement par une lettre de Gaza, en date du 14 de ce mois, que le Généralissime avait dépassé Tibériade et continuait son mouvement de retraite. Il y avait eu, deux jours auparavant, près de Gaza, un combat entre les troupes irrégulières turques et égyptiennes. Les premières avaient été envoyées en reconnaissance sur le corps égyptien avec intention de l'attaquer pendant la nuit. Un éléve de l'école de Cavalerie de Gizeh, près du Caire, servait de guide aux Turcs. Il a été pris les armes à la main, jugé par un conseil de guerre, présidé par le Colonel Varin, chef de l'école, et condamné à mort à l'unanimité. Il a été exécuté le lendemain, en présence de toute l'école et des détachemens des régimens présens à Gaza. Ce sont 16 sous-officiers de l'école qui l'ont fusillé. Cet exemple a produit un bon effet.

La peste a éclaté à 6 lieues du Caire, vers Minieh, avec force. Quatre villages sont attaqués. On compte 500 personnes qui sont mortes, sur une population de 1600 âmes. Il y a déjà eu depuis deux mois à Alexandrie un assez grand nombre de cas de peste. On craint que cette maladie ne sévisse cette année avec beaucoup d'intensité. Ce serait un grand malheur au moment où une armée considérable rentre en Égypte et lorsque la récolte offre une abondance extraordinaire de céréales.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

Du 22 au soir. On a appris aujourd'hui qu'Ibrahim Pacha était à Ramlé, peu éloigné de Gaza. L'armée doit être maintenant sur le territoire egyptien. Le bateau à vapeur le *Nil* et un bâtiment de transport sont partis pour porter des provisions de bouche au Généralissime.

Mazlum Bey, envoyé de la Porte, a eu, hier, une audience de Méhémet-Ali, Il lui a dit qu'il savait que le firman qui lui accordait l'investiture hérèditaire de l'Égypte, avait été signé par le Sultan.

Tous les engagemens pris de part et d'autre se trouvent donc remplis. Les agents des Puissances signataires du traité de Londres étaient au moment de quitter Constantinople pour venir reprendre leurs fonctions à Alexandrie.

COCHELET.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f°s 78-82.

73. — M. Vattier de Bourville à Son Excellence Monsieur le Ministre et Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangères, à Paris.

SOMMAIRE: Nouvelles de Gaza: quoique tardives, elles peuvent fournir des informations utiles. — L'armée rentre divisée en trois corps; Ibrahim par Gaza, Soliman pas Accaba, Ahmed pacha Menekli en arrière-garde. — Sommes réunies pour la payer à son arrivée. — Nomination de fonctionnaires et de gouverneurs de provinces. — On prépare les fêtes du Courban-Bairam. — La route de Suez est de plus en plus tranquille.

Caire, le 23 janvier 1841.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Pour donner suite à la communication que j'ai eu l'honneur de faire à Votre Excellence par mon dernier rapport, je lui soumets, ci-joint, la copie d'une nouvelle lettre du Colonel Varin, écrite de Gaza le 15 janvier, et que je viens d'avoir

sous les yeux. Quoique tout semble bien positivement fini aujourd'hui, les détails que cette lettre donne peuvent cependant offrir quelqu'intérêt, parce qu'ils font connaître l'état des esprits et les chances auxquelles on aurait pu se trouver exposé.

L'armée de Syrie rentre, dit-on, divisée en trois corps. Le premier avec Ibrahim-Pacha par Gaza et El-Arich, le second sous les ordres de Soliman Pacha (le Colonel Sèves) par l'Aecaba, et le troisième, formant l'arrière-garde, sons le commandement d'Ahmet Pacha Menekli.

L'arrivée d'Ibrahim Pacha à Rama paraît certaine, d'après les avis que l'on a ici. Celle de Soliman Pacha à Accaba n'est pas douteuse; notre agent de Suez vient de me l'annoncer par un exprès *ad hoc*. Des dispositions ont été même prises, par l'autorité, afin de pourvoir ce corps d'armée de tout ce dont il a le plus pressant besoin.

Je suis informé, Monsieur le Ministre, qu'un versement extraordinaire de fonds vient d'être fait au trésor du Caire. Tout porte à croire que cette précaution est prise afin de payer l'armée à son arrivée.

Ahmed Pacha, neveu de S. A., ex-gouverneur de l'Hedjaz appelle son harem à Alexandrie; on ajoute que c'est parce qu'il vient d'être nommé gouverneur de cette ville. D'autres nominations ont été faites, ou sont sur le point de se réaliser. On désigne Kourchid Pacha comme gouverneur civil et militaire des provinces de Charkieh et Mahallé el Kebireh (dans le Delta), Selim Pacha avec les mêmes fonctions à Mansoura et Damiette, Ibrahim Pacha (le jeune) neveu de S. A. à Garbieh (rive gauche du Nil), et l'on pense qu'Abbas Pacha, gouverneur actuel du Caire, sera envoyé dans la haute Égypte.

On a beaucoup parlé ces jours-ci d'un prochain voyage de Méhémet-Ali au Caire. Des dispositions ont été prises, en effet, pour le recevoir. Il est trés naturel de penser qu'à l'arrivée d'Ibrahim-Pacha, son père soit bien aise de se trouver

ici. Aux fêtes du Courban-Baïram qui se célèbrent dans huit jours, le Caire pourrait bien voir réunis autour de Méhémet-Ali ses fils et les principaux personnages de son gouvernement civil et militaire.

Pour moi je ne puis que voir avec plaisir le retour d'Ibrahim Pacha, le généralissime que je connais personnellement depuis ma gestion d'Alep, et qui m'a toujours traité avec autant de bieuveillance que de distinction.

Je ne finirai point ce rapport sans dire à Votre Excellence que la route de Suez semble beaucoup plus tranquille dans ce moment-ci. Des patrouilles de cavaliers irréguliers y ont été établies. Le nombre des voyageurs allant aux Indes, et en venant, augmente sensiblement. La rentrée de l'armée, le prochain essor du commerce, et le passage continuel des Indes, doivent considérablement augmenter, sous peu, l'activité qui se montre déjà au Caire.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

Vattier de Bourville.

74. — Nouvelles de Gaza.

Sommaire: Arrestation d'un officier déserteur: il passe en conseil de guerre, est condamné à mort à l'unanimité et exécuté. — Cet exemple était nécessaire. — Désertion d'un autre officier, colonel d'artillerie. — Continuation de la retraite d'Ibrahim. On n'a pas de nouvelles directes de Soliman.

Gaza, le 15 janvier 1841 (22 zilkadé 1256).

...Le nommé Buchnak-Ali Ibrahim du 1er escadron qui nous était déserté le 9 de ce mois, a été repris le 19 par les troupes turques au service de S. A., qui avaient été envoyées en reconnaissance et qui avaient rencontré des troupes irrégulières du Sultan. Un combat s'étant engagé, Buchnak

Ali Ibrahim a été fait prisonnier avec huit autres. Il était monté sur une mule et servait de guide à un corps de 400 hommes qui devait tomber sur notre camp pendant la nuit. Il a été condamné à mort à l'unanimité par un Conseil de guerre composé de neuf membres pris dans tous les régimens de cavalerie qui sont ici. Il a été exécuté hier matin. Ce sont les sous-officiers de l'école qui l'ont fusillé. Ils n'ont pas montré la moindre hésitation. C'est un grand malheur, mais il faut que la justice ait son cours. Je crois que ce funeste exemple produira de bons effets pour l'avenir.

Il nous a été volé, dans la nuit du 20 au 21, par des Arabes vagabonds, deux chevaux du 41ème escadron. Les autres corps en ont perdu dans le même moment quatre autres. La nuit étant extrêmement sombre, cela se passait au milieu et au plus fort d'un orage qui ne permettait pas à nos factionnaires de se voir à dix pas. On en a encore volé deux cette nuit aux autres régimens; mais un voleur a été blessé, arrêté et pendu ce matin.

Encore un traître de plus. Le Colonel d'artillerie Mohamed Bey nous est déserté il y a quelques jours. Nous savons qu'il a donné à l'ennemi des renseignemens peu favorables sur notre nombre, la qualité de nos troupes et leur mauvais esprit. Tout cela n'est pas consolant.

Des hommes arrivés hier ont annoncé que S. A. Ibrahim Pacha était non seulement arrivé à Tabariah, mais encore en était parti pour continuer son mouvement de retraite vers nous. Dîtes à M....... que je n'ai point de nouvelles directes de Soliman Pacha, (le colonel Sèves), mais que je sais pertinemment qu'il est avec S. A. et se porte bien, et que, d'après les nouvelles généralement données par les nôtres et des prisonniers que nous avons faits, il est certain que S. A. est en route pour nous rejoindre. Tous les renseignemens sont d'accord, il n'y a pas la moindre contradiction.

Correspondance politique. Égypte, XIII, fos 83-85.

75. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre Secrétaire d'Etat des Affaires Étrangères.

SOMMAIRE: Nouvelles de Beyrout: les Jésuites y projettent de nouveaux établissements. — Cela ne peut nous convenir; nous devons soutenir les Lazaristes de toute notre influence. — A Damas, depuis le départ des troupes égyptiennes, le fanatisme a relevé la tête; excès déjà commis contre les Chrétiens et les Juifs. — Tendance des catholiques de Damas à rechercher la protection de l'Autriche au lieu de celle de la France. — Intrigues religieuses de l'Angleterre dans le Liban. — Nous devrons agir auprès du Saint Siège. — Il est certain que l'Angleterre cherchera à se rendre maîtresse de la Syrie; sa domination y sera bientôt insupportable. — Soliman pacha est arrivé à Akaba avec 12.000 hommes. — Les Anglais installent les nouvelles autorités turques à Djeddah.

Alexandrie, le 25 janvier 1841.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le Brick de guerre le *Bougainville* qui est entré ce matin dans le port a apporté des nouvelles de la Syrie.

Tout était tranquille à Beyrout. Le consul du Roi y était dans les meilleures relations avec les autorites turques. Les missionnaires jésuites de Bekfaya avaient l'intention de fonder en Syrie, selon les vœux, disaient-ils, du Pape, un collège, une école des arts et métiers et une ferme modèle. M. Desmeloizes avait appelé l'attention de Monsieur l'Ambassadeur du Roi à Constantinople sur ce projet. Il ne nous convient pas qu'il soit mis à exécution. Les sympathies de la communauté des Jésuites ne sont pas en notre faveur, nous devons soutenir de toute notre influence celle des Lazaristes.

La position du Consul du Roi à Damas avait été très difficile. Mais il m'écrit, en date du 18 de ce mois, que la tranquillité régnait dans la ville et que le nouveau gouverneur Ali Pacha devait faire son entrée solennelle, le surlendemain. Aussitôt le départ des troupes égyptiennes qui paraît s'être effectué avec ordre, le fanatisme avait relevé la tête. Plusieurs Cheiks préposés par les autorités égyptiennes à la perception des impôts ou à la levée des recrues, avaient été

massacrés et leurs maisons livrées au pillage. On voulait aussi exercer des vengeances contre les Chrètiens et même démolir l'église grecque catholique bâtie sous la domination égyptienne. La fermeté du nouveau gouverneur turc qui avait passé par Damas le 31 décembre avait comprimé les excès de la population. On avait voulu obliger les Chrétiens et les Juifs à redevenir ce qu'ils étaient avant l'occupation égyptienne. Le gouverneur avait fait publier qu'on ne devait pas les molester, ni pour leur costume, ni pour leur monture, ni pour la propriété de leurs esclaves. M. le Comte de Ratti-Menton avait, par son énergie, obtenu une satisfaction pour un Hellène et un Italien, protègés du consulat de France, qu'on avait voulu obliger à quitter le turban blanc.

Il se manifestait malheureusement parmi les Catholiques de Damas une tendance à vouloir abandonner la protection française pour passer sous celle de l'Angleterre, et même de l'Autriche, dont toutes les intrigues en Orient tendent à nous déposséder de nos anciens privilèges. L'issue de l'affaire des Juifs de Damas, dont nous n'avons pas voulu exiger le châtiment, par un sentiment d'humanité qui nous honore, et qui a été pris pour de la faiblesse ou de 'impuissance, dans un pays où il faut frapper fort pour être craint et respecté, la protection ouverte accordée aux montagnards du Liban par l'Angleterre qui leur a remis des armes et de l'argent, out donné, à la distance où l'on se trouve de la France et avec l'opinion qu'on s'en fait quelquefois par la lecture des journaux, une plus haute idée de la suprématie des autres Puissances, et peuvent faire désirer d'avoir recours momentanément à leur protection. On reviendra bientôt à d'autres sentimens. Il sera nécessaire seulement, si la Cour de Rome tient à conserver la protection de la France qui lui est si avantageuse et qui ne pourrait jamais être remplacée pour ses établissemens en Orient, qu'elle donne des instructions à ses Vicaires Apostoliques pour qu'ils combattent la fausse tendance qui existe.

Quant à la situation politique en Syrie, il est certain que l'Angleterre cherchera à s'en rendre maîtsesse. L'agent particulier de Lord Ponsonby, M. Wood, se dispose déjà à l'exploiter, mais il arrivera ce qui arrive toujours quand les Anglais font sentir quelque part leur domination. Elle devient tellement exigeante, qu'on éprouve bientôt le besoin de s'en affranchir. Les Pachas de la Porte, en Syrie, ne tarderont pas à eu ressentir les effets.

Soliman Pacha (Sèves) était arrivé le 16 de ce mois à Akaba, sur les bords de la Mer Rouge, à la tête de l'avant-garde qui se compose, dit-on, de 12.000 hommes et de 60 pièces de canon. Les bagages et le matériel de guerre étaient portés par 8.000 chevaux et mulets.

J'ai eu l'honneur de vous transmettre, Monsieur le Ministre, par le paquebot anglais parti avant-hier, les nouvelles et les journaux de la Chine et de Bombay. On m'écrit de cette dernière ville que le bâtiment de guerre anglais le *Royal Tigre* était allé à Bassora pour prendre à son bord le général des troupes du Pacha de Bagdad, nommé récemment gouverneur de Djedda. Ce sont encore les Anglais qui amèneront et installeront, en Arabie, la principale autorité turque! Elle les laissera, sans doute, là comme ailleurs, poursuivre tranquillement leurs projets d'envahissement.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

76. — De Paris à M. Cochelet Consul Général de France en Égypte.

SOMMAIRE: Avant d'accorder l'hérédité, la Porte prétend régler les détails de l'administration du pays. — Les autres Cours ont agi sur le Gouvernement de Londres pour qu'on en finisse comme il avait été convenu et promis à la France. — Mohamed Aly aurait tort de s'attacher à quelques points de forme; il risquerait ainsi de faire le jeu de ses ennemis. — Il ne faut pas qu'il abuse de la situation plus favorable qui s'est produite pour lui au point de vue militaire. — Il doit s'empresser de saisir l'avantage essentiel de l'hérédité.

Paris, le 27 janvier 1841.

MONSIEUR,

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire jusqu'à la date du.... Méhémet-Ali a dûrecevoir, peu de jours après, la nouvelle que la Porte avait révoqué la mesure de déchéance prise contre lui, mais qu'elle attendait, pour se prononcer sur la question d'hérédité, qu'il eût complété sa sommission en restituant la flotte et en évacuant la Syrie, et qu'on eût réglé les détails du mode d'après lequel il exercerait dorénavant l'administration de l'Égypte. Ce n'est point là ce que demandaient les Puissances signataires du traité du 15 juillet. L'Autriche, la Prusse, la Russie n'ont jamais admis que la question d'hérédité, en ce qui concerne l'Égypte, pût être mise en doute; et leurs envoyés à Londres croyant s'apercevoir que les objections de Lord Ponsonby avaient produit, à cet égard, quelque impression sur lord Palmerston ont fait auprès de lui une démarche qui paraît avoir mis fin à toute incertitude. Il a été convenu que dès qu'on aurait reçu, sur les dernières résolutions prises à Constantinople, des informations officielles et complètes qui ne sont pas encore arrivées, mais qui ne peuvent se faire attendre plus de trois ou quatre jours, on enverrait aux légations des Puissances auprès de la Porte des instructions formelles de nature à imprimer à leurs représentations en faveur du Vice-roi un caractére d'unanimité et d'énergie qu'elles n'ont pas eu jusqu'à ce moment.

L'Ambassade de France, bien qu'elle ait été constamment tenue au courant de ces pourparlers par l'ambassadeur d'Autriche, et les ministres de Russie et de Prusse, n'y est pas intervenue officiellement; il nous a paru que cette attitude réservée, en nous maintenant libres de tout engagement, avait le double avantage d'être plus conforme à notre dignité et de nous donner plus de moyens d'exercer par des voies efficaces, bien qu'indirectes, une influence favorable au Vice-roi.

Dans cet état de choses, je conçois parfaitement le mécontentement que doit éprouver Méhémet Ali des tergiversations de la Porte et de ses hésitations peu bienveillantes; mais je crois que lorsqu'elles auront enfin cédé, sur la question capitale de l'hérédité, à l'action des conseils de l'Europe, il aurait tort de s'attacher trop opiniâtrement à quelques points secondaires, à quelques incidents de forme dans lesquels la Porte pourra chercher une satisfaction de vanité. Il serait surtout bien fâcheux que, puisant une confiance exagérée dans l'aspect un peu plus favorable que semble présenter en ce moment, tant en Syrie qu'en Égypte, sa situation militaire, il voulût revenir sur les conditions auxquelles il s'est soumis. Sans doute, cette amélioration, si elle doit se soutenir, aura un bon côté. Un arrangement conclu sous de tels auspices lui laissera, quelles qu'en soient les bases, une force morale bien supérieure à celle qu'il eût puisée dans ce même arrangement, signé par lui alors qu'il semblait hors d'état de rien contester. Cet avantage est grand, mais pour cette raison même, il faut s'empresser de le saisir, sans l'exposer, par d'imprudents retards et par des exigences déraisonnables ou seulement peu nécessaires, au hasard de quelqu'une de ces vicissitudes dont les affaires d'Orient ont depuis quelques mois offert tant d'exemples. Je ne m'étendrai pas davantage sur une éventualité, bien peu vraisemblable d'ailleurs, puisquelle supposerait, de la part du Vice-roi, un degré d'imprévoyance et de témérité vraiment incroyable. J'ai voulu

seulement vous indiquer la nature des conseils que vous auriez à lui faire entendre dans les différentes hypothèses qui pourront se présenter.

Recevez, etc.

Correspondance politique. Égypte, XIII, fos 89-92.

[illegible]7. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre Secrétaire d'Etat des Affaires Étrangères.

SOMMAIRE: Mohamed Aly attend avec tranquillité le hatti-schérif de l'hérédité. — Il sait et il dit que, sans l'intervention de la France, on aurait maintenu sa déchéance. — Il veut qu'on laisse à la France tout le mérite des avantages qui ont été obtenus. — L'intimité et la confiance sont rétablies entre le Vice-roi et Cochelet. — Mais on peut se demander quelle va être la conduite des autres consuls généraux quand ils vont revenir en Égypte. — Il aurait été délicat de nommer de nouveaux titulaires dans des circonstances aussi nouvelles.

Alexandrie, le 27 janvier 1841.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le paquebot français est arrivé hier seulement et repart aujourd'hui. Il ne m'a apporté aucune nouvelle instruction de Votre Excellence sur les affaires de l'Orient. Je n'ai rien, non plus, à ajouter aux renseignemens contenus dans mes dernières lettres. J'ai vu hier Méhémet-Ali. Il attend avec beaucoup de tranquillité le hatti-schérif du Sultan qui doit lui accorder l'investiture hérèditaire de l'Égypte. Il paraît satisfait de sa nouvelle position. Il m'a dit qu'il était persuadé que, sans la France, ou aurait maintenu sa déchéance. J'ai fortifié à cet égard sa conviction, et je l'ai engagé à la faire passer daus l'esprit des membres de sa famille et de quelques principaux fonctionnaires dout on m'avait rapporté des propos tendant à nous représenter comme ayant trahi ses intérêts. Il a paru fort peiné du reproche d'ingratitude que

je leur fesais, et il m'a promis qu'il rectifierait les fausses idées qu'on pouvait avoir eues sur tout ce qui s'était passé, en ayant soin de laisser à la France tout le mérite de son intervention amicale.

L'intimité et la confiance sont rétablies entre moi et Méhémet-Ali, comme par le passé. Daus son intérêt, je chercherai à ce qu'elles n'excitent pas d'ombrage. On dit que les Consuls généraux d'Angleterre, d'Autriche et de Russie ne tarderont pas à revenir. Je leur laisserai la joie du triomphe. Un sentiment de délicatesse bien entendu aurait dû engager leurs gouvernements à les remplacer. A des circonstances nouvelles, il aurait fallu des hommes nouveaux. Il y a maintenant une mission de civilisation et de paix qu'il faut bien comprendre et pour laquelle on doit être animé des mêmes sentimens dans l'intérêt du bien-être matériel du pays, pour la prospérité de l'agriculture et du commerce. J'espère que les Consuls généraux qui reviendront, et qui n'ont pas été prendre congé de Méhémet-Ali quand ils sont partis, ne se considèreront pas comme des vainqueurs qui lui imposeront leurs volontés et même leurs caprices. Il y a un plus beau rôle à jouer. C'est celui de ramener tout le système actuel à des idées d'ordre, de morale et d'humanité. C'est celui de tendre à dissiper tous les nuages qui existent encore entre la Porte et l'Égypte, à faire naître la confiance entre le Sultan et Méhémet-Ali, et à raffermir, s'il est encore possible, le vieil Empire ottoman, si ébranlé et si convoité.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

P. S. — Je joins à cette dépêche la correspondance de Constantinople et de Smyrne, en date des 8 et 18 Janvier, adressée à l'agent d'Ibrahim Pacha.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 93-94.

deux jours pour le Caire. L'officier anglais, après sa conversation avec Mehémet-Ali, s'est mis immédiatement à la poursuite du Commodore.

En attendant son retour, l'irritation qui paraissait exister en Syrie entre les chefs des deux armées, peut avoir des conséquences très graves, et amener des hostilités ouvertes. Le général Jockmus, fidèle aux instructions qu'il a reçues de Constantinople, et que j'ai eu l'honneur de vous faire connaître le 17 décembre dernier, voudrait trouver l'occasion d'acquérir un peu de gloire en coupant la retraite à une armée démoralisée et peut-être affamée Il paraît que, depuis la nouvelle que je vous ai donnée le 22 janvier, que cette armée avait dépassé Tibériade, elle avait été continuellement harcelée et assaillie par les habitans On dit même qu'Ibrahim Pacha avait dû exercer des représailles en saccageant Jéricho. Il était peu éloigné de Gaza, où était arrivé Achmet Mennicli Pacha avec 10 à 12 mille hommes, Egyptiens et Syriens; mais sa position pourrait devenir très critique si les sommations des chefs de l'armée turque l'empêchaient d'avancer, lorsqu'il est séparé de son avant-garde, sous le commandement de Soliman-Pacha, arrivé à Akaba, et d'une partie de ses forces qui sont à Gaza, entouré d'ailleurs, comme il l'est, de populations hostiles et commandant enfin une armée qui ne cherche peut-être que l'occasion de déserter.

Ce qui est inconcevable, c'est que depuis que Méhémet-Ali s'est exécuté franchement, et surtout, qu'il a rendu la flotte turque, les ordres les plus précis n'aient pas été donnés par la Porte et surtout par les Amiraux anglais aux chefs des troupes de débarquement en Syrie, pour les obliger à laisser la retraite d'Ibrahim Pacha s'effectuer tranquillement. On saura bien forcer Méhémet-Ali à rendre les Syriens quand ils seront arrivés en Égypte, et d'ailleurs, son intention n'est pas de les garder malgré eux au service militaire; mais il est certain qu'il est assez difficile d'opérer un licenciement lorsqu'une armée est en marche. Il faut espérer que l'incident

inattendu qui vient de s'élever ne troublera pas l'état pacifique des choses.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 95-96.

79. — Copie d'une correspondance particulière de Constantinople en date du 28 janvier 1841.

SOMMAIRE: Il faudra voir les conditions que la Porte prétendra imposer à Mohamed Aly pour lui reconnaître l'hérédité. — Lord Ponsonby fait tout son possible pour que ces conditions soient dures, afin de réduire à une simple forme l'investiture de l'hérédité. — Il voit tous les jours Reschid pacha. — Il trouve que son gouvernement a commis une grande faiblesse en reconnaissant le traité Napier qui traite Mohamed Aly comme une Puissance indépendante et non comme un pacha rebelle. — La Porte peut réparer cette faiblesse dans les conditions qu'elle dictera au pacha vaincu. L'Angleterre sera obligée de soutenir le gouvernement ottoman pour garantir l'avenir. — La Russie et la France sont d'accord pour contrecarrer cette politique. — Diverses manifestations le prouvent. — On pense que Reschid pacha sera bientôt renversé. — Il ne faut pas que Mohamed Aly se presse de céder; sa situation n'est pas si mauvaise; il faut qu'il garde toute la force et toute la fidélité de son armée. — La guerre est possible pour le printemps. — La Russie et la France redoutent ensemble les entreprises de l'Angleterre dans tout l'Orient; elles soupçonnent des arrangements secrets entre lord Ponsonby et Reschid pacha. — On ne croit pas que « la bombe tardera à éclater ».

Je vous ai écrit par le dernier bateau sous la date du 18 courant. Je vous fesais connaitre que l'on avait reçu la nouvelle officielle que le gouvernement anglais avait ratifié le traité du commodore Napier, et que, malgré cette ratification, il ne fallait pas s'y fier. Aujourd'hui, je pense que vous devez être officiellement instruit de cette sanction de l'Angleterre, parce qu'en outre des nouvelles directes que le Viceroi aura reçues des quatre Puissances alliées, un bateau à vapeur du Gouvernement turc, qui est parti, il y a 8 jours, pour Alexandrie, lui aura porté cette intéressante nouvelle.

Maintenant, il faudra voir les conditions que la Porte lui

imposera après l'avoir reconnu héréditaire, quelle somme elle exigera de lui annuellement pour le tribut qu'il devra payer, et de quelle manière elle prétendra que l'Égypte soit gouvernée. Je vous dirai à cet égard que Lord Ponsonby fait tout son possible pour engager Reschid Pascha à imposer au Vice-roi les conditions suivantes:

La Porte devra expédier des Pachas pour commander les troupes; des Mouhassils seront nommés pour percevoir les impôts; l'escadre égyptienne devra être remise au Sultan; le Vice-roi ne pourra plus construire des navires de guerre; tous les employés des administrations civile et militaire seront nommés par la Porte et le Vice-roi recevra une somme annuelle que la Porte fixera. En inculquant ces idées au Ministre turc, Lord Ponsonby n'a d'autre but que de réduire à une simple forme l'investiture de l'hérédité.

J'ignore si le Ministre anglais réussira. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que journellement il a des entrevues avec Reschid Pacha et il fait appuyer ses démarches par l'Internonce d'Autriche. Voici ce que lui disait le Ministre anglais dans les trois dernières conférences qu'il a eues avec lui et en réponse aux plaintes que Reschid Pacha lui a faites relativement à la ratification par l'Angleterre du traité Napier.

« Vous vous plaignez par ce que je vous ai conseillé de protester contre le traité Napier. En vous donnant alors un pareil conseil, je le fesais dans le but de prouver au Pacha rebelle et à vos Alliés ainsi qu'à la France, que vous n'entendiez pas traiter avec Méhémet-Ali comme avec une Puissance indépendante, mais comme un maître envers son sujet. Aussi vous avez vu que, connaissant sa faiblesse, il s'est de nouveau soumis aux intimations de l'Amiral Stopford parce qu'il a vu que pour peu qu'il eût voulu se tenir aux conditions de Napier, il était tout à fait anéanti. Si mon gouvernement a reconnu et ratifié le premier traité, c'est une grande erreur qu'il a commise, ou, pour mieux dire, il a montré une faiblesse sans exemple. En vous exprimant ma manière d'envi-

sager cette conduite de mon gouvernement, ce n'est qu'une confidence amicale que je vous fais et j'espère que vous ne la divulguerez pas. Dans la position où vous a placé le traité du 15 juillet, vous avez une grande liberté d'action, et vous devez en profiter. Je me fais un devoir de vous observer que si vous la négligez, vous en aurez de grands regrets plus tard, et il sera peut-être bien difficile de réparer le mal que vous vous serez fait. Ne craignez rien de la ratification de la convention Napier; cette faute ne doit nullement vous décourager et vous devez continuer à soutenir honorablement vos droits. L'hérédité que vous lui accordez et qu'il ne mérite pas ne doit pas vous empêcher de lui faire vos conditions, vous êtes en droit de les lui imposer, et telles que je vous les ai dictées. Si vous ne les lui imposez pas, vous verrez que dans 2 ou 3 ans il cherchera à rompre ses engagemens. Il est de votre devoir de prévenir de nouvelles complications que peut-être alors vous ne pourriez plus aplanir. Vous connaissez très bien l'ambition de cet homme, ainsi que celle de son fils Ibrahim, il faut par conséquent les brider, non seulement pour le présent, mais encore pour l'avenir Vous m'observez que vous craignez des conséquences très graves si vous ne terminez pas le plus tôt possible: je vous répondrai qu'à cet égard vous vous trompez. Permettez-moi de vous observer que l'année passée à cette époque, vous étiez disposé à traiter directement dans la crainte que l'Angleterre ne vous abandonnât. J'espère qu'aujourd'hui vous êtes revenu de votre erreur, car toutes mes prédictions se sont réalisées. Aujourd'hui je vous engage de nouveau à suivre mes conseils; mon gouvernement sera obligé de vous soutenir, il ne lui convient pas de vous abandonner ».

Un pareil entretien prouve clairement que le Ministre anglais a voué une haine toute particulière au Vice-roi et qu'il cherche, soit par la persuasion, soit par l'intrigue, à embrouiller les affaires. L'Envoyé de Russie et l'Ambassadeur de France cherchent par tous les moyens possibles, à contrecar-

rer sa politique. On voit parfaitement que le Russe et le Français ne sympathisent pas avec l'Anglais; chaque fois que ce dernier se trouve dans une société, les deux premiers ne s'y rendent pas; enfin ils ne se parlent que par nécessité. Je vous citerai une circonstance qui a eu lieu dernièrement; au premier coup d'œil elle paraît étrangère à la politique, mais quand on y réfléchit, on la trouve digne de remarque. Le 23 de ce mois, M. Thomas Ralli a donné une grande fête à tout le commerce et au corps diplomatique des grandes et des petites Puissances; il y a eu un grand dîner; mais il n'y avait en fait de Diplomates que l'Envoyé de Russie et l'Ambassadeur de France M. de Pontois n'a été invité que parce que M. Ralli a demandé à l'Envoyé russe quel était le Ministre qui lui aurait été agréable et qu'il devait inviter, et par ce que l'Envoyé Russe a désiré avoir, à table, M. de Pontois à ses côtés.

Comme je vous l'ai déjà écrit, que le Vice-roi ne se presse pas à faire un traité honteux, si la Porte a l'intention de le lui imposer; qu'il ne discontinue pas ses armemens, et s'il croit pouvoir résister trois mois encore, qu'il n'évacue même pas la Syrie, car son attitude menaçante donnera de l'occupation et des soucis à l'Angleterre. Je vous le prédis, et le tems vous le prouvera. la Russie joue un double rôle dans le traité du 15 juillet, elle marche parfaitement d'accord avec la France pour contrarier l'Angleterre. M. de Pontois et l'Envoyé russe font tout leur possible pour renverser Reschid Pacha et ils y réussiront; l'époque n'est pas éloignée où ce Ministre devra tomber; il est parvenu au comble de la grandeur, et il commence maintenant à décliner; la résistance du Vice-roi, tant en Syrie qu'en Égypte, contribuera beaucoup à sa chute qui fera changer la politique de la Porte et vous verrez revenir en faveur Khosrew et Halil Pachas. Mais pour que le Vice-roi puisse prendre une bonne attitude et qu'elle soit imposante, il faut qu'il fasse tout son possible pour contenter son armée, et surtout qu'il la paie exactement et en abon-

dance, pour que les Anglais ne puissent pas agir par le moyen de la corruption. Quoique le Ministère français désire conserver la paix, la guerre paraît assez probable pour le printems prochain. Il est à présumer que la France et la Russie n'ignorent pas les conventions secrètes qui ont eu lieu entre Lord Ponsonby et Reschid Pacha pour la navigation anglaise sur l'Euphrate. Quoique cette convention ait été conclue avec le plus grand secret, et qu'elle ne puisse s'exécuter que dans deux ans pour ne pas donner de l'ombrage à la Russie et à la France, les principales sont conçues en ces termes. La ville de Beyrout servira d'entrepôt général pour les produits d'importation et d'exportation, appartenant au commerce anglais; de grands magasins seront construits aux frais de l'Angleterre; elle y bâtira également un hôpital pour ses malades, et une caserne pour 500 soldats avec armes et bagages qui y seront installés pour la défense des propriété anglaises contre les attaques des Druzes. Six bateaux à vapeur navigueront librement sur l'Euphrate. Divers postes militaires anglais seront placés sur divers points des rives du fleuve pour en protéger la navigation.

Reschid-Pacha n'ose pas faire connaître de suite ce traité au Sultan, par ce qu'il est sûr qu'il ne le reconnaitrait pas; et il attend un moment favorable pour le lui communiquer. La Sultane Mère a déjà prévenu son fils de la trahison de Reschid Pacha qui a vendu la Syrie aux Anglais. Le Grand Vizir et le Cheik-ul-Islam sont indignés de la conduite de Reschid. Je ne crois pas que la bombe tardera à éclater. Je vous dirai aussi que tant que Lord Ponsonby restera à Constantinople, Reschid conservera son poste, parce que le Sultan, par défaut d'expérience, a une grande vénération pour le Ministre anglais; mais comme il ne tardera pas à être rappelé, la déchéance du Ministre turc ne tardera pas à être prononcée par le Sultan.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 97-100.

80. — Note adressée, le 30 janvier 1841, par Messieurs les Plénipotentiaires d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, réunis en conférence à Londres, à Chekib-Effendi, Ambassadeur de la Porte Ottomane.

SOMMAIRE: Sur les hésitations de la Porte à accorder l'hérédité à Mohamed Aly: les quatre cours, après s'être concertées, sont d'accord pour conseiller à Sa Hautesse d'attribuer le gouvernement de l'Egypte à Mohamed Aly et à ses héritiers en ligne directe: ce sont les propres intentions du Sultan aux origines de la crise. — Les soussignés rappellent la convention de Londres: elle stipule que toutes les lois et tous les traités de l'Empire ottoman s'appliqueront au pachalik d'Égypte, que les forces de terre et de mer de l'Égypte font partie des forces militaires de l'Empire ottoman. — Si ces conditions ne sont pas observées, l'hérédité pourra être révoquée. — Ainsi rien ne pourra porter atteinte aux devoirs que le pacha d'Égypte aura à remplir comme sujet du Sultan.

Les soussignés, Plénipotentiaires des Cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, ont mûrement pris en considération la dépêche de Réchid Pacha en date de Constantinople, le 13 chewal 1256 (8 décembre 1840), que Son Excellence Chekib Effendi, ambassadeur de la Sublime Porte, a reçu l'ordre de communiquer au Principal Secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique, ayant le Département des Affaires étrangères, pour être portée à la connaissance des Représentants des Cours signataires de la convention du 15 juillet.

Cette communication énonce l'hésitation que Sa Hautesse le Sultan éprouvait à accorder à Méhémet-Ali le gouvernement héréditaire du Pachalik d'Égypte.

Les soussignés, après avoir voué à l'objet de cette communication l'attention la plus sérieuse, ont résolu, d'un commun accord, d'inviter Son Excellence Chekib Effendi à soumettre, à cet égard, à la Sublime Porte, les considérations suivantes.

Ils se font un devoir de signaler, d'abord, qu'à la date de la dépêche susmentionnée de Réchid Pacha, les Représentants des quatre Cours ne s'étaient pas encore acquittés collectivement, auprès de la Sublime Porte, de la démarche concertée à

Londres le 15 octobre; et il résulte des informations les plus récentes reçues de Constantinople jusqu'à la date du 27 décembre, que, même à cette époque, les Représentants des quatre Cours ne s'étaient pas encore crus appelés à adresser au Ministère de Sa Hautesse les conseils qu'ils étaient chargés d'offrir.

Dans l'intervalle, les intentions des Cours Alliées sont invariablement restées les mêmes. Séparées par de longues distances, et sans avoir eu besoin de se concerter de nouveau, elles ont transmis à leurs Représentants à Constantinople des ordres qui portent le caractère d'une parfaite unanimité.

Le Gouvernement de Sa Majesté Britannique a adressé, à cet effet, à son Représentant à Constantinople, des instructions sous la date du 17 décembre, qui servent à confirmer expressément celles du 15 octobre.

La Cour de Vienne a transmis, à ce même sujet, à M. l'Internonce, des ordres positifs, le 29 décembre dernier.

La Cour de Berlin s'est associée en entier aux instructions concertées en commun à Londres le 15 octobre et le 14 novembre.

La Cour de Russie a adressé, le 23 décembre, à son Chargé d'Affaires à Constantinople, des ordres conçus exactement dans le même esprit.

Les soussignés, en rapportant ces faits, se permettent de croire que les conseils qui auront ainsi été donnés de la part des Représentants des quatre Cours pourront avoir exercé une influence essentielle sur les opinions que Réchid Pacha a exposées dans sa dépêche susmentionnée du 8 décembre, et fait disparaître les doutes que ce Ministre avait énoncés sur la marche ultérieure à suivre par la Sublime Porte.

Cependant, pour lever ces doutes et pour éviter toute perte de temps, les soussignés ont jugé utile de ne pas attendre des rapports ultérieurs de Constantinople; et, sans différer plus longtemps de répondre à la communication de Son Excellence Chekib Effendi, ils ont cru de leur devoir d'exprimer encore une fois à M. l'Ambassadeur Ottoman, et de constater

par écrit l'opinion de leurs Cours respectives, telle qu'ils ont eu l'honneur de la lui communiquer déjà de vive voix.

Cette opinion invite le Sultan à user de sa clémence et de sa générosité souveraines de manière non seulement à révoquer l'Acte de destitution prononcé contre Méhémet Ali, mais à lui accorder la promesse que ses descendants en ligne directe seront nommés successivement par le Sultan au Pachalik d'Égypte, chaque fois que ce poste deviendra vacant par la mort du Pacha précédent.

En conseillant à la Sublime Porte d'accorder cette faveur à Méhémet-Ali, les quatre Cours, loin de suggérer à Sa Hautesse une idée nouvelle, ne font que lui rappeler les intentions que le Sultan avait spontanément annoncées lui-même dès l'origine de la crise du Levant, intentions qui ont servi de base à la Convention du 15 juillet.

De plus, les quatre Cours, en adressant à la Sublime Porte le conseil que la présente communication est destinée à lui réitérer, ont la conviction de ne lui suggérer ni un arrangement dérogatoire aux droits de souveraineté et à l'autorité légitime du Sultan, ni une mesure contraire aux devoirs qu'il appartient au Pacha d'Égypte de remplir, comme sujet du Sultan, nommé par Sa Hautesse pour gouverner en son nom une province de l'Empire ottoman.

Cette vérité se trouve confirmée, non seulement par les articles 3, 5 et 6 de l'Acte séparé annexé à la Convention du 15 juillet, mais encore par les instructions que les quatre Cours ont adressées à leurs représentants à Constantinople à la suite de la délibération du 15 octobre.

En effet, par l'Acte susmentionné, paragraphe 5, il est stipulé que tous les traités et toutes les lois de l'Empire ottoman, c'est-à-dire tous les traités et toutes les lois qui sont aujourd'hui ou qui pourront, à l'avenir, être en vigueur dans l'Empire ottoman, s'appliqueront au Pachalik d'Égypte comme à toute autre province de l'Empire.

Cette condition, que les quatre Cours regardent comme

indispensable, constitue, à leurs yeux, l'un des liens les plus solides pour rattacher l'Égypte à la Turquie comme une partie intégrante de l'Empire ottoman.

Le paragraphe 6 du même Acte porte que les forces de terre et de mer qui pourront être entretenues en Égypte, faisant partie des forces de l'Empire ottoman, seront toujours considérées comme disponibles pour le service général de l'État.

Finalement, par l'instruction concertée à Londres le 15 octobre, et confirmée par le Memorandum rédigé le 14 novembre dernier, il a été formellement reconnu que, si Méhémet-Ali ou l'un de ses descendants venait à enfreindre les conditions auxquelles le gouvernement héréditaire de l'Égypte lui aurait été confié. ce titre serait sujet à être révoqué.

Les soussignés aiment à croire que la complète mise en vigueur des conditions susmentionnées répondrait pleinement aux intentions du Sultan, réaliserait tous les vœux des quatre Cours Alliées, et accomplirait heureusement l'œuvre de pacification qui fait l'objet de leurs engagements mutuels consacrés par la Convention du 15 juillet. Car, en effet, par l'accomplissement de ces conditions, les objets sur lesquels s'est fixée la sollicitude et la prévoyance des Hautes Parties contractantes se trouveraient atteints.

Le Sultan serait désormais assuré de l'obéissance et de la soumission de son Pacha, Gouverneur d'Égypte; les populations de cette province seraient mises à l'abri de l'oppression, dont elles ont eu à souffrir durant ces dernières années par les abus de l'administration locale; enfin Méhémet-Ali obtiendrait pour lui-même et pour sa famille une position qui assurerait paisiblement son avenir, sans toutefois porter la moindre atteinte aux devoirs qu'il aura à remplir comme sujet du Sultan.

Les soussignés, en portant ces considérations à la connaissance de Son Excellence Chekib Effendi, le prient de les soumettre sans délai à sa Cour, et d'engager le Gouvernement de Sa Hautesse à y vouer son attention la plus sérieuse.

Ils ont l'honneur d'offrir en même temps à M. l'Ambassadeur de la Sublime Porte Ottomane l'assurance renouvelée de leur haute considération.

ESTERHAZY — PALMERSTON — BULOW — BRUNNOW. — NEUMANN.

Correspondance politique. Égypte, XIII, fos 9 et 3.

81. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre des Affaires Étrangères.

SOMMAIRE: Conflit entre les Anglais et le chérif de Moka; sans doute les Anglais en profiteront pour s'établir à Moka. — Ils seront bientôt maîtres de tous les pays de la mer Rouge. — Cependant les chefs des principales tribus arabes ne paraissent pas disposés à supporter cette domination.

Alexandrie, le 1er février 1841.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai eu l'honneur de vous informer, le 24 décembre dernier, que l'affaire pendante entre le Schérif de Moka et la Compagnie anglaise des Indes, s'était terminée à l'amiable, et qu'il avait été convenu le pavillon anglais flotterait de nouveau à Moka. J'ai reçu aujourd'hui une lettre de notre agent consulaire à Djedda, M. Fresnel, qui m'informe que la bonne intelligence qui paraissait être rétablie, avait été subitement rompue.

Aussitôt que la Convention eût été conclue entre le Schérif Husseyn et les Anglais, ceux-ci hissèrent leur pavillon sur la maison de leur agent consulaire. Les bâtimens de guerre de S. M. B. qui étaient dans le port voulurent saluer leur drapeau selon l'usage. A peine le Schérif Husseyn eut-il entendu les premiers coups de canon qu'il donna l'ordre d'amener le

pavillon anglais. Les bâtimens de guerre repartirent immédiatement pour Aden.

Voilà pour les Anglais une excellente occasion d'exercer des hostilités contre Moka et de s'y établir. Il est probable qu'ils ne la négligeront pas. L'opinion générale est qu'ils ne chercheront que des prétextes pour s'emparer des ports de la mer Rouge et de l'Yemen. La Puissance de Méhémet-Ali était la seule qui pouvait lutter contre eux de ce côté. C'est pourquoi ils ont voulu que l'Arabie fût placée sous le gouvernement immédiat de la Porte qui ne pourra pas la protéger.

Le Grand Schérif Mohammed-Ibn-Aoun paraît peu disposé à supporter les empiètemens de l'Angleterre en Arabie. Il témoigne, ainsi que son neveu, le Schérif Abd-Allah-Scharaf, beaucoup d'égards à M. Fresnel qui a une connaissance approfondie de l'arabe et qui peut parler avec eux sur tous les sujets. Malheureusement cet agent a toujours l'intention de quitter son poste au moment des grandes chaleurs, qu'il ne peut plus, dit-il, supporter. Il pense que M. Botta, qui est maintenant sans emploi, serait satisfait d'aller à Djedda. Ce serait peut-être, Monsieur le Ministre, le meilleur choix que vous pourriez faire pour ce poste, car si on n'y met pas un agent qui parle la langue, qui a les habitudes du pays et qui saura par là se concilier la bienveillance des chefs arabes et surtout du Grand Schérif qui est aussi, je crois, connu de M. Botta, il conviendrait mieux de n'y envoyer personne.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f°s 101-102.

82. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre des Affaires Étrangères.

SOMMAIRE: A l'occasion de la fête du Courban Baïram, Cochelet a porté ses félicitations à Mohamed Aly; il l'a trouvé résigné à sa nouvelle situation et toujours confiant dans l'avenir. — Boghos-bey aussi est satisfait de n'avoir plus à verser toutoutes les ressources financières de l'Égypte dans le gouffre des affaires militaires qui étaient devenues absolument ruineuses. — On pourra désormais consacrer d'importants crédits aux travaux de canalisation et d'irrigation dont l'agriculture ressentira les plus heureux effets. — On trouvera des bras dans le licenciement d'une grande partie de l'armée.

Alexandrie, le 3 février 1841.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai été, hier, selon l'usage, visiter Méhémet-Ali, le jour du Courban Baïram, qui est la fête de Pâques des Turcs. Je lui ai dit que je le félicitais d'avoir conservé sa santé au milieu de toutes les vicissitudes qu'il avait éprouvées dans ces derniers temps, et d'avoir atteint, à un âge avancé, le but principal de sa longue carrière, qui avait été d'assurer à ses enfans le gouvernement héréditaire de l'Égypte. A la manière dont le Vice-roi me répondit, il semblait qu'il ne regrettait plus rien de tout ce qu'il avait perdu. Sa satisfaction paraissait réelle; et si ce n'est pas un nouveau rôle qu'il joue maintenant, on ne peut assez s'étonner de voir cette volonté, qui avait été si inflexible et qui avait résisté sà tant de conseils, se plier si facilement aux exigences de la position. Boghos-Bey qui était présent, et qui a toujours été l'homme de la modération et de la paix, est sans doute le plus satisfait du nouvel ordre de choses qui va s'ouvrir. Chargé de l'administration financière et obligé d'assurer tous les services en Syrie et en Arabie, il considérait ces provinces comme deux gouffres où venaient s'engloutir les principales ressources de l'Égypte, puisque leurs revenus étaient bien loin de suffire aux dépenses qu'avait occasionnées leur conquête et que nécessitait leur conservation. La force considérable de l'armée de terre

et de mer, tarissait toutes les sources de richesses de l'Égypte et malgré ce budget des revenus d'une année, montant à 120 millions de francs, qui était joint à ma dépêche du 24 décembre 1839, n. 138, vous aurez vu, Monsieur le Ministre, par ma dépêche du 26 octobre 1840, n. 221, que le gouvernement égyptien nous avait demandé la garantie d'un emprunt de 10 millions de francs. Maintenant qu'il est obligé de payer les arrièrés de solde des troupes qui reviennent, il paraît disposé à accepter l'offre qui lui a été faite par la maison Aguado de Paris d'une avance de 10 millions. Méhémet-Ali me l'a dit confidentiellement par ce qu'il a supposé que cette offre avait eu lieu par suite de la demande que j'avais eu l'honneur d'adresser à votre prédécesseur.

Je n'ai pas cherché à le déasbuser.

Quand, une fois, l'armée et la marine égyptiennes seront réduites à de strictes proportions, non seulement Méhémet-Ali trouvera dans les revenus de l'Égypte les moyens de faire face à tous les services et de les solder régulièrement tous les mois, mais encore il aura un fort excédent de recettes qui lui permettra de réduire les impôts qui pèsent sur le malheureux fellah et d'entreprendre des travaux de canalisation et d'irrigation dont l'agriculture ressentira les plus heureux effets. Vous verrez, Monsieur le Ministre, dans le budget que je viens de citer, que le revenu de l'Égypte seule est estimé à 704.358 bourses, ou 88 millions de francs. Ce chiffre, qu'on doit supposer avoir été un peu exagéré à dessein sera cependant susceptible d'être maintenu et peut-être augmenté lorsque les forces productrives de l'Égypte seront mises en valeur. Il fait pressentir les résultats qu'on pourrait obtenir de l'ère nouvelle dans laquelle ce pays va entrer, si une administration régulière, intelligente et équitable était organisée. Malheureusement les hommes manquent en Égypte pour cette œuvre de régénération. Méhémet-Ali a l'intention, dit-il, de mettre à la tête de l'administration des provinces les pachas qui commandaient ses armées. Il veut aussi placer

dans les villages tous les officiers inférieurs qui seront autant de sangsues qui se nourriront des sueurs du paysan égyptien. Ils auront au moins des habitudes de discipline qui les rendront dociles au commandement de leurs supérieurs. Le système des colonies militaires pourrait être utilement appliqué à l'Égypte dans un moment où il y aura à licencier une armée dont il sera peut-être utile de conserver les élémens et où il y a à cultiver des terrains que le manque de bras avait laissés incultes.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 103-105.

83. — M. Vattier de Bourville à Monsieur le Ministre et Secrétaire d'État au Département des Affaires Étrangères à Paris.

SOMMAIRE: Retour des fonctionnaires égyptiens de Syrie. — Soliman Pacha ramène le gros de l'artillerie composé de 220 pièces. — Huit régiments de cavalerie sont arrivés à Gaza le 22 janvier. — Ibrahim y est arrivé le dimanche 31 janvier à cinq heures du soir. — On pense que sur 60.000 hommes que comprenait l'armée au départ de Damas, il ne doit plus guère en rester que la moitié, par suite des désertions et des privations. — Le ville est parfaitement tranquille, et les solennités du Courban Baïram ont eu lieu comme d'usage.

Caire, le 3 février 1841.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Depuis le dernier rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence, le 23 janvier, une colonne composée d'anciens employés du gouvernement égyptien en Syrie, de familles et de harems, est arrivée au Caire. Parmi les personnages de distinction se trouvait Chérif Pacha, ex-gouverneur civil de Damas; mais on a été surpris de le voir arriver comme prisonnier sous une escorte de sûreté. Il est aux arrêts forcés dans son palais du Caire. Des bruits divers circulent sur la cause de

cette disgrâce. Chérif Pacha est un homme de beaucoup d'esprit et d'une haute capacité; il était justement considéré comme un des principaux soutiens du gouvernement égyptien.

La marche de Soliman-Pacha (le colonel Sèves) qui rentre par l'Accaba et Suez, a été un peu ralentie autant par l'état de sa santé que par les difficultés qu'il doit rencontrer dans le transport du nombreux matériel qu'il a avec lui.Le gros de l'artillerie composée de 220 pièces lui a été confié. On pense pourtant qu'il ne doit pas tarder à s'approcher du Caire.

Les nouvelles de Gaza du 23 janvier disent que Ahmed Pacha Menekli y était arrivé la veille avec huit régiments de cavalerie qui ont beaucoup souffert par le mauvais état des routes et des privations de tout genre. Ils ont été pendant huit jours sans vivres et sans fourrage. Sélim Pacha était attendu à Gaza avec cinq régiments d'infanterie, ainsi que Ahmed Pacha, de la garde, avec une colonne de même force.

Abbas-Pacha, petit-fils de Méhémet-Ali, et gouverneur actuel du Caire, vient de m'annoncer ce matin, dans ma visite à l'occasion du Courban Baîram, qu'Ibrahim Pacha, le généralissime, était positivement arrivé à Gaza le dimanche 31 janvier à cinq heures du soir. Il venait de l'apprendre, lui-même, par un dromadaire forcé qui a apporté aussi des dépêches, pour le grand Pacha. D'après mes renseignements, le généralissime doit avoir avec lui un corps composé de trois régimens d'infanterie et deux de cavalerie de la garde.

L'armée naguères réunie à Damas était de 60.000 hommes; mais on ajoute qu'il ne faut pas s'attendre à en voir arriver au Caire plus de la moitié, tant il y a eu de désertions, et surtout de mortalité par suite des privations et des rigueurs de la saison. Ces informations sont données par un Français, officier supérieur, en position d'être bien informé.

Ahmed-Pacha, neveu de S. A., qui appelait, disait-on, son harem à Alexandrie, parce qu'il devait être nommé gouverneur de cette ville, est revenu prendre au Caire le Mini-

stère de la guerre; mais il est toujours question de son retour à Alexandrie. Je l'ai vu aujourd'hui, pour la première fois, à l'occasion de la fête. Il a été d'une extrême politesse, mais sa conversation me le fait croire bien au-dessous de sa position.

Il est toujours question aussi du voyage de Méhémet-Ali au Caire. Son petit-fils me disait que l'on saurait, sous peu, à quoi s'en tenir à ce sujet.

Un des pachas de la garde nationale (Osman Sennari) a été destitué, ces jours-ci, par suite de concussion. Les exercices continuent, mais avec moins d'activité. La ville est parfaitement tranquille et les solennités du Courban Baïram ont eu lieu comme d'usage.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

VATTIER DE BOURVILLE.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 106-107.

84. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre des Affaires Étrangères.

SOMMAIRE: Toutes les craintes au sujet du retour de l'armée sont dissipées; on annonce l'arrivée d'Ibrahim Pacha à Gaza; d'ailleurs il a perdu tout le prestige militaire qui était attaché à son nom. — Mohamed Aly est très satisfait de la conduite du commodore Napier, qui n'a pas cessé de chercher à aplanir toutes les difficultés. — Il lui a donné à dîner et le comble de prévenances. — Le commodore a des entretiens continuels avec Boghos bey. — Ce ne peut être qu'un jeu de la part de Mohamed Aly: il a trop de finesse et connaît trop bien ses intérêts pour se jeter entièrement dans les bras de l'Angleterre. — Il nous appartient d'y défendre aussi notre ancienne influence, qui est avantageuse à la véritable indépendance de l'Égypte.

Alexandrie, le 6 février 1841.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Les craintes qu'on pouvait éprouver sur le retour de l'armée égyptienne et d'Ibrahim-Pacha, d'après les renseignements

que j'ai eu l'honneur de vous donner le 27 janvier dernier, sont heureusement dissipées. Méhémet-Ali a appris, le 2 de ce mois, qu'Ibrahim-Pacha était arrivé à Gaza avec une partie de son armée. On ne sait pas encore les pertes que celle-ci a éprouvées par la désertion, les maladies, le manque de vivivres et les attaques auxquelles elle a été en butte; mais il paraît qu'elles sont moins considérables qu'on pouvait le supposer. Un bateau à vapeur de Livourne, qui a été acheté par Méhémet-Ali et qui porte encore, pour la dernière fois, le pavillon toscan, a été expédié avec le Ministre de la Marine, à Gaza, pour être à la disposition d'Ibrahim-Pacha qui était, dit-on, malade. On ne pense pas que le généralissime égyptien vienne maintenant à Alexandrie. On croit qu'il se rendra au Caire, en passant par Damiette. Sa contenance sera fort embarrassée en Égypte, car il y a perdu tout le prestige militaire attaché à son nom, et on ne peut attribuer qu'à lui seul la perte de la Syrie pour Méhémet Ali.

Le commodore Napier, en apprenant les difficultés qui avaient été élevées pour la retraite de l'armée égyptienne, s'était empressé de revenir du Caire et allait partir lorsqu'on a appris l'arrivée d'Ibrahim Pacha. Il paraît d'ailleurs que le Séraskier turc, Zacharia Pacha, avait interposé son autorité pour empêcher le général Jockmus d'exécuter les ordres secrets qu'il pouvait avoir reçus.

Méhémet-Ali a su beaucoup de gré au commodore Napier de l'empressement qu'il voulait mettre à aller aplanir les difficultés qui ont eu lieu. Il lui a donné un dîner où il y avait aussi quelques officiers anglais et Boghos-Bey. Le public a trouvé que Méhémet-Ali manquait de dignité en admettant à sa table, contre l'usage établi, des officiers d'un grade inférieur de la marine anglaise qui ont été la cause de ses revers, tandis qu'il n'a jamais accordé cet honneur à des marins d'une autre nation et même à presque tous les consuls généraux. Mais le Vice-roi, qui connaît l'orgueil britannique, veut le flatter par tous les moyens possibles, afin de se concilier sa

bienveillance. Il a mis à la disposition du commodore Napier son bateau à vapeur sur le Nil. Il le comble de prévenances. Il y a entre cet officier supérieur et Boghos Bey des pourparlers continuels. Il est probable qu'on lui fait les plus grandes protestations de reconnaissance et qu'on lui donne l'assurance que les intérêts anglais seront particulièrement protégés.

Tout cela, cependant, ne peut être qu'un jeu de la part de Méhémet-Ali. Il a trop de finesse et connait trop bien ses intérêts pour se jeter entièrement dans les bras de l'Angleterre Il m'a dit cependant, en riant, qu'on lui en donnait le conseil, et il m'a même cité un article à son adresse, en forme de lettre, qui est inséré dans le journal de Malte et qu'il suppose venir d'une source officielle. On l'engage dans cette lettre à être le vassal de l'Angleterre. A la manière dont Méhémet-Ali m'a parlé, j'ai bien vu qu'il ne se souciait pas de suivre le conseil et que le vasselage de la France lui plairait plus que celui de toute autre nation, car il sait parfaitement bien qu'il ne lui arrivera rien d'heureux que par nous. Cependant il est probable que l'Angleterre cherchera à gagner ses bonnes grâces pour en faire l'instrument de ses projets ultérieurs. De notre côté, nous devrions chercher à nous maintenir sur le terrain où nous étions sans exciter sa jalousie.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f°s 108-110.

85. — Copie d'une correspondance particulière de Constantinople, en date du 8 février 1841.

SOMMAIRE: On parle d'un traité secret entre lord Ponsonby et Reschid Pacha pour la navigation de l'Euphrate. — Lord Ponsonby cherche à obtenir que l'hérédité de Mohamed Aly ne soit qu'un titre honoraire; les ministres des autres cours ne le suivent plus. — Il est de toute nécessité que le Vice-roi ne désarme pas avant que le traité soit entièrement terminé et ratifié.

Vous avez vu par ma précédente de quelle manière lord Ponsonby cherche à intriguer auprès de Reschid Pacha pour compliquer les affaires politiques. Outre toutes ces intrigues, vous aurez vu aussi le traité secret qui a été combiné entre le Ministre et Reschid Pacha, pour la navigation de l'Euphrate. Ce traité existe, soyez-en persuadé, mais il n'est pas encore connu par le public, et je pense qu il n'est pas même connu par toutes les Légations. Reschid n'a pas encore osé le communiquer au Sultan; il est très-embarrassé pour trouver les moyens de le lui faire connaître.

Il y a six jours, les 4 Ministres des Puissances Alliées se sont réunis pour fixer les conditions que l'on devra imposer au Vice-roi; Reschid Pacha assistait à cette séance. Lord Ponsonby qui la présidait a insisté pour que les titres d'hérédité ne fussent que honoraires et de la manière dont je vous parlais dans ma dernière. Les envoyés de Russie et de Prusse s'y sont fortement opposés. Il n'a été rien décidé dans cette séance, mais je crois qu'une décision ne tardera pas à avoir lieu, parce que le Ministre anglais veut que le sort du Vice-roi soit fixé un moment plus tôt et de la manière qu'il l'entend. J'espère qu'on expédiera bientôt toutes ces conditions.

Il est de toute nécessité que le Vice-roi ne désarme pas avant que le traité soit entièrement terminé et ratifié. Je vous le dis et le temps vous le prouvera, lord Ponsonby fera tout ce qu'il pourra pour compliquer les affaires et tant que Reschid sera Ministre, il cherchera à nuire au Vice-roi.

Par ma prochaine, je vous transmettrai les détails de la conférence privée que lord Ponsonby a eue avec Reschid Pacha. Je n'aurai ces détails que ce soir; ils sont, m'a-t-on dit, très intéressans.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 111.

86. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre des Affaires Étrangères.

SOMMAIRE: Passage de deux officiers chargés de mission en Abyssinie; ils ont fait un long séjour au Caire pour y étudier l'arabe. — A Djeddah ils ont fait connaissance avec MM. Chédufau et Mari, qui ont fait un séjour de sept années en Arabie et qui ont dressé une importante carte de la région de l'Acyr et de l'Hedjaz. — Cochelet transmet un exemplaire de cette carte avec une notice explicative: elle fait faire un grand pas à la connaissance géographique de l'Arabie. — Mesures prises par Cochelet pour faciliter le passage des voyageurs et des officiers français qui s'en vont vers l'Abyssinie et les pays de la mer Rouge. — Mais il leur arrive trop souvent de se nuire les uns aux autres au lieu de s'entre-aider. — Esprit d'antagonisme qui existe toujours entre Français à l'étranger. — M. Mari a dressé un budget de l'Arabie.

Alexandrie, le 8 février 1841.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 11 janvier dernier, pour me recommander les lieutenans Ferret et Galinier, chargés d'une mission scientifique en Abyssinie, et qui viennent d'envoyer au dépôt de la guerre une Carte de l'Hedjaz et de l'Acyr, dressée par leurs soins.

J'avais déjà présenté ces deux jeunes officiers à Méhémet-Ali, dans le courant de l'année 1839, quoiqu'ils n'eussent pour moi aucune lettre d'introduction. Ils ont fait au Caire un très long séjour pour y étudier l'arabe, et se sont ensuite rendus à Djedda. Le hasard les a favorisés dans cette dernière résidence. Deux Français, M. Chédufau, médecin en chef de

l'armée de l'Hedjaz, et M. Mari, lieutenant-colonel, premier instructeur de cette armée et aide de camp du généralissime Achmet-Pacha, se trouvaient alors à Djedda. Ils avaient fait, pendant un séjour de sept années en Arabie, au milieu des marches et contre-marches continuelles, des observations sur les localités qu'aucun Européen n'avait jamais pu et ne pourra jamais faire comme eux, car les mêmes circonstances ne se présenteront probablement plus. Ils avaient recueilli à Djedda, soit auprès des Arabes qui ont parcouru l'intérieur de l'Hedjaz, soit auprès des Chefs de l'Acyr, que les malheurs de la guerre y avaient amenés, des renseignemens que leur connaissance de la langue arabe leur permit de traduire en français. Ils ont confié toutes leurs observations, remis tous leurs renseignements à MM. Ferret et Galinier et fait, de concert avec eux, la carte qui a été envoyée au Dépôt de la guerre. Cette carte qui est sur la même échelle que celle qui a été dressée en 1838, d'après les reconnaissances faites par des officiers de l'armée égyptienne, et la carte de la Mer Rouge de Moresby, est augmentée d'une foule d'indications de lieux sur la chaîne de l'Yemen et de l'Hedjaz. D'après le vœu de MM. Chédufau et Mari, qui ont désiré que le gouvernement du Roi soit informé de leur coopération à la Carte de l'Acyr, de l'Hedjaz et d'une partie du Nedjd, j'ai l'honneur de vous transmettre, Monsieur le Ministre, un exemplaire de cette carte, ainsi qu'une notice explicative des lieux principaux qui s'y trouvent.

Cette carte et cette notice fesant faire un très grand pas à la géographie de l'Arabie, vous jugerez sans doute, Monsieur le Ministre, devoir témoigner la satisfation du gouvernement du Roi à deux Français, dont l'un, ancien soldat de l'Empire, a servi avec distinction en Égypte, et dont l'autre vient d'être nommé membre du Conseil supérieur de santé au Caire.

Je ne négligerai aucun moyen de faire accorder à MM. Ferret et Galinier la protection dont ils pourront avoir besoin en Abyssinie. J'ai particulièrement recommandé à M. Degoutin,

notre agent consulaire à Massouah, de veiller sur tous les Français qui se trouvent maintenant dans les États des petits Rois d'Abyssinie. Je n'ai pas encore eu l'avis de son installation. J'ai aussi plusieurs fois appelé l'attention de M. Fresnel, agent consulaire de France à Djedda, sur nos compatriotes qui se trouvent en Abyssinie, mais il m'écrivait le 4 septembre dernier: « En vérité, M. le Consul général, je ne sais auquel entendre et je m'applaudis tous les jours davantage d'avoir demandé mon changement. Dans des circonstances aussi critiques que celles où nous sommes, les Français qui se trouvent en Abyssinie et dont la plupart sont des hommes honorables et honorés, devraient se soutenir et s'entr'aider. Au lieu de cela on dirait qu'ils ne cherchent qu'à se nuire et à se supplanter les uns les autres. J'ai fait tout ce que la prudence me suggérait pour les engager à s'entre-supporter, mais j'ai la douleur de voir que j'ai complètement échoué. Rivalités, jalousies, orgueil plébéien, orgueil aristocratique, envie, cupidité, toutes les mauvaises passions sont déchaînées. Chacun d'eux me demande des procès-verbaux contre les autres. Dieu me préserve d'en dresser un seul! etc. etc. ».

C'est un assez triste tableau que fait M. Fresnel du peu d'harmonie qui existe entre nos nationaux en Abyssinie; mais c'est malheureusement l'esprit d'antagonisme qui existe toujours entr'eux à l'étranger qui nuit aux succès de leurs affaires et à celles de leur pays. Je n'ai pas appris cependant que le mauvais vouloir du Roi Oubi, contre quelques-uns d'entr'eux, ait eu des suites sérieuses. MM. Dillon et Petit continuent à s'occuper de leurs collections pour le Muséum d'histoire naturelle, auquel j'ai adressé trois caisses le 18 octobre dernier. MM. d'Abbadie étaient dernièrement, l'aîné à Aden après être venu au Caire, le plus jeune à Massouah d'où il se proposait de retourner sur les hauts plateaux de l'Abyssinie. M. Lefèvre était parti de Keneh, dans la haute Égypte, le 3 décembre. Il est à présumer, comme vous le dites, Monsieur le Ministre, que le retour des envoyés d'Oubi,

et le compte qu'ils lui rendront de la bienveillance avec laquelle ils ont été traités par le Roi, ramèneront le Chef du Tigré à de bons sentimens envers nos compatriotes.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

P.S. — La notice ci-jointe contient un budget de l'Arabie qui est dû à M. Mari. Cet officier craindrait, s'il était rendu public, qu'on pensât en Égypte que c'est lui qui l'a communiqué, et d'éprouver par là une disgrâce. Je vous prie donc, Monsieur le Ministre, de détacher ce budget des notes sur les divers lieux indiqués sur la carte, dans le cas où vous ferez un usage quelconque de celle-ci.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 112-115.

87. — Notes explicatives pour servir de supplément à la Carte.

SOMMAIRE: Il a été possible d'établir cette carte grâce aux campagnes conduites pendant 25 ans par les Égyptiens dans ce pays. — Les matériaux en ont été fournis par M. Chédufau médecin en chef de l'armée de l'Hedjaz, et le lieutenant-colonel Mari, aide-de-camp du général en chef Achmet Pacha. — Ainsi on a pu rectifier beaucoup d'erreurs. On a aussi trouvé à Djeddah beaucoup de renseignements chez les Arabes que les malheurs de la guerre avaient jetés dans les fers, renseignements qu'on ne pouvait trouver nulle part.

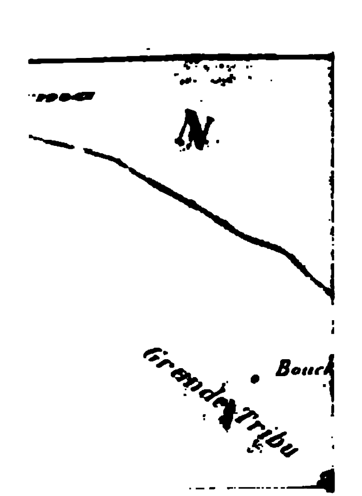
OBSERVATION.

Le Pays de l'Hedjaz et de l'Acir, qui fait l'objet de cette carte, est resté jusqu'à présent inconnu aux Européens. Aussi n'a-t-il pas fallu moins que la guerre acharnée que le Vice-roi d'Égypte soutient depuis 25 ans contre les Wahabites pour leur fournir l'occasion de parcourir l'Arabie Centrale, de re-

cueillir des données sur la direction des montagnes, le cou des torrens, la situation des villages et nous apprendre mê le nom de l'*Acir* et celui des autres provinces de l'Hedja Cependant ce vaste territoire qui ne contient pas moins 10.000 lieues carrées possède des villages nombreux, des terr bien cultivées et une population fière et belliqueuse qui d fend depuis 25 ans ses montagnes contre des troupes agu ries, avec le courage et l'énergie qu'inspire seul l'amour de patrie et de l'indépendance.

Nous sommes donc heureux d'avoir pu réunir à Djedd tous les matériaux nécessaires à la construction d'une ca à l'aide de laquelle il sera possible de suivre les marches troupes égyptiennes, de se rendre compte de leurs mouvem stratégiques et de saisir la position relative d'un grand no bre de lieux habités dont aucun géographe n'a encore f mention.

C'est à M. Chedufau, médecin en chef de l'armée l'Hedjaz, et à M. le lieutenant-colonel Mari, premier instruct de la même armée et aide de camp du généralissime Achm Pacha, que nous sommes redevables des matériaux qui n ont servi à tracer la Carte. Ces officiers supérieurs, les p instruits et les plus distingués de l'armée, sont nos compatrio ils ont fait pendant 8 ans les guerres de l'Hedjaz et ont fou presque tous les renseignemens qui depuis quelques ann ont été publiés en Europe sur ce pays. Si ceux que nous d nons aujourd'hui ne sont pas absolument les mêmes, si position de certains points sur notre carte est tout-à- différente de celle qui leur a été assignée sur d'autres, tient à ce que le pays a été depuis mieux vu et mieux obse et que nous avons pu trouver à Djeddah, soit auprès des A bes qui ont parcouru l'intérieur de l'Hedjaz, soit auprès Chefs de l'Acir, que les malheurs de la guerre ont jetés d les fers, des renseignemens qu'il nous aurait été tout à impossible de nous procurer en France.


N
Grande Tribu

88. — Construction de la carte.

Sommaire: Cette carte part, comme base, du littoral de la mer Rouge tracé sur la belle carte anglaise du capitaine Moresby. — Les distances ont été mesurées avec de bonnes montres sur la marche des troupes égyptiennes. — Les villes du plateau ont été fixées au moyen de triangles s'appuyant à des points connus du littoral; exemple: Taief déterminé par rapport à Djeddah et à Lith. — On a ainsi la direction exacte de la chaîne arabique. — Les lieux fixés, on a pu dessiner le cours des torrents, sachant les endroits où ils passent. Les reliefs ont pu être représentés avec du sable. — La carte a été ensuite soumise aux vérifications les plus sévères.

Notre carte contient tous les pays compris entre le 17e et le 22e degré de latitude septentrionale et le 37e et le 42e de longitude orientale de Paris.

Pour base principale de notre travail, nous avons pris le littoral de la Mer Rouge tracé sur la belle carte anglaise du capitaine Moresby. Nous avons pu placer ainsi exactement les positions de Djeddah, de Lith, de Gonfoudah, de Haly et de Khassa. Elles ont servi de base à plusieurs triangles à l'aide desquels nous avons placé certains lieux remarquables de l'intérieur dont nous connaissions les distances à deux de ces points de départ.

Toutes les distances ont été mesurées avec une bonne montre dans les marches des troupes égyptiennes. La vitesse des colonnes a été appréciée par le temps qu'elles mettaient à parcourir l'espace compris entre deux points de la côte déjà déterminés de position.

Presque toutes les villes principales des provinces de l'Hedjaz situées sur le plateau de la Chaîne Arabique ont été fixées au moyen de triangles s'appuyant à des points connus du littoral. C'est ainsi que Tayef a été déterminé par rapport à Djeddah et à Lith. La base de cette dernière ville à Gonfoudah nous a servi à placer *Afik* dans la province de *Ghamit* et *Ghami-el-Ckeffi* dans celle de *Zahran*. Nous avons employé Gonfoudah et Haly à la détermination *Alayé* dans la province de *Belgarn* et de *Kéfaf* dans Beni-Scher. Enfin dans la grande province d'Acir, Tabah au nord, *Sega*, et *Menazher* au sud-est ont été placés par rapport à Khassa et à Itwit.

Cette manière d'opérer nous a procuré le double avantage de nous donner la direction exacte de la Chaîne Arabique et une nouvelle base qui nous a servi pour placer les points principaux du Téhamah et ceux du désert compris entre ces montagnes et le plateau élevé du Nedjd.

Chaque fois que nous avons pu nous procurer des directions prises à la boussole nous les avons employées, soit pour placer de nouveaux points, soit pour vérifier la position de ceux qui étaient dejà déterminés par d'autres points.

Ayant ainsi placé tous les lieux indiqués sur la carte, il nous a été facile de tracer le cours des Sels (torrens) parce que nous connaissions les endroits où ils passent. Quant à la configuration du terrain il nous a été facile de lareprésenter puisque M. Chédufau en avait une connaissance si parfaite qu'il nous en a fait le relief avec du sable. Deux prisonniers de l'Acir qui étaient venus pour nous donner des renseigne mens ont reconnu si bien leur pays qu'ils se sont écriés qu'il n'y avait qu'un enfant de cette province qui eût pu la représenter ainsi.

Enfin la carte construite, a été soumise à des vérifications sévères. Elles résultaient de la comparaison de nos distances à celles fournies par Burkardt et par des Arabes instruits qui ont reconnu exacte la position des provinces et celle des points remarquables.

89. — Montagnes et Sels ou torrens.

SOMMAIRE: La direction générale de la chaîne arabique est du nord-ouest au sud-est, déterminant ainsi deux versants, l'un vers la mer Rouge, l'autre vers le nord-est dans la direction du Nedj. — Le versant occidental est très abrupt et souvent n'est accessible que par des sentiers ou des défilés étroits; l'autre versant est en pente plus douce. — La hauteur doit être considérable puisqu'on y a vu de la glace au mois d'avril.

La direction générale de la portion de la chaîne arabique comprise dans notre carte est du nord-ouest au sud-est. Elle divise l'Arabie en deux versants le versant occidental dont les eaux se jettent dans la Mer Rouge et le versant oriental

dont les eaux se perdent généralement dans les sables en se dirigeant vers le nord-est. La direction des eaux de ce dernier versant rend impossible, comme l'a très bien fait observer M. Jomard, une seconde chaîne parallèle à la première et située à deux degrés plus loin vers l'est.

Les flancs de la chaîne arabique très abrupts du côté de la mer sont très peu inclinés vers le Nedjd. De ces montagnes se détachent dans le Téhamah et dans le désert qui s'étend vers l'orient des rameaux qui forment des vallées où coulent des sels qui se perdent généralement dans les sables.

Du côté de la mer, il est très difficile de franchir les montagnes de la chaîne arabique; cependant à l'endroit où le Sel qui passe à Zémat prend sa source, la chaîne qui s'abaisse brusquement forme un passage praticable aux troupes et aux voitures de l'artillerie de campagne. Le passage de Djebel-Kara, d'un accès plus difficile, n'est accessible qu'aux hommes et aux bêtes de somme. Dans tous les autres endroits, les Cabyles ne communiquent avec le Téhamah que par des sentiers très raides ou même par des escaliers taillés dans le flanc de la montagne.

On n'a jamais fait des observations pour déterminer la hauteur de la Chaîne Arabique, cependant son élévation doit être considérable puisque nous avons connu des personnes qui y ont vu de la glace dans le mois d'avril et y ont souffert un froid excessif. M. Chédufau et M. Mari qui sont restés 8 ans dans ces montagnes n'y ont jamais vu de la neige en aucune saison, ni de la glace en été.

Sels. Tous les Sels du Téhamah prennent leurs sources dans la Chaîne Arabique, se dirigent presque tous du nord-est au sud-ouest et se perdent dans les sables quelques lieues avant d'arriver à la mer. Le Sel de Haly descend des montagnes de l'Acir, reçoit par sa rive droite 4 petits affluens qui coulent dans les montagnes de *Ridjal-Alma* et se dirige du sud-est au nord-ouest jusqu'à Haly. Il disparaît à 5 à 6 lieues de ce village. C'est le seul où l'on trouve de l'eau en été. Grossis

par les pluies de l'hiver, tous ces Sels débordent quelquefois, forment de grands lacs, coupent les communications des caravanes, emportent les cabanes des Bédouins et les forcent à chercher un refuge dans les montagnes.

Sur le versant oriental nous voyons le Sel de Tarabah qui se perd au-dessous de Khourma; le Sel Therad qui se jette dans le lac de Wardat; le Sel Khaniyah qui disparaît dans la plaine de Mirer et enfin le Sel *Bicheh* qui descend des montagnes de l'Acir et se divise vers l'entrée de la vallée de Dawacir. Quoique grossi par de gros affluens, le colonel Mari prétend qu'il n'a jamais vu beaucoup d'eau dans son lit. C'est parce que les eaux s'infiltrent à travers les sables, rencontrent une couche imperméable et prennent sans doute un cours souterrain. Aussi trouve-t-on dans les environs une foule de puits où les bédouins trouvent de l'eau dans toutes les saisons. Des Arabes ont affirmé à M. Chedufau que ce Sel reparaît plus loin à la surface pour se jetter dans un lac appelé Salomé. Il en sort, disent-ils, pour se rendre dans le golfe persique en disparaissant et reparaissant plusieurs fois. Ce récit semble confirmer les conjectures de M. Jomard qui a fait remarquer l'importance du courant de Bicheh, celle de ses trois affluens, sa direction conforme à celle de l'Aflan et l'absence d'obstacles connus entre les montagnes d'Acir et le golfe Persique.

90. — Lieux Principaux du Téhamah.

SOMMAIRE: Les lieux principaux du Tehama ou de la côte sont Djeddah, dont le séjour est insupportable en été. — Le port de Gonfoudah, qui a peu d'importance — Saadia, qui est le séjour de tous les pèlerins persans qui doivent s'y purifier avant d'entrer à la Mecque. — A Safra, une source d'eau minérale qui a grande réputation.

La ville la plus importante du Tehamal-el-chan est Djeddah. Placée à 18 lieues de la Mecque et à l'entrée du territoire sacré, elle fait un commerce considérable avec l'Égypte,

Moka, les Indes, l'intérieur de l'Arabie et la côte orientale de l'Afrique. Cette ville est bien bâtie, mais les grandes chaleurs que ne tempérent jamais les pluies des tropiques en rendent aux Européens le séjour presque insupportable en été. Son port est assez sûr, mais il est entouré de bancs, de coraux qui en rendent l'entrée difficile et dangereuse. Le mur qui entoure Djeddah est flanqué de tours. Le canon le détruirait facilement, mais il sufflt pour mettre cette ville à l'abri des invasions des Bédouins, il est divisé en parties inégales par des pierres en saillies qui indiquent l'espace que chaque famille doit défendre en cas d'attaque. Cette mesure qui, dans les momens critiques, oblige tous les habitans à prendre les armes a suffi à repousser les attaques de Ibn-Saoud qui vint en 1811 l'assiéger à la tête de 60.000 hommes.

Le port de *Gonfoudah* a peu d'importance. Il ne peut recevoir que les petites barques, et ne commerce qu'avec Djeddah et Moka et les Cabyles de l'intérieur. Son commerce consiste principalement en grains, raisins secs, beurre, dattes, toiles, etc., etc. ... les marchandises de l'Yemen et de l'Inde n'y arrivent jamais directement et les denrées qui viennent de ces contrées y sont beaucoup plus chères qu'à Djeddah.

Saadia. Situé sur le sel de ce nom est remarquable parce que c'est le rendez-vous de tous les pélerins persans qui sont tenus de s'y purifier avant d'entrer dans la Mecque. On y remarque un grand puits construit par de riches personnages persans où l'on trouve de l'eau en toute saison.

A 6 heures de Lith, dans la direction du sel Salem se trouve à Safra, au milieu d'un petit bois, une source bouillante d'eau minérale à laquelle, de temps immémorial, les Arabes attribuent des propriétés bienfaisantes; elle guérit en effet, dit-on, les maladies chroniques des viscères du bas ventre et celles de la peau. Cette source qui, d'après les renseignemens qui nous ont été fournis, semble emprunter sa haute température à des couches très profondes de la terre, mérite de fixer l'attention des géographes et des physiciens.

Elle servirait peut-être à résoudre un problème de climatologie important en nous éclairant sur l'ancien état thermométrique du globe.

91. — Lieux principaux du versant oriental.

SOMMAIRE: Les Bédouins, leurs tribus, leur sobriété, leurs moeurs, leurs querelles. — Les pâturages et les puits. — Souvenirs historiques de campagnes romaines (?). — Forêts de palmiers.

Dans les environs de Kalak, Beyda et Khamra, les Bédouins trouvent pendant l'hiver de l'eau et des pâturages abondants. Dans ceux de Tarabah et de Khourmah, on rencontre plusieurs villages bâtis en pierre, des champs où l'on cultive le blé et l'orge, des bois de dattiers et un grand nombre de puits où les Arabes trouvent tant été qu'hiver de l'eau en assez grande quantité. Ces points importants sont gardés par des forteresses carrées qui renferment des garnisons pour s'opposer au pillage des Bédouins et assurer de ce côté les communications du Nedjd, dans l'Hedjaz et l'Yemen. La forteresse de Tarabah qui a la forme d'un vaste carré de 220 pieds de côté est défendue seulement par 50 hommes de cavalerie mograbine. C'est là que sont déposés les otages que les Turcs prennent quelques fois parmi les Bédouins pour s'assurer de leur fidélité.

Le point d'El Boukay tire son importance d'un vaste puits qui a 220 pieds de circonférence et plus de 40 de profondeur. Eté comme hiver, il contient une quantité d'eau assez considèrable pour en fournir à une nombreuse caravane. Situé au pied d'un monticule, dans une vaste plaine aride, c'est le seul endroit où le voyageur puisse se désaltérer en allant de Kourmah à Kaniah pendant un espace de plus de 30 lieues. Les environs de Wardat où se perd le sel de Ranyiah ne présentent aucune trace de culture; cependant, les pluies d'hiver y font germer les graines des plantes sauvages, raniment les

buissons et forment dans les bas-fonds des tapis de verdure qui réjouissent la vue. Les Bédouins trouvent à Khourmah de l'eau en toute saison. Elle est conservée soit dans le lit du torrent, soit dans les puits qu'on y trouve en très grand nombre, soit enfin dans un canal latéral d'environ 175 pieds de long, 15 de large et 20 de profondeur. On remarque dans cet endroit une grotte taillée dans le roc; elle offre l'aspect d'un vaste salon ouvert au nord, au sud et à l'ouest avec des chambres sur les côtés. Une caravane nombreuse peut y trouver un abri assuré contre les rayons du soleil. Au nord du lac de Wardat se trouvent trois montagnes coniques que les soldats de l'armée de Méhémet-Ali ont prises pour les pyramides d'Égypte lorsqu'ils sont passés dans ce désert pour réprimer les Bédouins. On les nomme Djebel Consulié. Cette détermination ne pourrait-elle pas éclaircir quelques points de l'histoire relativement aux campagnes que les armées romaines ont entreprises dans ce pays?

Au midi de Raniah et dans la vallée du sel de ce nom se trouve une forêt de 16.000 dattiers dont l'intérieur est cultivé et produit de l'orge et des blés. Elle est entourée de douze villages fortifiés, destinés à la préserver du pillage. En dehors encore, du côté de l'est et sur une petite éminence, on voit une forteresse carrée qui sert à repousser les Bédouins et à couvrir les communications du Nedjd à l'Hedjaz et à l'Yemen.

Comme on le voit, ce vaste désert n'est pas tout à fait aride et inculte, dans plusieurs endroits on y trouve de l'eau en toute saison; aussi est-il fréquenté par un grand nombre de tribus. Les principales sont:

1° la tribu de Gahtân qui s'étend dans la partie du désert comprise entre les montagnes Consulié, Wardat et Raywa; quelquefois aussi ces Bédouins vont chercher des pâturages jusque dans le Nedjd et à la vallée de Dawacir. Cette tribu, l'une des plus riches et des plus puissantes du désert possédait autrefois jusqu'à 80.000 chevaux;

2° la tribu de Moutler s'étend entre Tarabah, Raniah et

le Nedjd; on la rencontre aussi quelquefois dans les environs de Médine;

3° les tribus de Roska et Outeyl sont ordinairement alliées et se trouvent habituellement au nord de Hussava et Menschria;

4° les tribus de El-Begoum, de Ebn-el-Hareth et Ḥesbeh sont ennemies des précédentes et occupent l'espace compris entre les montagnes de l'Hedjaz et une ligne qui irait de Raniah à Tarabah.

Tous ces Bédouins sont d'une sobriété extrême; quelques dattes trempées dans le beurre fondu suffisent à la nourriture journalière d'un homme. Nous en avons connu qui ont vécu pendant 6 mois avec le lait d'une chamelle. Généralement la somme de leurs alimens ne dépasse pas par jour 7 à 8 onces. Chacune de ces tribus constitue un peuple particulier. Leurs domaines consistent dans un terrain assez vaste pour suffire à la nourriture de leurs troupeaux; l'espace entier étant nécessaire pour leur subsistance annuelle, quiconque y empiète est censé voler la propriété et il y a guerre dans ce cas; les tribus ennemies se cherchent, s'abordent et s'attaquent; le premier choc donne ordinairement la victoire et les vaincus fuient à pas précipités jusqu'à ce que la nuit les dérobe à la poursuite du vainqueur. Lorsqu'elles veulent faire la paix, on compte les morts de part et d'autre, et celle qui a le plus souffert exige le rachat du sang pour la différence dans le nombre des morts. Ces guerres, par elles-mêmes, ne donnent pas lieu à une grande effusion de sang, mais les conséquences en sont terribles parce qu'il en reste toujours des motifs de haine qui perpétuent les dissensions. Toutes ces tribus vivent sous la tente et sont en apparence soumises à Méhémet-Ali qui leur impose un tribut considérable; lorsqu elles se refusent à payer, elles sont réputées rebelles, traitées comme des ennemis dangereux, et l'on dirige contr'elles une colonne expéditionnaire avec ordre de les poursuivre et de les piller; c'est ce qu'on appelle faire une *Gazouah*.

92. — Provinces des montagnes de la Chaine Arabique.

SOMMAIRE: Les fruits de la région: le blé, d'une qualité très fine; l'orge, les mûriers; les raisins; des amandes exquises. — Un café d'une qualité supérieure à celui de Moka et qui n'est pas dans le commerce. — Le colonel Mari s'en est procuré des graines pour nos colonies.

Les provinces de Thackif, Beni-Soufyan, Beni-Fahin, Beni-Saad et Nasera s'étendent sur le plateau des montagnes de la Chaîne Arabique. Elles sont assez bien cultivées et produisent de l'orge, du bled, des raisins, des pêches, des mûriers et des grenades. Elles ne font aucune commerce avec la côte ni avec les Cabyles environnants. Leurs produits suffisent à leur existence, elles payent tribut à Méhémet-Ali et sont sous la dépendance du grand Chérif de la Mecque depuis que les troupes égyptiennes ont abandonné l'Hedjaz.

Les provinces de Beni-Malek, de Zahrân et de Ragdân sont aussi fertiles et bien cultivées. On y trouve une grande quantité de raisins secs, de l'orge et d'excellentes amandes. Beni-Malek produit un bled d'une qualité supérieure. Son grain plus long et d'une couleur plus foncée que celui de l'Europe donne une farine agréable au goût et à l'odorat. On peut en faire des pâtes meilleures que celles de Naples. Le Vice-roi d'Égypte en ayant reconnu la supériorité en fait acheter annuellement 50 ardeps pour sa consommation particulière.

La province de *Ghamid*, une des plus fertiles de l'Hedjaz, produit comme toutes les autres du blé, de l'orge et des fruits excellents. On trouve encore dans les gorges des montagnes de Ghamit, un café d'une qualité supérieure que tous les Arabes estiment beaucoup plus que celui de Moka, qui est si renommé en Europe. Son grain plus rond et d'une couleur verte plus foncée que celui de Moka, donne par la pression une substance huileuse d'un goût et d'une couleur agréable. Les montagnes de Ghamit n'en produisent par an que 100 à 150 quintaux. Les habitans de Ghamit le gardent pour eux et le payent trois fois plus cher que le café ordinaire. On

ne le trouve jamais dans le commerce, mais, le lieutenant colonel Mari quoique loin de la France, toujours plein de zèle quand il s'agit des intérêts de sa patrie, a fait cadeau à nos colonies de ce café délicieux. On l'y cultive maintenant avec un soin extrême et nous espèrons que dans quelque temps on en apportera en France où l'on pourra l'apprécier et en jouir.

Les provinces de Schoumram, Belgara et Beni-Amr tout mal cultivées. La population peu nombreuse y est pauvre et misérable. Le sol, d'une nature sablonneuse est tout-à fait infertile et les habitans sont obligés d'aller chercher, souvent dans les provinces voisines les produits nécessaires à leur existence.

Les autres provinces jusqu'à l'Acir, Beni-Scher, Belasmar, Belahmar sont assez fertiles. Celle de Beni-Scher est une des plus considérables. Elle produit beaucoup de grains et de fruits. Les habitans de cette province s'adonnent généralement à la bestialité.

93. — Provinces d'Acir.

Sommaire: Provinces désolées et ruinées par la guerre incessante depuis 1834. — Les opérations des troupes ègyptiennes. — La grande citadelle centrale de Reda. — Ces guerres ont été très onéreuses pour Mohamed Aly: le tableau ci-dessous, établi par le lieutenant-colonel Mari, en donnera une idée.

L'Acir se compose de plusieurs provinces dont 4 sont situées sur le plateau de la Chaîne Arabique, savoir: Roufeyda, Rabiah, Alckam et Beni-Moughayd. A l'est se trouve la province de Beni-Maleck, et à l'ouest, au pied de la chaîne est la grande province de Ridjal-Alma. Toutes ces provinces désolées par la guerre depuis 1834 sont peu fertiles et mal cultivées. Les habitans sont braves et intrépides dans les combats. Armés seulement de la *jimbré*, de la lance et du fusil à mèche, ils ont résisté opiniâtrement jusqu'à présent aux armées de Méhémet-Alì. N'ayant aucune connaissance des principes de l'art militaire et propres seulement à une

guerre de partisans, ils sont toujours sûrs d'être battus s'ils attaquent des troupes disciplinées en position. Méhémet-Alì a dirigé contr'eux 11 expéditions et a toujours été victorieux; mais il n'a pu profiter de ses victoires parce que son armée a toujours agi sans plan de campagne bien arrêté et sans avoir ses communications assurées sur les derrières. La difficulté de se procurer les vivres nécessaires dans le pays, l'impossibilité de se recruter et la crainte d'avoir la retraite coupée ont forcé presque toujours les troupes égyptiennes à se retirer afin d'éviter par là une déroute complète.

C'est dans la province de Ridjal-Alma que se trouve la citadelle de Réda qui a la forme d'un grand rectangle ayant 100 pieds de long sur 46 de large, la hauteur des murs est d'environ 46 pieds. En avant se trouvent du côté de la mer 5 tours crénelées d'environ 38 pieds de hauteur qui en défendent l'approche. Placée dans une gorge étroite aux pieds des montagnes, cette forteresse ne protège aucune communication, ne garde aucun passage, et ne domine aucune position importante. Elle sert seulement à cacher les trésors et les esclaves du chef de l'Acir et à soutenir la force morale de ses soldats qui la considèrent, en cas de défaite, comme une retraite assurée, contre les troupes de Méhémet-Alì.

Il est certain que les habitans de l'Acir auraient été enfin obligés de céder aux armes de Méhémet-Ali, mais les circonstances critiques où se trouve ce prince l'ayant obligé de concentrer ses forces pour défendre ses propres états, il leur a accordé une paix honorable par laquelle le petit royaume d'Acir se trouve augmenté des provinces de Belasmar, de Belhamar et de Khamys Micheyt.

Les gnerres de l'Hedjaz ont été extrêmement onéreuses pour le Pacha. En outre de la prodigieuse quantité d'hommes qu'il y a perdus, il y a dépensé des sommes considérables dont on se fera une idée exacte en jetant les yeux sur le tableau suivant. Il nous a été fourni par M. Mari, 1er aide de camp d'Achmet Pacha. Personne mieux que lui ne pour-

rait donner avec plus d'exactitude le détail des dépenses qui ont été faites, parce qu'étant toujours à côté du généralissime il n'a rien pu ignorer.

Administration et dépenses des armées d'Arabie.

SITUATION DE L'EFFECTIF AU 1er RABEL-AKIR 1256.

Art. 1er.

Dépenses et entretien des régimens réguliers.

Solde de 10 régimens d'infanterie	bourses	29.300
Blé..............................	ardepts	42.000
Orge	id.	7.350
Fèves	id.	5.100
Lentilles	id.	6.800
Sel..............................	id.	900
Beurre	ocques	270.000
Riz	id.	420.000
Huile	id.	102.000
Viande	id.	420.000
Savon	id.	7.000

Observation. — Sur dix régimens, deux sont partis pour le Caire. Mais il en reste encore trop, car 3 suffiraient pour garder l'Hedjas s'ils étaient au grand complet.

Art. 2.

Cavalerie turque des 4 Divisions.

Paye	bourses	12.780
Blé	ardepts	9.360
Orge	id.	58.500
Fèves	id.	39.000
Total des cavaliers		3.200

Observation. — Cinq cents hommes de cavalerie suffisent; dans ce moment on en compte 3.200, mais de fait il n'y en a pas la moitié, encore la plupart seraient-ils incapables d'entrer en campagne.

Art. 3.

Cavalerie mograbine.

Paye	bourses	11.200
Blé	ardepts	6.480
Orge	id.	6.300
Fèves	id.	4.300
Total des cavaliers		2.400

Observation. — Cette cavalerie ne rend aucun service.

Art. 4.

Turcs à pied.

Paye	bourses	6.400
Blé	ardepts	5.040
Orge	id.	1.800
Riz	ocques	57.800
Total des hommes		4.000

Observation. — Rendent peu de services. Cependant ils sont assez bons pour garder des forteresses ou pour se battre dans les montagnes.

Art. 5.

Solde des 4 généraux de Division.

Achmet Pacha (*Hedjaz*)	bourses	4.000
Blé	ardepts	240
Orge	id.	700
Fèves	id.	300
Ibrahim Pacha (*Yemen*)	bourses	600
Blé	ardepts	100
Orge	id.	300
Fèves	id.	50

Kourchid Pacha	bourses	300
Blé............................	ardepts	160
Orge	id.	4.800
Fèves	id.	1.200
Riz	ocques	2.000
Chérif Ebn-el-Oun	bourses	1.200
Blé............................	ardepts	480
Orge et fèves	id.	2.100

Observation. — Il reçoit en outre 600 bourses que lui apportent les caravanes de Syrie et de Constantinople.

Art. 6.

Dépenses extraordinaires des 4 Corps d'armée en Cachemirs et argent donné aux Arabes	bourses	2.000

Art. 7.

Chameaux du Gouvernement.

Dépenses	bourses	500
Fèves	ardepts	12.000

Observation. — Tout à fait inutiles. Ne rendent aucun service et ne servent qu'à entretenir plusieur voleurs.

Art. 8.

Solde et vivres qu'on donne à plusieurs Chérifs	bourses	4.500
Blé	ardepts	1.000
Orge	id.	4.000
Riz	ocques	5.000

Art. 9.

Bimbachis arabes, Chefs de 250 hommes.

Solde de 5 bimbachis	bourses	180
Soldats : paye	id.	1.800

Observation. — Cette dépense est inutile, puisque les chefs prennent l'argent comme si leurs hommes étaient au complet tandis qu'ils n'en ont pas le tiers.

Art. 10.

Bâtimens de guerre.

Gros bâtimens de guerre pour lesquels on dépense chaque année en soldes et vivres	bourses	4.000

Observation. — Ils ne servent qu'à enrôler une bande de voleurs.

Art. 11.

Artillerie organisée.

Batteries 3	Mulets et chevaux	260
Hommes artilleurs		375
Train		225
Sapeurs	Comp.	4
Artillerie turque	hommes	400

Art. 12.

Dépenses des hopitaux, médicamens.

Employés	bourses	1.600

Art. 13.

Les Gouverneurs, douaniers et écrivains dépensent par année pour les vivres...	bourses	1.000

Art. 14.

Pour les transports des vivres d'Égypte à Gamit	bourses	9.620

Art. 15.

Achats en Égypte ou ailleurs de blé, lentilles, orge, fèves 250.620 à 1 thalari l'ardept, pour un an	bourses	9.620
Beurre 210.000 ocques à 7 ½ piastres	id.	5.960
Riz 420.000 id. 1 ½ piastres	id.	2.400
Viande 420.000 id. 2 et 10 parats	id.	3.200
Huile 102.900 id. 5 piastres	id.	2.290
Transport et divers articles, l'année	id.	3.000

On donne à la Mecque chaque année 12.000 ardepts de blé, 7000 à Médine, 2000 bourses pour le beurre, riz, viande et pain pour les pauvres.

Récapitulation des dépenses en général.

Paye des dix régimens	bourses	29.300
Cavalerie turque	id.	12.780
Cavalerie mograbine	id.	11.200
Turcs à pied	id.	6.400
Généraux en chef (4)	id.	6.100
Dépenses extraordinaires	id.	2.000
Chameaux du gouvernement	id.	2.500
Solde des Chérifs et pensions	id.	4.500
Pour les pauvres de Mecque et Médine	id.	2.000
Bimbachis arabes (5)	id.	1.980
Bâtiments du gouvernement	id.	4.000
Gouverneurs, douaniers et écrivains	id.	1.000
Hôpitaux et médicamens	id.	1.600

Vivres	bourses	9.620
Transports	id.	9.620
Achats de beurre, viande, riz	id.	13.850
Transports	id.	3.000
TOTAL BOURSES.....		120.450

Transports de vivres par terre et par mer.

Haute-Égypte à Keneh	par ardept	piastres	4
de Keneh à Cosseir	id.	id.	8
de Cosseir à Djedda	id.	id.	8
de Djedda à Gonfouda.....	id.	id.	5
de Gonfouda à Makoua	id.	id.	16
de Makoua à Gamit	id.	id.	14
TOTAL PIASTRES.....			54

En multipliant par 125 le nombre de bourses on trouve 15.000.000 de francs que le Pacha dépense annuellement dans l'Hedjaz.

État des troupes de toute arme au 1er Juin 1839.

Régiment d'infanterie	hommes	32.800
Régiment artillerie 3 Batt.	id.	600
Frain et sapeurs	id.	200
TOTAL HOMMES		33.804
Cavalerie turque....................	caval.	3.250
Cavalerie mograbine	id.	2.400
TOTAL CAVAL.		5.650

Turcs à pied	hommes	4.000
Arabes à pied (5 command.)	Id.	1.000
Artillerie turque	Id.	400
TOTAL GENERAL des hommes armés......		44.854

Observation. — Lorsqu'on doit attaquer un pays, on a en outre plusieurs centaines de Chérifs, et de 3 à 10.000 Bédouins alliés.

Paye des divers soldats turcs, arabes et mograbins.

Cavalier......................	par mois	Piastres	125
Mograbin monté	id.	id.	85
Turc à pied	id.	id.	65
Soldats arabes	id.	id.	65
Artilleurs	id.	id.	120

Observation. — La piastre vaut 5 sols.

Rentes et contributions par an.

Les Cabyles de Gamit, Zaran, Radan donnent:

Orge	ardepts	450
Blé.................................	id.	450
Maïs ou dourat	id.	450
TOTAL ARDEPTS......		1.350

plus 500 thalaris (thalari vaut 6^{fcs}).

Beni-Maleck, Beni-Saad, Moka, Bessel, Lia, Taïffa, Gebel-Cara: blé et orge, ardepts 140 plus 300 thalaris.

Tehama, Haly, Gonfouda, Docka, Lyth jusqu'à Husseniè: dourat et maïs, ardept 600, thalaris 600.

Riche donne: orge et blé 48, ardepts plus thalaris 600.

Les deux fameuses Cabyles de Hudel Chaim et Yemein fortes de 2000 fusils, et qui se trouvent aux portes de la Mecque dans les environs d'Arafat ne payent aucun impôt, elles sont toujours rebelles et leurs montagnes arides et presque inaccessibles empêchent ou rendent toute expédition plus dispendieuse qu'utile. Il faut observer que les contributions n'appartiennent pas en entier au gouvernement; elles sont réparties ainsi qu'il suit, en supposant qu'il n'y ait que 100 thalaris:

le gouvernement en reçoit	thalari	40
les chérifs	id.	20
les prêtres et les pauvres.............	id.	20
les chefs du pays	id.	10
ceux qui sont chargés de les ramasser .	id.	10
TOTAL......		100

On voit d'après cela que l'Hedjaz coûte à Méhémet-Ali des sommes énormes et ses meilleurs soldats, sans lui rapporter presque aucun bénéfice. Les lieux saints le ruinent en hommes et en argent.

L'Yemen bien administré nourrirait et payerait par an 6000 h., tous ses administrateurs, et pourrait rapporter encore à Méhémet-Ali de fortes sommes, mais il faudrait une réforme complète. Les douanes rapportent beaucoup, mais toutes sont dirigées par des hommes cupides et sans honneur.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 117-129.

94. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot, Ministre des Affaires Étrangères.

SOMMAIRE: On attend Ibrahim-Pacha à Damiette d'un moment à l'autre; on le dit très malade et aussi profondément irrité. — Mohamed-Aly garde toute sa confiance dans la France: « Je ne m'abuse pas: sans elle, je n'aurais pas eu l'hérédité de l'Égypte... Je n'ai d'amie sincère que la France ». — Cochelet le prie de corriger sur ce point les opinions de quelques personnes de son entourage; il faudrait notamment publier quelques-uns des documents de cette histoire et, par exemple, la note du 8 octobre 1840. — La conversation ramène tout le passé depuis la bataille de Nézib: Cochelet explique toute la politique de la France dont la modération aurait sans doute gardé la Syrie à Mohamed-Aly; le Vice-roi en convient. — « Il faut qu'on sache, dit Cochelet, que nous avons toujours voulu, plus qu'aucune nation, l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman que nous vous avons considéré comme une partie nécessaire et essentielle de cet empire, et que nos représentations sont parvenues à vous faire assurer l'hérédité de l'Égypte. — Soyez sûr, répond le Vice-roi, qu'on en est bien certain, et que je travaillerai à propager cette idée ». — En attendant, conclut Cochelet à l'adresse du ministre, nous devons l'entretenir dans ses bonnes dispositions, en évitant, par une conduite prudente et réservée, de donner lieu à des rivalités.

Alexandrie, 12 février 1841.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Depuis ma dépêche du 6 de ce mois, on n'a rien appris et il ne s'est rien passé d'important à Alexandrie. On a eu des nouvelles de l'armée de Syrie; elle avait beaucoup souffert pendant sa retraite. Elle a éprouvé toutes les angoisses de la faim. Il y a eu un grand nombre de désertions. Ibrahim Pacha n'est pas encore arrivé au Caire; il est attendu à chaque instant, à Damiette. On assure que sa santé est très altérée; on a même des inquiétudes pour sa vie. Il paraît qu'il a une maladie de foie, suite des fatigues et des excès en tous genres. Il a pris un embonpoint extraordinaire, ce qui fait supposer qu'il est atteint d'hydropisie. A peine âgé de 50 ans, sa barbe est entièrement blanche. Il affecte, dit-on, beaucoup de calme et parle des événemens qui ont eu lieu, avec une certaine gaîté; mais on sait qu'il est profondément irrité. Il rejette

sur d'autres les fautes qui ont été commises. Il en veut à l'administration égyptienne, aux alentours de Méhémet-Ali. Il dit qu'il n'a pas reçu des ordres pour attaquer. Il paraît même qu'il s'est exprimé sur la France d'une manière peu convenable.

Sans rien laisser supposer de ce que j'avais appris de lui à cet égard, j'ai eu, il y a deux jours, avec Méhémet-Ali, une conversation qui ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'opinion que le Vice-roi s'est formée des services que nous lui avons rendus et de l'influence que nous sommes appelés à conserver en Égypte sous son gouvernement.

Méhémet-Ali commença par se plaindre, en termes très obligeans, de ce que je ne venais plus le voir aussi souvent. Je lui répondis que les affaires ayant perdu de leur gravité. je ne voulais pas l'importuner inutilement de mes visites. « Les vrais amis ne gênent jamais » me dit-il. Nous commençâmes alors à parler de sa santé, de sa nouvelle position, de ses projets à venir. Toute sa conversation se résume par ces mots: « Qu'il avait été préoccupé d'une grande idée; qu'il y avait sacrifié ses hommes et ses trésors; qu'il voulait maintenant penser exclusivement à assurer le bonheur de l'Égypte, et à l'avenir de ses enfans; qu'il comptait encore pour cela sur l'intérêt et la bienveillance dont la France lui avait donné tant de preuves, et surtout dans ces dernières circonstances; car, ajouta-t-il, je ne m'abuse pas, sans elle, je n'aurais pas eu l'hérédité de l'Égypte. Si, en apparence, je me montre empressé et reconnaissant vis-à-vis des autres puissances, je sais à quoi m'en tenir sur l'affection qu'elles me portent. Je n'ai d'amie sincère que la France ». Je félicitai Méhémet-Ali d'être dans de tels sentimens à notre égard, et je l'engageai, dans son intérêt, à nous les continuer; mais je lui recommandai aussi beaucoup de prudence et de circonspection, afin de ne pas exciter la jalousie des autres nations. « Il y a cependant, lui dis-je, quelque chose que vous devez faire. Il me semble, d'après quelques propos

qui me sont revenus, que les grands qui vous entourent ont des idées fausses sur la part que nous avons prise aux évènemens, et croient que nous vous avons fait des promesses que nous n'aurions pas tenues. Il faut réformer leurs opinions à cet égard, et leur dire avec sincérité ce qui s'est passé. Ne croyez pas, me répondit-il, ce qu'on vous a répété de cette prétendue opinion des hommes qui m'entourent. Mes neveux Achmed et Ibrahim Pachas, mes généraux Kourchid et Sélim Pachas, qui sont revenus de l'Arabie, mes principaux employés, Boghos-Bey, Hussein Pacha, Sami-Bey, Hussan-Bey, savent parfaitement ce qu'a fait la France pour moi. Je prends soin de les en informer, et j'en informerai les autres, à leur retour de la Syrie ». Je lui dis alors qu'il faudrait aussi accréditer cette opinion dans les masses, et que le meilleur moyen pour réussir, serait de faire un recueil de toutes les pièces importantes, relatives aux négociations, qui ont été traduites en turc et qu'on ferait circuler dans la population. Je lui ai cité, entre autres documens importans qui témoignent de tout l'intérêt que nous lui avions porté, notre plan de transaction du mois de septembre 1839, auquel il n'avait pas voulu malheureusement se soumettre, et la note du 8 octobre 1840, qui avait été le point de départ de toutes les négociations qui ont conduit à lui faire accorder l'hérédité de l'Égypte. Il en est convenu avec moi, et il m'a dit, avec beaucoup d'entraînement et de sensibilité, qu'il n'avait pas le moindre reproche à faire à la France; qu'elle l'avait toujours éclairé sur ses véritables intérêts; qu'elle ne lui avait fait aucune promesse, et qu'elle avait été enfin, pour lui, au-delà de ce qu'il pouvait attendre. « On nous reproche cependant, lui dis-je, de vous avoir arrêté à Nézib; mais alors il était de notre devoir, dans l'intérêt de l'Empire ottoman, de la paix de l'Europe, d'empêcher les hostilités de continuer. Tout ce que nous pouvions faire, et nous l'avons fait, c'était de stipuler pour vous les conditions justes et équitables que nous vous avions pro-

mises et que nous avions alors l'espérance d'obtenir, si vous aviez consenti à les accepter. Ce n'est pas notre faute si vous les avez rejetées constamment, malgré nos représentations réitérées pendant plusieurs mois. Lorsque nous avons cru que les Puissances consentiraient à vous accorder la Syrie viagère, nous vous avons engagé à vous en contenter, et vous ne l'avez pas voulu. Lorsqu'on vous a signifié le traité du 15 juillet, nous n'avons pas cherché à vous empêcher de l'accepter. Lorsqu'on a prononcé à Constantinople votre déchéance, que des ambassadeurs étrangers avaient eux-mêmes sollicitée, nous avons pris vos intérêts à cœur. Vous ne m'aviez jamais demandé que notre stricte neutralité, et cependant notre gouvernement, nos chambres, notre Nation ont pris hautement votre défense. Nous avons fait de grands armemens, dépensé des sommes énormes. Tout cela pour vous assurer un sort convenable. Ce n'est pas notre faute si votre armée ne s'est pas battue, si les désertions ont eu lieu, si le Liban s'est insurgé, si les populations ont été hostiles. Que nous est-il revenu de tout notre intérêt? Quels avantages a obtenus notre commerce, quelles récompenses ont eues ceux de nos nationaux qui sont à votre service? On a cependant supposé que nous vous avions garanti la Syrie, que nous vous avions promis des troupes, de l'argent et l'appui de notre flotte. Je vous ai toujours dit, au contraire, que nous ne répondions de rien. Vous ne m'avez rien demandé que notre neutralité » — « C'est vrai, a ajouté Méhémet-Ali » — « Eh bien! c'est ce qu'il faut qu'on sache en Égypte; c'est ce que vous devez apprendre à votre famille, à vos employés, à votre peuple, mais par insinuation, sans rien ébruiter de notre conversation, sans compromettre votre position vis-à-vis des autres Puissances. Il faut qu'on sache que nous avons toujours voulu, plus qu'aucune nation, l'intégrité et l'indépendance de l'Empire ottoman; que nous vous avons considéré comme une partie nécessaire et essentielle de cet empire, et que nos représentations sont par-

venues à vous faire assurer l'hérédité de l'Égypte » — « Soyez sûr, ajouta Méhémet-Ali, qu'on en est bien certain, et que je travaillerai à propager cette idée ».

En vous rendant compte, sommairement, de la conversation qui a eu lieu entre Méhémet-Ali et moi, j'ai voulu, Monsieur le Ministre, vous montrer que tout ce qu'on a dit et imprimé dans ces derniers tems sur la perte de notre influence en Égypte, n'est pas exact, je crois au contraire qu'il sera facile de la conserver et même de l'augmenter, mais il faudra renoncer à jouer un rôle actif, afin de ne pas éveiller la susceptibilité et la jalousie des autres puissances.

Au reste, il ne faut pas avoir non plus une trop grande confiance dans les protestations actuelles d'attachement et de dévouement de Méhémet-Ali. C'est par ses actes et la condescendance qu'il montrera pour nos avis, lorsque la question des intérêts commerciaux sera soulevée, que nous pourrons le juger. En attendant, nous devons l'entretenir dans ses bonnes dispositions, en évitant, par une conduite prudente et réservée, de donner lieu à des rivalités.

Je suis avec respect, etc.

COCHELET.

Correspondance politique. XIII, fos 133-137.

95. — Instructions données à Son Excellence Saïd-Muhib-Effendi, envoyé en mission en Égypte par ordre de Sa Hautesse le Sultan.

SOMMAIRE: Pour la remise des deux firmans. — Conditions sur lesquelles la Porte ne reviendra pas. — Toutes objections prévues: elles ne seront pas admises. — Questions de harems à restituer.

SAID-MUHIB-EFFENDI se rendra directement à Alexandrie sur le bateau à vapeur impérial qui a été mis à sa disposition. Il remettra à Son Excellence Méhémet-Ali Pacha le fir-

man relatif à l'hérédité de l'Égypte; celui concernant la concession des Provinces de Soudan et contenant quelques autres ordres; enfin, la lettre de Son Altesse le Grand-vizir. Il lui représentera en termes convenables que les contestations et démêlés qui existaient depuis quelque temps étant entièrement écartés, il n'y aura plus désormais aucune espèce de division ou de dissentiment, et qu'il faudra travailler en parfaite union pour le bien de la religion, du gouvernement, du pays et de la nation. Il est naturellement nécessaire que les dits firmans soient lus officiellement en plein Divan, et rendus aussi publics. Si Méhémet-Ali Pacha exécute cette mesure spontanément, cela sera fort bien. Dans le cas contraire, le dit Effendi devra l'y exhorter, en lui faisant les représentations nécessaires.

Il a été remis audit Effendi le Nichan et le Fess, distinctifs des Vizirs, destinés pour Son Excellence Méhémet-Ali Pacha, et il sera nécessaire que ce dernier les mette le jour de la lecture du firman.

Dans le cas cependant où il ne se montrerait pas disposé à le faire, ledit Effendi devra l'y exhorter.

Dans le firman relatif à l'hérédité, il est dit et établi, comme condition, que dorénavant les gouverneurs de l'Égypte auront à se rendre en personne à Constantinople pour recevoir l'investiture; toutefois Sa Hautesse, ayant égard à l'âge avancé de Méhémet-Ali Pacha, et mue par un sentiment d'humanité et de compassion, ne consent pas à ce qu'il s'expose aux fatigues d'un pareil voyage.

En annonçant ceci à Méhémet-Ali Pacha, on devra ajouter, dans les termes convenables, que Sa Hautesse verrait avec satisfaction qu'il envoyât ici un de ses fils pour la remercier de l'insigne faveur dont il vient d'être l'objet.

Méhémet-Ali Pacha devra accepter et exécuter immédiatement, et sans objection, toutes les conditions du firman relatif à l'hérédité, ainsi que toutes les dispositions contenues dans notre firman impérial.

Si toutefois, contre notre attente, il devait être heurté par quelques-unes desdites conditions, et qu'il montrât de l'hésitation, ledit Effendi lui représentera, en termes persuasifs, que ces résolutions de Sa Hautesse sont définitives, qu'aucune d'entre elles ne saurait être changée ou modifiée, et qu'aussi les augustes Cours alliées ne donneraient pas leur assentiment.

Si le Pacha ne se laisse pas convaincre et qu'il persiste dans son opinion, on tâchera de le faire entrer dans la bonne voie en lui exposant qu'il est de son intérêt de terminer, sans provoquer de nouveau l'emploi des mesures coercitives; que, si l'on était forcé de recourir encore une fois à la guerre, il serait seul responsable du sang humain qui y serait versé; enfin, que la non-acceptation d'une des conditions établies portera atteinte à l'hérédité qu'on vient de lui accorder comme une insigne faveur.

Arrivé à Alexandrie, ledit Effendi comprendra, dans la première ou dans la seconde entrevue, quelle est la marche que compte suivre Méhémet-Ali.

Si, après cinq ou six jours, sa mission se trouve terminée à souhait, il aura à s'en retourner aussitôt à Constantinople.

Si, au contraire, l'affaire lui paraissait exiger encore de longues discussions, et qu'il fût obligé de rester à Alexandrie quinze ou vingt jours, alors, comme il faut que nous connaissions ici la marche que Méhémet-Ali suivra dans le principe, et le langage qu'il tiendra, ledit Effendi pourra renvoyer ici le bateau à vapeur impérial avec un rapport contenant les notions qu'il aura recueillies en quelques jours dans ses entretiens avec Méhémet-Ali Pacha. Dans le cas, enfin, que Méhémet-Ali ne prît en aucune considération les ouvertures du Délégué de la Sublime Porte, et qu'il rejetât entièrement les conditions qu'on lui offre, alors, comme il faudra de nouveau concerter cette affaire avec les cours alliées, ledit Effendi devra exposer au Pacha la nécessité de lui donner par écrit son refus d'accepter les conditions en question.

Il lui fera donc écrire clairement tout ce qu'il aura à dire, et soumettra cette pièce à la Sublime Porte, dont il devra attendre la réponse.

Ledit Effendi étant porteur de notre firman impérial relatif aux arriérés des tributs de l'Égypte et de l'île de Candie et de la Syrie, il est évident que Méhémet-Ali Pacha ne pourra rien objecter, mais qu'il devra payer en entier le tribut de l'Égypte et de Candie jusqu'à la fin de l'année courante, et celui de la Syrie jusqu'à la fin de l'année 1255 (4 mars 1840). Cependant si Méhémet-Ali avait l'intention de garder ces arrérages à compte des frais que lui a occasionnés le séjour de la flotte impériale à Alexandrie, on lui fera observer que le voyage et le séjour de cette flotte en Égypte ayant eu lieu contre la volonté du Sultan, la Sublime Porte ne doit pas supporter les frais que cela a occasionnés; que cela serait, d'ailleurs, contraire au traité conclu entre les Augustes Cours, puisqu'il est stipulé qu'on ne demandera aucune espèce de frais pour l'entretien de la flotte en question; que, par conséquent, on ne pourrait pas permettre que les arriérés du tribut fussent retenus par un pareil motif, et qu'il fallait que Méhémet-Ali les acquittât sans délai, et réglât ainsi ce point d'une manière définitive.

Si le Pacha alléguait qu'à cause de la guerre il s'est trouvé dans l'impossibilité de prélever en entier les impôts de la Syrie, et qu'il proposât de ne pas confondre ce point avec les autres arriérés, mais de les régler séparément, on lui répondra qu'en effet la Sublime Porte devra recevoir de lui tout ce qu'il lui a été possible de prélever en Syrie dans ladite année, sauf à percevoir ensuite le reste sur les lieux mêmes d'après les documents authentiques que devra lui fournir le Pacha. Dans le cas, enfin, où il serait de toute impossibilité d'arranger à Alexandrie l'affaire du tribut de la Syrie pour la présente année 1256, on établira que Méhémet-Ali Pacha enverra ici un commissaire *ad hoc*, avec lequel ce point sera réglé dans les voies financières.

Quant au passage dudit firman d'hérédité où il est question du contrôle, en voici le sens et le but. Comme le quart des revenus de l'Égypte doit revenir à la Sublime Porte, et que les impôts à payer par les habitants de l'Égypte doivent être conformes aux nouvelles lois de l'Empire, il faut que l'on connaisse ici exactement le chiffre des revenus effectifs de l'Egypte, ainsi que la manière dont y sont traités les habitants, et c'est à cet effet que la Sublime Porte veut y envoyer un employé qui devra y résider. Cet employé ne prendra aucune ingérence directe dans la perception des impôts, ni dans les dépenses; sa mission se bornera à constater les faits, et à recevoir les sommes qui reviennent à la Sublime Porte. Il n'y a donc rien dans tout ceci qui doive donner de l'ombrage à Méhémet-Ali. Mais, quand même il hésiterait à y consentir, on devra lui faire observer qu'on ne saurait changer ce point arrêté d'une manière définitive. On ajoutera en termes convenables, qu'après avoir concerté la chose avec lui, la Sublime Porte enverra en Égypte un employé, à qui (puisqu'il sera chargé de recevoir les sommes qui reviennent au Sultan) il sera convenable de donner le titre de Defterdar.

Dans une des lettres de Méhémet-Ali Pacha, arrivées ici par Mazloum-Bey, il a demandé que, puisque le transfuge Ahmed Pacha, ainsi que Chérif Aga et Osman Bey, doivent être restés en Égypte, on y envoyât aussi leur famille; on n'entend pas rejeter cette demande. Mais lorsque, en dernier lieu, la Sublime Porte a ordonné à Méhémet-Ali, par l'intermédiaire de Mazloum-Bey, d'expédier ici les harems de Sélim Pacha et de Muhib Effendi qui se trouvent à Constantinople, il a été répondu que la femme de Sélim Pacha étant une parente de Méhémet-Ali, et le harem de Muhib-Effendi n'étant pas content de lui, on ne pouvait pas les forcer à venir ici. Or le harem de Sélim Pacha pourrait se rendre à Constantinople, sauf à retourner ensuite en Égypte, s'il le désire; et quant à l'autre harem, quand même il ne serait pas content, il n'est pas convenable qu'il reste là, tandis

que Muhib-Effendi lui-même se trouve ici. Bref, il faut que ce harem, ainsi que la Miri Aloi Ibrahim Bey, dont on a dernièrement demandé le renvoi, soient expédiés, en tous cas, à Constantinople. C'est de leur arrivée ici que dépendra le renvoi en Égypte des familles des dits transfuges.

Le commissaire, Muhib Effendi, devra donc exposer convenablement tout ceci à Méhémet-Ali Pacha, et travailler à ce que les deux harems susmentionnés et Ibrahim Bey soient envoyés ici.

Si le premier régiment des troupes de marine, et celui de la milice urbaine de Brousse, qui est parti avec la flotte impériale, ont été dirigés et remis au quartier général ottoman, lors de l'évacuation de la Syrie par les troupes égyptiennes, les intentions de la Sublime Porte se trouveraient déjà être remplies. Si, au contraire, ils ont été retirés dans l'intérieur de l'Égypte avec les troupes égyptiennes, il faudrait à présent les renvoyer à Constantinople.

Pour le cas, donc, où les deux régiments susmentionnés n'auraient pas été remis au quartier général ottoman, le dit commissaire avisera aux moyens de les faire envoyer ici, avec tous leurs officiers, soldats, et munitions.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 9 et s.

96. — Hatti-Chérif du 13 février 1841 accordant l'investiture de l'Égypte à Méhémet-Ali.

SOMMAIRE: Satisfaction de la soumission du Pacha. — Comment sera réglée la succession. — Les lois et traités de l'Empire ottoman. — La question des impôts et revenus. — La monnaie. — La réduction des forces de terre et de mer. — Uniformes et pavillons. — Faute de l'accomplissement de toutes ces conditions, le privilège de l'hérédité sera révoqué et immédiatement annulé.

C'est avec une vive satisfaction que j'ai été informé de la soumission dont tu viens de faire preuve, ainsi que des sentiments de loyauté, de dévouement et de fidélité que tu ma-

nifestes, tant envers ma personne impériale que pour les intérêts de mon Empire. Ces sentiments, joints au zèle et à la sagesse dont tu es doué, ainsi qu'aux connaissances et à l'expérience que tu as acquises par rapport aux affaires de l'Égypte dans le cours de ton administration, me sont garants que tu sauras mériter les marques de faveur et de confiance que je veux te donner, c'est-à-dire que tu en reconnaîtras tout le prix, et que tu t'appliqueras à transmettre ces sentiments à ta postérité. Dans cette conviction, je t'ai réintégré dans le gouvernement de l'Égypte, compris dans ses limites connues, et y ai ajouté le privilège de l'hérédité sous les conditions suivantes.

Lorsque, par la suite, le gouvernement de l'Égypte deviendra vacant, il sera conféré à celui, parmi tes enfants mâles, qui sera préféré et choisi par moi, et le même principe sera suivi à l'égard de leurs enfants mâles. En cas d'extinction de ta descendance masculine, ma Sublime Porte conférera ledit gouvernement à quelqu'un autre, et les mâles issus de la ligne féminine n'y auront aucune espèce de droit.

Celui parmi tes enfants qui dorénavant sera monté au gouvernement de l'Égypte devra se rendre en personne à Constantinople pour en recevoir l'investiture.

Les gouverneurs d'Égypte, bien que jouissant du privilège de l'hérédité, seront assimilés aux autres Vizirs, sous le rapport du grade et de la préséance, laquelle se réglera d'après l'ancienneté; par conséquent, le cérémonial, les dénominations et les titres dont on se sert à l'égard des autres Vizirs de ma Sublime Porte seront également applicables aux gouverneurs de l'Égypte.

Les dispositions salutaires de mon Hatti-Chérif de Gulhané, toutes les lois établies ou à établir par ma Sublime Porte, ainsi que tous les traités conclus ou à conclure entre elle et les cours amies, seront de même exécutés en entier en Égypte.

Tous les impôts et revenus de l'Égypte seront perçus en mon nom; mais, comme les habitants de l'Égypte sont aussi des su-

jets de ma Sublime Porte, et que, par conséquent, il faut les garantir à tout jamais de toute espèce de cruauté et de vexation, les dîmes, droits et autres impôts qui seront prélevés dans ledit Gouvernement devront l'être conformément aux principes en vigueur dans les autres provinces de mon Empire.

Quelle que soit la somme à laquelle s'élèveront annuellement les droits de douanes, dîmes et autres impôts et revenus quelconques du gouvernement de l'Égypte, un quart de ce revenu brut, c'est-à-dire avant d'en faire aucune déduction de frais, sera pris et payé à ma Sublime Porte; les autres trois quarts seront laissés aux gouverneurs de l'Égypte pour les frais de perception, pour les dépenses administratives et militaires, ainsi que pour leur propre usage, comme aussi en payement de vivres que l'Égypte, d'après l'usage, fournit tous les ans, en nature, aux deux Villes Saintes. La quotité et le mode d'acquittement du tribut qui revient à ma Sublime Porte seront maintenus, tels qu'ils sont déterminés ici, pendant cinq ans, à partir de la présente année 1257. Ensuite ces points devront être réglés d'une manière convenable, conformément à l'état futur de l'Égypte et aux exigences du moment. Ma Sublime Porte ayant l'obligation de connaître exactement les revenus annuels de l'Égypte, ainsi que le mode dont on y prélévera les dîmes et les autres impôts, et cette connaissance ne pouvant être obtenue qu'au moyen d'un contrôle établi dans ladite province, on prendra, à ce sujet, les mesures que je ferai connaître par une ordonnance impériale.

Ma Sublime Porte ayant résolu d'améliorer la monnaie de l'Empire qui sert de régulateur pour les transactions du peuple, et ce point devant être réglé d'une manière qui rendra désormais impossible toute altération de taux et d'aloi, les monnaies d'or et d'argent qui se frappent en Égypte en mon nom et avec ma permission impériale, devront, sous le rapport du taux et de l'aloi, et de la forme, être pareilles à celles de Constantinople.

Dix-huit mille hommes de troupes étant suffisants, en temps de paix, pour la sécurité intérieure de l'Égypte, il ne sera pas permis de dépasser ce nombre. Toutefois, comme les forces de terre et de mer de l'Égypte sont entretenues pour le service de ma Sublime Porte, celle-ci pourra, en temps de guerre, augmenter le dit nombre de telle manière qu'elle le jugera à propos.

Comme il a été établi que les soldats qui seront dans les autres parties de l'Empire doivent, après cinq années de service, être remplacés par de nouvelles recrues, cette même pratique devra aussi être suivie en Égypte. Par conséquent on prendra parmi les troupes égyptiennes actuelles les soldats provenant du dernier recrutement; et, sauf à fixer plus tard la durée de leur service, d'après la date de leur enrôlement, on en formera 20.000 hommes, dont 18.000 seront employés, ainsi qu'il a été dit plus haut, pour le service intérieur de l'Égypte et 2000 pour le service d'ici. Et puisqu'un cinquième de ces 20.000 hommes devra être renouvelé tous les ans, on lèvera annuellement, sur la population effective de l'Égypte, 4000 recrues, en procédant avec la plus grande humanité, et en tirant impartialement au sort ceux qui remplissent les conditions voulues par la loi. De ces 4000 hommes, 3600 seront retenus là, et 400 seront envoyés ici; mais tant les uns que les autres seront renvoyés dans leurs foyers après cinq années de service, et ceux dont le terme sera achevé ne pourront plus être enrôlés.

Quoique les troupes qui serviront en Égypte pourront, à cause du climat, être vêtues d'une étoffe différente, cependant la coupe et la forme de leurs habits, ainsi que leurs nichans et drapeaux, ne se distingueront en rien de ceux en usage dans les autres troupes de ma Sublime Porte.

Les pavillons des bâtiments égyptiens, comme aussi les uniformes et nichans des officiers et des soldats de marine, seront pareils à ceux d'ici.

Les officiers de terre et de mer, jusqu'au grade de Kol

Aghassi (major) inclusivement, seront nommés au choix des gouverneurs de l'Égypte; les grades supérieurs ne pourront être conférés que par moi, sur la proposition des dits gouverneurs.

Il ne sera pas permis aux gouverneurs d'Égypte de construire désormais des vaisseaux de guerre sans la permission expresse de ma Sublime Porte.

Comme le privilège de l'hérédité dépend de chacune des présentes conditions, le non-accomplissement d'une d'entre elles entraînerait la révocation et l'annulation immédiate du dit privilège.

Telle étant ma volonté impériale, toi et tes enfants et descendants vous devrez apprécier avec reconnaissance cette insigne faveur impériale, et exécuter scrupuleusement les présentes conditions.

Vous aurez à veiller constamment au bien-être et à la sûreté des habitants de l'Égypte, à les préserver de tout acte d'injustice et de vexation, et à vous abstenir de tout procédé contraire au contenu du présent firman.

C'est dans ce but que cet ordre impérial, etc.

Correspondance politique. Égypte, XIII, fos 9 et s.

97. — Firman impérial du 13 février 1841, accordant à Méhémet-Ali l'investiture des Gouvernements de Nubie, Darfour, Cordufan et Senaar.

SOMMAIRE: Gracieuse résolution d'accorder « sans l'hérédité » la gouvernement de la Nubie, du Darfour, du Cordufan et du Sennaar. — Les revenus de ces provinces feront l'objet de tableaux qui seront soumis à la Sublime Porte. — Défense d'y recruter des esclaves et notamment des eunuques.

A mon Vizir Méhémet Ali Pacha, Gouverneur d'Égypte, à qui je confie à présent l'administration des provinces de Nubie, Darfour, Cordufan et Senaar.

O toi, mon susdit Vizir! comme, ainsi qu'il a été dit dans une autre ordonnance impériale, j'ai jugé à propos de te réintégrer dans le gouvernement de l'Égypte, comprise dans ses limites connues, et d'y ajouter l'hérédité sous certaines conditions, j'ai pris aussi la gracieuse résolution de t'accorder sans l'hérédité le Gouvernement de Nubie, Darfour, Cordufan et Senaar, avec toutes leurs dépendances, c'est-à-dire avec toutes leurs annexes situées en dehors de l'Égypte, et j'ai rendu, à ce sujet, une ordonnance impériale.

Tu t'appliqueras donc, par suite de ton habileté et de ta sagesse, à administrer et à faire prospérer ces pays conformément à mes intentions pleines de justice, et assurer le repos et le bien-être de leurs habitants. Tu soumettras aussi à ma Sublime Porte une liste exacte des revenus annuels desdites provinces.

Les incursions que tes troupes ont coutume de faire de temps en temps dans les villages des pays ci-dessus nommés, et par suite desquelles les individus jeunes et vigoureux des deux sexes sont faits captifs et restent entre les mains des soldats en payement de leur solde, entraînent nécessairement la ruine et le dépeuplement de ces contrées, et sont contraires à notre sainte loi et aux maximes de la justice.

Comme donc cet usage, ainsi que celui de réduire quelques-uns desdits captifs à la condition d'eunuques, sont, sous tous les rapports, opposés à ma volonté impériale, et qu'en général de pareils actes de cruauté répugnent aux principes de justice et d'humanité que j'ai hautement proclamés dès mon avènement au trône, tu aviseras avec la plus grande sollicitude aux moyens de les défendre sévèrement et de les abolir d'une manière définitive.

Tous les officiers, soldats et autres employés qui se trouvent en Égypte, à l'exception de certains individus qui s'y sont rendus avec ma flotte, ayant été gracieusement pardonnés par moi, tu auras à leur annoncer à tous cette heureuse nouvelle.

D'après ce qui est dit dans l'autre ordonnance impériale mentionnée ci-dessus, les officiers employés auprès de toi, et qu'il s'agira de nommer à un grade supérieur à celui de Kol Aghassi (major), ne pourront être nommés qu'après qu'il en aura été référé à ma Sublime Porte.

Toutefois, ceux qui se trouvent actuellement au service seront confirmés dans leur grade, et tu auras à soumettre à ma Sublime Porte une liste de ces officiers, pour que l'on puisse publier et expédier leur firman de confirmation.

Ma volonté impériale étant que tous ces divers points soient exécutés, tu devras t'empresser de t'y conformer exactement, et c'est à cette fin que, etc. etc.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 9 et s.

98. — Lettre du Grand-vizir à Méhémet-Ali, en date du 13 février 1841, à l'occasion de sa nomination au Gouvernement heréditaire de l'Égypte.

SOMMAIRE: La mission de Saïd Muhib effendi. — Distinctions accordées par Sa Hautesse à cette occasion. — Les conditions auxquelles le firman sur l'hérédité a été accordé en font partie intégrante, et il n'a point de valeur sans elles. — Désormais il n'y aura plus de contestation ni de différends. — Grande satisfaction éprouvée par le Grand-Vizir que toutes difficultés aient été ainsi aplanies.

L'empressement de Votre Excellence à remplir les devoirs de l'obéissance, en prouvant, par des faits promptement exécutés, la sincérité de la soumission que vous aviez offerte, a été fort agréable à Sa Hautesse, qui a daigné, en conséquence, vous réintégrer dans le gouvernement de l'Égypte et vous en accorder l'hérédité.

J'envoie à Votre Excellence par Saïd-Muhib Effendi un firman revêtu d'un Hatti-Chérif, et contenant certaines conditions attachées à l'hérédité, ainsi que le Nicham, que la Hautesse a bien voulu vous conférer, comme étant celui qui est

affecté au rang de Vizir. Sa Hautesse est convaincue, qu'agissant avec cette prudence et cette haute sagesse qui vous distinguent, vous ne vous écarterez jamais de la voie de la droiture, de l'obéissance et du dévouement à votre Souverain.

Sa Hautesse a toute confiance en Votre Excellence et, si l'on a établi des conditions dans le firman susdit, ce n'est pas qu'on ait le moindre soupçon sur votre compte. Mais, indépendamment de la nécessité absolue que des conditions essentielles soient attachées à une aussi grande concession que celle du privilège de l'hérédité, Sa Hautesse a voulu et a jugé à propos d'insérer ces conditions dans le firman, parce qu'elle les considère non-seulement comme un moyen de prévenir toute espèce de différends qui, vu les difficultés de prévoir l'avenir et à cause des vicissitudes humaines, pourraient surgir par la suite, mais aussi comme une mesure de précaution tendant à assurer le repos et la tranquillité des habitants de l'Égypte.

Désormais la Sublime Porte aura tout aussi peu lieu de concevoir des soupçons que Votre Excellence en aura de parler de sa sûreté personnelle et de l'avenir de sa famille.

Enfin, il n'y a plus entre nous aucun motif de contestation, c'est-à-dire, les démêlés qui ont existé ont maintenant cessé, grâce à Dieu; et il n'y a pas de doute que Votre Excellence ne remplisse avec empressement le devoir de témoigner sa reconnaissance pour les bienfaits et les faveurs dont elle a été ainsi l'objet de la part de Sa Hautesse.

Dorénavant nous serons, s'il plaît à Dieu, unis de cœur et d'âme, et, n'ayant entre nous aucun sujet de division, nous emploierons, sous les auspices de Sa Hautesse, nos communs efforts à servir notre religion, notre gouvernement, notre patrie et notre nation: ce qui me cause la plus grande satisfaction à moi, votre sincère ami, ainsi qu'à tous les Ministres de la Sublime Porte, etc. etc.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 9 et s.

99. — Firman impérial adressé à Méhémet-Ali relatif aux arrérages du tribut.

SOMMAIRE: Nécessité de régler les tributs arriérés, nos seulement pour l'Égypte, mais aussi pour la Syrie et l'île de Candie: « nouvelle preuve de ton obéissance et de ta fidélité ».

A MON VIZIR, MÉHÉMET-ALI PACHA,
GOUVERNEUR D'ÉGYPTE,

Je t'envoie, par Saïd Muhib Effendi, un des hants fonctionnaires de ma Sublime Porte, qui se rend à Alexandrie en mission extraordinaire, les listes des tributs et arrérages qui se sont accumulés tant pour l'Égypte que je viens de te conférer gracieusement à titre héréditaire, que pour la Syrie et l'île de Candie, qui ne se trouvent plus placés sous ton administration.

Comme tes fonctions t'imposent le devoir de verser intégralement et sans délai, dans mon trésor impérial, lesdites sommes arriérées, je t'adresse le présent firman pour que tu effectues en entier les payements en question, et pour que tu fournisses par là une nouvelle preuve de ton obéissance et de ta fidélité.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f°s 9 et s.

100. — Note officielle adressée le 13 février 1841 (21 zilhadjé 1256), par la Sublime Porte, à Monsieur l'Internonce impérial et royal d'Autriche.

SOMMAIRE: Communication du firman et des conditions auxquelles l'hérédité est accordée à Mohamed Aly pour le gouvernement de l'Égypte. — La Sublime Porte compte toujours sur l'assistance des puissances. — En attendant, leurs consuls seront invités à rejoindre leurs postes à Alexandrie. — Même communication a été faite aux gouvernements de Londres, de Berlin et de Saint Pétersbourg.

Nous communiquons à Votre Excellence, ci-joint, une copie du firman impérial qui, en raison des faits par lesquels Méhémet Ali Pacha a prouvé sa soumission, et conformément à la

promesse de Sa Hautesse le Sultan, réintègre ledit Pacha dans le gouvernement de l'Égypte, et lui en accorde l'hérédité, firman qui contient aussi les conditions que Sa Hautesse a jugé à propos d'établir à ce sujet.

Nous espérons fort et considérons comme très probable que Méhémet Ali Pacha s'empressera d'accepter et d'exécuter en entier lesdites conditions. Cependant si, contre toute attente, il refusait de le faire, ces conditions équitables ne seraient pas susceptibles d'être changées ou modifiées, vu qu'une pareille modification porterait atteinte aux droits de souveraineté, à l'honneur de la Sublime Porte, ainsi qu'à la dignité des Puissances Alliées. En outre, la Sublime Porte, ainsi qu'il est connu à Votre Excellence, a agi, depuis le commencement de la question égyptienne suivant l'avis et les conseils des quatre Augustes Cours, ses Amies et Alliées. Par conséquent le Gouvernement de Sa Hautesse le Sultan prie formellement lesdites Cours de vouloir bien, dans l'hypothèse susmentionnée, lui accorder de nouveau l'assistance dont il aura besoin.

En attendant, puisque la question d'Égypte doit être considérée comme entièrement terminée, et qu'il n'existe plus de ce côté-là ni blocus, ni aucune d'espèce d'embarras, il sera convenable que les consuls des quatre cours Alliées qui ont été rappelés d'Alexandrie soient renvoyés à leur poste.

C'est pour communiquer tout ceci à Votre Excellence que nous lui remettons la présente Note officielle, pareille à celles qui ont été adressées à MM. les Représentants de la Grande Bretagne, de Prusse et de Russie.

Nous renouvelons à Votre Excellence l'assurance de notre haute et affectueuse considération.

Correspondance politique. Égypte XIII, f[os] 9 et s.

102. — Le Lieutenant Colonel Gallice à Monsieur le Maréchal Duc de Dalmatie, Ministre de la Guerre, Président du Conseil.

SOMMAIRE: Difficultés rencontrées par l'armée égyptienne dans sa retraite, notamment par Soliman pour sauver son artillerie. — Le retour d'Ibrahim amènera sans doute un changement dans les affaires égyptiennes. — Un nouveau personnel mis à la disposition du commandant Gallice; mais les nouveau-venus ont des principes et des prétentions qui ne s'accordent pas bien avec ses idées et avec les travaux qu'il a dirigés jusqu'à présent: des absurdités qui triompheraient même des principes de Vauban. — Le Turc pur sang n'est pas susceptible de civilisation; il en est tout autrement du fellah, de l'arabe, du bédouin ou même du nègre. — L'effectif de l'armée est encore de 100.000 hommes; en supprimant les éléments nuisibles, on aurait 70.000 hommes de bonnes troupes; mais il faudrait tenir leur solde au courant et établir une discipline convenable, leur expliquer les véritables prétentions des Anglais qui sont de faire en Égypte comme dans l'Inde, au risque de ruiner le pays. Mais la plupart des officiers turcs, dont le meilleur ne vaut pas le plus médiocre de nos sous-officiers, sont trop égoïstes et trop orgueilleux pour qu'on puisse en tirer quoi que ce soit. — Conviction du commandant Gallice que l'œuvre de Mohamed Aly ne sera durable que tout autant que la France l'aidera d'une manière efficace à expulser les Turcs de l'Égypte et à réorganiser de fond en comble toutes les parties de son administration.

Alexandrie, le 16 février 1841.

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

Ce que j'ai eu l'honneur d'exprimer dans ma lettre du 24 décembre relativement à la haine que certains personnages, qui entourent le pacha, portent à Ibrahim et à l'armée, se trouve malheureusement confirmé par tout ce qui s'est passé depuis cette époque.

Les routes que l'armée de Syrie a dû suivre pour rentrer en Égypte étaient parsemées d'obstacles; les vivres manquaient partout et principalement à Gaza qu'il était si facile d'approvisionner à l'avance: ce n'est que quand Ibrahim, arrivé sur ce point, a pu faire connaître directement la vérité à son père, qu'on s'est enfin décidé à y porter à la hâte quelques chargemens de riz et de farine; mais lorsque ces secours sont arrivés, on comptait déjà quelques milliers d'hommes morts de faim.

Soliman pacha, craignant de mourir de la même manière, malgré les demandes en vivres réïtérées qu'il avait faites, s'est vu dans la nécessité de laisser son matériel (225 bouches à feu) à Calaat, sous la garde de mille hommes, et à travers le désert, de gagner à marche forcée Akaba d'où, à son arrivée, il a envoyé des vivres à Calaat.

Enfin il ne m'est plus resté aucun doute sur les intentions de certains alentours du pacha, lorsque j'ai entendu l'une de leurs créatures dire, en parlant des individus qui composent l'armée de Syrie: « Je voudrais bien apprendre qu'ils sont tous crevés » et sur le mauvais effet que produisait un vœu aussi féroce ajouter: « Sauf Ibrahim pacha, Soliman pacha et Menecli-« pacha, qui seuls méritent l'argent qu'on dépense pour eux ».

Ibrahim n'ignore pas qu'il a des ennemis, et maintenant qu'il est à même de suivre leurs trames, bien qu'on l'ait relégué au Caire, il est probable qu'il saura les déjouer et donner plus d'aplomb au gouvernement de son père, gouvernement qui, par suite des menées anglaises, est fortement ébraulé.

Il est donc à présumer qu'avant peu, il y aura un changement quelconque dans la conduite des affaires égyptiennes. Dieu veuille que ce qu'on dit de la santé d'Ibrahim ne se réalise pas, car il n'aurait plus pour deux mois d'existence, d'après des médecins qui l'ont vu depuis peu.

Je commence à croire qu'il est infiniment plus facile de faire le mal que le bien, surtout dans un pays encore plongé dans la barbarie: en voici la preuve:

En attendant une organisation plus convenable pour le service de l'artillerie et celui du génie, on a mis à ma disposition Massard effendi, Ekekin bey, le jeune Hassan qui sort de l'Ecole de Metz et l'architecte de la ville (Sélim pacha est chargé de faire exécuter les travaux conformément aux dessins revêtus de mon approbation); avec ce personnel il y aurait possibilité de faire quelque chose, si tous les individus que je viens de désigner, avaient le sens commun, ou plutôt y mettaient de la bonne foi; mais, comme sous le régime actuel,

les fripons et les ignorans font très bien leurs affaires, et que si l'ordre et la probité venaient à se montrer quelque part, il pourrait arriver qu'on voulût les établir partout, ce qui les contrarierait infiniment, il s'ensuit qu'ils ont introduit dans le personnel en question, comme Ingénieur militaire, le S[r] Ekekin bey qui, en fait de fortifications, a étudié en Angleterre les machines à filer le coton. Le susdit, fortement épaulé par son beau-frère Artin-Bey, 1[er] interprète de Son Altesse, et sans doute aussi par le parti anglais, ne veut pas entendre parler des parapets en terre de six mètres d'épaisseur; il trouve cette épaisseur trop faible et veut l'augmenter de 2 à 3 mètres; il préfère d'ailleurs les parapets en maçonnerie et voudrait en voir partout, afin très probablement que les Anglais trouvent plus tard moins de résistance pour s'emparer d'Alexandrie. Ces principes sont, au reste, en tout conformes à ceux que Napier professe dans ses tournées sur les fortifications, tournées dont j'ai déjà eu l'honneur d'entretenir Monsieur le Maréchal.

En France, comme partout ailleurs en Europe, on se moquerait de celui qui émettrait de pareils principes, et tout serait dit; il n'en est pas de même ici; il peut même arriver que ces absurdités triomphent des principes de Vauban et de ceux si bien démontrés par l'expérience, de même que les drogues des charlatans sont préférées par le peuple aux remèdes qu'indiquerait un bon médecin. Si cela arrive, je prie Monsieur le Maréchal d'être bien sûr qu'à l'instant même je renoncerai à mes fonctions; je ne serai jamais complice d'un acte qu'on pourrait à juste titre qualifier de trahison.

J'acquiers, tous les jours, de plus en plus, la conviction que le Turc pur sang n'est pas, sauf de bien rares exceptions, susceptible de civilisation. Comment, en effet, tirer quelque chose de bon d'un être entièrement soumis à la plus stupide superstition, à l'appétit des sens et à la paresse? Aussi que trouve-t-on chez lui? l'orgueil, l'apathie, l'ignorance la plus crasse, le fanatisme, la dissimulation la plus profonde, le tout masqué par un vernis de simplicité et de bonhommie. Voyez-le

à la tête des régimens, des compagnies, des escadrons, des batteries. etc; physiquement il se présente très bien; mais à côté de lui, il a son instructeur (soldat ou mauvais caporal, déserteur de quelque régiment européen) qui lui souffle les commandemens, ou, s'il sait lire, il aura des notes qu'il se sera fait donner la veille. Qu'espérer d'une brute qui depuis 12 à 15 ans n'a pas pu faire entrer dans sa tête, plus dure qu'une enclume, l'Ecole de Bataillon?

Voyez au contraire le soldat, qu'il soit fellah, arabe, bédouin ou nègre; il exécute avec vivacité, aplomb et intelligence les ordres qui lui sont donnés: le fusil, le canon, le cheval, lui sont bientôt familiers: je ne crois pas que pour la manœuvre et la justesse du tir des pièces de campagne il soit inférieur à nos meilleurs artilleurs.

Les Turcs qui dévorent tout avec une morgue révoltante sont peu nombreux: par rapport aux fellahs ils sont comme 1 est à 180 environ, rapport que ces derniers, fort mécontens, n'ignorent pas. Je dis: fort mécontens; en effet, j'ai entendu dire à l'un d'eux, que si l'état de choses actuel restait debout encore 5 ans, on verrait, dans le pays le plus fertile de la terre, les hommes se dévorer entr'eux pour se nourrir.

Avec de pareilles pensées, n'est-il pas à craindre que ces malheureux, malgré leur préférence bien marquée pour la France, ne se jettent dans les bras des Anglais qui, comme de raison, ne négligeront rien pour les pousser à cet acte de désespoir.

Contrairement à ce que je disais dans ma dernière lettre l'armée ne sera réorganisée que lorsque toutes les troupes seront rentrées; son effectif est encore aujourd'hui d'environ 100 mille hommes, d'après des données qui me paraissent certaines. En supprimant les élémens nuisibles, il resterait environ 70 mille hommes, qui se battront tous très bien pour le pacha, si on a le bon esprit:

1° de tenir leur solde au courant et d'établir une discipline convenable;

2° de leur faire comprendre que, ici comme en Syrie, pendant que les Anglais les flagornent pour les désunir et les affaiblir, ces mêmes Anglais, à Constantinople, excitent l'orgueil et la cupidité du Sultan, pour que ce dernier impose aux Égyptiens des conditions telles que la plus grande partie du numéraire sortirait du pays, ce qui les rendrait encore plus misérables, ainsi que les fellahs parmi lesquels sont leurs parens;

3° Enfin de leur expliquer qu'en dernière analyse le but de toutes les fourberies anglaises est de faire en Égypte comme dans les Indes, c'est-à-dire de s'en servir, comme ils font partout des indigènes des pays qu'ils ont conquis. N'est-ce pas d'ailleurs la dernière barrière à renverser pour assurer la communication entre l'Angleterre et la Chine qu'ils empoisonnent, tout en se targuant de philanthropie?

Les Égyptiens ont toutes les qualités de bons soldats et assez d'intelligence pour saisir des raisonnemens aussi simples, et nul doute qu'éclairés sur leurs véritables intérêts, le pacha n'en tirât de très bons services; mais ce résultat ne sera probablement pas obtenu, parce que la plupart des officiers turcs, dont le meilleur ne vaut pas le plus médiocre de nos sous-officiers, sont trop égoïstes et orgueilleux pour comprendre que leur intérêt bien entendu consisterait à instruire leurs soldats et à faire cause commune avec eux.

Plus je vis dans ce pays, plus je pénètre, il me semble, au fond des choses, et plus j'acquiers la conviction que l'œuvre de Méhémet-Ali ne sera durable que tout autant que la France l'aidera d'une manière efficace à expulser les Turcs de l'Égypte et à réorganiser de fond en comble toutes les parties de son administration.

Je suis toujours auprès de lui dans les meilleurs termes, je l'ai vu il y a trois jours et comme à l'ordinaire je l'ai quitté avec le regret d'avoir toujours un tiers entre nous.

Je pense que M. le Consul général s'occupera incessamment de la fixation de ma position dans ce pays.

Si j'ai été un peu long, j'espère que vous me le passerez, Monsieur le Maréchal, en faveur des motifs qui m'animeront sans cesse en faveur de mon pays. En fesant des fortifications dans celui-ci, je crois un peu travailler pour la France et cette pensée me soutient.

Je suis avec le plus profond respect, Monsieur le Maréchal, etc

Le Lieutenant colonel,
Directeur des fortifications
GALLICE.

N.B. — On travaille toujours aux fortifications et en même tems je fais faire le lever par courbes de deux positions qui évidemment doivent être occupées d'une manière permanente.

Le courrier de France a manqué, nos lettres sont ainsi retardées de 10 à 12 jours.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 150-153.

103. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre des Affaires Étrangères.

SOMMAIRE: On attend prochainement Ibrahim; Soliman est arrivé au Caire. — Suite des discussions sur les conditions auxquelles Mohamed Aly recevra l'investiture héréditaire de l'Égypte. — La Porte prétendrait nommer le trésorier qui percevrait les revenus de l'Égypte; en ce cas, l'hérédité de l'Égypte ne serait plus qu'un « vain mot » et sans doute Mohamed Aly ne se soumettra pas à une pareille condition. — Heureusement il paraît que l'Autriche, la Prusse et la Russie ne suivent plus l'Angleterre sur ce terrain.

Alexandrie, le 17 février 1841.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le paquebot français, qui est arrivé seulement hier au soir et qui repart aujourd'hui, n'a pas apporté la valise de France.

Les mauvais tems ont sans doute empêché celui de Malte à Syra, de rejoindre la ligne du service. Cette interruption est fâcheuse dans les circonstances actuelles. J'ai cru devoir vous donner l'avis de ce retard parce qu'il serait possible que vous m'eussiez transmis, le 27 janvier, une dépêche qui exigerait une prompte réponse.

Je n'ai rien d'ailleurs d'intéressant à ajouter à ma dernière lettre. On n'a pas encore l'avis de l'arrivée d'Ibrahim-Pacha sur le territoire égyptien. On dit maintenant qu'il se rendra au Caire par la voie de terre. Soliman Pacha (Sèves) y est arrivé.

M. l'Ambassadeur du Roi à Constantinople m'a écrit qu'on y regardait l'affaire d'Égypte comme entièrement terminée et qu'il ne s'agissait plus que de régler les conditions auxquelles il convenait de subordonner la concession de l'hérédité. Si, comme on l'agitait encore dans le Grand Conseil au départ du paquebot, la perception des revenus de l'Égypte devait être confiée à un Defterdar ou trésorier nommé par le Sultan, au lieu de continuer à être faite directement par Méhémet Ali, sous la condition de payer le tribut, l'hérédité de l'Égypte ne serait plus, pour ce dernier, qu'un vain mot, et je ne crois pas qu'il se soumettrait à une pareille condition. Il faut espérer que le mauvais vouloir de Lord Ponsonby, qui a été la cause de toutes les complications et de tous les malheurs qui ont eu lieu, sera sans succès. Il paraît cependant, qu'à son instigation, le Sultan, qui n'a plus la même confiance dans Reschid Pacha, dont le crédit est ébranlé, penche pour la nomination d'un Defterdar, tandis qu'elle est combattue par les envoyés de Russie, d'Autriche et de Prusse.

Je continue à vous transmettre la correspondance particulière de Constantinople adressée à l'agent d'Ibrahim-pacha. Vous remarquerez, dans celle du 28 Janvier, ce qu'on y dit des conventions secrètes qui ont eu lieu entre Lord Ponsonby et Reschid Pacha pour la navigation anglaise sur l'Euphrate. Si elles ont eu lieu effectivement je suppose que M. de Pon-

à me glorifier d'avoir été le premier à faire flotter le pavillon tois en est informé. Je vais cependant lui faire part confidentiellement du dernier paragraphe de la correspondance.

Je suis avec respect, de votre Excellence, etc.

COCHELET.

Correspondance politique, XIII, fos 154-555.

104. — M. A. Degoutin à Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat au département des Affaires Étrangères, etc. etc.

SOMMAIRE: Il n'a pu arriver à Massouah que le 8 février. — L'accueil qu'il a reçu lui donne beaucoup d'espérances sur le succès de sa mission. — Honneurs qu'il a reçus: solennité qui fera longtemps époque dans ce pays-ci: escorte militaire; compliments d'usage, discours pleins de cordialité; on assurera aux Européens l'hospitalité la plus bienveillante, et on fera en sorte qu'ils puissent voyager dans toute la région en parfaite sécurité. — Sur l'agence française, le pavillon tricolore a été salué par la forteresse de vingt et-un coups de canon. — Réception des autorités; repas à la française qui a dû leur « paraître bien curieux »; presque tous ont fait honneur à la liqueur nationale, laissant de côté tout fanatisme religieux.

Massouah, le 17 février 1841.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai eu l'honneur de recevoir de Monsieur Cochelet, Consu général de France en Égypte, etc, ma nomination d'Agent Consulaire de France à Massouah, sous la date du 1er octobre 1840. Je me suis mis de suite en route pour me rendre à mon poste; mais malgré ma longue expérience de voyager dans ces pays, et mon grand empressement d'arriver, ce n'est que le 8 février courant que je suis entré dans le port de Massouah.

A mon passage à Gedda, j'ai été présenté au Grand Schérif de la Mecque, Mohamed Ebn Aoun, il a appris avec satisfaction que le Gouvernement de Sa Majesté envoyait un agent consulaire aux portes de l'Abissinie, et il m'a fait remettre des ordres précis pour M. le Gouverneur de cette ville, que j'ai

français dans un pays sauvage où naguerre encore le nom européen était en horreur.

Le lendemain de mon arrivée, j'ai eu l'honneur de faire une visite au Naïb d'Arkéko Hassan. C'est un prince indépendant, très puissant; tous ses voisins, tous ceux qui traversent ses états sont ses tributaires, le Pacha d'Égypte lui-même n'en est pas exempt; j'avais résolu de captiver sa bienveillance, et par ce moyen de faire cesser une quantité d'abus de pouvoir et d'impôts arbitraires, qui lèsent plus ou moins dans leurs intérêts tous les Européens qui vont en Abissinie; je crois avoir complètement réussi, l'accueil que j'ai reçu du prince ne me laisse plus aucun doute sur mes espérances.

Je crois qu'il est de mon devoir, Monsieur le Ministre, de vous donner des détails sur ma réception, et sur les honneurs qui ont été rendus au pavillon français, le jour où je l'ai fait arborer sur la maison de l'agence consulaire.

Monsieur de Blondéal-van-Ceulebrouk, Consul général de Belgique en Égypte, Monsieur de Jacobis, préfet Apostolique, président de la Mission Catholique en Abyssinie, l'Alacca Salassé, personnage abyssin distingué, et premier ministre du prince Oubié, avec toute leur suite, ont bien voulu assister à cette solennité, qui fera longtemps époque dans ce pays-ci.

J'étais convenu avec monsieur le Gouverneur que le 15 courant à midi, je me présenterais au Divan; le commandant de la garnison avec environ soixante soldats, sont venus me chercher, et ont fait des décharges de coups de fusils, comme ils le pratiquent dans toutes les grandes fêtes; à notre entrée au Divan deux espèces de tambours battaient aux champs.

Là nous avons trouvé, outre M. le Gouverneur, le prince Naib d'Arkéko, le Cadi, les fonctionnaires les plus élevés et les principaux négociants. Après les compliments d'usage, j'ai présenté, à Mr. le Gouverneur le Boujourdi de S. A. le Vice-roi d'Égypte; il l'a lu à haute voix aux nombreux assistans, ensuite j'ai cru devoir adresser aux autorités une courte allocution, dont j'ai l'honneur de vous remettre copie:

Monsieur le Gouverneur,

« Je viens de vous présenter un Boujourdi de S. A. Mohamed Ali, Vice-roi d'Égypte, qui établit ma qualité d'agent consulaire de France à Massouah.

« Je me felicite, M. le Gouverneur, d'être le premier à faire arborer un pavillon européen dans cette ville; j'espère que ce sera le signal d'une ère nouvelle pour ces contrées. Le Drapeau Français annonce *justice* et *ordre*, conditions indispensables au développement du commerce, développement qui seul peut apporter à ce pays la civilisation et les richesses.

« Ma mission, M. le Gouverneur, est d'encourager les relations de la France avec Massouah en assurant aux Européens une équitable protection; je me plais à reconnaître que je trouve dans votre conduite antécédente, une garantie de votre bon concours; c'est vous dire, M. le Gouverneur, que nos relations seront amicales et agréables; je ferai toujours ce qui dépendra de moi pour leur conserver ce caractère ».

M. le Gouverneur m'a répondu en ces termes:

« J'ai vu arriver M. l'Agent consulaire de France avec beaucoup de plaisir; j'ose espérer que nous aurons toujours ensemble les relations les plus amicales; je ferai tout ce qui dépendra de moi pour favoriser les Européens, tant dans leurs opérations commerciales, que dans leurs vues scientifiques. Je ferai cesser tous les abus qui ont existé sous mes prédécesseurs; ce plan de conduite m'est d'autant plus agréable que je suivrai les ordres de Méhémed Ali Pacha, mon Maître, qui a toujours été dans la meilleure intelligence avec Sa Majesté le Roi des Français ».

Ensuite m'adressant au Naïb d'Arkéko:

« Ce que je viens de dire au gouverneur de Mehemed Ali, Prince, je crois pouvoir le dire à vous. Nos premiers rapports se sont établis sous de si heureux auspices, les promesses que déjà vous m'avez faites, et les idées éclairées que vous m'avez communiquées me permettent de vous assurer que vous trou-

verez amitié et bienveillance dans le Gouvernement du Roi, mon Maître, aussi longtemps que vous resterez dans cette voie ».

Le Prince Naïb d'Arkéko m'a répondu:

« L'arrivée d'un représentant de la France à Massouah m'a été très agréable, j'espère que nous vivrons toujours en bonne harmonie. Je lui promets qu'à l'avenir je ne percevrai aucun espèce d'impôts, sous quelque titre que ce soit, sur les Européens; je leur offrirai une hospitalité bienveillante et désintéressée, et je veillerai à ce qu'ils ne soient pas lésés dans leurs intérêts pour les transports de leurs personnes et de leurs bagages et surtout à ce qu'ils voyagent avec la plus grande sécurité ».

Alors j'ai ajouté:

« Monsieur le Consul général de Sa Majesté le Roi des Belges, l'ami et l'alié de la France, l'Allaca Sélassé, Ministre et envoyé du prince Oubié, ont bien voulu assister à cette solennité, ils sont témoins des promesses échangées; en les remerciant, il ne me reste plus qu'à faire des vœux pour que dans l'avenir leur témoignage ne soit point démenti ».

J'ose espérer, M. le Ministre, que vous voudrez bien accueillir les promesses solennelles du Prince Naïb d'Arkéko, et du Gouverneur de Massouah, surtout lorsque j'aurai l'honneur de vous faire observer qu'en 1810, M. Salt, Consul général d'Angleterre en Égypte, a traité pendant près d'un mois le tribut qu'il payerait pour traverser les états du Naïb; outre de nombreux cadeaux, il convint de payer une somme de trois mille francs; MM. Combes et Tamisier payèrent une somme assez forte et depuis eux, aucun Européen n'en a été entièrement exempt.

Les troupes m'ont également accompagné jusqu'à la maison de l'Agence. A mon entrée on a hissé le pavillon tricolore, qui a été salué par la forteresse de vingt-un coups de canon.

Une heure plus tard j'ai reçu la visite du prince Naïb d'Arkéko, de M. le Gouverneur, du Cadi, des autorités et des prin-

cipaux négociants de la ville; j'avais fait préparer un festin que ces Messieurs ont bien voulu accepter; un repas à la française a dû paraitre bien eurieux pour eux. Excepté le Naïb et le Cadi tous les assistans ont parfaitement fait honneur à notre liqueur nationale, laissant de côté tout fanatisme religieux.

Voilà, Monsieur le Ministre, ce qui s'est passé le jour de ma réception officielle; j'ai fait tout mon possible pour faire ressortir le nom français, qui dans le peuple était confondu avec le nom européen.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, etc.

A. DEGOUTIN.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 156-157.

105. — M. A. Degoutin à Monsieur Guizot, Ministre Secrétaire d'Etat au département des Affaires Étrangères, etc. etc.

SOMMAIRE : Frais de voyage: 2 251 fr. 75, plus 624 pour les frais d'installation. Comptes détaillés joints.

Massouah, le 17 février 1841.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Dans ma dépêche n. 1, j'ai eu l'honneur de vous annoncer mon arrivée à Massouah et de vous transmettre les détails de ma réception officielle.

Malgré ma longue habitude de voyager dans ces contrées, et la plus stricte économie que je me suis imposée, mes frais de voyage se sont élevés à la somme de francs 2251,75.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une note détaillée n. 1 et une autre, n. 2, pour les petits frais de mon installation, montant à la somme de fr. 624.

J'ose espérer, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien accéder à ma demande et ordonner le payement de la somme de Francs 2875,75 pour mes frais de voyage et d'installation.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, etc.

A. Degoutin.

Correspondance politique, Égypte, XIII, f° 158.

NOTE DÉTAILLÉE DES FRAIS DE VOYAGE D'ALEXANDRIE À MASSOUAH FAITS PAR M. A. DEGOUTIN, AGENT CONSULAIRE DE FRANCE

	Piastres	Francs
Barque d'Alexandrie à Atfé	200	50 —
Barque d'Afté au Caire	300	75 —
Portefaix et petits frais d'usage	120	30 —
Provisions de voyage d'Alexandrie au Caire	350	87,50
Sèjour au Caire	320	80 —
Transports d'effets et meubles jusqu'au Nil	80	20 —
Barque du Caire à Kené	900	225 —
Cadeaux d'usage aux matelots	60	15 —
20 chameaux de Kené à Cosseir à P^{es}. 45	900	215 —
1 dromadaire	80	20 —
Cadeaux aux chameliers	50	12,50
Une tente pour le désert	260	65 —
Séjour à Cosseir, portefaix	210	52,50
Passage jusqu'à Gedda	600	150 —
Provisions du Caire à Gedda	1500	375,50
Séjour à Gedda, jusqu'au départ d'un navire	1400	350 —
Frais de débarquement et rembarquement	135	32,75
Mon passage à bord du navire arabe	1000	250 —
Provisions de Gedda à Massouah	450	112,50
Frais de débarquement	90	22,50
		2251,75

Le présent compte de frais de voyage montant à la somme de deux mille deux cent cinquante un francs soixante quinze centimes.

Massouah, le 17 février 1841.

A. Degoutin.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f°. 159.

FRAIS D'INSTALLATION DE M. A. DEGOUTIN, AGENT CONSULAIRE DE FRANCE À MASSOUAH

	Piastres —	Francs —
Prix d'un tableau représentant les armes de France, placé à la porte de l'agence	350	87,50
Un mât de pavillon	600	150 —
Deux pavillons	350	87,50
Un repas offert aux autorités le jour de la réception..	1200	300 —
		625 —

Le présente note de frais d'installation montant à la somme de six cent vingt-cinq francs.

Massouah, le 27 février 1841.

A. DEGOUTIN.

Correspondance politique. Égypt, XIII, f°. 160.

106. — Monsieur Degoutin à Monsieur Guizot, Ministre Secrétaire d'Etat au département des Affaires Étrangères, etc. etc.

SOMMAIRE: Il croyait avoir de prime abord fait cesser les anciens abus qui paralysaient le commerce européen. — Mais quelques jours après, les soldats albanais de la garnison réclamèrent le prix des salves dont ils avaient honoré le pavillon tricolore. — Degoutin refuse: ils se retirent avec des menaces. — Ils reviennent et présentent une note de 797 francs. — Sur un nouveau refus, ils coupent la corde qui retenait le mât de pavillon et s'en vont furieux. — Degoutin non seulement persiste à refuser; mais il exige une réparation. — Après quelques explications de diverses sortes, l'affaire fut arrangée et le pavillon fut de nouveau arboré. — Incident qui vient de mauvaises habitudes prises par les Européens. — Ainsi M. Lefebvre, chargé d'une mission scientifique en Abyssinie, a été salué d'une salve qui, après marchandage, a été payée par lui 1.400 francs. — Degoutin veut qu'il soit bien établi que les honneurs rendus au pavillon tricolore lui sont dus et ne se payent pas.

Massouah, le 20 février 1841.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Dans ma dépêche n° 1, sous la date du 17 courant, je me félicitais d'avoir été choisi pour faire reconnaitre le gouver-

nement de Sa Majesté le Roi des Français, dans un pays barbare, et d'être parvenu de prime abord à faire cesser tous les anciens abus qui paralisent le commerce européen dans ces contrées et entravent de mille manière les projets de nos voyageurs scientifiques; mais une circonstance m'a prouvé que pour parvenir à mon but, il me faudra beaucoup de prudence jointe à la plus grande fermeté.

Le 17 courant, dans la matinée, quelques soldats albanais de la Garnison se présentèrent chez moi, et me demandèrent un cadeau pour la salve qui avait été faite au pavillon français et pour les honneurs qu'ils m'avaient rendus; je leur répondis qu'ils n'avaient fait que suivre les ordres de leur Gouverneur, que tous ces honneurs étaient pour S. M. le Roi, mon Maître, et non pour moi, que j'aurais toujours soin de rétribuer largement ce qui me serait personnel, mais que ce serait une honte pour des militaires d'exiger le payement d'une simple obéissance à leurs chefs; ils se retirèrent assez mécontents.

Dans l'après midi, ils se présentèrent de nouveau, à environ une quinzaine, armés de pied en cap; ils me dirent qu'ils voulaient en terminer d'une manière ou d'autre, que ce qu'ils avaient fait pour moi valait cent cinquante Talaris, soit *sept cent quatre vingt dix sept francs;* que j'aie à leur répondre définitivement oui ou non! Sans m'émouvoir de leurs propos insolents, je leur fis à peu près la même réponse que le matin; alors ils dégaînèrent leurs yatagans et coupèrent les cordes qui soutenaient le mât de pavillon; ils se retirèrent ensuite comme des furieux en tenant les propos les plus injurieux, et me disant que si jamais j'avais la hardiesse d'arborer mon pavillon sous quel prétexte que ce soit, ils le mettraient en mille pièces et que j'aurais à me repentir de ma témérité; ces paroles furent accompagnées des gestes les plus significatifs !...

J'allai de suite porter plainte au Gouverneur, espérant obtenir une prompte satisfaction; mais je trouvai chez cet

autorité beaucoup de froideur; il me dit que lui-même avait été insulté par les mêmes soldats, peu de jours auparavamt, mais que cependant il ferait son possible pour apaiser les mutins; je lui répondis que je ne tenais pas du tout à les apaiser, mais que je voulais une réparation de l'insulte qui m'avait été faite, et je me retirai chez moi.

Le lendemain matin, j'appris que la révolte, au lieu de s'apaiser, allait en croissant; que le Gouverneur avait offert de l'argent aux soldats, mais qu'ils avaient répondu qu'ils ne voulaient recevoir cet argent que de mes mains; alors il m'envoya prier officieusement de recevoir une certaine somme du Divan et de la distribuer moi-même aux révoltés, que sans cela je courais des risques ainsi que ma famille. Je fus moi-même lui dire qu'il n'était pas de la dignité d'un représentant de la France de se soumettre au caprice d'une poignée de factieux; qu'au contraire je persistais à avoir une réparation éclatante, que d'ailleurs si je voulais donner de l'argent je ne le prendrais pas du Divan. En même temps, je réclamai la protection du Cadi l'engageant à envoyer prévenir le Naïb d'Arkéko et le prier de m'envoyer des forces pour me protéger jusqu'à ce que je puisse me retirer dans ses états. Le Cadi, qui est un naturel du pays, est d'une probité la plus intègre, et il jouit de la plus grande considération dans l'ile; il se chargea de terminer cette affaire suivant mes désirs. En effet, deux heures plus tard, il vint m'annoncer que tout était arrangé, si je voulais accepter pour réparation que les soldats viussent me demander pardon chez moi, en présence de toutes les autorités civiles et militaires, qu'ils redressassent eux-mêmes le mât de pavillon et que je leur permisse d'égorger un chevreau au pied du mât en signe de paix et d'oubli du passé, suivant l'usage du pays: je crus devoir accepter ces conditions et une heure plus tard, tout s'était terminé de la manière la plus convenable.

Le soir même, je reçus la visite du prince Naïb d'Arkéko, il me témoigna de la manière la plus amicale, combien il

était contrarié de ce qui s'était passé, qu'il espérait que cela ne se renouvellerait plus; mais qu'en tout cas il avait des troupes pour me protéger, non pas seulement contre cent Albanais qui composent la Garnison de Massouah, mais encore contre qui que ce soit.

Aujourd'hui dimanche, j'ai fait arborer le pavillon, et j'espère que dorénavant on le verra flotter avec respect.

Vous serez moins étonné de ce qui m'est arrivé, Monsieur le Ministre, lorsque vous apprendrez que ce sont les Européens qui ont établi ici et en Abyssinie l'usage des cadeaux, qu'ils payent le moindre petit service au poids de l'or, et que voulant paraitre tous plus grands les uns que les autres, ils jettent leurs richesses avec profusion, de sorte que ce qui, dans un temps, était regardé comme une largesse, est regardé aujourd'hui comme un droit très légal.

Quelques jours avant mon arrivée, M. Lefebvre, chargé d'une mission scientifique en Abissinie, a fait saluer l'Allaca-Atta-Salassé, Ministre du prince Oubiè, d'une salve d'artillerie, mais cet honneur a été marchandé à l'avance; le Gouverneur, le Chef de l'artillerie et les canonniers ont été payés; ce marché a été conclu à l'avance, moyennant une somme de quatorze cents francs qui ont été portés chez le Gouverneur par le Drogueman de M. Lefebvre.

J'ai profité de cette circonstance pour faire connaître dans le pays que le Gouvernement du Roi des Français est autre que celui du prince Oubié, et que les honneurs rendus à Sa Majesté lui sont dus et ne se payent pas.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, etc.

A. Degoutin.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f°s 161-163.

107. — De Paris à Monsieur le Comte de Rohan-Chabot Secrétaire d'Ambassade en mission à Alexandrie.

SOMMAIRE : Si le pacha n'obtient pas toute satisfaction, il tire au moins des arrangements actuels des garanties d'avenir pour lui et pour sa famille. — Il peut maintenant consolider son gouvernement par une bonne administration intérieure: c'est la seule politique qui puisse lui ramener l'opinion de l'Europe. — Il inspirera encore des défiances; on lui attribuera une part dans les troubles dont la Syrie redeviendra probablement le théâtre. — Il doit donc agir avec la plus grande circonspection. — Il doit mettre tous ses soins à acquérir la bienveillance du Sultan en lui donnant tous les témoignages de déférence. — Donc il doit s'occuper surtout à fonder en Égypte un grand établissement agricole et commercial et à rassurer les esprits encore inquiets de ses projets ambitieux. — Le représentant de la France doit apporter à sa mission les ménagements réclamés par une position qui est particulièrement délicate. — Il faut notamment éviter d'exciter les soupçons des agents des autres Puissances et se tenir dans la plus grande réserve. — On lui enverra des instructions plus précises selon les circonstances: il faut d'abord voir la direction que prendra la politique du Vice-roi. — Envoyer des informations exactes sur les ressources de l'Égypte à tous égards.

Paris, 22 février 1841.

MONSIEUR,

Pour vous indiquer l'attitude que vous avez à prendre dans la mission qui vous est confiée, je dois vous faire connaître la pensée du Gouvernement de S. M., sur la situation actuelle de l'Egypte et de Méhémet-Ali.

Si l'arrangement qui vient d'être conclu n'assure pas au Pacha tous les avantages qu'il avait pu espèrer, il y trouve du moins ce qu'il n'avait pas jusqu'à présent, ce qui forme la condition première d'un établissement solide, des garanties d'avenir pour lui-même et pour sa famille. La France se félicite d'avoir, par son langage et ses démarches, dans ces derniers temps, contribué à dissiper les incertitudes que les adversaires de Méhémet-Ali étaient parvenus à susciter sur ce point.

Dans cet état de choses, une voie nouvelle s'ouvre pour le Vice-roi, et j'apprends avec une vive satisfaction qu'il l'a déjà bien compris. Maintenant que rien ne le menace plus et

que son sort est fixé, ce n'est plus par ses conquêtes, par des agrandissemens territoriaux, aujourd'hui impossibles, par un déploiement de forces sans objet comme sans prétexte, par des mesures compromettantes et ruineuses tout à la fois, qu'il doit travailler à augmenter sa puissance. L'allègement des charges publiques, la réduction des impôts et d'un état militaire qui épuisait la population, l'encouragement de l'agriculture et du commerce, l'amélioration de la condition des peuples soumis à son administration, tels sont les moyens par lesquels Méhémet-Ali peut aujourd'hui consolider son gouvernement, se créer de nouvelles ressources et calmer des mécontentemens dangereux. Cette politique est la seule qui puisse lui ramener l'opinion de l'Europe. Après s'être longtemps exagéré la puissance du dominateur de l'Égypte, on en est peut-être venu, par suite des derniers évènemens, à ne plus même l'apprécier à sa juste valeur, et à n'apercevoir, pour ainsi dire, que les côtés faibles de sa situation, l'oppression, l'appauvrissement et la désaffection des peuples accablés par des charges évidemment excessives. Pour que cette opinion redevienne favorable au Vice-roi, il faut qu'elle soit bien convaincu qu'il veut sérieusement porter remède à cet état de choses et qu'il a renoncé à ses anciens projets.

Méhémet-Ali, je le répète, paraît comprendre cette nécessité, mais il ne lui suffit pas d'être sincère à cet égard, il faut que tout le monde soit persuadé de sa sincérité. Quelle que soit désormais la prudence de sa conduite, il doit s'attendre à inspirer, surtout dans les premiers temps, de nombreuses défiances. On le soupçonnera de vouloir recouvrer ce qu'il a perdu, de travailler à faire naître des circonstances propres à lui en ménager la possibilité. On sera disposé à lui attribuer quelque part dans les troubles dont la Syrie redeviendra probablement le théâtre. La plus extrême circonspection le mettra à peine à l'abri de ces soupçons qui, s'ils venaient à prendre quelque consistance, pourraient entraîner pour lui des conséquences très fâcheuses.

Le meilleur moyen auquel il puisse recourir pour s'en préserver et en général pour prévenir les effets des dispositions peu amicales que certaines puissances européennes conserveraient à son égard, c'est de leur ôter toute occasion, tout prétexte d'intervenir dans ses affaires en évitant d'engager avec la Porte aucune contestation. S'il est bien inspiré, il ne s'en tiendra même pas là. Il mettra tous ses soins à s'attirer la bienveillance du Sultan, et peut-être, appuyé comme il l'est à Constantinople même, par un parti nombreux, peut-être ne lui sera-t-il pas bien difficile d'y parvenir en donnant à son jeune souverain des témoignages de déférence et en mettant habilement à profit. pour lui offrir spontanément d'utiles secours, les embarras de diverse nature auxquels l'Empire ottoman n'est que trop exposé.

Je résumerai en peu de mots les considérations que je viens de vous développer. Il faut que Méhémet, pour rétablir et compléter sa position, travaille d'une part à fonder en Égypte un grand établissement agricole et commercial; de l'autre, à rassurer les esprits encore effrayés de ses entreprises militaires et de ses projets d'agrandissement territorial.

C'est dans ce sens, Monsieur, que vous devez l'entretenir. Il ne peut douter de la bienveillance du Gouvernement du Roi, et j'ajouterai à sa louange qu'au milieu même de l'irritation bien naturelle que lui causaient des désastres accablants succédant à tant de prospérité, il nous a presque constamment rendu justice, reconnaissant avec une loyale bonne foi que nous avions fait pour lui tout ce qu'il nous était raisonnablement possible de faire. Nos conseils ne peuvent donc lui être suspects, et il doit être bien assuré que nul plus que nous ne forme des vœux pour la prospérité de l'établissement qu'il a créé sur le sol égyptien. J'aime donc à croire qu'il prendra en sérieuse considération des avis conformes d'ailleurs aux sentimens dont il se montre aujourd'hui animé.

Je connais trop bien, Monsieur, la sagesse et la maturité

de votre esprit pour croire nécessaire de vous recommander d'apporterc onstamment, dans votre langage et dans toutes vos démarches, les ménagemens réclamés par la position délicate où vous allez vous trouver placé. Dans les premiers temps sur tout, vous serez, pour les agents des autres grandes Cours, l'objet d'une surveillance inquiète. Vous ne devez certes pas dissimuler les rapports bienveillants que nous voulons entretenir avec Méhémet-Ali; mais il y aurait de l'inconvénient à paraître rechercher une position exceptionnelle qui pourrait le compromettre envers les autres puissances. Vous vous abstiendrez donc de toute démarche d'éclat, et autant que possible, vous ne prendrez aucune initiative sur un objet de quelque importance sans en avoir reçu l'ordre positif. J'aurai soin de vous envoyer des instructions plus précises à mesure que les circonstances les exigeront, mais pour arrêter ses résolutions, le Gouvernement du Roi a besoin de connaître d'abord d'une manière précise la direction que prendra la politique du Vice-roi, de savoir surtout dans quelles relations il se placera à l'égard de l'Angleterre. C'est particulièrement sur ce point que j'attends de vous des informations positives et détaillées.

Je vous recommande aussi de vous appliquer à nous procurer des renseignemens exacts sur les ressources de l'Égypte, sur ses finances, sur ses établissements militaire et maritime, sur l'étendue et la nature de son commerce, les chances de son industrie, en un mot, sur tous les élémens de sa force et de sa richesse intérieure. Les dernières circonstances ayant mis hors de doute ce qu'il y avait d'incomplet et d'exagéré dans les données que nous possédions à ce sujet, il importe de les rectifier, pour que nous puissions nous faire une juste idée de l'avenir de ce Pays.

Recevez, etc.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f°s 168-171.

108. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre des Affaires Étrangères.

SOMMAIRE: Le 20 février, arrivée de Mouhib Effendi porteur du firman d'investiture: honneurs rendus à son arrivée. — Après le premier entretien, il paraît que Mohamed Aly n'en accepte pas les conditions et que le commodore Napier a dit qu'elles n'étaient pas acceptables. — Cochelet est encore mal informé sur les arrangements qui ont été pris à Constantinople. — Cochelet reçu par Mohamed Aly: il se plaint que la Porte veuille choisir son successeur dans sa famille; il n'y consentira pas. — Cochelet le prie de bien réfléchir avant de se livrer à une nouvelle lutte. — Artin bey lui confie que la Porte veut aussi se réserver le droit de nommer tous les officiers supérieurs, ce qui laisserait le Vice-roi absolument désarmé devant les moindres caprices venus de Constantinople. Il est triste de voir que tout peut être encore remis en question par les exigences insupportables inspirées par lord Ponsonby. — Retour des chefs Druzes. — Le fils du commodore Napier doit épouser la sœur de l'émir Haïdar. — En dehors de l'amour et de la richesse, c'est un mariage qui peut s'accorder avec la politique de l'Angleterre.

Alexandrie, le 22 février 1841.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Saïd-Mouhib Effendi, envoyé de la Porte Ottomane, est arrivé, avant-hier, sur un bateau à vapeur turc, chargé de remettre à Méhémet-Ali son firman d'investiture. Il a été reçu avec de grands honneurs. Les officiers supérieurs de S. A., en grand costume, l'attendaient à son débarquement. Un régiment était sous les armes. Les batteries de la flotte et des forts l'ont salué; les bâtimens ont été pavoisés. Les pavillons des Consulats ont été hissés. Les corvettes anglaise et française qui sont dans le port, ont fait un salut de 21 coups de canon. La satisfaction était générale dans la ville.

Méhémet-Ali envoya un de ses dignitaires recevoir Saïd Mouhib Effendi, en bas du grand escalier de marbre du Sérail et l'attendit debout dans son grand Divan. Après les formalités et les complimens en usage, il eut une conversation particulière avec l'Envoyé de la Porte et, après l'avoir congédié, il rentra, seul et soucieux, dans ses appartemens

particuliers. Chacun était dans l'attente de la lecture du Firman, qui se fait ordinairement avec une certaine pompe, et des conditions de l'hérédité. On répandit le bruit, dans la soirée, que celles-ci n'étaient pas acceptées par Méhémet-Ali et que le commodore Napier, qui avait dîné avec lui, avait dit qu'elles n'étaient pas acceptables.

J'ai évité, le premier jour, d'aller aux informations, afin de ne pas me prononcer. J'avais reçu, le matin, par le bateau à vapeur, une lettre de M. de Pontois qui me fesait connaître que l'on avait abandonné la malencontreuse idée dont j'ai entretenu Votre Excellence dans ma dernière dépêche, de confier la perception des revenus de l'Égypte à un Defterdar ou Trésorier nommé par le Sultan, et que la Porte se réservait seulement d'établir un contrôle sur la perception. Monsieur l'Ambassadeur du Roi regrettait de ne pouvoir me faire connaître, d'une manière plus explicite et plus détaillée, l'ensemble des arrangemens arrêtés, parce que Reschid Pacha ne lui en avait pas encore fait remettre une copie. Il m'informait, au reste, que, dans la journée du 13 de ce mois, les Légations étrangères à Constantinople avaient reçu une note circulaire de la Porte, annonçant que « Méhémet-Ali-Pacha, ayant donné des preuves effectives de sa soumission, et l'affaire égyptienne se trouvant ainsi terminée, il n'existait plus en Égypte ni blocus, ni aucun embarras, ni aucune difficulté commerciale ».

J'étais, par cette information, plein de confiance dans les bonnes intentions du Sultan envers Méhémet-Ali. Je me rendis donc hier au Sérail pour connaître moi-même les conditions de l'hérédité, afin de pouvoir vous en informer d'une manière positive par le paquebot anglais qui vous portera cette dépêche et qui partira peut-être aujourd'hui.

Méhémet-Ali venait encore de dîner avec le commodore Napier, qui partit aussitôt que j'arrivai. Il me reçut avec sa bienveillance ordinaire, mais il paraissait très soucieux. Il se renferma d'abord dans un silence absolu. Il me demanda si

j'avais reçu des lettres de Constantinople. Je lui montrai la lettre de M. de Pontois. « Vous ne savez rien, me dit-il, la Porte m'accorde l'hérédité de l'Égypte sous la condition qu'elle se réserve de choisir mon successeur dans ma famille. Que deviendra mon testament? » Je ne répondis rien et Méhémet-Ali ajouta: « Tous les enfans de l'Égypte sont maintenant revenus. Il n'en reste plus un seul en Syrie (on avait appris, le matin, l'arrivée d'Ibrahim Pacha à Damiette); c'est à eux de voir s'ils veulent perdre le fruit de tout ce que j'ai fait pour eux ». Il y avait alors présent à l'audience Sélim Pacha, général d'artillerie, qui vient d'être chargé de la défense d'Alexandrie. Méhémet-Ali s'adressa à lui et lui dit: « Tu es jeune encore; tu sais manier le sabre; tu me verras encore te donner des leçons ». J'étais assez embarassé de,ma contenance. Je ne savais comment interpréter ce langage. Je voyais que Méhémet-Ali me regardait, en cherchant à deviner ma pensée. Je lui dis, avec beaucoup de gravité et de tristesse: « Il faut bien réfléchir avant de se livrer à une nouvelle lutte. Je vois que Son Altesse est occupée avec Selim Pacha; je la laisse à ses affaires ». Je sortis avec le premier Interprète, Artin-Bey, et j'obtins de lui une confidence sur les conditions imposées. Il me dit qu'indépendamment de celle relative à l'hérédité, on voulait ôter à Méhémet-Ali le droit de nommer les officiers supérieurs de l'armée, depuis le grade même de Bimbachi ou Chefde bataillon. Il paraît que c'est là surtout ce qui a le plus irrité Méhémet-Ali, après la faculté qu'on voudrait lui enlever de désigner son successeur. Il sait qu'en Turquie surtout, les masses n'agissent que d'après l'impulsion des chefs, et que la Porte, en nommant tous les Bimbachis, les Kaïmacans, les Beys et les Pachas, aura entièrement l'armée égyptienne à sa disposition et pourra s'en servir pour le déposer quand il lui plaira, ainsi que tous les siens. Il aperçoit la ruine entière de la carrière et de la fortune de tous les hommes qu'il a vus naître autour de lui, qu'il a fait élever à ses frais, qu'il a nommés à tous les emplois supérieurs de l'ar-

mée, et qu'il regarde, dit-il, comme ses enfans. Il espère sans doute, maintenant qu'ils sont tous sous ses yeux et que la crainte de perdre leurs grades ranimera leur courage, obtenir d'eux ce qu'il attendait en Syrie de leur dévouement. Il veut conserver le droit d'établir l'hérédité dans sa famille, afin d'éviter que l'ambition ou la jalousie n'arment ses enfans les uns contre les autres.

Il y a, Monsieur le Ministre, matière à beaucoup de réflexions et d'observations dans les deux conditions principales qui paraissent être imposées par la Porte, indépendamment de celles secondaires qui fixent, dit-on, le chiffre de l'armée, qui défendent l'augmentation de la flotte et qui établissent un contrôle sur les revenus. Ce n'est pas le moment de les faire. Le paquebot va partir, et je ne sais pas encore, d'ailleurs, le parti définitif que va prendre Méhémet-Ali. Le Commodore Napier, qui quitte Alexandrie pour aller d'abord à Gaza et rejoindre ensuite la flotte anglaise à Marmaritza, est d'avis, dit-on, que Méhémet-Ali ne peut pas accepter les conditions de la Porte. Il est probable, cependant, que c'est lord Ponsonby qui les aura fait proposer par le Memorandum qu'il a présenté. On n'était pas certain, à Constantinople, de leur acceptation, puisque les quatre Consuls généraux, qui devaient partir avec l'Envoyé de la Porte, y attendent maintenant le résultat de sa mission.

Il est triste de voir que tout peut encore être remis en question, lorsqu'on paraissait être arrivé à la solution de l'affaire égyptienne. J'espère pouvoir vous dire quelque chose de plus positif avant le départ du paquebot.

Je viens d'apprendre que les Chefs des Maronites et des Druzes, qui avaient été exilés dans la haute Égypte, à la suite des événemens du Liban, sont arrivés au Caire. Les Emirs Haydar et Faour, sur lesquels votre prédécesseur m'avait écrit, le 4 septembre dernier, d'après la vive recommandation de la Cour de Rome, sont parmi eux. Je n'avais négligé aucune représentation auprès de Méhémet-Ali pour accélérer

leur retour dont je vais donner avis à S. E. Monseigneur le Cardinal Franzoni qui m'avait aussi écrit en leur faveur. Il y a toutefois une circonstance qui pourra nous faire perdre l'influence qu'ils auraient pu exercer dans le Liban en notre nom. L'un d'eux, l'Emir Haydar, était attendu au Caire par le fils du Commodore Napier qui doit épouser sa sœur et qui se trouvera, par ce mariage, neveu de l'Emir Béchir, et beau-frère d'un des personnages les plus importans parmi les Maronites. Si l'amour et la richesse n'ont pas eu la plus grande part à ce mariage, il faut avouer qu'il a été parfaitement inspiré par la politique de l'Angleterre.

Ibrahim Pacha était attendu au Caire.

Je suis avec respect, de Votre Excellence, etc.

COCHELET.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 172-176.

109. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre des Affaires Étrangères.

SOMMAIRE: Les premières conversations de Mohamed Aly avec Mouhib Effendi: Mohamed Aly repousse les conditions qu'on prétend lui imposer. — Mouhib lui conseille de faire en effet ses objections; car la Porte s'attendait à son refus, et sans doute les choses pourront être arrangées. — La condition de l'hérédité. — La nomination des officiers supérieurs, et surtout la révocation éventuelle de l'hérédité. — Mohamed Aly a encore des ressources militaires qui lui permettraient éventuellement de résister. — Le commodore Napier ne cesse pas de se montrer dévoué aux intérêts de Mohamed Aly; il a promis d'écrire à lord Palmerston pour le prier de modifier les conditions imposées au Vice-roi. — Un autre firman confère à Mohamed Aly le gouvernement *viager* du Sennaar. — Or jusqu'ici, le Sennaar a toujours été considéré comme faisant partie intégrante de l'Egypte.

Alexandrie, le 23 février 1841.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le départ du paquebot anglais ayant été retardé de 24 heures, par le commodore Napier, j'en profite pour vous donner quelques nouvelles informations sur l'affaire si grave qui occupe et consterne maintenant tous les esprits.

Dans la journée d'hier, Méhémet-Ali a eu de longues conférences, le matin, avec Saïd Mouhib Effendi, envoyé de la Porte, et, le soir, avec le commodore Napier. Je n'ai pas voulu me rendre au Sérail, où je n'avais pas d'ailleurs été appelé, mais le premier interprète de Méhémet-Ali, Artin Bey, est venu me trouver, de la part du Vice-roi, pour me faire connaître le résultat de la conversation qui avait eu lieu entre ce dernier et l'Envoyé de la Porte. Il me remit d'abord une traduction du Hatti-Shérif, relatif aux conditions imposées à Méhémet-Ali. J'en joins ici une copie. Il me dit ensuite que le Vice-roi était bien décidé à ne pas s'y soumettre, mais qu'après en avoir conféré avec Mouhib Effendi, celui-ci lui avait conseillé de ne pas exprimer un refus positif et de tenter encore avec la Porte la voie de la conciliation: « Nous étions persuadés à Constantinople, lui a-t-il dit, que vous n'accepteriez pas ces conditions. Nous avons dû vous les faire, parce que nous y avons été obligés par les Puissances étrangères. Faites en sorte maintenant, par une réponse équivoque, de désintéresser ces puissances dans la question. Ne rendez pas l'affaire européenne. Lorsqu'elle sera traitée entre vous et le Sultan, vous obtiendrez de meilleures conditions. Ce conseil est sans doute fort sage, et Méhémet-Ali a paru disposé à le suivre; mais est-il bien franc? c'est ce que l'avenir nous apprendra. Il me paraît impossible que les Puissances européennes, je ne dis pas l'Angleterre à laquelle il convient sans doute d'annuler la puissance de Méhémet-Ali, mais que la Russie, l'Autriche et la Prusse aient dicté de semblables conditions. Je crois plutôt que c'et sous l'inspiration de la haine que lord Ponsonby porte au Vice-roi, que le Sultan, qui se laisse dominer par l'Ambassadeur anglais, aura apposé son cachet au Hatti-Schérif.

Artin Bey m'a dit quelques mots sur chacune d'elles, et c'est probablement l'opinion de Méhémet-Ali qu'il me communiquait. Le choix de la Porte parmi les enfans du Vice-roi aurait l'inconvénient d'exciter d'avance entr'eux des haines

et des jalousies, et plus tard de les armer les uns contre les autres. Il conviendrait mieux qu'il fût fait entr'eux, par les Egyptiens, comme se fait l'élection des Hospodars de Valachies et de Moldavie par les Boyards. Le tribut, évalué au quart de tous les revenus de l'Égypte, serait augmenté dans une proportion énorme et ferait sortir du pays la plus grande partie du numéraire. La seule faculté laissée à Méhémet-Ali de nommer les officiers de l'armée jusqu'au grade de capitaine adjudant-major, lui ôterait toute son influence sur celle-ci et lui enlèverait de fait son pouvoir. Enfin la clause qui annulle l'hérédité, si toutes les conditions ne sont pas exactement remplies, laisse une porte ouverte à l'arbitraire et ne fonde rien de stable pour l'avenir. Toutes ces réflexions sont justes, et il est à regretter qu'elles n'aient pas été faites à Constantinople, si on a sincèrement le désir de terminer le différend entre la Porte et l'Égypte; mais on a peut-être été mû par d'autres idées. On aura voulu, dans l'enivrement de la victoire, humilier de nouveau Méhémet-Ali et avoir peut-être une occasion, en l'irritant, de le réduire par la force. L'œuvre sera facile si les puissances Etrangères mettent quelque prix à l'accomplir. Mais la Porte, laissée à elle-même, éprouverait de grandes difficultés. Il y a encore 70 mille hommes sous les armes. Ce sont des Egyptiens dont les officiers supérieurs vont craindre de perdre leurs emplois. L'amour de la patrie et l'honneur sont des mots vides de sens dans ce pays; mais l'intérêt peut enfanter des héros. Espérons encore, Monsieur le Ministre, que tout se résoudra pacifiquement.

Il y aurait eu quelque dignité à soumettre à Méhémet-Ali ces dures conditions avant qu'on lui eût imposé l'obligation de rendre la flotte ottomane et d'évacuer la Syrie. Nous avons la consolation de n'avoir pas trempé dans toutes les négociations qui ont eu lieu pour affaiblir l'ennemi qu'on voulait ensuite détruire. Le commodore Napier, qui agit dans de bonnes intentions et montre du dévouement à Mé-

hémet-Ali, paraît fort peiné de la nouvelle tournure des choses. Je n'ai pas appris le résultat de la conversation qu'il a eue, hier soir, avec Méhémet-Ali; mais il est probable qu'il l'aura aussi engagé à temporiser et qu'il va chercher à intéresser le cabinet anglais en faveur du Vice-roi. On dit qu'il a renoncé à partir et qu'il attendra ici les instructions de son gouvernement. Je vous prie, Monsieur le Ministre, de me donner les vôtres le plus tôt possible.

Je suis avec respect, de Votre Excellence, etc.

COCHELET.

P.S. J'ai encore envoyé au Sérail pour connaître ce qui avait été convenu entre Méhémet-Ali et le commodore Napier. Celui-ci trouve que les conditions du Hatti-Schérif ne sont pas acceptables. Il doit écrire à lord Palmerston pour qu'il engage la Porte à les modifier. Mouhib Effendi retournera à Constantinople. Il sera porteur d'une lettre de remerciement de Méhémet-Ali pour l'investiture qui lui a été accordée, ainsi que pour la magnifique aigrette et la décoration en diamans qui lui ont été envoyées. Il sera chargé, en outre, de dire de vive voix toutes les raisons qui s'opposent à l'acceptation des conditions demandées.

J'oubliais de vous informer, Monsieur le Ministre, qu'il a été aussi envoyé un Firman qui accorde le gouvernement du Sennar viagèrement. Jusqu'à présent on avait toujours considéré le Sennar comme fesant partie intégrante de l'Égypte.

Correspondance politique. Égypte, XIII, fos 179-182.

110. — M. Vattier de Bourville à Son Excellence Monsieur le Ministre et Secrétaire d'État au Département des Affaires Étrangères, à Paris.

SOMMAIRE: Arrivée de l'armée de Syrie, de Soliman Pacha, d'Ibrahim Pacha: Ibrahim Pacha est beaucoup mieux que ne le disaient de faux bruits. — Soliman Pacha dit tristement tout ce que notre influence a perdu en Syrie. — La retraite semble avoir été un véritable désastre.

Caire, 24 février 1841.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par le rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence, le 3 de ce mois, j'annonçais l'arrivée au Caire de la première colonne rentrant de la Syrie. Depuis lors, plusieurs autres colonnes arrivent encore successivement.

Soliman Pacha (le Colonel Sèves) est venu par la route de l'Accaba à Suez. Le 21 de ce mois Ahmed Menekli Pacha a fait son entrée à la tête de l'école de cavalerie qui avait été envoyée à Elarich, et de deux autres régimens de cavalerie. Ibrahim-Pacha lui-même est arrivé dans la nuit d'hier; et les forts l'ont salué à la pointe du jour. Il a reçu, dans la journée, fort peu de visites. Je sors de lui faire la mienne dans ce moment-ci. Il a bien voulu me recevoir avec toute la bienveillance qu'il me témoignait à Alep, et a dit, plus d'une fois, dans la conversation, qu'une ancienne amitié ne s'oublie point. J'ai trouvé S. A. beaucoup mieux que les faux bruits, sur sa santé, pouvaient le faire croire. Il s'est entretenu des désordres qui surgissent, partout, en Syrie. Il m'a paru, d'ailleurs, ouvert comme à son ordinaire, résigné et satisfait de trouver un peu de repos.

J'ai vu aussi, ces jours passés, Soliman Pacha (le Colonel Sèves); il m'a parlé avec douleur des événements de la Syrie, et n'a point hésité à me dire tout ce que notre influence y a perdu dans ce pays.

Les détails divers qui circulent sur la retraite des troupes égyptiennes, s'accordent à faire considérer cette retraite comme un véritable désastre. Je prends les mesures qui peuvent dépendre de moi pour être informé aussi exactement que possible du véritable chiffre des divers corps réguliers et irréguliers rentrés, afin de pouvoir faire un travail statistique que j'aurai l'honneur de soumettre à Votre Excellence.

Les personnages Druzes et Maronites qui avaient été exilés dans la haute Égypte et qui ont obtenu leur grâce, viennent d'arriver au Caire ces jours-ci. Pluieurs des Maronites sont venus me voir, et j'ai tâché de leur inspirer des idées qu'ils n'auraient jamais dû perdre de vue. Ils attendent des ordres d'Alexandrie pour continuer leur voyage.

Je suis avec respect. Monsieur le Ministre, etc.

VATTIER DE BOURVILLE.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 138-184.

111. — De Paris à Monsieur Cochelet Consul général de France en Égypte.

SOMMAIRE: Congé accordé. — Le comte de Rohan-Chabot gèrera les affaires du Consulat général en l'absence de Cochelet.

Paris, 25 février 1841.

MONSIEUR,

Le congé que vous m'avez fait l'honneur de me demander, il y a quelque temps, vous est accordé. Le comte Philippe de de Chabot-Rohan, secrétaire de l'Ambassade du Roi à Londres, se rend à Alexandrie, pour y gérer, pendant votre absence, les affaires du Consulat général. Vous voudrez bien le

présenter au Vice-roi, à qui il remettra une lettre que j'adresse à S. A. Je ne doute pas d'ailleurs de votre empressement à mettre à la disposition de M. de Chabot tout ce qui pourra faciliter le succès de sa mission intérimaire en Égypte.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f° 185.

112. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre des Affaires Étrangères.

Sommaire: Remise au commandant Gallice de sa nomination de lieutenant-colonel. — Mohamed Aly désire le garder à son service et se chargera de le rétribuer. — M. Gallice a établi des plans de fortification que le Vice-roi a approuvés. — Mais ils doivent maintenant être soumis aux fonctionnaires officiels de l'entourage de Mohamed Aly qui ont plus de prétention que de science. — Cochelet a engagé Gallice à être fort modéré dans ses discours et très circonspect dans sa conduite pour ne pas exciter trop de mauvaise volonté autour de lui: on sent des susceptilités très ombrageuses. — Il serait bien à désirer que l'Égypte fût fortifiée de manière à être mise à l'abri d'un coup de main. — Mais même des fortifications ne la garantiront pas, les hommes manquent.

Caire, 24 février 1841.

Monsieur le Ministre,

J'ai remis à M. Gallice, Chef de Bataillon du Génie, en mission à Alexandrie, la lettre d'avis de S. E. M. le Maréchal, Ministre de la guerre, jointe à votre dépêche du 23 décembre dernier, qui l'informe de sa nomination au grade de Lieutetant-colonel. J'ai fait part à Méhémet-Ali de ce que vous m'avez écrit, le 4 janvier, relativement à cet officier supérieur. Le Vice-roi m'a témoigné le plus vif désir d'utiliser encore ses services en Égypte. et m'a dit qu'il se chargeait de les rétribuer.

Aussitôt l'arrivée de M. Gallice à Alexandrie, on avait disposé et fait meubler un appartement où il se trouve convenablement établi. Cet officier avait pourvu jusqu'à présent à ses autres dépenses. M. le Ministre de la Guerre vient de

l'informer qu'il lui avait alloué une indemnité de 300 francs par mois, en sus de son traitement. Il est probable aussi que Méhémet-Ali le récompensera généreusement. Sous ce rapport, la position de M. Gallice ne laisse rien à désirer. Sous celui des fonctions que cet officier aura à remplir, elle ne sera peut-être pas aussi satisfaisante.

M. Gallice, homme consciencieux et positif, comme tous les officiers de son arme, a trouvé les fortifications d'Alexandrie dans un état très formidable, mais élevées sans aucune connaissance de l'art. Il y a vu des points vulnérables. Il a fait des plans, des rapports. Ils ont été soumis à Méhémet-Ali qui s'en est fait rendre compte; mais l'exécution en a été arrêtée jusqu'à présent par l'esprit d'intrigue et de favoritisme qui entrave constamment dans ce pays, les projets les plus utiles, lorsqu'ils sont présentés par des étrangers, M. Gallice, en discutant ceux-ci avec Méhémet-Ali, qui lui témoigne beaucoup de bienveillance, est parvenu à se faire écouter. On l'a mis en rapport avec Selim Pacha que l'on décore du nom de général d'artillerie et qui n'a pas fait la moindre étude sur les fortifications. On lui a adjoint le jeune égyptien Damiati, que l'un de vos prédécesseurs, M. le Comte Molé, avait fait admettre en 1838 à l'École d'application de Metz et qui en est revenu avec des connaissances pratiques dont on ne tirera pas certainement tout le parti possible. Enfin, Méhémet-Ali vient de décider qu'à son retour du Caire, où il doit se rendre dans quelques jours, pour se concerter avec les siens, sur ce qu'il conviendrait de faire dans les circonstances actuelles, on donnerait une suite sérieuse et active aux projets qui lui avaient été soumis par M. Gallice.

Vous devez bien penser, M. le Ministre, que je me suis borné à demander à Méhémet-Ali, conformément à votre instruction, si M. Gallice pouvait encore lui être de quelque utilité en Égypte et que je ne l'ai influencé en aucune manière dans l'usage qu'il voudrait faire de ses services. Ce serait sortir du rôle de neutralité que nous nous sommes imposé. J'ai

au contraire engagé M. Gallice à être fort modéré dans ses discours et très-circonspect dans sa conduite. La continuité de son séjour à Alexandrie, depuis que les affaires semblaient terminées, avait déjà donné lieu à quelques suppositions que j'ai dû combattre. J'ai dit que nous ne l'aurions pas envoyé dans les circonstances actuelles, mais que, puisqu'il se trouvait sur les lieux, il était naturel que Méhémet-Ali profitât de ses connaissances pour organiser un système de fortifications qui était dans l'intérêt de la défense des possessions de la Porte Ottomane. Je ne manque pas de raisons pour atténuer la présence de M. Gallice, mais il y a toujours des susceptibilités ombrageuses qui voient dans les services que rend cet officier des encouragemens et des arrière-pensées.

Il serait bien à désirer cependant que l'Égypte fût fortifiée de manière à être mise à l'abri d'un coup de main, tant du côté de la Méditerranée que de celui de la mer Rouge; mais les fortifications qu'on pourra faire ne l'en garantiront pas. Ce sont les hommes pour commander les batteries qui manquent. Il faudrait ici quelques bons officiers et sous-officiers d'artillerie. Il faudrait aussi quelques gardes du génie. Au reste, M. Gallice qui fait des rapports fréquens et directs à M. le Ministre de la Guerre, n'aura pas négligé de l'informer de la situation exacte des choses.

Je suis avec respect, de Votre Excellence, etc.

COCHELET.

Correspondance politique. Égypte, XIII, fos 186-188.

113. — Dépêche adressée à la Sublime Porte par Saïd Mouhib-Effendi, envoyé à Alexandrie, porteur du Firman du 13 février 1841.

SOMMAIRE: L'arrivée à Alexandrie: les honneurs qui lui ont été rendus. — Présentation du firman: « La publication des conditions que ce firman renferme, dit Mohamed-Aly, doit, dans un pays tel que celui-ci, causer des désordres » Mouhib insiste par conseils et menaces: l'hérédité tient à ces conditions; le Vice-roi répond qu'on en parlera plus tard et lève l'audience. — Nouvelle réception quelques jours après: Mohamed Aly déclare que le nombre de troupes qu'on lui laisse est insuffisant, même dans l'intérêt de la Porte; on s'entend sur ce point: lorsque le besoin en sera évident Mohamed Aly demandera à la Porte l'autorisation delever des contingents supplémentaires. — Le Pacha s'engage aussi à tenir sa flotte à la disposition du Sultan. — Discussion sur le recrutement, sur le service de cinq ans, sur l'attribution des grades supérieurs, où Mohamed Aly ne veut pas céder, ses troupes devant être commandées par des chefs qui aient sa confiance; sur l'envoi à Constantinople de l'un de ses fils; – sur la ligne de la succession, qui ne doit pas être laissée à l'arbitraire de la Porte: il a été impossible là-dessus de le faire changer d'avis; – sur la proportion des revenus de l'Égypte qui sera retenue par la Porte: retenir le quart du revenu, c'est ruiner le pays. — Le Pacha, dans une suite d'entretiens, répète les mêmes objections et Mouhib le prie de les rédiger par écrit dans sa réponse à la Porte. — Encore la question de l'uniforme des troupes, des pavillons et drapeaux, etc. — Mouhib attendra à Alexandrie les décisions et la réponse de la Porte.

28 février 1841.

Semedi, le 7ème jour de mon départ de Constantinople, vers 2 heures (à 8 heures à peu près du matin) j'entrai après une traversée heureuse, dans le port d'Alexandrie où le paquebot jeta l'ancre.

Zeki Effendi vint me saluer et me complimenter sur mon arrivée, au nom du Gouverneur de l'Égypte S. A. Méhémet-Ali Pacha.

Nous nous préparions à aller à terre ensemble lorsqu'une autre personne est venue de la part de S. A. pour demander si le Firman impérial devait être lu ici ou au Caire. Je répondis que le Firman devait être lu d'abord ici et puis au Caire, et qu'ensuite il fallait qu'il fût porté à la connaissance du public. En conséquence de ma réponse, Zeki Effendi me dit

d'attendre une ou deux heures afin que l'on préparât la troupe et la musique; et il nous quitta pour retourner à terre, en me disant qu'il allait revenir pour m'informer de ce qu'il avait à faire.

Vers les 5 heures, Zeki Effendi revint avec la felouque de S. A.; il me dit que les troupes et la musique étaient prêtes, que S. A. m'attendait et que nous pouvions partir. Je lui demandai si le firman allait être lu. Il répondit: « Non, il faut que S. A. le voie d'abord ». J'allai donc à terre dans la felouque de S. A. accompagné de mon adjoint Shefig Bey. Lorsque je débarquai à l'Echelle, les bâtimens que S. A. possède sous les auspices du Sultan, et qui se trouvaient dans le port furent pavoisés; l'on tira des coups de canon en signe de joie et de reconnaissance; et une compagnie de troupes de marine, dont les officiers étaient en grande tenue, vint, musique en tête, à ma rencontre.

Enfin lorsque je me présentai chez le Pacha, S. A. après une conversation indifférente, m'ayant demandé le firman dont j'étais porteur, je le lui remis très respectueusement.

S. A. me fit lire d'abord une lettre du Grand Vizir et puis le firman relatif à l'hérédité, après quoi, elle me dit:

« La publication des conditions que ce firman renferme doit, dans un pays tel que celui-ci, causer des désordres ».

Je lui répondis que loin que la publication de ce firman puisse donner lieu à des désordres, il est en lui-même une faveur éclatante dont tout le peuple et ceux qui l'entendront auront à s'enorgueillir; et conformément à mes instructions, je fis tout l'usage que je pus de ma langue et de mon jugement pour l'amener à de meilleurs sentimens en l'y disposant par des propos encourageants et par les menaces nécessaires; et je lui représentai que la nature de cette affaire exigeait que le firman fût lu dans une assemblée solennelle, et porté à la connaissance du public. Le Pacha répliqua:

« Que Dieu conserve notre Padishah et bienfaiteur! Je suis l'esclave du Sultan; je ne saurais lui témoigner assez de re-

connaissance pour la faveur dont je viens d'être l'objet, et il est de mon devoir d'exécuter promptement tous ses ordres; mais comme la lecture en public de ce firman, dans ce moment-ci, présente quelques iuconvénients, nous en parlerons plus tard et nous verrons ce qu'il y aura à faire ».

Je lui dis alors que les conditions dont il s'agit ont été établies avec le concours des hautes Cours alliées, que la volonté de S. H. à cet égard est positive, et que l'hérédité tient à ces conditions. Mais comme S. A. avait dit que nous verrions tout cela après, Sami-Bey, qui était aussi présent, prenant la parole: « L'Effendi, dit-il, est fatigué du voyage; que V. A. lui permette d'aller reposer ». A ces mots la séance fut levée et je me rendis à la maison de Sami Bey qui m'avait été destinée.

Lundi, je me rendis de nouveau auprès du Pacha: « Comment vous portez-vous, mon fils, — demanda S. A. — Etes-vous bien? Avez-vous reposé? ».

A ces questions je répondis:

« Je suis à mon aise, parce que, grâce à Dieu, les démêlés et les différends, qui ont pendant quelque tems traîné en longueur, venant de cesser sous les auspices de S. M. I., il n'y a plus aucune scission, aucune division. Cependant les propos que V. A. a tenus l'autre jour, tendant à faire voir que quelques-unes des conditions dont il s'agit ne sauraient vous convenir, et qu'il n'est pas convenable de lire publiquement le Firman impérial, m'ont extrêmement affligé ».

« Mon fils — répliqua le Pacha — la lecture publique du firman est sujette à une foule d'inconvéniens; comment peut-on gouverner l'Égypte avec ce nombre de troupes? » — « Grâce à Dieu, il n'y a plus en Égypte de troupes d'aucune espèce, et ce nombre de troupes a été jugé suffisant pour la défense du pays » — « Fort bien! fort bien! Mais ce pays-ci est la clé de l'Afrique, la clé même, peut-être, de Constantinople. Et quoiqu'il n'y ait pas de troubles ici, il est de l'intérêt de la Sublime Porte qu'il y ait beaucoup de troupes en Égypte, car

lorsqu'on en aura besoin, comme en cas d'une guerre, je pourrai envoyer la quantité de troupes qu'on me demandera, et qu'on m'ordonnera d'envoyer ».

« Il faut effectivement que V. A. rende ces sortes de services à la Sublime Porte, et c'est ce que nous espérons. Mais supposé même, Dieu garde, que quelqu'évènement ait lieu en Afrique, et bien! alors, aussitôt que l'on aura fait connaître à la Sublime Porte, et qu'on aura demandé son autorisation pour lever le nombre des nouvelles troupes qui sera jugé nécessaire, nul doute que la Sublime Porte n'accorde cette permission et n'y donne son assistance nécessaire d'après l'exigence du cas. Le nombre des troupes tel qu'il vient d'être fixé est suffisant.

« Puisque la Sublime Porte doit m'accorder l'autorisation que je lui demanderai au besoin, et qu'elle y donnera son assistance, ce que vous dîtes est raisonnable; et le nombre fixé à présent paraît, en effet, suffisant pour la défense de la province d'Égypte. Ainsi, je séparerai, des troupes qui arrivent de la Syrie, et de celles qui se trouvent ici, les hommes peu propres au service; et mettant en exécution la volonté du Sultan à cet égard, je n'emploierai pas plus de troupes que le nombre qui a été fixé, et toutes les fois qu'on aura besoin de troupes, et qu'on m'en demandera, j'aurai soin de les équiper, et je m'empresserai de les expédier à tel endroit qu'on voudra ».

Tel est l'engagement pris par S. A. Quant à la flotte existante en Égypte, attendu qu'elle fait partie de la flotte impériale, le Pacha a donné sa parole positive que, comme pour les troupes de terre, toutes les fois que la Sublime Porte demandera un tel nombre de bâtimens ou toute la flotte, il ne manquera pas d'expédier sans aucun délai tel nombre de bâtimens qu'on lui aura demandé et même toute la flotte au grand complet, qu'il renonce à faire construire un plus grand nombre de bâtimens et qu'il ne fera pas construire un nouveau bâtiment pour remplacer celui qui ne sera pas en état de tenir la mer, qu'après en avoir obtenu la permission de la Sublime Porte.

Le Pacha s'engagea aussi de se conformer, par rapport à la monnaie, à ce qu'il est prescrit par le firman, et à faire battre ses monnaies sur les modèles qui lui seront envoyés de l'hôtel impérial des Monnaies.

Le Pacha demanda: « Comment peut-on changer les soldats une fois chaque 5 ans, ainsi qu'il est dit dans le firman et dans le Code des règlemens impériaux?

« Considérant que les soldats formant les troupes règlées impériales se trouvent depuis longtems éloignés de leur pays natal et de leurs familles, et que quelquefois leurs affaires sont en souffrance, il vient d'être inséré dans le Code des règlemens, par ordre de S. H., qu'au bout de 5 ans on changera par compassion ceux des soldats qui désirent être remplacés. Or, puisque l'Égypte fait partie des États de S. H., que ses habitans sont les sujets de la Sublime Porte, et que les troupes égyptiennes font partie des armées réglées impériales, V. A. doit mettre ses soins à agir à ce sujet d'après la volonté souveraine ».

« Il faut, il est vrai, que les troupes égyptiennes servent aussi d'après le Code des règlemens impériaux. Mais les Arabes ne ressemblent point aux peuples de la Roumélie. Il faut à un soldat pour le moins 5 ans pour apprendre à faire l'exercice du pas. Cela étant, si au bout de chaque 5 ans, il faut les remplacer par d'autres, ce ne serait plus des troupes réglées, mais tout uniquement des troupes irrégulières qu'on aurait; vous le savez vous-même, le naturel des hommes d'un pays de la Roumélie diffère de celui des hommes d'un autre pays. Les soldats de ces contrées-ci doivent être remplacés une fois les 15 ans, parce que, supposé qu'on les remplace chaque 5 ans, alors l'agriculture en souffrira, et les troupes ne seront pas des troupes vraiment règlées; enfin, je connais, moi, l'état des choses de ce pays-ci parfaitement bien, et je vous dis la vérité toute nue. Je suis tout à fait excusable en cela, et je suis obligé de prier qu'on me favorise sur ce point. Et puis le firman impérial dit que le Gouverneur de l'Égypte ne doit pas conférer un grade supérieur à celui de Col-Agassi (grade immédia-

tement au-dessous de celui de Chef de Bataillon). Or j'étais autorisé auparavant à donner même le grade de général de brigade. Comment puis-je faire ce que l'on me propose maintenant, tandis que jusqu'ici j'ai donné des grades militaires sans avoir à en demander l'autorisation? ».

Le pacha ayant parlé dans ce sens-là, je lui répondis de la manière suivante:

« Effectivement vous étiez autorisé par le passé à donner des grades militaires· mais le système suivi alors était bon pour ces tems-là. A présent, Dieu soit loué! tout a changé. et même les Mouchis et les Visirs, qui sont dans la nécessité d'avoir des troupes règlées impériales auprès d'eux, ne peuvent pas conférer un grade au-dessus de *Col-Agassi* qu'au préalable ils n'en aient obtenu l'autorisation. Or vos troupes étant considérées comme des troupes règlées impériales, il est flatteur pour V. A. de demander l'autorisation de donner des rangs militaires ».

« Eh bien, mon fils, ce point est tout à fait insignifiant pour la Sublime Porte; les serviteurs jouissent, suivant les mérites, de différents degrés de faveur auprès de leurs maîtres. Ne pas être autorisé à présent à faire ce que j'étais autorisé à faire autrefois, c'est une chose qui me fera du tort. Je dois donc indispensablement demander et prier d'avoir l'autorisation que j'ai eue jusqu'ici ».

« Monseigneur, pourquoi dîtes-vous que ce point ne signifie rien? Les troupes réglées sont pour ainsi dire l'âme de la Sublime Porte, et c'est un devoir pour nous tous de maintenir tous les règlemens qui les concernent ».

« Oui, sans doute, c'est un devoir pour nous tous de maintenir tous les règlemens qui les concernent, mais moi je ne parle que de l'autorisation dont je dois être revêtu comme je l'ai déjà dit ».

C'est en vain que j'ai tant raisonné sur ce point; tous les moyens de persuasion ont échoué, c'est-à-dire qu'il ne m'a pas été possible de le faire accéder à la proposition.

Je parlai de l'envoi à Constantinople de l'un de ses fils.

« Ce sera très bien, dit le Pacha, mais lequel enverrai-je? Enverrai-je mon petit-fils Abbas-Pacha?

A ces questions je répondis:

« Il vaut mieux que V. A. envoye un de ses fils qui présenterait ses respects à S. M. I. et qui ferait la connaissance des Ministres de la Sublime Porte: ce qui fera plaisir à S. H.

« Cela étant, comme mon fils Saïd-Bey est un jeune homme lettré, qui parle persan, arabe, français et anglais, et qui est un marin instruit, c'est lui que j'enverrai au printems prochain, s'il plaît à Dieu, à Constantinople, accompagné de Sami-Bey ».

« Le firman qui parle de l'hérédité, ajouta le Pacha, dit que lorsque, par la volonté de Dieu, il y aura vacance dans le gouvernement d'Égypte, la Sublime Porte élira un des membres de ma famille, et l'appellera à Constantinople afin qu'il y soit nommé Gouverneur de la province d'Égypte. Mais il est évident qu'une pareille disposition fera naître des discussions, et peut-être même une guerre entre les membres de ma famille. Je ne veux pas, moi étant en vie, exposer ma famille à de pareils malheurs, parce qu'en effet, si on allait nommer gouverneur le cadet, tandis que l'aîné existe, cela ferait naître entre eux une froideur qui évidemment dégénèrerait à la longue en dissensions et en troubles ».

« Dieu ayant donné à chaque homme un degré plus ou moins grand d'esprit et de jugement, il y aura dans chaque membre de votre famille plus ou moins de capacité. Or si l'on donne le gouvernement de l'Égypte à celui des membres de la famille qui montre les meilleures dispositions à bien gouverner, et si celui-ci gouverne avec cette sagesse et ce jugement dont il est doué, voilà le repos et la tranquillité de votre famille assurés. La Sublime Porte y a réfléchi plus que V. A., et à cet égard aussi la volonté souveraine est telle que je le dis ».

« Non, non, le grand n'obéira pas au petit, il y aura des dissensions et des querelles parmi les membres de ma fa-

mille qui finiront tous par être dispersés, ce qui est aussi clair que le jour. Quand Dieu permettra qu'il y ait vacance, comment pourra-t-on savoir d'abord lequel des membres de ma famille est le plus capable de gouverner? »

« Monseigneur, votre famille n'est pas à comparer à d'autres familles. Elle est connue, célèbre, et par conséquent chacun de ses membres est bien connu à la Sublime Porte, ainsi qu'à LL. EE. les Ministres vos confrères ».

Voilà ce que je répondis au Pacha, mais S. A. répliqua: « Il n'est pas possible de voir tout d'abord lequel des membres de la famille est le plus capable. En un mot, dorénavant, lorsqu'avec la permission du Ciel, la place de gouverneur sera devenue vacante, l'aîné de ma famille, qui sera jugé capable d'être gouverneur doit être proposé dans une pétition de la part de toute la notabilité de l'Égypte, des oulémas et des personnes qui se trouvent dans ma famille et dans mon département, et après cela la Sublime Porte devra accueillir leur demande, accorder le gouvernement à celui-là et l'appellera aussi à Constantinople pour cela ».

Dieu sait si j'ai employé tous les raisonnements possibles pour le convaincre, mais le Pacha ne fit que répèter ses propres argumens. Bref, il finit par me dire qu'il ne peut pas, lui, de son vivant, laisser sa famille en danger, et qu'il priera S. H. de lui accorder sa demande.

Lorsque je parlai au Pacha de l'envoi au trésor impérial du ¼ des revenus de l'Égypte, ainsi que cela est expressément dit dans le firman sur l'hérédité, S. A. répondit: « Les revenus fixes de l'Égypte ne peuvent pas faire face aux dépenses ordinaires. Si l'on demande comment donc se paient tant de dépenses, je réponds qu'elles se paient des produits des fermes que moi, mes fils et mes petits-fils nous possédons sous les auspices de S. H. et des produits du commerce, je ne sais ce qu'il y a à dire à cela ».

« Si l'on envoie au trésor le ¼ des revenus de l'Égypte, le ⅓ et les $^2/_3$ du reste suffisent certainement à faire face

aux dépenses de V. A., et il y en a même de trop peut-être, parce que vous avez, d'après la volonté souveraine, réduit l'armée, et que vous ne devez plus faire construire de nouveaux bâtimens de guerre ».

« Mon fils, vous me comprenez fort bien, mais je crois que vous voulez me pousser à bout ».

« Dieu m'en préserve! et pourquoi me prêtez-vous de mauvaises intentions? Le paiement à la Sublime Porte du ¼ des revenus est une condition attachée à l'hérédité, un point arrêté de commun accord avec les hautes cours alliées et la volonté de S. H. à cet égard est positive. Ainsi c'est dans vos propres intérêts, et dans ceux de votre famille, que je tiens ce langage. Rejeter cette condition, ce qu'à Dieu ne plaise! ou une foule des autres conditions, c'est donner lieu à une nouvelle effusion de sang qui est une chose terrible. Moi je parle à V. A. sincèrement. Elle agira comme elle jugera à propos ».

« Ce n'est pas que je veuille montrer de l'hésitation ou de l'opposition. Les Hautes Puissances alliées, nos amies, ont de la discrétion; elles savent ce que c'est que l'équité; elles n'employent pas la contrainte là où il serait injuste de le faire. Elles comprendront, en jugeant la chose équitablement, que lorsque la 4ème partie des revenus sort d'un pays, ce pays se ruine. Cette province est une possession de la Sublime Porte; qu'elle soit florissante ou ruinée, l'un et l'autre de ces états touchent de près cet empire. Enfin, cette condition est tout à fait au-dessus de mes forces, c'est une condition impossible ».

« Monseigneur, la Sublime Porte n'a jusqu'à présent donné l'hérédité à aucun de ses serviteurs. C'est donc, pour ainsi dire, un devoir pour V. A., d'offrir tous les ans, en vous glorifiant, le ¼ des revenus de ce pays-ci au trésor impérial, ainsi que S. H. le veut, en témoignage de votre reconnaissance pour cette faveur; le Sultan a droit à cela ».

« Et moi et le pays nous appartenons au Sultan, je ne refuse rien, mais je ne vois aucune modération en cela pour

que je puisse m'y montrer disposé. Et quand même, par supposition, j'obéirais aux ordres souverains, cet argent ne pourra pas être payé, et vous direz: voyez-vous? Méhémet-Ali se met de nouveau sur la voie des oppositions. A la vérité, je ne peux dire oui, je ferais une chose qui est hors de mon pouvoir. Je fais connaître la vérité du fait, et je prie d'être favorisé à cet égard de la part de S. H. ».

« Mais, Monseigneur, les revenus de la province d'Égypte sont connus par tout le monde; la demande de ¼ de ces revenus est une demande modérée. V. A. n'aura plus désormais de trop grandes dépenses à faire, mais supposons même que quelque chose exigeant de grandes dépenses survienne V. A. pourra s'entendre là-dessus avec la Sublime Porte ».

Dans les 3 ou 4 entrevues que j'eus avec le Pacha, je tâchai de le persuader qu'il serait fort à propos qu'il prît l'engagement dont il s'agit, parce qu'il aurait ainsi rendu service au trésor impérial. Ce qui aurait été un sujet de contentement pour tous les ministres de la Sublime Porte; et je lui dis bien des choses dans ce but. Mais loin de m'écouter, il répéta les mêmes objections, et il insista, je lui dis de nouveau:

« Monseigneur, j'ai osé vous importuner en vous disant tant de choses pour votre propre bien et pour celui de votre famille; tout cela n'a abouti à rien! Eh bien! que V. A. fasse connaître précisément ses intentions et ses désirs à la Sublime Porte, et nous verrons quelle réponse viendra. Je suis le serviteur et l'esclave du Sultan votre maître. J'écrirai la vérité toute pure que j'accompagnerai de ma prière. LL. EE. les Ministres de la Sublime Porte savent ce que c'est que la justice ».

Comme après tout cela, tout ce que j'aurais dit n'aurait plus servi à rien, je pris le parti de me taire et de lever la séance.

Lorsque nous mîmes en avant les questions de l'habillement, des pavillons des bâtimens, des drapeaux des troupes et d'autres règlemens: « Mais, ô mon cher, dit le Pacha, les uniformes des troupes de quelques puissances diffèrent les uns des autres. Il y a dans les troupes russes trois sortes

d'uniformes: quel mal y a-t-il en cela? Chaque puissance a son système et ses réglemens; ce n'est pas le cas de discuter ».

« Je dirai seulement que puisque V. A. est un des plus illustres visirs de l'empire, que l'Égypte aussi est une partie de cet empire et que, comme V. A. le sait fort bien, il est devenu un usage, pour ainsi dire, que les Visirs et les habitans en Turquie s'habillent comme les Ministres et les employés à Constantinople, il est essentiel que V. A. adapte chacun de ses systèmes et de ses réglemens à ceux de la Porte ».

« C'est fort bien, mon fils, moi je ne m'y oppose pas, moi aussi je désire prendre l'habit d'ordonnance, mais les hommes ici sont un peu plus difficultueux qu'ailleurs. Le changement de costume est vraiment une de ces choses qui doivent se faire peu à peu. Remettez-vous en à moi, et je ferai le nécessaire en tems et lieu, c'est-à-dire je ferai changer de costume à tous. Quant au pavillon des bâtimens de guerre, il est tout à fait le même que celui des bâtimens de la flotte impériale; seulement les drapeaux des troupes étaient jusque ici blancs; lorsqu'on en enverra de Constantinople des modèles, j'en ferai faire de pareils aussi ».

Je fis prendre au Pacha les engagements ci-dessus.

Le Pacha me dit: « D'après les mêmes principes équitables sur lesquels les nouvelles réformes sont basées, chacun ici est sûr de son bien et de sa vie; et tous mettent leurs soins et leur attention à agir en conséquence sur ces points essentiels. Il n'y a que l'assiette des impôts qu'on ne peut adapter, dans un pays comme celui-ci, au système établi par les réformes, parce que l'on perçoit des habitans avec la dîme un impôt annuel connu sous la dénomination d'*Ihradjigĕ*, dont le quantum en argent dépend de l'étendue des terres que chacun possède. *Ihradjigé* est proprement le loyer de ces terres. On ne prend rien de plus à titre d'impôt. Ces pays ne sauraient en aucune manière être assimilés aux pays de la Roumélie. Supposé que l'on veuille abolir l'ancien système pour lui en substituer un nouveau, eh bien, dans ce cas, vu

le caractère singulier des Arabes, l'ancien système serait tout à fait désorganisé et cela aurait à la fin apporté du désordre. Ainsi, que la Sublime Porte s'en rapporte à ma manière de voir pour l'arrangement de pareilles affaires ».

Voilà ce que le Pacha finit par me dire.

Je représentai au Pacha que S. H. veut que le 1er régiment des troupes de ligne impériales de marine, ainsi que les milices de la province de Brousse, soient renvoyés complètement à Constantinople, de quelque part qu'ils puissent être.

« Ces régimens avaient été expédiés en Syrie; jusqu'à présent aucune partie de ces troupes n'est revenue ici. Il est à croire que quelques hommes de ces régimens sont devenus *Cavass* et que la plupart des autres sont allés de Beyrouth à Constantinople. Le colonel des milices, Yadighiar Hassan Bey, est seulement venu en Égypte avec Ibrahim Pacha. Si dorénavant des soldats appartenant à ces régimens arrivent ici, je les enverrai immédiatement à Constantinople conformément à la volonté souveraine ».

27 février 1841–5 mouharem 1257.

D'après les instructions que j'avais reçues, j'ai fait tous mes efforts, comme Dieu le sait, pour remplir ma mission conformément aux désirs de la Sublime Porte; mais le Pacha, mettant en avant les inconvéniens qui, dans sa manière de voir, existent relativement au $\frac{1}{4}$ des revenus et à la succession dans sa famille, n'a pas acquiescé à ces points. A grand' peine ai-je pu lui faire prendre l'engagement de faire réduire ses troupes, de ne pas faire construire de bâtimens sans en avoir obtenu la permission, de battre la monnaie de la manière indiquée, et de faire les autres choses, ainsi que S. H. le veut. En parlant de sa famille, je lui dis aussi:

« V. A. veut que la succession ait à passer, comme une condition établie, de l'aîné à l'aîné, mais il y a des inconvéniens à cela, et entre autres, le ci-devant Begler-Bey de Tripoli de Barbarie, Mustapha-Pacha, fils de Youssouf-Pa-

cha, n'ayant pas été capable de gouverner, le pays a été en proie aux désordres, et un autre gouverneur fut à la fin nommé et envoyé par la Sublime Porte à Tripoli. Or l'Égypte est une des plus importantes provinces de l'Empire. Cela étant et vu que l'on ne sait pas ce qui peut arriver avec le tems, la Sublime Porte, qui pense à tout, a jugé convenable la mesure qu'elle a adoptée ».

« Effendi, mon fils, vous avez raison; mais mes enfants étant des hommes lettrés, des hommes sensés, il n'y a pas un pareil inconvénient à craindre ».

« Il est vrai, Altesse, que vos fils qui existent à présent sont des hommes sensés et judicieux; mais de génération en génération, le gouvernement de l'Egypte peut échoir à un homme sans jugement, et alors, à Dieu ne plaise, on peut s'attendre à ce que la province soit en désordre, que la scission se mette dans votre famille, et qu'il survienne d'autres maux qui ne se présentent pas à l'esprit dans ce moment-ci. L'histoire nous offre une foule d'exemples de choses semblables arrivées autrefois. Peut-être même, V. A. a-t-elle été témoin de pareils évènemens qui touchent de près la Sublime Porte.

« Ce pays appartient à la Sublime Porte. Si le gouvernement de ce pays tombait entre les mains d'un homme incapable, la Sublime Porte le saurait, on le lui écrirait même d'ici; et comme elle ne laissera plus le pays en désordre, il n'y aura aucune espèce de difficulté pour elle de conférer le gouvernement de la province à un digne sujet, et elle en a le droit ».

Voilà ce que le Pacha finit par dire, en conséquence de quoi j'ai rédigé et divisé par paragraphes le présent rapport qui ne renferme que la 3ème partie de mes discussions avec Méhémet-Ali; je l'envoie avec une lettre de sa part à S. A. le Grand-vizir et j'attendrai à Alexandrie la réponse de la Sublime Porte.

Correspondance politique. Égypte, XIII, fos 138-148.

jamais se faveurs sur les hommes et brille dans le royaume de la justice et de l'équité.

Il est clair et évident que, quelques efforts que nous fassions, mes fils, mes arrière-neveux et moi, jusqu'à notre extinction, pour remplir les devoirs de notre dévouement, nous ne pourrons jamais témoigner comme il faut notre reconnaissance pour ces faveurs insignes. Cependant j'ai la confiance que Sa Hautesse, qui est pleine de générosité et de clémence mue par son caractère magnanime, ne croira pas qu'il soit digne d'elle que, lorsque le Créateur du monde dispense les hommes de conditions dures, les Padischahs, qui sont doués des qualités divines, attachent à leurs bienfaits et à leurs faveurs des conditions inexécutables. Je prends donc la liberté d'exposer ici mes motifs pour ne pas accepter certaines conditions.

Et, en premier lieu, pour ce qui regarde l'hérédité, il est dit qu'elle appartiendra à ma postérité mâle, et que le gouvernement de l'Égypte sera conféré à l'individu qui aura été préféré par le Sultan. Moi aussi j'ai la conviction qu'en effet ce qu'il y a de mieux, c'est que l'hérédité appartienne à la ligne masculine. Mais c'est au temps et à l'expérience seuls à faire voir lequel des enfants est le meilleur et le plus digne sujet; et ce point, c'est la famille qui se trouvera ici et les principaux employés de la famille qui le sauront. Il est donc clair que, s'il est établi comme condition que l'hérédité passera de l'aîné à l'aîné, dans la ligne masculine, la famille existante et ses principaux employés feront la demande que l'aîné soit nommé, et Sa Hautesse daignera accueillir leur demande, et, de cette manière le bon ordre et la tranquillité seront maintenus. Il est évident, d'ailleurs, que, mue par des sentiments de clémence, Sa Hautesse veut le maintien du repos et de la tranquillité, et c'est pour cela que je prie que la question de l'hérédité soit arrangée comme il a été dit plus haut.

Vient ensuite l'exécution complète, en Égypte, des disposi-

tions du Hatti-Chérif de Gulhané, des lois de la Sublime Porte établies et à établir, et de tous les traités faits ou à faire avec les puissances amies.

Tous les principes consacrés par le Hatti-Chérif susdit, ainsi que la plus grande partie des conséquences qui en découlent, sont depuis plus de vingt ans mis en pratique ici. Seulement, quelques-unes de ces conséquences n'étant pas en harmonie avec les dispositions des pays et la nature des choses, sont nécessairement restées sans effet. Malgré cela, cependant, il ne se fait rien, grâce à Dieu, sous les auspices de Sa Hautesse, qui ne soit conforme à l'équité et à la modération.

Venons maintenant à mes procédés envers les puissances amies. Ces procédés ont, de tout temps, été basés sur leurs traités avec la Sublime Porte. Je n'ai pas, moi, et je n'aurai pas, en mon particulier, de traités avec elles. En ma qualité de sujet, et de sujet soumis, il est de mon devoir de conformer ma conduite aux traités existants entre la Sublime Porte et ces Puissances.

Quant aux lois faites ou à faire par la Sublime Porte pour l'administration intérieure des Etats de Sa Hautesse, je dirai relativement aux lois militaires et aux lois administratives ce qui suit. Votre Altesse sait, que le système des troupes réglées a été introduit en Égypte il y a vingt ans: or, à l'époque de l'introduction de ce système, j'ai fait traduire le code militaire français, je l'ai fait rédiger par les oulémas, adapter à la portée des indigènes et à la nature de leurs dispositions, et concilier avec les prescriptions des lois saintes; et cela est devenu un livre légal entre les mains du public, livre dont les dispositions ont été, à la longue, adoptées peu à peu par tous; de manière qu'aujourd'hui tout le monde s'y conforme et s'y soumet. Votre Altesse voit donc, sans doute, qu'il y a de nombreux inconvénients à abolir des lois solidement établies, pour leur en substituer de nouvelles. Je prie, par conséquent, qu'on laisse exister ce code tel qu'il est.

Les affaires de chaqne pays dépendent de la nature de sa position: de là la nécessité naturelle d'établir des principes administratifs dans un pays suivant la nature des affaires qui lui sont propres; et il est clair qu'on ne peut appliquer à ce pays-ci des lois faites pour un autre pays. C'est là une règle naturelle, qui est observée même dans les États de l'Europe, où chaqne partie d'un royaume a des lois analogues aux dispositions des habitants. Je prie, donc que, prenant en considération ce que les règles d'une bonne admiuistration et de la prudence exigent, on renonce à l'abrogation des réglements existants.

Un autre point: savoir la perception des dîmes, des autres droits et des impôts, de la manière qu'elle aura lieu dans les autres parties de l'empire, et le recouvrement avant tout, et sans défalquer aucune dépense, pour le compte de la Sublime Porte, de la quatrième partie du montant annuel des droits de douane, des dîmes, des impôts, et de tous les revenus de l'Égypte. Quant au mode de perception, je dis: on n'ignore pas que les impôts arbitraires et les droits fixés sont, dans chaque pays, deux choses distinctes, et que cette distinction provient de ce qu'il faut établir les impôts suivant l'état de la population et la position des pays, et d'après l'état des affaires et des opérations des individus. C'est pour cela que tout système suivi dans les parties de l'empire situées en Asie et en Europe ne saurait être mis en vigueur dans les parties de l'empire situées en Afrique; aussi je prie d'être dispensé de cela aussi.

La condition de mettre à part la quatrième partie des revenus pour la Sublime Porte, avant que d'en avoir défalqué aucune dépense, est une condition à laquelle il est impossible de satisfaire; et la preuve en est que même les Grandes Puissances ne retirent pas, je ne dis pas un quart des revenus, mais même beaucoup moins que cela de nombreuses parties de leurs royaumes qu'elles ont mises dans l'état le plus florissant possible, et dont les populations se trouvent

dans une situation aisée et tranquille. J'ai recours, à cet égard, comme en toute circonstance, à l'équité et à la faveur souveraine de Sa Majesté impériale, notre Seigneur et Maître, dont l'esprit est éclairé par des inspirations divines, et je la supplie de daigner user de clémence envers ces populations qui ont, pendant nombre d'années, tant souffert des événements amenés par la force des choses, et qui méritent de jouir, sous les auspices de Sa Hautesse, de repos et de tranquillité. Je supplie donc Sa Hautesse, que, par un effet de sa bonté souveraine, elle veuille protéger les habitants de ces contrées, eu les dispensant d'une condition extrêmement onéreuse qui redoublerait leurs souffrances.

Fort de ma sincérité et de mon dévouement, je pense que eu égard aux circonstances actuelles, on voudra bien me faire grâce des droits à payer, et cela pour deux on trois ans. Eu employant alors tous mes efforts pour faire fleurir cette belle possession de Sa Majesté impériale, je tâcherai d'assurer le repos et la tranquillité des habitants, et de leur faire bénir le nom de Sa Hautesse le Sultan, notre Seigneur et Maître, et de rendre un service essentiel en faisant prospérer et fleurir une partie de ses Etats. Mais à quoi bon? La divergence d'opinions complique l'affaire. Quoi qu'il en soit, comptant sur ma grande franchise et sur mon parfait dévouement, je ne désespère point de voir enfin les opinions réunies à mon égard. En attendant, des conditions dont il s'agit, j'ai accepté les suivantes:

En temps de paix, le nombre de troupes égyptiennes n'excédera pas celui de 18.000 hommes.

Aucun nouveau bâtiment de guerre ne sera construit sans l'autorisation de Sa Hautesse.

La monnaie impériale qui sera frappée en Égypte sera pareille, sous les rapports du poids, de l'aloi et des formes, à la monnaie impériale qui sera frappée à Constantinople.

Il sera défendu de faire des incursions, comme cela se pratiquait autrefois de temps à autre, dans les villages de la

Nigritie, dans lesquelles on enlevait des hommes et des femmes, et des jeunes gens dont on faisait des eunuques, état qui est un obstacle à la procréation.

Les troupes de terre et de mer, soldats et officiers seront habillées comme les troupes impériales; leurs drapeaux seront tout-à-fait les mêmes.

Ces conditions seront exécutées conformément à la volonté souveraine.

Il y a seulement ceci à dire, quant à l'habillement; c'est que les habitants de ces pays-ci n'y sont pas accoutumés, et qu'on ne saurait faire un changement tout à coup. Il faut s'y prendre tout doucement, et les y accoutumer peu à peu. Mais, s'il plaît à Dieu, la volonté de Sa Hautesse sera faite à cet égard aussi.

En acceptant sans hésitation les conditions ci-dessus énumérées, j'ai donné une preuve suffisante de ma franchise et de la loyauté de mon dévouement. Ainsi, lorsque Votre Altesse aura pris connaissance de mes excuses pour ne pas accepter les autres conditions — excuses que j'ai développées plus haut — ce sera un acte de clémence de Sa Majesté impériale que de me dispenser de ces conditions, ou de les modifier.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f° 9 et s.

115. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre des Affaires Étrangères.

Sommaire: Mohamed-Aly parti pour le Caire pour se concerter avec sa famille au sujet du hatti-schérif du 13 février. — Il regrette devant Cochelet que le Sultan ait cédé à de perfides conseils. — Cochelet espère qu'il tirera quand même des avantages de sa nouvelle situation, dans l'intérêt de la prospérité de l'Égypte. — Il l'engage à se montrer conciliant et modéré. — Le Vice-roi répond: « J'essayerai tous les moyens d'arrangement. Quand on m'aura bien poussé à bout, je mettrai deux pistolets dans ma ceinture. Avec l'un je tuerai celui qui viendra pour m'arrêter. Avec l'autre je mettrai fin à ma vie. Je ne pourrais pas supporter l'abaissement où l'on veut me réduire, je serais trop humilié ». Il ajoute: « Napoléon a su se résigner à son sort; moi, je ne le pourrais pas ». — Il va d'abord chercher à gagner du temps; il veut connaître l'esprit de l'armée, pour savoir jusqu'où il pourra pousser la résistance. — Il compte que les puissances ne seront pas unanimes à vouloir l'humilier davantage et que tout pourra être arrangé à l'amiable. — En cas de malheur « la France ne refuserait pas un asile à sa vieillesse; il pourrait aller finir ses jours en Algérie: la Providence en ferait peut-être l'instrument de la soumission entière des Arabes » (1).

Alexandrie, le 1er mars 1841.

Monsieur le Ministre,

Méhémet-Ali est parti, hier, pour le Caire. Il a pris cette résolution après avoir reçu le dernier Hatti Schérif de la Porte. Il a cru nécessaire de se concerter avec les membres de sa famille et les principaux Pachas, sur ce qu'il convient de faire dans les graves circonstances actuelles. Il a profité de l'interruption du service de nos paquebots, qui nous prive de toute correspondance jusqu'au 14 de ce mois.

J'ai été prendre congé de lui, la veille de son départ. Je ne l'avais pas vu depuis que les conditions du Hatti Schérif du 13 février m'avaient été communiquées, et que j'en avais eu connaissance par les journaux de Smyrne arrivés le 26 février qui les avaient publiées en entier.

Méhémet-Ali était soucieux, mais calme. Il me dit qu'il allait au Caire pour se concerter avec ses enfans, et qu'il ne

(1) Note du Cabinet, au Crayon. — Arrivée à Paris le 27 mars.

tarderait pas à revenir. Il me parla du Hatti Schérif de la Porte sans colère. Il blâma le Sultan, qui, en lui dictant des conditions dont l'acceptation était impossible, avait cédé à de perfides conseils et détruisait sa propre puissance: « Méhémet-Ali et ses enfans ne sont rien, avait-il dit à Muhib-Effendi. On peut les diviser, on peut les détruire, mais on les remplacera difficilement en Égypte ».

Le Vice-roi me demanda ce que je pensais des conditions du Hatti Schérif. Je lui dis que je n'avais pas supposé que'elles seraient aussi sévères pour lui et les siens, mais que je devais lui avouer avec sincérité que le peuple égyptien y trouverait de grands avantages dans la diminution de l'armée, un mode de conscription régulier, la durée du service, et l'espoir d'une réduction dans les impôts.

J'ajoutai que la demande du quart du revenu brut, en remplacement du tribut actuel, était sans doute exorbitante, mais que la grande diminution des dépenses, par suite de l'énorme réduction de l'armée, lui permettrait de le solder facilement. Je l'engageai enfin à se montrer encore conciliant et modéré. « C'est ce que je vais tenter, me dit-il. J'ai écrit au Grand-Vizir une lettre soumise et respectueuse dont je vous ferai donner une copie, dans laquelle je lui fais mes observations. J'essayerai tous les moyens d'arrangement; quand on m'aura bien poussé à bout, je mettrai deux pistolets dans ma ceinture. Avec l'un je tuerai celui qui viendra pour m'arrêter; avec l'autre je mettrai fin à ma vie. Je ne pourrais pas supporter l'abaissement où l'on veut me réduire. Je serais trop humilié ». Je vous ai répété, Monsieur le Ministre, la traduction exacte de ce que m'a dit Méhémet-Ali. J'étais fort ému par ces paroles d'un vieillard de 73 ans, qui, depuis le 1er avril 1806, jour où il arriva au Caire un Capedjy Bachi, porteur d'un ordre du Sultan qui le confirmait dans la place de gouverneur de l'Égypte, en fut le maître absolu. Il ajouta encore: « Napoléon a su se résigner à son sort, moi je ne le pourrais pas ». Je cherchai à lui donner quelques

consolations. Je l'engageai à réfléchir sur ce qu'il était quand il est venu en Égypte et sur ce qu'il sera encore; à espérer quelques concessions de la Porte; à ne rien précipiter et à attendre, plus tard, d'autres conditions des circonstances. Je crois aussi que Méhémet-Ali va chercher à gagner du tems. Il veut d'abord connaître les dispositions et les sentimens de sa famille et de ses Pachas. Il veut aussi connaître, je le suppose, l'esprit de l'armée. Il désire sans doute savoir jusqu'où il pourra pousser la résistance. Dans quinze jours, il aura peut-être une réponse de la Porte. Il est probable que celle-ci se consultera avec les cabinets alliés. Il n'est pas certain que ces derniers voudront se mêler du réglement des affaires intérieures entre le Souverain et son vassal. Il y aura hésitation, et peut-être amènera-t-on la Porte à quelques concessions. La publicité qui a été donnée au Hatti Schérif prouve cependant qu'elle le regarde comme irrévocable. En ce cas, il serait à craindre qu'une nouvelle collision eût lieu. Si, comme cela est probable, d'après l'art. 5 de l'acte séparé, annexé à la Convention conclue à Londres le 15 juillet, les Puissances signataires de cet acte obligent Méhémet-Alì à se soumettre aux conditions du Hatti Schérif, la résistance serait inutile: si, au contraire, la majorité de ces Puissances trouve que la Porte a donné à cet acte un sens et une extension qu'il n'a pas, et se refuse à exercer des mesures coercitives contre l'Égypte, on peut encore espérer que tout s'arrangera à l'amiable. Je ne pense pas, au reste, que Méhémet-Ali, dans aucun cas, se porterait à quelque excès contre sa vie. L'exaspération du moment a pu lui faire tenir un propos insensé qui est à l'usage des Turcs. Il aurait encore une consolation dans son malheur. La France ne refuserait pas un asile à sa vieillesse. Il pourrait aller finir ses jours en Algérie, dont le climat, les mœurs et la langue lui rappelleraient l'Égypte. La Providence en ferait peut-être l'instrument de la soumission entière des Arabes! On pourrait ressusciter en sa faveur un ancien projet.

Le bateau à vapeur turc, le *Peiki Chev Ket*, qui a amené Saïd Muhib Effendi, Ministre de la justice, porteur du Hatti Schérif, est parti aujourd'hui pour Constantinople avec la réponse de Méhémet-Ali au Grand Vizir, Mais l'envoyé de la Porte est resté ici. Le commodore Napier est également parti sur le *Stromboli*, pour Marmaritza, d'où il ira, dit-on, à Constantinople. On ne croit pas qu'il revienne ici. Il avait demandé à aller en Chine, à la place de l'amiral Elliot. Des Anglais d'ici, ordinairement assez bien informés, disent que Lord Ponsonby sera rappelé et que Lord Palmerston sera nommé Gouverneur général des Indes. Si ces nouvelles étaient vraies, on pourrait considérer l'affaire égyptienne comme entièrement terminée, malgré la fausse voie dans laquelle elle est entrée maintenant.

Je suis avec respect, de Votre Excellence, etc.

COCHELET.

Correspondance politique. Égypte, XIII, fos 207-210.

116. — Le Lieutenant-Colonel Gallice à Monsieur le Maréchal, Duc de Dalmatie, Ministre de la Guerre.

SOMMAIRE: Remerciements pour le maintien de la mission qui lui a été confiée; les obstacles qu'il a à vaincre, préjugés et ignorances. — Les difficultés qu'il y a à bien connaître les choses et les gens dans un pareil tourbillon. — Points de repère. — Les Anglais veulent dominer ce pays qui est la plus courte route de l'Inde. — Le Pacha ne veut pas tomber sous cette domination. — Rôle odieux du commodore Napier qui encourage Mohamed-Aly à la résistance, pour qu'il y soit brisé. — Mohamed-Aly veut que le travail des fortifications soit continué et achevé. Mais que fera son entourage? Sauront-ils se dégager de l'élément turc, et se transformer eux-mêmes en Arabes? Il faudrait savoir ce que vaut l'armée. — L'insurrection de Candie: on a demandé à Gallice, sérieusement, d'en prendre le commandement. — Exposé des travaux à exécuter ou en train d'exécution: à l'ouest: l'île de Marabout, le petit fortin et les parapets en terre pour s'opposer à un débarquement, la langue de terre entre le lac Maréotis et la mer, forts et couronnes, lunettes avec batteries pour empêcher l'approche de vaisseaux ennemis, de ce côté en somme Alexandrie paraît assez couverte; mais il faudrait achever les travaux commencés: les hommes manquent toujours, et les matériaux. — A l'est: je ne crois pas qu'on puisse opérer une descente entre Alexandrie et Aboukir; le sable y rendrait impossibles les mouvements de l'artillerie: fortifier sérieusement la prise d'eau du canal Mahmoudieh; il faut une redoute au-dessus du lac Maréotis; il y a là d'ailleurs de malencontreuses digues, qu'on pourra garder avec quatre redoutes; le fort de la montagne des puits, le fort d'Aboukir qui est en bon état; la côte est suffisamment défendue jusqu'à la bouche de Canope; les ouvrages de la rade de Canope; batteries à l'ouest et à l'est de cette rade; au sud du camp des Romains, sur l'emplacement de la bataille du 30 ventôse; les hauteurs à 1200 mètres en avant de la porte de Rosette, jadis fortifiées par les Français, la redoute en avant des aiguilles de Cléopâtre, l'enceinte des Arabes. — Il faudrait établir un plan d'ensemble, organiser les emplacements des troupes sur les lieux mêmes et dans les régions voisines. — Gallice fera l'inspection de tout avec Soliman-Pacha. — Il faut d'abord que le Vice-roi revienne du Caire avec des idées arrêtées et des moyens d'exécution.

Alexandrie, le 1er mars 1841.

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

J'ai reçu, en même tems, par le dernier paquebot, les lettres que Monsieur le Maréchal m'a fait l'honneur de m'écrire sous les dates des 14 janvier et 4 février derniers, ainsi que celles qui m'ont été transmises, ou écrites, par M. l'Intendant militaire de la 8e Division, relatives au mode de paiement

de mon traitement. Je me conformerai ponctuellement à tout ce que ces lettres me prescrivent, et, en attendant, je les ai communiquées sur le champ à M. Cochelet, afin que, avant de donner suite à la suite à la lettre que M. le Ministre des relations extérieures lui a écrite, il sût toutes les mesures que vous avez eu la bonté de prendre pour soutenir ma position dans ce pays, mesures dont je suis bien reconnaissant. De cette manière, M. Cochelet a pu traiter ce sujet délicat auprès du Pacha, avec une entière connaissance de cause. Il était bien nécessaire pour le succès de la mission qu'on a bien voulu me confirmer avec tant de bienveillance, de conserver toute l'indépendance que me donne le titre d'envoyé d'un gouvernement ami, car ce titre fait toute ma force et je le garderai, quand même le Pacha, ainsi qu'il l'a dit à M. Cochelet, prendrait à sa charge les dépenses qu'il m'occasionne, ce qui n'aurait plus été possible, pour peu qu'on eût paru y tenir. Dans plusieurs circonstances difficiles, j'ai triomphé du mauvais vouloir de mes alentours par ce simple raisonnement:

« Je ne suis point ici pour que le Vice-roi fasse de moi un Pacha, ainsi que certain d'entre vous paraît le craindre, lorsque d'autres, et je les en remercie, le verraient avec plaisir; je ne changerai pas non plus de costume, ainsi qu'ils me l'ont proposé. Je ne suis point ici, enfin, pour prendre la place de qui que ce soit. Mon Souverain, qui aime les Égyptiens, m'a envoyé auprès de vous pour vous montrer à fortifier et défendre les places; si vous faites exactement ce que je vous dirai, je resterai volontiers quelque tems encore en Égypte; sinon, je retournerai dans ma patrie et lui dirai que vous n'avez pas su, ou voulu, apprécier le service qu'elle voulait vous rendre; vos places ne résisteront pas aux ennemis que vous avez parmi les Européens; vous serez vaincus; bien plus, vous retomberez dans l'oubli; car alors les journaux ne diront plus de Méhémet et des Égyptiens qu'ils sont, l'un le Bonaparte, et les autres, les Français de l'Orient ». Dans d'autres cas, et selon les personnes, je me sers des proverbes de Sancho, de fables

ou d'apologues, etc. Tel est l'arsenal où je puise pour vaincre les obstacles que m'opposent la jalousie et l'apathie qui, ici, plus que partout ailleurs, dominent l'espèce humaine. Je me trouve bien de cette manière d'être et je continuerai à m'y conformer d'autant plus que, avec un peuple aussi dépravé qu'i ignorant, et qui ne saisit que par l'imagination, il est difficile, je crois, de trouver une ligne de conduite plus convenable.

Pour que les jugemens que j'ai portés et porterai sur les affaires de l'Égypte soient appréciés d'une manière convenable, je ne dois pas laisser ignorer que, dans ces sortes de problèmes, tout en procédant avec le même instrument qui sert à résoudre ceux de mathématiques, je suis cependant très exposé à me tromper. Les élémens qui devraient entrer dans l'équation ne me sont pas tous connus; ils sont très nombreux, très variables; ils prennent toutes sortes de formes; je suis au milieu du tourbillon, et de plus obligé de renoncer aux idées erronées que j'avais sur les choses et les hommes en arrivant ici; enfin, mon temps est à peu près entièrement absorbé par les courses et autres travaux de fortification, en sorte que ce n'est pas moi qui court au-devant des nouvelles; mais bien celles-ci qui viennent me trouver. Dans le dédale actuel, je suis donc exposé plus que tout autre à perdre le fil des évènemens et à mal apprécier les actions et les paroles d'un peuple dont je ne connais pas la langue.

Toutefois, il est deux points de repères que je ne perds jamais de vue:

Les Anglais, pour assurer leur communication avec les Iudes par le chemin le plus court, veulent à tout prix et quels que soient les moyens s'emparer de ce pays, ou bien le dominer sans partage;

Le Pacha, comme de raison, ne le veut pas aux conditions que les Anglais lui imposeraient.

De là la lutte cachée ou patente, mais toujours incessante, qui date de 40 ans et qui aujourd'hui transforme l'Europe en deux camps.

De ce que cette lutte est incessante, il est facile de juger de quelles mains partent les coups qui démolissent la puissance de Méhémet-Ali; ainsi Napier, parce qu'il est anglais et malgré les grandes protestations qu'il a faites, jusqu'au dernier moment, au Vice-roi, a toujours été, à mes yeux, son ennemi le plus dangereux. Son rôle ici a quelque chose d'odieux: lorsque les révoltantes conditions imposées au Pacha ont été connues, on prétend qu'en parlant à ce dernier, il aurait dit: « Comme homme, et non comme Commodore, je vous conseille de ne pas vous soumettre ».

Sans doute que pour donner plus de poids à ses paroles et pour mieux tromper le Pacha, c'est lui qui a fait écrire de Constantinople que c'était à l'ambassadeur autrichien que le Vice-roi devait d'être aussi maltraité. Les Anglais se conduisent ici absolument comme dans les Indes: ils fomentent des haines entre le Souverain et ses enfants et entre les divers élémens qui constituent la force des Egyptiens; exemple: la fameuse condition sur l'hérédité, la libération du service au bout de 5 ans, etc.

Mais ici les démolisseurs sont faciles à reconnaître, il est très difficile de paralyser leurs moyens de destruction. Tous les appuis semblent manquer à Méhémet-Ali: les Pachas, les Bey, par leurs croyances, sont placés, à cause du firman d'investiture, dans une fausse position; il ne lui reste guère qu'une faible influence de fait, sur le soldat et les fellahs que, malheureusement, il s'est, en grande partie, aliénés. Qu'espérer pour lui? quel sort lui réserve l'avenir? Comment, dans une aussi vaste confusion de choses, de personnes, de passions, d'intérêts, pressentir ce qui arrivera, et prévoir ce qui n'aura pas lieu? Pour moi je m'y perds et cependant j'ai été consulté sur ce qu'il y avait à faire le lendemain de l'arrivée du fameux firman.

Celui qui est venu me trouver pour cela, sans doute, bien qu'il ait pris des détours, appartient à la famille d'un Bey qui exerce une grande influence sur le Pacha. Il n'a pas voulu em dire s'il venait de la part de son chef.

Je lui ai dit que je répondais toujours du matériel et que si l'armée savait bien s'en servir en face de l'ennemi, le Pacha n'avait rien à craindre.

« Mais si vous étiez à la place du Pacha, que feriez-vous en ce moment? ».

Si l'armée ne vaut rien, je temporiserais; gagner du tems, en pareille occurrence, est généralement avantageux; je ferais rentrer la concorde dans ma famile, en chargeant mes enfants de fonctions convenables; l'armée ne compterait bientôt plus dans ses rangs, des enfants, des borgnes et d'amputés volontaires; j'en chasserais, sans pitié, tous ceux qui, parmi les chefs supérieurs, ne savent pas encore l'école de bataillon; puis je m'attacherais à la rendre heureuse, ainsi que les fellahs, en purgeant toutes les administrations des nombreux abus qui les rendent odieuses.

J'ai vu le Pacha la veille de son départ pour le Caire; j'avais choisi le soir espérant le trouver moins entouré: malheureusement, il était en grande discussion, tête-à-tête avec l'envoyé qui lui a apporté le firman du Grand Seigneur; après une heure et demie d'attente, j'ai été introduit; la conversation semblait devoir devenir intéressante, lorsque les principaux négociants d'Alexandrie sont survenus: aussitôt qu'il les a aperçus, il s'est hâté de me dire: « A mon retour du Caire, dans une dizaine de jours, nous causerons, et on te fournira tout ce que tu demanderas pour pousser rapidement les fortifications ».

Il est, sous le rapport des fortifications, dont il n'a aucune idée, comme tous ceux qui l'approchent, comme un enfant impérieux qui désire ardemment un joujou; il s'impatiente quand je lui dis qu'il faudra un an, deux ans, trois ans, selon le nombre d'hommes et d'outils qu'il mettra à ma disposition. Je l'ai un peu calmé en lui faisant remarquer que le gouvernement français avait demandé 5 ans pour fortifier Paris, au lieu de trois que la Chambre paraissait désirer.

Le voilà maintenant, au grand regret de ses faiseurs ordinaires qu'il a, je crois, tous laissés ici, auprès de son fils que

les uns disent mourant et les autres plein de santé. Sauront-ils se dégager de l'élément turc? des fripons, des traîtres, et se transformer eux-mêmes en arabes? Sauront-ils choisir la marche la plus convenable pour sauver leur puissance? J'en doute à cause de leurs préjugés et de leur peu de lumières. La position est si critique que, probablement, ils consulteront Soliman Pacha. Si d'ici au départ du paquebot j'ai quelques renseignemens à cet égard, je m'empresserai de vous les faire connaître.

Le parti qu'ils vont prendre aura des suites si graves que si je n'avais pas craint de les embarrasser, et de faire parler de moi aux journaux, j'aurais profité de l'occasion pour aller auprès de Soliman Pacha, puiser des renseignemens certains sur l'armée, et surtout sur la bravoure et la fermeté des Fellahs enrégimentés, lorsqu'ils sont en face de l'ennemi. Je crois toujours, jusqu'à plus ample informé, que s'ils étaient commandés par de bons officiers, ils ne seraient guère inférieurs aux troupes européennes. Ces bons officiers y manquent tout à fait. Cependant il est à peu près sûr que parmi les sous-officiers de l'armée, on trouverait de quoi remplir les cadres supérieurs et autres d'une manière plus heureuse qu'ils ne le sont aujourd'hui. Et, en effet, celui qui sait sans hésiter exécuter les commandemens qu'on lui fait est évidemment supérieur à celui qui, de lui-même, ne sait pas faire ces commandemens. Enfin si la France envoyait un bon noyau de troupes pour former, ou aider le Pacha à mieux administrer, les Anglais seraient certes bien loin d'être maîtres du pays. Les habitans ne peuvent que gagner, ainsi que la civilisation, à un changement qui les débarrasserait des Turcs. Or, si ce service ne leur est pas rendu par le Pacha même, n'est-il pas à désirer dans l'intérêt de la France, que ce soit à cette dernière qu'un si grand bienfait soit dû? Je ne vois, en parlant ainsi, qu'un point imperceptible du globe, et peut-être que je changerais d'avis si j'étais mieux au courant des grands et vrais intérêts de l'humanité. Il serait

bien pénible pour moi, d'assister à la dislocation complète de ce que je suis appelé à défendre, surtout si d'autres que la France devaient en profiter. C'est pourquoi je chercherai toujours à marcher vers ce dernier but.

Le Pacha était gai, très gai, la dernière fois que je l'ai vu; serait-ce parce qu'il venait de s'assurer que l'envoyé du Sultan n'était, comme tant d'autres, qu'une marchandise, qu'il était sûr d'acquérir? Serait-ce à cause de l'insurrection de Candie, dont la population, sous ses lois, était fort tranquille? Ne serait-ce, enfin, qu'un masque pour en imposer par une bonne contenance, à la masse des niais qui ne jugent que sur les apparences, ou bien aux négocians, en cherchant à leur faire croire qu'il n'était pas encore au moment de donner son bilan et qu'il restait encore du temps devant eux pour exploiter son coffre-fort. J'ignore la véritable cause; mais toujours est-il que cette joie a dû paraître extraordinaire aux hommes réfléchis.

A propos de l'insurrection de Candie, je ne dois pas passer sous silence qu'on a voulu et qu'on voudrait encore m'y faire jouer un grand rôle: rien moins que celui de général en chef des insurgés, rien que cela. La proposition est sérieuse, très sérieuse, et a été accompagnée de tous les accessoires obligés dans le Levant. C'est mon futur premier aide de camp, en correspondance avec les insurgés, qui est venu m'assurer qu'il ne tenait qu'à moi d'acquérir une grande célébrité. Cet homme, de 30 à 35 ans, appartient à l'une des plus riches et des plus influentes familles de l'Égypte. J'ai répondu que je n'étais pas un aventurier et que, par conséquent, sa proposition, quelque flatteuse qu'elle fût, était refusée net, que cependant j'accepterais aussitôt qu'il m'aurait apporté un ordre écrit et signé de votre main, monsieur le Maréchal. Il reviendra très probablement à la charge et je ne serais même pas étonné, pour peu que l'insurrection se maintienne, qu'il en fît, par ses correspondants à Paris, des démarches auprès de vous. Je crois que plus tard je connaîtrai le premier moteur de cette levée de boucliers.

Le russe et l'anglais ne seraient-ils pas déjà d'accord sur le partage de l'Orient? En prenant pour vrai, tout juste le contraire de ce que Napier a voulu faire croire sur la question égyptienne, je crois que je ne me suis guère trompé; pourquoi n'en serait-il pas de même quant à la question générale? mais je m'éloigne de mon sujet.

Le 3 mars.

Je vais avoir l'honneur de vous exposer très succinctement, Monsieur le Maréchal, les travaux à exécuter, ou en train d'exécution, que je considère comme nécessaires pour donner à Alexandrie une consistance convenable. Pour me suivre, il faut avoir sous les yeux la 37ème feuille du grand ouvrage sur l'Egypte, que je dois à l'obligeance de M. Beaufort, capitaine d'Etat major. Sans cette note, j'aurais été obligé de faire un plus grand nombre de reconnaissance; mon service serait plus facile encore, si je pouvais disposer de la totalité de l'ouvrage précité ou au moins de tout ce qui est relatif à la question militaire. Je vais me trouver seul juge du système de défense à adopter pour l'Égypte; je dois donc consulter tous les documens qui peuvent éclairer la question. J'ai jeté les yeux autour de moi et je ne vois personne qui puisse m'aider; pas même sur les idées d'ensemble. L'ouvrage précité seul pourra me fournir de précieux matériaux, à moins que vous n'ayez la bonté, Monsieur le Maréchal, de m'aider de vos conseils; une simple note, non signée, suffirait pour me faire réfléchir et par suite rectifier les projets. De cette manière le Gouvernement français ne serait nullement engagé. On peut d'ailleurs compter sur ma discrétion, si elle était nécessaire. Avec vos conseils, et l'ouvrage en question, la grave responsabilité qui pèse sur moi serait infiniment allégée. En attendant ces secours indispensables, je ne désespère pas d'amener le Pacha à vous demander des gardes et peut-être même des officiers d'artillerie et du génie, devrais-je pour cela lui promettre

qu'ils ne seront considérés ici que comme de simples dessinateurs. Je ne vois pas, en effet, comment, sans ces aides, je pourrais mener à bien et aussi vite que le désirerait le Pacha, une opération aussi compliquée et pour laquelle il est loin d'avoir même les outils nécessaires.

Je commence par l'ouest.

1° On travaille (il est entendu que c'est toujours avec une lenteur faite pour me décourager si je n'avais l'espoir qu'Ibrahim ou Soliman donneront une impulsion convenable) à escarper l'île autour du Marabout, sur une hauteur de 4 à 5 mètres; autour de cette petite île, il règnera un parapet généralement en terre; son armement qui est de six pièces environ sera porté à 12.

2° On termine le petit fortin dont j'ai ordonné l'exécution sur la crête des côtes des catacombes. Il contiendra 16 bouches à feu, y compris deux mortiers, dont 8 dirigées sur l'ouest et le promontoire du Marabout. L'escarpe de ce fortin, toute en roc, a de 9 à 15 mètres de hauteur. Les parapets en terre, de 5 mètres d'épaisseur, sont revêtus en maçonnerie à l'intérieur et même en certains points à l'extérieur, afin de ménager l'espace. Il contient une citerne, un magasin à poudre, de petits magasins, et une tour crénelée centrale servant de caserne. La forme très irrégulière de l'escarpement a permis de flanquer par la mousqueterie les parties escaladables, c'est-à-dire celles où le roc n'a que 9 mètres de hauteur à pied.

L'île du Marabout et ce fortin me paraissent suffire pour s'opposer àu n débarquement, soit à l'est, soit à l'ouest de la presqu'île: d'autant plus qu'il existe un très mauvais fortin au fond de l'anse où nous avons débarqué il y a 42 ans, fortin qui, par lui-même, n'opposerait aucune résistance; mais qui, protégé comme il l'est maintenant, produira un bon effet.

3° Il existe maintenant en face de la passe de l'ouest et du centre, une batterie de 25 canons ou mortiers, fermée à la gorge par un mur crénelé. Comme cette batterie serait

facilement enlevée et qu'alors l'entrée du port serait tout-à fait libre, j'ai décidé de fortifier la langue de terre entre le lac Maréotis et la mer, à la hauteur de leur ancien canal de communication. Là se présentent plusieurs circonstances extrêmement favorables: d'abord le canal qui est facile à déblayer et qui permettra d'entretenir plus qu'un blanc d'eau, si c'est nécessaire, dans le lac Maréotis, même dans la saison où il est le plus à sec, ce qui, dans tous les cas, suffira pour le rendre infranchissable à cause de son fonds vaseux; puis autour d'un plateau culminant irrégulier et adjacent au canal, des escarpemens à pic de 3 à 9 mètres de hauteur qu'il suffit de porter à 10 mètres et de couronner par un parapet en terre pour avoir, à très bon marché, un fort de 4 à 500 hommes de garnison, non flanqué il est vrai; mais qui ne pourra guère être réduit que par la mine. Ce fort, comme on voit, défend le port, s'oppose à la marche de l'ennemi sur Alexandrie et de plus met en sûreté la batterie sur le bord de la mer ainsi que son matériel qui, en grande partie, servira à l'armement du fort.

J'ai fait moi-même le plan nivelé de cette position, afin d'apprendre ce genre de levers au jeune Damiatti qui sort de Metz et qui, comme de raison, est sans pratique, ainsi qu'à l'architecte d'Alexandrie qui, sous ce rapport, était dans le même cas.

Le projet est arrêté et on va enfin le mettre à exécution. Les sapeurs jusqu'à présent occupés du fortin de l'article 2 vont entreprendre ce travail.

4° Le fort dont je viens de parler, ne me paraissant pas suffisant, pour user les forces d'une attaque par terre, j'ai arrêté dans ma pensée que la langue de terre entre le lac Maréotis et la mer, et dont la largeur est de 1.100 mètres, serait occupée, à la hauteur de la batterie des bains, par trois fronts bastionnés en ligne droite. La Lunette construite sur ce point, d'après les conseils de M. le Duc de Raguse, deviendrait la demi-lune du centre de cette double couronne. Tant que cette position ne sera pas au pouvoir de l'ennemi, son

armée de terre et, jusqu'à un certain point, sa flotte, ne pourront rien contre Alexandrie et le fond du vieux port. Je n'ai pas l'espoir de terminer ce travail, parce qu'il manque trop de choses au Pacha; mais mon intention serait de commencer les bastions et les demi-lunes collatérales, afin d'avoir, quelle que soit l'époque où le Pacha sera obligé de se défendre, comme un système de Lunettes à opposer à l'ennemi.

A gauche, et à 300 mètres en avant, ces Lunettes seront flanquées par une redoute ou pâté noyé dans le lac Maréotis, pâté que j'ai fait faire depuis mon arrivée et qui, en ce moment, possède déjà un petit magasin à l'épreuve. Cet ouvrage peut diriger 10 bouches à feu sur la droite des attaques et dès aujourd'hui, rien qu'avec la lunette, il offrirait des difficultés à l'ennemi.

A droite, ces mêmes Lunettes seraient protégées par la flotte du Pacha; mais, pour que celle-ci ne soit pas inquiétée par l'ennemi, il faut, comme on le verra plus bas, un obstacle sur les récifs.

Les mauvaises batteries que le Pacha a fait construire à partir de la position des Lunettes jusqu'à portée du fort triangulaire ou Duvivier, suffiront alors pour boucher la trouée entre ces Lunettes et la ville.

Damiatti fait, en ce moment, le lever par courbes de la position que doit occuper la double couronne.

5° Nonobstant les précautions précédentes, nonobstant la résistance qu'opposerait la flotte égyptienne, on conçoit que par un tems favorable, un amiral entreprenant et jouant le tout pour le tout puisse pénétrer jusque dans le vieux port et par ce seul coup d'audace s'emparer d'Alexandrie.

Pour éviter cela et pour tranquilliser le Pacha qui ne se doute de rien, et qui, sans savoir s'il y a possibilité, désirerait une jetée et une immense batterie depuis le Marabout jusqu'au cap du figuier, je ferai, s'il m'en donne les moyens, construire sur la roche Elfara (voyez la carte du Capitaine Saulmier), entre les deux passes principales, une batterie ra-

sante de 15 à 20 bouches à feu, ayant à son centre, pour réduit, une tour solide à 2 étages avec plate-forme au-dessus, pour 2 à 3 canons. Je pense qu'il n'en faut pas davantage pour ôter l'envie d'attaquer Alexandrie dans cette direction.

6° Depuis le cap du figuier jusqu'au pharillon, Alexandrie, avec ce qui existe maintenant, me paraît assez couvert. Il ne reste en quelque sorte plus qu'à polir ce qui a été fait à la hâte. Toutefois, je ferai casemater la batterie de la fausse braie du fort du Phare qui regarde le Diamant, batterie qui serait bientôt annulée par la chute du revêtement en arrière, au pied duquel elle se trouve. Par ce moyen, j'obtiens, à peu de frais, assez d'espace pour transformer les parapets supérieurs en parapets en terre, et aussi pour faire disparaître un angle mort que les Anglais ont fait sonder il n'y a pas encore trois mois. Je crois avoir déjà fait connaître cette circonstance.

7° Le pharillon devrait être depuis longtemps en état de résister à une attaque par mer et par terre; le fossé qui l'isole du continent est creusé jusqu'au niveau des hautes eaux, il est vrai; mais le mur crènelé qui le longe au pied de l'escarpe n'est guère qu'à moitié, ainsi que le parapet qui regarde la terre. Nous travaillons, je le répète, avec une lenteur désespérante. Il manque toujours quelque chose; soit chaux, soit pierre, soit outils, etc.

Passons à l'attaque de l'Est.

Je ne crois pas qu'on puisse, sans s'exposer à tout perdre, bien que la côte soit abordable presque partout, opérer une descente entre Alexandrie et Aboukir: le terrain est généralement couvert d'une forte couche de sable mobile qui rend les mouvemens de l'artillerie très difficiles; l'eau manque et le peu de dattiers qu'on y trouve seraient bientôt épuisés; enfin, avant une heure et demie, on aurait sur les bras les troupes d'Alexandrie et d'Aboukir, et comme on le verra

plus bas, avant 24 heures, celles du corps d'armée chargé de secourir la côte depuis le Marabout jusqu'au Boghas de Bourlos (Voyez une carte d'ensemble). D'un autre côté, le lac Madieh, maintenant à sec, peutêtre inondé soit par les eaux de la mer, soit par celles presque toujours douces du lac d'Edko, au moyen d'un canal qui n'exigerait que fort peu de travail; enfin il est de la plus haute importance d'empêcher que le canal Mamoudieh soit mis à sec et que ses eaux se mêlent à celles de la mer, sous peine de voir, au bout d'un certain temps, Alexandrie, capituler faute d'eau potable. Cela posé, voici comment, avec les fortifications qui existent déjà, il est possible, selon moi, d'arriver, à peu de frais, à un système de défense convenable contre l'attaque partant de l'Est.

1° Fortifier assez solidement l'Atfé, prise d'eau du canal Mamoudich, ou autrement dit, du canal d'Alexandrie, et jeter une Lunette sur la rive droite du Nil pour assurer le passage de ce fleuve. Quand je dis solidement, j'entends que l'ennemi sera obligé de réunir un petit attirail de siège s'il veut s'emparer de ce point qui, selon moi, est de la plus haute importance. Si je ne demande pas davantage, c'est que les moyens d'exécution manqueront. Cette place, ou ce camp, comme on voudra, assure en outre la communication entre Alexandrie et le Caire, ainsi que la possession des usines et des nombreux magasins de toutes espèces de comestibles et de marchandises que le Pacha y a accumulés à grands frais; enfin elle servira de pivot, comme il sera dit plus bas, au corps chargé de voler au secours de la côte entre le Marabout et le Boghas de Bourlos. J'ignore au reste encore la forme que je donnerai à cette fortification car je n'ai pas encore eu le temps de pousser les reconnaissances aussi loin.

2° L'ennemi, après s'être établi quelque part sur la côte, pourrait, en poussant une pointe, parvenir à couper les digues du canal d'Alexandrie entre les lacs Maréotis et Madieh et priver ainsi cette place de l'eau douce qui lui est si nécessaire. Il faut donc une redoute revêtue, ou une tour crénelée,

avec fossés et chemin couvert au village d'Heloha, point où le canal commence à courir entre les deux lacs.

3o Le Pacha dans l'intérêt de l'agriculture seulement avait imaginé de fermer par une digue la bouche du lac d'Edko qui communique avec le Nil par un canal construit par le général Menou, mais comme les ingénieurs égyptiens ne savaient pas et ne savent pas encore ce que c'est que niveler, on est allé au hasard, comme dans la confection du canal Mamoudieh (J'ai sous ce rapport des faits réellement curieux à raconter, mais ce n'est pas le moment; toujours est-il que ces faits prouvent sans réplique l'ignorance profonde où est encore plongée l'Égypte). Le bâtardeau une fois fait, les eaux montaient, montaient si bien que le riche et peuplé village d'Edko allait être détruit, si les habitans ne s'étaient hâté de détruire la malencontreuse digue, après avoir rossé les gardes-côtes et les douaniers. Le Pacha a été fort satisfait lorsque je lui ai fait connaitre que son barrage, au moyen d'un déversoir convenable pouvait être rétabli et que son projet s'adaptait très bien à la question de défense, en ce qu'on pouvait à volonté, par ce moyen, et avec l'eau du Nil, inonder le lac Madieh maintenant à sec, et même le lac Maréotis.

En laissant de côté tout ce qui tient à l'agriculture, et en attendant que les Egyptiens soient à même de construire les ouvrages d'art qu'elle réclamerait, je pense qu'il faut garder le Boghas d'Edko, au moyen d'une tour crénelée, servant de réduit à une bonne redoute en terre, parce que sur ce point il est très facile d'opérer un débarquement et qu'en rien de tems, vu la configuration des lieux, on pourrait y créer une bonne place provisoire abondamment pourvue d'eau et point trop éloignée du bois. Ces ouvrages sont d'ailleurs nécessaires pour assurer le long de la mer la communication entre Alexandrie et Rosette.

4o De ce qu'on peut à volonté, moyennant des travaux peu considérables, mettre de deux manières, au moins, un

blanc d'eau dans le lac Madieh, il résulte que les digues qui séparent ce lac de la mer (le niveau de la mer est d'environ 60 centimètres plus élevé que le fond du lac) seront suffisamment gardées par les quatre redoutes réparties dans la longueur de ces digues, attendu que pour peu que le sol soit humide, il devient impraticable. Lorsque, au contraire, le lac est à sec, ce qui a lieu pendant 4 à 5 mois de l'année, on peut alors y circuler librement avec les plus gros calibres. Il faudra donc pratiquer quelques déversoirs dans les digues, déversoirs qu'on fermerait à volonté, au moyen de quelques poutrelles, en attendant l'organisation de l'inondation au moyen de l'eau douce. Trop d'eau dans le lac Madieh donnerait lieu à des vagues qui détruiraient les digues en question et celles du canal d'Alexandrie bien plus utiles à conserver; les 4 redoutes dont je viens de parler et qui ne sont qu'en terre seraient également compromises; enfin des coupures comme celles qui existaient il y a 42 ans, nuiraient essentiellement à la défense, en ce que l'ennemi pénétrerait dans les lacs avec de nombreuses flottilles, ainsi que les Anglais l'ont déjà pratiqué, ce qui complèterait l'investissement de la place.

Les 4 redoutes sont chacune armée de 10 pièces de canon de fort calibre, d'un petit magasin à poudre et d'un magasin d'artillerie. On confectionne des chevaux de frise pour en placer dans leurs fossés que la crainte d'un enfoncement de tout l'ouvrage empêche d'approfondir, enfin on réunit les matériaux nécessaires pour former des casernes crénelées au centre de ces redoutes.

5° La montagne des puits est occupée par un fort, le fort d'Aboukir est en bon état, la redoute à l'ouest de ce dernier a été transformée en fort susceptible d'une assez grande résistance. Ainsi la côte à partir des digues jusqu'à l'anse de Canope sera suffisamment, et même solidement défendue, moyennant quelques améliorations aux forts existants, et une batterie pour protéger le cabotage, sur le cap à l'est de la rade de Canope.

6° La rade de Canope présente deux îlots non fortifiés et une plage unie, fond de sable; à l'ouest se trouve un tout petit port, généralement sûr, désigné sous le nom d'Embarcadère sur la carte, feuille n° 37; le cap à l'ouest de cette rade donnerait à l'attaquant, quoique dépourvu d'eau, une bonne place provisoire, presque sans travail· toutes ces circonstances sont évidemment favorables à un débarquement, malgré le voisinage d'Alexandrie. D'un autre côté, non loin de là, un peu vers le sud-est, le lac Madieh et la mer sont séparés par un plateau entouré de sable; on compte 400 mètres entre la mer et le lac; celui-ci peut être mis à sec, ou bien inondé comme il l'était en 1801; les redoutes qui défendent les digues du lac Madieh peuvent tomber au pouvoir de l'ennemi; enfin les forts d'Aboukir peuvent être tournés et leurs peu nombreuses garnisons bloquées. Ce point culminant est donc à fortifier, puisque de là on bat la plage de Canope, le Débarcadère, et que, avantage plus important encore, on s'oppose à la marche de l'ennemi sur Alexandrie. L'aspect des lieux porte à croire qu'il en était ainsi, lorsque les Français occupaient le pays. Une bonne redoute avec escarpe de 4 à 5 mètres de hauteur en maçonnerie et une caserne crénelée me paraissent indispensables.

7° Il faudra pour défendre la côte et protéger le cabotage une batterie de 3 à 4 canons sur la pointe occidentale du cap à l'ouest de la rade de Canope et une autre à 4000 mètres plus loin vers Alexandrie, sur le cap le plus saillant, afin de protéger le cabotage.

8° A 200 mètres au sud du camp des Romains, il existe un plateau qui commande et bat tout le terrain sablonneux environnant et dans beaucoup de directions bien au-delà de la portée du canon; à 500 mètres à l'*ouest* du même camp, tout près *de la Mosquée où il y a une citerne*, passe un canal de 1200 mètres de long, récemment construit en faveur de l'agriculture, et qui porte à la mer les eaux d'un lac situé dans le prolongement de la digue qu'on remarque dans le lac

Maréotis (Voyez feuille n° 37), prolongement qui aboutit à l'ouest tout près du camp des Romains; ce lac qui ferait partie du lac Maréotis sans les digues du canal d'Alexandrie est beaucoup plus étendue que ne l'indique la carte. Ce lac et le nouveau canal, lorsque la digue *ouest* sera convenablement organisée en parapet, travail peu dispendieux puisque les terres sont à peu près à la place qu'elles doivent occuper, sont donc susceptibles de former une ligne défensive, si l'on fortifie d'une manière un peu solide le plateau précité qui commande cette ligne et qui nous a coûté si cher jadis (c'est là que la bataille du 30 ventôse a été livrée et non à l'endroit indiqué par la carte), comme, par exemple, par un ouvrage à cornes présentant un front bastionné aux premiers coups de l'ennemi, et dont les branches, au moyen de redans, se lieraient, l'une à la mer et l'autre au canal, on aurait ainsi et avec bien peu de frais, une position difficile à enlever un jour de bataille. En mettant dans les fossés de l'ouvrage à cornes parallèlement et au pied de son escarpe, un mur crénelé à défaut de palissades fort chères dans le pays, l'ennemi ne pourra, sans des pertes énormes, aborder le dit ouvrage, clef incontestable de la position; il sera obligé de cheminer par des zig-zags sur les saillans des capitales de l'ouvrage à cornes, travail difficile et dangereux, vu les sables.

9° Les hauteurs à 1200 mètres en avant de la porte de Rosette, qui jadis ont été fortifiées à grands frais par les Français, donnent lieu à une ligne dont le développement est de plus de 3000 mètres (J'en ai fait faire le plan à l'échelle de 1 millimètre par mètre), ligne qui, pour des Arabes, est évidemment trop étendue. J'avais songé d'abord à lui donner quelque consistance en plaçant dans les saillans les plus exposés de petites tours crénelées et cachées au canon ennemi; mais considérant que tous les petits ouvrage dont je viens de parler à partir du lac d'Edko, jusqu'à Alexandrie exclusivement, sauf peut-être les forts d'Aboukir, pourraient bien dans un moment de panique, de démoralisation, être enlevés

dans un clin d'œil; considérant que les hommes sûrs et capables de commander sont et seront encore longtems dans ce pays très rares, je me suis arrêté à cette pensée qu'il fallait concentrer autant que possible la défense et par conséquent donner plus de consistance à la défense immédiate d'Alexandrie, en construisant malgré les difficultés et d'une manière permanente un ouvrage à cornes à la porte de Rosette.

Depuis quelques années on a, à peu près sur le *conduit des eaux du canal à Alexandrie* (voyez la feuille n° 37) construit un canal qui, après avoir contourné l'enceinte des Arabes, à hauteur de la porte de Rosette à des distances variables, entre 50 et 80 mètres, va ensuite se jeter dans la mer entre le pharillon et la redoute en avant des aiguilles de Cléopâtre; si dans ce pays il avait existé quelqu'un qui eût songé au lendemain, ce canal aurait pu être utilisé très avantageusement pour la défense, tandis que, au contraire, il lui est très nuisible. Toutefois, comme il traverse, dans sa partie la plus rapprochée de l'enceinte des Arabes, un terrain élevé, il a donné lieu à des monceaux énormes et informes de déblais qui, en l'état actuel, dominent et plongent l'enceinte à la distance de 70 à 100 mètres; mais qu'il est possible d'utiliser avec avantage pour la construction de l'ouvrage à cornes, dans les fossés duquel les eaux de ce canal pénétreront sans frais.

Je voudrais bien, ainsi que j'espère le faire plus tard, pouvoir par un plan (on fait en ce moment le lever par courbes de cette position) rendre mes pensées plus clairement; mais toujours est-il que le pharillon isolé du continent par un fossé, l'ouvrage à cornes en question, la redoute en avant des aiguilles de Cléopâtre dont l'escarpe de 4 mètres est revêtue; l'enceinte des Arabes terrassée en certains points pour avoir des feux directs d'artillerie, le fort Crétin, un ouvrage un peu solide à construire au saillant que forme l'enceinte des Arabes entre le fort Crétin et la colonne de Pompée, les ouvrages anciens à restaurer sur les hauteurs, à peu de distance de cette colonne; l'ouvrage en terre à établir au saillant du fort

Duvivier sur des monceaux très élevés de déblais provenant de l'escavation récente du canal d'Alexandrie à son entrée dans le vieux port; enfin les chicanes qu'on peut créer au moment même de l'action et surtout les difficultés des cheminemens, toujours est-il, dis-je, que ces différents ouvrages bien défendus, sont susceptibles de donner lieu à une résistance assez prolongée pour user les ressorts de l'armée la mieux organisée.

Je n'ai pas encore pu envoyer un plan d'ensemble parce que le tems m'a manqué: il est bien pénible d'être en même tems, au lever des plans, dessinateur, copiste, ingénieur, directeur, etc., et comme je sens surtout mon insuffisance pour remplacer le Comité du Génie, je vous supplie bien instamment, Monsieur le Maréchal, de vouloir bien, nonobstant les renseignemens incomplets que j'ai l'honneur de vous adresser, m'éclairer de vos conseils. Cet immense travail peut bien ne pas être au-dessus de mon courage, mais pour sûr je crains beaucoup qu'il ne soit au-dessus de mes lumières, et de mon trop peu d'expérience pratique de la bonne guerre.

Par suite des idées d'ensemble sur la défense, que je me suis faites sur une mauvaise carte, j'ai proposé au Pacha, mais dans une conversation seulement, d'organiser la défense du pays de la manière suivante:

Après avoir prélevé les troupes nécessaires à la garde immédiate des places, des forts et des postes de la frontière, de former le reste de l'armée en 7 brigades dont:

Deux réparties à Damanhour, Ramanieh, Fouah, Rosette, etc., auraient leur quartier général à l'Atfé et pour mission de voler au secours de la côte depuis l'extrême frontière à l'ouest, jusqu'au Boghas de Bourlos.

Deux autres, en garnison à Mansourah, Damiette, etc., ayant leur quartier général à Salehieh, veilleraient depuis le Boghas de Bourlos jusqu'à Arich vers la Syrie.

Deux, au Caire, observant Suez et destinées d'ailleurs à marcher vers le point menacé.

Et enfin une à Keneh pour protéger Cosseir et maintenir la haute Égypte.

Je sens que pour qu'une semblable disposition produise tous les effets désirables, il faudrait, ce qui n'existe que pendant quelques mois de l'année, une route directe allant de l'Atfé à Saléhieh, en passant par Mansourah. Au reste si, comme on le prétend, je dois faire l'inspection des côtes avec Soliman Pacha, je ne donnerai mon opinion par écrit, sur ce sujet étranger à ma spécialité, que lorsque j'aurai vu les lieux et consulté le général en question, à moins, Monsieur le Maréchal, qu'un juge aussi compétent que vous ne veuille bien m'aider de ses conseils; je ne vois personne aujourd'hui qui puisse me diriger mieux que celui qui sur tant de champs de bataille a illustré nos armes.

Une pensée pleine d'amertume, me poursuit au milieu de ces travaux et de ces études, qui, dans d'autres circonstances, m'auraient rendu heureux: c'est qu'elles tournent ou paraissent devoir tourner à l'avantage de la race turque, que je regarde, maintenant que le voile que le journalisme avait mis devant mes yeux est tombé, comme trop dépravée et trop ignorante pour qu'elle ne sait pas toujours nuisible au genre humain; ce n'est, je crois, qu'en la rejetant au rang des ilôtes qu'on peut espérer de la régénérer; il est fâcheux, très fâcheux pour la civilisation que la jalousie des puissances européennes la maintienne à la tête des populations de l'Orient auxquelles elle est maintenant inférieure et dont elle fera toujours le malheur. Le Pacha exécutera-t-il le projet dont je vous ai entretenu précédemment et qui certainement a occupé et occupe encore sa pensée, car sans cela, et au détriment de ses finances, il ne conserverait pas sur pied la garde nationale sur laquelle il compte sans doute; tous les jours il la force à s'exercer et parce qu'elle est commandée en général par des Arabes, je la trouve à peu près à la hauteur de l'armée, bien que son organisation soit encore récente; aurait-il assez d'adresse et lui reste-t-il assez de forces pour faire tourner les

circonstances actuelles à son avantage? J'en doute, parce que, ni lui, ni son fils ne me paraissent assez éclairés. La position est très difficile et s'il réussit, c'est avec beaucoup d'empressement que, pour mon compte, je lui décernerai le titre de grand homme.

Avant un ou deux mois, on peut-être plus tôt, je saurai, en observant le développement des plans qu'il arrête en ce moment au Caire, s'il mérite ou non la réputation dont il a joui jusqu'à ce jour.

Je suis, avec le plus profond respect, etc. .

GALLICE.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 211-220.

117. — M. Degoutin à Monsieur Guizot Ministre Secrétaire d'Etat du département des Affaires Étrangères, etc. (1)

SOMMAIRE: Achat de la ville et de la province d'Edd par deux Français pour cent mille francs payés comptant. — Circonstances de cette affaire; protestation des indigènes, qui pour se venger coupent le vendeur en morceaux. — On attend la suite. — Autre affaire: la province d'Amphila vendue par un prince à qui elle n'appartenait pas. — Ces faits ont paru tellement sérieux à Degoutin qu'il a pensé qu'il était de son devoir d'en informer le ministre. — « Il n'est pas de la dignité d'un gouvernement comme celui de la France d'entrer dans de semblables tripotages et de protéger même de la manière la plus indirecte, une affaire aussi sale ». — Il fera lui-même le voyage si le ministre le juge nécessaire; la dépense serait de mille à douze cents francs. — *Annexe:* Acte de vente de la ville et province d'Edd.

Massouah, le 1[er] mars 1841.

Lors de mon passage à Geddah, M. Fresnel, agent consulaire de France, m'a remis copie d'un acte sous signature privée, par lequel Messieurs Combes, chargé par le gou-

(1) Note au crayon, en marge « La Direction Commerciale ne s'occupe point de cette affaire; envoyer cette dépêche à la Direction Politique ».

vernement français d'une mission en Abissinie, et Broquant, capitaine du navire l'*Ancober*, ont acheté de Mahmoud Hassan, souverain maître et Baderi Ali, chef de la loi, la ville et la province d'Edd, moyennant une somme de *Cent Mille Francs*, qui a été payée comptant. J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une copie de cet acte: pièce nº 3.

J'ai cru devoir prendre sur cette affaire toutes les informations nécessaires; j'ai fait venir les nommés Radjah qui a accompagné les acquéreurs à Edd en qualité d'interprète et Idris, pilote de leur barque, désigné dans l'acte comme témoin. Ces deux individus m'ont déclaré, en présence de M. le Gouverneur et de quelques autres personnes que: Mahmoud Hassan n'est pas souverain maitre de la province d'Edd, comme il s'est qualifié dans le contrat· il n'est qu'Intendant (Oikil) de Schek Eidou prince légitime. Baderi-Ali, Chef de la loi (Cadi) n'avait non plus aucun droit d'aliéner les états de son maître.

Schek Eidou se trouvait à la Mecque lorsque l'acquisition a été faite par MM. Combes et Broquant pour le compte de la Compagnie Nanto-Bordelaise; le prix de vente a été fixé à la somme de *Deux mille Talaris*, soit *Dix mille cinq cent francs*, dont *sept mille neuf cent soixante-quinze francs* ont été payés comptant et *Deux mille sept cent vingt-cinq* francs, soit 500 *talaris* doivent être payés le jour de l'entrée en jouissance.

Après le départ des acquéreurs, cette vente s'ébruita dans le pays: le peuple révolté demanda à Mahmoud Hassan de quel droit il avait vendu leurs pays et eux-mêmes à des Blancs; n'ayant pas d'excuse valable à donner, il fut victime de la fureur de ces sauvages, il fut coupé en morceaux et ils ont juré d'en faire autant aux Blancs lorsqu'ils viendront prendre possession de leur acquisition.

J'ai demandé au Prince Naïb d'Arkéko, ce qu'il connaît de cette affaire; il m'a confirmé ce qui m'avait été déclaré et de plus que Schek Eidou était bien loin de vouloir ratifier

cette vente, quoique Mahmoud Hassan ait déclaré avant sa mort qu'il avait agi d'après les ordres de son maître.

Je crois devoir vous transmettre aussi, Monsieur le Ministre, les documens que je me suis procuré relativement à la baie et à la province d'Amphila.

M. Lefebvre, chargé par le gouvernement français d'une mission scientifique, m'a fait part qu'il venait de Paris accompagner quatre ambassadeurs du prince Oubié, qui étaient allés offrir à Sa Majesté le Roi des Français la Baie et la province d'Amphila et que Sa Majesté l'avait accepté! J'ai appris par les personnes les plus dignes de foi du pays qu'Amphila appartient à une princesse souveraine nommée *Aliah Eidou*, sœur du prince de Edd. Cette souveraine, qui est âgée d'environ soixante ans, a toujours gouverné paisiblement ses états sous la protection immédiate du Prince Naïb d'Arkéko. Le chef Oubié, qui n'est qu'un général rebelle à son souverain, n'a jamais eu aucun titre sur la province d'Amphila, et n'a même aucune communication directe avec ce pays; et lors même qu'il lui appartiendrait, ce ne serait que comme fidei-commis, et cela ne lui donnerait aucun droit d'en disposer.

Je me suis aussi informé quels étaient ces Ambassadeurs que M. Lefebvre a accompagnés, j'ai appris que deux, Bandéras et Chalakatain, sont deux chefs de petits villages, les deux autres nommés Atgo et Gabrò sont deux domestiques que M. Lefebvre a pris à ses gages au prix de soixante francs par an. Ces faits, Monsieur le Ministre, m'ont paru si sérieux que sans vouloir m'ériger en délateur, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de vous en informer.

Ma simple qualité d'agent consulaire ne me permet pas de vous faire des commentaires sur ce qu'il y aurait d'impolitique au Gouvernement du Roi des Français d'accepter la baie d'Amphila. Quant à l'acquisition d'Edd, il suffira à Votre Excellence de voir le prix porté dans l'acte de vente et celui payé à Mahmoud Hassan pour connaître qu'il n'est

pas de la dignité d'un gouvernement comme celui de la France d'entrer dans de semblables tripotages, et de protéger, même de la manière la plus indirecte, une affaire aussi sale.

Quoique tous les renseignemens que je viens de vous transmettre, Monsieur le Ministre, me viennent de témoins oculaires et des personnes les plus dignes de foi du pays, désirant donner plus d'authenticité à mon rapport, je me serais transporté à Amphila et à Edd, mais outre un déplacement de vingt-cinq à trente jours, la dépense s'élèverait de Mille à douze cent francs parce qu'il faudrait noliser un petit navire exprès. Si vous jugez que ce petit voyage soit nécessaire, je m'empresserai d'exécuter vos ordres.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, etc.

A. DEGOUTIN.

118. — Acte de vente de la ville et province d'Edd.

A la ville de Edd, 13 degrés 57 minutes latitude nord et 41 degrés 40 minutes longitude orientale, méridien de Greenvich suivant la nouvelle carte complétée par Mereski.

Conventions passées entre Messieurs Ed. Combes, chevalier de la Légion d'honneur, chargé par le Gouvernement français d'une mission en Abissinie, Frédéric Broquant, Capitaine du trois mâts l'*Ankober*, chevalier de la Légion d'honneur.

Tous deux agissant au nom et pour compte de la Compagnie Nanto-Bordelaise, qui se réserve le droit de prendre le titre de Compagnie Française d'Abissinie, d'une part,

Et Mahmoud Hassan, souverain maître, Baderi-Ali, juge et chef de la religion.

Lesquels ont arrêté, unanimement adopté et juré d'exécuter les conditions de la vente dont il va être donné les détails; en présence de Messieurs Pelucheneau Philippe, Félix Hischer,

Alphonse Lanégrasse, Emile Chausavel, Bettlem Hettman Capitaine, Idris pilote, tous témoins soussignés.

Les susdits souverain et juge de la ville d'Edd, agissant de concert et de leur plein gré et consentement, vendent et cèdent à perpétuité et sans aucune réserve, tant pour eux que pour leur famille et héritiers, tout le terrain compris entre l'île de Cordonéat. C'est-à-dire la parallèle qui passe par cette île soit 14° 08 minutes latitude Nord et la parallèle qui passe par la Roche blanche située au sud-est d'Agrook, soit 13° 47 minutes latitude Nord suivant le même auteur, inclusivement, c'est-à-dire que les susdits souverain et juge vendent tout le terrain compris entre ces deux parallèles, jusqu'à une profondeur et une étendue de trois lieues dans l'intérieur à partir de la plage de la Côte ferme où se trouve Edd; sont compris dans la vente les baies, rades, fleuves, rivières, lacs, sources, mines, étangs, carrières et tous objets quelconques qui peuvent exister dans l'étendue ci-dessus relaté, désigné et limité.

Les susdits souverain et juge déclarent renoncer à tous droits et prétention quelconque de souveraineté, autorité et propriété sur les terrains, fleuves, lacs, etc., situés dans l'étendue ci-dessus énoncée; ils déclarent au contraire s'engager avec nous à une alliance offensive et défensive.

Le prix de la présente vente, cession et renonciation est fixé à la somme de cent mille francs, laquelle somme les susdits chef et juge déclarent et reconnaissent avoir reçue, ils déclarent en outre en être contents et satisfaits.

En conséquence des présentes les susdits chef et juge reconnaissent que tous les droits de propriété qu'ils avaient sur le susdit terrain appartiennent aujourd'hui à la Compagnie Nanto-Bordelaise.

Le présent arrêté fait en simple et en présence des témoins susnommés et soussignés, et traduit verbalement en langue du pays au souverain et juge du pays relaté, auxquels toutes les explications ont été données sur le contenu et les clauses qu'il renferme, clauses qu'ils ont déclaré comprendre, accepter

et approuver et ratifier, et ont signé avec les parties et les témoins.

Fait unique et de bonne foi, le douze septembre mil huit cent quarante, dans une maison du chef. Les soussignés déclarent qu'il n'entre pas dans leur usage de faire en double dans la même langue; le même traité en langue arabe est resté entre leurs mains.

Suivent les signatures françaises et arabes.

Pour copie, textuellement conforme à celle qui m'a été communiquée par M. Fresnel, agent consulaire de France à Geddah.

Massouah, le 1er mars 1841.

L'agent consulaire de France

A. Degoutin.

Correspondance politique, Égypte, XIII, fos 221-224.

119. — M. Vattier de Bourville à Son Excellence Monsieur le Ministre et Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Étrangères, à Paris.

SOMMAIRE: Mohamed Aly au Caire. — Longues conférences avec son fils. — Il en sort visiblement très préoccupé. — Autres réceptions de hauts fonctionnaires: il s'agit sans doute de la réorganisation de l'armée. — Le nombre des troupes a considérablement diminué; on ne le connaît pas encore; car elles ne sont pas encore toutes rentrées.

Caire, le 4 mars 1841.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence de l'arrivée de S. A. Méhémet Ali au Caire dans la nuit de Lundi (1er Mars). Les salves d'usage l'ont annoncé Mardi matin. Il est resté toute cette journée dans sa résidence de plaisance à deux lieues du Caire. Je me suis présenté hier au palais d'Ibrahim Pacha où S. A. passait la journée; mais, contre sa coutume, il s'était déjà retiré dans le harem de son fils où il y a eu une grande réunion de famille. Ce matin S. A. s'est rendue à la Citadelle, et je sors de lui faire ma visite. Méhémet-Ali a bien voulu me recevoir avec son sourire ordinaire. Je n'ai pas tardé toutefois à m'apercevoir de son extrême préoccupation. Il a été fort taciturne, ce qui m'a fait abréger ma visite.

Outre les conférences secrètes que Méhémet-Ali a déjà eues avec Ibrahim-Pacha, il y a eu hier, chez celui-ci, une réunion de Pachas et des principaux chefs de l'armée. L'essentiel objet de ce conseil présidé par S. A. ne peut être que la réorganisation de l'armée, qui a déjà occupé particulièrement Ibrahim-pacha. Aujourd'hui tous les chefs des troupes irrégulières sont appelés à la Citadelle. Le nombre de ces troupes est considérablement diminué. Je n'ai pas encore pu me procurer le chiffre exact des troupes rentrées de Syrie. Il faut nécessairement attendre qu'elles soient toutes arrivées. J'ai entendu parler de la formation d'un camp dans la basse Égypte; et

le 32e qui tenait garnison à la Citadelle est même parti pour le lieu indiqué. Ce régiment est remplacé par deux de la garde, dont l'effectif forme à peine un seul régiment.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

VATTIER DE BOURVILLE.

Correspondance politique. Égypte, XIII, fos 225-226.

120. — Protocole de la Conférence tenue à Londres au Foreign Office, le 5 mars 1841.

SOMMAIRE: Le protocole constate la soumission de Mohamed Aly que le Sultan a daigné accepter. — Mohamed Aly sera réintégré dans les fonctions de pacha d'Égypte avec hérédité pour ses descendants. — Un firman le consacrera sur la base des conditions posées par l'acte séparé de la convention du 15 juillet 1840. — Les consuls des quatre cours rejoindront donc leurs postes à Alexandrie.

Présents: Les Plénipotentiaires d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse, de Russie et de la Porte Ottomane.

Les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse, de Russie, et de la Sublime Porte Ottomane, se sont réunis pour prendre en considération les rapports reçus de Constantinople jusqu'à la date du 4 février, ainsi que les communications échangées entre les Représentants des quatre cours Alliées et le Ministère de la Sublime Porte.

Il résulte de l'ensemble de ces renseignements:

1o Que Méhémet-Ali a fait acte de soumission absolue envers son Souverain et a sollicité son pardon;

2o Que, pour preuve de sa soumission, il a restitué la flotte ottomane, laquelle, après avoir été dûment remise entre les mains des Commissaires nommés par Sa Hautesse, a déjà quitté le port d'Alexandrie et est entrée dans la Baie de Marmarizza;

3° Que la Syrie tout entière se trouve évacuée par les troupes égyptiennes;

4° Que l'autorité du Sultan se trouve légalement rétablie et en Syrie et dans l'île de Candie;

5° Que Sa Hautesse le Sultan a daigné accepter la soumission de Méhémet-Ali, en accordant amnistie pleine et entière à lui, à ses enfants et à ses descendants;

6° Que, déférant aux avis de ses Alliés, Sa Hautesse a daigné annoncer en même temps l'intention de réintégrer Méhémet-Ali dans les fonctions de Pacha d'Égypte, avec hérédité pour ses descendants.

Les conditions établies par l'instruction arrêtée à Londres le 15 octobre, et par le *Memorandum* du 14 novembre, se trouvent ainsi remplies: le Pacha d'Égypte s'est soumis; il a restitué la flotte, évacué le district d'Adana, la Syrie, l'île de Candie, donné les ordres nécessaires pour restituer les Villes Saintes; finalement, il a obtenu son pardon après être rentré dans l'obéissance et le devoir.

En même temps, l'attente que la note collective, adressée à Chekib Effendi en date du 30 janvier, avait énoncée, s'est déjà réalisée. Les conseils donnés par les Représentants des quatre cours ont été accueillis par le Sultan avec cette confiance que les sentiments d'amitié et la coopération efficace de ses Alliés avaient été faits pour lui inspirer. En conséquence, Sa Hautesse a fait manifester sa détermination de faire émaner un firman par lequel l'investiture héréditaire du Pachalik d'Égypte serait accordée à Méhémet-Ali sur la base des conditions posées par l'Acte Séparé annexé à la convention du 15 juillet, et ce firman devait être communiqué à l'Ambassadeur Ottoman à Londres, pour être porté à la connaissance des Représentants des quatre Cours, après qu'il aura été revêtu de la sanction de Sa Hautesse.

Dans cet état de choses, considérant que les circonstances qui ont motivé le départ d'Alexandrie des consuls des quatre Puissances ont cessé d'exister, les Plénipotentiaires des Cours

Alliées ont jugé que le moment était arrivé où ces Agents devraient retourner à leur poste. Les Représentants des quatre Cours à Constantinople s'entendront à cet effet avec la Sublime Porte pour fixer le moment où ces Agents se rendront simultanément à Alexandrie.

ESTERHAZY – PALMERSTON – BULOW – BRUNNOW – CHEKIF – NEUMANN.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f°s 9 et s.

121. — Projet de Protocole proposé le 5 mars 1841.

SOMMAIRE: Il s'agit du maintien de l'ancienne règle de l'empire ottoman, « en vertu de laquelle il a été de tout temps défendu aux bâtiments de guerre des puissances étrangères d'entrer dans les Détroits des Dardanelles et du Bosphore ». — On demandera à la France d'y adhérer.

Les difficultés dans lesquelles Sa Hautesse le Sultan s'est trouvé placé, et qui l'ont déterminé à réclamer l'appui et l'assistance des Cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, venant d'être heureusement aplanies, et Méhémet-Ali ayant fait envers Sa Hautesse le Sultan l'acte de soumission que la Convention du 15 juillet était destinée à amener, les Représentants des Cours signataires de la dite Convention ont reconnu qu'après l'exécution des mesures temporaires résultant de cette Convention, il subsistera toutefois une disposition du susdit acte, laquelle continuera à rester obligatoire, attendu qu'elle se rapporte à un principe permanent.

Cette disposition est nommément celle qui se réfère au maintien de l'ancienne règle de l'Empire ottoman, en vertu de laquelle il a été, de tout temps, défendu aux bâtiments de guerre des Puissances étrangères d'entrer dans les Détroits des Dardanelles et du Bosphore.

Ce principe étant, par sa nature, d'une application générale et permanente.

Première alternative: Les Plénipotentiaires respectifs, munis, à cet effet, des ordres de leurs Cours, ont été d'avis que, pour manifester l'accord et l'union qui président aux intentions de toutes les Cours dans l'intêret de l'affermissement de la Paix européenne, il conviendrait de constater le respect dû au principe susmentionné au moyen d'une transaction à laquelle la France serait appelée à concourir, à l'invitation et d'après le voeu de Sa Hautesse le Sultan.

Cette transaction étant de nature à offrir à l'Europe un nouveau gage de l'union des Cinq Puissances, le principal Secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique, ayant le département des Affaires étrangères, s'est chargé de porter cet objet à la connaissance du Gouvernement Français, en l'invitant à participer à la transaction par laquelle, d'une part, le Sultan déclarerait sa ferme résolution de maintenir à l'avenir le sus-dit principe; de l'autre les Cinq Puissances annonceraient leur détermination unanime de respecter ce principe et de s'y conformer.

Deuxième alternative: Le Plénipotentiaire de la Sublime Porte a annoncé qu'il est de l'intention de Sa Hautesse d'adresser à toutes les Puissances amies une déclaration pour leur faire connaître sa ferme résolution de maintenir le susdit principe, en les invitant à s'y conformer comme par le passé.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 9 et 3.

122. — Projet de Convention proposé le 5 mars 1841.

Sommaire: Nomination de plénipotentiaires sur la négociation de la convention relative aux Détroits. — Il y est question d'un représentant de Sa Majesté le Roi des Français. — Affirmation de l'ancienne règle. — Firmans de passage aux bâtiments légers sous pavillon de guerre employés au service des légations des puissances amies.

Leurs Majestés l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême; le Roi des Français; la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; le Roi de Prusse et l'Empereur de toutes les Russies, persuadées que leur union et leur accord offrent à l'Europe le gage le plus certain de la conservation de la paix générale, objet constant de leur sollicitude, et leurs dites Majestés désirant attester cet accord en donnant à Sa Hautesse le Sultan une preuve manifeste du respect qu'Elles portent à l'inviolabilité de ses droits souverains, Leurs dites Majestés ont résolu de se rendre à l'invitation de Sa Hautesse le Sultan, afin de constater en commun, par un acte formel, leur détermination unanime de se conformer à l'ancienne règle de l'Empire ottoman, d'après laquelle les passages des détroits des Dardanelles et du Bosphore doivent toujours être fermés aux bâtiments de guerre étrangers tant que la Porte se trouve en paix.

Leurs dites Majestés, d'une part, et Sa Hautesse le Sultan, de l'autre, ayant résolu de conclure entre Elles une convention à ce sujet, ont nommé, à cet effet, pour leurs Plénipotentiaires, savoir:

Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, etc. etc.;

Sa Majesté le Roi des Français, etc. etc.;

Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, etc. etc.;

Sa Majesté le Roi de Prusse, et

Sa Majesté l'Empereur d[illegible]s, etc. etc.;

122. — Projet de Convention proposé le 5 mars 1841.

SOMMAIRE: Nomination de plénipotentiaires sur la négociation de la convention relative aux Détroits. — Il y est question d'un représentant de Sa Majesté le Roi des Français. — Affirmation de l'ancienne règle. — Firmans de passage aux bâtiments légers sous pavillon de guerre employés au service des légations des puissances amies.

Leurs Majestés l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême; le Roi des Français; la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; le Roi de Prusse et l'Empereur de toutes les Russies, persuadées que leur union et leur accord offrent à l'Europe le gage le plus certain de la conservation de la paix générale, objet constant de leur sollicitude, et leurs dites Majestés désirant attester cet accord en donnant à Sa Hautesse le Sultan une preuve manifeste du respect qu'Elles portent à l'inviolabilité de ses droits souverains, Leurs dites Majestés ont résolu de se rendre à l'invitation de Sa Hautesse le Sultan, afin de constater en commun, par un acte formel, leur détermination unanime de se conformer à l'ancienne règle de l'Empire ottoman, d'après laquelle les passages des détroits des Dardanelles et du Bosphore doivent toujours être fermés aux bâtiments de guerre étrangers tant que la Porte se trouve en paix.

Leurs dites Majestés, d'une part, et Sa Hautesse le Sultan, de l'autre, ayant résolu de conclure entre Elles une convention à ce sujet, ont nommé, à cet effet, pour leurs Plénipotentiaires, savoir:

Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, etc. etc.;

Sa Majesté le Roi des Français, etc. etc.;

Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, etc. etc.;

Sa Majesté le Roi de Prusse, etc. etc.;

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, etc. etc.;

Et Sa Majesté le très-majestueux, très-Puissant et très-magnifique Sultan Abdul-Medjid, Empereur des Ottomans, etc. etc.;

Lesquels s'étant réciproquement communiqué leurs Pleins Pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, ont arrêté et signé les articles suivants:

ARTICLE I.

Sa Hautesse le Sultan, d'une part, déclare qu'il a la ferme résolution de maintenir, à l'avenir, le principe invariablement établi comme ancienne règle de son Empire, et en vertu de laquelle il a été de tout temps défendu aux bâtiments de guerre des Puissances étrangères d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore, et que, tant que la Porte se trouve en paix, Sa Hautesse n'admettra aucun bâtiment de guerre étranger dans les dits détroits;

Et Leurs Majestés l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême; le Roi des Français, la Reine du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le Roi de Prusse et l'Empereur de toutes les Russies, de l'autre part, s'engagent à respecter cette détermination du Sultan, et à se conformer au principe ci-dessus énoncé.

ARTICLE II.

Il est entendu qu'en constatant l'inviolabilité de l'ancienne règle de l'Empire ottoman, mentionnée dans l'article précédent, le Sultan se réserve, comme par le passé, de délivrer des firmans de passage aux bâtiments légers sous pavillon de guerre, lesquels seront employés, comme il est d'usage, au service des légations des Puissances amies.

ARTICLE III.

Sa Hautesse le Sultan se réserve de porter la présente Convention à la connaissance de toutes les Puissances avec lesquelles la Sublime-Porte se trouve en relation d'amitié, en les invitant à y accéder.

ARTICLE IV.

La présente Convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Londres, à l'expiration de mois, ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi les Plénipotentiaires respectifs l'ont signée, et y ont apposé les sceaux de leurs armes.

Fait à Londres, le mil huit cent quarante.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f°s 9 et 6.

123. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre des Affaires Étrangères.

SOMMAIRE: Transmission du texte de la réponse de Mohamed Aly au Grand-vizir: ses réserves. — Les termes de cette réponse qui sont de nature à ne pas plaire à la Porte; il est à désirer pourtant qu'elle laisse une voie ouverte aux négociations (1). — Elle donnera sans doute lieu d'abord à une réplique sévère. — Les mauvaises nouvelles de la santé d'Ibrahim pacha n'étaient pas exactes. — On attend le résultat de ses entretiens avec son père. — Développement des actes de brigandage sur tous les points de l'Empire ottoman d'où l'autorité de Mohamed Aly a été chassée: autour d'Alep grande fermentation dans le Liban. — Le commodore Napier s'offre à emmener les émirs Druses et Maronites dans leur pays. — Ils répondent qu'ils ne connaissent que la France pour leur protectrice et leur amie; il y a pour son service dans les montagnes de Syrie 40000 combattants. — Les services des paquebots.

Alexandrie, le 6 mars 1841.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous transmettre la traduction de la lettre de Méhémet-Ali au Grand-vizir en réponse à celle qui accompagnait le Hatti-chérif dont j'ai fait connaître les conditions à Votre Excellence le 23 février dernier, et qui lui aura été transmis par M. l'Ambassadeur du Roi à Constantinople.

(1) Note au Crayon. Arrivée à Paris le 27 mars.

Vous verrez, Monsieur le Ministre, par cette réponse, d'ailleurs très soumise et très obséquieuse, que les observations de Méhémet-Ali portent principalement sur la manière dont la Porte entend conférer l'hérédité, sur l'exécution des lois administratives et des règlemens militaires de l'Empire appliqués à l'Égypte, et sur la demande exorbitante du tribut. Quant à la réduction de l'armée au taux de 18.000 hommes, à la défense de construire de nouveaux bâtimens de guerre, à l'assimilation des monnaies de l'Égypte avec celles de Constantinople et au changement de costume, Méhémet-Ali se soumet, dès à présent, à ce qu'on exige de lui. Vous remarquerez, Monsieur le Ministre, qu'il n'est rien dit dans la réponse du droit fort important que se réserve la Porte de nommer les officiers supérieurs et généraux de l'armée égyptienne et sur le mode de recrutement.

Les dépêches que j'ai eu l'honneur de vous transmettre, le 23 février dernier, par le paquebot anglais, et qui vous sont sans doute déjà parvenues aujourd'hui, ont dû vous préparer à la réponse de Méhémet-Ali. On doit se féliciter qu'elle ait été faite dans des termes aussi concilians. Peut-être, cependant, se formalisera-t-on à Constantinople de ce que Méhémet-Ali désire que son successeur, parmi ses enfans mâles, soit désigné au choix du Sultan par les membres de sa famille et les principaux fonctionnaires de l'Égypte. On sera sans doute aussi peu satisfait de l'assurance qu'il donne que les principes du Hatti-chérif de Gulhané sont en vigueur en Égypte depuis plus de 20 ans, car c'est, en quelque sorte, rehausser son administration en critiquant celle de l'Empire. Il en est de même de ce qu'il dit relativement aux règlemens militaires français qui régissent l'armée égyptienne depuis 20 ans. Les Puissances Alliées ont toujours vu avec jalousie qu'ils avaient été introduits, et s'opposeront à ce qu'ils soient conservés. Quant au tribut dont Méhémet-Ali espérait, dit-il, être exempté pendant deux ou trois ans, il n'est pas probable que la Porte, obérée comme elle l'est, et privée de toutes res-

sources, voudra le réduire. Méhémet-Ali, afin de donner à l'Europe une haute idée de sa puissance, a peut-être exagéré l'état de ses finances. Son dernier état officiel, comme je vous l'écrivais le 3 février dernier, porte à 88 millions de francs le revenu d'une année de l'Égypte. La Porte, qui n'a jamais su administrer ses finances, ne voudra pas manquer l'occasion de les refaire à l'aide de l'Egypte. Il est donc probable que la réponse de Méhémet Ali ne sera pas accueillie favorablement à Constantinople, et qu'elle donnera lieu à une réplique sévère. Il est à désirer seulement qu'elle soit de nature à laisser encore une voie ouverte aux négociations.

Ma dépêche, du 1er de ce mois, vous fait connaître le but du voyage de Méhémet Ali au Caire. Ce n'est qu'à son retour, et lorsque la réponse de la Porte aura été faite, que nous pourrons apprécier les suites du Hatti-Chérif du 13 février.

Les nouvelles alarmantes qu'on avait données sur la santé d'Ibrahim Pacha et dont je vous avais fait part dans mon n. 248, étaient fort exagérées. M. de Bourville, qui a vu ce Prince au Caire et qui en a été parfaitement reçu, m'a écrit que son état était assez satisfaisant.

M. Loewe Veimar, qui s'est embarqué le 24 février à Suez pour Bombay, d'où il se rendra à Bagdad, m'a fait connaître que les Arabes avaient pillé la poste du gouvernement. Ils se sont même emparés des tapis sacrés envoyés de la Mecque au Caire. Ils avaient aussi menacé d'assassiner désormais les courriers. Ces scènes de brigandage se renouvelleront sur tous les points de l'Empire ottoman où le prestige de la puissance de Méhémet Ali n'existera plus et où l'autorité ne sera plus assez forte pour les réprimer. Des lettres d'Aden apportées par le dernier bateau à vapeur anglais disent que le nouveau Chérif de l'Yemen vexait et avanisait les négocians des principales villes, telles que Moka et Hodeda qui, pour la plupart, avaient pris la fuite. M. Guys écrit d'Alep que les Arabes, qui avoisinent cette ville, ont commencé à mettre des contribu-

tions sur les villages. Le Liban était toujours dans une grande fermentation. Les Maronites voyaient avec jalousie, que la protection anglaise s'étendait particulièrement sur les Druses (1). Les Emirs dont je vous ai fait connaître l'arrivée au Caire sont ici depuis deux jours. J'avais écrit à M. de Bourville que je mettrais à leur disposition, pour retourner en Syrie, la Corvette l'*Embuscade*, mais il avait été déjà décidé qu'ils iraient sur un bateau à vapeur égyptien et que le colonel Napier les accompagnerait. Ce dernier leur a dit qu'il était venu au Caire tout exprès pour les voir et les prévenir que les vaisseaux anglais les attendaient à Alexandrie pour les transporter en Syrie. « Si je ne vous eusse pas trouvés ici, ajouta-t-il, j'avais l'ordre d'aller à votre rencontre ».

L'Emir Fares Chihab, qui racontait cette conversation au Drogman du Consulat de France au Caire, prit uue attitude superbe et lui dit solennellement: « Depuis longtems les Anglais travaillent à s'attirer l'affection des Maronites, mais quoi qu'ils fassent, nous ne reconnaissons pour protectrice et amie que la France, à laquelle nous sommes tous dévoués. Elle se cherche un allié en Orient; ignore-t-elle donc qu'elle en a un puissant dans les vastes montagnes de Syrie, et que cet allié peut lui offrir 40 mille combattans. Si les vaisseaux français se fussent montrés dans les parages de Djourné, les montagnards se seraient déclarés pour eux et auraient consenti à rester sous le régime égyptien dans l'espoir que la France, prenant en considération leur dévouement et leur obéissance, leur aurait assuré un avenir plus heureux ». C'est ce que m'a écrit M. Geffroy. Il ajoute que les Emirs ont perdu sept de leurs compagnons d'infortune par suite des mauvais traitemens et des fatigues. Je compte aller aujourd'hui offrir quelques consolations à ceux qui sont revenus et les assurer que la protection de la France ne les abandonnera jamais.

---

(1) Note au Crayon à cet endroit, avec un signe indiquant qu'il s'agit de tout ce qui a rapport aux Emirs: « Extraire ».

Vous savez sans doute, Monsieur le Ministre, que le paquebot n'est pas parti de Marseille le 21 février, à cause de la perturbation qu'apporte dans le service le mois de 28 jours. Il n'est donc parvenu aucune correspondance avant-hier. Je regrette que votre département ne profite pas quelquefois du bateau à vapeur anglais qui part de Marseille le 9 de chaque mois, va à Malte, et rejoint le bateau à vapeur qui vient de l'Angleterre en 15 jours, de sorte que les lettres et les journaux de Paris, jusqu'au 5, arrivent ici de Marseille en 8 jours. C'est la voie dont se sert maintenant le commerce. Notre service des paquebots a beaucoup perdu dans l'opinion et sera cette année d'un faible rapport. Je ne vous ai pas fait un rapport à cet égard, parce que je suppose que les commandans des paquebots et les agens des postes font connaître à M. le Ministre des finances, l'état au vrai des choses et qu'on y remédiera bientôt; mais il est certain que les bateaux à vapeur anglais s'empareront, comme ils ont déjà commencé à le faire, des transports de la plus grande partie des passagers, des lettres et de l'argent, si nous ne nous empressons pas de réorganiser notre service sur d'autres bases.

Je suis avec respect, de Votre Excellence, etc.

COCHELET.

P.S. — Je reçois à l'instant une lettre de M. de Bourville qui m'informe qu'une grande réunion de pachas et des principaux chefs de l'armée, a eu lieu le 4 mars chez Ibrahim-Pacha. Il y a été question de la réorganisation de l'armée, en partant de la formation d'un camp dans la Basse Égypte.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f°s 227-230.

124. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre Secrétaire d'Etat des Affaires Étrangéres.

SOMMAIRE: Les avantages obtenus par les Anglais en Égypte se réduisent jusqu'ici à peu de chose: concessions de terrains; Communications avec l'Inde; la compagnie péninsulaire-orientale; ses bateaux vont assurer des services particulièrement rapides. — Sans doute les Anglais vont chercher à diriger quelques services publics: ainsi le commodore Napier a offert à Mohamed Aly le concours d'un amiral anglais; Mohamed Aly l'a refusé; il aimerait mieux les services d'un amiral français. — Il sera possible à la France de garder en Égypte une place privilégiée.

Alexandrie le 8 mars 1841.

MONSIEUR LE MINISTRE,

On a beaucoup parlé, dans ces derniers tems, des avantages que les Anglais avaient et espéraient avoir en Égypte, des demandes qu'ils avaient faites et de ce qui leur avait été accordé. On a comme à l'ordinaire exagéré leurs prétentions et leurs faveurs.

Il est difficile de savoir ce que l'avenir réserve aux Anglais dans ce pays. Jusqu'à présent leurs avantages se réduisent à peu de chose.

En fait de commerce, ils participent, comme les autres Européens, aux faveurs que Méhémet-Ali accorde à ceux qu'il appelle ses agens. Boghos bey les favorise quelquefois, parce qu'il trouve chez eux plus de garanties et d'argent comptant. Cependant une maison française est toujours considérée ici comme la première.

Les Anglais ont eu, comme d'autres Européens, des concessions de terrains sous la condition de payer au gouvernement les droits arrièrés et annuels. Ceux qui ont offert le plus d'argent ont eu les plus grandes exploitations. Il paraît jusqu'à présent que celles-ci ne donnent pas beaucoup d'avantages, mais comme la libre exportation des produits a commencé, moyennant le payement du droit du traité du 25 novem-

bre 1838, il est probable que des bénéfices ne tarderont pas à se réaliser.

Il y avait autrefois au service égyptien plusieurs Anglais. Maintenant il n'y en a pas un seul. Les Français et les Italiens sont presque les seuls Européens qui soient employés.

Toute l'attention des Anglais s'est portée sur la promptitude, la facilité et la sûreté des communications entre l'Angleterre et l'Inde à travers l'Égypte. Depuis les derniers évènemens, ils ont obtenu de Méhémet-Ali que deux bateaux à vapeur navigueraient sur le Nil, pour transporter leurs voyageurs. Ils ont ici deux hôtels pour les recevoir. Ils en ont deux au Caire pour le même usage. Ils ont sept stations du Caire à Suez. Ils en auront probablement bientôt à Thèbes et à Cosséir.

Une compagnie dite *Péninsulaire Orientale*, fait le service des communications entre l'Angleterre et l'Égypte en 14 à 15 jours. Il paraît qu'elle va se charger aussi de celui entre Suez et Bombay. Bientôt un voyageur venant de l'Inde aura débarqué en Angleterre quelques jours avant qu'un voyageur allant d'Alexandrie en France, par nos paquebots, soit descendu à Marseille. On a calculé qu'un voyageur qui ira d'ici sur les bateaux à vapeur de la Compagnie Péninsulaire allant alternativement à Liverpool et à Southampton peut être arrivé à Paris dix jours avant que les voyageurs qui vont par nos paquebots soient sortis du Lazaret de Malte. Peu de personnes se condamneront à faire une quarantaine, lorsque, par les bateaux à vapeur anglais, on sera en libre pratique après quinze jours de navigation. Il est impossible que cette nouvelle organisation n'opère pas de grands changemens dans le service de nos paquebots et de nos lazarets.

Pour en revenir à ce qui fait l'objet principal de cette dépêche, vous voyez, Monsieur le Ministre, que jusqu'à présent les Anglais n'ont obtenu que ce qu'ils étaient fondés à demander pour la facilité et la promptitude de leurs communications. Ils demanderont sans doute davantage plus tard. Ils

voudront exercer de l'influence sur les déterminations du gouvernement, par le moyen de la Porte. Ils chercheront à diriger quelques services publics. C'est ainsi par exemple que le Commodore Napier, auquel Méhémet-Ali se plaignait dernièrement de ne pas avoir un bon amiral, lui proposa d'en faire venir un d'Angleterre en l'assurant que le gouvernement ne ferait aucune difficulté de l'accorder. Méhémet-Ali, qui me fesait part de cette proposition, me dit, avec un sourire malin et sardonique, qu'il l'avait refusée. On lisait sur sa physionomie que c'était un amiral français qu'il aurait désiré et que nous n'avions pas voulu le lui envoyer.

Il ne faut pas croire à ce que l'on dit de l'influence que les Anglais exercent en Égypte au préjudice des autres nations. Aussi longtems que Méhémet Ali et les siens la gouverneront, et que nous le voudrons bien, la sympathie sera pour nous. Nous aurons toujours au moins les avantages que les Anglais obtiendront, mais pour cela il faudra que nos agens aient du savoir faire. Il faudra qu'ils tirent parti de tout ce que nous avons fait pour ce pays, de ce que nous voulions pour Méhémet Ali et de la neutralité que nous avons gardée. Il faudra enfin, avec beaucoup de prudence et de modération, ne pas se laisser déborder par les intrigues et les rivalités qui chercheront toujours ici à combattre l'influence de la France.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f°s 231-233.

125. — M. Cochelet à Son Excellence Monsieur Guizot Ministre Secrétaire d'Etat des Affaires Étrangères. (1)

Sommaire: Le départ des émirs du Liban accompagnés du commodore Napier. — Cochelet les a vus; il leur a rappelé les privilèges obtenus pour eux dans le passé par la France et notamment par Louis XIV lors de l'ambassade du marquis de Nointel; il les a engagés à avoir confiance dans l'avenir. — On dément ce qui a été dit d'un mariage du colonel Napier avec une parente de l'émir Haïdar. — En quittant le consulat de France, les émirs sont passés devant le portrait du Roi. — L'émir Haïdar a mis sa main sur la botte du portrait et l'a ensuite portée sur son coeur et sa bouche. — Cette marque de soumission a été accueillie avec respect par les autres émirs qui nomment le Roi de France leur sultan.

Alexandrie, le 10 mars 1841.

Monsieur le Ministre,

Les Emirs du Liban, dont j'ai eu l'honneur de vous faire connaître, il y a quatre jours, l'arrivée à Alexandrie, sont partis hier pour Beyrout, sur un bâtiment de guerre égyptien, accompagnés du colonel Napier. Ils étaient venus chez moi l'avant-veille de leur départ au moment où je me disposais à aller leur faire une première visite. Nous eûmes une conversation dans laquelle je leur témoignai tout l'intérêt que nous n'avions pas cessé de porter à leur cause. Je leur fis connaître les représentations réitérées que j'avais toujours faites à Méhémet-Ali, d'après les instructions du Gouvernement du Roi pour améliorer leur sort. Je leur dis que j'avais constamment trouvé, de la part de S. A., des dispositions à leur être favorable, mais que leurs malheurs venaient de l'Emir Bechir qui avait prélevé des impôts énormes à son profit, exaspéré les habitans de la montagne et demandé leur exil. Je mis enfin sous leurs yeux la dépêche de votre prédécesseur du 3 septembre et le post-scriptum de celle du lendemain, pour leur faire connaître l'énergie de nos représentations en leur faveur.

---

(1) Note au crayon. « Copier ».

L'un d'eux, l'Emir Haidar, qui avait été particulièrement l'objet de notre intérêt, me demanda si j'avais reçu pour lui une lettre du Roi.

J'ai rappelé aux Emirs que le Patriarche Maronite avait dans ses archives des firmans obtenus par nos ambassadeurs, qui enjoignent aux Pachas de la Syrie de traiter avec humanité leur nation qui était protégée de la France et ne cesserait pas de l'être si on voulait la persécuter. Je leur dis que Louis XIV, par l'entremise de M. de Nointel, son ambassadeur, avait obtenu de Méhémet IV des concessions très avantageuses aux Maronites. Je leur parlai des démarches que la cour de Rome avait faites dans ces derniers tems, auprès de nous, pour nous intéresser à leur sort et particulièrement à celui des Emirs Haidar et Farès. Enfin, Monsieur le Ministre, je n'ai rien négligé pour leur prouver que nous avions toujours pris à coeur leur défense et leurs intérêts, mais j'ai ajouté aussi que les derniers événemens avaient marché tellement vite, qu'il n'avait pas dépendu de nous de les empêcher.

J'ai engagé les Emirs à avoir désormais confiance dans l'avenir et à compter sur l'intérêt que nous ne cesserons de leur porter. J'aurais pu leur reprocher d'avoir invoqué la protection des autres puissances et surtout celle de l'Angleterre; mais, comme ils reviennent en Syrie sous l'escorte du colonel Napier, j'ai craint leurs indiscrétions et je me suis borné à leur offrir avec instance de retourner à Beyrout sur notre bâtiment de guerre qui se trouve ici en station. Mais il avait été déjà convenu que le gouvernement égyptien se chargerait de leur retour, ce qui est plus convenable pour nous que s'ils étaient partis sur un bâtiment de guerre anglais. Il paraît au reste que ce qui avait été dit sur le mariage du colonel Napier avec une parente de l'Emir Haidar n'est pas exact.

En reconduisant les Emirs, je les ai fait passer par la grande salle de réception du Consulat général, dite Salle du Roi.

En voyant le portrait en pied de S. M., l'Emir Haidar monta sur l'estrade qui est placée au-dessous, mit sa main sur la botte du portrait et la porta ensuite sur son coeur et sa bouche. Cette marque de soumission a été accueillie avec respect par les autres Emirs qui nomment le Roi de France leur Sultan.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

COCHELET.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 234-235.

126. — Note adressée le 11 mars 1841, par Son Excellence Chékib-Effendi, Ambassadeur de la Porte Ottomane à Londres, à Son Excellence le Vicomte Palmerston, principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté Britannique pour les Affaires Étrangères.

SOMMAIRE: Communication des deux firmans qui attribuent à Mohamed Aly le gouvernement héréditaire de l'Egypte, et l'administration de la Nubie, du Darfour, du Kordofan et du Sennaar, d'une ordonnance relative aux arriérés des tributs: d'une lettre du Grand-vizir à l'adresse du Pacha d'Égypte.

Le soussigné, Ambassadeur de la Sublime Porte, a l'honneur d'informer Son Excellence Lord Palmerston, qu'en conséquence des preuves que Méhémet Ali a données de sa soumission, Sa Hautesse vient d'accomplir gracieusement sa promesse, en le réintégrant, sous certaines conditions, au poste du Gouvernement héréditaire de l'Égypte, et en lui confiant l'administration de Nubie, Darfour, Cordofan et Senaar; que Muhib-Effendi, Ministre de la Justice, était parti pour Alexandrie, chargé: 1° des deux firmans concernant l'investiture de Méhémet-Ali Pacha des gouvernements des susdites provinces; 2° d'une Ordonnance relative aux arrièrés des tributs; 3° d'une lettre du Grand-vizir à l'adresse du Pacha d'Égypte.

Sur l'autorisation de Son Gouvernement, le soussigné s'empresse de remettre à Son Excellence Lord Palmerston les copies des dites pièces ainsi que celles des deux notes adressées par la Sublime Porte aux Représentants à Constantinople des Cours Alliées et Amies. Il prie, en même temps, Son Excellence, de porter ces copies à la connaissance des autres Plénipotentiaires des Puissances Alliées à Londres, et de vouloir bien lui donner une réponse au sujet de la communication officielle.

Le soussigné prie aussi Son Excellence Lord Palmerston d'agréer l'assurance de sa haute considération.

CHEKIB.

127. — Le Lieutenant-Colonel Gallice, à Monsieur le Maréchal, Duc de Dalmatie, Président du Conseil, Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre.

SOMMAIRE: Conversation avec le colonel Schultz, le défenseur de Saint Jean d'Acre, et le jeune Arago, aide-de-camp de Soliman pacha. — La soi-disant bataille de Nézib a, malgré la victoire égyptienne, révélé de graves défauts dans le commandement de l'armée d'Ibrahim pacha. — Les causes du facile succès des Anglais. — Les circonstances de la prise de Saint Jean d'Acre: l'explosion des magasins de poudre; la place a été évacuée trop vite malgré l'avis du colonel Schultz qui avait été grièvement blessé. — Les journaux français devraient réduire à leur valeur des fanfaronnades qui ont un moment trompé tout le monde. — Diner chez un riche marchand arabe. — Détails d'installation et d'ameublement. — La morgue des officiers turcs qui étaient de la réunion. — La cordialité et la joie après leur départ. — Il faudrait que l'Égypte soit délivrée de cette aristocratie turque incapable et hautaine; mais elle ne le sera sans doute que par une intervention étrangère. — La garde nationale, composée et commandée par des Arabes et des fellahs commence à s'opposer aux éléments turcs; c'est pourquoi Mohamed-Aly la retient; il semble que son dernier mot soit: Régner en fondant sa puissance sur l'élément arabe seul. — Le moment est favorable. — Et la France y pourrait fonder solidement le redressement de son ancienne influence; car c'est l'élément turc qui lui est contraire. — La triste condition de la religion. — Le mauvais temps à Alexandrie. — La peste et la misère. — Opinion universelle que c'est le Turc qui porte malheur; et personne ne veut plus travailler pour eux. — Les fellahs craignent que le sultan maintenant n'envoie en Égypte un plus grand nombre de Turcs. — Il est à désirer que « le Turc meure politiquement, et Dieu veuille que sa succession ne soit pas grevée de flots de sang ». — Retour du Pacha à Alexandrie: il fera fortifier l'Égypte, mais sans bruit. — Il prie Gallice d'avoir de la patience. — Les intrigues d'Artin bey autour du Pacha pour l'empêcher de savoir la vérité. — Le Pacha regrette le départ de M. Cochelet. — Cochelet annonce à Gallice qu'il vient d'être nommé bey. — Gallice demande s'il peut accepter: quel but poursuit Mohamed Aly en le mettant ainsi en évidence ?

Alexandrie le 12 mars 1841.

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

J'ai eu à dîner un brave ingénieur polonais, le colonel Schultz, blessé grièvement au bombardement de Saint Jean d'Acre, qui, dans un entretien de 4 heures, m'a fait connaître son opinion sur les évènemens, les hommes et les choses de l'Égypte et de la Syrie. J'ai eu également chez moi pendant 7 à 8 jours, le jeune Arago, neveu du Député, aide de camp, depuis 5 ou 6 ans, de Soliman Pacha, avec lequel (le jeune

Arago) j'ai longuement causé sur les mêmes sujets; par là j'ai pu me convaincre que leur manière de voir était à peu près la même et qu'elle confirmait en grande partie ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire jusqu'à présent, Monsieur le Maréchal; voici au reste le résumé de mes entretiens avec ces deux Messieurs.

La soi-disant bataille de Nézib, qui n'est pas même une escarmouche un peu sérieuse, a prouvé que les troupes du Pacha, supérieures, il est vrai, à celles du Sultan, sont cependant bien loin encore, au moment du danger, d'avoir assez de sang-froid et d'habileté dans les manœuvres pour lutter contre les plus mauvaises troupes européennes.

Cette infériorité tient principalement à ce que les grades supérieurs sont très mal occupés: pendant 15 jours, Soliman Pacha a fait faire, sur le même point, exactement la même manœuvre, et le 16e, l'armée, commandée par le plus savant des Pachas turcs, n'a pas pu l'exécuter, c'est-à-dire, passez de l'ordre en colonne à celui en bataille.

Quelques officiers turcs savent par cœur la théorie, mais ils ne la comprennent pas assez pour l'appliquer sur le terrain.

L'armée, commandée par ceux qui occupent les grades inférieurs vaudrait beaucoup mieux.

Les fellahs sont plus sobres que les Espagnols, ils résistent aux fatigues, aux intempéries et aux plus grandes privations; une poignée de froment, de fèves, ou de maïs, dont ils font eux mêmes des galettes, suffit pour soutenir leurs forces, et obtenir d'eux de grandes marches, même lorsqu'ils sont sans souliers.

Les fellahs commandés par des hommes braves, fermes et instruits, ne laisseraient rien à désirer, et ceux d'entr'eux qui sont parvenus aux grades supérieurs (on compte un Pacha, 5 à 6 beys, et un plus grand nombre de lieutenants colonels et de chefs de bataillons, sortis des fellahs ou Arabes) connaissent généralement mieux leur affaire que les Turcs; mais le soldat, parce que les chefs en question sont de la même race que lui, n'a pas envers eux (du moins envers ceux qui occu-

pent les grades inférieurs) toute l'obéissance possible et désirable. Il obéit au Turc qui le frappe à l'assommer, et demande au fellah parvenu, de quel droit celui-ci prétend le commander; cela n'est pas général, mais arrive assez souvent.

Les succès des Anglais sont dus à ce qu'on ne s'attendait pas à être attaqué sitôt, à ce qu'on ne leur a pu opposer dès le principe que les plus mauvaises troupes dont la facile démoralisation a entraîné les autres; et à ce qu'enfin Ibrahim Pacha, qui ne comprend guère la guerre, et pas du tout celle de position, a quitté, malgré l'avis contraire de ses généraux, un défilé qu'il fallait garder pour se porter sur un plateau élevé, dépourvu de ressources, et sur lequel il serait mort de faim, s'il ne s'était hâté de fuir au moment où il allait être complètement cerné. Cette faute a ouvert la montagne à l'ennemi et a disloqué son corps d'armée au point qu'il ne lui restait plus qu'une escorte de quelques centaines de cavaliers, avec lesquels il a erré au hasard dans la montagne pendant 7 à 8 jours, et a eu toutes les peines du monde pour rejoindre son armée, traqué qu'il était par les ennemis et les montagnards insurgés contre lui.

C'est la faute à Ibrahim si Acre n'a pas été couvert par un camp de 12 à 15 mille hommes; Soliman Pacha le lui avait conseillé verbalement et par écrit.

Avant la chute de Saint Jean d'Acre, les ennemis, les Turcs surtout, craignaient d'être attaqués et s'attendaient à être faits prisonniers de guerre, perspective qui, au dire des habitans de la côte, n'effrayait pas du tout les Turcs.

La lâcheté est la seule cause de la chute de Saint Jean d'Acre: après 27 ou 37 mille coups de canon (je ne me rappelle pas lequel de ces deux nombres est le véritable) lancés par la flotte, il n'y avait encore qu'un éboulement de 6 à 7 mètres de longueur seulement, qui était à pic et par conséquent impraticable, et qu'une coupure nouvellement terminée séparait d'ailleurs du reste de la place.

Les vaisseaux étaient embossés à 6 ou 700 mètres des rem-

parts, dont le canon, mal servi, tirait trop haut malgré les recommandations réitérées du colonel Schultz qui voulait qu'on tirât à ricochet.

La garnison n'avait encore que 150 hommes hors de combat lorsque l'explosion a eu lieu, explosion qui en aurait détruit 4 à 500, au lieu de 16 à 1800, comme on le disait d'abord.

Ce n'est pas un magasin à poudre qui a sauté, mais bien plusieurs salles d'artifices, dans lesquelles, malgré la volonté du colonel Schultz, on avait déposé quelques milliers de poudre que les magasins à poudre, trop pleins, n'avaient pu recevoir. Ces salles étaient voûtées à l'épreuve, et de plus blindées par 2 rangs de palanques qui se recroisaient perpendiculairement, et qu'on devait encore, par surabondance de précautions, recouvrir par un mètre de terre.

Selon le colonel Schultz, l'explosion ne peut provenir que du peu d'ordre que les Arabes mettent dans le maniement des poudres, ou d'une étincelle produite par le choc d'un projectile dans la cour des salles d'artifice, à proximité de quelques grains de poudre répandus sur le sol, ou des pulveris en suspension dans l'air, ou enfin par un choc direct contre les gargousses pendant leur transport aux batteries.

La garnison, très mal commandée, même avant l'attaque, par des chefs dont le rang et les attributions étaient à peu près les mêmes, et dont aucun, crainte de se compromettre, n'osait prendre le commandement supérieur, recevait au moment du danger des impulsions diverses qui se détruisaient. Ainsi ballottée, elle ne savait à qui obéir; il est facile de concevoir sa démoralisation après l'explosion des salles; l'un voulait se rendre, celui-ci fuir, et d'autres se cachaient pendant que les plus braves continuaient à tirer contre les Anglais. Au milieu de ce désordre où la lâcheté domina, le conseil de défense est réuni, et malgré l'avis contraire du colonel Schultz et du commandant de place Mammout bey, décide que la place serait évacuée pendant la nuit. On sait le résultat de cette honteuse décision qui, jusqu'à ce jour, est, je crois,

sans exemple. Il n'y avait pas encore l'apparence d'une brèche, puisque les terres derrière la partie éboulée, se soutenaient à pic; notez aussi, je vous prie, Monsieur le Maréchal, qu'il y avait à portée de la place 2 ou 3 régimens de bonne cavalerie, que les Anglais n'avaient plus assez de munitions pour un jour de combat, que, quand même ils seraient parvenus à élargir et rendre la brèche praticable, ils étaient dans l'impossibilité de tenter l'assaut. En effet, ils n'avaient pas assez de troupes de débarquement, troupes qu'il fallait d'abord, au moyen de barques, transporter au pied de la brèche, qui baignait dans la mer, après quoi elles auraient eu à gravir cette brèche, et à franchir la coupure, opérations évidemment trop chanceuses et que les Anglais se seraient bien gardés d'entreprendre. C'est au reste ce que plusieurs officiers de la flotte ont loyalement avoué au colonel Schultz et ils ajoutaient qu'il suffisait de tenir les portes fermées pour les empêcher d'entrer dans Saint Jean d'Acre. Ainsi dans la guerre de Syrie, il n'y a rien, absolument rien, si ce n'est de s'embosser à 7 ou 800 mètres d'une place, dont les armes anglaises puissent s'enorgueillir, car « à vaincre sans péril », etc., et cependant ici Napier et tous les siens n'ont pas manqué une occasion d'en imposer à cet égard: nous sommes invincibles! rien ne résiste à nos vaisseaux! tel est le thème qu'ils amplifient tous les jours.

Dans un pays peuplé d'ignorans et de poltrons, ils font nécessairement des dupes, ce qui tend à détruire notre influence et à augmenter la leur. Il serait donc utile, par le moyen des journaux français, qu'on lit à Alexandrie, de réduire leurs fanfaronnades à leur juste valeur. Cela produirait, j'en suis persuadé, un très bon effet sur l'armée, la garde nationale, et même sur le Pacha, qui, quoique très en garde contre tout ce qui lui vient des Anglais, est cependant, je le crois, un peu influencé sous le rapport en question. Il ne peut guère en être autrement à cause des rapports mensongers qui lui ont été faits par la plupart des chefs qui commandaient sur la côte

de Syrie; pour justifier, ou au moins exeuser la faiblesse ou plutôt la nullité de la défense, ils exagèrent les moyens d'attaque qu'ils ont eu à combattre. Le colonel Schultz parviendra peut-être à lui donner sur ce sujet des idées plus justes.

J'ai été invité à dîner et à passer la soirée chez le cousin du jeune Damiatti, nouvellement sorti de l'Ecole de Metz. Ce cousin est un riche marchand arabe, chef de sa famille qui se compose d'une cinquantaine d'individus, y compris son frère, ses cousins, leurs enfants, etc., et sur laquelle, d'après l'usage, il exerce une autorité très étendue; il est en même tems officier dans la garde nationale, et c'est à ce titre qu'il a pu obtenir la gloire, l'insigne faveur (ce sont ses expressions) de régaler 2 turcs, 5 arabes, 2 ingénieurs français des ponts et chaussées, et moi ingénieur militaire.

Une grande salle au premier servait à recevoir la famille, tandis que les étrangers se réunissaient au deuxième, dans une pièce moins étendue; mais parfumée, éclairée et meublée avec tout le luxe oriental.

Je passerai sous silence la table basse et ronde de 80 centimètres de diamètre, autour de laquelle nous nous sommes accroupis, pour dépecer, avec nos doigts, un dîner qui aurait été de plus de 100 plats, si, heureusement, Sélim pacha, sur ma prière, ne l'avait limité vers le 60ème en faisant apporter l'inévitable pillaw, clôture obligée de tous les dîners d'apparat dans ce pays. Je ne parlerai pas non plus de tout ce qui tient à l'ostentation, à l'étiquette, et aux usages arabes en pareilles circonstances, mais bien de la manière d'être des deux races l'une envers l'autre, en présence d'étrangers devant lesquels elles voulaient se montrer sous l'aspect le plus favorable; ce n'est en effet qu'en étudiant leur état actuel, qu'on peut pressentir ce que l'avenir réserve à chacune d'elles.

Selim Pacha, qui est, sans contredit, le plus civilisé des Pachas que je connaisse, et un lieutenant fort gai de la garde, achetés jeunes l'un et l'autre par le Grand Pacha, ignorant, comme tous leurs semblables, de quelle origine ils sortent,

deux bâtards enfin, représentent le Turc pur sang, campé en Égypte.

La race arabe, fixée dans les villes ou au sol égyptien, position bien différente, est cependant parfaitement représentée par 2 colonels et un lieutenant-colonel de la garde nationale, tous trois, chefs de familles fort nombreuses, et deux effendis, fellahs d'origine, élevés en France aux frais du Vice-roi, et qui, à eux seuls, possèdent plus d'instruction qu'il n'en existe parmi tous les Turcs et tous les Egyptiens qui n'ont pas quittéle pays.

Dans une réunion ainsi composée, je m'attendais à voir nos deux Turcs oublier un instant leur sot orgueil et leur morgue si ridicule aux yeux de celui qui les connaît; mon attente a été trompée, et tandis que nous, Français, agissions en toute liberté, nos pauvres Arabes ne pouvaient s'asseoir, se lever, manger, rire, parler, etc., que sur un signe de Sélim Pacha: tant que les Turcs sont restés au milieu de nous, tous leurs mouvements étaient règlés comme par un ressort, les deux colonels n'étaient pas plus libres envers le lieutenant-colonel turc, bien que, sous les armes, il soit tenu de leur obéir.

Les Turcs, peu sociables de leur nature, une fois bien repus, se sont hâtés de gagner leur harem, et ont entraîné les colonels arabes, obligés, je crois, par déférence, d'escorter le général jusque chez lui. Alors, plus d'étiquette, plus de masques, abandon complet, la famille et le reste des étrangers se sont mêlés, les yeux et les mains continuaient des conversations que les drogmans, appelés ailleurs, n'avaient pas pu achever; musique arabe, etc. Enfin la plus franche cordialité et la joie n'ont pas cessé de régner jusqu'à près de minuit, moment où nous, Français, avons quitté cette famille dont les membres principaux ont prolongé le festin jusqu'au jour selon l'usage.

Tel est, Monsieur le Maréchal, l'état actuel de la société à Alexandrie. En l'appréciant avec nos idées européennes, on trouvera bien extraordinaire qu'une aristocratie si peu nombreuse, si tirannique (et tellement absurde que l'esclave est préféré à l'homme libre, fils et père d'une nombreuse fa-

mille) puisse subsister de nos jours. C'est pourtant ainsi. On jugera sans doute que son terme approche et que bientôt elle aura vécu. Cette conclusion pourrait bien être une erreur et voici pourquoi: il est bien vrai que les sommités de la race arabe ou fellahs, sont, vu l'incapacité des Turcs, suffisamment mûrs pour prendre part au gouvernement. Il est très vrai encore que ces sommités sont plus instruites et ont beaucoup plus l'esprit d'ordre que les Turcs et que, pour cela même, ils sont plus susceptibles que ces derniers d'adopter les idées de la civilisation européenne; mais elles ont contre elles les Arméniens, les interprètes, et cette colonie d'étrangers, véritable égoût des nations civilisées (tous ces individus, si jamais l'Égypte devenait libre, ne pourraient plus s'engraisser des sueurs des fellahs). Enfin elles ont contre elles la plus grande partie de leur propre race, à cause de cette vieille habitude qu'elle a d'être gouvernée par des étrangers, les 99 centièmes des fellahs ne conçoivent pas que l'un des leurs puisse jamais être autre chose que fellah. Les cultivateurs détestent bien cordialement les Turcs, et cependant ils prendraient fait et cause pour eux, si l'élément arabe essayait de secouer le joug actuel.

Le sort des Egyptiens ne peut donc être amélioré que par le secours d'une force extérieure qui, à cause des jalousies des nations de l'Europe, ne viendra probablement pas, ou bien par Méhémet-Ali, s'il sait utiliser les matériaux dont il dispose encore, matériaux que je vais faire connaître en peu de mots.

J'ai cru un instant qu'il pouvait compter sur la plus grande partie des Pachas, des Beys, et sur quelques administrateurs, mais l'indignation qu'ils ont manifestée lorsque, pour la première fois, le Pacha a courbé la tête devant la crainte d'un bombardement, n'était pas de bon aloi; croyant le danger passé pour toujours, ils supposaient que leur bravoure en paroles ne les engageait à rien, ils espéraient d'ailleurs conserver par ce moyen leurs fortunes et leurs gros appointemens, et de plus rejetter l'odieux de la soumission du Pacha sur ceux

qui l'avaient conseillée. Ce qui prouve ces assertions, c'est qu'aujourd'hui que le firman sur l'hérédité est connu, fort peu d'entr'eux laissent percer cette indignation qui d'abord m'avait séduit. Ce n'est donc pas là que le Pacha trouvera un appui réel, (il y a, bien entendu, d'honorables exceptions, il est possible que le silence de plusieurs ait été commandé par le Pacha par le même motif, qui fait que Saïd Bey est comme exilé sous la tente à 8 ou 10 lieues d'Alexandrie, ainsi le nombre des Pachas dévoués serait plus nombreux que je ne le suppose ici) mais bien parmi les soldats et la garde nationale. J'ai déjà fait connaître mon opinion sur les premiers, je vais en faire autant quant à la deuxième. Je dois prévenir que tout ce que je dirai à l'égard de celle d'Alexandrie, s'applique aussi à celles du Caire, de Damiette et de Rosette, villes où les élémens en sont, dit-on, meilleurs, plus patriotiques et plus avancés en civilisation.

La garde nationale d'Alexandrie forme deux régimens de 2.500-2.600 hommes chaque, parmi lesquels on ne compte qu'un très petit nombre de Turcs relégués principalement dans les grades inférieurs. Cette milice, exercée tous les jours depuis sa création, me paraît aussi bien instruite que l'armée, mais ces exercices quotidiens l'indisposent de plus en plus contre le Pacha, malgré la solde qu'il fait aux chefs, et les rations journalières qu'il fait distribuer aux soldats. Le Pacha n'ignore pas son mauvais esprit qui semble subversif de tout ce qui lui reste de puissance, et cependant il la garde et sévit contre ceux qui ne remplissent pas exactement leur service, ce qui évidemment augmente l'exaspération. Les vues du Pacha s'expliquent, je crois, de la manière suivante, ou bien il faudrait le taxer de folie. Il sait que les Arabes et les fellahs en prenant l'habitude du commandement et de l'obéissance apprennent aussi que les Turcs ne valent pas mieux et peut-être moins qu'eux.

Il sait que si momentanément il les indispose contre lui, leur haine contre les Turcs devient de plus en plus implacable.

Il ne craint pas, du moins pour le moment, qu'une force extérieure vienne les insurger tout à fait contre lui; d'ailleurs, les troupes de la garnison, sur lesquelles il compte, suffiraient pour empêcher les voies de fait.

Enfin il est sûr de ramener cette milice à lui et de se l'attacher à jamais, ainsi que les soldats, lorsqu'il leur aura fait connaître son dernier mot: Régner en fondant sa puissance sur l'élément arabe seul.

Tel est le projet que je lui suppose; tout ce que j'ai vu, depuis que cette idée a traversé ma pensée, il y a bientôt 3 mois, tend à me confirmer dans cette opinion que, bien entendu, je garde pour moi.

Le moment me paraît favorable, très favorable à l'exécution du projet: le firman qui investit le pacha de l'hérédité, en prescrivant la réduction de l'armée, et des améliorations dans les administrations, lui donne les moyens de l'accomplir sans secousses et de faire remonter jusqu'au Sultan le mal momentané qu'occasionneront les mesures à prendre, pour atteindre son but avant qu'on puisse le soupçonner; s'il laisse échapper cette occasion qui ne se représentera plus, il tombe au rang des Pachas ordinaires et inévitablement dans les serres de l'Angleterre. La France alors ne lui devra plus rien et fera bien, selon moi, d'agir à tems pour son propre compte. Il serait par trop pénible de voir étouffer sous l'égoïsme anglais les nombreux germes de civilisation française, et déjà, fort vivaces, que la France a semés parmi les Egyptiens. L'organisation de la marine, de l'armée, des écoles, etc. viennent de nous. Ce n'est pas sans émotion que tous les jours, de mon cabinet, j'entends les musiciens du Pacha, de l'armée et de la garde nationale, jouer nos marches militaires; la jeunesse du pays qui a suivi nos écoles, n'a pas oublié nos arts, nos sciences, l'urbanité de nos manières, nos victoires, etc. qu'elle fait connaître à ses compatriotes en les exagérant comme de coutume; les Egyptiens n'ont pas non plus oublié l'équité de notre administration, les malheureux! comment le pour-

raient-ils? lorsque celle qui les régit depuis nous est sans foi, sans loi, et qui pis est, sans entrailles.

La France, entourée de l'auréole dont je viens de parler, est donc placée, dans un grand nombre de têtes égyptiennes, bien au-dessus des autres nations. Ces têtes, si l'ordre naturel n'était pas interverti par l'or et les intrigues des Anglais, règneraieut avant 10 ans sur l'Égypte, et pour sûr les Egyptiens seraient infiniment mieux qu'aujourd'hui.

Je n'ai rien dit encore de la religion, institution si puissante d'action, de bonheur, et de progrès, lorsqu'elle est entre les mains de la sagesse; malheureusement ceux qui la dirigent aujourd'hui ne s'en servent que pour abrutir et exploiter le peuple. J'ai vu hier une masse considérable de fellahs entourant un cercueil contenant un cadavre qui, disait-on, n'avait pas voulu sortir de la ville: chaque fois qu'on essayait de le faire passer par la porte de Rosette, une force invisible entraînait les porteurs à droite, à gauche, en arrière, mais jamais en avant. J'ai demandé ce que signifiait cette jonglerie? une pluie d'or dans les coffres des imans, m'a-t-on répondu. Et comment? Le peuple est persuadé que cela n'arrive qu'à ceux qui, de .leur vivant, n'ont pas fait aux mosquées et aux imans une part assez large, etc. Je sais d'ailleurs queceux-ci voudraient entrer pour beaucoup dans le gouvernement de l'Égypte, il faudra donc que le Pacha les achète ou bien les intimide par les moyens connus en Orient, ainsi qu'il l'a déjà fait, dit-on, au commencement de sa carrière, sinon ils lui seront contraires.

Je cherche de bonne foi la vérité pour en déduire ce qui peut améliorer le sort des Egyptiens, et la puissance du Pacha, je cherche avec non moins de persévérance tout ce qui peut être utile à mon pays; mais entouré de brouillards, comme je le suis, il est très probable que j'ai déjà commis bien des erreurs, et que j'en commettrai encore. J'espère, Monsieur le Maréchal, que vous voudrez bien les excuser, en considération de l'empressement avec lequel vous me verrez les recti-

fier, à mesure que les événemens, en se développant, me les auront fait connaître.

Le départ du Pacha a fait cesser la vie politique dans Alexandrie, et j'ignore ce qui se passe au Caire.

Depuis ma dernière lettre, il pleut tous les jours et le tems est extrêmement refroidi, en sorte que les travaux de fortification sont à peu près suspendus. Il n'en est pas de même des ravages occasionnés par la peste et la misère; depuis que le tems est mauvais, leurs victimes augmentent chaque jour d'une manière sensible, et, comme de raison, le malheureux fellah, nu, coché dans la boue, et à moitié mort de faim, est le premier frappé. C'est un phénomène très singulier et qui, en même tems, navre l'âme, que de voir un peuple de cultivateurs amené par la superstition et les avanies de toute espèce, à croire qu'il ne doit pas jouir d'un sort au-dessus de la brute, sort qu'il accepte avec la résignation la plus complète; tels sont encore dans leurs huttes de quatre mètres carrés, les $^3/_4$ à peu près des fellahs dans le pays le plus fertile du globe.

L'explication de ce phénomène de misères est facile. On sait en Europe que le Turc n'a jamais rien produit de durable, et qu'il est essentiellement destructeur. Depuis que je le vois de près, j'ai compris qu'il était dans sa nature, d'exercer cette faculté destructive, contre tout ce qui est bon et bien au physique comme au moral; c'est ce qui fait dire ici que son regard suffit pour faire avorter les femmes, et hébéter ceux qu'il rencontre, de même que sa présence dans un champ en fait périr la récolte. Enfin le voisinage d'un Turc porte malheur. Donc, etc. Honte donc à ceux qui travaillent à maintenir les institutions turques, et surtout l'influence qu'elles exercent encore sur une portion du genre humain.

Je ne suis plus étonné maintenant de la lenteur avec laquelle les travaux d'agriculture, de fortifications, etc. sont conduits. « Pourquoi nous fatiguer, disent les travailleurs? Si la part de blé pourri qu'on nous donne était augmentée, passe encore, mais nous savons qu'il n'en serait rien, et que

si un jour nous montrions toute notre vigueur, on l'exigerait indéfiniment, ou bien encore nous serions roués de coups ».

C'est qu'en effet on a vu les choses se passer ainsi!

Il est impossible d'imaginer des hommes plus malheureux que les fellahs, et cependant ils préfèrent Méhémet-Ali au Sultan, parce qu'ils craignent que celui-ci n'envoye un plus grand nombre de Turcs au milieu d'eux. Le Turc est donc tout aussi funeste à ce pays que l'étaient jadis les fameuses plaies: il engendre la misère, et celle-ci engendre la peste dans cette contrée qui, cultivée par des mains libres, serait avant 10 ans, le jardin du globe; il est donc à désirer que le Turc meure politiquement, et Dieu veuille que sa succession ne soit pas grevée de flots de sang.

On ne peut attendre rien de bon des institutions que la très peu Sublime Porte a données récemment à l'Orient, à moins qu'elles ne soient, comme a fait Pierre le Grand pour le nord, mises à exécution par des étrangers, car que produirait le violon de Paganini, manié par des mains qui n'auraient jamais touché un archet!

16 mars 1841.

Le Pacha est arrivé hier avant midi, et je ne lui ai rendu mes devoirs que ce matin à 8 h $^{3}/_{4}$, afin de donner à la courtisannerie le tems de terminer ses évolutions, et de le trouver seul, si c'était possible. J'y ai réussi. Toujours même accueil, même bienveillance, et je puis dire même considération, non pour moi toute entière, bien entendu, mais bien comme fraction du grand tout auquel j'appartiens, la France, dont l'influence, j'espère, ne sera éclipsée par personne, s'il plaît à Dieu, dans ce pays-ci.

Le Pacha se sent gêné, il me l'a dit en ces termes:

« Je ferai fortifier l'Égypte, mais sans bruit, si c'est possible; les 5 meilleurs élèves de mon école du Caire vont être mis -à ta disposition. J'espère que tu en seras satisfait. Tu auras en outre de plus qu'aujourd'hui les sapeurs de l'armée

qui était en Syrie; tu feras ce que tu pourras, prends patience! »

Je lui ai dit que je comprenais sa position, et que ses intentions seraient ponctuellement exécutées en ce qui dépendait de moi; qu'il avait dû s'apercevoir, depuis longtemps, que ce n'était pas ma faute, si la mission dont il m'avait chargé était connue, et n'avançait pas plus rapidement: « Je connais ta prudence, je sais tout ».

Puis il m'a dit quelques mots de regret sur le départ de M. Cochelet. L'un de ses féaux marchands de coton étant survenu, j'ai tiré ma révérence à contrecoeur, parce que j'espérais bien apprendre ou deviner quelque chose sur les conseils secrets tenus au Caire dernièrement, et dont rien jusqu'ici n'a transpiré, ou du moins n'est arrivé jusqu'à moi.

S. A. Méhémet-Ali se porte bien et la satisfaction que montre sa figure, provient, m'a t'on dit, des nouvelles de Constantinople.

J'ai depuis plus de deux mois des doutes sur l'exactitude avec laquelle mes paroles sont traduites au Pacha par son interprète Artin-bey; aujourd'hui mes doutes n'ont fait qu'augmenter; heureusement que mes rapports écrits qui arrivent traduits au Pacha, par une autre voie que la sienne, le forcent à ne pas trop s'écarter de la vérité, sans cela je crois qu'il m'aurait déjà rendu plus d'un mauvais service.

Cet homme, tout puissant encore aujourd'hui, du moins en apparence, voudrait que son beau-frère, Ekekin-bey, passât auprès du Pacha, comme ayant l'instruction d'un ingénieur militaire, et pour cela il a besoin de moi, et serait tout à fait dans ma manche, si, ainsi qu'il me l'a dit, je consentais à parler favorablement au Pacha sur l'instruction d'Ekekin. Je lui ai dit que je ne pouvais parler ni en bien ni en mal de son beau-frère, parce que je ne le connaissais pas assez, et qu'il y aurait légèreté de ma part à me conduire autrement; mais qu'aussitôt qu'en travaillant sous mes yeux et sous mes ordres, aux fortifications, il m'aurait montrè quelque capacité, je ferais pour lui, et sans y être poussé par personne, ce

qu'il m'avait déjà vu faire en présence de tout le divan pour Selim-Pacha, pour Massar-Effendi, pour Mustapha-Effendi, et même pour le pauvre Mancini, Architecte de la Ville, à qui tout le monde jetait la pierre, et sans lequel je serais aujourd'hui bien moins avancé, pour les levers de fortifications.

Les choses en étaient restées là, et je croyais qu'il n'en serait plus question, mais si j'en juge par les courbettes et les protestations qu'il m'a faites aujourd'hui, je m'attends à être de nouveau entrepris sur ce sujet.

Il est bien fâcheux d'être obligé, pour faire arriver la vérité à qui de droit, de se servir d'un interprête intéressé, et jaloux de l'influence des autres. J'aurai l'œil sur lui.

L'argent pour venir de France ici occasionne des pertes parfois assez notables: c'est pour cela, Monsieur le Maréchal, que j'ai l'honneur de vous prier de me faire toucher ici, de la même manière que les agents du Consulat, ou de la Marine, touchent leurs appointemens, l'indemnité que vous avez bien voulu me faire obtenir sur les fonds du Département des Affaires étrangères.

J'ai eu l'honneur de recevoir hier seulement votre lettre du 13 février dernier; j'ai senti en la lisant que ce n'était qu'en consacrant tout mon courage et toutes mes forces, à mener à bonne fin une entreprise bien pénible, que je pourrai justifier cette nouvelle marque de votre bienveillance envers moi, et vous exprimer en même tems ma vive reconnaissance.

J'avais terminé cette lettre lorsque M. Cochelet m'a fait prier de passer chez lui pour m'apprendre que S. A., qu'il a vu ce matin après moi, lui a annoncé, de la manière la plus aimable qu'elle m'avait nommé Bey, et que si elle ne me l'avait pas annoncé directement elle-même, c'était pour en donner la satisfaction, à celui qui m'avait présenté la première fois à Son Altesse. Cette distinction flatteuse, qui n'est pas, m'a-t-on dit, tout ce que le Pacha se propose de faire pour moi, m'embarrasse et me mettra, en apparence, en contradic-

tion avec mes discours. Je ne l'ai cependant pas sollicitée et en admettant que vous, Monsieur le Maréchal, me permettiez d'accepter, je prouverai que mon indépendance n'en souffrira pas. Je trouve aussi que c'est une preuve assez peu concluante de la soumission du Pacha à la Sublime Porte, que d'offrir le titre de Bey à un Français : au reste j'irai tout à l'heure remercier le Pacha d'une manière convenable, et par le prochain courrier j'aurai l'honneur d'écrire à Monsieur le Maréchal, le résultat de cette affaire. Je voulais rester inaperçu et voilà que contradictoirement à ce dont nous étions convenus ce matin, il me met aussi en évidence que possible. N'aurait-il pas un but?

Je suis avec le plus profond respect, etc.

GALLICE.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 236-243.

128. — M. Vattier de Bourville à Son Excellence Monsieur le Ministre et Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Étrangères à Paris.

SOMMAIRE: Réception par le Vice-roi: son air de satisfaction. — Ses bons sentimens à l'égard de la France. — Tous les soins donnés désormais à la réorganisation de l'armée. — Formation de camps. — Nouvelle organisation civile destinée surtout à soulager les cultivateurs. — Continuation des exercices de la garde nationale. — On peut toujours avoir des craintes sur la fidélité des fonctionnaires de l'entourage du Vice-roi.

Caire, le 13 mars 1841.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence de l'arrivée de S. A. Méhémet-Ali au Caire, et de lui rendre compte de ma première visite au Vice-roi. Instruit de son prochain re-

tour à Alexandrie, j'ai cru devoir lui présenter à nouveau mes hommages. Je me suis rendu, hier au soir, au palais. Il n'y avait auprès de S. A. que le Consul Général de Toscane arrivé la veille d'Alexandrie. Le Vice-roi m'a reçu avec bonté, et je l'ai trouvé infiniment mieux disposé. La conversation a été familière. Les nouvelles d'Europe ont fait le principal objet de l'entretien; et leur nature, rassurante pour S. A., lui donnait une satisfaction visible dans ses traits quoiqu'il la manifestât peu par ses paroles. Il a parlé de la supériorité de la France, de ses grandes ressources et de son influence sur l'opinion. On a lu des traductions de journaux; et j'ai eu l'occasion de me convaincre dans le cours de cette visite, qui s'est prolongée assez avant dans la soirée, que le véritable motif du séjour actuel du Vice-roi au Caire est de pourvoir à de nouveaux moyens de défense.

En effet, Monsieur le Ministre, les soins les plus actifs du moment, ne semblent tendre qu'à la réorganisation de l'armée. Des médecins sont envoyés de tous côtés pour réformer les hommes invalides. De fréquentes inspections ont lieu parmi toutes les troupes; et l'on est sur le point de faire des régiments nouveaux avec les débris de ceux rentrés de Syrie. Je n'ai, jusqu'ici, que des données incertaines sur la nouvelle composition de l'armée. J'espère toutefois pouvoir adresser, par ce courrier, au bureau statistique, un travail sur l'état de l'armée égyptienne au moment de la retraite de Syrie.

Un camp se forme, dès à présent, à Nabarot dans la basse Égypte. On le dit composé des 3ème, 7ème, 23ème et 32ème régiments d'infanterie complétés par les 13ème, 19ème, et 25ème de la même arme. Une excursion que le Vice-roi vient de faire, ces jours-ci, à Mansoura, s'explique par les dispositions militaires prises dans cette province, et par des mesures administratives qui apportent, dit-on, un changement dans les moyens de perception des impôts publics. Ce changement serait tout à fait à l'avantage des contribuables. Il a été probablement amené par certaines manifestations de mécon-

tentement qui doivent avoir attiré l'attention du gouvernement dans la haute comme dans la basse Égypte. Ahmed Menekli Pacha, homme aussi capable et sûr que d'une grande énergie, vient d'être envoyé dans la Moyenne Égypte. Je pense qu'il a la double mission de seconder les vues du Vice-roi autant pour la réforme militaire que pour la nouvelle organisation civile qui a pour but de soulager et calmer les cultivateurs.

L'exercice de la garde nationale continue toujours; mais il est question de lui donner des officiers turcs. Je suis d'autant plus disposé à croire à cette innovation, qu'elle me fut indiquée comme très probable lorsque je manifestai à l'autorité des craintes sur la fidélité des gens du pays.

Nous devons désirer que cette précaution soit suffisante, et que des menées étrangères ne viennent point fomenter de nouvelles trahisons. L'autre jour un Anglais prédisait, devant moi, qu'il y en aurait plus d'une.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

VATTIER DE BOURVILLE.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 244-245.

129. — Note adressée, le 13 mars 1841, par les Plénipotentiaires des quatre Puissances réunis en conférence à Londres, à Son Excellence Chékib-Effendi, ambassadeur de la Porte Ottomane.

SOMMAIRE: Les plénipotentiaires des quatre cours prennent acte de la communication de la Porte, au sujet de l'attribution du gouvernement de l'Égypte à Mohamed Aly, avec hérédité à de certaines conditions. — Leur vive satisfaction que la crise du Levant ait été amenée ainsi à une solution définitive, conformément à la convention du 15 juillet 1840. — Leurs consuls retourneront donc à leurs postes à Alexandrie. — La majeure partie des conditions indiquées par le firman d'investiture ont été admises par le pacha d'Égypte. — C'est maintenant à la Porte seule qu'il appartient d'examiner les questions d'administration intérieure qui restent encore à régler.

Les soussignés, Plénipotentiaires des Cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, ont eu l'honneur de recevoir la note, en date du 11 de ce mois, par laquelle Son Excellence Chékib Effendi, Ambassadeur extraordinaire de la Sublime Porte Ottomane, a bien voulu leur annoncer qu'en conséquence des preuves que Méhémet-Ali Pacha a données de sa soumission, Sa Hautesse vient d'accomplir gracieusement sa promesse, en le réintégrant, sous certaines conditions, au poste du gouvernement de l'Égypte, avec hérédité.

En notifiant cette détermination aux Plénipotentiaires des quatre Cours alliées, M. l'Ambassadeur Ottoman a bien voulu leur communiquer en même temps les firmans émanés à cet effet le 13 février 1841, ainsi que la note adressée le même jour par Son Excellence Réchid Pacha aux représentants des quatre Cours à Constantinople, par laquelle la Sublime Porte annonce que la question d'Égypte se trouve terminée.

Les soussignés se font un devoir d'exprimer à M. l'Ambassadeur Ottoman, au nom de leurs Cours, la vive satisfaction que leur a fait éprouver cet évènement, qui, en amenant la crise du Levant à une solution définitive, réalise pleinement

les intentions bienveillantes qui ont servi de guide à la politique des Cours signataires de la Convention du 15 juillet.

Dans cet état de choses, les quatre Cours ont répondu d'avance au désir que la Porte a exprimé de voir leurs Consuls retourner à Alexandrie; et le Protocole signé à Londres le 5 de ce mois a déjà invité les représentants des quatre Puissances à s'entendre avec la Porte, pour fixer le moment où les dits agents devront simultanément retourner en Égypte. Quant aux détails qui concernent l'administration intérieure de cette province, et auxquels se réfèrent les firmans émanés le 13 février, les soussignés viennent d'être informés d'Alexandrie, en date du 24 du même mois, que la majeure partie de ces points se trouve déjà règlée.

En effet, Méhémet-Ali a reconnu, sans réserve aucune, que tous les traités et toutes les lois de l'Empire devront s'appliquer à l'Égypte comme à toute autre province de cet Empire; il a souscrit aux ordres qui lui ont été adressés par la Sublime Porte pour régler en Égypte le système monétaire, la levée, le service et l'uniforme des troupes, et la construction des bâtiments de guerre; il a replacé sous les ordres de Sa Hautesse le Sultan les forces de terre et de mer de l'Égypte, dont la Sublime Porte elle-même vient de déterminer le nombre; en un mot, il se trouve aujourd'hui légalement placé envers la Sublime Porte dans la situation d'un sujet, Gouverneur délégué d'une province faisant partie intégrante de l'Empire Ottoman.

En partant de ce principe, que la Convention du 15 juillet était destinée à rétablir, c'est à l'autorité seule du Sultan qu'il appartient aujourd'hui de résoudre les questions d'administration intérieure qui restent encore à régler, et de prendre en considération les voeux que Méhémet-Ali a soumis à ce sujet à la décision de Sa Hautesse.

Sans entrer, à cet égard, dans un examen qui ne serait point de leur ressort, les soussignés ne peuvent se référer qu'aux principes énoncés dans la Note collective qu'ils ont eu l'hon-

neur d'adresser à M. l'Ambassadeur Ottoman sous la date du 30 janvier.

Ces principes, basés sur les conditions de l'Acte séparé de la Convention du 15 juillet, serviront de règle aux explications amicales que les Représentants des quatre Cours pourraient encore être appelés à offrir à la Sublime Porte.

Les soussignés ont la ferme assurance que ces explications, conçues dans un sincère esprit de conciliation, trouveraient auprès du Sultan le même accueil qu'il n'a cessé de faire aux conseils déjà donnés par ses Alliés, conseils désintéressés et sincères, que Sa Hautesse a justement appréciés lorsqu'elle a accompli, par un acte de clémence, une oeuvre de pacification que ses Alliés l'avaient loyalement aidé à assurer.

Les soussignés, etc. etc.

ESTERHAZY – PALMERSTON – BULOW – BRUNNOW – NEUMANN.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f[os] 9 e s.

130. — Projet de Protocole paraphé le 15 mars 1841.

SOMMAIRE: Le Gouvernement français sera invité à participer à la négociation de la convention des Détroits. — Communication lui en sera faite par les soins du Gouvernement anglais au nom des quatre cours et de la Porte.

Les difficultés dans lesquelles Sa Hautesse le Sultan s'est trouvé placé, et qui l'ont déterminé à réclamer l'appui et l'assistance des Cours d'Autriche, de la Grande Bretagne, de Prusse et de Russie, venant d'être aplanies, et Méhémet-Ali ayant fait envers Sa Hautesse le Sultan l'acte de soumission que la Convention du 15 juillet était destinée à amener, les Représentants des Cours signataires de ladite Convention

ont reconnu qu'indépendamment de l'exécution des mesures temporaires résultant de cette Convention, il importe essentiellement de consacrer de la manière la plus formelle le respect dû à l'ancienne règle de l'Empire ottoman, en vertu de laquelle il a été de tout temps défendu aux bâtiments de guerre des Puissances étrangères d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore.

Ce principe étant, par sa nature, d'une application générale et permanente : les Plénipotentiaires respectifs, munis, à cet effet, des ordres de leurs Cours, ont été d'avis que, pour manifester l'accord et l'union qui président aux intentions de toutes les Cours dans l'intérêt de l'affermissement de la paix européenne, il conviendrait de constater le respect dû au principe susmentionné au moyen d'une transaction à laquelle le France serait appelée à concourir, à l'invitation et d'après le voeu de Sa Hautesse le Sultan.

Cette transaction étant de nature à offrir à l'Europe un gage de l'union des Cinq Puissances, le Principal Sécrétaire d'Etat de Sa Majesté Britannique ayant le Département des Affaires étrangères, d'accord avec les Plénipotentiaires des quatre autres Puissances, s'est chargé de porter cet objet à la connaissance du Gouvernement français, en l'invitant à participer à la transaction, par laquelle, d'une part, le Sultan déclarerait sa ferme résolution de maintenir à l'avenir, le susdit principe; de l'autre les cinq Puissances annonceraient leur détermination unanime de respecter ce principe et de s'y conformer.

(*Paraphé*) E. N.
P.
B.
B.
C.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f°s 9 et s.

131. — Projet de convention paraphé le 15 mars 1841.

SOMMAIRE: Le texte du projet de convention où place est faite au représentant du gouvernement français.

Leurs Majestés l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, le Roi des Français, la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le Roi de Prusse et l'Empereur de toutes les Russies, persuadées que leur union et leur accord offrent à l'Europe le gage le plus certain de la conservation de la paix générale, objet constant de leur sollicitude; et Leurs dites Majestés voulant attester cet accord en donnant à Sa Hautesse le Sultan une preuve manifeste du respect qu'elles portent à l'inviolabilité de ses droits souverains, ainsi que de leur désir sincère de voir se consolider le repos de son empire; Leurs dites Majestés ont résolu de se rendre à l'invitation de Sa Hautesse le Sultan, afin de constater en commun, par un acte formel, leur détermination unanime de se conformer à l'ancienne règle de l'Empire Ottoman, d'après laquelle le passage des détroits des Dardanelles et du Bosphore doit toujours être fermé aux bâtiments de guerre étrangers, tant que la Porte se trouve en paix.

Leursdites Majestés d'une part, et Sa Hautesse le Sultan de l'autre, ayant résolu de conclure entre Elles une Convention à ce sujet, ont nommé, à cet effet, pour leurs Plénipotentiaires, savoir:

Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, etc. etc.;

Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, etc. etc.;

Sa Majesté le Roi de Prusse, etc. etc.;

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, etc. etc.;

Et Sa Majesté le très-Majestueux, très-Puissant et très-Magnifique Sultan Abdul Medjid, Empereur des Ottomans, etc., etc.;

Lesquels, s'étant réciproquement communiqué leurs Pleins Pouvoirs, trouvés en bonne et dûe forme, ont arrêté et signé les Articles suivants:

Article I.

Sa Hautesse le Sultan, d'une part, déclare qu'il a la ferme résolution de maintenir, à l'avenir, le principe invariablement établi comme ancienne règle de son Empire, et en vertu duquel il a été, de tout temps, défendu aux bâtiments de guerre des Puissances étrangères d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore; et que tant que la Porte se trouve en paix, Sa Hautesse n'admettra aucun bâtiment de guerre étranger dans lesdits détroits.

Et Leurs Majestés l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, le Roi des Français, la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le Roi de Prusse, et l'Empereur de toutes les Russies, de l'autre part, s'engagent à respecter cette détermination du Sultan, et à se conformer au principe ci-dessus énoncé.

Article II.

Il est entendu, qu'en constatant l'inviolabilité de l'ancienne règle de l'Empire ottoman mentionnée dans l'article précédent, le Sultan se réserve, comme par le passé, de délivrer des firmans de passage aux bâtiments légers sous pavillon de guerre, lesquels seront employés, comme il est d'usage, au service des légations des Puissances amies.

Article III.

Sa Hautesse le Sultan se réserve de porter la présente Convention à la connaissance de toutes les Puissances avec lesquelles la Sublime Porte se trouve en relation d'amitié, en les invitant à y accéder.

Article IV.

La présente Convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Londres à l'expiration de mois, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs l'ont signée, et y ont apposé les sceaux de leurs armes.

Fait à Londres, le de l'an de grâce mil huit cent quarante et un.

(*Paraphé*) E. N.
P.
B.
B.
C.

Correspondance politique. Égypte, XIII, f°s 9 et s.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

SOMMAIRE

SOMMAIRE: Continuation des travaux de fortification et d'armement. — Projets divers soumis au Vice-roi: un canal entre le lac Maréotis et la mer, comme il était au temps des Grecs ou des Romains; restes de maçonnerie. — Il contribuerait à assurer la défense d'Alexandrie par de larges nappes d'inondation. — Si Gallice doit demeurer quelque temps en Égypte, il demande qu'on lui envoie un ou deux jeunes officiers. — Sans faire de politique, il doit dire que la moitié des canons en batterie aurait suffi à détruire tous les vaisseaux de l'Angleterre si les Anglais avaient risqué une attaque ou un bombardement. — Mais aussi il faudrait réorganiser ou même remplacer les troupes égyptiennes chargées de cette défense. Car on a recruté n'importe qui. — Les mauvais conseillers et favoris du Vice-roi; mécontentement des meilleurs officiers. — Les mauvais conseillers du Vice-roi s'efforcent de jeter le blâme sur la France. — Ils craignent aussi le prochain retour d'Ibrahim, qui marquera la fin de leur crédit. — On peut s'attendre à ce moment à de graves événements, peut-être même à une reprise d'hostilité. — Le vice-roi a demandé à Gallice de parcourir toutes les côtes pour inspecter et organiser tous les moyens de défense; il lui manifeste toujours la plus grande confiance. — Détails techniques sur la prise de Saint Jean d'Acre. — La situation ne serait pas du tout la même à Alexandrie. — Fléaux de toute espèce abattus désormais sur la Syrie. — Si l'argent qu'on y a dépensé eût été prêté au pacha, il aurait ouvert un canal de navigation à travers l'isthme de Suez, dont toutes les nations et surtout l'Angleterre, auraient profité.

1841

Pages.

il veut connaître l'esprit de l'armée, pour savoir jusqu'où il pourra pousser la résistance. — Il compte que les Puissances ne seront pas unanimes à vouloir l'humilier davantage et que tout pourra être arrangé à l'amiable. — En cas de malheur « la France ne refuserait pas un asile à sa vieillesse; il pourrait aller finir ses jours en Algérie: la Providence en ferait peut-être l'instrument de la soumission entière des Arabes ».

116. — Le Lieutenat-Colonel Gallice à Monsieur le Maréchal, Duc de Dalmatie, Ministre de la Guerre. Alexandrie, le 1er mars 1841 .... 34[redacted]3

Sommaire: Remerciements pour le maintien de la mission qui lui a été confié; les obstacles qu'il a à vaincre, préjugés et ignorances. — Les difficultés qu'il y a à bien connaître les choses et les gens dans un pareil tourbillon. — Points de repère. — Les Anglais veulent dominer ce pays qui est la plus courte route de l'Inde. — Le Pacha ne veut pas tomber sous cette domination. — Rôle odieux du commodore Napier qui encourage Mohamed-Aly à la résistance, pour qu'il soit brisé. — Mohamed-Aly veut que le travail des fortifications soit continué et achevé. Mais que fera son entourage? Sauront-ils se dégager de l'élément turc, et se transformer eux-mêmes en arabes? Il faudrait savoir ce que vaut l'armée. — L'insurrection de Candie: on a demandé à Gallice, sérieusement, d'en prendre le commandement. Exposé des travaux à exécuter ou en train d'exécution: à l'ouest: l'île de Marabout, le petit fortin et les parapets en terre pour s'opposer à un débarquement, la langue de terre entre le lac Maréotis et la mer, forts et couronnes, lunettes avec batteries pour empêcher l'approche de vaisseaux ennemis de ce côté en somme Alexandrie paraît assez couverte; mais il faudrait achever les travaux commencés; les hommes manquent toujours, et les matériaux. — A l'est: je ne crois pas qu'on puisse opérer une descente entre Alexandrie et Aboukir; le sable y rendrait impossibles les mouvements de l'artillerie: fortifier sérieusement la prise d'eau du canal Mah-





